MAISON

L.-N. MATTEI & Cie

a été sans doute la premiere à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN

VIN DU CAP MATTEI.

LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 150 — SAMEDI 1er JUIN 1907

U0299

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

On ne répond pas des manuscrits déposés.

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Maseime.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h 00 m. — Coucher, 7 h. 00 s.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 10.
Fête de Demain : Saint Erasme.

31 MAI

VERS L'ILE CHAUDE

Qui eût cru que ce 20 mai, lundi de la Pentecôte, en débarquant du *Golo* dans le port d'Ajaccio, nous trouverions sur les bâches qui couvraient les marchandises rangées à quai, assez de neige pour nous amuser un instant comme des gamins au jeu de pelote ? — Quatre ou cinq jours après, il est vrai, dans ce même Ajaccio, où ardait maintenant un ciel d'un azur africain, le sirocco devait nous mettre, inutilement, l'éventail de palmes dans les doigts. Et le soir, devant le jardin de la Préfecture entêtant de l'odeur des orangers, à cette terrasse du Café Napoléon, où des violons brament les airs de la *Bohème*, toutcomme en nos cafés de Nice, nous devions évoquer, non sans un frisson d'aise, à la vue du glaçon fondant dans nos verres, le souvenir des cimes neigeuses du Cinto ou du d'Oro côtoyés par nous en cours de route.

Lorsque arrive le mois de mai, quand nous commençons à rêver, pour nos poumons engorgés des poussières absorbées dans nos nuits de fêtes, de l'air revigorant du large et des hauteurs, est-il délices comparables à celles de l'excursionniste qui peut s'en aller voguer sur la grande Bleue vers l'Ile Chaude, le long de ces rivages où les effluves balsamiques de la forêt viennent se mêler aux sels et aux iodes marins ? Alors la Méditerranée plombe son azur indolent de ces teintes grises des bonasses, que n'écorchent plus guère les coups de suroît. Et le désir de l'appareillage éclôt au cœur du citadin sédentaire avec la même mollesse que les premiers thyrses aux branches des acacias.

Heureux qui peut alors boucler sa valise — une semaine suffit pour cette cure d'air ! — et laisser derrière lui affaires et soucis en s'embarquant sur un de ces rapides marcheurs de la flotte Fraissinet franchissant, comme le *Golo*, en moins de sept heures, les 97 milles qui séparent la baie des Iles-Rousses de la baie des Anges ! — Traversée d'ailleurs d'un charme sans pareil, si l'on tombe, comme il arrive presque toujours en cette saison, sur un vent somnolent. On quitte le port de Nice le dimanche matin, à dix heures, et le soir, vers les cinq heures, on aborde dans l'Ile.

Une vraie promenade sur un lac, coupée par l'intermède du déjeuner, et où, quand s'efface à l'horizon la chaîne des Alpes, commence d'apparaître de l'autre côté la ligne des cimes cyrnéennes. C'est à peine si l'on a le temps de perdre la terre de vue. La peur de la nausée devient illusoire. Et l'on goûte à loisir, des bancs de la dunette, le spectacle de la féérie du jour se déroulant sur l'écran du ciel.

Et pourtant, combien peu parmi nos hôtes et nos touristes se décident à ce voyage si facile, si ragaillardissant, si charmant ! Le propre de nos mœurs glaireux est de différer sans cesse le moment d'agir. Et la vie [illegible] plissent ces pèlerinages obligatoires pour des âmes d'artistes. En vérité, le seul tort de l'Ile de Beauté est d'être à portée de notre main !

∴

Cette fin de mai est la saison où elle embaume suprêmement, livrant aux brises ses arômes nouveaux. La *tramontana* et le *libeccio*, secoueurs de corolles, subliment alors l'âme du maquis en la faisant symboliquement flotter au-dessus de l'Ile tout entière. Et la dent des chèvres, en déchirant les jeunes écorces, l'épice d'un âpre relent de sève forestière.

Jamais, comme cette fois-ci, je n'ai perçu, épars à longues traînées, ce parfum caractéristique de la lande de corse. On dit que les fruits des Iles ont plus de saveur que partout ailleurs. Est-ce la même vertu de terroir qui aiguise, dans leurs fleurs, une fragrance si pénétrante ? — Qui a erré une fois à travers le val et la forêt corse distinguera toujours le bouquet de leurs essences, et comprendra le mot du premier Empereur, un peu vague de sens pour qui n'a pas reniflé le *maccbis* ou la *morella* : « La Corse, je la reconnaîtrais les yeux fermés, à son odeur ! »

Et déjà, malgré l'inclémence de ce premier printemps et le retard de la végétation, toutes les collines, tous les ravins, tous les maquis que nous avons traversés, en poussant leur première pointe odorante, semblaient se donner le *la*, comme autant de violons qui s'accordent, pour préluder à la grande symphonie de leurs arômes. Menthes au bord des ruisseaux, armoises aux fentes des pierrailles, thyms et genévriers là où les troupeaux paissant le gramen, jouaient leur partie dans le vent. Que de fois, il nous est arrivé, appuyé aux coussins de la voiture qui nous emportait, de suffoquer presque de l'excès des senteurs chargées de trop d'esprit végétal !

Mais la fleur dont l'obsession nous fut la plus charmante, et tout le long de la route nous fit cortège de colline en colline, d'Ajaccio à Sargese, d'Evisa à Corte et de Vizzavona à Campodiloro, dans toutes les gorges la pierraille affreuse de la *Scala di Santa Regina*, ce fut la fleur du ciste qui, partout où elle peut enfreindre le veto du roc, fait apparaître, au-dessus de ses feuilles velues et poisseuses, ses cinq pétales, ou tout blanc ou tout rouges, dont s'étoile tout le maquis. L'arome du ciste fondu avec celui de l'immortelle combine ce bouquet *sui generis* dont parlait l'Empereur.

∴

Vous pensez si M. Pierre Mille, qui vient de publier dans le *Temps* d'assez curieuses *Notes sur la Corse*, s'est fait houspiller de la belle manière par nos confrères insulaires pour avoir médit des odeurs de là-bas. Ce continental, au sens olfactif déréglé, aurait-il calomnié le ciste ? et dénigré le thym ? Il est probable que, ayant dû passer la nuit dans quelque auberge de hameau qui voisinait de trop près avec le parc aux chèvres ou l'étable à porcs, l'infortuné s'est laissé aller à commettre une erreur de généralisation, et à incriminer le maquis d'une faute d'hygiène villageoise. Mais si réellement il a voulu honnir les suaves exhalaisons de la flore cyrnéenne, il n'a que trop mérité les étrivières ! C'est peut-être les prés où fleurissent les cheminées d'usines de Puteaux qui sentent bon ?

Quel dommage que le hasard n'ait point fait passer notre confrère dans la pinède du *Scudo* — une jolie petite baie qui arrondit sa grève de sable dans le golfe d'Ajaccio, dans le site le plus ravissant qui soit — le jour où nous nous assîmes, à une table rustique, autour du *zimino*, ou bouillabaisse, apprêtée à notre intention par la main un peu rude, quoique animée du désir de nous plaire, du pêcheur Nicolò Recco ! Là, quand il aurait sucé et vidé de leur eau succulente les pattes de quelque langouste, sur le sol feutré d'aiguilles de pins où je l'aurais mené pour qu'il se livrât au plaisir de la sieste, dans une clairière embaumée de genêts, de mimosas et de géraniums sauvages, nous aurions bien vu s'il eût persisté dans son hérésie ! Chapitre égoïsmeurs, ha ! [illegible] voisin, à rivaliser de leur chant avec le flamboiement de l'heure, nous aurions bien vu si, niant l'odeur miellée de la brise, il eût encore ricané de la beauté du site et de l'intensité des sensations auxquelles elle prêtait...

∴

Maintenant une des choses qui, dans le voyage en Corse, vous frappera le plus, c'est cette solitude, cette désolation de certaines contrées que vous parcourez, ce désert d'immenses étendues montagneuses, peuplées du seul maquis comme dans le val tragique de la Pentica, ou même du roc tout nu, telle que s'offre aux yeux du touriste la côte de l'Ile longée du village de Cargese au rocher où Calvi érige sa citadelle barbaresque.

De ces mornes déserts de pierrailles, de cette lèpre désolante du maquis, le spectacle ne va pas sans quelque mélancolie. Mais elle aide à mieux jouir du sévère paysage corse. Elle en fait mieux saillir la sauvagerie. Elle ajoute à son pittoresque. Elle en rend poignant le grandiose. Loin des troupes de snobs qui s'extasient sur commande, et dont le condoiement était tant redouté de ce hautain et délaigneux Huysmans qui vient de mourir, l'esprit, isolé dans sa méditation, perçoit mieux l'âme sauvage incluse dans ces formes de la nature, la noblesse de ces horizons, la sérénité de ces soirs, le silence de ces hauteurs. Quelle excitation pour le rêve que de contempler, par exemple, de la châtaigneraie d'Evisa, la profonde et déserte vallée de Porto aboutissant au golfe du même nom qui sort d'elle en s'évasant comme une vasque d'azur ! ou de voir s'espacer, de promontoire en promontoire, solitaires, inutiles et toujours debout, ces tours génoises qui se transmettaient les feux de signaux ?

Oui, sans doute, un frisson de mélancolie vous saisit à cette vue. Mais dans quelles conditions merveilleuses de réceptivité se [illegible] l'âme encline à l'admiration, en présence du navire en marche, perçoit mieux l'âme sauvage incluse dans ces formes de la nature, la noblesse de ces horizons, la sérénité de ces soirs, le silence de ces hauteurs. Quelle excitation pour le rêve que de contempler, par exemple, de la châtaigneraie d'Evisa, la profonde et déserte vallée de Porto aboutissant au golfe du même nom qui sort d'elle en s'évasant comme une vasque d'azur ! ou de voir s'espacer, de promontoire en promontoire, solitaires, inutiles et toujours debout, ces tours génoises qui se transmettaient les feux de signaux ?

Oui, sans doute, un frisson de mélancolie vous saisit à cette vue. Mais dans quelles conditions merveilleuses de réceptivité se trouve l'âme encline à l'admiration, en présence du navire en marche, le profondeur de ce golfe de Porto, encadré à droite de la masse couleur brique du cap Rosso, à gauche, du bloc lilas et bis de la pointe Senino, et dominé en arc de cercle par les neiges du Cinto ! Et quelle impression d'extrême douceur nous alanguit quand le soir, au crépuscule, le *Golo* leva l'ancre pour repartir de Galvi et mettre le cap sur Nice ! L'eau se moirait à l'infini de paisibles ellipses. La nacre du ciel prunait des tons de plumage de tourterelle. La lune versait sur le paysage son pâle enchantement. Ah ! l'heure passée là, dans cette sérénité

---

54 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XVII

LES FRANCS-TIREURS

— A quoi bon ? Si je suis tué, je n'aurai plus besoin de rien ! répliqua Roger, mélancoliquement.

— Vous êtes philosophe !

— Par raison !

— Mais si vous n'êtes pas tué ? — c'est, d'ailleurs, la grâce que je vous souhaite. — Si je ne suis pas tué... Eh ! bien, mais...

— Vous vous marierez, c'est une ressource.

Roger tressaillit.

— C'est une ressource quand la femme est riche ! répondit-il, en s'efforçant de plaisanter... Or, les femmes riches veulent des gens en situation ou riches eux-mêmes.

— Bah ! on trouve à se marier richement quand on est, comme vous, vicomte de Pardayant. Il y a bien, de par le monde, des filles de bourgeois, riches, qui sont ravies de devenir vicomtesse.

— Lieutenant, si je me marie je vous inviterai à ma noce !.. fit Roger.

— C'est dit ! A votre santé !

Le petit vin clairet de Lacoste se buvait facilement; mais il fallait le connaître...

Ce vin, léger en apparence, était, au contraire, très chaud, et grisait aisément.

Le sous-lieutenant s'en aperçut trop tard.

— Diable ! fit il avec regret, ce vin-là chauffe diantrement. Il coule, comme de l'eau, dans le gosier, et il porte à la tête, cependant. Est-ce que je me serais grisé ?

Il roula une cigarette et reprit la conversation interrompue.

— Ainsi, sergent, vous vous marierez?

— Mon Dieu, répliqua le sergent avec une ironie qui était quasi douloureuse, il y a trois mois, c'était chose faite.

— Ah !

— Mais tout a été rompu brusquement.

— Pourquoi donc ?

— C'est toute une histoire.

— Eh ! bien, si ce n'est pas impossible, racontez-la-moi.

— Volontiers. Mon mariage a été rompu pour une vétille : j'avais une maîtresse.

— C'est permis, à votre âge ! dit l'officier en riant.

— Ma maîtresse s'était énamourée, de moi, à la folie. Il faut vous dire que de notre union, un enfant était né.

— Ça ne corse !

— Quand la mâtine a appris que je devais me marier...

— Elle a fait du tapage !

— Juste ! Est-ce qu'elle ne s'est pas avisée de porter notre enfant chez mes futurs parents !

— Diable !

— Si bien qu'on m'a donné mon compte. Mes futurs parents, et surtout ma fiancée, ayant des préjugés.

L'officier qui s'était assis se leva et ouvrit la fenêtre, à laquelle il s'accouda. L'air de la nuit, qui baignait son front, lui fit du bien.

Il se rapprocha de la table et s'assit.

Comme Roger, profondément préoccupé, se taisait, l'officier s'assoupit, soudain.

— Lieutenant, dit le sergent, en tapant sur l'épaule de son chef, vous êtes las; vous devriez profiter de ce que nous sommes ici pour vous étendre, un peu, sur un lit, et dormir. Moi, je veillerai, et je vous appellerai en cas d'alerte.

Frédéric hésita un instant ; mais il se sentait si mal à l'aise qu'il accepta, finalement, l'offre du sergent.

— Dites-moi, monsieur l'aubergiste, y a-t-il, ici, un lit sur lequel je pourrais m'étendre pour dormir pendant quelques heures ?

— Oui, mon officier... Je vais vous conduire.

— Alors, sergent, à la première alerte, éveillez-moi !

— Comptez sur moi, mon lieutenant.

— Merci ! Monsieur l'aubergiste, je vous suis !

Le jeune homme, complètement gris, sortit en titubant.

Lacoste, ayant allumé la bougie d'un flambeau, précéda l'officier.

Ils traversèrent la cour et se dirigèrent vers le pavillon.

Ils montèrent au premier.

L'aubergiste introduisit l'officier dans la chambre qui se trouvait, à droite, dans le corridor, en face de celle qui précédait celles qui avaient été réservées à Etienne Molay et à Noémie.

— Vous êtes chez vous, mon officier, dit Lacoste.

— Merci ! Ah ! votre vin est traître, monsieur l'aubergiste. Allons, je vais dormir une couple d'heures et je me réveillerai dispos.

— Bonne nuit !

— Encore merci.

Lacoste se retira.

Demeuré seul, l'officier posa, sur la table, son sabre, qu'il avait emporté ; puis, il déboutonna sa tunique, pour être plus à l'aise, et marcha vers le lit.

— Je suis gris ! dit-il, c'est stupide ! Heureusement, le sergent veillera : je serais debout à la moindre alerte !

Il mit sa montre sur la table de nuit, il éteignit la bougie, et il se jeta sur le lit, où il ne tarda pas à s'endormir.

Soudain — il dormait depuis une demi-heure, à peine — il se réveilla en sursaut, et se leva brusquement.

Il demeura, un instant immobile, se demandant où il était.

Enfin, il se souvint.

(*A suivre*).

élyséenne, au tremblement de l'hélice, qui battait comme le pouls de ce soir heureux !

LE PADOVAN.

(L'Eclaireur de Nice).

NOTES AJACCIENNES

Conseil de revision

Le Conseil de revision s'est réuni mardi 28 mai, pour la séance de clôture. M. Marini, secrétaire général, a présidé cette dernière réunion, en l'absence du préfet.

Canal de la Gravona

On procède en ce moment au changement des tuyaux de conduite d'eau pour la sulfection et la transformation de nos conduites. L'eau est donc coupée en ville de 5 heures du matin à 6 heures du soir, ce qui n'a rien de très agréable par ces chaleurs, et les travaux dureront environ trois semaines. Il y a de dures nécessités.

Théâtre

La population ajaccienne ne pourra pas se plaindre cette année du manque de distractions. Le théâtre est demeuré ouvert pendant tout l'hiver et il l'est encore ce qui est sans précédent dans nos annales. La troupe Simonglavant, de retour de Bastia, a donné « Durand et Durand, » le « Martyre, » la « Rafale. » Elle jouera, dit-on, « Napoléon » samedi et dimanche.

Notre température

Le temps est toujours insensible. Il a fait froid, il y a huit jours, sous un coup de violent mistral, puis très chaud jusqu'à hier par un temps de véritable sirocco du désert. Mais la belle saison est proche, car il fera uniformément beau en juillet et août.

Concerts municipaux

A partir du 1er juin, la musique municipale donnera ses concerts à 5 heures et demie du soir, au lieu de 4 heures. Le kiosque commencé en mars n'étant pas encore achevé, la musique ne pourra vraisemblablement inaugurer tout de suite. Il est vrai, qu'il s'agit d'un kiosque conditionné dans toutes les règles, véritable forteresse à l'épreuve même des obus, et la musique sera là-dessus dans la plus complète sécurité.

Marine

Le croiseur cuirassé anglais *Lancaster*, de la division de Malte, a mouillé mardi, à 5 heures du soir, sur notre rade, après avoir échangé avec la terre une salve de 21 coups de canon.

Ce croiseur restera dans notre port jusqu'à samedi.

Contrat de mariage

On nous annonce pour le 1er juin le mariage de M. Jean-Ange Marchi, surveillant chef à l'Ecole française.

Tous nos meilleurs vœux.

Voiture postale

Le service des postes du chemin de fer est assuré depuis plusieurs jours par une grande et élégante voiture de fabrication nouvelle, qui remplace très avantageusement le fourgon minuscule et misérable qui faisait gémir à bon droit les journaux de la localité.

Nous savons que cette amélioration qui a son importance pour une ville station d'hiver, est due à l'initiative de notre excellent et zélé directeur des Postes, M. Pujol, qui s'efforce, en tenant compte de toutes les réclamations fondées, de réaliser le plus de réformes possibles dans notre service départemental des postes.

Nous lui devons notamment une plus exacte exactitude dans la distribution de nos courriers urbains et ruraux et partout des innovations dont le public retire le meilleur profit.

Des démarches consenties du succès ont été également tentées par M. Pujol auprès de la Compagnie Fraissinet, pour l'engager à assurer bientôt son transport des dépêches au moyen d'un fourgon à traction animale.

Musique Municipale d'Ajaccio

Programme du 2 juin 1907, à 5 h. 1/2

La Viennoise, p. r.,	Krol.
Caroline légère, conc.,	Sopeé.
Le Carnaval,	Eichhorn.
Ballo in Maschera, fantaisie,	Verdi.
Espana, valse,	Waldteufel.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Cours secondaires de jeunes filles de Bastia

La fête que nous avons annoncée dernièrement et que se proposent de donner la société et le personnel des Cours secondaires de notre ville, à l'occasion du 25e anniversaire de la création des lycées de jeunes filles, est fixée au jeudi 6 juin, à 3 heures de l'après midi.

Cette fête aura lieu dans le jardin de l'établissement sous le patronage de M. Colin, Premier Président à la Cour d'appel et sous la présidence de M. Montigny, Sous-Préfet.

Nous en publierons très prochainement le programme.

COUR D'ASSISES

Audience du 31 mai 1907

Présidence de M. GABRIELLI, conseiller

Vol qualifié

C'est encore un voleur qui est assis aujourd'hui sur le banc d'infamie. Achilli Jean-Pierre, cultivateur, âgé de 19 ans, est accusé d'avoir, à Cervione, dans le courant de l'année 1906, frauduleusement soustrait divers objets mobiliers, dans la ville appartenant à M. Rousselot, en cet avec effraction et escalade.

L'acte d'accusation expose les faits de la cause de la manière suivante :

Acte d'accusation

Le 12 novembre 1906, l'agent de police Grazziani découvrit à Bastia, au lieu dit Fiorjolo, cachés dans un rocher, de riches objets de toilette de femme. Une enquête, ouverte aussitôt, établissait qu'un individu étranger à la ville avait voulu confier des objets similaires à des personnes de la ville. C'était le nommé Achilli Jean-Pierre, âgé de 20 ans, originaire de Cervione, qui, conduit immédiatement au Commissariat, fut trouvé porteur d'un trousseau de clefs, d'une paire de gants de dame, soie noire, d'une ceinture de dame en moire bleue, ainsi que d'un pistolet portant gravé sur la plate bande du canon, le nom de Nouci, capitaine adjudant major. Achilli ne put justifier de la provenance de tous ces objets soigneusement cachés sous ses vêtements, et prétendit, sans aucune vraisemblance, les tenir de certains membres de sa famille.

A la même époque, le sieur Morini Eugène faisait savoir à la gendarmerie de Cervione qu'une perte de la ville Serazzi, devenue la propriété de M. Rousselot, notaire à Evin (Meuse), était ouverte. On constatait aussitôt qu'un vol très important y avait été commis. Pour pénétrer dans la ville, le voleur avait escaladé le mur d'enceinte, puis, dont un carreau avait été brisé. Les appartements avaient été fouillés de fond en comble et tous les meubles ouverts. On aurait soustrait du linge, des objets de toilette de dame, des tapis, des glaces, des pendules et des bijoux d'une grande valeur.

Une perquisition faite au domicile de Cavalle, dans une chambre occupée par Achilli Jean Pierre, amenait la découverte de divers objets de toilette de dame, de tapis, de trois glaces et d'un pistolet portant gravé le nom de Nouli, capitaine adjudant-major. Tous ces objets ont été formellement reconnus comme appartenant à la dame de Serazzi, de son vivant propriétaire de la ville cambricide.

L'information a établi, d'autre part, que dans le courant des mois de septembre et octobre 1906, Achilli Jean-Pierre a été vu dans la région d'Aleria, voyageant avec un âne chargé d'objets d'appartement, qui ont été reconnus comme provenant du vol de la ville Serazzi et qu'il a écoulés à Piazzalla et à Ghisonaccia. Malgré des charges aussi accablantes, Achilli a toujours nié sa culpabilité et donné un démenti à tous les témoins.

La moralité du prévenu est déplorable. Il a toujours vécu comme un vagabond et un déshérité à la charge de sa famille qui est réputée honnête.

***

M. l'avocat général Angeli occupe le siège du ministère public.

Me du Carulle et H. de Montera junior sont cités au banc de la défense.

Interrogatoire

Achilli, qui est dépeint comme un fainéant et un mauvais sujet contenta les renseignements fournis sur son compte par les autorités locales. Il persiste dans le système de dénégations absolues soutenu devant le magistrat instructeur. Il soutient avoir trouvé sur la route un paquet contenant deux pistolets et divers objets de toilette ; il l'a ramassé et en a rendu le contenu à sa sœur. Quant aux objets représentés par diverses personnes, comme leur ayant été vendus par l'accusé, Achilli déclare ne pas les connaître. Il ne sait pas son plus, qui a placé dans sa chambre, divers meubles. Il n'a jamais dévalisé la villa Rousselot.

Audition des Témoins

Quatre témoins sont assignés dans cette affaire.

M. le commissaire central Dumas. — Averti par l'agent Grazziani, qu'il avait trouvé divers bijoux dans un trou à Fiorjolo, a confondu à ses agents de rechercher et un individu quelconque ne rendait pas des objets similaires en ville. Deux heures après, Achilli était amené dans ses bureaux et reconnaissait avoir caché des objets à Fiorjolo, objets qui appartenaient à une de ses sœurs.

M. Rousselot, notaire. — A été prévenu à Evin du vol dont il avait été victime. Il reconnaît les objets enlevés de sa villa, qui a été complètement avec effraction, puis que l'habitation était fermée depuis deux ans.

L'agent Grazziani. — De service à l'octroi de Saint-Joseph, a été prévenu qu'un paquet suspect se trouvait à Fiorjolo. Il a saisi le paquet qui contenait des robes de soie et divers objets de toilette. L'enquête faite par la police a établi que l'accusé avait vendu des objets similaires.

Morini Eugène. — Du 10 au 12 novembre dernier, il a vu la maison Rousselot ouverte : il en a prévenu la femme de garde et la gendarmerie.

Grego Rose. — A constaté que de très nombreux objets manquaient dans la villa de son maître.

Canari Théodore. — A vu la maison Rousselot ouverte et en a prévenu la gendarmerie.

Canari Marie. — A vu Achilli avec une malle devant sa porte. L'accusé en retirait des effets de dame et les remettait à sa sœur.

Moretti Jean Jacques. — A vu l'accusé vendant des objets à Piazzalla.

Les autres témoins confirment leurs dépositions écrites. Il en résulte que l'accusé a vendu des objets dans diverses localités.

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli n'a pas de peine à établir la matérialité du vol qualifié reproché à l'accusé. Tous les témoignages sont concordants, aucun doute ne peut s'élever à cet égard.

L'honorable organe de l'accusation établit victorieusement que les circonstances aggravantes d'effraction et d'escalade d'une maison habitée, existent indiscutablement dans cette affaire.

Achilli Jean-Pierre est un mauvais sujet, un vagabond et un déshérité de toutes sortes. Il a aujourd'hui à répondre d'un crime grave, dont il doit être puni avec rigueur.

Plaidoirie de Me H. de Montera Junior

La mission du jeune maître est des plus difficiles. Me H. de Montera junior s'en acquitte néanmoins avec son habileté et son talent coutumier.

Après avoir démontré que son client n'est pas l'être à jamais perdu qu'a dépeint l'accusation, le brillant avocat supplie le jury de ne pas retenir à l'encontre de Achilli les circonstances aggravantes qui obligeraient la Cour à prononcer un verdict en disproportion avec la faute.

Le jury se montrera humain et pourra avec modération un jeune homme de 20 ans qui pourra s'amender.

Verdict

Reconnu coupable du vol simple, Achilli est condamné à cinq ans d'emprisonnement et dix ans d'interdiction de séjour.

***

Audience d'aujourd'hui :

Colombani François-André, employé à la Compagnie Fraissinet, demeurant à Bastia, meurtre.

Ministère public, M. Sanolini, substitut du Procureur général.

Défenseurs, Me Dumeri, Luca.

NOUVELLES RELIGIEUSES

PAROISSE SAINT-JEAN

— Les exercices du mois du Sacré-Cœur commenceront, à Saint-Jean, samedi, 1er juin, et auront lieu tous les soirs à 5 heures et demie.

CONFRÉRIE SAINT-ERASME. — La fête de Saint-Erasme, protecteur des marins et navigateurs, sera célébrée dimanche 2 juin.

Les membres honoraires et participants sont priés d'assister aux cérémonies qui auront lieu : le matin, Grand'Messe à 11 heures ; le soir, Vêpres à 3 heures et demie.

CHAPELLE DES N.-D. DE LOURDES, A CAPANELLE. — Dimanche, 2 juin, Fête patronale de N.-D. de Lourdes à Capanelle.

Ce soir, premières vêpres à 5 heures.

Dimanche, messes basses à 7, 8, et 9 heures. Messe au sermon à 10 heures.

Le soir, à 4 heures, vêpres, sermon, salut.

Le Drame passionnel du Cours Favale

Interrogatoire de Cesari Mathilde

La fille Cesari Mathilde, l'auteur de l'assassinat commis sur le cours Favale dans la journée de mardi dernier, a été amenée hier devant M. le juge d'instruction Virgitti qui a procédé à son interrogatoire.

C'est devant son conseil, Me Decori, que la fille Cesari répond aux nombreuses questions qui lui sont posées par le magistrat instructeur.

Elle a fait connaître qu'il y a deux ans, un jour du mois de décembre, pendant qu'elle était seule à la maison, son oncle Acquatella étant arrivé, lui fit des propositions qu'elle repoussa, et que malgré ses pleurs il se jeta sur elle et la viola.

Elle voulut se plaindre à ses parents, mais elle n'en fit rien, cédant aux supplications d'Acquatella, qui lui donna l'assurance qu'elle n'aurait pas tardé à devenir sa femme légitime.

Ils continuèrent depuis à avoir des relations intimes et, au mois de juin de l'année dernière, la fille Cesari quitta Vignale avec Acquatella. Elle arriva à Bastia, où Acquatella la rejoignit.

Cesari prétend que la victime a télégraphié à son père qu'elle était gravement malade pour l'obliger à se rendre à Bastia afin de la ramener à Vignale.

Comme Acquatella tenait des propos malveillants sur le compte de la demoiselle Cesari, cette dernière lui exposa, à son retour à Vignale, sa triste situation. Acquatella l'écouta froidement. Elle essaya à maintes reprises de le ramener à de meilleures dispositions sans pouvoir y parvenir.

Elle résolut alors de se venger. Ses parents, ayant surpris qu'elle nourrissait de pareils sentiments à l'égard d'Acquatella, partirent avec elle à Entraygues, où ils passèrent dix-huit mois.

C'est dans cette localité que la fille Cesari est accouchée d'une fille.

Elle annonça la naissance de cette enfant à Acquatella qui ne fit aucune réponse. Un an après, malgré sa famille, Cesari Mathilde rentrait avec sa fillette à Bastia où elle acheta un revolver. Elle avait, dit-elle, l'intention de tuer Acquatella s'il ne reconnaissait pas sa fille.

A son arrivée à Vignale, elle fit plusieurs démarches à ce sujet auprès d'Acquatella qui ne voulut rien entendre.

Bien des fois elle avait épié son séducteur, mais l'occasion favorable ne s'était jamais présentée.

Mardi, ayant appris qu'il était parti pour Bastia en cabriolet, elle prit le train et, arrivée à Bastia, elle se mit à la recherche d'Acquatella.

Vers une heure, elle le vit monter sur le cours Favale. Elle entra chez M. Petrotti, négociant, sous prétexte d'acheter un béret à sa fille et attendit le passage d'Acquatella. Dès que ce dernier eut dépassé le magasin, elle sortit et fit feu sur lui à deux reprises par derrière à trois ou quatre pas de distance.

La fille Cesari durant son long interrogatoire n'a manifesté aucun signe d'émotion. Elle s'est exprimée avec beaucoup de netteté et a déclaré qu'elle ne peut regretter l'acte qu'elle a commis car pour le mal qu'elle lui avait fait, cet homme, à ses yeux, méritait la mort.

L'inculpée a cependant du regret d'avoir agi de la sorte, pour sa fille qui n'a plus de père et qui sera pour être privée dans sa mère par suite d'une condamnation.

***

M. le docteur Ramaroni a procédé mercredi à l'autopsie du cadavre d'Acquatella Jean.

La victime, à peine âgée de 30 ans, jouissait, à Vignale, de l'estime publique.

Nos Dépêches DU JOUR

L'Agitation DANS LES PORTS

La Grève générale des Inscrits Maritimes

A MARSEILLE

Marseille, 31 mai.

La déclaration de grève générale a été immédiatement suivie d'effet. Les inscrits maritimes ont quitté avec ensemble le bord de tous les navires.

Une animation extraordinaire règne sur les quais. Des mesures d'ordre très sévères ont été prises pour éviter toute manifestation tumultueuse.

Le départ du Golo

Malgré la grève, le navire-poste *Golo*, de la Compagnie Fraissinet, a pu effectuer aujourd'hui son voyage sur Bonifacio.

Le service postal de la Corse et de l'Algérie

Le ministre de la Marine a transmis des ordres au Préfet maritime de Toulon pour que les dispositions arrêtées depuis longtemps en prévision de la grève, soient exécutées pour ce qui concerne les services maritimes postaux.

Les contre-torpilleurs de l'escadre de la Méditerranée assureront les services pour la Corse, l'Algérie et la Tunisie.

A TOULON

Toulon, 31 mai.

Aussitôt que la décision prise par le Comité général des Gens de mer a été connue, les équipages de tous les navires de commerce ont quitté le bord.

On ne signale aucun incident grave.

AU HAVRE

Le Havre, 31 mai.

La très grosse majorité des inscrits maritimes quitteront demain matin leurs navires. Leurs camarades débarqueront au fur et à mesure de l'arrivée des courriers.

Les services des transports sont complètement désorganisés.

La ville est assez calme.

ENTREVUE entre le Tzar et M. Fallières

Paris, 31 mai.

L'information du « New-York-Herald » annonçant que le Tzar a invité le Président de la République à faire un voyage en Russie dans le courant de l'été prochain, n'a reçu aucune confirmation.

Il est cependant possible que M. Fallières, en rendant sa visite au roi Haakon, visitera aussi la Cour de Copenhague, où le Tzar avait l'habitude de passer tous ses étés avant la crise actuelle. Il est probable que S. M. Nicolas II effectuera cette année son voyage, et aura à Copenhague une entrevue avec M. Fallières.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	30 mai	31 mai
Rentes de 3 0/0 ancien	95,15	95 10
— de 3 0/0 amortie.	96 25	96 30

ex-coupon

Nouvelles Universitaires

Paris 31 mai.

Un congé jusqu'au 30 septembre 1907 est accordé, sur sa demande, à M. Meyer, professeur d'allemand au collège d'Ajaccio.

NOS REPRÉSENTANTS et LE PRÉFET DE LA CORSE sont reçus par le Ministre de la Marine

Paris, 31 mai.

M. Chaleil, préfet de la Corse, accompagné des sénateurs et députés du département, s'est rendu au Ministère de la Marine pour signaler à M. Thomson la situation faite à notre île par la grève des inscrits maritimes.

Les membres de la représentation ont appelé la bienveillante attention du ministre sur la situation très intéressante des inscrits maritimes corses.

Ils ont ensuite insisté d'une façon très pressante, sur la nécessité d'assurer les communications entre le continent et l'île.

M. Thomson a répondu que des mesures allaient être prises en conséquence. Le service des dépêches serait assuré par des torpilleurs. Celui des passagers le sera par des transports de l'Etat.

Des ordres ont immédiatement été transmis par le ministère de la Marine.

ACCIDENT AU CUIRASSÉ « PATRIE »

Toulon, 31 mai.

Le cuirassé « Patrie » de l'escadre active de la Méditerranée qui effectuait des essais sur les côtes de Sicile, a été obligé de rejoindre précipitamment le port de Toulon à la suite d'un accident de machine.

Dans un condenseur un tube a crevé et l'eau a envahi certaines chaudières, qui ont dû être immobilisées.

Le cuirassé est entré au bassin où l'on va procéder au remplacement de tous les tubes du condenseur explosé.

La « Patrie » devra demeurer au bassin pendant trois semaines environ.

AU MAROC La soumission de Raissouli

Tanger, 31 mai.

Les émissaires du Maghzen continuent leurs négociations avec les caïds Mac-Lean et Assian pour amener Raissouli à se rendre à Fez, sous garantie.

Il est néanmoins très improbable que le célèbre brigand consente à abandonner la lutte, car il se défie des engagements du Maghzen. La chose ne serait possible que si une puissance européenne prenait Raissouli sous sa protection, et imposait au Maghzen le respect de la parole donnée. Il est certain qu'aucune autre n'en ne se résoudra à cette protection, qui serait une prime au brigandage futur.

Immense Succès de « PARIS-NEW-YORK »

Paris, 31 mai.

Les journaux annoncent que le célèbre impresario Schurmann a obtenu de MM. Francis de Croisset et Emmanuel Arène l'autorisation de faire une tournée d'Europe avec *Paris-New-York* qui sera représenté en Hollande, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Roumanie et en Russie.

Le rôle, si brillamment créé à Paris par Mme Réjane, sera tenu par Mme de Linden, l'illustre artiste viennoise.

La durée de la tournée sera de trois mois, pour lesquels le grand impresario a fait aux deux auteurs les conditions les plus avantageuses.

L'ÉCHOUEMENT du croiseur « Chanzy »

Le navire a coulé

Paris, 31 mai.

Le « Chanzy » a coulé la nuit dernière.

Les renseignements parvenus au ministère de la Marine font savoir que depuis hier la mer étant de plus en plus démontée, les déchirures de la coque s'agrandirent et les cloisons étanches cédèrent.

Le navire a coulé sur l'arrière. Le personnel est indemne.

Une grande partie du matériel a pu être sauvé.

PÈRE DÉNATURÉ Viol d'une Fillette de 12 ans

Paris, 31 mai.

Le nommé Henry Marcy, maçon, âgé de 48 ans, vient de se rendre coupable d'un attentat monstrueux sur la personne de sa fille Marcelle, âgée de moins de 12 ans.

Ce père dénaturé a déclaré avoir agi dans un moment d'égarement, et a ajouté : « Si la petite a cédé, c'est qu'elle l'a voulu ! A 12 ans on sait ce qu'on fait ! »

Cet acte ignoble a provoqué l'indignation de tout le quartier Saint-Antoine où habitait la famille Marcy.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. RAIBERT

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Validation d'élections

L'élection de Chateau-Thierry

L'ordre du jour appelle la discussion des opérations électorales de l'arrondissement de Chateau-Thierry.

Le rapporteur conclut à la validation de M. Cousinon.

Personne ne demandant la parole, la Chambre valide cette élection sans discussion.

M. Cousinon est admis.

L'élection de Cholet

Sur les conclusions conformes du rapporteur, la Chambre valide également l'élection de M. Delahaye, député conservateur de l'arrondissement de Cholet.

M. Delahaye est admis.

LE RENVOI de la classe 1904

Interpellation Klotz

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Klotz, tendant au renvoi anticipé de la classe 1904.

M. Klotz

député radical socialiste de la Somme, demande le renvoi de la classe 1904, pour le mois de septembre prochain.

Il réclame pour les ajournés le même sort que celui des hommes valides de leur classe.

Ils doivent aussi profiter de la libération collective.

Le général Picquart

ministre de la Guerre déclare qu'il est tout disposé à faire bon accueil à la demande de M. Klotz. A moins d'événements extraordinaires, la classe 1904 sera renvoyée au mois de septembre.

Le Ministre de la Guerre donne quelques renseignements sur la situation des engagés conditionnels et sur celle des ajournés.

M. Ribot

député progressiste du Pas-de-Calais, demande au ministre de la Guerre des explications sur le nombre des rengagements à la suite de l'application de la nouvelle loi militaire.

Le général Picquart

déclare que le mouvement des rengagements est très satisfaisant. Les demandes abondent et sont suffisantes pour pourvoir aux besoins du service et au remplacement des cadres de sous-officiers.

Le Ministre ajoute : « Si la loi de deux ans présente des difficultés, nous les surmonterons. »

M. Maurice Berteaux

député radical socialiste de Seine-et-Oise, président de la commission de l'armée, approuve les déclarations du général Picquart.

Ordre du Jour

Plusieurs membres de la droite demandent l'ordre du jour pur et simple comme conclusion du débat.

Le général Picquart

déclare que le Gouvernement n'accepte pas ce mode de clôture pour la discussion.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par mains levées.

Ordre du jour Maujan

M. Maujan, président de la gauche radicale, dépose un ordre du jour approuvant les déclarations du Ministre de la Guerre.

Le président met aux voix cet ordre du jour, le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	513
Majorité absolue	257
Pour	456
Contre	56

Par 400 voix de majorité, l'ordre du jour de confiance est adopté.

La Suspension des Officiers de Réserve

Interpellations de l'Estourbillon et Rosambo

M. le marquis de l'Estourbillon, député libéral du Morbihan, demande à interpeller le Ministre de la Guerre sur les actes arbitraires suspendant de leurs fonctions plusieurs officiers de réserve.

M. de l'Estourbillon

développe son interpellation. Il conteste au Ministre de la Guerre le droit de frapper des officiers de réserve lorsqu'ils accomplissent, dans la vie civile, des actes politiques.

L'orateur parle longuement du cas de M. de Montsquiou, frappé pour un délit d'opinions, et fait l'éloge de ce sous-lieutenant de réserve.

M. de Rosambo

ancien officier de cavalerie, développe une interpellation analogue à celle du marquis de l'Estourbillon.

En termes très vifs, l'orateur fait le procès du général Picquart qui outrepasse ses droits et qui se montre bien sévère pour ses camarades, alors que l'armée fut si indulgente pour lui.

M. de Rosambo fait ensuite un magnifique et pompeux éloge de la monarchie, qui sut toujours reconnaître les droits des braves qui la servaient avec honneur et fidélité.

Jamais la monarchie n'a commis les deuils de justice qui sont aujourd'hui communs à tous les gouvernements républicains. (Huées à gauche. Applaudissements à droite).

M. Lasies

député bonapartiste du Gers, fait l'éloge des officiers de réserve. Le Ministre de la Guerre n'a juridiction sur ces serviteurs du Pays que lorsqu'ils accomplissent des services d'instruction, ou qu'ils commettent des délits contre l'armée.

Le général Picquart

ministre de la Guerre, répond aux interpellations.

[illegible] contre certains officiers de réserve. Il a agi dans la plénitude de ses droits de chef d'armée.

Les officiers de réserve ne sont pas étrangers à l'armée lorsqu'ils n'accomplissent aucune période. Ils sont toujours sous le contrôle militaire.

La discussion est close.

Ordre du Jour

Le Ministre de la Guerre déclare que le Gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple.

Le président met cet ordre du jour aux voix.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	570
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	386
Contre	184

Par 202 voix de majorité, la Chambre accorde sa confiance au Ministre de la Guerre.

Séance lundi.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La réglementation des jeux

L'ordre du jour appelle la discussion en 1re délibération du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur la réglementation des jeux dans les cercles ou casinos des stations balnéaires, thermales et climatériques, dont M. Pédebidou est le rapporteur.

M. de Lamarzelle

sénateur conservateur du Morbihan, combat longuement le projet. La loi soumise au Sénat sera totalement inefficace. Il faut choisir sans hésitation, entre la suppression complète et la liberté absolue.

Personne n'a le pouvoir de supprimer la passion du jeu, aussi forte que celle de l'alcoolisme. Aucune mesure législative peut produire d'effet ; il faut réformer la société, la moraliser.

Le jeu est un fléau, il faut le rendre odieux et il disparaîtra.

M. Pédebidou

rapporteur, justifie le projet de réglementation. La loi proposée aura pour effet de diminuer les établissements clandestins, et empêcher des ruines. Elle ne reconnaît pas légalement ce mal social, elle essaye de l'enrayer.

M. Le Provost de Launay

sénateur conservateur des Côtes-du-Nord, combat le projet, qui est immoral.

M. Flaissières

sénateur socialiste des Bouches-du-Rhône, soutient la même thèse.

M. Sarrault

sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, prononce un long discours en faveur du vote de la nouvelle loi, qui rendra des services à la moralité publique.

M. Bérenger

sénateur inamovible donne la réplique à M. Sarrault. Il n'y a qu'un remède contre le jeu, il faut le supprimer radicalement. Tous les établissements doivent être fermés, les joueurs punis comme coupables d'un délit.

La discussion générale est close.

La Vote

Le président met aux voix le passage à la discussion des articles.

Nombre de votants	246
Majorité absolue	124
Pour l'adoption	153
Contre	93

Par 60 voix de majorité, le passage à la discussion des articles est adopté.

ARTICLE 1er.

Après une courte discussion, l'article 1er est mis aux voix et adopté.

Amendement Gourju

M. Gourju, sénateur libéral du Rhône, dépose un amendement aux termes duquel les autorisations de tenir des maisons de jeux ne pourront être accordées que jusqu'au 1er janvier 1908.

Le président met aux voix cet amendement qui est repoussé par 152 voix, contre 54.

Les autres articles sont successivement mis aux voix et adoptés.

L'ensemble de ce projet de loi est également adopté.

Séance mardi.

AU GUATEMALA L'exode des Etrangers

New York, 31 mai.

Il se confirme que les étrangers habitant le Guatemala, quittent en grand nombre ce pays, à cause de la situation intérieure qui devient de plus en plus menaçante.

L'exode est très fort depuis deux ou trois jours.

DERNIÈRE HEURE

La Grève des Inscrits Maritimes

Paris, 10 h. s.

La grève des inscrits maritimes est générale dans tous les ports de France.

Les dépêches reçues au ministère de la Marine ne signalent aucun incident sérieux.

Les grévistes sont très calmes.

SOCIÉTÉ connue et appréciée, ayant obtenu les plus haut récomp., dem. dans chaq. localité imp. repré' avec rétr. 1er ord. et gar. Trai' et Cie élevés. Ec. à M. GUEIT, ingr, 31, rue de Provence, Paris.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ec. Maison Borot, à Nantes.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIELS MACHINES, Tournevis, DÉCOUPAGE Scies, Mouvements, TOURS, Fraiseuses, &c. CATALOGUE 1.50 (Timbre 0.60 en sus). LE NICKELAGE, 21, rue d'Alsace, PARIS.

POUR FAIRE PONDRE LES POULES sans interruption même pendant la mue. 2.500 OEUFS par an pour 10 poules. Résultat garanti. NOTICE gratis et franco. Nouveau SYSTÈME D'APPAREILS PERFECTIONNÉS. LE POULAILLER MODÈLE, à FRÉMONT (Loiret).

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

H. P. SIEUTE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à se mettre au porte monnaie américain charlatan inhalateur... de faire chirurgiens dentistes qui n'ont pour le droit d'exercer le profession et ont recours aux moyens illégaux pour la fabrication de fausses mâchoires.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LA
Médecine Végétale
par les Sucs et Principes actifs des Plantes.

La Méthode Végétale qui depuis de nombreuses années utilisait tant de succès dans les guérisons des maladies chroniques, se trouve décrite dans le célèbre ouvrage intitulé : « La Médecine Végétale ».

Toutes les maladies abominables et désespérées trouveront dans ce livre un remède certain et radical pour se guérir sans craindre rechute, même persistant qui fatiguent le corps, épuisent les nerfs et détruisent l'estomac, sans exception, ni médicaments nuits à l'état de notre organisme et sans régime spécial, qui ennuient les forces, brûlent l'organisme et purifient le sang.

Parmi les chapitres les plus importants, il contient de citer :

Maladies de la Peau, Dartres, Eczéma, Vices du sang, etc. — Maladies spéciales de la Femme : Tumeurs, Métrites, Kystes, etc. — Glande, Rhumatisme, Epilepsie, Maladies nerveuses, Vices cachés, Cystites, Prostatites, Gravelle, Rétrécissements, Hydropisie, Albuminurie, etc., etc.

Avec ce livre, chacun peut devenir son propre médecin, se soigner et se guérir sans les soins coûteux des médecins charlatans, sans médicaments qui empoisonnent, mais par cette méthode douce et bienfaisante qui rend son calme naturelle dans toutes les cellules et dans tous les organes, par ces précieux sucs des plantes qui maîtrisent tous nos maux :

FORCE, VIGUEUR ET SANTÉ

Donne un but de vulgarisation scientifique et humanitaire, *La Médecine Végétale*, fort volume de 352 pages, est envoyé franco contre 0,60 en timbres poste adressés à M. le Directeur de la PHARMACIE VIVIENNE 38, Rue Vivienne, PARIS.

NEURASTHENIE
Les personnes atteintes de surmenage cérébral ou nerveux, de la volonté et de l'énergie, de faiblesse et fatigues chroniques, avec Mal de tête persistant, grande impressionnabilité, douleurs dans le dos, tremblements, nuit troublée, s'adressent à M. C. CATTET, à CAUDRY (Nord), qui envoie GRATIS le moyen de se guérir rapidement.

Le meilleur Cigare à 10 centimes se fait encore à la CIGARE MATTEI

„Décidément, FAMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907
NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON À ÉTÉ
Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline
APPRÊT DU NEUF
Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama
TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX LUI-ILS PARLER DE TOMBER?
SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux naturels. Résultats incroyables. Vente toujours croissante.
Envoi franco sur demande de l'prospectus contenant détails et attestations
Envoi franco sur demande de l'prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Saison Printemps-Eté 1907
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe dotons modèl's en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de styles Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Corse

THÉ BLAIZE PÈRE LE MEILLEUR PURGATIF DÉPURATIF
50 ANS DE SUCCÈS. — EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Ne pas oublier que l'Amaro [illegible] est utile pendant l'été et agréable pendant l'hiver.

TUMEURS cancers et fibrômes. Ecrire Viallet, 15, rue Lakanal, Grenoble (Isère), qui indique remède.

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 151 DIMANCHE 2 JUIN 1907

00301

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays, le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits envoyés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Erasme.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 50 m. — Coucher, 7 h. 01 s.
Dernier quart., le 2 Nouv. Lune, le 10,
Fête de Demain Sainte Angèle.

1er JUIN

VERS LE PROGRÈS!!

Les vieux papiers ne sont pas toujours sans intérêt. Leur caractère de vétusté est toujours empreint d'une certaine tristesse. C'est un peu de ce passé qui se présente à vous et qui s'impose à votre attention. C'est ainsi que j'ai pu lire sur un connaissement daté de 1860.

Marseille, le 27 Janvier 1860.

Au nom de Dieu et de bon sauvement, il a été chargé au port de cette ville par Ramegal, pour compte et aux risques de qui il appartiendra sur le paquebot appelé *Insulaire*, commandé par le capitaine Valzi, pour porter et conduire, Dieu aidant, à Bastia, et consigner à.... ou qui pour.... sera les marchandises ci-après mentionnées et marquées de la marque ci contre, savoir :

. . . . . .

Et les ayant reçues bien conditionnées, sans qu'il n'y ait rien de mouillé ni de gâté, payerez de nolis...

***

En vignette, un voilier est là pour nous faire regretter le bon vieux temps, à une époque où la vapeur va bientôt être détrônée par l'électricité.

Formules simples et vieillottes, qu'êtes-vous devenues ? S'il n'y a pas de bon Dieu et de bon sauvement, sur les connaissements de M. Fraissinet, il y a, en revanche, 23 articles. On croirait lire le code militaire qui, invariablement, édicte la peine de mort contre le coupable. Ici c'est la condamnation à mort du chargeur qui apparaît à chaque article du connaissement que nous subissons en l'an de grâce 1907.

L'article 7 est à retenir. Il est tout bonnement délicieux dans sa simplicité draconienne :

La Compagnie n'assume aucune responsabilité.... pour risques et accidents résultant de la rupture de treuils, élingues, etc., pendant le chargement ou autres opérations.....

Vous entendez bien. La Compagnie n'assume aucune responsabilité. Elle vous laisse ce soin. Elle se reconnaît cependant le droit d'user jusqu'à la corde un filin de cent sous et d'envoyer à l'eau pour cent mille francs de marchandises. C'est au chargeur qu'incombe le devoir de s'assurer si le treuil fonctionne bien, si le matériel dont on se sert est dans de bonnes conditions. Elle vous fait, en un mot, supporter les conséquences de sa négligence et de sa propre faute.

Il y a aussi un article 22 qui porte tous les différends devant le Tribunal de Marseille par dérogation, dit-il, à l'article 59 du Code de Procédure Civile. Cette dérogation n'a jamais empêché d'enthousiastes thuriféraires de proclamer que l'adjudicataire se conforme ainsi aux principes du droit commun.

Mais à quoi bon récriminer, alors que presque toute la presse insulaire célèbre les louanges et la bonté inépuisable du trop célèbre armateur marseillais.

Vous leur fites, seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur.

On n'ose pas se défendre, se syndiquer ; on se débat au milieu de l'apatnie générale, et pourquoi cet avachissement, toute cette veulerie ? parce qu'on craint de déplaire à M. X..., parent de Y..., qui est l'ami de l'ami de M. Fraissinet.

Sans préconiser le sabotage et l'action directe, nous avions toujours estimé qu'un mouvement énergique de défense s'imposait contre un monopole écrasant. On a laissé notre appel sans échos.

L'exemple des départements méridionaux est à retenir.

Là, plus de trois cent mille viticulteurs, debout, clament leurs misères, et devant ce sublime élan de solidarité humaine *tous les partis* s'effacent, et les pouvoirs publics s'inclinent.

Comparez maintenant les connaissements de 1907 à ceux de 1860, l'attitude de la terre de l'Indépendance à celle des départements voisins et convenez que si nous avons progressé, c'est à reculons.

JOSEPH AJACCIO.

Au Temps des Cerises

(SOUVENIR D'ENFANCE)

Je sortais de maladie, et pour achever ma convalescence, je fus envoyé dans une ferme que possédait mon oncle, à T.... En arrivant, le fermier, prévenu de ma visite, me reçut avec beaucoup d'empressement et d'enthousiasme. Il me conduisit immédiatement dans une chambrette aménagée en mon honneur, et me tapant amicalement sur l'épaule, me dit :

— Vous serez très bien ici, vous avez une superbe vue du Rizzanèse, et puis vous arrivez à la belle saison. La campagne est très agréable, les cerises sont mûres, vous pourrez aller faire de belles excursions aux alentours, en somme, vous ne vous ennuierez pas, allez. D'ailleurs, ma fille vous accompagnera dans vos promenades. Tenez, descendons au jardin, je vous la présenterai.

Quelques instants après, Mlle Madeleine, une adorable brune de seize ans, accourait vers nous, et me tendant amicalement la main, me pria d'accepter ses meilleurs souhaits de bienvenue.

Je vous avoue que je me trouvais bien gauche en face de cette jeune fille qui semblait sourire de mon trouble et de mon embarras. Je ne pus balbutier que quelques paroles banales de remerciement, et pour rompre un silence qui me devenait insupportable, je parlai de la beauté du pays.

. . . . . .

Par un de ces heureux effets du hasard, je fus placé pendant les repas à côté de Mlle Madeleine, et, comme de juste, je la comblais de prévenances, si bien que le lendemain même de mon arrivée, nous étions une paire d'amis. A partir de ce jour-là, mon séjour fut des plus agréables. Tous les matins, nous partions dans les bois de pins ou les oseraies et ne rentrions que pour le dîner. Tantôt assis près de quelque source, nous écoutions le doux chant des oiseaux, qui, dans ces coins de paysage, avait un charme particulier, tantôt nous nous égarions à la recherche des fraises sauvages et parfumées. Quelquefois, le soir, nous allions nous étendre sur le foin fraîchement remué qui sentait bon, et, là, respirant une brise délicieusement embaumée, nous restions jusqu'à ce que le dernier tintement des clochettes, annonçant la rentrée des troupeaux, se fut perdu dans le lointain.

Mais de toutes les parties de plaisir, celle que je préférais était sans contredit la cueillette des cerises. C'était une bien grande joie de grimper sur les cerisiers, et, tout en savourant de beaux fruits, d'en jeter dans le tablier de Madeleine qui riait aux éclats. Lorsque la provision faite, nous rentrions à la ferme, les chiens venaient au devant de nous en aboyant et bondissaient de joie auprès de leur jeune maîtresse. Oh ! les journées délicieuses que je passais alors !

Je commençais même à aimer sérieusement Madeleine, et, le soir, sous la tonnelle tapissée de campanules et de rosiers sauvages, que de serments tendres et discrets, je lui faisais ! La main dans la main, enivrés par tous les parfums pénétrants des champs, nous nous plaisions à nous redire ces mots si doux dont les amants seuls ont le secret.

Un jour pourtant, il fallut partir. Rétabli complètement, j'étais appelé par ma famille, désireuse de voir rattraper au Lycée le temps perdu durant ma maladie.

La veille de mon départ, je voulus, en compagnie de Madeleine, revoir tous les beaux sites que nous avions admirés ensemble et faire une dernière fois la cueillette des cerises. Le soir, en bouclant ma valise, j'étais bien triste à la pensée que bientôt j'allais quitter cette brave famille de paysans qui n'avait cessé de m'entourer des soins les plus délicats.

Le lendemain matin, Madeleine m'accompagna à la diligence, et au moment où je montais en voiture, me donna discrètement un petit médaillon renfermant sa photographie, en même temps de grosses larmes perlaient au bord de ses longs cils noirs.

. . . . . .

Quinze ans se sont écoulés depuis ce jour, Madeleine repose en ce moment là-bas, sous les ifs et les thuyas du petit cimetière de T. Chaque année, au temps des cerises, je fais un bouquet des fleurs qu'elle aimait le mieux et vers le déposer sur sa tombe, évoquant, avec émotion, les heures si douces d'autrefois.....

X...

Ce que disent les Journaux

L'Action

Sur le projet de réforme fiscale du gouvernement :

« Un projet de réforme fiscale, projet de claire justice et de bonne foi, a été déposé par M. Caillaux au nom du gouvernement tout entier, et accepté, après le plus loyal des débats, par la Commission de la Chambre tout entière. Ce projet sera porté à la tribune d'ici quinze jours au plus tard. Autour de lui, doivent se grouper tous les démocrates qui veulent soulager la terre, décharger le prolétariat, établir l'équilibre dans les contributions, mettre fin à la main-mise de la haute finance sur les institutions républicaines. Le Sénat n'est fort que de la faiblesse de la Chambre et de la complicité de la presse ».

1/2 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XVII

LES FRANCS-TIREURS

— Est-ce que je dors depuis longtemps ? fit-il.

Son ivresse ne s'était pas dissipée encore.

Il voulut voir quelle heure il était et il chercha ses allumettes ; mais il ne les trouva point.

— Diable ! dit-il, que faire ?

Après avoir réfléchi un instant, il décida qu'il descendrait à l'auberge pour s'informer.

Il n'était pas tranquille.

Il avait conscience qu'il ne faisait pas son devoir et cela le troublait.

— C'est cela, dit-il, je vais descendre.

Je me sens mieux ; au besoin, je dormirai sur une chaise !

Alors, il prit son sabre, et, à tâtons, il chercha la porte.

Il la trouva, il l'ouvrit, et se trouva dans le corridor.

Toujours à tâtons il essaya de gagner l'escalier.

Les ténèbres, en cette nuit sans lune, étaient profondes, et puis, le jeune homme n'était pas dans son assiette ordinaire.

Soudain, il mit la main sur un bouton de porte, qu'il tourna, machinalement.

La porte s'ouvrit.

L'officier vit, alors, devant lui, un grand espace noir ; mais, au fond, une chambre dont la porte était ouverte, et qui était éclairée vivement.

Le jeune homme fit quelques pas dans la première chambre et pénétra dans l'autre.

Il était entré dans le logement réservé à Etienne Molay.

Soudain, il vit Noémie endormie.

La jeune fille en attendant le retour du fermier, avait laissé sa bougie allumée, et, brisée, elle avait fini par s'endormir.

Elle était adorable dans sa pose abandonnée.

Son beaux bras nus étaient étendus sur le drap, et un camisole, entr'ouverte, sur laquelle la lumière se projetait, laissait voir sa gorge blanche aux délicates rondeurs.

L'officier, surpris .. charmé.... s'arrêta net.

Un sourire passa sur ses lèvres, qui frémirent.

Tout tremblant, non de peur ni d'émotion ; mais de désir, il fit un pas en avant à la fois inquiet et plein d'audace.

Tout son sang afflua en son cerveau ; son visage, blême, se congestionna ; ses yeux flamboyèrent.

Certes, il n'était pas maître de lui.

Le vin qu'il avait bu troublait ses esprits.

A jeun, il eût pris la fuite, désolé de son intrusion inopinée dans cette chambre.

Mais, en son ivresse, il vit, en perspective, une galante aventure.

Il se dit qu'il se trouvait, à coup sûr, en présence d'une des servantes de l'auberge.

Même, il se persuada que le hasard, qui l'avait à ce point favorisé, le servirait encore.

— Les servantes d'auberge ne sont pas farouches, ordinairement, se répétait-il pour s'enhardir.

Le souvenir d'aventures pareilles, qui lui étaient arrivées, déjà, passa, rapidement, en son esprit.

Alors, bien décidé, il mit sur la table son sabre qui l'embarrassait, et il marcha vers le lit.

Mais, comme il titubait légèrement, il heurta le guéridon sur lequel était posé le flambeau, et, au bruit qu'il fit, la jeune fille se réveilla.

Le flambeau, cependant, avait été renversé, et la bougie s'était éteinte.

— Est-ce toi ? demanda la jeune fille, croyant qu'Etienne revenait enfin.

— Bon ! se dit l'officier, elle attendait quelqu'un ! Je ne m'étais pas trompé. Elle n'est pas farouche !

Cependant, il ne répondit pas.

Mais il étendit les bras en avant et saisit brusquement la jeune fille.

— Qui va là ?.. cria Noémie, plus morte que vive.

— Tais-toi ! fit l'officier. Tais-toi, méchante ! Et il mit sa main sur la bouche de la jeune fille, dont les cris, les appels, qui auraient pu faire connaître à l'officier, sa terrible méprise, furent ainsi étouffés.

Noémie s'opina vite dans une résistance dont l'officier, très robuste, eut aisément raison, et elle s'évanouit.

. . . . . .

Un coup de feu retentit, et fut suivi, presque aussitôt, de trois autres détonations.

Le jeune officier, qui s'était endormi d'un sommeil de plomb, sur un fauteuil, dans la chambre de Noémie, avait été réveillé par la première détonation.

Vite, il se leva.

En un clin d'œil il se remémora, vaguement, les événements de la veille, et il se préoccupa de « sa conquête ».

Il marcha vers le lit, étendit les bras dans l'obscurité, toujours profonde, et palpa le corps de la jeune fille qui était encore évanouie.

— Elle dort ! se dit-il. Pauvre petite ! Ne la réveillons pas !

Il saisit son sabre, qu'il avait laissé sur la table, gagna la porte et passa dans le corridor, à tâtons.

Il entendit dans la cour, puis dans l'escalier, le pas précipité d'un homme.

Comme il était en haut de l'escalier, une faible lueur éclaira subitement les degrés.

L'officier reconnut son sergent qui portait une lanterne.

— Eh ! sergent ! cria-t-il.

(A suivre).

La République Française

A propos du renvoi de la classe 1901 :

« Il s'agit de savoir s'il vaut mieux, dans l'intérêt de la défense nationale, entretenir les équivoques et les illusions qui ont déterminé le vote de la loi de 1905, ou les dissiper le plus promptement possible en montrant les réalités ; nous pensons que, plus ces réalités sont crues, plus il faut les montrer. C'est le seul moyen de ramener les esprits de bonne foi aux résolutions nécessaires. Sans doute, des patriotes sincères, des républicains dévoués prennent différemment, à la Chambre, notamment, où ils ont voté mardi dernier avec le ministère, quoique désapprouvant sa politique ; nul ne saurait réclamer le monopole de la vérité et de la sagesse, et nous nous gardons bien d'affirmer qu'ils ont eu tort ; nous nous bornons à penser sur ce point d'une manière différente ; il y a là une question de méthode, non de doctrine ».

L'Aurore

Sur le prétendu don Garibaldien à la revue du 14 juillet :

« Paris raciste aujourd'hui l'injurieuse équipée de Bordeaux ; la justice, lente à venir, est cependant venue ; l'heure est du reste propice : on n'est pas Garibaldi seul que nous fûmes, par cette résolution de faire participer ses dernières compagnonnes d'armes à notre fête nationale, c'est, avec eux, l'Italie tout entière, redevenue notre amie, l'Italie dont le sol fut arrosé du sang des nôtres, lors de la conquête de son indépendance. La décision du Conseil des ministres d'hier ne peut que resserrer encore les liens qui nous unissent désormais — d'une manière indissoluble, nous l'espérons — à nos voisins d'au delà des Alpes. Au 14 juillet donc, nos salute et nos vivats aux « chemises rouges », nos nues des mauvais jours, faites un peu tard ; mais, mieux vaut encore tard que jamais, dit le vieux proverbe ».

Musique Municipale d'Ajaccio

Programme du 2 juin 1907, à 8 h. 1/2

La Viennoise, p. r.,	Krol.
Cavalerie légère, ouv.,	Suppé.
La Caravane,	Bickbergen.
Bello in Maschera, fantaisie,	Verdi.
Espana, valse,	Waldteufel.

Le Chef de Musique, TIBERT.

Les Agissements DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

Réclamation

Bastia le 31 mai 1907.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Je fais appel à votre obligeante intervention pour porter à la connaissance du public la réclamation suivante :

En ma qualité de transitaire, j'ai été appelé, par mon service, le 29 mai courant, dans les bureaux de la Cie Fraissinet pour réclamer un envoi de charbon adressé par erreur à M. l'Agent général de la Compagnie à Bastia.

Bien que ma démarche n'eut aucun caractère désobligeant, M. Louis Perangeli qui, en ce moment, remplit les fonctions d'Agent, et à qui je soumis ma réclamation, déchira la lettre que je lui présentais et m'en envoya les morceaux à la figure, en me disant : « Voilà ce que j'en fais de votre lettre. »

Je n'ai pas voulu me servir chez lui des mêmes procédés, mais le public appréciera, à sa juste valeur, l'urbanité exquise de ce sous-verge mal éduqué à qui le puffisme tient lieu d'éducation.

J'ai servi pendant quatre ans comme Commis expéditionnaire dans les bureaux de M. Fraissinet à Bastia, et m'étant établi pour mon compte personnel j'ai eu, pour ce motif, l'occasion de m'attirer la colère de ce Monsieur Louis, qui a vu ainsi diminuer une partie de ses bénéfices.

Il était intéressant, pour M. Fraissinet lui-même, de savoir de qu'elle façon le public est reçu dans ses bureaux par M. Louis Pierangeli.

Veuillez agréer etc.

J.-B. SUZZONI,
Expéditionnaire Maritime.

COUR D'ASSISES

Audience du 1er juin 1907

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Le Drame du Cours Sebastiani

Le 7 février dernier, vers huit heures et demie du soir, deux fortes détonations retentissaient sur le Cours Sébastiani, près du Bar Sauvi. Le nommé Colombani François, employé à la Compagnie Fraissinet, rentrait chez lui, au numéro 42 de ce cours, lorsque, arrivé à la hauteur du débit de boissons tenu par Mme Sauvi, il aperçut, sortant de ce débit, un individu qui, se dirigeant vers lui, lui déchargea à bout portant deux coups de revolver. Colombani, atteint à la poitrine et à la cuisse, tomba sur le trottoir. Son agresseur, qui n'était autre que Camilleri Bernard, âgé de 26 ans, qui venait de tirer sur lui, s'enfuit à toutes jambes.

Colombani, relevé par des passants, fut transporté à son domicile, où le docteur Rossi lui prodigua les premiers soins que nécessitait son état.

Le lendemain, Camilleri Bernard était arrêté et écroué à la prison de Bastia.

Le 1er mars, Colombani Françoise succombait à ses blessures.

Le 3 mai, Camilleri Bernard était inculpé de meurtre avec préméditation et guet-apens.

Acte d'accusation

Le 5 février 1907, vers deux heures du soir, Colombani Fesoglio, employé à la Compagnie Fraissinet, remplaçant le contremaître qui était malade, aurait désigné aux ouvriers qui devaient procéder au déchargement du vapeur *Ville de Bastia*. Ce choix qui avait été fait sans examiner si les ouvriers embauchés avaient été occupés le matin, provoqua un certain mécontentement parmi les dockers. Deux d'entre eux, Gennari Françoise et Schiappe Joseph-Antoine, refusaient même de travailler, afin de manifester un certain ressentiment, pendant que Camilleri Bernard se plaignait de n'avoir pas été désigné. La discussion dégénéra bientôt en une bruyante bousculade générale, au cours de laquelle Colombani tomba sur ses genoux en jetant une brique de charbon sur Gennari. Lorsqu'il se releva, le docker Remucci Joseph s'approcha de lui et le frappa au visage. L'incident n'aurait cependant pas eu de suites sérieuses, si Colombani, après une nouvelle réclamation de Camilleri, n'était allé s'armer d'un pistolet automatique qu'il chargea de huit cartouches, achetées au même débit chez l'armurier Badani. Camilleri, qui semblait en plaisanter tellement près de boisson, en plaisanta une troisième fois à Colombani de n'avoir pas été embauché et lui demanda quand il pourrait le faire, en lui disant que le contremaître Tarallo, son beau-frère, le traitait généralement avec plus de bienveillance.

A 8 heures du soir, le travail terminé, Colombani quittait les quais pour rentrer chez lui, accompagné des sieurs Tarallo, son beau-frère, Camilleri le suivit et, en présence de Gennari, Schiappo et Luciani qu'ils avaient rencontrés en route, remontèrent les doléances. Arrivé près de la rue de l'Intendance, le groupe se dispersa. Pendant que Schiappo, Gennari et Luciani s'éloignaient, les frères Tarallo continuèrent leur chemin, suivis de Colombani et de Camilleri.

Tout à coup, deux détonations retentirent. Schiappo et Gennari revinrent sur leurs pas et trouvèrent près du bar Sauvi, étendu à terre, leur camarade Camilleri, qui leur dit : « C'est Colombani qui a tiré sur moi à plaisir ! » Atteint à la partie thoracique gauche par un des projectiles qui avait traversé la rate et était allé se loger dans la masse osseuse de la colonne vertébrale, Camilleri succombait dans la nuit, à une hémorragie abdominale.

Colombani, son crime accompli, jeta son pistolet et alla se constituer prisonnier au poste de police. Il prétendit n'avoir fait feu que pour sauver sa vie en danger et après avoir vu que Camilleri qui l'avait déjà frappé de deux coups de poing, relevait son gilet, comme pour y chercher une arme.

Il a été établi que son existence n'était nullement en péril. Camilleri n'a été trouvé muni d'aucune arme, et d'autre part, les beaux-frères de l'accusé, qui le prédisaient de quelque pas à peine, n'auraient pas manqué d'accourir s'il les avait appelés à son secours.

***

M. Mascini, substitut du Procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me Denuel et Luca sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Colombani, sur le compte duquel sont fournis de bons renseignements, maintient le système de défense qu'il avait invoqué à l'instruction.

Il fait connaître que, chargé de l'embauchage des portefaix pour les travaux du port, il avait dû refuser tout emploi à Camilleri, qui avait travaillé la veille. Celui-ci le lui reprocha vivement sur les quais. Il s'adjoignit quelques-uns de ses camarades, dockers comme lui, et tous ensemble essayèrent de lui faire un mauvais parti. Un d'entre eux, Remucci Joseph, se livra même à des voies de fait.

Après cette scène de violence, ayant appris que quatre individus étaient disposés à le tuer, il quitta le travail et alla chez lui s'armer d'un pistolet. Il acheta ensuite dix cartouches chez l'armurier Badani et retourna sur les quais reprendre la surveillance des ouvriers déchargeurs.

Camilleri l'aborde une nouvelle fois, le salue par la gifle et le menace de lui porter des coups. Il eut ce maître.

Vers huit heures du soir, l'accusé quitta les quais pour regagner son domicile, en compagnie de ses deux beaux-frères, Tarallo Jean-Baptiste et Tarallo Joseph. Il fut encore injurié par Camilleri et injurié par lui. Voyant que ce dernier était près de boisson, il songea de le calmer, lui promettant de l'emboucher le lendemain.

Ils arrivèrent ainsi jusqu'à la place Saint-Nicolas, où deux dockers rouges, Gennari et Schiappe se joignirent à Camilleri et ils rebroussèrent depuis à l'accusé.

Devant le bar Sauvi, Camilleri, de plus en plus surexcité, dit à Colombani : « C'est toi qui es la cause de tout ce qui est arrivé, parce que tu es un imbécile. » Au même instant, il lui a porté deux coups de poing et a relevé son gilet comme pour en tirer une arme. Croyant ses jours en danger, Colombani a fait feu à deux reprises, puis a couru au poste de police se constituer prisonnier.

La Partie Civile

Me H. de Montera junior demande acte à la Cour de ce qu'il se constitue partie civile au procès au nom du père de la victime.

Audition des Témoins

Neuf témoins sont assignés dans cette affaire.

Martel Pierre. — Le 6 février est descendu sur le quai pour se rendre à bord de la *Ville de Bastia*. Il a vu l'accusé aux prises avec Gennari et Schiappe. Une bagarre eut lieu au cours de laquelle l'accusé a lancé deux demandes régulières à son adversaire. Le sous-chef Remucci est arrivé à ce moment et a gifflé l'accusé.

Schiappe Joseph Antoine. — Invité par Colombani à travailler le 5 février, a refusé, car on n'était pas son tour, ajoutant que tous les dockers devaient être employés à tour de rôle. Colombani l'a alors engagé. Le beau-frère de l'accusé qui se trouvait à bord du paquebot, est descendu et a empoigné Gennari, Colombani a alors lancé deux briques en témoin.

Le soir, il était devant les magasins Brignardelli, lorsque sans discussion aucune, Colombani a fait feu sur la victime. Il a accouru après du blessé qui lui a dit : « Colombani m'a tiré à plaisir (sic). »

L'accusé était d'un caractère violent ; il a braqué un jour son revolver sur le nommé Sauvili.

Remucci Joseph. — Le 5 février à 2 heures, était à bord de la *Ville de Bastia*, lorsqu'il a vu un baigneur sur le quai. Colombani a jeté des briques à la tête de ses adversaires. Il est descendu à terre et a giflé Colombani pour défendre ses amis.

Colombani a manqué son fait de ses armes au contact Sauvili.

Gennari François. — Confirme la déposition de Schiappe Joseph.

Castello François. — Passait devant les magasins Brignardelli, a vu des dockers qui discutaient. Il y avait là l'accusé et ses beaux frères, la victime, Gennari et Schiappe. Il a continué son chemin et, arrivé place du Marché, il a entendu deux détonations et un cri : « Le Moche, il a tiré en l'air ! »

Arrighi Barthélemy. — Raconte la scène du Nouveau-Port. L'accusé gardait ses mains dans la poche d'un air menaçant, avant de frapper ses coups.

Sauvili Michel. — Affirme que Colombani ne lui a jamais braqué un revolver sur la poitrine.

Lorenzi Romulus. — Il y a environ deux ans, Colombani interpellé par un groupe de quatre ou cinq dockers, a brandi son arme sur eux. Sauvili faisait partie de ces groupes.

Sauvili Dan Joseph. — Colombani a refusé de l'embaucher en l'insultant grossièrement. Il confirme la scène du Nouveau Port.

Verdict

L'heure tardive à laquelle se sont terminés les débats, nous oblige à renvoyer à demain le compte-rendu du réquisitoire, de la plaidoirie de la partie civile et de celles des deux défenseurs.

***

Le verdict du jury étant négatif sur toutes les questions, Colombani François est acquitté et mis immédiatement en liberté.

***

Audience de demain :

Castelli François-Marie, cultivateur, demeurant à Carcheto, meurtre.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Me D. Arrighi, Rocchi.

MUSIQUE DE LURI

Programme du 2 juin

(Allegro des Tilleuls)

Luri, allégro marche,	XX.
Les Bords de l'Alliers, fant.,	Lordeur,
Harmonie, valse de concert,	de Wolfe.
Les Martyrs,	Donizetti.
Souvenir de Cavari, fant.,	X.
La Capricieuse, polka,	Carbal.

Le chef de musique, J. GIANNOS.

Ligue de propagande *radicale et radicale socialiste*

Les membres de la Ligue sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu dimanche 2 juin, à 2 heures de l'après-midi, au cercle Gambetta, 32, Bd Paoli.

Ordre du jour :

1. Conférence par M. Ajaccio, Président de la Ligue, sur le programme Républicain.
2. Examen questions diverses.
3. Dispositions à prendre pour le 14 Juillet.

Bulletin Financier

Paris, 28 mai 1907.

Sauf les Rentes et notre Rente qui s'inscrit à 94.72, tous les Fonds d'Etats sont en recul. Nos Sonores du Crédit sont fermes à leurs cours précédents. Le bilan de la Société Générale en hausse profite des quatre premiers mois de l'année en cours à 3.346.725 fr. 83 contre 2.966.917 37 pour la période correspondante de 1906.

En Banque, les obligations 5 0/0 du Port de Gênes sont en progrès à 460. Les obligations 5 0/0 du chemin de fer du Victoria Nyanza sont en progrès à 460. Les obligations hypothécaires 5 0/0 du chemin de fer du Goyaz sont recherchées à 448. L'action Berck Plage à Paris Plage est toujours en faveur à 467.

La Libératrice Ottomane est ferme à 1395. La Magistral Copper est bien tenue à 65. La Société Française Electrique progresse à 660. Les actions de la Société Ems sont en hausse à 132 50 ; cette société qui exploite les automobiles à pétrole lourd, c'est à dire les voitures de livraison de marchandises, est dans une voie qui se développe rapidement. La Darracq Espagnole, qui se traite à 142, a dans l'Espagne et le Portugal le monopole de fabrication non seulement des automobiles Darracq, mais encore de la vente des automobiles poids lourds Darracq-Serpollet.

Nos chemins du Lr sont sans changements.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 1er juin

Thermomètre : 2 heures du matin + 17 ; à midi + 21 ; 6 heures du soir + 19.

Maximum + 26. Minimum + 15.

Baromètre : 7 heures du matin, 758 mm. à midi, 758 mm. 6 heures du soir, 756 mm.

Pluie. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, couvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Nos Artilleurs

Le sont infatigables !

A peine de retour des tirs de combat de Saint-Florent, les deux batteries d'artillerie ont de nouveau quitté Bastia pour aller exécuter les tirs à la mer du côté d'Aiastro.

Ces tirs terminés, nos artilleurs sont rentrés vendredi matin à Bastia et en sont repartis samedi matin, à 6 heures, pour prendre part à la grande manœuvre qui doit avoir lieu non loin d'Oletta.

Le bataillon du 163e en garnison à Ajaccio et la 7e batterie formeront le parti A ; le bataillon de Bastia et celui de Corte, ainsi que la 8e batterie formeront le parti B.

***

A la Bibliothèque

La Bibliothèque communale est fermée au public jusqu'à nouvel ordre, par suite du transfert au Théâtre municipal.

***

L'Eté à Saint-Pierre de Venaco

La Villa *Beau Séjour* offre par ses commodités de tous ordres, ses eaux, ses ombrages et ses promenades, les avantages les plus heureux.

Tout y répond aux vœux du villégiante le plus méticuleux.

S'adresser à M. Thuiaster Colombani, Bastia.

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. Thuiaster Colombani, Bastia.

NOUVELLES RELIGIEUSES

CHAPELLE DEN.-D. DE LOURDES, A CAPANELLE. — Dimanche, 2 juin, Fête patronale de N.-D. de Lourdes à Capanelle.

Messes basses à 7, 8 1/2, et 9 heures.

Messe solennelle à 10 heures.

Le soir, à 4 heures, vêpres, sermon, salut.

CONFRÉRIE SAINT-ERASME. — La fête de Saint-Erasme, protecteur des marins et navigateurs, sera célébrée dimanche, 2 juin.

Les membres honoraires et participants sont priés d'assister aux cérémonies qui auront lieu : le matin, Grand'Messe à 11 heures ; le soir, Vêpres à 3 heures et demie.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres honoraires et participants de la Société de Secours mutuels Ste-Dévote, sont priés d'assister à l'assemblée générale, à 1 heure de relevée, dans la salle du Conseil municipal, dimanche, 2 juin.

Ordre du jour : Lecture du dernier procès-verbal. Situation financière. Admission de nouveaux membres. Questions diverses.

Les absences sans excuse, seront amendées d'après l'article 19 des statuts.

Le Président, J. Airoldi.

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche matin, à 9 heures.

Des questions très importantes devant être discutées, on est prié d'être exact.

Le Président, Walker.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Dimanche, 2 juin, recette du mois de 9 h. 1/2 à 10 heures et demie, à la Mairie.

Admission de nouveaux adhérents.

Le Président, J. Angeriy.

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 2 et 9 courant, aura lieu la perception du 2e trimestre, de 9 à 11 heures, au siège social Bd du Palais, 8.

Prière aux retardataires de se mettre en règle.

Le Trésorier, Raibaldi.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS DE LA CORSE. — Les membres participants de la dite Société sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 9 heures du matin, à la Mairie.

Ordre du jour : Payement des cotisations. Réception de nouveaux membres. Questions diverses.

Le Secrétaire, J. A. Ricci.

JEUNESSE PLÉBISCITAIRE. — Les membres de la Jeunesse Plébiscitaire et les personnes désireuses d'en faire partie, prié d'assister à la réunion du 2 juin, à 1 heure et quart.

Ordre du jour :

Conférence du camarade Pierani, « l'Epée et les Travailleurs. »

Admission de nouveaux membres.

Lieut. Bd du Cardo, 2.

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — L'assemblée générale annuel a aura lieu à la Mairie, samedi, 1er juin, à 8 heures du soir. Tous les sociétaires sont tenus d'y assister ; les dames seules peuvent se faire représenter par un parent mâle de leur livret.

Les numéros matrimules 25.331, 48.614, 73.542, 110 853, 140.207 ont gagné chacun un lot de 100 francs au tirage d'avril.

Nouvelles adhésions et payement des cotisations le 8 de chaque mois, à la Mairie, à 8 heures du soir.

PATRONS BOULANGERS. — Les patrons boulangers sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi soir à 8 heures, dans une des salles de la Mairie.

Le Président, Rossi.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00302

BOURSE DE PARIS

	31 mai	1er juin
Rente 3 0/0 ancien	95 10	94 95
— de 3 0/0 amortie.	90 30	96 25
		ex-coupon.

L'Agitation DANS LES PORTS

La Grève générale des Inscrits Maritimes

Les services sur la Corse

Ajaccio, 1er juin.

Pendant la grève, le service postal entre le Continent et la Corse sera assuré, tous les deux jours, entre Ajaccio et Nice, par les contre-torpilleurs *Epée* et *Hallebarde*.

Les dépêches partiront de Bastia pour Ajaccio par le train de 6 heures 30 du matin.

Le premier départ d'Ajaccio a été effectué ce soir par le contre-torpilleur *Epée*.

***

Le *Liamone*, de la Compagnie Fraissinet, partira dimanche à midi de Bastia pour Marseille.

***

Marseille, 1er juin.

Les dépêches à destination de la Corse ont été expédiées aujourd'hui sur Nice, d'où elles seront embarquées sur le *Bocognano*, qui effectuera un voyage, avant de rentrer à Marseille, son port d'attache.

***

Le transport de l'Etat *Nître* partira mardi à juin, à 1 heure de l'après-midi, de Marseille pour Ajaccio et Bône, avec passagers.

Nombreux meetings

Paris, 1er juin.

La grève des Inscrits maritimes est générale dans tous les ports, pour toutes les Compagnies et les maisons d'armement.

Bien que plusieurs réunions aient été tenues dans les différents ports, il ne s'est produit aucun incident sérieux.

Les grévistes ne se départissent pas du calme qu'ils se sont imposés, afin de donner plus de valeur à leur manifestation.

Les décisions du Gouvernement

Paris, 1er juin.

Bien qu'aucune décision définitive n'ait encore été prise par le Gouvernement relativement aux revendications des Inscrits maritimes, il semble que M. Clémenceau n'est pas disposé à céder devant les sommations des grévistes.

Le Gouvernement ne se ralliera pas au projet Siegfried accordant 600 francs de retraite aux Inscrits maritimes,

Le chiffre de 360 francs, fixé par M. Thomson, dans sa seconde entrevue avec les délégués des Syndicats maritimes de Bordeaux, demeurera la base des retraites.

L'état des finances de la République ne permet pas une augmentation immédiate de onze millions de dépense.

A MARSEILLE

Réunion des Inscrits maritimes

Marseille, 1er juin.

Le Syndicat des Gens de mer et les Inscrits maritimes, réunis en assemblée générale, ont décidé la continuation de la grève à outrance, jusqu'à ce que le Parlement vote le projet Siegfried.

Le Grand Séminaire D'AJACCIO

Démarches DU PRÉFET DE LA CORSE et de M. ARÈNE

Paris, 1er juin.

MM. Chaleil, préfet de la Corse et Emmanuel Arène, sénateur, en sa qualité de président du Conseil général, ont entretenu l'Administration des domaines de la question de savoir à qui appartenait la propriété du Grand Séminaire d'Ajaccio.

Après examen et discussion, les droits du département ont été reconnus valables.

C'est donc le Conseil général de la Corse qui aura à décider de l'affectation à donner à cet immeuble départemental.

Le Directeur général de l'Enregistrement

Paris, 1er juin.

M. Marraud, préfet de la Seine-Inférieure, est nommé directeur général de l'Enregistrement.

COUR D'APPEL DE PARIS

Le Procès Marc Lapierre

Les condamnations

Paris, 1er juin.

La chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Paris a rendu aujourd'hui son arrêt sur l'appel double interjeté par le Procureur général et les inculpés dans l'affaire Marc Lapierre.

La Cour, tout en adoptant les motifs des juges de première instance, a réanmoins élevé à deux ans d'emprisonnement la peine de 18 mois prononcée contre Marc Lapierre.

La condamnation de 10 mois de prison de Lajeur a été confirmée.

En entendant prononcer l'arrêt, Marc Lapierre s'est écrié : « C'est une infamie ! Vous avez condamné un innocent. »

Conseil des Ministres

Paris, 1er juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Affaires du Maroc

M. Pichon, ministre des Affaires Etrangères, communique au Conseil les dépêches qu'il a reçues de M. Regnault sur l'entrevue du ministre de France à Tanger avec les représentants du Maghzen.

L'attitude des délégués marocains a été très satisfaisante. Les réclamations de la France ont été favorablement accueillies, et des excuses nous ont été faites. Les représentants marocains ont, d'ailleurs, pris des engagements formels pour la pacification de l'Empire.

La grève des Inscrits maritimes

M. Thomson, ministre de la Marine, entretient longuement le Conseil de la situation créée par la grève générale des Inscrits maritimes et des états majors de la marine marchande.

Les mesures les plus sérieuses ont été prises pour assurer les communications entre la métropole, la Corse, l'Algérie et la Tunisie.

Le transport des voyageurs et des primeurs est également assuré.

Si cela devient nécessaire, des instructions seront envoyées d'urgence à l'administration des douanes pour l'admission en franchise des produits algériens parvenant en France.

Le Conseil s'est ensuite occupé des revendications des Inscrits maritimes, mais aucune décision n'a été prise.

Le projet d'impôt sur le revenu

M. Caillaux, ministre des Finances, a annoncé qu'il était complètement d'accord avec la commission de législation fiscale, en ce qui concerne le projet d'impôt sur le revenu.

Zola au Panthéon

Le Conseil a décidé ensuite que la translation solennelle des restes d'Emile Zola au Panthéon aura lieu dans la deuxième quinzaine du mois de juin.

Mouvement administratif

M. Clémenceau, président du Conseil, a soumis à la signature présidentiel un mouvement administratif.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

Les papiers Montagnini

Interpellations Denys Cochin et Léonce de Castelnau

Paris, 1er juin.

MM. Denys Cochin, député catholique du 8e arrondissement, et Léonce de Castelnau, député libéral de l'Aveyron, ont annoncé qu'ils adresseront une interpellation au ministre de la Justice, sur la façon dont furent dépouillés, classés et traduits les papiers saisis à l'hôtel de l'ancienne Nonciature.

Les Morts du Jour

Le général Billot

Paris, 1er juin.

On annonce la mort du général Billot, sénateur inamovible, élu par l'Assemblée nationale le 11 décembre 1875.

Jean-Baptiste Billot naquit à Chaumeil (Corrèze) le 15 août 1828. Il entra en 1847 à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, et en 1849 à l'Ecole d'Etat-Major.

Nommé capitaine d'Etat-Major en 1854, il était promu chef d'escadron en 1865. C'est en cette qualité qu'il fit les campagnes d'Algérie et du Mexique. Il fut promu lieutenant-colonel en 1869.

Il fit la campagne de 1870 en qualité de chef d'Etat-Major de la division de Lavenscourt du 2e corps d'armée. Il participa aux combats de Sarrebruck, Spicheren, Borny, Noisseville.

Fait prisonnier, il n'avait accepté la reddition de Metz et reprit du service à Tours. Il était nommé colonel le 9 novembre 1870 ; le 27 du même mois général de brigade et le 8 décembre, général de division commandant du 18e corps d'armée.

Il servit alors dans l'armée de la Loire et participa au combat de Beaune-la-Rolande. Après l'évacuation d'Orléans, le général Billot et le 18e corps furent incorporés dans l'armée de l'Est et prirent une part importante à la victoire de Villersexel, le 9 janvier 1871.

Il protégea la retraite de l'armée et livra le 1er février 1871, le sanglant combat de la Cluse, qui permit à l'armée Clinchant d'entrer en Suisse, avec armes et bagages. Il gagna l'Ain, puis fut chargé de la formation du 26e corps à Guéret.

C'est pendant qu'il s'occupait de la formation de ce corps qu'il fut élu, le 8 février 1871, député républicain de la Creuse.

Remis général de brigade par la commission des grades, malgré ses glorieux états de services, Jean-Baptiste Billot fut de nouveau promu divisionnaire le 30 mars 1878 et nommé commandant du 13e corps à Marseille.

L'Assemblée nationale en avait fait un sénateur inamovible. M. de Freycinet l'appelait au ministère de la Guerre en 1882.

A la chute du Cabinet Duclerc, le général Billot fut nommé commandant du 1er corps à Lille.

M. Méline le rappela au ministère de la Guerre en 1896. Il y passa deux ans. Il fut l'un des cinq ministres de la Guerre qui flétrirent Dreyfus en affirmant sa trahison.

Le général Billot, qui est un ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre, a été maintenu en activité de service comme ayant commandé en chef devant l'ennemi.

Il était grand'croix de la Légion d'honneur et décoré de la Médaille militaire.

L'ANNIVERSAIRE de la Mort du Prince Impérial

Paris, 1er juin.

Une messe a été célébrée ce matin, en l'église Saint-Augustin, pour le repos de l'âme du Prince Impérial.

Une très nombreuse assistance s'était rendue à cette messe anniversaire. On remarquait la présence de Mme la comtesse Walewska, de MM. le prince Joachim Murat, prince de la Moskowa, Chaudon, président des Comités plébiscitaires de la Seine ; général d'Espeuilles ; Antoine Leandri, directeur de la « Défense Sociale » ; Ottaviani, etc.

EN RUSSIE

ATTENTAT contre le grand-duc Constantin

Tentative criminelle de déraillement

Saint-Pétersbourg, 1er juin.

Un attentat criminel a été dirigé contre le grand-duc Constantin Constantinovitch, à la station d'Orel.

Le train impérial qui avait pris place le grand-duc rentrait en gare, lorsqu'une locomotive, chargée de charbon fut lancée à toute vitesse sur la même voie.

Les employés de la station furent assez heureux pour empêcher la collision par une habile manœuvre d'aiguillage.

Plusieurs arrestations ont été opérées. Le grand-duc qui n'a pas perdu son sang froid a néanmoins été fort impressionné par cette tentative criminelle.

Mont de Piété dévalisé

Vol de 4 000 roubles

Saint-Pétersbourg, 1er juin.

Huit individus armés ont envahi, la nuit dernière, un bureau de Mont de Piété, à Saint-Pétersbourg.

Ils se sont emparés d'une somme de 4.000 roubles, puis ils ont pris la fuite sans être reconnus.

EN HOLLANDE

ROTTERDAM

Grève générale

Rotterdam, 1er juin.

Les Inscrits maritimes du port de Rotterdam ont proclamé la grève générale.

Les communications avec le Havre, Londres, Hambourg, et tous les ports de la Baltique sont interrompues.

L'Union Vie

Fondée à Paris en 1829

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

RENTES VIAGÈRES

Assurances dotales, mixtes, combinées, etc.

S'adresser à

Bastia, à M. Etienne Périer.
Ajaccio, à M. J.-T. Bartoli.
Corte, à M. Charles Mariani,
l'Ile-Rousse, à M. Léon Rossi.
Propriano, à M. Toussaint Sorba.

VICHY

Hôtel de Norvège

entièrement remis à neuf près des Sources et du Casino
Chambre et Pension depuis 5.50
Arrangement pour familles
DESCHAMPS, propriétaire

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

A partir de 3 heures

GLACES

Crème vanillée et Fraise

Bière 20 cent. le Bock

SANDWICHS

Glacière de Corte

La Direction de la Glacière de Corte a l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en vente dans tous ses dépôts, à partir de 30 mai prochain, de la *glace à l'eau naturelle de la Restonica au prix de* 5 centimes le kilo.

Dépôts

Rue Miot, 5, Direction.
Place des Platanes, dans le Kiosque.
Place du Marché aux Poissons.
Route de Cardo, ancien bureau de l'octroi.
Cours Docteur Favale, entrée de la Citadelle.
Route du Cap, Nouveau port.

Déménagements

pour tous les pays

Prix très réduits

Cadres de déménagements, garde meubles pour entreposer le mobilier.
Camionnage et emballage soignés.
Agence Maritime, 7, route du Cap, Bastia.

AU BON MARCHE

PRIX FIXE — **BARBISINO** — PRIX FIXE

BASTIA — 9, Rue de l'Opéra, 9 — BASTIA

Vente Réclame d'Eté

Vichy pour jupons et tabliers, largeur 1 mètre, le mètre . . . 0,50
Batiste brodée, impressions nouveauté, valeur 1 fr. 20, sacrifiée le mètre 0,70
Chemises pour hommes, grande taille carreaux ou rayures la chemise 1.45
Chaussettes pour hommes, sans couture, noires avec rayures fantaisie, la paire 0,60
Services de table damassés, 12 serviettes et la nappe, le service 6.45
Pantalons pour hommes, toile militaire, le pantalon . . . 1.25

Nous attirons spécialement l'attention de nos clients sur deux lots de chapeaux de paille que nous sacrifions à des prix inconnus jusqu'à ce jour.

Un lot comprenant des chapeaux d'une valeur réelle de 1 fr. 75, 1 fr. 45 et 1 fr. 25 donnés à 0,90
Un lot comprenant des chapeaux de 3.50, 2.75 et 2.50 donnés à 1.25

Confection

Complets pour Hommes, coutil fantaisie, le complet . . . 8.50
Complets pour Hommes, coutil retord, veston doublé façon drap, article très soigné, le complet 14.50
Complets pour Enfants, coutil satin ou côtelet, très solide, le complet 3.50

Chaussures

Bottines pour Fillettes, très montantes, double semelle, cousues, la paire 3.75
Richelieu pour Dames, double semelle, cousues, article soigné, la paire 3.25
Richelieu jaune pour Dames, talon Louis XV, sur deux formes, la paire 3.95
Richelieu jaune pour Hommes, bout mode, double semelle, la paire 4.95
Richelieu toile pour Dames, cousus, semelle et talon cuir, la paire 1.75
Pantoufles pour Dames, cousues, semelle et talon cuir, la paire 1.50

Grand assortiment de chaussures pour Enfants.

Choix considérable de Jean Bart, paille anglaise et paille fine donnés à 0,95

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 152 — LUNDI 3 JUIN 1907

Le Petit Bastiais

00303

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les numéros sont payables d'avance et reçus aux bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaire, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Etats
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saints Angèle.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 59 m. — Coucher, 7 h. 01 s.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 10.
Fête de Demain : Saint François Caracc.

2 JUIN

Comment est connue L'HISTOIRE DE LA CORSE

Il n'y a pas de pays en Europe dont l'histoire soit plus mal connue que celle de la Corse, pas de département français dont les monuments aient été plus négligés, dont les archives soient plus dispersées. Le passé en a été traité avec une stupéfiante légèreté, les ouvrages modernes, tout autant que les anciens, abondent en anachronismes, en textes apocryphes, en citations inexactes. Le sens critique y est presque toujours dévoyé, et comme ces ouvrages ont tous été copiés les uns sur les autres, il faut, pour tirer quelque profit de cette historiographie, se reporter aux textes les plus anciens bien effacés ou recouverts par ceux qui leur ont succédé.

Nous supposons un jeune Corse désireux de s'instruire des rapports anciens de son île et de sa patrie ; il a entendu parler de Sampiero Corso comme du premier Corse qui ait servi la France, il cherchera ce nom dans la Biographie-Didot ; renvoyé à l'article Ornano, voici ce qu'il y trouvera :

« Ornano, famille des anciens comtes souverains de Corse, ducs de Mariliano, princes de Montlaur et de Cistria, elle descend du préfet du prétoire, le prince Ugo Colonna que Léon III chargea de conquérir la Corse sur les Sarrasins, et qui, d'après Alcuin, fut investi par Charlemagne de la souveraineté de cette île sous le titre de Comte. Alliée aux maisons impériales de Jolia, de Lascaris, de Lorraine, de Bragance, de Bonaparte, aux maisons royales d'Aragon et de Bavière... elle a donné à l'Eglise romaine un cardinal... etc

» Ornano (D'), célèbre sous le nom de Sampierro, né en 1497, de Guillaume d'Ornano, seigneur de Sampierro sur la Tibre, fut élevé dans la maison du cardinal de Médicis qui le fit enrôler dans les bandes noires... etc. »

Le duché de Mittiliano et la principauté de Cistria furent créés de toutes pièces sous le règne de Louis XVIII par un romancier français dans des circonstances que je pourrais préciser. Le nom de Colonna n'apparaît pas dans l'histoire avant la fin du XIe siècle, et la qualité de prince n'est donnée à des membres de cette famille qu'après l'avènement de Martin V. Il n'y eut aucun préfet du prétoire du nom de Colonna, et aucun Colonna du nom de Ugo. Le récit attribué à Alcuin fourmille de solécismes, et est l'œuvre d'un prêtre corse du XVIIe siècle. On peut explorer les archives des maisons de Bragance, d'Aragon, de Bavière, la généalogie des Lascaris, les listes des cardinaux et on sera fixé sur l'exactitude de ce texte, car le nom d'Ornano n'y figure pas une seule fois.

Sampiero veut dire simplement Jean-Pierre, c'est un prénom auquel le héros, suivant l'usage de l'époque, ajouta le nom du village où il était né, Bastelica. Il devint seigneur d'Ornano du chef de sa femme. Le château de Sampierro sur Tibre est un mythe, et le cardinal de Médicis, plus jeune que lui, ne put avoir aucune influence sur son éducation.

Toutes ces fantaisies historiques agglomérées, il ne faut pas croire qu'elles appartiennent en propre à l'Encyclopédie Didot ; on trouve à peu de chose près les mêmes erreurs dans le Larousse et dans la plupart des grands recueils répandus dans les bibliothèques. La légende de Ugo Colonna, racontée pour la première fois au XVe siècle par Giovanni della Grossa, a été reproduite aveuglément par le plus grand nombre des historiens de la Corse ; les documents officiels qui en font mention comme d'un fait irrécusable sont nombreux ; le texte supposé d'Alcuin a été souvent invoqué en témoignage, voire par des écrivains sérieux comme Friess, qui, cependant, dans la seconde édition de son histoire, se montra bien inspiré en supprimant les lignes barbares attribuées au maître de Charlemagne.

De Corse, la légende de Ugo Colonna, passa sur le continent où les généalogistes lui firent une fortune. Alphonse Lopez de Haro, dans son nobiliaire d'Andalousie, Hermite-Souliers dans les Corses François, Filadelfo Mugnos, dans l'histoire de la maison Colonna, répétèrent, en les amplifiant, les transcriptions imprudentes de Giovanni della Grossa ; Mugnos publia même un portrait du héros. Après les généalogistes, les historiens s'emparèrent du récit qui comblait tant bien que mal les lacunes fréquentes du moyen-âge. Pommereul ne manqua pas de donner le nom de Colonna à tous les descendants de Ugo, et, généralisant plus encore, Anquetil dit que la Corse devint au IXe siècle un fief des Colonna, qui la possédèrent pendant deux cents ans. Dans une histoire des invasions mauresques un contemporain cite Ugo parmi ceux qui défendirent le sol de la chrétienté.

Du désordre étrange inexplicable dans lequel s'est trouvé le seul manuscrit existant du *De Rebus Corsicis* de Petrus Cyrneus, est résulté l'un des plus gros anachronismes que l'historiographie ait à se reprocher. La révolution communale de Sambocuccio d'Alando, surgie au milieu du XIVe siècle, est reportée à l'an 1007. Limperani, par suite de déductions malheureuses, avait obtenu ce résultat, et tous ses successeurs adoptèrent uniformément le commencement du XIe siècle comme date de cet important événement. La personnalité de Sambocuccio, aujourd'hui connue par quelques actes des archives de Gênes, ne laisse plus de doute sur l'époque à laquelle elle s'est manifestée.

On doit à M. Ugo Assereto la mise en lumière de ces documents. Pourquoi le fruit que l'on était en droit d'attendre d'une étude patiemment élaborée nous fait-il défaut en nous replongeant dans une autre série d'erreurs historiques ? C'est que l'auteur a voulu soutenir une thèse nouvelle et attribuer à Simone Boccanegra tout le mérite de la réunion de la Corse aux Etats de la République génoise. Pour cela il adopte comme date d'une expédition génoise en Corse l'année 1340, sans se rendre compte de l'impasse où le plongeait ce choix tout arbitraire. Les monuments contemporains nous montrent les personages tués par M. Assereto en 1340, bien vivants en 1345 et 1347, dates qui détruisent péremptoirement la thèse littéraire de l'auteur.

Telles sont les principales erreurs communes par les historiens de la Corse, on pourrait multiplier les exemples. Sur la foi des *Annales Camaldulenses*, les actes relatifs aux marquis de Massa sont antidatés de deux siècles ; ces marquis sont souvent appelés inexactement Malaspina alors que ce dernier nom n'apparaît en Corse qu'au XVe siècle ; Friess, Ginzobi et beaucoup d'autres ne font mention qu'en 1280 de Giudice, prouvée par de nombreux actes dès 1256.

Ces observations ont un caractère général ; au point de vue biographique, les inexactitudes sont encore plus nombreuses. Je vois dans le livre d'un éminent compatriote, l'origine corse attribuée à un podestat de Florence, de famille bien florentine. Ailleurs, le général Caffarelli est mis au nombre des insulaires célèbres ; quant aux nombreux écrits inspirés par le besoin de faire naître Christophe Colomb à Calvi, ils ont été trop magistralement réfutés pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la question. A titre de curiosité, citons une petite biographie de Napoléon dont je n'ai pu retrouver qu'un unique exemplaire aux archives de Gênes : suivant ce mémoire Napoléon serait né à Calvi en 1768 !

Avec Christophe Colomb certains écrivains nationaux revendiquent le pape Formose, Sixte-Quint, Metastase et tant d'autres que j'oublie ; pour aucun de ces trois personnages n'existe d'indice un peu sérieux d'origine corse ; en ce qui concerne Sixte Quint, la thèse ne s'appuie que sur une homonyme des plus vulgaires.

Par contre, la plupart des Corses qui s'illustrèrent hors de leur île, sont presque inconnus quand ils ne le sont pas complètement. Les écrivains nationaux s'en tiennent encore aux listes de la *Giustificazione*. Les centaines d'officiers au service de Venise qui s'appellaient Peres, Pozzo-di-Borgo, Ornano, Zicavo, Paganelli, Abbatucci, Leca, Morazzani, Lusinchi, Morati, etc., attendent encore leur biographe. Les honorables tentatives du regretté Louis Campi, du lieutenant Poli, du marquis d'Ornano font espérer des travaux plus complets qui grouperont enfin toutes nos célébrités. J'ai moi-même revendiqué la nationalité corse pour les Senci, les Dangelo, les Berangieri, les Massei, les Serviani, vaillants capocorsins qui jetèrent les fondements de la colonisation française en Afrique ; Sanson Napollone, homme de confiance de Richelieu qui fut l'inspirateur des traités auxquels la France doit encore aujourd'hui son influence en Orient. Revendiquons encore Pompeo Giustiniani, dit Bras-de-Fer, né à Ajaccio, et non à Venise, comme le disent ses biographes, et une personnalité qui tient une trop grande place dans la littérature pour qu'on la néglige, Miguel Manara, dont la physionomie bizarre incarna le Don Juan espagnol et inspira Mérimé, Dumas, Haraucourt, Barrès et d'autres écrivains moins notoires. Il naquit à Séville d'un père calvais, Tomaso Manara, sa mère, Girolama Anfriani, était originaire de Montemeggiore.

Pour nous résumer, l'histoire de la Corse et de ses enfants est ignorée. Voilà pourquoi je tente aujourd'hui de résumer dans un livre précis l'histoire du pays telle qu'elle résulte de ses bases scientifiques. Sans repousser complètement la légende, je ne lui ai emprunté que ce qui était nécessaire à la cohésion des vertus sociales autant qu'individuelles. Les prêtres se doivent aux sillonnistes comme à tous ceux qui reconnaît à leur ministère. Ils ne peuvent que souhaiter voir, grâce au *Sillon*, le peuple se rapprocher de l'Eglise, et que se félicite de l'utile influence religieuse du *Sillon*, partout où ils la constatent.

3° Si, comme citoyens, les prêtres peuvent avoir des opinions et des préférences politiques et sociales particulières, comme prêtres ils sont à tous, et, par conséquent, leur place n'est pas, d'une façon générale, parmi les propagandistes publics, ni les membres militants du *Sillon*.

4° Dans des cas particuliers, ils peuvent se départir de cette réserve et prendre part à la propagande extérieure du *Sillon* ; mais alors il faut évidemment que leur évêque y consente.

Tout commentaire atténuerait la clarté de pareilles déclarations. Nous contenterons de souhaiter à quelques adversaires du *Sillon* qu'après les avoir lues ils ne se donnent pas le ridicule de savoir mieux que le Pape si le *Sillon* est orthodoxe.

CLAUDE SAUVAGEOT.

(1) Voir le *Sillon* du 25 mai, et l'*Eveil démocratique* des 19 et 26 mai.

LES CORSES A ORAN

Oran, le 27 mai 1907.

Hier a eu lieu à Oran le banquet annuel de la société « Les Enfants de la Corse ».

Autour d'une table immense, richement servie, avaient pris place de nombreux compatriotes dont quelques-uns étaient accourus des points les plus extrêmes du département.

Au premier rang, on remarquait : MM. Rocchisani, directeur des Postes en retraite, Président de la Société, Colombani, ancien officier principal d'Administration, 1er adjoint au Maire ; Constantini, Inspecteur des Douanes, Nicolai, capitaine du Port ; Capdali, receveur des Postes ; Ciambelli, Angelini, etc.

Il serait difficile d'exprimer la joie et la franche cordialité qui n'ont cessé d'éclater dans cet te réunion où l'on a parlé longuement du pays et où chacun s'est senti heureux de voir combien les Corses ont su conserver intactes leurs vieilles traditions de solidarité et de fraternité.

Au champagne, M. Rocchietaret a très bien traduit le sentiment de tous en disant, dans une charmante improvisation, l'image de la patrie absente et en vidant son verre à l'union de tous ses enfants.

Après M. Rocchietaret, M. de Moro-Giafferi se lève, et pendant près de vingt minutes, nous tient sous le charme de son éloquente parole.

Il commence par adresser un salut respectueux aux compatriotes distingués qui ont bien voulu, par leur présence, rehausser l'éclat de cette fête de famille, et se félicite de voir qu'à Orsa, comme partout ailleurs, il y a des hommes auxquels la Corse est fière d'avoir donné le jour.

Puis, entrant dans le cœur de son sujet, il fait l'historique de la Mutualité depuis le Christ qui, le premier, en proclama les principes, jusqu'à notre siècle qui est le siècle mutualiste par excellence ; il fait ressortir les multiples avantages que retire la société des œuvres mutuelles et convie tous ses compatriotes à rester unis dans la pratique des grands devoirs sociaux eux qui appartiennent à cette terre de Corse qui fut toujours la terre des nobles aspirations et des généreux élans.

En terminant M. de Moro Giafferi envoie par delà la mer, à l'un passionnément aimé, un salut respectueux et attendri, et avec une émotion vraiment communicative, rappelle les vers du grand poète Corse :

O di boa hi sapeba o d'eral,
Madre natia di libera prole,
O mia terra sorrisa dal sole
E dal mare chi sommeve, tra i fiori,
Al tuo piè di grani o dapone
Il fatue di sue culture mi mi,
Tanto, o terra dell'oli mesi,
Tanto, o terra del terribi amore!

Le discours de M. de Moro Giafferi est accueilli par un tonnerre d'applaudissements.

C'est maintenant le tour des chansonnettes et des romances corses. Un grand nombre de compatriotes se font applaudir dans les meilleurs productions de nos poètes populaires qui ont tant amusé nos pères et dont les accents nous ont si souvent bercés depuis midi.

Après une quête très fructueuse faite au bénéfice d'un pauvre compatriote aveugle, on se sépare gaiement au cri de « Vive la Corse ».

A. F.

LA GRÈVE
et le Service des Dépêches

L'administration des Postes nous informe que *pendant la grève des Inscrits maritimes le service postal sera assuré tous les deux jours entre Ajaccio et Nice par les contre torpilleurs* Epée et Hallebarde.

Les dépêches partiront de Bastia pour Ajaccio par le train de 6 h. 30.

On avait déjà annoncé qu'en prévision de la grève, tous nos représentants, et M. le Préfet de la Corse, s'étaient rendus auprès de M. le Ministre de la Marine pour arrêter avec lui les mesures à prendre.

Ils ont tous fait là de la bonne besogne, pour Ajaccio sans doute, mais nullement pour Bastia.

Ainsi pendant la durée de la grève la ville la plus peuplée, la plus commerçante de la Corse sera privée de communications directes avec le continent, et elle en sera réduite à faire passer ses dépêches par Ajaccio.

La plus simple équité n'aurait-elle pas voulu que les deux villes fussent *au moins alternativement desservies.*

Mais pourquoi Ajaccio plutôt que Bastia ?

Est-ce parce que Ajaccio est à 128 milles de Nice, tandis que Bastia n'en est séparée que par 123 milles ?

« Question d'économie sans « doute ».

A. Gaudin.
Maire de Bastia.

Bastia, le 3 juin 1907.

J'AI ASSISTÉ UNE CONFÉRENCE

M. Paul Bonnefoy, faisant ses débuts comme conférencier à Nice, a donné une conférence sur la poésie en France au XX^e^ siècle, s'exprimait en ces termes : « M. René Sargy, cet hiver, en exaltant impunément les mérites littéraires de Madame la Comtesse Mathieu de Noailles, s'est livré à une besogne plutôt puérile. M. René Sargy met d'ailleurs son talent au service de causes plus mauvaises encore. Ne défendait-il pas, hier, Madame la Comtesse Bonmartin ? Le zèle d'un pareil apôtre dont la plume et la parole, — je me plais à le reconnaître, — sont un exquis enchantement, ne s'explique que par la puissance de l'argent évidemment versé. »

Dès qu'il eut connaissance de ce fragment de la Conférence de M. Paul Bonnefoy, M. René Sargy chargea deux de ses amis de demander à son confrère non une rétractation mais une réparation par les armes. Les témoins de notre collaborateur, MM. Jean de Virefont et Gabriel de Trévoux, ont répondu par la lettre suivante :

Nice, le 22 mai.

Mon cher ami,

Nous nous sommes hâtés dès la réception de votre télégramme, à l'hôtel de M. Paul Bonnefoy pour lui demander en votre nom une réparation par les armes. M. Paul Bonnefoy nous a catégoriquement répondu que ses convictions religieuses ne l'autorisaient pas à se battre.

Très heureux d'avoir pu vous servir ; nous formulons l'espoir de vous entendre une fois encore cet hiver à Nice au *Cercle des Annales*, où M. Adolphe Brisson a promis de se rendre. Et nous voulons bien croire que les nombreux admirateurs que vous comptez dans cette ville auront à nouveau le plaisir de vous applaudir.

Croyez aux sentiments affectueux de vos dévoués,

Jean de Virefont.
Gabriel de Trévoux.

M. René Sangy a répondu par la lettre suivante :

Bastia, le 30 mai.

Mes bien chers amis,

Je n'ai plus de M. Paul Bonnefoy (*Il ironie des noms !*). Encore un drôle qui s'affiche et ne se bat pas. Juli méder. L'incident m'amuse comme il amusera la comtesse de Noailles. Le mauvais goût humour de M. Paul Bonnefoy ne m'empêchera pas, si mes loisirs le permettent, de me rendre à Nice une fois encore, et ailleurs. Les yeux qui raillent et les dents qui grincent ne m'émeuvent pas.

Je vous serre la main,

René Sangy.

M. le Docteur Costa

Dimanche 26 courant, à 10 heures du soir, s'éteignait doucement à Bastelica, à l'âge de 87 ans, le docteur Costa, médecin principal de l'armée.

Né le 9 juin 1820 au pays de Sampiero, dont il a reçu reçu l'émouvante et dramatique existence dans un livre impérissable, Costa François-Marie entra dans l'armée et en parcourut avec distinction les diverses degrés hiérarchiques, jusqu'au grade de médecin principal et prit avec ce titre sa retraite en 1880.

Sa carrière a été des plus honorables. Aux campagnes d'Algérie, de Crimée et d'Italie, il a toujours été un médecin sérieux, zélé, obtenant à chaque inspection les témoignages de la plus haute estime et les plus chaleureuses félicitations.

Grâce à une belle érudition, il fut un homme d'un commerce agréable, possédant au plus haut degré ce charme, cette délicatesse qui rehaussait ses relations, soit dans l'exercice de sa profession, soit dans sa vie privée.

Sa famille comptait cinq frères qui tous ont servi vaillamment la France, trois parvinrent au grade de capitaine, et l'un d'eux tomba au champ d'honneur, dans un combat d'avant garde, non loin d'Orléans, laissant tous à l'ennemi, à la tête d'un bataillon de mobiles, prudentia fatale guerre de 1870.

Nombreux sont les titres qui assignent au docteur Costa un rang honorable dans le monde des lettres.

On lui doit toute une série d'études sur le recrutement militaire, un rapport sur les eaux thermales de Guagno-les-bains, un intéressant travail sur les Incas et Gymnase des anciens, notamment sur les Thermes de Caracalla à Rome et de Pompéi un mémoire sur l'assainissement de la plaine orientale, etc.

Mais son œuvre capitale, celle qui le place au rang des grands historiens de la Corse, est le Vie de Sampiero Corso, son héros des prédilections, et qui vivra autant que l'illustre capitaine dont il a célébré la vaillance et le patriotisme.

Courbaturé à l'âge de 80 ans, ce beau livre est écrit d'une plume alerte et vive.

Intelligence de la parole un vénérable octogénaire (*Eu en représente de long travail, à l'âge où je suis parvenu, nous avons, écrit-il, moins consulté nos forces « défaillantes que le désir d'être utile « aux générations nouvelles, en leur « offrant un modèle achevé de tempérance, de courage, de grandeur d'âme, de « désintéressement et surtout de patriotisme. N'est-ce pas, pourrait-il aux époques « que des défaillances et d'humiliations « que les peuples doivent chercher dans « la nouvelle des gloires du passé des « encouragements pour l'avenir, des consolations pour le présent et surtout des « enseignements précieux pour hâter le « jour de la réhabilitation ».

Membre de plusieurs sociétés savantes, il fut aussi jusqu'à ses derniers jours membre correspondant de l'Académie Nationale des médecins de la Corse.

Décoré de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, créé Comte par le pape Pie IX, en récompense des services rendus à notre corps d'occupation de Rome, pendant l'épidémie de choléra de 1854, officier de l'Instruction publique, officier de la Légion d'Honneur, la modeste savant Docteur laissait, peu de jours avant sa mort, entre les mains d'un ami ces quelques lignes par lesquelles il exprimait ses dernières volontés.

« Qu'aucun discours ne soit prononcé « sur ma tombe ; quelques paroles de regrets prononcées en apprenant ma mort « par les présidents des Compagnies auxquelles j'ai appartenu, et quelques arti« cles de journal dictés par l'amitié, seront mon oraison funèbre suffisante pour « une vie aussi modeste que la mienne. « Il n'y aura ni cordons, ni poêle, ni dé« légations. Les honneurs militaires seront seuls rendus au médecin d'armée, « consacrant ses services qu'il put rendre « à ses soldats dans le cours de sa longue carrière ».

Docteur à jamais regretté, jouis en paix *(illegible)*. Tu vivras toujours dans le souvenir de tous ceux qui t'ont connu et t'ont aimé.

Puissent ces quelques mots consoler tes deux frères qui te survivent et surtout ce bon capitaine, ton frère André, qui a été pour toi, pendant ta maladie d'un dévouement que nulle parole humaine ne saurait exprimer.

Un Ami de trente ans.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ALBERTACCE. — Les habitants de notre coquet village ont admiré avec une joie vraiment et un orgueil patriotique, l'allure crânement martiale d'environ de nos vaillants petits soldats du bataillon d'Ajaccio, qui se rendaient aux tirs de combat.

Le bataillon, sous le commandement du brave lieutenant colonel d'Hauterive, était parti d'Evisa, le 30 du mois courant, à 11 heures du matin. Il avait traversé le col de Vergio — 1.455 mètres d'altitude — par un froid très rigoureux et avait fait, à une traite de 32 kilomètres environ.

Le bataillon a fait son entrée dans le village, tambour battant, aux applaudissements de la foule, vers 4 heures du soir.

Aucune trace de fatigue chez nos soldats, tout le monde avait l'air dégagé, dispos, la mine réjouie, malgré la longueur de la route parcourue depuis le départ du bataillon de la ville d'Ajaccio, et les athlètes font foire d'une température très basse et fort rigoureuse dans les passages montagneux de la Marmeille.

Une telle endurance est faite pour rassurer les esprits les plus pessimistes et pour mettre au cœur de tous les patriotes la joie des grandes espérances. Du côté du courage, nous pouvons encore être plus rassurés. Mettre en doute le courage de nos soldats qui appartiennent à cette nouvelle génération, ce serait un blasphème monstrueux.

Ne sont-ils pas les fiers descendants de ces héros qui ont fait le tour du monde ? Le courage du soldat français est légendaire dans l'un et l'autre hémisphère. Et Dieu merci, la valeur de l'armée française est aussi prestigieuse qu'aux époques les plus glorieuses de notre histoire. Tout dégénère, faillit que le courage du soldat français grandit, et aux époques les plus sombres, comme aux jours les plus glorieux, le soldat français a été toujours digne de lui même.

Honneur à nos braves petits soldats !

J.-J. Albertini,
Ancien combattant de 1870 1871.

CORTE. — La vallée de l'Agbill, près de Corte, est envahie par les criquets. M. le maire Pierangeli et M. Carreggiani professeur d'agriculture, en sont rendus sur les lieux et ont pu constater les dégâts déjà occasionnés.

Il a été décidé qu'une prime de 4 francs par kilogramme de criquets morts serait accordée à tous ceux qui voudront prendre part à cette destruction. Cette prime subira une réduction à mesure que les criquets grandiront.

CASABIANCA. — Madame Angèle-Marie Ortoli, appartenant à une honorable famille de Tallano, est décédée à la Casabianca, où elle vivait avec son fils, M. l'abbé Paul-Michel Ortoli, le digne desservant de cette paroisse.

Sa maladie a été douloureuse, mais elle l'a supportée avec cette résignation que donne la vraie foi et par les exhortations de son cher fils qui n'a cessé de lui prodiguer les soins les plus affectueux.

Dès son arrivée à la Casabianca, Mme Ortoli avait gagné les sympathies de tous par la douceur de son caractère et de son exquise bonté. Elle savait trouver le moyen d'exercer la charité envers les infortunés et si discrètement que ceux-là seuls qui étaient soulagés peuvent en rendre témoignage. A la Casabianca comme à Sainte-Lucie de Tallano les regrets ont été unanimes, parce que partout on avait pu apprécier les belles qualités de son cœur.

Les obsèques célébrées à la Casabianca y avaient réuni les nombreux amis que M. l'abbé Ortoli compte dans le canton de La Pora et la population entière de la Casabianca, qui a tenu à manifester publiquement ses regrets.

Puissent-ils être un allégement à la douleur de M. Antoine Michel Ortoli, de M. l'abbé Ortoli, de MM. Dominique et Pierre Ortoli et leur famille.

C^te^ Florio-Rubattino

Nous apprenons avec plaisir que la grande Compagnie italienne Florio-Rubattino, qui ne manque jamais l'occasion d'être utile et agréable aux populations de la Corse, vient d'inaugurer un second service hebdomadaire avec l'Italie et la Sardaigne.

Les départs de Bastia pour Livourne auront lieu le jeudi matin.

Les départs de Bastia pour Porto-Torres auront lieu le dimanche.

Nous donnerons demain de plus amples renseignements.

Bulletin Financier

Paris, 27 mai 1907.

Londres et New-York étant meilleurs, notre marché est en reprise générale. Notre Rente fait 95. Nos Sociétés de Crédit sont fermes : Crédit Foncier 670. Le Crédit Lyonnais s'avance à 1.459 ; Comptoir National d'Escompte 679. Société Générale 662.

En Banque, les obligations 5 0/0 du Port de Paris sont bien tenues à 456. Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Nord du Paraná sont fermes à 429.50. L'obligation 5 0/0 Guifaud Chicago Railway s'échange à 479.

La Capitulaire se négocie à 74. Les Charbonnages de Kopriwnice se retrouvent à 426 en bonne tendance. Les houillères de Sain-Martino se maintiennent aux environs de 420 frs. Les actions ordinaires des Sels Gemmes et Houilles de la Russie Méridionale s'avancent à 387 ; rappelons qu'on attend la prochaine introduction des actions privilégiées de cette Société. Les Mines de Barytes Françaises se retrouvent à 447.

L'action de la Société d'Automobiles l'Eclair est ferme à 122. Nous avons dit que, en dehors de l'exploitation Massol et Cie, signalée des grandes marques d'automobiles qu'elle construit, l'Eclair-Delville voit la société s'organiser une Société coopérative pour l'exploitation des taximètres automobiliers qui semble susceptible de lui assurer, dès la première exercice, d'intéressants bénéfices. L'action Delmbre vaut 43.75. On prévoit le succès des voitures de cette société dans le concours des poids lourds qui se disputa actuellement et dont les résultats sont attendus avec curiosité par les services d'intendance de l'armée, par les entreprises de transport en commun et par les industriels.

Nos chemins de fer sont en reprise.

HUNYADI JANOS
UN VERRE A JEUN PURGE ABSOLUMENT »

Petite Gazette

Cornet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Pierre Bagnasinetti propriétaire à Lucciana, avec Mlle Pancrazi de Borgo, la charmante sœur du sympathique M. Jean-Paul Pancrazi.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

⁂

Les dangers de Bastia !

On se plaint de la poussière soulevée par le libeccio, mais personne ne songe à protester contre les immondices qu'on vous envoie à la figure sous prétexte de secouer des tapis ou des linges plus ou moins propres. Pour nettoyer un appartement, on salit votre costume.

D'après Lavoisier : « Rien ne se perd, rien ne se crée. » S'il y a des microbes sur les planchers, il faut en faire bénéficier le passant.

Le pavant finira, pour peu que cela continue par devenir une espèce absolument rare. Les automobiles et les bicyclettes se chargent bien de la besogne, sans que les ménagères y ajoutent leurs ordures.

La police pourrait toutefois, exercer une surveillance plus active. A part quelques agents verbalisateurs, les autres se transforment trop facilement en consommateurs de buvettes, comme si ces derniers n'étaient pas suffisamment nombreux. On devrait chaque année dresser le bilan des procès-verbaux dressés par chaque agent. Ce serait un moyen excellent de connaître les mérites respectifs de chacun.

⁂

Diplôme

M. Fabiani Jean, caporal, ancien élève diplômé de l'Ecole d'Agriculture d'Ajaccio vient d'obtenir le diplôme de greffeur au concours organisé par le 141e rég. d'Infanterie à Marseille.

Tout nos félicitations.

⁂

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les grenouilles, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

⁂

Au Port

— Vap. « Paraguay, » cap. Reale, de Livourne, 1 passager, div.

— Vap. « L'amone, » cap. Many, de Nice, 2 passagers, div.

⁂

Fête du Sacré-Cœur

A l'occasion de la fête du Sacré-cœur de Jésus les entrepôts de la maison Bourgecia frères de Bastia, resteront fermés pendant toute la journée du vendredi 7 courant.

⁂

A louer

Un appartement de 7 pièces, rue du Môle, 10, au 2e.

— Maison de campagne à Cardo, 11 pièces meublées et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

On demande

On demande à acheter un appartement sur les boulevards (1er, 2e ou 3e étage).

S'adresser au bureau du journal.

⁂

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Misséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

⁂

Ajaccio

A vendre villa avec jardin au bord de la mer, à environ un kilomètre de la ville. Prix demandé 8.000 fr.

S'adresser à M. Imberty, Grand Café d'Ajaccio.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00304

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 2 juin.

M. Raoul Trachy, procureur de la République à Pau, est nommé conseiller à la Cour d'appel de la même ville.

Nouvelles Militaires

Armée Coloniale

Ecole d'Administration militaire

Paris, 2 juin.

M. Liparelli, sergent au 6e régiment d'infanterie coloniale, est admis à prendre part au concours d'admission à l'Ecole d'Administration militaire.

Médaille militaire

Infanterie coloniale

Paris, 2 juin.

Sont inscrits au tableau de concours de 1907 pour la médaille militaire :

MM.

Vincentelli, adjudant au 4e régiment, avec le numéro 19 ;

Geronimi, adjudant au 8e rég., avec le numéro 26 ;

Andreucci, id., avec le numéro 96 ;

Loca, adjudant au 4e rég., avec le numéro 105.

Battesti, id., avec le numéro 110 ;

Moretti, id., avec le numéro 113.

RÉSERVE ET TERRITORIALE

Tableau d'avancement

Infanterie

Paris, 2 juin.

M. le sous-lieutenant Ambrosi, du rég. d'infanterie de Toulon, est proposé pour le grade de lieutenant.

Armée territoriale

Sont inscrits au tableau d'avancement :

Pour le grade de lieutenant-colonel :

M. Bera, chef de bataillon au 90e rég. territorial.

M. Coloni, chef de bataillon au 61e rég. territorial.

Pour le grade de chef de bataillon :

M. Albertini, capitaine au régiment d'Antibes.

Pour le grade de capitaine :

M. Agostini, lieutenant au régiment d'Antibes.

M. Angeli, lieutenant au 116e territorial.

M. de Carafla, id.

Pour le grade de lieutenant :

M. Poggi, sous-lieutenant au 153e

M. Simeoni, id. au 116e.

DÉSACCORDS MINISTÉRIELS

Paris, 2 juin.

Malgré les démentis officieux la presse continue à affirmer que les relations sont actuellement des plus tendues entre le président du Conseil et le ministre des Finances.

M. Clemenceau reproche à M. Caillaux des nominations d'un favoritisme éhonté ; par exemple, celle d'un percepteur de banlieue faisant partie de son cabinet et promu à Paris à une perception de 34.000 francs.

Le désaccord serait surtout causé par les difficultés que présente le projet d'impôt sur le revenu.

M. Clemenceau est très mécontent de la lutte du ministre des Finances où les classes moyennes ont été avisées qu'elles auraient à supporter la meilleure partie du poids du nouvel impôt.

La plupart des membres du cabinet se groupent autour du président du Conseil contre M. Caillaux qu'ils jugent par trop imprudent.

L'Agitation DANS LES PORTS

La Grève générale des Inscrits Maritimes

Paris, 2 juin.

La grève des Inscrits maritimes se poursuit dans le plus grand calme.

Les nombreux meetings, tenus aujourd'hui dans les divers ports, ont été très mouvementés, mais aucune bagarre sérieuse ne s'est produite.

La grève des pêcheurs

Les rapports parvenus au ministère de l'intérieur signalent que, dans presque tous les ports, la grève des inscrits maritimes a eu pour conséquence la grève des pêcheurs, qui, comme gens de mer, se solidarisent avec leurs camarades.

Les services sur la Corse et l'Algérie

Les décisions du Gouvernement

Marseille, 2 juin.

Sur la demande des armateurs des compagnies de navigation de Marseille, le gouvernement vient de prendre une mesure qui facilitera les relations entre la métropole, la Corse et l'Algérie.

Des officiers et des marins de l'Etat vont être, en effet, embarqués sur les paquebots des compagnies, pour compléter les états-majors et les équipages.

Des services réguliers pourront ainsi être établis.

L'ordre du Jour DE LA GRÈVE GÉNÉRALE

Paris, 2 juin.

Voici le texte de l'ordre du jour qui a été voté à la réunion de la Bourse du Travail de Marseille, et qui a été adopté par tous les syndicats des gens de mer de France.

« Le Comité national de défense des gens de mer de Marseille, centralisateur et exécutif de tous les Comités de France, comprenant Dunkerque, Rouen, Le Havre, Nantes, Saint-Nazaire, Bordeaux, Cette, Alger, ayant reçu par mandats la volonté ferme de lancer le mouvement, déclare la grève générale des inscrits maritimes et de tous les navigateurs.

« Les inscrits maritimes et non inscrits de tous grades et de toute spécialités, réunis à la Bourse du Travail le 30 mai 1907, au nombre de 5.000, environ, confirment cette décision et approuvent la conduite de leur Comité, estiment qu'après les nombreuses prières et supplques faites aux pouvoirs publics depuis 15 années consécutives, ils ne peuvent admettre le dépôt du projet de loi Thomson qui, imposant de nouvelles charges, ne donne aucun avantage et est un défi à l'encontre de leur sagesse reconnue qui, dans les événements futurs, ne fera jamais défaut. »

LA CRISE VITICOLE

LE MEETING DE NIMES

Grandiose manifestation de 300,000 Viticulteurs

Nimes, 2 juin.

Le meeting viticole de Nimes a été grandiose.

Les trains se succèdent depuis le matin, de quart d'heure en quart d'heure, déversant dans la ville des flots d'hommes, de femmes, et d'enfants.

Toutes les municipalités du Gard sont présentes, ainsi que les syndicats agricoles, les chambres de commerce, la plupart des conseillers généraux, tous les députés et sénateurs de la région.

Nimes présente, d'ailleurs, un aspect des plus impressionnants. La plupart des monuments publics, les magasins, les fenêtres des maisons, les églises elles-mêmes, sont pavoisés.

Marcelin Albert, le promoteur du mouvement viticole, a été, dès son arrivée, l'objet de manifestations enthousiastes.

Il a dû paraître à diverses reprises au balcon de l'hôtel.

La manifestation

A midi, heure fixée pour la manifestation, le cortège, ayant à sa tête Marcelin Albert, le maire et le conseil municipal de Nimes, se déroule majestueusement dans les rues de la ville, au milieu des cris de toutes sortes, et des applaudissements frénétiques de toute la multitude.

Le Meeting

A deux heures la foule se range dans les arènes et le meeting commence.

Discours du Maire

Le maire de Nimes prend le premier la parole. Il parle longuement de la situation lamentable des viticulteurs, ruinés par la fraude, le mouillage et le sucrage des vins.

Le maire termine en réclamant l'exécution des canaux du Rhône.

Discours de M. Rousselle

Au milieu de clameurs d'approbation, M. de Rousselle, président de la société centrale des agriculteurs, déclare que les viticulteurs continueront la lutte par tous les moyens légaux jusqu'à complète satisfaction. Leur attitude saura forcer l'inertie coupable des pouvoirs publics.

Discours de Marcelin Albert

D'une voix très forte qui domine les acclamations frénétiques de la vaste assemblée, Marcelin Albert fait un tableau très noir de la situation des viticulteurs.

Il termine en s'écriant : « Si les appels plaintifs et douloureux des viticulteurs ne sont pas entendus, la voix plus mâle des désespérés aura d'autres accents pour se faire entendre.

EN SUÈDE

Les noces d'or du roi Oscar

Stockholm, 2 juin.

Les noces d'or de S. M. le roi Oscar seront célébrées en grande pompe, le 6 juin prochain, à Stockholm.

Des fêtes grandioses auront lieu à cette occasion.

M. Alfin, ministre de France à Stockholm, qui se trouvait à Paris, est rentré à son poste pour prendre part aux fêtes officielles.

Il présentera au roi de Suède les félicitations personnelles de M. Fallières et celles du gouvernement français.

EN ITALIE

Revue royale mouvementée

Un ballon brûlé par la foudre. — Mort effroyable d'un capitaine du génie.

Rome, 2 juin.

La grande revue des troupes de la Capitale, passée aujourd'hui à l'occasion de la fête nationale par S. M. Victor Emmanuel III, a été marquée par un pénible accident.

Un ballon militaire, qui évoluait à une hauteur de 300 mètres environ au-dessus du terrain de manœuvres, a été frappé par la foudre et a subitement pris feu.

Le capitaine de génie Ulivelli, qui le montait, fut précipité à terre. Le malheureux officier s'est brisé l'épine dorsale.

Transporté immédiatement à l'hôpital, le capitaine Ulivelli, y mourait deux heures après, en proie à d'atroces souffrances.

Ce terrible accident a péniblement affecté le Roi, qui s'est rendu au chevet du mourant.

CABINET DENTAIRE
M. EDOUARD NICOT
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de l'Ecole dentaire et de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat ex-assistant des Hôpitaux
AJACCIO, 29, Cours Grandval
BASTIA, 28, Boulevard Paoli
Atelier spécial de prothèse
pour la fabrication des dentiers
Extractions sans douleur. Obturations ciment, émail, amalgame platine modifications, nettoyage et consolidation des dents. Dents artificielles, dentiers, appareils de tous systèmes, caoutchouc, celluloïde, or, etc. Bridge Work, Redressements. AVIS. — Nous informons les personnes qui ont des pièces d'anciens systèmes cassées ou défectueuses, que nous nous chargeons de les réparer.
Cabinets ouverts
de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir.

GUAGNO-LES-BAINS
Ouverture
de la Saison Thermale 24 juin
HOTEL DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL
Pension et Chambre 5 fr. 50 par jour
Arrangements pour famille
Chef cuisinier. — Salons. — Parc. — Vaste salle à manger. — Grandes galeries promenoir couvertes. — Cour spacieuse ombragée.
Eaux Thermales *sulfo salines iodurées*. Bains simples, de vapeur et douches, sont livrés constamment aux baigneurs, surchauffés et aux bains de vapeur, avantage inappréciable qui met l'ingénieux à l'abri de l'air du dehors nuisible après un bain thermal.
Cures merveilleuses : Rhumatisme, maladies du système nerveux, asthme, blessures, arthrites, bronchites, affections de l'estomac, de l'intestin, de la peau et des yeux (sources del'Oratoire). Guérison radicale de la syphilis. Eau remarquable et administrée à la fois.
Climat parfait, température idéale, brise saturée des sucs et des superbes forêts de pins qui entourent la station, sure d'un rapide et sûr succès thermale.
Un médecin dirige les cures thermales de l'Etablissement. — Fermeture le 1er octobre.
Pour renseignements s'adresser à la propriétaire des Sources Thermales, à Guagno-les-Bains.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
Le plus Haute Récompense

Glacière de Corte
La Direction de la Glacière de Corte a l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en vente dans tous ses dépôts, à partir du 30 mai prochain, de la *glace à l'eau naturelle de la Restonica au prix de 5 centimes* le kilo.
Dépôts
Rue Miot, 5, Direction.
Place des Platanes, dans le Kiosque.
Place du Marché aux Poissons.
Route de Cardo, ancien bureau de l'octroi.
Cours Docteur Favale, entrée de la Citadelle.
Route du Cap, Nouveau port.

Orezza-les-Eaux
HOTEL DE GRANAIOLA
(VILLA MANFREDI)
Ouvert du 20 juin au 1er octobre
Le restaurant sera dirigé par un ancien maître d'hôtel renommé.
S'adresser pour renseignements à Mme veuve Manfredi, à Granajola (Orezza).

Grand entrepôt de Vins
FINS ET DE TABLE
de toutes provenances
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
2 Grands Prix, 1 Diplôme d'Honneur et Médailles obtenus aux diverses Expositions
Vente en Gros et au détail
LIVRAISON A DOMICILE
VINS DE TABLE
Rouge, 0,30 et 0,35, 0,50 et 0,60 s. le litre.
Blanc, 0,30 et 0,40 s. le litre.
VINS FINS DE CORSE
0,80 et 1 fr. la bouteille verre compris.
VIN DE CHIANTI (Italie)
1 fr. 40 la flasco, 0,70 le 1/2 flasco.
VIN DE MARSALA (Sicile)
1.60, 1.75 et 2 fr. la bout., 0,80 c. le 1/2 b.
3 fr. la flasco, 1 fr. 60 le 1/2 flasco.
VINS DE BORDEAUX (Médoc vieux)
1 fr. 25 la bouteille.
VINS D'ASTI mousseux
1 fr. 75 la bouteille.
VINS BARBERA d'Italie
1 fr. 50 la bouteille.
VINS de MADÈRE et de MALAGA (Espagne)
1 fr. 40 la bouteille, 0,90 le 1/2 bouteille.
MUSCAT DE FRONTIGNAN vieux
1 fr. la bouteille, 0,50 le 1/2 bouteille.
Vermouth de Turin 1 fr. 50 la bouteille.
Quinquina Pumpoune 1 fr. 40 id.
Vermouth Supérieur 1 fr. 40 id.
Apéritif « Le Pif » 1 fr. 50 id.
Genièvre 1 fr. 40 la bouteille.
VINS DE CHAMPAGNE
Grandes et Moyennes Marques 3 fr. 25 et 3 fr. 75 la bout.
Bon Ordinaire 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.
Prime à Rapporter 4 fr. 50 et 5 fr. la bout.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Successeur de Paoli, 16, Bastia
M. Danesi fils, ancien Elève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de tous genres de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.
M. Danesi, fils, garantit lui-même toutes réparations, et à même de les livrer un travail très soigné et garanti.

RICQLÈS DENTIFRICE Antiseptique
RICQLÈS Calme la Soif ASSAINIT L'EAU
RICQLÈS EAU DE TOILETTE Antiseptique
RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE
RICQLÈS VIENS CONSULTER PARIS 1900 2 GRAND PRIX LIÉGE 1905

SOCIÉTÉ connue et appréciée, ayant obtenu les plus haut. récomp., dem. dans chaq. localité imp. repré! avec réf^es 1^er ord. et gar. Tra.! et c^ons élevés. Ec. à M. Guest ing^r, 34, rue de Provence, Paris.

Religieuse donne secret pour guérir Enfants urinant au lit. Ec. Maison Borot, à Nantes.

OUTILS ... DÉCOUPAGE ... TOLES, Pyrogravure ... LE MOLLE ... Lafayette, Paris.

POUDRE POUR FAIRE POUDRE LES POULES
2.500 ŒUFS
NOTICE gratis et franco
COMPTOIR D'AGRICULTURE à FRÉMONT (Aisne) France

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. Sabaté a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières ... nuisibles pour la fabrication de dents artificielles.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. Ollagnier.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LA
Médecine Végétale
par les Sucs et Principes vitaux des Plantes.

La Méthode Végétale qui depuis de nombreuses années obtient tant de succès dans les guérisons des maladies chroniques, se trouve décrite dans le célèbre ouvrage intitulé : « La Médecine Végétale ».

Tous les malades désespérés et découragés trouveront dans ce livre un moyen certain et radical pour se guérir sans drogues ... sans poisons qui fatiguent le corps ... et détruisent l'estomac, sans ... mais à l'aide de sucs végétaux ... qui régénèrent les forces, fortifient l'organisme et purifient le sang.

Parmi les chapitres les plus importants, il convient de citer :

Maladies de la Peau, Dartres, Eczéma, Vices du sang, etc. — **Maladies spéciales de la Femme** : **Tumeurs**, Glandes, Kystes, etc. Goutte, Rhumatismes, Epilepsie, **Maladies contagieuses**, Voies urinaires, Cystites, Prostatites, Gravelle, Diabète, Asthme, Bronchite, Asthme, Dyspepsie, Gastralgies, Constipation, Hémorrhoïdes, Hydropisie, Albuminurie, etc., etc.

Avec ce livre, chacun peut devenir **son propre médecin**, se soigner et se guérir seul de toutes les maladies chroniques, sans médicaments qui empoisonnent, mais par cette médication douce et bienfaisante qui répand son action naturelle dans toutes nos cellules et dans tous nos organes, par ces précieux sucs des plantes qui infiltrent dans nos veines :

FORCE, VIGUEUR ET SANTÉ

Dans un but de vulgarisation scientifique et humanitaire, *La Médecine Végétale*, fort volume de 300 pages, est envoyée franco contre 0,60 centimes en timbres-poste adressés à M. le Directeur de la
PHARMACIE VIVIENNE
16, Rue Vivienne, PARIS.

NEURASTHENIE
Les personnes atteintes de nervosisme, affaiblissement du cerveau, de la volonté et de l'énergie, de fatigue et tristesses chroniques, avec Mal de Tête persistant, grande impressionnabilité, douleurs dans le dos, tremblements, ont intérêt à s'adresser à M. C. GATTET, à GAUDRY ... qui enverra gratis le moyen de se guérir rapidement.

Le meilleur Cigare à 10 centimes est incontestablement le CIGARE MATTEI.

« Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs. »

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & C^ie
MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907
NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON & ÉTÉ
Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline
APPRÊT DU NEUF
Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux : L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante. Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Saison Printemps-Eté 1907
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & C^ie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 14

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & C^ie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

THÉ BLAIZE PÈRE LE MEILLEUR PURGATIF DÉPURATIF
80 ANS DE SUCCÈS. — EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

TUMEURS cancers et fibromes.
Ecrire Viallet, 15, rue Lakanal, Grenoble (Isère), qui indique remède.

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 153 — MARDI 4 JUIN 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits.

00305

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint François.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 58 m. — Coucher, 7 h. 2 s.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 10.
Fête de Demain Saint Boniface.

3 JUIN

La Puissance DES FOULES

Quelle chose à la fois merveilleuse et incompréhensible que la force qui émane de la foule ! D'où lui vient l'impulsion, elle l'ignore ; quel est son but, elle ne s'en rend compte que plus tard ; mais elle va, elle monte, elle s'enfle, irrésistible et magnifique, et de ses emportements naissent les principes et le génie qui maîtriseront l'avenir.

Aux grandes manifestations populaires, aucun obstacle ne saurait résister ; l'ordre établi est un fétu, les pouvoirs publics des esclaves. Quand la foule marche, tout ce qui est devant elle doit céder ou disparaître.

Cependant, la foule obéit elle-même en aveugle aux maîtres qu'elle ne s'est pas donné, mais qu'elle subit avec orgueil. La supériorité des grands conducteurs d'hommes est toute dans cet axiome : pour maîtriser la foule, il faut se placer au milieu d'elle, jamais en face.

Ces réflexions, tout le monde les a faites, ces jours derniers, en présence de l'extraordinaire mouvement populaire qui soulève le Midi de la France. Son étrange histoire prendra place, plus tard, à côté de celle des Croisades, des Jacqueries et des Frondes, qui animèrent jadis des contrées entières, soulevèrent des armées innombrables.

Au début de la détresse viticole, un homme fut seul à concevoir la croisade actuelle, et, seul, depuis longues années, il en caressa le projet. C'était Marcellin Albert, qu'on appelle aujourd'hui « Le Rédempteur », et qui est un dieu aux yeux de plusieurs millions de braves gens.

Cependant, nul se souciait de lui, et la misère grandissait toujours. Ce ne fut qu'en 1906 qu'il parvint à fonder dans sa petite commune d'Argeliès un comité de viticulteurs. Et quel comité ! il était composé de cinq membres ! Quelques mois après, ils étaient 87. Ce sont ces 87 qui, groupés autour de Marcellin Albert, à force d'énergie et de persuasion, ont fomenté l'immense soulèvement qui s'étend sur tous les départements viticoles du Midi de la France.

On a vu à Perpignan, et surtout à Carcassonne, quelle influence pouvait exercer Marcellin Albert sur la foule. Des faits surprenants se sont produits : il a fallu que des délégués se dévouassent pour lui faire un rempart de leur corps, sans quoi on l'aurait étouffé sous les embrassements ; des multitudes se bousculaient, s'écrasaient pour toucher seulement sa redingote, des femmes lui jetaient des fleurs, des jeunes filles lui sautaient au cou... Merveilleux effets de la popularité !

Si Marcellin Albert le désirait, il serait, là-bas, le grand Tout ; celui qui commande aux vents et aux orages, il ferait à son gré la pluie ou le beau temps, fomenterait les plus sanglantes des révolutions ou apaiserait tout, d'un seul geste. On dit même que s'il le voulait, il pourrait, nouveau conquérant, créer en plein XX^e siècle le fameux empire du Midi, si longtemps rêvé par les générations languedociennes, jalouses de l'hégémonie de la brumeuse Ile de France.

Mais Marcellin Albert ne veut pas. Marcellin Albert est simple et modeste dans ses aspirations, il a voué toute son âme au triomphe d'une idée, et il ne brigue rien au delà.

Les adulations de la foule le griseront-elles ? Il ne faut jurer de rien. Pourtant, notre avis est que déjà il serait trop tard.

La foule est décevante et instable en ses désirs. Demain, peut-être, son héros tombera sous ses coups.

Oserai-je dire même qu'il ne faudrait pas, pour en arriver là, beaucoup d'interviews comme celle publiée par le *Matin* à la date du 28 mai, dans laquelle Albert est visiblement embarrassé pour répondre. Il ne préconise aucun remède, il ne connaît aucune solution efficace, il « ne sait pas ». Mais les fervents de sa croisade attendent mieux que du mutisme. Lorsqu'on est le Messie, il faut savoir prononcer des prophéties : que Marcellin Albert y prenne garde !

Jusqu'ici le « Promoteur » a usé de son influence avec une réelle sagesse. Toujours il s'est appliqué à calmer la foule, à réfréner ses désirs et ses emportements. A ce point de vue, il fut admirable et il mérite tous les éloges : grâce à lui, de grands malheurs ont sans doute été évités.

Mais peut-être sera-ce pour cela que la croisade viticole n'aura pas de lendemain : Faute d'un coup de fouet, l'enthousiasme peut soudainement tomber. Alors, adieu les beaux rêves, le succès entrevu de si près ! Chacun étant rentré chez soi, la foule n'existera plus que pour savourer encore sa longue et insoluble misère... jusqu'au jour où un nouveau prophète surgira qui saura clamer les mots qui enflamment et qui cinglent. Qui expliquera jamais la mentalité des foules ?

A. Capello.

La Grève des Inscrits maritimes

Les inscrits maritimes de tous les ports de France ont déclaré la grève générale, et, depuis samedi dernier, tous les équipages quittent leurs navires au fur et à mesure qu'ils rejoignent leur port d'attache.

Cette grave résolution a été prise par tous les syndicats des ports après entente et mûre réflexion ; elle a eu pour point de départ la substitution au projet Siegfried, qui devait améliorer les retraites des matelots et capitaines, d'un projet du ministre de la Marine, M. Thomson, qui n'accorde pas les mêmes avantages, car tandis que le premier garantissait aux marins une retraite de 600 fr. par an, à cinquante ans d'âge et 25 ans de service, le second réduit cette même retraite à 360 frs.

La différence entre les deux traitements proposés serait, d'après les indications du ministère de la Marine de dix à onze millions, par an, et le budget de l'Etat ne serait pas en mesure de la supporter.

Les gens de mer font observer, non sans quelque fondement, que si l'Etat n'avait pas mis la main sur la Caisse des Invalides de la Marine, riche de 450 millions, celle-ci aurait pu largement suffire à leurs revendications.

Que puisqu'il lui a convenu de s'en emparer, il est mal venu aujourd'hui à prétexter d'une insuffisance de ressources qu'il est injuste d'opposer à une catégorie de citoyens ouvertement spoliés.

L'argument est sérieux, et le gouvernement se trouve en mauvaise posture en présence de gens résolus à défendre leurs droits, et qui ont pour eux, en principe, de fortes raisons.

Nous ne voulons pas pour cela approuver sans réserves la grève actuelle ; on ne saurait, en effet, admettre que, même, dans les cas les plus légitimes, la méconnaissance des droits d'une catégorie de citoyens puisse être une cause de dommages réels pour la nation entière.

Or la grève telle qu'elle est aujourd'hui réglée est une véritable suspension de la vie nationale ; c'est pour la plupart, sinon pour tous nos ports de commerce, une cause de discrédit grave qui rejaillit immédiatement sur leur vie et qui peut menacer leur existence au profit du concurrent voisin qui nous guette.

Déjà les grèves partielles du passé avaient nui considérablement à l'industrie de nos ports et au crédit de notre pavillon.

Le commerce extérieur s'éloignait de l'un et de l'autre. Il est fort à craindre que la grève générale d'aujourd'hui, si elle se prolongeait, ne consomme leur ruine.

Un prompt remède s'impose donc.

Le principe de l'augmentation des retraites étant admis, puisque les deux projets le proclament, restent à trouver les ressources applicables.

Il ne saurait entrer dans l'esprit de personne, qu'une nation comme la France ne puisse trouver dans son budget de quatre milliards de quoi satisfaire à une nécessité à laquelle est attachée une branche, et des plus importantes, de la prospérité nationale, et de laquelle en même temps dépend le sort de toute une population laborieuse et intéressante.

Le Parlement a bien pu, sur une simple motion en séance, et sans discussion, augmenter de près de cinq millions le traitement de nos honorables sénateurs et députés.

Si l'on réservait cette somme annuelle à la caisse des Invalides de la marine, si l'on supprimait les nombreuses et grosses sinécures créées pour des besoins électoraux, si l'on réduisait à de justes proportions les gros traitements, on aurait de quoi faire face aux difficultés de l'heure présente et notre industrie maritime cesserait d'être menacée.

Auguste Gaudin,
Maire de Bastia, Conseiller Général.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

M. Cornely :

« Les inscrits font grève parce que leurs pensions de retraite et d'invalidité, dont ils se sont contentés depuis fort longtemps, leur semblent aujourd'hui in-

---

53 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XVII

LES FRANCS-TIREURS

— Alerte, mon lieutenant, fit Roger, vite, vite.

C'était, en effet, le vicomte Roger de Pardayant.

L'officier rejoignit rapidement Roger.

— Les cavaliers ont reparu !.. dit celui-ci...

— L'un de nos hommes a fait feu sur eux.

Ils ont riposté sans l'atteindre et ont encore disparu.

— Bien, marchons !

Dans la salle, le jeune officier ceignit son ceinturon, mit le revolver à la main et se disposa à sortir avec le sergent.

Soudain, l'un des francs-tireurs entra, conduisant le fermier Etienne Molay, le père nourricier de Noémie Besnarais.

En le voyant, Lacoste qui ne s'était pas couché et qui, à diverses reprises, était sorti sur la route, inquiet de ne point le voir revenir, fit deux pas au-devant de lui.

— Lieutenant, fit le franc-tireur, je vous amène un homme qui a surgi, tout à coup, sur la route, après la fuite des cavaliers sur qui j'ai fait feu à l'instant. Ce doit être un espion !

— Vous vous trompez, dit Lacoste, je le connais ; c'est un voyageur arrivé hier soir ici et j'étais inquiet de ne pas le revoir.

Puis, s'adressant au fermier :

— Qu'êtes-vous donc devenu ? Pourquoi ne vous a-t-on pas revu ?

Le fermier s'expliqua :

— Je l'ai échappé belle, dit-il. Hier, comme je revenais ici, à grands pas, après avoir vu le cabaretier, qui m'a promis de mettre, ce matin, sa carriole à ma disposition, je vis venir, devant moi, trois cavaliers.

Soudain, ils s'arrêtèrent. Sûr que je me trouvais en présence de soldats français, je poursuivis ma route, sans crainte. Mais je m'aperçus de mon erreur : les cavaliers étaient des uhlans, et, avant que j'eusse pu prendre une décision, deux des cavaliers qui m'avaient aperçu sautèrent de cheval, s'approchèrent de moi, me saisirent, me garrottèrent, me mirent un bâillon. Puis, je fus jeté sur l'un des chevaux, que son cavalier enfourcha, et les trois uhlans firent demi-tour.

— Poursuivez, monsieur ! dit l'officier, poursuivez !

— Nous passâmes comme une trombe devant l'auberge, reprit le fermier.

— Nous avons vu, en effet, les trois cavaliers passer rapidement ! dit Lacoste.

— A deux cents pas d'ici, au lieu de poursuivre leur chemin sur la grande route, les uhlans filèrent à travers champs.

— C'est cela !

— Plusieurs coups de feu retentirent ; deux balles sifflèrent à mes oreilles. Le cheval qui me portait, ainsi que son cavalier, détalait rapidement, bien qu'un peu en arrière des autres à cause de la charge. Je souffrais beaucoup. Pendant plus d'une heure nous courûmes ainsi, dans la nuit. Enfin, on s'arrêta. Un instant après, toujours garrotté et bâillonné, je me trouvai devant un officier. En quel pays, je l'ignore. C'était dans la salle basse d'une ferme, à ce qu'il m'a semblé.

» J'appris, alors, ce qu'on voulait de moi.

» Les uhlans avaient été chargés d'amener devant l'officier, de gré ou de force, un habitant quelconque de Lagny.

» On voulait lui demander des renseignements précis. Je n'ai pu savoir lesquels. L'officier m'interrogea d'abord sur ce point :

» — Y a-t-il des francs-tireurs dans les environs ?

» Je répondis que je l'ignorais.

» Je dis que j'étais étranger au pays où je passais seulement comme voyageur. L'officier, un grand gaillard, à mine hautaine, crut que je mentais et me menaça de me faire fusiller si je ne répondais pas avec précision aux questions qu'il me posait.

» Je parvins enfin à le persuader que je disais vrai en lui montrant les papiers que je porte et qui établissent mon identité de manière parfaite. Alors, il entra en une grande colère.

» Je ne comprenais pas ses paroles, car il parlait en allemand ; mais je me rendis compte qu'il était furieux de la méprise de ses hommes. Je restai seul, l'officier disparut.

» Quelques heures après, on me fit monter sur un cheval, en croupe d'un cavalier que deux autres escortaient, et nous nous remîmes en route dans la nuit.

» Sans doute, nous refîmes le même chemin, car, une heure après, comme il faisait petit jour, je me retrouvai à l'endroit même où les uhlans, quittant la route qui passe devant l'auberge, s'étaient jetés, la veille, à travers champs.

» On me fit descendre de cheval. C'est alors qu'un coup de feu retentit. Je vis à deux pas de moi une sentinelle, c'était ce soldat — il montra le franc-tireur — il avait tiré sur les cavaliers qui ripostèrent, tout en fuyant, et qui disparurent.

» Ce soldat, me menaçant de son arme qu'il avait vivement rechargée, m'ordonna de le suivre ici, et j'obéis d'autant mieux que j'avais hâte, moi même, de m'y retrouver... Voilà ! »

— Il n'y a pas un instant à perdre, fit le lieutenant des francs-tireurs, filons ; rejoignons le détachement, il faut que le commandant sache ce qui s'est passé ici.

Il jeta une pièce d'or sur la table.

(*A suivre*).

suffisantes. Le ministre de la Marine, pour bien montrer sa bonne volonté, a augmenté, de ces centimes dans un projet de loi qui porte son nom, mais il a dû s'arrêter et s'abstenir devant les nécessités budgétaires. Il a dû en outre demander aux intéressés eux-mêmes de collaborer à leurs propres pensions de retraite, en élevant la retenue qui représente leur contribution ; car enfin, charge pour charge, il est préférable d'ouvrir, aux commis des rues anciennes ; là où il n'y a rien, il perd forcément son droit. Soulignons, nous traversons une période où les hommes de bonne volonté ne sont pas bien traités ; pour obtenir le respect et même la tranquillité, il faut faire peur aux gens. Exemple : la Confédération Générale du Travail. Et il est probable que cela durera jusqu'à ce que les gens se lassent d'avoir peur, et jusqu'à ce qu'ils trouvent un épouvantail pour terroriser à leur tour ceux qui les terrorisaient ».

L'Action

A propos de la commission des finances au Sénat :

« Dans la séance mémorable du 14 mai, M. le président du Conseil, faisant appel à une majorité d'action, disait aux députés : Pour ne point soutenir le rachat de l'O est contre la coalition de toutes les puissances financières ». Ce n'est pas soutenu le rachat de l'Ouest, c'est l'impôt sur le revenu, ce sont les retraites ouvrières, c'est tout le programme économique du radicalisme que vous devez soutenir au Sénat ce fut le Sénat lui-même, M. le président du Conseil ! Tombe-t-on sous le bonnet de Cambrige ? Après l'église pour le roi, allons-nous subir la haute banque ? Cela deviendra beaucoup de la Coalition et, plus encore, du gouvernement ».

L'Aurore

A propos de la grève des inscrits maritimes :

« L'accord semble, on peut le dire du premier jour, complètement impossible, si les inscrits ne veulent pas abandonner au bon moment une part de leurs exigences, ils s'apposent, à la vérité, sur un projet déposé par M. Siegfried, qui fixerait à un taux de 600 francs rachetés par eux, la pension annuelle qui leur serait assurée, mais il est d'ores et déjà démontré par les études faites dans les commissions parlementaires que les conditions du projet Siegfried sont irréalisables avec les moyens dont dispose le budget. A l'impossible, dit le vieux proverbe, nul n'est tenu. Ici, à côté des revendications des inscrits, n'en y a-t-il pas d'autres qu'il faudra satisfaire dans un délai plus ou moins éloigné ; celles des ouvriers des chemins de fer par exemple ? A chacun sa part ».

LA GRÈVE ET LES SERVICES POSTAUX

M. le Maire de Bastia a protesté hier, comme c'était son devoir, contre la désignation du port d'Ajaccio pour recevoir toutes les dépêches qui, pendant la durée de la grève des officiers et marins de la marine de commerce, devront être centralisées à Nice, pour être dirigées sur la Corse.

Mais M. Gaudin, qui est le défenseur énergique et inlassable des intérêts de la ville qu'il représente avec tant de dévouement, ne s'est préoccupé exclusivement que de ces intérêts dans sa protestation.

Or, il n'y a pas seulement que ceux de la ville de Bastia qui sont lésés. Sans vouloir insister sur le nombre plus considérable de passagers et de sacs de dépêches qui sont transportés à Bastia qu'à Ajaccio,— M. le Ministre des postes a les statistiques sous les yeux pour contrôler le fait, — il convient aussi de se préoccuper, dans une question de cette importance, des intérêts d'autres localités, c'est-à-dire, dans la circonstance, de l'arrondissement de Calvi tout entier et des cantons des arrondissements de Corte et de Sartene situés sur la partie orientale de l'Ile.

Ajaccio est bien le chef-lieu administratif de la Corse : cela a été ainsi réglé arbitrairement, et nous ne nous proposons pas de revenir là dessus. Mais Bastia est restée la capitale de la Corse, par son importance commerciale et industrielle, par sa population, par sa situation, enfin elle est la tête de ligne du réseau ferré de l'Ile.

Ainsi, on va en 5 heures 9 de Bastia à Calvi et en 5 heures 42 de Bastia à Ghisonaccia, tandis que ces localités se trouvent, respectivement, distantes d'Ajaccio, de 9 heures 50 et 12 heures 35 minutes.

Donc en choisissant Ajaccio, exclusivement comme port d'attache avec le Continent, on n'a pas seulement sacrifié les intérêts de Bastia, mais aussi ceux de près des trois quarts de l'Ile.

Nous sommes très surpris que ces considérations élémentaires aient échappé aux honorables représentants du département et à M. le Préfet lorsqu'ils ont cru devoir faire une démarche auprès de M. le Ministre des Postes pour assurer, pendant la grève, les relations postales du Continent avec l'ILE.

Si Bastia avait été exclusivement désignée comme port d'attache avec le Continent, les intérêts de la ville d'Ajaccio et de quelques cantons environnants se trouveraient sacrifiés. Nos confrères du chef-lieu auraient protesté avec raison. L'injustice aurait été à peu de chose près aussi criante que celle que nous signalons.

Mais il est facile de contenter tout le monde et son père, en alternant les départs de Nice, l'un sur Ajaccio, l'autre sur Bastia.

⁂

Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce de Bastia, réunie hier extraordinairement, a adressé le télégramme suivant à MM. les Ministres du Commerce, de la Marine, et à M. Pierangeli, député.

La Chambre de Commerce de Bastia réunie extraordinairement, interprète de la population et du commerce de la ville la plus commerçante de l'Ile, demande pendant la durée de la grève une escale hebdomadaire dans notre port pour tranporter les voyageurs, les marchandises de première nécessité et les primeurs, notre région produisant plus que tous les autres arrondissements réunis.

Elle demande également un service au moins hebdomadaire direct entre Nice et Bastia, nécessaire pour assurer l'expédition des dépêches, des colis postaux et des primeurs.

THIERS, *Président.*

⁂

Syndicat d'Initiative

Le Syndicat d'Initiative de Bastia a adressé au Ministre de la Marine le télégramme suivant :

Ministre Marine,
Paris.

Syndicat Initiative bastiais proteste énergiquement contre oubli dans lequel est laissé Bastia dans organisation Services maritimes provisoires. Elle porte graves préjudices exportation primeurs et commerce local représentant presque totalité trafic insulaire.

TOMMASI,
Président du Syndicat.

⁂

Grève générale des Pêcheurs de Bastia

Les pêcheurs, inscrits maritimes du port de Bastia, se sont réunis hier, à 3 heures de l'après-midi, salle Caletta, et ont voté la grève générale.

Ils se sont rendus ensuite au bureau de l'inscription maritime et y ont déposé leur rôle d'équipage.

⁂

Le conseil d'administration du Syndicat des Pêcheurs a donné sa démission.

⁂

Les inscrits maritimes de Bastia prient leurs camarades des autres ports de la Corse de se mettre en grève, et de déposer leur rôle d'équipage.

⁂

Conseil Municipal

Le Conseil municipal se réunira extraordinairement ce soir, à 4 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mesures à prendre pour assurer les relations postales entre Bastia et le Continent.
2. Demandes de bourses de l'Etat.
3. Secours de familles.
4. Chemins vicinaux, création de rencontres en 1908.
5. Baux à loyer.
6. *Transfert de la Bibliothèque au Théâtre.*

COUR D'ASSISES

Audience du 3 juin 1907

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre

L'accusé qui comparaît aujourd'hui devant MM. les jurés répond au nom de Castelli François-Marie, cultivateur, âgé de 31 ans, demeurant à Carcheto. Il est accusé d'avoir, le 8 septembre 1906, volontairement donné la mort à Santini Jules, au couvent d'Alesani, et ce, dans les circonstance suivantes :

Acte d'accusation

Depuis le mois de mars 1906, Castelli François-Marie, cultivateur à Carcheto, nourrissait un profond ressentiment à l'égard de son cousin Santini Jules, également de Carcheto, qu'il avait assigné devant le Juge de paix de Piedicroce, en paiement de la somme de vingt-cinq francs, montant de la valeur de pâturages vendus, et qui avait déjà l'existence de cette dette.

Le 8 septembre 1906, Santini Jules s'était rendu en compagnie de son camarade Chipponi Léon, au couvent de Valle-d'Alesani, à l'occasion de la fête de la Nativité. Aux alentours du couvent avaient été dressés, suivant l'usage, diverses baraques où les danses et des boissons étaient débitées aux nombreuses personnes venues des villages environnants. Vers sept heures du soir, il ne restait sur la place que quelques rares consommateurs et des marchands qui se disposaient à partir. Les gendarmes chargés d'assurer l'ordre venaient de rentrer à leur résidence. Cinq habitants du canton d'Orezza, parmi lesquels l'accusé Castelli, étaient cependant restés attablés autour du débit dressé en plein vent par le sieur Brandizi Jean-André, de Norsola.

Le repas touchait à sa fin, lorsque Santini Jules vint demander à dîner. La femme Brandizi Marie lui ayant offert des « Migliacci, » Castelli en réclama aussi, et comme on lui faisait observer qu'il n'en restait plus, il reprocha à la buvetière de ne lui avoir pas réservé sa part. Santini lui offrit alors un de ses gâteaux qu'il refusa en disant : « Maintenant je n'en veux plus ! » L'incident n'ayant pas eu d'autres suites, l'un des convives, Pietri François, proposa d'organiser une partie de « Boccara. » Castelli et Pietri s'associèrent pour prendre la banque et misèrent chacun cinq francs.

La femme Brandizi étant venue, sur ces entrefaites, débarrasser la table, dût prendre à la main, pour quelques instants, les deux pièces d'argent qui venaient d'y être déposées. Dès qu'il s'aperçut de la disparition de son enjeu, Castelli sortit de sa poche un pistolet Lefaucheux à deux coups et le braqua sur Santini Jules et Pietri François, menaçant de faire feu si l'argent ne lui était immédiatement rendu. On s'interposa. La femme Brandizi expliqua la méprise, et Pietri reprocha vivement à Castelli sa menace injustifiée. Celui-ci semblait assez mal aux observations, et comme la querelle s'envenimait, Pietri jugea à propos de partir en compagnie de deux autres consommateurs. Il ne resta autour de la table que Castelli, Santini et l'hôtesse Brandizi Rosalie.

Il était alors 8 heures et demie environ. Tandis que les époux Brandizi se disposaient à regagner Novale, Castelli, qui cherchait un nouveau motif de querelle, s'écria : « Mais il me manque encore cent sous ! » — « Compère, répondit Santini, ce n'est pas moi qui les ai pris. »

Les époux Brandizi étaient partis sur ces entrefaites, non sans que Santini ait fait appel à ce qu'ils enlevassent la lampe et la nappe qui garnissaient la table, sous prétexte qu'ils n'avaient pas eu pour lui assez de prévenances, et lui avaient refusé des cartes.

Aussitôt après leur départ, la lampe et la table étaient brusquement renversées et une détonation retentissait. A la faveur de l'obscurité, Castelli venait de faire feu sur Santini Jules qui, atteint en pleine poitrine, au niveau du téton gauche, tombait foudroyé. Son cadavre était retrouvé à la même place le lendemain matin.

L'inculpé, qui s'est constitué prisonnier trois mois après le crime, a prétendu n'avoir fait usage de son arme, que parce qu'il avait cru sa vie en danger, sa victime ayant mis la main dans la poche de sa veste au cours de l'altercation motivée par la prétendue disparition de la pièce de cent sous. Les données de l'information démontrent l'inanité de ces allégations. Le nommé Chipponi Léon, qui avait pêché dans le cours d'eau de l'Orisia, pendant la nuit du 7 au 8 septembre, en compagnie de Santini, a affirmé que celui-ci n'était porteur d'aucune arme. Des constatations identiques ont été faites par tous les témoins qui ont approché le cadavre aussitôt après sa découverte.

⁂

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me Decori et Mancini sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Castelli François, sur le compte duquel sont fournis de bons renseignements et même qui jouit de l'estime générale dans sa commune, confirme le système qu'il a soutenu devant le magistrat instructeur.

Il soutient, qu'à la suite d'une discussion violente qui s'est produite au couvent d'Alesani, la victime a mis la main dans sa poche faisant le geste d'en tirer une arme. Croyant ses jours menacés, il a fait feu sur Santini Jules et a pris la fuite.

Il s'est d'ailleurs constitué prisonnier entre les mains de la gendarmerie, quelque temps après son crime. S'il a pris la campagne c'est pour éviter des représailles.

Audition des Témoins

Treize témoins sont assignés à la requête du ministère public. Ils répondent à l'appel de leur nom, à l'exception du maréchal des logis qui n'a pu être assigné. La Cour jugeant sa déposition non indispensable à la manifestation de la vérité, décide de passer outre aux débats.

De l'ensemble des témoignages, tous défavorables à Castelli, il semble résulter que celui-ci a fait son acte quoique ses jours n'étaient nullement menacés.

Après l'audition des témoins, l'affaire est renvoyée au continuation à demain.

Bulletin Financier

Paris, 30 mai 1907.

Le marché reste ferme surtout sur les Fonds russes et notre Rente qui s'inscrit à 95.35. Nos Sociétés de Crédit sont en excellente tendance ; Crédit Foncier 675 ; Comptoir National d'Escompte 678. Société Générale 664. Crédit Lyonnais se retrouve à 1.618. Son bilan au 30 avril se balance par la somme de 2 milliards 288 millions 778.788.54.

En Banque, les obligations 5 00 du Port de Dakha sont toujours suivies à 460. L'action Berck Plage à Paris Plage est ferme à 167, on dit que les dispositions sont prises et les travaux seront activement poussés pour que la saison puisse être livrée au public vers le milieu de la saison balnéaire.

La Librairie Ollendorff se retrouve à 120. Saint Raphaël Quinquina s'échange à 411. La Magistral Copper progresse à 65. La Société Française Electrotypique est bien tenue à 132.

Les charbonnages des Asturies sont en plus value à 158 ; la Société a déjà reçu des offres pour l'acquisition, par contrat, de toute sa production.

L'action de la Société Industrielle d'Alfasso est cotée 370 à terme et 365 au comptant. Les Ciments Portland Artificiels de Touraine sont fermes à 418.50.

L'action Emissa (matériel industriel automobile à poids lourd) a toujours un courant régulier de demandes à 122. Cette Société a compris l'immense débouché qui s'offre dans cette voie en visant le côté pratique.

On constate des arbitrages suivie entre les actions « Darracq Limited » dont les titres de 25 frs nominal valent 75 frs., soit 200 pour cent de majoration, et les actions « Darracq-Espagnole » qui sont au nominal de 100 frs et peuvent s'obtenir en ce 140 et 142.

Nos chemins de fer restent bien disposés.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 juin

Thermomètre : 7 heures du matin + 17 à midi + 23 ; 6 heures du soir + 19
Maxima + 26 Minima + 15.
Baromètre : Hauteur du matin, 758 mm à midi, 756 mm 6 heures du soir, 756 mm.
Vent, nne Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, couvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Cour d'assises

Par ordonnance de M. Collin, Premier Président de la Cour d'appel de Bastia, chevalier de la Légion d'honneur, les assises du département de la Corse pour le 3e trimestre de 1907, s'ouvriront à Bastia, le 17 juillet prochain à midi, sous la présidence de M. le conseiller Gavini, assisté de MM. Gabrielli conseiller à la Cour d'appel, et Cristofini, juge au Tribunal de 1re instance de Bastia.

⁂

Conseil académique

La première session du Conseil académique s'ouvrira à Aix, le vendredi, 14 juin 1907.

⁂

Tribunal de commerce

A partir du vendredi 7 juin inclusivement le Tribunal de Commerce de Bastia tiendra ses audiences à 8 heures du matin.

⁂

Examens de Saint-Cyr

Les compositions écrites du concours d'admission à l'Ecole spéciale militaire auront lieu à Bastia, les 11, 12, 13 et 14 juin courant.

⁂

L'Eté à Saint-Pierre de Venac

La Villa *Beau Séjour* offre par ses commodités de tous ordres, ses eaux, ses ombrages et ses promenades, les avantages les plus heureux.

Tout y répond aux vœux du villégiature le plus méticuleux.

Elle porte d'ailleurs un nom fait dique, *Villa Beau Séjour*.

Pour tous renseignements, s'adresser au propriétaire de la villa, M. A. F. Sorel.

⁂

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situé rues du Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

⁂

Ajaccio

A vendre villa avec jardin au bord de la mer, à environ un kilomètre de la ville. Prix demandé 8.000 fr.

S'adresser à M. Imberty, Grand Café d'Ajaccio.

Navigazione Generale Italiana
Société réunie
FLORIO e RUBATTINO

Services Postaux
à partir du 2 Juin 1907
entre
LA CORSE, L'ITALIE ET LA SARDAIGNE

Départs :

De LIVOURNE pour BASTIA
le Dimanche à 10 heures du matin, touchant l'Ile de Capraia (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 10 heures du matin, direct.

De BASTIA pour LIVOURNE
le Lundi à 9 heures du matin, direct.
le Jeudi à 7 heures du matin, touchant l'Ile de Capraia (Services supplémentaires provisoires).

De BASTIA pour PORTO-TORRES
le Dimanche à 6 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 6 heures 30 soir, direct.

De la MADDALENA pour BASTIA
le Mercredi à 8 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).

De PORTO-TORRES pour BASTIA
le Dimanche à 5 heures du soir, direct.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00306

BOURSE DE PARIS

	1er juin mat.	3 juin
Rente 3 0/0 ancien	94.05	94.02
— 3 0/0 amortis.	96.25	96.95

ex-coupon.

L'Agitation DANS LES PORTS

La Grève générale des Inscrits Maritimes

Paris, 3 juin.

La grève générale continue sans aucune défaillance.

Les inscrits maritimes sont toujours très calmes.

Les navires arrivés aujourd'hui dans les divers ports de France ont été immédiatement désarmés.

Entrevue de M. Thomson et de la Délégation des Inscrits

Paris, 3 juin.

Les délégués des Inscrits Maritimes se sont rendus aujourd'hui au Ministère de la Marine, où ils ont été reçus par M. Thomson, auquel ils ont exposé les revendications des Gens de mer.

Le ministre de la Marine a déclaré que le gouvernement ne pouvait examiner les réclamations des Inscrits, que lorsque la grève aura pris fin.

Les grévistes doivent donc se rendre immédiatement à leur travail.

Les délégués devront ensuite s'adresser à la Commission parlementaire de la Marine pour lui demander d'activer l'examen des projets dont la Chambre est saisie, afin que ceux-ci puissent être mis au plus tôt à l'ordre du jour.

Si la Commission parlementaire demande des mesures bienveillantes à l'égard des Inscrits Maritimes, le gouvernement ne s'y opposera pas.

Néanmoins, ajouta M. Thomson, des raison budgétaires s'opposent à ce que le taux des retraites soit augmenté dans les propositions réclamées par les grévistes.

LE SERVICE DE LA CORSE

Marseille, 3 juin.

Le transport de l'Etat *La Nive*, avec dépêches, passagers, colis postaux, et certaines marchandises, partira de Marseille demain mardi, à 1 heure de l'après-midi, pour se rendre à Bône.

Il touchera Ajaccio mercredi matin, vers 7 heures et partira pour Bône à 7 heures du soir.

Exploit d'Apaches

Jeunes Catholiques
attaqués à coups de revolver

1 mort — 1 blessé
Huit arrestations

Paris, 3 juin.

Les jeunes gens du patronage catholique, dirigé par M. l'abbé Firmorie, faisaient une promenade sur la route du Bourget, lorsqu'ils furent soudain assaillis par une bande d'apaches antisémiteurs.

Ces énergumènes tirèrent sur les jeunes catholiques de nombreux coups de revolver.

Un membre du patronage, âgé de 20 ans, reçut une balle au côté droit. Il expirait quelques instants après.

L'abbé Firmerie a lui-même été très grièvement blessé à la cuisse droite.

La police, qui a immédiatement accouru, a pu opérer huit arrestations.

Cet odieux attentat, dès qu'il a été connu, a causé une très pénible impression.

Nouvelles Militaires

importante promotion

Paris, 3 juin.

Une promotion très importante dans l'état-major général et dans toutes les armes paraîtra le 25 juin courant.

Cette promotion comprendra huit généraux de division et dix-neuf généraux de brigade.

Les noms des généraux Pelletier, Silvestre, Durand de Villers, Marcy, Dupommier et Liautey sont mis en avant pour le grade de général de division.

POURSUITES contre un antimilitariste

Brest, 3 juin.

A la suite du mandat d'amener lancé par le juge d'Instruction de Brest, contre Jules Gall, secrétaire-adjoint de la Bourse du Travail, pour discours anarchiste et antimilitariste prononcé à l'occasion du 1er mai, le Commissaire Central s'est rendu au domicile de ce dernier pour le mettre en état d'arrestation.

Le Gall, qui est gravement malade, a dû être laissé en liberté, la police s'est bornée à perquisitionner chez cet inculpé et a saisi de nombreuses brochures révolutionnaires.

INTERDICTION d'une Conférence

Rochefort, 3 juin.

Le Maire de Rochefort a pris un arrêté interdisant la conférence que devait faire, dans la grande salle de la Bourse du Travail, l'anarchiste Malato sur les affaires d'Espagne.

LE RENVOI des deux classes

OPINIONS
des
généraux Bonnal et Langlois

Paris, 3 juin.

Consultés par un grand journal parisien sur le renvoi anticipé des deux classes 1903 et 1904, les généraux Bonnal et Langlois, sénateur de Meurthe-et-Moselle ont formulé des avis défavorables à la mesure votée par la Chambre.

D'après le général Bonnal le renvoi anticipé, des deux classes aura des effets malheureux.

Le danger consiste dans l'insuffisance numérique des cadres supérieurs de l'infanterie, et dans la diminution des contingents.

Le général Langlois considère la situation comme extrêmement dangereuse. Le sénateur de Meurthe-et-Moselle espère que le Sénat ne ratifiera par le vote de la Basse-Assemblée. Il combattra lui-même à la tribune le projet de loi néfaste.

Réponse humoristique du général de Gallifet

Interviewé par la *Patrie* sur le renvoi des classes 1903 et 1904, le général de Gallifet, ancien ministre de la Guerre, a formulé ainsi son opinion.

« Il faut renvoyer les députés dans leurs foyers, et garder les classes dans leurs chambres. Tout irabien. »

Un article de la *Vossische Zeitung*

Berlin, 3 juin.

Commentant l'affaiblissement numérique de l'armée française après le renvoi des classes 1903 et 1904, la *Vossische Zeitung* déclare que « la France peut bien diminuer ses forces militaires tant qu'elle veut, l'Allemagne ne l'attaquera pas, mais elle veut de son côté être assez forte pour s'opposer à toute hostilité. »

EN DANEMARK

Anniversaire de la naissance du Roi

Copenhague, 3 juin.

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. M. le roi de Danemark, une brillante réception, suivie d'un grand dîner, a eu lieu au palais royal.

LL. MM. le roi Haakon et la reine Maud y assistaient, ainsi que les membres du corps diplomatique.

Le départ des Souverains Norvégiens

LL. MM. le roi et la reine de Norvège quitteront demain matin Copenhague pour rentrer dans leur capitale.

AU VATICAN

Soixante-Douzième anniversaire de Pie X

Rome, 3 juin.

S. S. Pie X, dont la santé est excellente, est entré aujourd'hui dans sa soixante-douzième année.

Le Saint-Père a reçu, à cette occasion, les hommages et les vœux des membres du Sacré-Collège et des ambassadeurs accrédités près le Vatican, et de très nombreuses personnalités catholiques.

EN ALLEMAGNE

La Grève des boulangers et des maçons

Berlin, 3 juin.

Le lock-out du bâtiment et la grève des boulangers continuent.

La plupart des chantiers et une grande partie des industriels qui vivent du bâtiment chôment.

Les boulangers ne sont pas aussi fermes que les maçons dans leurs décisions.

Les capitulations sont nombreuses, surtout à la suite de l'attitude des patrons qui remplacent les grévistes.

Il ne s'est produit aucune manifestation tumultueuse.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Paisson

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Chemin de fer d'intérêt général

L'ordre du jour appelle la discussion, en première délibération, du projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'un chemin de fer de Vichy à Cusset et d'approuver une convention provisoire formée avec la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, pour la concession de cette ligne.

Les conclusions du rapport de M. Marcel Reignier, tendant au vote du projet, sont adoptées.

Le secret et la liberté du Vote

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales, dont M. Joseph Reinach est le rapporteur.

ARTICLE 6.

La discussion s'engage sur l'article 6, ainsi conçu :

« Les infirmes pourront être assistés d'un électeur pour déposer leur bulletin de vote dans l'urne électorale. »

L'article 6 est adopté.

Plusieurs amendements à l'article 6, repoussés par la commission, sont rejetés par la Chambre.

ARTICLE 7.

Après un échange d'observations, le président met aux voix l'article 7 qui règle les détails du dépouillement et qui contient le paragraphe suivant :

« Les bulletins ou enveloppes non réglementaires seront annexés au procès-verbal et contresignés par les membres du bureau. »

L'article 7 est adopté.

Les derniers articles

La Chambre adopte successivement les autres articles du projet, d'après le texte proposé par le Sénat.

L'ensemble

Le président met enfin aux voix l'ensemble du projet de loi qui est adopté à mains levées.

La séance est levée et renvoyée à demain.

Vente sur Saisie-gagerie
CONVERTIE EN SAISIE-EXÉCUTION
par jugement du Tribunal Civil de Bastia du 15 Mars 1907

Le six juin 1907, à dix heures du matin et jours suivants, dans un moulin de fabrique à huile, sis au lieu dit « Agomizza » propriété Tourné.

Il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques :

D'une quantité d'huile d'olive et divers objets, saisis à la requête du sieur Tourné.

Au comptant.

L'Huissier,
PUCCIO.

En vente chez M. Marfisi,
Paris Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

CABINET DENTAIRE
M. EDOUARD NICOT
Chirurgien Dentiste
Diplômé de l'Ecole dentaire de Paris et de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat (deux médailles) des Hôpitaux
AJACCIO, 20, Cours Grandval
BASTIA, 28, Boulevard Paoli
Atelier spécial de prothèse.
Spécialité des dentiers pour la parole.
Extraction sans douleur. Plombages, dentiers, bridges, appareils de tous genres, redressements, etc., etc.
Consultations gratuites.
Cabinets ouverts de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Glacière de Corte

La Direction de la Glacière de Corte a l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en vente dans tous ses dépôts, à partir du 30 mai prochain, de la *glace à l'eau naturelle de la Restonica au prix de 5 centimes le kilo.*

Dépôts

Rue Miot, 5, Direction.
Place des Platanes, dans le Kiosque.
Place du Marché aux Poissons.
Route de Cardo, ancien bureau de l'octroi.
Cours Docteur Favale, entrée de la Citadelle.
Route du Cap, Nouveau port.

D'OCCASION

pour liquider une affaire litigieuse chez Maestrucci Franç is, agréé au Tribunal du Commerce, rue Neuve Saint Roch, 2, Bastia.

Vente d'un stock de
Vins de Champagne
des Grands chais d'Epernay
Origine garantie
à 3, 4 et 5 francs la bouteille

Café des Gourmets
Boulevard Paoli, 23, Bastia
A partir de 3 heures
GLACES
Crème vanillée et Fraise
Bière Tourtel et Pilsen
Brune et Blonde
SANDWICHS

GUAGNO-LES-BAINS
Ouverture
de la Saison Thermale 24 juin
HOTEL DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL
Pension et Chambre 5 fr. 50 par jour
Arrangements pour famille
Chef cuisinier. — Salons. — Piano. — Vastes salles à manger. — Grandes galeries promenoir couvertes. — Cour spacieuse ombragée.
Eaux Thermales *sulfo salines iodurées*. Bains simples, de vapeur et douches, sous la direction d'un chef cuisinier des chambres aux baignoires, aux douches et aux bains de vapeur, avantage inappréciable qui met l'organisme à l'abri de l'air du dehors nuisible après un bain thermal.
Cures merveilleuses : Rhumatisme, maladies du système nerveux, eczéma, blennorrhagie, arthrites, bronchites, affections de l'estomac, de l'intestin, de la peau et des yeux (suites de l'Orchite). Guérison radicale de la syphilis. Eau reconstituante et admirable tonique à la fois.
Climat parfait, température idéale, brise marine des arômes des superbes forêts de pins qui entourent la station, aura d'air complétant la cure thermale.
Un médecin dirige la cure thermale de l'Etablissement. — Fermeture le 1er octobre.
Pour renseignements s'adresser à la propriétaire des Sources Thermales à Guagno-les-Bains.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Section 1906)
Au nez Goût Délicieux

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste

du 1er ordre

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS

sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui exploitent des ventes aux enchères [illegible] pour la [illegible] de leurs [illegible]

Le Directeur-Gérant,

J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

PÉTROLE HAHN

NIL MELIOR NIL PAR

TRÉSOR DE CHEVEUX

Dépôt : F. VIBERT L'ie CHIMIE

80, AVENUE DES PONTS - LYON

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE PATRONS NOUVEAUX

PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE

PLUS DE LITTÉRATURE

PLUS DE RECETTES DE CUISINE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION DE LUXE : UN AN : 24 francs

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

Adm. GOUBAUD, Rues, 3, r. du 4-Septembre

JE SUIS EN PARFAITE SANTÉ

POUVEZ-VOUS EN DIRE AUTANT ?

UNE PRIÈRE

Un malade m'écrit :

« Je souffrais horriblement depuis deux ans de douleurs de l'estomac et du rectum, de maux de reins et de dos, de faiblesse et surtout de neurasthénie, et je désespérais de guérir lorsque j'eus le bonheur d'acheter votre merveilleux Electro-vigueur.

« Depuis trois mois que j'en fabrique, j'en suis très satisfait, car je suis déjà entièrement guéri.

POUR LES INCRÉDULES

Une preuve telle que celle que nous reproduisons ci-dessus pourrait même convertir un fanatique douteur de la vieille ennui, qui ne trouve rien que purger ou saigner.

Devant un homme qui souffre continuellement dans les membres ou les poumons de douleurs innommables, de névralgie, faiblesse en de toute autre nature, et nous Electro-vigueur répondons : Choix de vie dans le corps du malade et choisissez-le vous-même.

TOUTE personne affaiblie demande à se sentir vigoureuse de nouveau ; à se sentir réellement — avec la joyeuse étincelle de la vie nerveuse — infuser à nouveau dans son corps une ardente vitalité ; à se sentir le magnétique enthousiasme de l'énergie de jeunesse ; à se sentir heureuse, gaie et remplie de joyeuses impulsions ; — en un mot, à se sentir débarrassée d'accès de découragement, d'épuisement cérébral, de cette lugubre et stupide sensibilité ; à avoir confiance en soi, l'estime de soi-même et l'admiration des hommes et des femmes.

Tels sont les désirs de toute personne, et ces désirs peuvent être réalisés.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR

rend l'homme — quelle qu'il fût trop vieille la perte de la joyeuse activité juvénile ; il rem-[illegible] aussi dure que ces barres d'acier.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR opère ainsi pendant votre sommeil par l'Electricité, énergie de la nature.

Brochure Gratuite

BON pour le livre illustré gratuit, valable 15 jours

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN

14, bd Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom.....

Adresse.....

Dr B.-N. MACLAUGHLIN, 14, Boulevard Montmartre, PARIS

Demandez et offrez dans tous les Cafés VERMOUTH MATTEI, *apéritif supérieur.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERIOCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1907

Chaussures en tous genres

pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe dernier modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

Gie COMPTOIR NATIONAL

CADEAU

PONDRE LES POULES

une interruption

2.500 EUFS

par an pour 10 poules

NOTICE gratis et franco

Ecole-COMPTOIR D'AVICULTURE à PREMONT (Aisne) France

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907

NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON À ÉTÉ

Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline

APPRÊT DU NEUF

Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilité la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N. 154

MERCREDI 5 JUIN 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0,50 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse..... 20 fr | 10 fr | 5 fr.

Autres Départ. 22 fr | 12 fr | 6 fr.

Union postale, et autres pays : le tarif en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00307

BIBLIOTECA ANGELINA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Boniface.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 3 h. 56 m. — Coucher, 7 h. 2 s.

Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 10.

Fête de Demain Saint Norberto.

4 JUIN

L'Impôt

ET LES

CLASSES MOYENNES

On épilogue beaucoup depuis quelques jours sur la phrase suivante, échappée à la prudence de langage de M. Caillaux : « Les grandes fortunes ayant, pour échapper à l'impôt, des facilités particulières, nous sommes conduits par la force des choses à demander aux classes moyennes les sommes nécessaires. »

Les détracteurs de l'impôt sur le revenu ont aussitôt crié au scandale et ont tenté d'exploiter contre le ministre des Finances ce qu'ils appellent « son aveu ». Nous allons examiner sans parti pris quelle peut être la portée de cette critique.

Il est évident que, en principe, un impôt *général* sur les revenus doit frapper toutes les classes de la société, et que le système Caillaux possède un grave défaut s'il ne remplit pas cette condition essentielle.

Malheureusement, il est des faits contre lesquels il est impossible de réagir, et tous les critiques de bonne foi seront bien forcés d'admettre que M. Caillaux a pris toutes les précautions nécessaires pour tramer un filet aux mailles si étroites que nul ne put passer au travers.

A-t-on assez crié au voleur lorsque, par exemple, l'on apprit que la rente serait imposée aussi bien que tous les revenus. Aussitôt, les rentiers ont commencé l'exode de leurs capitaux sur l'étranger. Le ministre des Finances se trouva acculé à ce dilemme : ou bien la rente serait imposée, ce qui était logique, mais les capitaux français fuiraient à l'étranger, ou bien elle ne le serait pas, et toute une masse de grosses fortunes échapperait à l'impôt. Des deux façons, les riches s'en tiraient à bon compte, et il a bien fallu en convenir.

De là à incriminer M. Caillaux de cet état de choses, il y a un abîme. Le ministre des Finances subit une situation qu'il n'a pas créée et qu'il n'est pas en mesure d'éviter. Ceux qui sont responsables, ce sont précisément les gens les plus fortunés, qui sont en même temps les plus acharnés ennemis de l'impôt sur le revenu, et qui placent leur patriotisme à faire passer la frontière à une partie des forces vives de la Nation : leurs capitaux.

Ah ! lorsqu'on leur parle d'honneur, de solidarité de patriotisme à ceux-là, ils sont les premiers à en revendiquer la meilleure part. Mais la Patrie n'existe pour eux qu'autant qu'ils ne paient point les impôts ; quant à la solidarité, elle consiste à laisser écraser les pauvres sous le faix des charges publiques, tandis qu'eux, millionnaires, font la fortune des nations rivales.

Ainsi, pendant la Révolution, émigrèrent maints hobereaux. Mais ceux-ci eurent le tort de posséder surtout d'énormes fortunes immobilières qui leur furent confisquées et transformées en biens nationaux. Les capitalistes modernes, mieux avisés, ont liquidé leurs fortunes en bonnes valeurs de portefeuille. Paye, petit commerçant, qui ne peux pas dissimuler ta maison ; paye, salarié, dont tout le monde connaît les ressources ; paye, paysan, qui ne peux cacher ton champ ; le millionnaire rentier se rit de toi, car il a tout son argent à l'abri dans les banques d'Allemagne ou d'ailleurs. On chantait autrefois : « C'est la faute à Voltaire ! » Aujourd'hui, s'il y a des lâches et des mauvais Français, c'est la faute à M. Caillaux, dit-on. Etrange logique de ceux qui demeurent obstinément aveuglés par la haine du régime républicain.

La critique principale du projet d'impôt sur le revenu se retourne donc contre ceux qui l'ont formulée. Il n'en demeure pas moins vraique si un certain nombre de millions échappent au fisc, ce ne sera qu'accidentellement, et qu'ils reviendront forcément au bercail. Les entreprises lointaines sont, en effet, souvent hasardeuses ou aléatoires. Au contraire, les capitaux français trouveront toujours en France des débouchés de premier ordre et à gros rendement. Malgré eux, les capitalistes, dès qu'ils auront été quelquefois échaudés dans des affaires trompeuses, reviendront à leurs premières amours, à la bonne terre de France, toujours généreuse, aux entreprises françaises destinées au succès, grâce à l'initiative et à l'énergie qui caractérisent les travailleurs de notre race. Par la force des choses, la crise ne sera que passagère, et bientôt, les capitaux expatriés reviendront payer leur juste tribut à la caisse publique.

Ce jour-là, les fortunes moyennes seront allégées d'autant. Quant aux petites fortunes, c'est-à-dire celles qui sont simplement suffisantes pour assurer l'existence de leur propriétaire, le projet d'impôt progressif les exonère à peu près complètement. Ce sera là le premier avantage obtenu par la Démocratie qui peine et qui souffre, et l'on serait vraiment bien mal avisé de rejeter en bloc l'impôt sur le revenu sous prétexte qu'il a d'autres défauts que l'on ne peut corriger tout de suite.

Ces considérations sont, à cette heure, plus d'actualité que jamais car il semble que le projet subisse une crise d'impopularité qui menace de lui être fatale. La commission de Législation fiscale réclame chaque jour des modifications importantes au projet primitif, qui ne laissent pas d'être assez embarrassantes pour le ministre, sans compter qu'elles détruisent un équilibre si laborieusement établi. Peu à peu, ainsi, le projet se lézarde, offrant de plus en plus de prise à la critique. Une fraction importante de cette commission se plaint que l'on n'a pas fait assez de sondages, et que celui que l'on a opéré à Rochy-Condé n'a pas donné toutes les garanties nécessaires. La majorité de la Commission est d'avis qu'il faudrait faire quelques expériences à Paris et dans la banlieue.

D'autre part, la nomination de la Commission des Finances du Sénat, qui a eu lieu la semaine dernière, a permis de constater que le projet d'impôt de M. Caillaux trouverait dans la Haute Assemblée une opposition nombreuse et acharnée.

Il se pourrait donc que, dans ces conditions, le projet d'impôt sur le revenu subisse un nouvel ajournement. Jusqu'où cela nous mènera-t-il, et à quel moment la discussion pourra-t-elle s'ouvrir devant la Chambre ? Il serait difficile de le prévoir. En tout cas, nous serons certainement fixés sous peu sur le résultat des nouvelles enquêtes et nouveaux sondages qui sont décidés. Si ces résultats sont satisfaisants, il n'y a point de doute que la plupart des adversaires de M. Caillaux ne se rangent à son avis. Rien ne s'opposera dès lors au vote rapide du projet, lequel pourrait encore être applicable à partir de l'année prochaine.

C. DES CORDELIERS.

AU NOUVEAU-PORT

Dans un précédent numéro, nous avons laissé en suspens une discussion relative aux mesures à prendre, en vue de protéger les quais Saint Nicolas contre les intempéries atmosphériques du ciel, de la mer et de la terre.

Il s'agit d'exécuter à la jetée des travaux accessoires à l'effet d'amortir l'impétuosité de la vague, de cette vague qui paraît venir de gros goupillons invisibles dont le secret est gardé soigneusement par la grosse mer. Il s'agit enfin de faire en sorte que la jetée soit une jetée.

Cette mer est d'une mentalité singulière. Avec l'agitation d'une fièvre *froide* à 150 pulsations à la minute, si elle affecte des mouvements désordonnés, sa raison paraît demeurer lucide. Elle s'abat comme une névrosée sur un domaine qu'elle croit être le sien. Elle ne peut souffrir que la science le lui ait enlevé. C'est son seul tort. Les quais ne l'entendent pas de cette oreille.

Voilà pourquoi il devient indispensable de s'interposer dans la lutte. Cette mission est celle des ingénieurs. Ceux-ci feront bien de départager les deux adversaires plus nautiques que politiques. Ils feront bien d'étudier et de dresser un projet destiné à neutraliser les élans de la tempête, et à maintenir les quais à l'abri permanent de ces furieuses douches salées. Salées ! Elles le sont aussi bien au sens propre qu'au sens figuré. Veuillez oublier le calembour qui se glisse sous ma plume et ne retenir que le côté substantiel de la discussion.

Voulez-vous maintenant me permettre d'établir en quelques mots le devis de la dépense qu'entraîneront les travaux rectificatifs à effectuer à la jetée telle qu'elle est actuellement construite, pour qu'elle devienne une *véritable jetée*, apte à remplir sa fonction d'une manière complète.

Et je déclare d'avance que je serai plutôt large, à dessein, dans mes évaluations, et qu'avec les éléments de mes calculs, on n'aura pas à redouter un dépassement. On réalisera plutôt une petite économie après laquelle on court tant. Voici :

1° Exhaussement entre la principale brisure des deux bras de la jetée et le musoir :

$600^m \times 2^m \times 2^f = 2400^{mc} \times 16^f = 38.400$ f.

2° Elargissement général de 2m, devant doubler la largeur de toute la jetée :

$1000^m \times 2^m \times 4^f = 8000^{mc} \times 16^f = 128.000$ f

Total général de la dépense. 166.400 f.

Ce n'est pas plus malin que ça. N'est-ce pas que ce n'est pas cher, quand il s'agit d'assurer leurs véritables intérêts aux millions qui ont été enfouis dans

---

54 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XVII

LES FRANCS-TIREURS

— Pour notre dépense, monsieur l'aubergiste, fit-il. En avant, vous autres !

Il sortit, suivi par ses hommes. Dehors, il rallia l'autre sentinelle qu'il avait postée, et les soldats disparurent bientôt au loin, dans l'aube naissante.

— Ma fille, ma fille ! dit le fermier à l'aubergiste ; elle a dû être bien inquiète !

— Elle est dans sa chambre ! Je pense qu'elle s'est endormie... répondit Lacoste... Alors, vous aurez la voiture ?

Le fermier tira sa montre :

— Cinq heures ! fit-il. Oui, la voiture sera devant la porte dans un quart d'heure. Je vais prévenir Noémie et lui dire de se tenir prête. La pauvre enfant, comme elle a dû être inquiète !

Il monta l'escalier quatre à quatre et passa dans la chambre de la jeune fille.

— Noémie ! Noémie, fit-il.

La jeune fille fut tirée de son évanouissement par les appels de son père nourricier. Une faible lueur pénétrait dans la chambre. La jeune fille reconnut le fermier.

— C'est toi ! dit-elle. Enfin, je te revois !

Elle se souleva péniblement sur sa couche.

— Oh ! quel affreux cauchemar ! dit-elle en passant la main sur son front.

— Quoi donc, mon enfant ?

— J'ai rêvé qu'un homme était entré ici, s'était approché du lit, et, m'ayant prise dans ses bras, me parlait ; puis, je me suis évanouie !

— Folle !

Le fermier s'aperçut que le flambeau était tombé du guéridon sur le plancher.

— J'avais laissé la bougie allumée, en attendant ton retour, dit Noémie, mais brisée par la fatigue, je me suis endormie.

— Et, en rêvant, tu auras étendu le le bras et fait tomber le flambeau. Malheureuse, tu pouvais incendier la maison et te réveiller au milieu des flammes ! Comment te sens-tu, à présent ? Es-tu moins lasse ?

— Il me semble que je ne pourrai pas me tenir debout. Je souffre !

— C'est que le cabaretier a consenti à me louer sa carriole et qu'elle sera devant la porte de l'auberge, à notre disposition, dans quelques minutes. Il faudrait donc que tu te lèves, mon enfant, et que tu t'habilles. Il faut que nous soyons aujourd'hui même à Paris.

— Oui, oui, tu as raison, je vais me lever. Je descendrai dès que je serai prête.

— Hâte-toi.

— Oui.

Le fermier redescendit dans la salle. La jeune fille essaya de se lever. Elle était sans forces. Elle défaillait.

Cependant, elle s'habilla, non sans peine, cherchant à se rappeler les détails de ce rêve affreux qu'elle avait fait, et se demandant vainement si elle avait rêvé, ou si ce prétendu rêve avait été une chose réelle. Enfin, elle se trouva prête. Le fermier lui ayant recommandé de se hâter, elle descendit. Elle retrouva le fermier dans la grande salle de l'auberge où dix paysans réunis s'entretenaient des événements de la nuit. Le fermier était très entouré. On le considérait comme un héros. On l'interrogeait, on se répétait son récit. La consternation était générale !

Félicien, cependant, prévenu de ce qui s'était passé par une servante de l'auberge, avait apporté un brancard, et, désespéré, il se disposait à porter la pauvre Benoîte, avec l'aide d'un voisin, à l'hôpital de Meaux.

— Ils me le paieront ! répétait le géant dont la rage grandissait. Dès que Benoîte sera à l'hôpital, je m'engagerai. On n'a pas voulu de moi quand j'ai passé la revision ; mais je m'engagerai, au besoin, dans une compagnie de francs-tireurs. Tonnerre, je serai rudement satisfait le jour où je vengerai ma pauvre Benoîte.

La carriole du cabaretier attendait devant la porte de l'auberge.

— Nous partirons quand tu sera prête mon enfant, dit le fermier à Noémie.

— Je suis prête, dit-elle.

— Alors, en route !

Le fermier paya sa dépense. Noémie, aidée par son père nourricier, monta dans la voiture et s'assit auprès de lui.

— Bon voyage ! leur dit Lacoste.

— Bon voyage ! crièrent les paysans au fermier, qui avait failli être fusillé par les ennemis.

— Merci !

La carriole s'éloigna. Jean-Paul était reparti, comme il l'avait dit, au petit jour, et tout tremblant.

Une demi-heure après le départ du fermier et de la jeune fille, Félicien et un voisin complaisant sortirent de l'auberge portant sur un brancard la pauvre Benoîte qui souffrait épouvantablement et suppliait son fiancé de la tuer. Elle aimait mieux être morte que de souffrir autant !

Félicien, profondément secoué, pleurait à chaudes larmes et s'efforçait de réconforter la pauvre créature.

Lorsque Félicien et son camarade arrivèrent dans le petit bois où les francs-tireurs avaient bivouaqué pendant la nuit, et qu'il leur fallait traverser pour se rendre à Meaux, ils apprirent, par un paysan qu'ils rencontrèrent, que les francs-tireurs étaient déjà loin. Ils avaient reçu l'ordre, par une estafette, de se porter en toute hâte en avant.

(*A suivre*).

HUNYADI JANOS

UN VERRE À BON POUR RAFRAÎCHIR

une jetée qui n'offre, à l'heure actuelle, aucune garantie, absolument aucune, dans les périodes de déchaînement de la mer.

Quand l'ouragan s'abat, les rôles sont renversés, et c'est la mer qui s'empare du meilleur. La jetée, dont la fonction est de briser la lame et de refouler ses furieux assauts, capitule lâchement en rase campagne.

Et cela se comprend ! Dès sa naissance, on l'affligea d'une anémie douloureuse, en lui refusant les subsistances qui lui étaient nécessaires. Il s'agirait aujourd'hui de réparer cette colossale erreur. Le moyen est tout trouvé. Il n'y a qu'à mettre à exécution le laconique devis que j'ai établi ci-dessus. Et s'il m'était permis d'être affirmatif, je dirais que je réponds de la sécurité complète des quais.

Mais hélas ! Il est à craindre qu'il ne faille attendre longtemps encore. On est d'autant plus autorisé à le croire que voilà déjà une quarantaine d'années que cette pauvre jetée souffre, sans se plaindre, que le département des travaux publics ne bouge pas et que l'administration ne paraît pas, pressée pour provoquer des mesures réparatrices.

On a tort, parce que tout arrive en ce monde, même le jour où s'établissent les responsabilités individuelles.

Assez de pleurs sur cette malheureuse jetée. Que la mer lui soit légère ! Nous allons secouer notre émotion, sécher nos larmes et reprendre notre hilarité habituelle.

Si les travaux se font dans le sens des indications brèves mais complètes de mon minuscule devis, si à l'utile nous voulons mêler l'agréable, nous n'aurons pas seulement un port présentant toutes garanties au point de vue technique, mais encore une jetée qui aurait une frappante ressemblance avec les murs d'enceinte de la coquette ville de Lucques.

Les murs qui entourent la capitale de l'ancien duché de Lucques et qui le dominent de 4 à 5 mètres de hauteur, se terminent à la partie supérieure par une route carrossable, ayant une large chaussée accessible aux voitures, des trottoirs latéraux et un garde-corps à l'extérieur.

Bref, si jamais on parvient à rectifier la jetée d'après nos indications, elle deviendra l'une des plus belles du littoral Méditerranéen. Elle ferait les délices des promeneurs. Elle emprunterait également un caractère touristique.

MM. les ingénieurs ont déjà compris que le on ci-dessus, c'est eux qu'il représente. Et c'est eux qui mettront un terme aux légitimes doléances de la ville de Bastia. Ils se mettront à l'œuvre pour réparer les fautes graves de leurs prédécesseurs.

Que leur faut-il pour réussir ? Un peu de patriotisme dans l'âme et de ténacité dans le courage professionnel. Qu'est-ce que c'est que ça, le courage professionnel ? Je le dirai un jour ou l'autre, n'ayez crainte ..

Voyons ! L'heure est aux initiatives et aux résolutions. Qui nous restituera la jetée Saint-Nicolas ?

L'étoile des braves est au bout !..

DA TALLA.

P. S. MM. les anarchistes sont priés de se voiler la figure. Pas de poudre de mine à Bastia. Dame, pas de bombes. Honnêtes gens, rassurez-vous !..

Ce que disent les Journaux

La Petite République

A propos du rapport sur la suppression des conseils de guerre :

« Le principe en est excellent. Tout d'abord, il réserve la procédure de poursuite à la juridiction civile. C'est elle qui, dans tous les cas, aura l'instruction de l'affaire, soit qu'elle se mette en mouvement par une plainte de l'autorité militaire, soit qu'elle se voit saisie d'office, et voilà une première garantie. Sans doute, les parquets civils ne sont pas infaillibles, et ils ont à leur actif un certain nombre d'erreurs formidables ; mais, si imparfaite qu'elle soient, ils sont encore très supérieurs à la juridiction militaire, ils n'ont pas le parti-pris, ils n'encourent pas de parti-pris, comme l'ont fait et comme le font encore certains capitaines rapporteurs près des conseils de guerre. »

Le Radical

La grève paraît un argument sans réplique à ceux qui en usent, mais la grève n'est pas une solution : la généralisation de son emploi démontre seulement que l'heure de la patience est passée pour tout ce qui pense et tout ce qui souffre ; peut-être aussi y a-t-il dans ces mises en demeure si énergiques un hommage rendu à la générosité et à l'efficacité de la République ; c'est parce qu'elle eut confiance dans sa puissance de réforme et de bonté que tous les sacrifiés, tous les humbles, tous les persécutés lui demandent tout en même temps ou à peu près, alors qu'ils ont pâti sans murmurer pendant si longtemps sous les autres régimes.

La Lanterne

Sur la grève des inscrits :

« Le Parlement a fait à nouveau des devoirs et des responsabilités, il est tout à ne pas accumuler sans examen et sans prudence toutes les revendications d'où qu'elles viennent, il doit tenir compte de l'intérêt des finances publiques, c'est-à-dire des contribuables, et le public, quelle que soit sa sympathie pour les causes justes et pour celle des gens de mer en particulier, ne peut pas oublier, d'une part l'état de nos finances, et, de l'autre, le tort énorme qu'une grève des inscrits maritimes peut faire subir à notre commerce national. Ceux ci agiront donc sagement en ne poussant pas les choses trop loin ; leur manifestation est faite, qu'ils reprennent le travail avant que la grève n'ait causé d'irréparables désastres, ils augmenteront ainsi leurs chances de succès. »

LA GRÈVE ET LES SERVICES POSTAUX

Chambre de Commerce

Dans notre numéro d'hier, nous avons publié le télégramme adressé par M. Dominique Thiers, président de la Chambre de commerce, aux Ministres du Commerce et de la Marine, ainsi qu'à M. Henri Pierrugeil, député.

En réponse à ce télégramme, le député de Bastia a adressé, aujourd'hui, au président de la Chambre de commerce, le télégramme suivant :

Pierangeli, député, à Thiers, président Chambre Commerce, Bastia.

A la suite déclaration grève, nous étions rendus ministère Marine pour demander que les relations entre la Corse et le Continent fussent assurées par transports. Ministère avait télégraphié immédiatement commissaire gouvernement de prendre toutes dispositions à cet effet. Dès que j'ai appris omission Bastia, me suis rendu au ministère où on m'a donné l'assurance que l'on saisirait sans retard directeur postes Marseille, chargé d'organiser services. En l'état des pourparlers, il y a lieu de croire que grève sera terminée ce soir. S'il en était autrement, pouvez être assuré que ferai tous mes efforts pour que prompte satisfaction soit donnée à Bastia.

HENRI PIERANGELI.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu hier soir, à 4 heures, une séance extraordinaire au cours de laquelle l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité et adressé télégraphiquement aux Ministres de la Marine et du Commerce :

Maire Bastia, à Ministres Marine et Commerce Paris.

Le conseil municipal de Bastia, réuni extraordinairement :

Considérant qu'à la suite de la grève des inscrits maritimes, le port de Bastia est privé de toutes relations avec les ports du Continent français.

Considérant que cette situation est des plus préjudiciables au port de la Corse de beaucoup le plus important tant au point de vue du transport des voyageurs, et des marchandises — notamment des primeurs — qu'au point de vue du transport des dépêches.

En ce qui concerne le transport des dépêches :

Considérant que Bastia est la tête de ligne de tout le réseau ferré de la Corse, que c'est, en effet, de Bastia que partent la ligne de la côte orientale, et la ligne du chemin de fer de la Balagne ; que c'est donc à ce port qu'aurait dû être rattaché le service provisoire des dépêches inauguré et qui comporte d'ux départs et deux arrivées par semaines, tous les deux affectés au port d'Ajaccio.

Qu'il est équitable tout au moins qu'un de ces deux services soit effectué directement sur Bastia tant à l'aller qu'au retour.

En ce qui concerne le transport des marchandises.

Considérant que le service provisoire ne prévoit qu'une escale à Ajaccio du paquebot devant suivre sur Bône.

Que le port de Bastia représentant près des deux tiers du trafic de l'Ile, en marchandises, on ne saurait comprendre qu'il soit privé de tous moyens de transport ;

Qu'il est urgent que les pouvoirs compétents organisent un service au moins hebdomadaire, même rattaché à l'Algérie ou à la Tunisie, et qui touchera Bastia tant à l'aller qu'au retour.

Que l'importance de Bastia n'a pas échappé à l'attention et à la sollicitude du Gouvernement italien, lequel en présence de la cessation des services sur Livourne, par paquebots français, n'a pas hésité à doubler celui dont il est chargé entre Gênes, Livourne, Bastia et la Sardaigne.

Par les considérations qui précèdent le Conseil municipal de Bastia à l'unanimité, réclame, à titre de mesure provisoire, que le service des dépêches, et le transport des voyageurs et des marchandises entre Bastia et le Continent français soit assuré au plus tôt et dans les conditions les plus régulières.

Regrette profondément l'oubli dont le port de Bastia a été l'objet dans les premières mesures prises.

Le Maire,
A. GAUDIN.

COUR D'ASSISES

Audience du 4 juin 1907

Présidence de M. GABRIELLI, conseiller

Meurtre

L'audience est ouverte à midi et demi.

Le président donne la parole à M. l'avocat général Angeli pour son réquisitoire.

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli, avec son talent et son habileté coutumiers, démontre la responsabilité pénale de l'accusé.

En vain, Castelli soutient un système de légitime défense, que rien ne vient établir. La victime n'avait aucune arme et tout démontre qu'elle a été frappée alors qu'elle ne menaçait nullement Castelli.

Un verdict sévère s'impose ; les jurés lalligeront à l'accusé le châtiment qu'il mérite.

Plaidoirie de Me Decori

Dans une très brillante plaidoirie, Me Charles Decori vient solliciter du jury l'acquittement de son client.

Castelli est un honnête homme, qui, jamais n'aurait commis un crime s'il n'y avait été contraint pour défendre sa vie.

Nul témoin n'a assisté à la scène du meurtre. L'accusé doit être cru, lorsqu'il soutient avoir été obligé de défendre son existence. Tous les éléments de l'information militent en faveur de la thèse de Castelli. Si un doute peut exister, il doit être en faveur à l'accusé.

Dans une remarquable péroraison, Me Decori demande au jury de rendre à la liberté un honnête homme.

Verdict

Reconnu coupable du meurtre provoqué Castelli François-Marie est condamné à 5 ans d'emprisonnement et 5 ans d'interdiction de séjour.

***

Audience d'aujourd'hui.

Torre Félix, Torre Jean-Charles, demeurant tous deux à Cutoli Cortichiato, meurtre et complicité.

Ministère public, M. Mancini, substitut du Procureur général.

Défenseurs, Me de Carolis, Decori.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

TOLLA. — Vendredi dernier, toute la population de Tolla accompagnait, émue et recueillie, jusqu'à sa dernière demeure, les restes mortels de Mme Blanche Farinacci, ravie à l'affection des siens par une cruelle maladie, laissant dans le plus affreux deuil son époux infortuné, M. Farinacci, mécanicien principal de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, sa fille et tous ses parents désolés. Appartenant à une famille très honorablement connue, Mme Farinacci avait su conquérir tous les cœurs par le charme exquis qui se dégageait de sa personne. Son caractère affable, ses manières accueillantes, son inépuisable bonté, sa générosité sans pareille, son empressement à rendre service, l'avaient rendue l'idole de la population toute entière de Tolla, où tout le monde ici l'aimait et l'estimait.

Les obsèques qui ont été célébrées en grande pompe, ont revêtu le caractère d'un deuil public. Puissent les nombreux témoignages de sympathie qui leur ont été donnés en cette triste circonstance, adoucir le poignante douleur de notre ami M. Farinacci, de sa fille Mme Isabelle Paoletantacci, de M. Paoletantacci, jeune gendre, mécanicien principal à la Défense mobile de la Corse, et de tous ses nombreux parents auxquels nous adressons nos compliments de condoléances les plus émus.

***

SOLLACARO. — M. Paul Angeli, président sortant à Sollacaro, est candidat aux prochaines élections du Conseil général dans le canton de Petreto-Bicchisano. Le conseiller sortant, M. Calmucci, se trouve déjà en présence de deux concurrents.

Bulletin Financier

Paris, 31 mai 1907.

Faible au début notre marché se relève en clôture. Notre Rente compensée à 95.35, s'inscrit à 95.25. Nos Sociétés de Crédit sont fermes.

Renseignons de hommes demandés à 620 sur l'obligation 5 0/0 Nord du Paraná ; cette ligne a été affermée par M. Vasterman, fermier, pour le compte de l'Etat, des chemins de fer du Paraná dont les recettes ont passé de 3.176.000 frs en 1906 à 5.857.000 en 1906. On a introduit hier 30 mai au parquet les actions et les obligations 4 0/0 de la Société Française pour la Construction et l'Exploitation des Chemins de fer à l'Etranger, concessionnaire du chemin de fer portugais du Val de Vouga.

Les exploitations de Kopriwitza sont recherchées à 426 ; l'achèvement de la ligne ferrée reliant directement la mine à la station de Koprewitz va faciliter l'écoulement de ses produits. Les actions ordinaires des Sels Gemmes et Houilles de la Russie Méridionale gardent leur avance à 391.

L'action de la Société d'automobiles l'Eclair est ferme à 175. L'action Delahaye reste demandée à 42.25 ; on escompte pour l'exercice un coupon d'un dividende d'au moins 15 0/0.

L'assemblée générale extraordinaire de la Cie d'Assurances Générales contre l'incendie ayant voté, le 17 avril 1907, la division en 5 actions de 200 frs, de chacune des 7.000 actions de 1.000 frs composant le capital social et actuellement cotées 25.000 frs, la chambre syndicale a décidé que les 10.000 nouvelles actions nominales de 200 frs seraient admises aux négociations de la Bourse, à partir du 1er juin, en remplacement des anciennes.

Nos chemins de fer se retrouvent en bonne tendance.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 juin

Thermomètre 7 heures du matin + 18 à midi + 23 5 heures du soir + 18.5
Farina + 26 4 Minima 16.2.
Baromètre 7 heures du matin, 759 mm. à midi, 760 mm 6 heures du soir, 761 mm.
Vent : ESE Dans la matinée. Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, couvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Retour des tirs

Le bataillon du 163e, sous les ordres de M. le commandant Boutaire, avec le Drapeau et l'état-major du régiment, est rentré hier matin, des tirs de Saint-Florent.

Les deux batteries d'artillerie, sous les ordres de M. le chef d'escadron Boivin, sont rentrées également hier matin.

***

Nos Représentants

La représentation de gala, donnée à l'Opéra, en l'honneur du Roi et de la Reine de Norvège a été des plus réussies.

Mme et M. Thadée Gabrielli, M. le docteur Sentelli, députés y assistaient.

***

Faculté des Lettres

Les examens écrits de la Licence ès-lettres commenceront à la la Faculté, le lundi 17 juin, à 6 heures du matin, par la composition latine et le thème latin.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 10 juin au Secrétariat de la Faculté des Lettres.

***

A Saint-Jean

A Saint Jean, les cérémonies de clôture des exercices du Mois de Marie ont été rehaussées par les chants d'un essaim de jeunes et charmantes demoiselles qui, sous la direction d'une vraie artiste, ont charmé pendant tout le mois, les assises fidèles de ces exercices, par leurs voix délicieuses et leurs cantiques si délicatement modulés.

***

Pilules Suisses

Calvi (Ch. Inf.). J'ai fait usage des Pilules Suisses contre la *constipation*, dont j'étais atteinte depuis quelques mois. J'ai pu les apprécier, et je reconnais que leur réputation est méritée. Mme BARRY. (Sig. lég.).

***

On demande

On demande des ouvriers vermicelliers et vermicellières.

S'adresser maison Ghilini, 6, Boulevard Saint-Angelo, Bastia.

***

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

Etat-Civil

NAISSANCES

Lorenzi Marie-Dominique. — Mariani Marie-Toussainte. — Gabrielleschi Mirelle-Françoise-Elisabeth. — Fratoni Nataline Jeannette. — Mattei Joséphine-Marie-Catherine. — Sebali Louis-Michel. — Milani Jules-Dominique.

DÉCÈS

Olmi Joseph, officier d'administration en retraite, marié, 49 ans.
Galli Sylvie Emilie, 14 ans.

Mairie de Bastia

AVIS

L'adjudication des travaux de construction d'une *Loge pour le concierge* au Lycée de Bastia, aura lieu, à l'Hôtel de Ville, le samedi, 8 juin prochain, à dix heures du matin.

Le montant des travaux s'élève à 2 000 francs.

Bastia, le 21 mai 1907.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Navigazione Generale Italiana

Società riunite
FLORIO e RUBATTINO

Services Postaux

à partir du 2 Juin 1907
entre
LA CORSE, L'ITALIE ET LA SARDAIGNE

Départs :

De LIVOURNE pour BASTIA

le Dimanche à 10 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 10 heures du matin, direct.

De BASTIA pour LIVOURNE

le Lundi à 9 heures du matin, direct.
le Jeudi à 7 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

De BASTIA pour PORTO-TORRES

le Dimanche à 6 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 5 heures 30 soir, direct.

De la MADDALENA pour BASTIA

le Mercredi à 8 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).

De PORTO-TORRES pour BASTIA

le Dimanche à 5 heures du soir, direct.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00308

COURSE DE PARIS

	3 juin	4 juin
3 0/0 ancien	94 91	95 05
3 0/0 amortis.	95.95	96 00
	ex-coupon.	

L'Agitation DANS LES PORTS

La Grève générale des Inscrits Maritimes

La délégation de Paris conseille la reprise du travail

Paris, 4 juin.

A la suite de leur entrevue avec le ministre de la Marine, et après avoir été entendus par la commission parlementaire de la marine, les délégués des inscrits maritimes ont télégraphié hier soir à leurs ports respectifs pour conseiller la reprise immédiate du travail.

Les grévistes nomment de nouveaux délégués

Paris, 4 juin.

La dépêche des délégués des inscrits maritimes a été très défavorablement accueillie dans les différents ports.

Les inscrits se sont immédiatement réunis et ont envoyé une nouvelle délégation, qui est arrivée ce matin à Paris.

Cette deuxième délégation semble résolue à ne pas se contenter des déclarations sévères du ministre de la Marine.

La situation demeure donc stationnaire et très indécise.

Jusqu'à midi aucune nouvelle des ports n'était parvenue au ministre de la Marine.

LE SERVICE DE LA CORSE

Départ de la *Nive*

Marseille, 4 juin.

Le transport « Nive » est parti aujourd'hui pour Ajaccio et Bône avec passagers, dépêches et colis postaux.

La Compagnie Transatlantique et ses Officiers

Paris, 4 juin.

Sur la demande de M. Thomson, ministre de la Marine, M. Charles Roux, président du Conseil d'administration de la Compagnie Transatlantique a décidé d'annuler les mesures rigoureuses prises contre les officiers de la Compagnie.

M. Roux les a invités à rejoindre leurs bords respectifs pour assurer le service.

Les officiers ont consenti.

A DUNKERQUE

Décision des Etats-majors

Dunkerque, 4 juin.

Les Etats-majors et les officiers de tous grades de tous les navires ont décidé la cessation de la grève et la reprise immédiate du travail.

Reprise du travail dans certains ports

Paris, 4 juin.

Les renseignements parvenus au ministère de la Marine annoncent que les inscrits maritimes de quelques ports se soumettent aux conseils donnés par M. Thomson et transmis télégraphiquement par la première délégation.

Néanmoins la grève générale continue à Marseille, au Havre, à Toulon, à Saint-Nazaire, à Bordeaux et à la Rochelle.

A SAINT-NAZAIRE

Les Inscrits maritimes décident la continuation de la grève

Saint-Nazaire, 4 juin.

Les inscrits maritimes de Saint-Nazaire ont délibéré, aujourd'hui, sur la situation créée à la suite de l'entrevue du ministre de la Marine.

Après une vive discussion, la continuation de la grève a été décidée à une forte majorité.

Conseil des Ministres

Paris, 4 juin.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Grève des Inscrits maritimes

M. Thomson, ministre de la Marine, entretient le Conseil de la grève générale des inscrits maritimes. Il fait connaître les prétentions émises par la délégation des grévistes reçue par lui, et la réponse qu'il avait faite.

Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les paroles fermes et énergiques du Ministre de la Marine.

M. Thomson a ajouté que la grève est en pleine décroissance, et qu'il est probable qu'elle sera terminée à très bref délai.

Les Réservistes et les manifestations viticoles

M. le général Picquart, ministre de la Guerre, rend compte que des permissions de 24 heures furent accordées dimanche à cent cinquante-quatre réservistes de la garnison d'Agde, mais aucun ne sollicita ni ne reçut l'autorisation d'assister à la manifestation viticole de Nîmes.

Ceux qui ont été signalés par les chefs de corps comme s'y étant rendus, seront l'objet de peines disciplinaires.

Les Affaires du Maroc

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, communique les renseignements qui lui sont parvenus du Maroc.

La situation sans être bonne est stationnaire.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

EN ITALIE

Arrestation d'un anarchiste

Rome, 4 juin.

La police de Bardonecchia a procédé à l'arrestation d'un anarchiste des plus dangereux, au moment où il essayait de pénétrer sur le territoire italien.

Un carnet de notes trouvé sur cet individu, a permis de découvrir une liste d'hommes d'Etat condamnés par les sectes anarchistes.

EN ANGLETERRE

Aéronautes perdus

Londres, 4 juin.

Les lieutenants Caudiend et Leake, partis mardi derniers du camp d'Aldershot, ne sont pas encore revenus.

Toutes les recherches faites pour retrouver l'aérostat ont été vaines. On craint que le ballon ne soit tombé en pleine mer et que les deux officiers ne se soient noyés.

EN ALLEMAGNE

Création d'une nouvelle escadre

Berlin, 4 juin.

L'amirauté allemande a décidé la création d'une nouvelle escadre, formée de six cuirassés, de dix croiseurs-cuirassés, de six canonnières, de trois canonnières de rivière, de deux torpilleurs, de trois navires de mesurage et d'un stationnaire.

Cette force navale sera spécialement affectée aux services politiques extérieures.

L'amirauté a également décidé d'augmenter la division des sous-marins.

EN ESPAGNE

Intervention anglo-espagnole

Madrid, 4 juin.

Malgré les démentis officiels de la Cour madrilène, les journaux continuent à prétendre qu'une intervention armée anglo-espagnole se prépare contre les républicains portugais qui se sont révoltés contre l'autorité royale.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES PAPIERS MONTAGNINI

Interpellation Denys Cochin et de Castellane

Au début de la séance, le Président annonce qu'il a reçu de MM. Denys Cochin, député conservateur du 8e arrondissement, et Leonce de Castellane, député libéral de l'Aveyron, une demande d'interpellation sur les illégalités commises lors de la saisie des papiers Montagnini, sur leur traduction et leur interprétation.

M. Guyot-Dessaigne

ministre de la justice, demande la jonction de cette interpellation à la discussion du rapport de la commission parlementaire chargée d'examiner les papiers de la Nonciature.

M. Denys Cochin

insiste au nom de son collègues et au sien pour la discussion immédiate.

Le gouvernement doit faire preuve de tolérance, de franchise et de souci de la justice, en ne retardant pas les explications nécessaires. La traduction des papiers a-t-elle, oui ou non été confiée à des experts non assermentés et peu aptes à traduire de l'italien ? Y a-t-il eu de graves fautes d'orthographe ?

M. Clémenceau a autrefois fléri avec vigueur les procédés judiciaires arbitraires. L'homme de gouvernement aurait-il abandonné, en entrant au ministère, ses anciens principes de justice ?

Le Vote

Le Président met aux voix la demande de jonction proposée par le Ministre de la Justice.

Nombre de votants	443
Majorité absolue	272
Pour.	417
Contre	126

Par 291 voix de majorité la Chambre prononce la jonction.

La discussion de l'interpellation Cochin-Castellane est donc remise *sine die*.

Les poursuites contre MM. Leroy-Beaulieu Pietry et Basly

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la commission des poursuites sur les demandes formées :

1. Par M. le Procureur général de Brest, contre M. Pietry, député libéral de Brest, pour coups et blessures volontaires ;

2. Contre M. Basly, député socialiste unifié de Bethune, pour un motif similaire ;

3. Par M. Poggioli, directeur du « Petit Méridional » de Montpellier, contre M. Pierre Leroy-Beaulieu pour diffamation.

Les conclusions du rapport concluent au refus de l'autorisation des poursuites.

La Chambre, à l'unanimité et sans discussion, fait droit à ces conclusions.

La loi sur les Conseils généraux

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, modifiant plusieurs articles de la loi relative aux Conseils généraux.

Cette proposition a pour but de grouper rationnellement les dépenses départementales, de remanier le cadre actuel du budget et de répartir les dépenses suivant leur objet dans les divers chapitres.

Le texte proposé par la Commission est adopté par mains levées.

Les économats patronaux

La Chambre aborde la discussion en première délibération sur les propositions de loi :

1. de M. Jules Coutant et plusieurs de ses collègues ayant pour but de supprimer les économats et d'interdire aux employeurs de vendre directement ou indirectement à leurs ouvriers ou employés des marchandises de toute sorte.

2. de M. Flayelle ayant le même objet.

M. Zevaes

député socialiste de l'Isère, rapporteur du projet, défend les conclusions de la commission supprimant les économats, comme portant atteinte aux droits des ouvriers.

M. Flayelle

député nationaliste des Vosges, soutient la même thèse.

M. Coutant

député socialiste de la Seine, appuie également les conclusions du rapport.

La discussion générale est close.

L'ARTICLE PREMIER

La Chambre adopte, sans discussion, l'article 1er du projet

Séance jeudi.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Eloge funèbre

En prenant place au fauteuil, M. Dubost prononce l'éloge funèbre du général Billot, sénateur inamovible, décédé.

La prostitution des mineurs

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion : 1. du projet de loi concernant la prostitution des mineurs ; 2. la proposition de loi de M. Bérenger sur le même sujet.

M. Bérenger

rapporteur du projet de loi, demande au Sénat de prendre des mesures efficaces et moralisatrices contre la dépravation honteuse des mineurs.

LES ARTICLES 1 à 8.

Le Sénat adopte successivement et sans discussion, les huit premiers articles du projet.

Validation d'élection

Le bureau chargé d'examiner les opérations électorales dans le département de la Seine, pour le remplacement de M. Berthelot, décédé, conclut à la validité du scrutin qui a proclamé M. Ranson élu.

Nul ne demandant la parole, l'élection est validée.

M. Ranson est admis.

Séance jeudi.

EN RUSSIE

LODZ

Une bombe contre une patrouille Sept blessés

Saint-Pétersbourg, 4 juin.

Un attentat terroriste a eu lieu dans la matinée, à Lodz.

Une bombe a été lancée sur le passage d'une patrouille militaire.

Cinq soldats ont été très grièvement blessés et sont dans un état désespéré.

Deux passants ont rapporté des blessures assez sérieuses.

L'auteur de cet attentat est resté inconnu.

Glacière de Corte

La Direction de la Glacière de Corte a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans tous ses dépôts de la *glace à l'eau naturelle de la Restonica au prix de 5 centimes le kilo.*

Dépôts

Rue Miot, 5, Direction.
Place des Platanes, dans le Kiosque.
Place du Marché aux Poissons.
Route de Cardo, ancien bureau de l'octroi.
Cours Docteur Favale, entrée de la Citadelle.
Route du Cap, Nouveau port.

Déménagements *pour tous les pays*

Prix très réduits

Cadres de déménagements, garde meubles pour entreposer le mobilier.
Camionnages et emballage soignés.
Agence Maritime, 7, route du Cap, Bastia.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1907

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe dernos modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907

NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON & ÉTÉ

Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline

APPRÊT DU NEUF

Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre au goût moderne certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui empêchent des médecins qualifiés de le faire pour la fabrication de dents artificielles.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. Ollagnier.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Le
Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE EDITION
avec gravures noires
Un An..... 6 fr. — Six Mois. 3 fr. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE EDITION
avec 12 gravures coloriées
Un An..... 22 fr. — Six Mois. 11 fr. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS
adresser les demandes à M. Henry PETIT, Editeur
5, rue des Filles-St-Thomas, PARIS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Demandez et offrez dans tous les Cafés
L'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MONTRES GRATUITES

pour Hommes et pour Dames

ARGENT MASSIF contrôlé ou dorées TITRE ZACCHA

Belle chaîne gourmette, en argent contrôlé ou dorée TITRE ZACCHA, mailloms ciselées, anneau à ressort et magnifique médaillon, le tout présenté dans un bel écrin.

Superbe sautoir en argent contrôlé ou doré *TITRE ZACCHA*, avec joli coulant ciselé et anneau à ressort, le tout présenté dans un bel écrin.

5.000 fr. seront payés à toute personne qui ne recevra pas une montre gratuitement.

Nous distribuons actuellement 100.000 de ces montres absolument gratis et à titre de réclame. Pour en obtenir une, écrivez aujourd'hui même pour être sûr d'arriver à temps en joignant un timbre pour réponse. Alors nous vous informerons de la condition à remplir et l'heure vous sera fixée à domicile.

Ne pas confondre avec la ZACCHA, 75, rue Lafayette, Paris

M. le Directeur, Service 22 de la ZACCHA
75, Rue Lafayette, Paris.

Veuillez m'adresser de la condition à remplir pour obtenir la montre ZACCHA gratuitement. 15 lignes limites pour réponse.

Nom.....

Adresse.....

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confience aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 155

JEUDI 6 JUIN 1907

00309

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (5e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an.	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.	Union postale et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTECA ALESIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Norberto.
Soleil : (heure nationale)
Lever 3 h. 57 m. — Coucher 7 h. 4 s.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 10.
Fête de Demain : Sacré Cœur de Jésus.

5 JUIN

Petit Chapeau ET Redingote grise

Un jugement récemment rendu par le tribunal civil de la Seine et ordonnant la remise à S. M. l'impératrice Eugénie d'un certain nombre d'objets actuellement dans nos musées semble avoir ému l'opinion.

Les uns ont été surpris qu'il eût fallu trente-sept ans pour rendre à quelqu'un des objets mobiliers qu'il tenait de ses parents ou qu'il avait achetés de ses deniers. D'autres ont crié qu'on dépouillait nos musées. La plupart ont surtout été surpris que le jugement émît ce principe que « lorsqu'on détient illégalement des objets, on n'est tenu de les rendre à leur propriétaire que s'ils sont sans valeur, sinon, on les garde ». S'appuyant sur ce principe, le jugement ordonne la restitution de ces des objets réclamés qui ne présentent « aucun intérêt au point de vue de l'art, ni au point de vue historique », et refuse ceux qui lui paraissent avoir une valeur, comme le portrait de la grand'mère de Napoléon III, l'impératrice Joséphine, par Prud'hon, qui a appartenu à la reine Hortense sa vie durant, et a été légué par elle à son fils, qui l'a également toujours conservé dans ses appartements privés.

Mais, ce qui, par-dessus tout, a frappé le gros public, ce public qui forme la grande masse de la nation et dont l'opinion est faite de gros bon sens, c'est que l'on qualifiait *d'objets sans valeur historique* le petit chapeau, la redingote grise, les armes de Napoléon ! et que, fort de cette affirmation, le jugement permettait de supposer qu'ils allaient être enlevés des Invalides, où ils sont exposés à côté des cendres du Grand homme.

Commençons par rassurer ceux qui se sont émus ; il est évident que jamais l'impératrice ne retirera ces souvenirs du temple où dort Napoléon à l'ombre des drapeaux conquis par ses victoires, et puisque l'émotion populaire a été si vive à la seule idée que le petit chapeau et la redingote grise disparaîtraient, parlons-en un peu.

***

Au 13 vendémiaire, Napoléon était dans une telle misère qu'il n'avait que des habits râpés et ne possédait pas de sabre. Il dut en emprunter un au représentant Multedo, et le lendemain du succès, se faire délivrer par l'Etat une certaine quantité de drap pour la confection d'un uniforme convenable.

A partir de ce moment, il soigne sa personne et même se revêt d'habits couverts de broderies d'or, — tel celui qu'il portait à Marengo, — auquel il attachait une sorte de superstition. Ainsi, lorsqu'il alla à Milan se faire couronner roi d'Italie, il voulut passer une revue sur le champ de bataille avec le costume qu'il avait dans la journée mémorable du 14 juin 1800, et il revêtit, en effet, ce vieil habit démodé, et dont les os qui le recouvraient étaient tout ternis. Il conserva cet habit, l'emporta, en 1815, à Sainte-Hélène, et ses compagnons, au jour de sa mort, à l'exposition de son corps, le mirent sur lui.

Aujourd'hui, il est au musée de l'Armée, et c'est l'un de ces souvenirs que le tribunal qualifie : « d'objet sans valeur historique ! »

Lorsque Napoléon devint consul, il continua à prendre grand soin de sa toilette, mais affecta dans sa mise une simplicité d'autant plus grande qu'il voulait ses généraux et les dignitaires qui l'accompagnaient tout chamarrés d'or et la tête ornée d'énormes panaches. Alors, il commença à porter « le petit chapeau » et « la redingote grise ».

D'abord, le petit chapeau fut de forme basse et très large ; il pouvait mesurer 15 centimètres de haut et 55 centimètres de large.

Il existe encore deux chapeaux de Napoléon Ier alors qu'il était consul. L'un appartient à Mme Claite, petite-fille d'un vétérinaire de l'Empereur et parente de M. Pasteur, l'autre est au musée de Boulogne-sur-Mer ; Napoléon le portait au camp créé pour la descente en Angleterre.

Peu à peu, le petit chapeau alla en s'élevant et en diminuant de largeur, tellement que celui que possédait le peintre Gérôme, et qui est actuellement au musée Condé, à Chantilly, mesure 24 cent. 1/2 de hauteur et 44 centimètres de largeur.

Tous ont 56 centimètres de tour de coiffe ou à peu près, peut-être le feutre a-t-il un peu rétréci et Napoléon avait-il la tête encore plus grosse.

Le petit chapeau était en feutre à longs poils, que les chapeliers qualifiaient de « castor français ». L'intérieur en était doublé de soie d'un vert éteint tirant sur le gris. Napoléon portait longtemps ses chapeaux et les faisait réparer. Jeter à terre celui qu'il portait ou tenait à la main, était signe de colère ; ça lui arrivait généralement lorsqu'on voulait le tromper. Ainsi fit-il avec Alexandre qui, à Erfurth, avec sa douceur cauteleuse et sa finesse byzantine, voulait l'abuser ; ainsi, aussi, avec le comte Tolstoï et avec le prince de Metternich qui, sous des déclarations d'amitié, ne cherchaient qu'à le frapper par derrière et susciter des animosités contre lui.

Il existe encore une quinzaine de « petits chapeaux » : deux sont au musée de l'Armée, dont celui que portait Napoléon à Eylau ; il appartient à l'Etat depuis 1840, et a figuré sur le catafalque le jour de la cérémonie du retour des cendres (14 décembre 1840).

Il était aussi sur ce même catafalque le 18 août 1855, lorsque, par un orage épouvantable qui éclata soudain et fit naître une obscurité extraordinaire, la reine d'Angleterre, Victoria, alors en visite aux Invalides, dit à son fils, actuellement le roi Edouard VII, habillé en Ecossais, les jambes nues : « Agenouille-toi, mon fils, devant les restes du grand Napoléon ! » — juste quarante ans après Waterloo !

Le chapelier Poupart, au Palais-Royal, faisait le « petit chapeau ». Sous le Consulat, et durant les premiers temps de l'Empire, lorsqu'on en était à la forme allongée et basse, il le vendait 48 francs ; à partir de 1806, quand la forme s'élève, il monte le prix à 60 fr.

En 1806, Napoléon possédait douze petits chapeaux : huit à l'état neuf et quatre réparés et remis à neuf. La réparation simple du petit chapeau coûtait 4 francs ; si l'on remettait la coiffe, c'était 2 francs en plus ; avec le repassage, c'était encore 2 francs.

***

Napoléon commença à porter la redingote grise au camp de Boulogne : c'était à la fois un cache-poussière, un cabau, une capote ; elle avait le collet rabattu très haut et les entournures des manches très larges, afin qu'il pût l'entrer en conservant ses épaulettes. La redingote grise était doublée de croisée de même couleur, et Napoléon la faisait réparer comme le petit chapeau : son prix variait suivant l'épaisseur du drap dont elle était faite, car il en avait de plus légères les unes que les autres et il en eut même de doublées de fourrures — en dehors des witchouras de velours qu'il portait à Eylau ou lors de la retraite de Russie.

La redingote grise coûtait 160 et 190 francs et n'était pas exactement grise, mais plutôt beige, tirant sur le jaune.

Les tailleurs, Chevalier, au commencement de l'Empire, et Lejeune, vers 1814 et lors des Cent-Jours, la fournissaient avec le fameux habit vert des chasseurs de la garde.

La redingote grise, comme le petit chapeau, était déjà, sous l'Empire, entrée dans la légende. A l'un des combats qui précédèrent la capitulation d'Ulm, Napoléon vint un moment à passer au milieu des blessés. S'arrêtant, il détacha la croix qu'il portait et l'attacha sur la poitrine de l'un d'eux : puis, voyant à côté un grenadier, vieux soldat d'Egypte également blessé, et qui grelottait sous la pluie, il défit sa redingote grise et la lui donna en lui disant : « Rapporte-la-moi ; en échange, tu auras la croix d'honneur. »

Il n'existe plus, à notre connaissance, que deux redingotes grises : une que possède le prince Victor, à Bruxelles, et une autre au musée de l'Armée.

***

Aujourd'hui, dans une même vitrine du musée de l'Armée, sous des aigles d'or, sont exposés la redingote grise, le petit chapeau que Napoléon portait à Eylau et l'habit de Marengo, qui a recouvert son corps à Sainte-Hélène.

Allez un dimanche dans la salle Turenne, où est cette vitrine ; restez un instant au milieu de la foule compacte qui ne désemplit pas et vient à flot pour contempler ces objets, écoutez ce que l'on dit, observez les figures et les attitudes : vous serez ému vous-même du recueillement de cette masse populaire, du sentiment de respect et d'admiration, du culte des grandes choses du passé et de la gloire de la France, à qui est immortellement liée celle de Napoléon, qui se confond avec elle.

Voilà les objets que le tribunal civil déclare être « sans intérêt historique ».

GERMAIN BAPST.

(*Le Figaro*).

Corse-Automobiles

Les nouvelles voitures automobiles destinées à faire le service des voyageurs et des messageries entre Ajaccio-Vico et Ajaccio-Piana Marignana, dont nous avons entretenu nos lecteurs tout dernièrement, arriveront incessamment à Ajaccio.

Les premiers essais, avec charge complète, ont été faits le 28 mai dernier, sur le circuit Porte Maillot, Saint-Germain, les côteaux de Marly, Versailles et retour à Paris par Saint Cloud et Suresnes.

Assistaient à cette inauguration d'essais, MM. Chabril, préfet de la Corse, Gavini, député de Corte, Toto Versini et Cagniacci, conseillers généraux, Schmit, ingénieur, Philippe Leca, secrétaire général de la Section Corse du Club Alpin Français, et les heureux propriétaires des voitures, MM. Combe et Camilli et leur famille. En raison du voyage des souverains norvégiens à Paris, les autres représentants de la Corse, sénateurs et députés, s'étaient excusés ; y assistait également, M. Liot, ingénieur de la Société de Puteaux, qui pilotait la voiture.

Hâtons-nous de dire que la première voiture, qui est dirigée aujourd'hui même sur Ajaccio, s'est admirablement comportée ; tous nous avons été émerveillés de sa stabilité et du manque de trépidations. La vitesse moyenne a été de 32 kilomètres en palier, et le raidillon de Cour-Volant, à Marly, qui accuse une rampe de 11,00, a été franchi à la vitesse de 9 kilomètres 500, de quoi satisfaire les exigences les plus difficiles.

L'ensemble de la voiture est tout simplement admirable : joli ton vert olive où l'élégance le dispute au confort sans oublier la solidité.

Rappelons pour mémoire que les voitures comportent 4 places de coupé et 12 d'intérieur et sont d'une force de 24 H. P.

Le service régulier commencera dans le courant de juin, car d'ici 15 jours les trois voitures seront rendues à Ajaccio.

Les trois cantons de Vico, Evisa et Piana, qui vont jouir de ces confortables voitures, peuvent considérer à bon droit M. Toto Versini comme leur bienfaiteur en l'occurrence, car c'est grâce à son insistance auprès de MM. Combe et Camilli, deux admirateurs passionnés de l'île de Beauté, que cette affaire a été si heureusement et si rapidement soutionnée.

Nous souhaitons donc grande prospérité aux nouveaux services, car nos populations rurales y trouveront économie, rapidité et confort, et les touristes, à qui nous avons appris le chemin de Corse, seront heureux d'y constater les progrès de l'industrie, en matière de transports en commun, plus développés que nulle part ailleurs.

Après Sartène Ajaccio-Vico-Evisa.

A qui le tour ?

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 6 Juin à 8 h. 1/2

Fontenoy, allégro,	Signoret.
La Fête du Village, ouv.,	Boieldieu.
Pavane Louis XIII,	Mariotti.
Le Voyage en Chine, fant.,	Bazin.
Sylvia, polka,	G. Coquelin

Le Sous-Chef de musique, TOUSSEL.

Cours secondaires de jeunes filles de Bastia

CÉLÉBRATION
du XXVe Anniversaire
de la Création
DES LYCÉES DE JEUNES FILLES

Matinée artistique et littéraire donnée dans le jardin des Cours Secondaires jeudi 6 juin, à 3 heures de l'après-midi, sous le patronage de M. Collin, Premier Président de la Cour d'Appel, et la présidence de M. Montigny, Sous-Préfet.

PREMIÈRE PARTIE

Discours de M. Montigny, Sous-Préfet.

Discours de M. Montigny, Sous-Préfet.

L. Streabbog. Joyeuses Bandes. Piano, Mlles Angèle et Jeanne Grassi.

X. La Calesi Amoureux. Monologue, Mlle Gabrielle Condemine.

Chopin. Valse en ré bémol majeur. Piano, Mlle Angèle Dani.

E Rostand. La Princesse lointaine. Poésie, Mlle Marie-Louise Casanova.

P. Wachs. Fantaisie Valse. Piano, Mlle Pauline Costa.

J.-M. de Heredia. Le Soleil couchant. Sonnet, Mlle Alice Bitterlot.

Les Deux Nervosités. Paroles d'Adolphe July, musique de J. Gavelet Duo comique, Mlles Marthe Augeriy et Amérique Mazzinacci.

Gounod. Les Magnanarelles. Chœur de « Mireille, » chanté par les élèves.

DEUXIÈME PARTIE

E. Gorgot. Les Refrains des Grands-Mères. Scène lyrique et chorégraphique, Mlles Louise Augeriy, Marie-Thérèse Leschi, Marie-Thérèse Luciuchi, Louise Stefanini.

Abadie. Valse des Feuilles. Chant, Mlle Jeanne Grassi.

V. Hugo. Jeanne endormie. Poésie extraite de l'Art d'être grand-père, Mlle Renée Santi.

Prudent. Fantaisie sur Ernani. Piano, Mlle Emma Piccini.

M. Boukay. Pastorale d'Automne. Romance. M. Rumani.

A. de Musset. La Nuit de Mai. Poésie, Mlles Claire Bernard et Pauline Costa.

Weber. Rondo. Piano, Mlle Poggi.

Molière. Les Femmes Savantes. (Acte II, Scènes 5, 6, et 7.

Mlles Charinde Cavalloni, (Chrysale).
Annonciade Conso, (Bélise).
Toussainte Paolini, (Philaminte).
Rose Vincenti, (Martine).

Lacombe. Valse d'Automne. Chœur chanté par les élèves.

N.-B. — On ouvrira par la porte de la

Promenade des Quais, qui sera ouverte à partir de 2 heures et demie.

Les invités, à l'exception des fonctionnaires des Cours Secondaires et du Lycée ainsi que leurs familles, devront être munis de leur lettre d'invitation qui sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Mairie de ville.

LA GRÈVE ET LES SERVICES POSTAUX

Chambre de Commerce

La Chambre de commerce s'est réunie hier soir, à 4 heures, au local ordinaire.

M. Montigny, sous-préfet, assistait à la séance.

M. Dominique Thiers, président, a donné lecture des divers télégrammes qui lui sont parvenus au sujet de la grève des Inscrits maritimes, et des services maritimes postaux entre le Continent et la Corse. Il constate avec plaisir qu'une première satisfaction vient d'être donnée à la ville de Bastia.

En effet, sur les démarches de M. le député Pierangeli, le ministre des Postes vient d'arrêter les mesures suivantes :

Le transport de l'Etat *Nièvre*, qui est arrivé ce matin à Ajaccio, fera escale à Bastia, à son retour de Bône.

Le transport de l'Etat, qui partira de Marseille à destination de Bizerte, touchera Bastia à l'aller.

Ces transports assureront le service des dépêches, des voyageurs et des colis postaux.

Après l'examen des questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

Ce que disent les Journaux

L'Aurore

Apropos de la grève des Inscrits :

« Il serait vraiment à désirer que ceux qui dirigent la grève des Inscrits considérent froidement cette situation plus ou moins quiétiste. Il serait encore à désirer que les inscrits se rendent bien compte que leur résolution de cesser tout travail aura, sur la vie générale, des répercussions si graves qu'il ne pourrait fort bien que la sympathie avec laquelle ont été accueillies jusqu'à ce jour leurs revendications, finalement passe à un juste mécontentement peut-être même à des colères justifiées. Si les inscrits, ou plutôt les membres du Comité directeur de la grève, songent vraiment à entamer des pourparlers pacifiques, tant mieux ; la grève ne peut les mener à rien de profitable à leurs intérêts. Ils ont tout à gagner à rejoindre leurs bateaux qu'ils ont abandonnés, ils ont tout à perdre en provoquant par leur attitude de nouvelles misères. La paye ne serait certainement pas avec eux ».

Le Siècle

M. Cornély :

« Hier, au Havre, les grévistes sont allés à la Passeconcrin. Ils ont permis aux pêcheurs qui étaient sortis depuis plus de trois jours de toucher le prix de la vente de leur poisson ; ils ont inscrit aux autres de toucher le prix de la vente parce qu'ils n'auraient pas dû pêcher en temps de grève. Aucun des pêcheurs n'a pris son salut pour le jeter à la tête du Comité. Les gens qui avaient tiré pour avoir du poisson et qui voulaient de la vente sont partis sans argent. N'est-ce pas un admirable exemple d'obéissance ? N'est-ce pas aussi la preuve que les grévistes les révoltés ne sont point parmi nous le fait de la foule ? Il faut les attribuer à une toute petite minorité violente qui prend la dessus et qui terrorise la masse inerte, consciente, en la menaçant de tous les châtiments, y compris et surtout la mort ».

L'Echo de Paris

Sur les nominations de M. Caillaux :

« M. Caillaux a soumis à la signature du Président de la République un décret aux termes duquel la direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre est confiée à M. Marrand, préfet de la Loire-Inférieure et vacte donnant créé un nouveau poste pour les préfets dont on désirerait éloigner la place ou vendre sa demeure. On avait déjà accoutumé de faire avec les préfets des trésoriers généraux, des directeurs d'asile ou des conseillers d'Etat... C'est une chose admirable, en effet, que, la carrière préfectorale étant la seule pour laquelle on n'exige ni examen, ni diplôme d'aucune sorte, les lettres, parce qu'il n'a fait preuve d'aucune aptitude. Un préfet est bon à tout... Il existe cependant un certain nombre de préfectures qui réclament de ceux qui les occupent des connaissances assez spéciales, purement techniques, et il semblait jusqu'ici que l'Enregistrement offrait le type même de ces fonctions ».

COUR D'ASSISES

Audience du 5 juin 1907

Présidence de M. GAUDIELLI, conseiller

Meurtre et complicité

Deux accusés sont assis sur le banc des accusés. Ils sont originaires de Cattoli-Corticchiato, et répondent au nom de Torre Félix et Torre Jean-Charles. Ils sont accusés d'avoir, le 3 novembre 1906, volontairement donné la mort à Pollti Ignace, et ce, dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

Torre Félix et Pollti Ignace étaient l'un et l'autre sous mandat d'arrêt à la suite d'une tentative d'assassinat commise par eux le 11 mars 1906, à Cattoli-Corticchiato, sur le nommé Pierlovis Antoine. Ayant réussi depuis cette époque à se soustraire aux recherches de la gendarmerie, ils se trouvaient, le 3 novembre 1906, vers 10 heures du soir, avec d'autres personnes du village, dans le cabaret du sieur Squarcini Lucien, à Cattoli-Corticchiato. On se disposait à boire du vin que venait d'apporter le nommé Grazioni Dominique, lorsque Pollti Ignace s'adressant à Torre Jean-Charles, lui reprocha en termes menaçants d'avoir entendu la gendarmerie dans ses recherches et d'avoir voulu le faire arrêter. Torre Jean-Charles protesta vivement contre ce soupçon, Pollti sortit un revolver de sa poche et tit feu sur lui sans l'atteindre.

Les assistants s'interposèrent et engagèrent Pollti à se retirer. Celui-ci sortit, suivi de son frère Jean-Antoine et de Cattoli Jean-Baptiste. Dans la rue, Pollti invita ceux qui étaient restés à l'intérieur de la maison à sortir. Presqu'aussitôt des coups de feu retentirent et Pollti Ignace, mortellement blessé, s'affaissa et ne tarda pas à expirer. Il prit, néanmoins, avant de mourir, désigner comme ses meurtriers, Torre Jean-Charles et Torre Félix.

L'autopsie du cadavre a établi que Pollti a reçu à l'abdomen, autour du nombril, six projectiles provenant d'un même coup de feu, quatre de ces projectiles ont perforé les intestins et produit une hémorragie interne qui a déterminé la mort survenue quelques minutes seulement après le crime.

***

M. Marcelli, substitut du Procureur général, occupe le siège de l'accusation.

Me de Carafla et Bocori sont assis au banc de la défense.

Me H. de Monteors est chargé des intérêts de la partie civile.

Interrogatoire

Torre Jean-Charles affirme qu'il n'a seul fait feu sur la victime. Celle-ci, dans une maison amie, lui a reproché de l'avoir traité, et fait feu sur lui d'un coup de revolver qui lui brûla la barbe. Il sort ensuite avec son frère Antoine et tire un deuxième coup de feu, qui traverse la fenêtre. Il a répondu alors et Pollti Ignace tomba.

Torre Félix nie toute participation au meurtre et n'a jamais fait feu.

Audition des Témoins

Les huit témoins assignés dans cette affaire répondent à l'appel. Ils font des dépositions assez favorables au système des accusés.

Réquisitoire

M. Marcelli, substitut du procureur général, prononce un sévère réquisitoire contre les deux accusés.

Si la victime était peu intéressante, il n'appartenait pas aux accusés de faire justice. Leurs antécédents sont au moins aussi déplorables que ceux d'Ignace Pollti.

Ils n'ont pas agi en état de légitime défense, ils doivent être retenus.

La Partie Civile

Chargé des intérêts de la partie civile, Me H. de Monteors défend la mémoire de Pollti Ignace, qui n'était pas le bandit redoutable qu'on se plaît à dépeindre. S'il est vrai qu'il était sous le coup de poursuites criminelles, il le devait à ses meurtriers, dont il avait été le complice.

Ils ont fait feu sur Pollti, lorsque celui-ci se menaçait par leurs jours, ils doivent être punis de leur lâche attentat.

Plaidoirie de Me de Carafla

Me Sébastien de Carafla présente tout d'abord quelques observations sur la forme dans laquelle a été rédigé l'acte d'accusation. Il proteste contre les termes employés par le substitut du Procureur général, qui a traité son client de bandit redoutable, alors que celui-ci n'a jamais été condamné.

L'honorable défenseur, se basant sur les dépositions recueillies à l'audience et sur les données de la procédure, établit que Torre Charles ne fit feu sur le nommé Pollti qu'après avoir essuyé deux coups de feu.

Quant à son frère, il n'a fait usage d'aucune arme, et n'a pris aucune part à l'affaire, qu'il a essayé d'apaiser.

Un verdict d'acquittement s'impose.

Verdict

Après quelques courtes observations de Me Drouet, le jury rapporte un verdict négatif. En conséquence les deux accusés sont acquittés.

Les témoins en cliers.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VIVARIO. — M. Filippi Honoré, entrepreneur et maire de Vivario, vient de mourir dans cette localité ; il était âgé de 66 ans. C'est une grande perte pour la commune. Esprit droit et plein d'initiative et caractère bon et loyal, il avait réalisé de belles entreprises, et il apportait les mêmes qualités dans l'administration des affaires communales. Il devait en grande partie sa popularité aux sentiments dont on le savait animé pour le bien public et aux améliorations qu'il était parvenu à accomplir.

L'homme privé valait l'homme public. Il était tout entier à sa famille ; aussi sa famille et ses enfants sont-ils inconsolables.

Le jour des obsèques on a pu se rendre compte des regrets unanimes de la population ; elle suivait en masse le convoi funèbre et par son attitude témoignait de la sincérité de sa douleur.

Le conseil municipal assistait en corps à l'enterrement de son regretté chef. De magnifiques couronnes étaient portées derrière le cercueil.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Giacobbi, conseiller général de Vezzani, M. le commandant Costa, M. Antoine Lorenzi et M. Carannante, directeur d'école à Ghisoni.

Le deuil était conduit par M. Filippi, le sympathique contrôleur des contributions directes de Bastia, fils du défunt, M. Dumas, commissaire central de Bastia, son beau-fils, ses petits-fils et neveux.

Après les cérémonies religieuses, des discours ont été prononcés par MM. Vincensini, adjoint municipal ; Battesti Joseph et Palmesani, directeur d'école.

Ensuite douloureuse circonstance, nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles Filippi, Dumas, Moretti, Costa et Buracchini.

***

Discours de M. Vincensini

Cher collègue et ami,

Au nom du conseil municipal de Vivario, dont tu étais le chef aimé et respecté, je viens te dire le dernier adieu.

Tu fus appelé pour la première fois à diriger l'administration municipale aux heures critiques que traversait la démocratie.

Le représentant d'alors du Gouvernement en Corse manifestait tes convictions fermes et sincères, te choisit pour défendre et soutenir le drapeau républicain.

A la mort de ton regretté frère, qui gère pendant près de 20 ans les affaires communales à la satisfaction générale, la population se souvenant que tu avais toujours lutté à ses côtés pour la bonne cause et le bien exclusif de la commune, t'élut conseiller municipal, et tes collègues t'accueillirent du nouveau chef de la municipalité que tu devais hélas ! trop tôt abandonner, par suite d'une cruelle maladie, dont l'art médical et les soins affectueux de toute ta famille n'ont pu avoir raison.

Pendant le court espace où j'ai été ton dévoué collaborateur, j'ai pu apprécier ta franchise et ta loyauté, ainsi que ton amour intense pour tes concitoyens, et principalement pour la classe ouvrière.

La municipalité perd en toi, un administrateur sage et impartial, et je puis t'assurer que tes collègues garderont longtemps le souvenir de tes vertus et de tes qualités.

Puissent ces quelques mots, et la foule immense qui, émue et recueillie, suit ton cercueil, adoucir la douleur de ton inconsolable famille.

Adieu, cher ami ! Repose en paix.

***

Discours de M. Palmesani

Mesdames, Messieurs,

A mon tour, je veux dire un mot d'adieu à celui que nous accompagnons à sa dernière demeure.

Tous vous connaissez ses nombreuses qualités. La bienveillance, la bonté, l'indulgence, le dévouement étaient les dominants de son caractère de Filippi Honoré.

Jamais le dévouement à la famille ne fut pratiqué d'une façon aussi complète et aussi élevée. Lorsqu'il eut le bonheur de voir ses enfants dans une brillante situation, Filippi Honoré consacra toute la tendresse dont son cœur débordait, toute son activité et toutes les forces de son intelligence à l'éducation de ses neveux qui venaient de perdre l'auteur de leurs jours. Un cri du cœur de l'un d'eux nous dit combien l'oncle était bon et les neveux reconnaissants : « O mon pauvre oncle ! nous ne nous étions pas encore aperçus que nous étions orphelins. » N'est-ce pas là le meilleur éloge que l'on puisse faire d'un père adoptif ?

La volonté et les moyens ne manquèrent point à Filippi Honoré de faire le bien. Pendant de longues années, il honora du travail à de nombreux ouvriers, et lorsque les temps se faisaient mauvais, que l'ouvrage chômait, les pauvres pères de famille assurément quand même l'existence de leurs enfants : Filippi Honoré donnait, donnait sans compter et sans se demander si son argent lui reviendrait.

S'agissait-il d'obliger on ami ? Filippi Honoré ne ménageait ni son temps, ni ses peines. Aussi était-il entouré de l'estime, de la considération, de la sympathie générales, et la foule qui se presse, émue et attristée, autour de son cercueil, dépeint bien ce que nos faibles paroles essaye de retracer.

Et maintenant les regrets de l'école, Filippi Honoré était le partisan éclairé de l'instruction et l'âme dévouée de ceux qui la répandent. Jamais mes collègues et moi n'avons fait en vain appel à son influence auprès du conseil municipal qu'il présidait, et toujours il se montra généreux lorsque nous quêtions pour nos jeunes élèves.

Pour toutes ces raisons j'ai tenu à dire un mot d'adieu au maire Filippi et à prétendre à sa famille mes condoléances les plus émues.

Bulletin Financier

Paris, 1er juin 1907.

Le marché est plus réservé. Notre Rente clôture à 99.15. Tous les Fonds Etrangers, sauf l'Extérieur, sont moins fermes. Nos Sociétés de Crédit se représentent à leurs cours de la veille.

Les obligations 5 0/0 du Port de Bastia sont toujours en faveur à 460. L'obligation 5 0/0 du chemin de fer de Victoria Minas sont fermes à 414. L'obligation 5 0/0 hypothécaire du chemin de fer de Goyaz est bien tenue à 448. On demande à 167 l'action Berck Plage à Paris Plage ; nous avons dit que la ligne sera sans doute inaugurée au mois de la saison balnéaire.

Capillitas a des demandeurs à 74. La Marginal Copper est en avance à 67 ; cette Cie est favorisée par l'abondance de la main d'œuvre du combustible, de l'eau et des moyens pratiques de transport. La Société Française Electrolytique progresse à 133.50 ; cette entreprise, par sa nature, est soustraite aux fluctuations du prix du métal.

Les Ciments Portland Artificiels de Tourvine sont calmes à 113.50 ; toute la production de cette entreprise est toujours placée d'avance. La Cie Industrielle d'Alicante a fait 388 à terme.

La Société d'automobiles à pneus lourds, l'Harmel, est en plus-value à 132.50 ; on peut se rendre compte de l'extension que prend chaque jour ce système de transports. La Darracq Espagne a ce négocie à 141 et 142, elle a la meilleure carrosserie, son vice-président étant M. Darracq et son président M. Raphaël Gasnier, ancien ministre des travaux publics d'Espagne.

Nos chaudières de fer sont fermes.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 5 juin

Thermomètre : 7 heures du matin + 18 ; à midi + 23 ; 5 heures du soir + 18 5
Maxima + 26 4 Minima + 16 2.
Baromètre : 7 heures du matin, 759 mm ; à midi, 760 mm. 6 heures du soir, 761 mm.
Vent : Nul. Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, couvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Panique au théâtre

Au cours de la représentation de mardi soir, un accident, s'est produit au Bioscop-Théâtre.

Un court-circuit a mis feu aux pellicules. L'incendie s'est communiqué à un rideau situé au dessus de l'appareil.

Une panique s'est emparée des spectateurs, qui ont immédiatement déguerpi.

Les dégâts sont sans importance.

Douanes

M. Louis Pandori, capitaine des Douanes à Tiuccan, est nommé officier de Nichan Iftikar.

Toutes nos félicitations.

***

Paroisse Saint-Jean

La fête du Sacré-Cœur de Jésus sera célébrée, vendredi 7 juin. Le matin, à 7 heures, messe de communion générale. A 10 heures, grand'messe. Le soir à 5 heures, vêpres, suivies de l'Amende Honorable et du Salut.

***

La guérison radicale des hernies

Nous sommes heureux d'annoncer l'arrivée en Corse, du savant professeur Tassinari père, de Paris, très en renom dans notre région, pour le traitement et la guérison radicale des hernies, sans bandages ni opération.

Cet éminent praticien recevra à Corte, le 6 juin, Hôtel Paoli ; à Ajaccio, du 7 au 10 juin, Hôtel du Nord, Cours Napoléon, 8, et à Bastia, du 11 au 14 juin, Hôtel d'Europe.

***

Fête du Sacré-Cœur

A l'occasion de la fête du Sacré-cœur de Jésus les entrepôts de la maison Bourgeois frères de Bastia, resteront fermés pendant toute la journée du vendredi 7 courant.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

PATRONS BOULANGERS. — Les patrons boulangers sont informés que le prochain assemblée aura lieu jeudi, 6 du courant, à 10 heures du matin, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour : Mesures urgentes à prendre.

Prière d'être exact.

Le Président, Rossi.

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER. — Les agents des chemins de fer syndiqués ou non, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi, 6 courant, à 8 heures du soir, Bourse du Travail, place Caletta.

Ordre du jour : Projet transactionnel.

AVIS DE MESSE

Une messe de sortie de deuil sera célébrée samedi 8 juin à 9 heures du matin, en la paroisse Saint-Jean, pour le repos de l'âme de

Mme Berthe GREPILLON
Née CAUSSE

VICHY
Hôtel de Norvège
entièrement remis à neuf
près des Sources et du Casino
Chambre et Pension depuis 5.50
Arrangement pour familles
DESCHAMPS, propriétaire

Navigazione Generale Italiana
Société réunie
FLORIO e RUBATTINO
Services Postaux
à partir du 2 Juin 1907
LA CORSE, L'ITALIE ET LA SARDAIGNE
Départs :
De LIVOURNE pour BASTIA
le Dimanche à 10 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 10 heures du matin, direct.
De BASTIA pour LIVOURNE
le Lundi à 9 heures du matin, direct.
le Jeudi à 7 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).
De BASTIA pour PORTO-TORRES
le Dimanche à 6 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 6 heures 30 soir, direct.
De la MADDALENA pour BASTIA
le Mercredi à 8 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).
De PORTO-TORRES pour BASTIA
le Dimanche à 5 heures du soir, direct.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	3 juin	4 juin
Rente 3 0/0 ancien	95 00	95 00
— 3 0/0 amortis.	95,90	95 70

ex-coupon.

Le retour du Préfet

Ajaccio, 5 juin.

Le contre-torpilleur *Epée* est arrivé ce matin à quatre heures dans notre port en service postal.

M. Chaleil, préfet de la Corse, de retour de Paris, était à bord.

Arrestation DU BANDIT CIRENDINI

Portovecchio, 5 juin.

La gendarmerie a opéré l'arrestation du redoutable bandit Cirendini, qui a échangé avec elle des coups de feu.

Cirendini est grièvement blessé.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Paris, 5 juin.

M. Crozat, contrôleur de 2e classe, dans le département de Saône-et-Loire, est nommé aux mêmes fonctions en Corse, en remplacement de M. de Monneron, contrôleur de 3e classe, appelé dans le département de Saône-et-Loire.

Conseils d'Arrondissement

Paris, 5 juin.

Serra-di-Scopamene

Le *Journal Officiel* publie un décret portant qu'à la suite des états de population déclarés authentiques, le canton de Serra-di-Scopamene élira désormais deux conseillers d'arrondissement, tandis que le canton de Sartène n'en élira qu'un seul.

L'Agitation DANS LES PORTS

La Grève générale des Inscrits Maritimes

Le télégramme DE la première délégation

Paris, 5 juin.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la première délégation envoyée par les inscrits maritimes auprès du ministre de la Marine, avait conseillé la reprise du travail.

Voici le texte du télégramme qui a été expédié de Paris par cette délégation à tous les ports :

« Les délégués, réunis à la Chambre des députés, ont été reçus par le ministre de la Marine et la Commission de la Marine.

» Le ministre abandonnera toutes les poursuites et demandera aux Compagnies la réintégration de tous les marins et officiers.

» Après avoir causé individuellement avec la majorité des membres de la Commission, nous avons acquis l'assurance que le projet Thomson serait amélioré.

» A l'unanimité, les délégués proposent la cessation de la grève. »

A BREST

Brest, 5 juin.

Le vapeur *Elorn*, de la Compagnie Chevillotte frères, est arrivé de Nantes. Aussitôt après le déchargement du navire, l'équipage a quitté le bord.

Le capitaine a déposé les rôles d'équipage au bureau de l'inscription maritime.

A MARSEILLE

Marseille, 5 juin.

Une trentaine de grévistes ont tenté de débaucher l'équipage de l'*Imalaya* et de couper les amarres du navire.

Un bousculade se produisit. La police est immédiatement intervenue et a procédé à 22 arrestations.

LA FIN DE LA GRÈVE

Marseille, 5 juin.

Aujourd'hui à 4 heures a eu lieu, à la Bourse du Travail de Marseille, l'assemblée générale de tous les inscrits. Elle avait été précédée d'une réunion du Comité National de Défense des Gens de mer.

Après avoir reçu communication des dépêches de la Délégation envoyée à Paris, les inscrits au nombre de 8.000, ont adopté un ordre de jour décidant la fin de la grève et la reprise totale du travail à partir de demain matin.

Cette décision a été transmise télégraphiquement à tous les comités de tous les ports de France.

La grève est donc terminée.

LES SERVICES DE LA CORSE

Marseille, 5 juin.

La grève générale étant terminée, tous les départs postaux pour la Corse seront repris.

Un départ aura lieu demain de Marseille pour Ajaccio ; samedi de Nice pour la Corse.

Le premier départ de la Corse pour le continent aura lieu dimanche.

Tirages financiers

Ville de Paris 1898

Paris, 5 juin.

L'obligation portant le numéro 681.367 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 486.475 est remboursable à 50.000 francs.

Communales 1879

L'obligation portant le numéro 813.247 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 193.467 est remboursable à 25.000 francs.

Communales 1886

L'obligation portant le numéro 569.550 est sortie remboursable à 25.000 francs.

Communales 1891

L'obligation portant le numéro 299.279 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 747.855 est remboursable à 10.000 francs.

Communales 1899

L'obligation portant le numéro 446.549 est sortie remboursable à 150.000 francs.

L'obligation 429.900 est remboursable à 5.000 francs.

Les Souverains de Danemark *EN FRANCE*

M. Fallières se rendra à Cherbourg

Paris, 5 juin.

Le Président de la République quittera Paris le 13 juin prochain, à deux heures du soir, pour se rendre à Cherbourg. Il y recevra les Souverains danois, qui arriveront à Paris avec M. Fallières le 14 juin à 6 heures du soir.

LA MALADIE de M. CLÉMENCEAU

Paris, 5 juin.

Le président du Conseil garde la chambre depuis hier, en proie à une violente crise d'entérite.

M. Clémenceau a reçu, dans la matinée, la visite de M. Brisson, président de la Chambre des députés, qui est allé prendre de ses nouvelles.

Tous les ministres ont également été reçus par le chef de Cabinet.

Il est probable que M. Clémenceau ne pourra pas présider demain le Conseil de Cabinet.

A OLORON

Secousses de tremblement de terre

Oloron, 5 juin.

De violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties, dans la matinée, à Oloron et dans la région environnante.

Les dégâts sont sans importance.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

LE PROCÈS BOUSQUET-LEVY

Première journée

Paris, 5 juin.

Aujourd'hui s'est ouvert devant la Cour d'Assises de la Seine, le procès criminel intenté contre les citoyens Bousquet et Levy, membres de la Confédération générale du Travail. Ils sont accusés d'avoir par paroles et discours provoqué au meurtre et au pillage.

L'Interrogatoire

Bousquet et Levy se défendent vivement. Ils soutiennent que le Gouvernement leur fait un procès de tendances, car leurs paroles et leurs actes ont toujours été parfaitement légaux.

Les Témoins

Les agents de la sûreté, assignés par le Ministère public, affirment qu'ils ont pu pénétrer à la Bourse du Travail et entendre Bousquet et Levy tenir des propos d'excitation au meurtre ; ils ne cessaient de faire l'apologie du « sabotage » et de conseiller l'action directe.

Une nombreuse série de témoins à décharge défilent ensuite à la barre et viennent affirmer leur sympathie pour les accusés.

Parmi eux figurent MM. Jaurès, Sembat, Moutet, qui font de pompeux éloges des deux prévenus.

Après l'audition des derniers témoins, l'audience est renvoyée en continuation à demain.

00310

Le Voyage DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE

EN NORVÈGE

Rencontre avec Edouard VII

Paris, 5 juin.

M. Fallières se rencontrera, à la cour de Norvège avec S. M. Edouard VII, qu'accompagnera la reine Victoria.

EN SUÈDE

Paris, 5 juin.

Le Président de la République rendra sa visite au roi de Suède, après son voyage de Norvège.

AU JAPON

Le conflit avec les Etats-Unis

Tokio, 5 juin.

Les chefs du parti progressiste japonais suivent avec attention le développement du conflit japonais-américain.

Ils se proposent de provoquer des meetings monstres pour protester contre les persécutions dont se rendent coupables les autorités de San-Francisco contre les sujets japonais.

La crise américaino-japonaise pourrait bien redevenir très aiguë.

AUX ÉTATS-UNIS

Le successeur de M. Roosevelt

New York 5 juin.

Malgré les nombreuses sollicitations dont il ne cesse d'être l'objet, le président Roosevelt est bien décidé à ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

Le président actuel fera tous ses efforts pour avoir comme successeur M. Taft, secrétaire d'Etat pour la Guerre, le plus intime de ses collaborateurs.

EN ESPAGNE

Le procès Ferrer

Madrid, 5 juin.

Les débats du procès Ferrer, commencés hier, se sont poursuivis aujourd'hui devant le tribunal criminel de Madrid.

Le président Albudalejo a repris l'interrogatoire de Ferrer. Celui-ci a, à nouveau protesté contre l'inculpation de complicité dans l'attentat anarchiste commis contre le roi.

Il nie que ses relations intimes avec Morral aient eu pour résultat de le rendre anarchiste. Il n'est ni anarchiste intellectuel, ni surtout anarchiste par le fait.

Il prétend avoir ignoré les opinions de Morral, qu'il ne croyait pas anarchiste intransigeant.

Il nie également avoir eu des relations avec les auteurs des attentats de Paris et de Barcelone.

Le président reproche à Ferrer d'avoir modifié son système de défense, qui est contredit par ses propres déclarations.

Parmi les témoins assignés à la requête de Ferrer, figurent MM. Alfred Naquet, Henri Rochefort, Marcel Sembat, Camille Gras et le sénateur catalan Odon de Buen.

Aucun d'entre eux n'a répondu à la citation.

Les débats continueront demain.

EN ITALIE

La mort du capitaine Olivelli

Rome, 5 juin.

Le terrible accident de ballon, qui a coûté la vie au capitaine Olivelli, a été, aujourd'hui, l'objet d'une demande d'interpellation à la Chambre italienne.

M. Compans de Brichambeau, député du Piémont, a effet, questionné le Gouvernement sur le terrible accident, et a demandé si toutes les précautions qui pouvaient empêcher la catastrophe du ballon avaient été prises.

Le débat, qui se poursuivra à une séance ultérieure, n'a pas encore eu de sanction.

EN ANGLETERRE

Le roi de Danemark à Londres

Londres, 5 juin.

Les Souverains danois s'embarqueront demain à destination de Londres, où ils seront les hôtes du roi et de la reine d'Angleterre.

De grandes fêtes sont organisées en leur honneur.

EN RUSSIE

TVER

Quadruple assassinat

Saint-Pétersbourg, 5 juin.

Hier, vers quatre heures du soir, alors que de très nombreux passants se trouvaient dans la rue, quatre hommes armés firent feu sur un gouverneur divisionnaire, qu'escortaient deux agents et un civil.

Le gouverneur et ses trois suivants furent criblés de balles.

Un des auteurs de ce quadruple assassinat a pu être arrêté ; les trois autres sont en fuite.

Glacière de Corte

La Direction de la Glacière de Corte a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans tous ses dépôts de la *glace à l'eau naturelle de la Restonica au prix de 5 centimes le kilo.*

Dépôts

Rue Miot, 5, Direction.
Place des Platanes, dans le Kiosque.
Place du Marché aux Poissons.
Route de Cardo, ancien bureau de l'octroi.
Cours Docteur Favale, entrée de la Citadelle.
Route du Cap, Nouveau port.

CABINET DENTAIRE

M. EDOUARD NICOT
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de l'Ecole dentaire
et de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat des hôpitaux
AJACCIO, 20, Cours Grandval
BASTIA, 28, Boulevard Paoli

Atelier spécial de prothèse
pour la fabrication des dentiers
Extractions sans douleur. Obturations (ciment, émail, amalgame platine-aurifères, soudures et caoutchouc des dents. Dents artificielles, dentiers, appareils de tous systèmes, caoutchouc, celluloïde, etc., etc. Godet Work. Redressements.
AVIS. — Nous informons les personnes qui ont des pièces d'anciens systèmes cassées ou défectueuses, que nous nous chargeons de les réparer.
Cabinet ouvert
de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir.

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles **absolument garantis**, or 18 karats et argent fer titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix comme et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des ertalas de pailliers, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent fer titre

Sa devise est la vente « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Fonderie Corse. Réduction de **10 pour cent** or garanti 18 karats.

MARBRERIE

Cheminées de tous styles ~~~ Marbres pour meubles

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite comfoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments

Dépot de dalles, marches, évier en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée

aux Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906

A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI

Bastia, Boulevard Paoli, 63, et **Sisco-Marine** (Cap-Corse)

Travaux d'arts dirigés par B. LUCIANI, élève de l'école des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS

Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes

Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Demandez et offrez dans tous les Cafés **AMARO MATTEI, apéritif supérieur.**

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

ANCIEN CABINET PRADERE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa cabine un gaz spécial sans aucune chaleur fâcheuse ambulante — ne disent absolument rien — qui n'est pas le droit d'ouvrir la profession et qui empêchent des malaises inutiles. Le mieux pour la tranquillité de chacun et de chacune.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz

Jean Cinti, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti;

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Été 1907

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Filleites et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de **chaussures de luxe** dernos modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURQUAUD, Pharmacien, à Périgueux

Refusez tous les Contrefaçons. Exiger la véritable signature

Dépôts : Pharmacies Lotgi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scarella, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

„Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs."

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : **40 Centimes.**

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907

NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON A ÉTÉ

Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline

APPRÊT DU NEUF

Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

THE BLAIZE PÈRE LE MEILLEUR. PURGATIF DÉPURATIF

AU ABC DU SUCCÈS. — EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Ne pas oublier que l'**Amaro Mattei** est utile **pendant l'été** et indispensable **pendant l'hiver.**

TUMEURS cancers et fibrômes. Ecrire Viallet, 45, rue Lakanal, Grenoble (Isère), qui indique remède.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N. 156 VENDREDI 7 JUIN 1907

00311

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	25 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTECA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sacré Cœur de Jésus
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 57 m. — Coucher, 7 h. 5 s.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 10.
Fête de Demain : Saint Médard.

6 JUIN

L'Abandon de la Terre

Au dernier recensement quinquennal, la population rurale de la France s'est trouvée diminuée, par suite de l'émigration vers les villes, de beaucoup plus considérable que celle constatée dans l'intervalle quinquennal précédent.

Les campagnes françaises se dépeuplent donc de plus en plus à leur détriment et aussi à celui des petites villes qui refluent vers les grandes et les grandes vers Paris. Cet exode qui déracine et déclasse tant de gens, qui les démoralise et rend la lutte pour la vie de jour en jour plus meurtrière et la question sociale plus âpre et plus inquiétante, prend les proportions d'une calamité publique.

Cependant, c'est un phénomène dont la France n'a pas à souffrir le plus, car le morcellement de la propriété y est comme une écluse qui ralentit et canalise le mouvement d'afflux.

L'Angleterre nous fournit, à ce point de vue, un terme de comparaison quasi rassurant vis-à-vis du pessimisme malgré tout, d'ailleurs trop justifié de nos économistes. Le mal d'autrui, si désastreux qu'il apparaisse, ne nous guérit pas du nôtre et ne doit pas, au contraire, nous donner le décevant prétexte d'un optimisme même atténué. Si elle n'est pas encore aiguë chez nous autant que chez nos voisins, la crise existe et elle s'aggrave.

Si, en France, Dieu merci ! la terre n'est pas encore mourante, elle est néanmoins atteinte du germe de dissociation dont elle meurt ailleurs, et la terre de France est trop belle dans son présent, encore trop pleine de promesses d'avenir, de ressources d'inépuisable richesse, pour que la sollicitude nationale ne s'émeuve pas pour enrayer le divorce dont la menace son seigneur et maître, le paysan, si mal suggestionné.

Mais voyons cet exemple de la terre anglaise bien en train de mourir, celle-là.

Sur une population de trente-huit millions d'habitants, la Grande-Bretagne et l'Irlande ne comptent guère plus, aujourd'hui, d'un demi-million d'ouvriers agricoles ! En 1871, ce chiffre s'élevait encore à 931.530 ; en 1881, il descendait à 849 829 ; en 1891, à 774 762 ; en 1901, à 631.728, et il continue de décroître, d'année en année, dans la même progression vertigineuse.

A coup sûr, la substitution de plus en plus grande du pâturage aux autres formes de culture doit être la principale cause de cette désertion de la vie rurale. On doit aussi attacher de l'importance au développement du travail agricole mécanique. Cependant il faut considérer que c'est le dépeuplement et l'insuffisance du travail manuel qui, le plus souvent, ont amené les propriétaires à développer le pâturage et le travail par les machines.

D'ailleurs, le dépeuplement rural n'a pas été limité aux districts où le pâturage avait remplacé la culture des céréales. Il est devenu général. Comme l'a démontré Anderson Graham, dans son beau livre : « The rural Exodus », le dépeuplement rural est une plaie qui atteint tous les districts.

Il faut donc chercher au redoutable problème d'autres facteurs, et le principal est d'ordre moral : la force d'attraction exercée par la ville et par ses habitudes de vie. C'est le même qu'en France et qu'en tout pays de civilisation développée. Les salaires agricoles se sont accrus, à coup sûr, mais ils n'ont pas atteint le niveau des salaires industriels. Un travailleur rural ne peut compter que sur un salaire de treize et quatorze schellings par semaine, tandis qu'un travailleur industriel gagne jusqu'à vingt-cinq et vingt-huit schellings. Il est vrai que le salaire réel est bien différent du salaire nominal et que la vie est plus chère à la ville qu'à la campagne. Mais il faut, en tout pays, tenir compte d'autres éléments. Le travailleur industriel est plus régulier, mieux coupé de repos déterminés. En outre, à l'orgueil des classes ouvrières, le travail technique de l'usine apparaît bien à tort, cependant, mais apparaît, tout de même comme plus noble que le travail des champs. L'idylle de la campagne n'est pas appréciée à sa poésie par le paysan qui la vit courbé sur la bêche et sur la charrue.

En outre, la ville offre à la classe prolétaire l'appât de jouissances sinon plus délicates, mais plus sensibles, et d'une vie plus libre, partant plus licencieuse.

Le dépeuplement des campagnes est le triomphe d'un progrès mal réglé sur l'esprit de tradition, et on n'y voit guère de remède que l'excès même du mal. Pour attacher le paysan à la terre, il faut l'intéresser à sa vie, et il ne s'y attachera en Angleterre que du jour où les petits tenanciers immédiats auront remplacé les grands fermiers intermédiaires.

En France, ce qui limitera le mal, c'est que le paysan y est propriétaire et que, depuis la Révolution, la petite propriété s'est taillée dans la grande. La terre de France ne mourra pas, le paysan propriétaire sera son sauveur.

Robert DELYS.

Lire à la troisième page
«NOS TÉLÉGRAMMES»

Lettres du Village

Il est fait...

Lors de l'élection d'un pape, la foule, accourue sur la place de Saint Pierre, attend avec impatience le signal annonçant que le pape est fait. Ce signal est donné par une légère colonne de fumée qui s'échappe de la cheminée où l'on fait l'incinération des bulletins de vote, et qui, à cause de cela, a reçu le nom consacré de « fumataria ».

C'est alors que part d'un balcon du Vatican, le cri si attendu : « Habemus Pontificem »

Cette opération ne se fait pas en un clin d'œil. Elle emporte toujours du temps, quelquefois même des semaines et des mois. Elle a fourni matière à glose longuement.

Je ne dis pas qu'on ait tort. Un Conclave ne devrait pas être le théâtre de brigue. Mais enfin, il s'agit d'un pape, seul et unique chef de toute la chrétienté ; et l'on conviendra, quoique le pape ne soit jamais qu'un homme, que tout le monde ne peut pas être pape, et alors les hasteurs, pour n'être pas excusables, s'expliquent toujours un peu.

Mais que l'on fasse attendre deux ans la nomination d'un simple garde-champêtre, cela jure avec les idées de progrès et d'émancipation de nos jours.

C'est pourtant ce qui est arrivé pour la commune de Lento. Après dix démarches incessantes, après des présentations toujours écartées, on a fini par trouver un sujet qui a pu être agréé. Mon âme, tu peux glorifier le Seigneur !

Espérons que le choix sera heureux. Dieu qui aurait pu faire le monde en beaucoup moins de temps, voulut y employer six jours ; et il dut travailler fort, puisque le septième, il se reposa.

Il en sera de même, je pense, pour l'Administration qui n'a mis beaucoup de temps à son œuvre, que pour la faire meilleure, et après un si grand labeur. Je ne verrais rien d'étonnant à ce qu'elle prenne un peu de répit.

Mon contradicteur (car j'en ai un), fait bien observer que cette longue attente a porté un grand préjudice aux particuliers que la propriété n'étant pas respectée, des contribuables ont été mis dans l'impossibilité d'acquitter leurs contributions, et que des condamnations à l'emprisonnement ont été prononcées à la suite de détournements d'objets saisis ; qu'il n'y a que le premier pas qui coûte ; que ceux qui ont le malheur d'avoir un casier ferni, ne sont plus impressionnés par d'autres condamnations de ce genre, etc , etc.

Je réponds : Le Sous-Préfet a le droit d'agrément ; il peut en user ; que s'il a besoin de recourir à un conclave, personne n'a rien à y voir ; que si des abus occasionnés par une surveillance insuffisante se sont produits à Lento, si des affaires correctionnelles ont eu lieu, cela importe peu à la marche régulière des astres. Bien des anomalies ont été constatées plus d'une fois ; mais tout doit fléchir devant le règlement. Un ministre n'a-t-il pas dit autrefois : « Périssent les colonies, plutôt qu'un principe ? » Conservons donc, mansuète ami : nous avons enfin notre garde-champêtre : « Habemus Pontificem. » Et si vous trouvez que la faculté d'agrément étant une émanation des gouvernements monarchiques, une administration républicaine devrait jeter par dessus bord cet échantillon de despotisme et de bon plaisir, dites-vous bien que les hommes seront toujours les mêmes, c'est-à dire imparfaits, n'aimant la justice que lorsque elle s'exerce à leur profit, et que, pour le reste, on la désire volontiers chez les autres :

« A justizia in casa dell'altri. »

ASPRICCIA.

Le Banquet de «La Macchia»

La Fraternelle, société de Secours Mutuels et de protection sociale de Corse, dont le siège est à Paris, 105, rue de Grenelle, a donné, dimanche 26 mai, son banquet annuel suivi d'une matinée dansante dans le grand salon du Palais d'Orsay.

Beaucoup d'officiers assistaient au repas à cette salutaire qui rehaussait d'un éclat particulier la présence d'un grand nombre de nos jolies compatriotes habitant Paris. Elégance, gaieté, beauté, rien n'a manqué à cette fête, qui a été à tous les points de vue une belle et véritable fête de famille et de Mutualité, et qui laissera dans l'esprit des compatriotes

---

5) — Feuilleton du Petit Bastiais

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XVII

LES FRANCS-TIREURS

— Oh ! je les retrouverai, dit Félicien. Je compte bien m'engager dans leur troupe.

XVIII

L'INTERROGATOIRE DU DOCTEUR

En arrivant boulevard Beaumésjour, en l'hôtel du banquier Besnarais, à qui il ramenait sa fille Noémie, le fermier Etienne Molay trouva un télégramme de sa femme, la Fanchette, le rappelant en toute hâte.

Deux fois déjà, depuis le départ du fermier, des détachements de soldats ennemis avaient occupé la Ferme Blanche, et la Fanchette, affolée, avait déploré, en ces terribles circonstances, l'absence de son mari.

Etienne Molay était donc parti, séance tenante, non sans avoir raconté pourtant au banquier les événements qui s'étaient produits au cours du voyage qu'il avait fait avec Noémie. La vie à l'hôtel reprit comme par le passé.

M. Besnarais déployait une prodigieuse activité, en présence des désastres, dont les nouvelles arrivaient de jour en jour plus fréquentes et plus alarmantes. En quinze jours, à la Bourse, il avait perdu quatre cent mille francs.

La moitié de sa fortune était engagée, en outre, dans des spéculations qui eussent été fort avantageuses, sans la guerre, mais qu'il fallait déjà considérer comme aléatoires, et le banquier s'efforçait de s'en dégager, même en subissant de graves pertes, préférant celles-ci à une ruine quasi complète. Enfin, Paris fut investi. Le siège commença. Il ne fut plus question d'affaires.

Toutes les forces furent concentrées sur la défense. C'est alors que le banquier se rendit compte, avec épouvante, des pertes que cette guerre imprévue lui faisait subir.

Il établit son bilan et constata qu'il ne lui restait plus que deux cent mille francs et son hôtel du boulevard Beaumésjour. Ainsi, en un mois, de par les circonstances, il avait perdu cette fortune qu'il avait si laborieusement gagnée !

Lorsqu'il apprit cette nouvelle, M. Besnarais fut saisi par le désespoir. Il s'enferma dans son cabinet et ne voulut voir personne. La perte de sa fortune — cette fortune de laquelle il était si fier — l'avait transformé. Il avait reçu un coup terrible.

On craignit, un instant, que sa raison n'y résistât point. Il vieillit, alors, de dix ans en quelques jours !

Il errait, comme une âme en peine, dans son hôtel, ou dans le petit parc, marchant à grands pas, prononçant des paroles inintelligibles, et, parfois, s'arrêtant, morne, fixant le vide avec un regard atone, éteint, qui ne voyait pas !

Vainement, madame Besnarais essayait de le réconforter. Il ne sortait plus, ne s'intéressait à rien. Il ne mangeait pas et ne dormait plus. Cet homme, si actif, demeurait, durant des journées entières, affaissé sur un fauteuil, pensif, sans mot dire !

Chaque jour, en lui, le désespoir faisait son œuvre et l'abattait davantage !

Un soir, son valet de chambre l'avait surpris un revolver à la main. Effrayé, le domestique lui avait enlevé son arme que le banquier lui avait laissé prendre sans résistance. Depuis, madame Besnarais veillait, sans cesse, sur son mari.

Le bon docteur Trévenec, qui le soignait, prévoyait, à courte échéance, un fatal dénouement. Il n'avait point osé le dire encore à madame Besnarais.

Deux mois environ s'étaient écoulés depuis que Paris était assiégé. On était, alors, aux premiers jours du mois de novembre. Noémie, qui était sortie vers deux heures après midi, pour faire visite à une de ses amies, rentra en voiture à l'hôtel.

Elle avait été prise subitement de frissons, elle avait la fièvre. Elle dut se mettre au lit, grelottante.

On attendait le docteur qui devait venir, à son heure habituelle, voir M. Besnarais. Lorsqu'il arriva, il se rendit, aussitôt, au chevet de Noémie.

Il examina la malade avec soin

— Voilà qui est étrange ! fit-il...

— Est-ce que ma fille est en danger, docteur ? demanda madame Besnarais qui perdait courage sous les coups répétés que le sort lui portait.

— Non, madame, rassurez-vous ! fit M. Trévenec pour ne pas alarmer la mère.

— Il faudrait prévenir mon mari, dit madame Besnarais.

— Oui, prévenons-le !.. Sachant sa fille malade, il s'arrachera peut être à ses préoccupations qui le minent... Cela établira en son esprit une diversion salutaire !.. Voilà une bonne idée ! Je me charge de la mettre en œuvre.... Je verrai M. Besnarais tout à l'heure, et je le préviendrai !.. Quant à Noémie, attendons... Je ne peux rien dire encore, je reviendrai ce soir...

Le docteur ne s'était pas trompé.

Lorsque le banquier sut que sa fille, qu'il adorait, était malade, il voulut la voir, il interrogea le docteur... qui fit Noémie plus gravement malade qu'elle n'était à coup sûr.

M. Besnarais, distrait de ses pensées, débarrassé de cette idée fixe qui troublait son esprit, semblait sauvé... Quand M. Trevenec revint le soir à l'hôtel, il trouva le banquier au chevet de sa fille.

Noémie avait eu un accès de délire, au cours duquel elle avait appelé « à l'aide », et reposait en être imaginaire qui s'approchait de son lit, disait-elle. A présent la jeune fille était plus calme.

(*A suivre*).

qui y ont pris part en inoubliables heures.

Mr. Emmanuel Arène sénateur, président d'honneur de la Société, Antoine Gavini, Théodore Gabrielli, docteur Santelli, Henri Pierangeli, députés ; Chatelli, préfet de la Corse, le délégué de M. le Ministre de l'Agriculture, docteur Sicurani, Toussaint Versini, Colonna, conseillers généraux ; Franceschi, sous-chef de cabinet de M. le Ministre des Colonies ; Louis Mariani, sous chef de bureau à la Direction des Douanes au Ministère des Finances ; Spinelli, sous-chef de bureau au Ministère des Finances ; Mathieu Fiorentini et Natali vice-présidents de « La Marchia, » et plusieurs notabilités.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner pendant le banquet dont le menu était des plus soignés.

A l'heure des toasts, M. Taddei d'abord, puis M. Emmanuel Arène prononcent des discours frénétiquement applaudis par tous les convives.

M. Chatelli prend également la parole ; avec une grande élévation de sentiments, à chaque instant interrompu par les applaudissements enthousiastes de toute la salle, parle de la Corse, sa patrie d'adoption, et vante ses beautés, ses richesses encore inconnues ; il dit combien il est heureux d'administrer la Corse, de lui apporter tout son dévouement, de contribuer à son développement et à sa prospérité, et termine en buvant, « à ma Corse toujours plus belle, à ma Corse toujours plus prospère. »

Trois salves d'applaudissements frénétiques ont suivi le prénom de M. Chatelli.

Le représentant de M. le Ministre de l'Agriculture a adressé la série des discours par la distribution des récompenses : MM. Marini, négociant, et Chevalier, le premier administrateur de « La Marchia, » et le second conférencier, recevant la croix du Mérite Agricole.

M. Giorgi, président de la Commission de comices, et Pesce, administrateur, reçoivent les palmes académiques.

Après la cérémonie de la remise des décorations on libre le banquet et tout le monde, plus de 600 personnes, se dispersent à danser.

Le succès de cette belle fête revient en grande partie à M. Federici fils, secrétaire général de « La Marchia, » qui a été le principal collaborateur de la Commission présidée par M. Taddei, fondateur de la Société et frère de sympathique instituteur d'Ormano, M. Jean Taddei.

***

Voici le discours prononcé par M. Taddei :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, au mois de juin, nous vous convîmes à notre premier banquet.

Nombreux furent ceux qui nous honorèrent de leur présence. A tous, présents ou absents, j'adresse un cordial salut !

Depuis ce temps, et de plus en plus, notre mutuelle « La Marchia » a affirmé sa vitalité, et c'est avec un réel plaisir et une vraie satisfaction que, chaque jour, nous voyons augmenter sa force et grossir le nombre des sociétaires et des adhérents.

Merci à ces hommes de cœur et de confiance !

Merci aussi à toutes les hautes personnalités qui, grâce à leur encouragement et à leur bienveillant patronage, ont fait prendre vie et force à notre jeune Société.

A tous, nous adressons notre salut de reconnaissance !

Messieurs, permettez-moi une petite digression. Le galantin français est proverbial, et je m'en voudrais toute ma vie, si je n'allais dire immédiatement que la présence de ces dames auxquelles j'adresse un salut respectueux et reconnaissant, rehausse d'un éclat particulier notre fête de famille. Élégantes, gaîtés, grâce, beauté, tout nous sourit, tout vient nous encourager. Et cette présence nous prouve que, épouses, filles ou sœurs de sociétaires comprennent combien est beau ce titre de mutualiste, et qu'elles sentent que par les temps difficiles que nous traversons, où même les détenteurs semblent se ligner contre nous, il nous faut nous serrer les coudes et nous dire : Aimons-nous, aidons-nous mutuellement !

Mesdames, Messieurs, nous voici dans la bonne voie ! Aujourd'hui les Corses commencent à comprendre les bienfaits de la mutualité. Imitant leurs frères de la Métropole, ils s'entendent, s'unissent, s'aident, se solidarisent, forment faisceau et mettent en pratique notre devise : Tous pour un et pour la Corse.

Honneur à eux ! Quoi de plus beau, en effet, que la mutualité ! Qui serait assez égoïste pour ne pas comprendre que nous devons être solidaires dans le bien comme dans le mal, dans les jours de bonheur comme dans ceux de tristesse ! La maxime « chacun pour soi » devrait avoir fait son temps et l'homme réfléchi doit mettre en pratique la maxime que le fabuliste a si bien développée dans « l'Aveugle et le Paralytique. »

Soudamos, Messieurs, permettez moi de le dire, si notre Société grandit et prospère, une large part en revient à tous les représentants de la Corse, dont le concours ne nous fit jamais défaut et en particulier à celui que les Corses aiment et admirent à M. E. Arène, qui a toujours travaillé pour le bien de la Corse, et qui, avec sa pénétration d'esprit, nous a fait comprendre que « pour être forts il nous faut être unis. »

Une autre belle part revient aux représentants de Paris, qui nous encouragent journellement dans notre œuvre de mutualité, et à Paris qui est le foyer où germe et d'où part tout ce qui se fait de bon, de grand, tout ce qui surprend et étonne en fait de bienfaisance, de solidarité, de philanthropie.

Mais un regret, Mesdames, Messieurs ! Je me demande pourquoi, comment, le joyau, le fleuron, la perle, l'île de beauté, la Corse, notre patrie bien-aimée, en un mot, est encore l'Ile oubliée !

Mais elle ne le sera pas longtemps, car nous avons tous pleins confiance en nos représentants au Parlement et en l'Administrateur civil, intelligent et dévoué qu'est M. Chatelli, le sympathique préfet de la Corse.

Votre présence à cette fête, M. le Préfet, nous dit, en effet, combien vous aimez la Corse et les Corses ! Elle nous est un gage de votre amour, de votre passion, pour notre chère Corse, pour cette Corse que vous appelez votre patrie d'adoption !

La Corse, en effet, M. le Préfet, mérite d'être aimée ! Elle est belle, elle est forte, elle est parfumée. Elle a des sites pittoresques qui attirent les étrangers, des forêts qui charment les touristes, un sol qui nourrit. Elle a eu plus son hospitalité légendaire !!

Et si je ne craignais d'exagérer, je m'écrierai bien volontiers : Tout homme a deux patries, la sienne et puis la Corse !

Mais la Corse souffre, M. le Préfet !

Avec vous, une ère nouvelle s'ouvrira, ère de tranquillité, de concorde, de progrès et de prospérité.

Merci donc à vous, M. le Préfet, et merci à tous les représentants de la Corse qui, unis dans un même sentiment, travaillez pour le bien de la petite patrie,

Merci aux Représentants de Paris !

Merci à la vaillante presse parisienne que l'on trouve partout où il y a du bien à faire.

Merci aux Dames qui ont bien voulu nous rehausser par leur présence.

Et merci à tous ceux qui, de près ou de loin, nous encouragent de leur sympathie ou de leurs libéralités.

Mesdames, Messieurs, je lève mon verre en vos honneur, à la prospérité de « La Marchia » et à la grandeur de la Corse.

Faculté des Lettres d'Aix

BACCALAURÉAT

Inscriptions. — Les inscriptions pour les divers baccalauréats (ancien et nouveau régime) dépendant de la Faculté des Lettres auront reçues au Secrétariat de la Faculté des Lettres d'Aix du 27 mai au 15 juin

Dossiers. — Les candidats doivent adresser au Secrétaire de la Faculté, et non pas au Secrétaire de l'Académie ni au Recteur :

1° Leur acte de naissance sur papier timbré et dûment légalisé.

2° Leur demande d'inscription sur papier timbré (0 fr. 60) suivie de l'autorisation du père ou du tuteur. Cette demande devra être établie d'après les indications qui se trouvent dans les programmes officiels. En marge, le candidat indiquera son adresse exacte et celle de ses parents, la ville où il désire faire les compositions écrites (Ajaccio, Bastia, Nice, Aix, Marseille, Avignon, Digne, Draguignan), la série d'épreuves qu'il désire subir.

3° Facultativement et pour éviter des frais de surtaxe, une enveloppe timbrée à leur adresse pour l'envoi du bulletin de versement.

Les dossiers incomplets et les demandes ne portant pas tous les renseignements exigés ou qui arriveront au Secrétariat après la clôture du registre, seront renvoyés.

Versement des droits. — Les candidats qui auront adressé une demande d'inscription régulière, recevront, par retour du courrier, un bulletin de versement. Muni de cette pièce, ils verseront les droits d'examen entre les mains des Trésoriers généraux, des Receveurs des finances ou du Percepteur d'Aix. (Le versement ne peut être effectué entre les mains des autres percepteurs ou du Secrétaire de la Faculté).

La quittance du versement doit être envoyée au Secrétariat de la Faculté, *huit jours au moins avant l'examen écrit*. L'inscription d'un candidat n'est définitive qu'après la réception au Secrétariat de la quittance du versement.

Date des examens. — Les examens écrits commenceront :

à Aix, Marseille, Avignon, Digne, Draguignan, Nice, le 5 juillet à 6 heures et demie du matin.

à Ajaccio et à Bastia, le 24 juin à 6 heures et demie du matin.

Un avis joint à l'ordre du versement fera connaître l'ordre exact des compositions.

Anciens admissibles. — Les candidats anciens admissibles doivent adresser, dans le délai fixé plus haut, une demande d'inscription. En Corse et à Nice ils doivent se tenir à la disposition du jury dès la fin des examens écrits ; ceux des autres centres recevront en temps utile une convocation pour venir passer l'examen oral à Aix. La thème oral de langues vivantes (Rhétorique ancien régime), sera fait par les anciens admissibles, comme par les nouveaux, le jour même de l'examen oral.

Examens oraux. — Les listes des admissibles seront publiées par les journaux de la région. Les candidats admis à subir les épreuves orales recevront en outre une convocation individuelle, exceptées de Corse et de Nice, qui doivent se tenir à la disposition du jury immédiatement après l'affichage des listes d'admissibilité.

Dispenses d'âge. — Les candidats qui ont besoin d'une dispense d'âge doivent adresser leur demande à M. le Ministre, avant le 15 juin, dernier délai.

***

(Session de juin 1907)

Les épreuves écrites commenceront à Ajaccio et Bastia le 24 juin 1907, à 6 heures et demie du matin.

Les candidats devront se munir de plumes et d'encre.

Les divers examens sont désignés par des lettres, savoir :

NOUVEAU RÉGIME

Première partie. — A. B. C. D, suivant les désignations officielles.

Deuxième partie. — P. philosophie ; M. mathématiques.

ANCIEN RÉGIME

Deuxième partie. — T. Lettres, philosophie, classique et moderne.

Deuxième partie. — X. Lettres, mathématiques, classique et moderne.

***

Les épreuves écrites auront lieu dans l'ordre suivant :

ORDRE DES EXAMENS

Lundi 24 juin 1907, à 6 heures 1/2 du matin : A. B. C. D. Composition française ; M. mathématiques. (Durée 3 heures).

Lundi 24 juin 1907, à 1 heure 3/4 du soir : A. B. C. Version latine ; M. physique. (Durée 3 heures).

Mardi 25 juin 1907, à 6 heures 1/2 du matin : P. et T. philosophie : X. C. et D. composition scientifique (Durée 4 heures). M. Philosophie. (Durée 3 heures).

Mardi 25 juin 1907, à 1 heure 3/4 du soir : A. Version grecque ; B. et D. Langue vivante. (Durée 3 heures). P. et T. composition scientifique. (Durée 2 heures).

***

Les épreuves orales commenceront à Ajaccio le mercredi 26 juin et à Bastia le lundi 1er juillet 1907.

Bulletin Financier

Paris, 5 juin 1907.

Le marché est lourd aujourd'hui et en réaction à peu près générale. Notre Rente revient à 95.18. Fonds russes relativement bien tenus. Nos fonds de crédit restent fermes ; Crédit Foncier 670, Crédit Lyonnais 1.150, Comptoir National d'escompte 670, Société Générale 662.

En Banque, les obligations 5 0/0 du Port de Paris sont fermes à 466. Nous retrouvons à 479 50 les obligations du chemin de fer du Nord du Paraná. L'obligation 5 0/0 Guilard Chicago Railway garde son avance à 430.

Le Saint Raphaël Quinquina est bien tenu à 111. Les Mines de Barybes Françaises s'échangent à 447. La Magistral Copper se consolide à 67. Les Chantomages des Ardennes ont été demandés aujourd'hui en reprise à 105. Cette société réunit tous les éléments de succès : concession dont la réserve est évaluée à 31 millions de tonnes, installations perfectionnées, direction par les ingénieurs français ayant fait leurs preuves, et certitude d'écouler toute sa production. Les charbonnages hongrois de K. pronine sont demandés à 458. Quelques uns de la Société Industrielle d'Alsace cotés 385 au comptant, 391 à terme. Les actions Chenard walker sont en plus value intéressante à 570. La société d'automobiles l'Eclair se retrouve à 122 ; cette entreprise est une des mieux organisées pour la location particulière, le service de place ou les transports en commun. L'action Delahaye vient en nouvelle avance à 42.75r

Nos chemins de fer sont calmes.

LA GRÈVE ET LES SERVICES POSTAUX

M. Pierangeli, député, à M. Gaudin, maire de Bastia.

M. Henri Pierangeli, député de Bastia, nous a télégraphié hier soir la réponse qu'il a adressée à M. le Maire Gaudin, au sujet de la protestation du Conseil municipal.

Paris, 5 juin.

Vous avez dû avoir communication de mon télegramme d'hier au président de la Chambre de commerce. Dès la déclaration de la grève, je m'étais rendu au ministère de la Marine et j'avais demandé avec tous mes collègues que les services fussent assurés par les transports, ainsi que les journaux locaux l'annonçaient. Le courrier de Bizerte devait faire escale à Bastia et le courrier de Bône à Ajaccio. L'omission de Bastia m'a d'autant plus étonné que j'avais reçu l'assurance que satisfaction nous serait donnée.

Dès que j'ai eu connaissance de l'organisation des services, je suis allé protester à la Marine, où l'on m'a dit que le maintien de Bastia était imputable à la direction des postes de Marseille, chargée de régler les départs.

Des instructions sont données pour remédier à cette situation. On m'a déclaré que le transport de Bizerte recevrait l'ordre de faire escale à Bastia. J'ai demandé que le service des dépêches fut effectué alternativement sur Bastia et sur Ajaccio ; des objections sont soulevées par l'administration des postes, mais j'espère que la question sera solutionnée favorablement.

HENRI PIERANGELI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 5 juin

Thermomètre : Thermomètre centigrade : 49 à midi : 24 5 : 6 heures du soir : 18 6
Maxima : 28 7 Minima : 17.
Baromètre : Thermomètre du matin, 763 mm. à midi, 762 mm. à 6 heures du soir, 763 mm.
Vent, — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel couvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Beaux-Arts

M. Emile Brandizi a exposé dans ses vitrines, 26, boulevard Paoli, une série d'aquarelles fort intéressantes, dues à l'habile et délicat pinceau de M. Raoul Tellier, de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

L'exposition prendra fin le mardi 11 juin.

***

Paroisse Saint-Jean

La fête du Sacré-Cœur de Jésus sera célébrée, vendredi 7 juin. Le matin, à 7 heures, messe de communion générale. A 10 heures, grand'messe. Le soir à 5 heures, vêpres, suivies de l'Amende Honorable et du Salut.

***

Au Port

— Vap. « Paraguay, » cap. Reale, de Porto-Torres, 6 passager, div.
— Vap. « Holland, » cap. Rezzichanser, de Livourne, diverses.
— Vap. « Cipro, » cap. Migone, de Maddalena, diverses.
— Vap. « Miorese, » cap. Woleston, de Gênes, diverses.

***

Objet perdu

Il a été perdu, le 4 courant, à la gare de Biguglia, une petite chienne répondant au nom Muss, robe café, oreilles étroites, grain plomb milieu crâne entre oreilles, collier avec cadenas à secret.

Prévenir Mme Paoli, à Marato. Récompense.

***

Fête du Sacré-Cœur

A l'occasion de la fête du Sacré-Cœur de Jésus les entrepôts de la maison Bourgeois frères de Bastia, resteront fermés pendant toute la journée du vendredi 7 courant.

***

La guérison radicale des hernies

Nous sommes heureux d'annoncer l'arrivée en Corse, du savant professeur Tacussel père, de Paris, *très en renom dans notre région*, pour le traitement et la guérison radicale des hernies, sans bandages et opération.

Cet éminent praticien recevra à Ajaccio, du 7 au 10 juin, Hôtel du Nord, Cours Napoléon, 8, et à Bastia, du 11 au 14 juin, Hôtel d'Europe.

***

A louer de suite

Appartements meublés dans château sur la mer. Prix modéré.

S'adresser au bureau du journal.

***

Appartement à louer

Rez-de-chaussée, situé rues de Castiglione et Miséricorde, à louer de suite.

Bien pièces et Deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

AVIS DE MESSE

Une messe de sortie de deuil sera célébrée samedi 8 juin à 9 heures du matin, en la paroisse Saint-Jean, pour le repos de l'âme de

Mme Berthe GREPILLON
Née CAUSSE

D'OCCASION

pour liquider une affaire litigieuse chez Monstracci Franç is agréé au Tribunal de Commerce, rue Neuve Saint Roch, 2, Bastia.

Vente d'un stock de

Vins de Champagne

des Grands chais d'Epernay
Origine garantie
à 3, 4 et 5 francs la bouteille

Navigazione Generale Italiana
Société réunie
FLORIO e RUBATTINO

Services Postaux
à partir du 2 Juin 1907
entre
LA CORSE, L'ITALIE ET LA SARDAIGNE

Départs :

De LIVOURNE pour BASTIA
le Dimanche à 10 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 10 heures du matin, direct.

De BASTIA pour LIVOURNE
le Lundi à 9 heures du matin, direct.
le Jeudi à 7 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

De BASTIA pour PORTO-TORRES
le Dimanche à 6 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 6 heures 30 soir, direct.

De la MADDALENA pour BASTIA
le Mercredi à 8 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).

De PORTO-TORRES pour BASTIA
le Dimanche à 5 heures du soir, direct.

Maison Ph.-M. CESARI

Après avoir obtenu les plus hautes récompenses aux expositions de Bastia 1903, Bordeaux et Rodez 1906, la Maison Ph.-M. CESARI vient de remporter le diplôme de hors concours, membre du jury, à la grande exposition de Nice 1907. Après ces beaux résultats et ces magnifiques succès, la Maison Ph.-M. CESARI offre à sa nombreuse clientèle de Bastia et de l'intérieur, ses chaussures cuirs et peaux, à des prix défiant toute concurrence.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00312

BOURSE DE PARIS

Rentes de 3 0/0 ancien	4 juin — 5 juin
— de 3 0/0 amortie.	95 60 — 95 60
	95 70 — 95 70

ex-coupon

Une Victime du devoir

Les suites de l'Arrestation DU BANDIT CIRENDINI

Pierre Cirendini tue un lieutenant de Gendarmerie.

Portovecchio, 6 juin.

Encore un nom à ajouter à la liste des victimes du devoir.

Dans la soirée d'hier, à Sainte-Lucie de Portovecchio, le lieutenant de gendarmerie Sieffert a été frappé d'une balle dans la région dorsale.

Le malheureux officier a succombé ce matin aux suites de son horrible blessure.

L'auteur présumé de cet odieux attentat est le bandit Pierre Cirendini, âgé de 29 ans, qui gardait depuis 1898, la campagne avec son père, blessé et arrêté hier.

M. le lieutenant Sieffert commandait la section de Pranelli-di-Fiumorbo.

LES ÉLECTIONS au Conseil Général

Paris, 6 juin.

L'« Officiel » publie un décret du président de la République convoquant pour le 21 Juillet 1907 les électeurs des cantons faisant partie de la série renouvelable.

LA CRISE VITICOLE

La Misère DU MIDI

227 Millions de perte par an

Arrestation probable de Marcellin Albert

Paris, 6 juin.

Le meeting de Montpellier s'annonce comme une nouvelle et formidable protestation des viticulteurs du Midi.

Le gouvernement serait résolu à empêcher cette nouvelle manifestation.

S'il faut en croire, plusieurs journaux du matin, M. Clemenceau aurait décidé de faire arrêter demain l'orateur du mouvement, Marcellin Albert sauf à le relacher le lendemain du meeting.

L'Attentat de Montpellier

Les conclusions du Juge d'Instruction

Montpellier, 6 juin.

Le juge d'instruction de Montpellier a rendu son ordonnance dans l'affaire de l'attentat dont aurait été victime M. Leroy-Beaulieu, député de Montpellier, la veille de son élection.

Le rapport conclut à l'attentat simulé.

L'Agitation DANS LES PORTS

La Grève générale des Inscrits Maritimes

Reprise partielle du travail

Paris, 6 juin.

Les inscrits maritimes des ports de Marseille, Cherbourg, Saint-Nazaire, Nantes, Le Havre et Bordeaux ont repris le travail dès ce matin.

Dans la journée les services postaux ont été repris dans ces ports.

LES SERVICES DE LA CORSE

Marseille, 6 juin.

Le paquebot « Iberia » de la Compagnie Fraissinet, est parti aujourd'hui pour l'Ile-Rousse et Ajaccio.

Continuation partielle de la grève

Paris, 6 juin.

Les inscrits maritimes des ports de la Rochelle, Dunkerque, Toulon, la Seyne, Hyères et Saint-Raphaël ont refusé d'adhérer à la décision prise hier par l'assemblée générale des gens de mer de Marseille.

Considérant qu'aucune satisfaction n'a été accordée aux inscrits, que la grève n'a eu jusqu'ici aucun résultat, ils ont décidé, à une forte majorité, la continuation du chômage à outrance.

TERRIBLE!

Accident d'Automobile

Le Commandant du *Chanzy* grièvement blessé

Shanghai, 6 juin.

Le capitaine de frégate Mauger, commandant le croiseur « Chanzy » qui a sombré près de Shanghai, vient d'être victime d'un grave accident d'automobile.

Le commandant Mauger a été projeté à terre, à un tournant dangereux. Le malheureux officier a été transporté immédiatement à l'hopital militaire.

Son état est tout à fait désespéré. La mort n'est qu'une question d'heures.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

LE PROCÈS BOUSQUET-LEVY

Deuxième journée

Paris, 6 juin.

La salle d'audience est envahie aujourd'hui par un public nombreux, parmi lequel se distinguent de nombreux chefs du parti socialiste.

L'audience est reprise à midi.

Le président donne aussitôt la parole au ministère public.

Le réquisitoire

L'avocat général prononce un très énergique réquisitoire.

Il condamne avec vigueur les théories néfastes et homicides dont les deux accusés se sont fait les défenseurs devant les ouvriers, qu'ils ne cessaient d'exciter au meurtre, au sabotage, au pillage.

Une condamnation sévère s'impose contre Bousquet et Levy, auxquels le jury doit réserver toutes les rigueurs de la loi.

La défense de Levy

Le défenseur de Levy prononce une longue plaidoirie en faveur de son client, auquel on a fait un procès de tendance.

Levy n'a fait qu'user du droit de liberté de parole et d'opinions, reconnus par la déclaration des Droits de 1789.

L'acquittement vengera apprendra au gouvernement qu'il ne lui est pas permis de violer la liberté individuelle, et les droits imprescriptibles de l'homme.

L'audience est ensuite renvoyée à demain pour la plaidoirie du défenseur de Bousquet et le verdict.

Conseil de Cabinet

Paris, 6 juin.

Les ministres se sont réunis ce matin, à 9 heures, au ministère de l'intérieur.

Bien qu'encore légèrement souffrant, M. Clémenceau présidait la séance.

La grève des Inscrits Maritimes

M. Thomson, ministre de la Marine, rend compte que la grève des inscrits maritimes touche à sa fin. Elle a cessé complètement dans la plupart des ports, notamment à Marseille et au Havre.

Tout donne à penser que les autres ports suivront l'exemple des inscrits des principaux ports de France

La Conférence de la Haye

Le conseil s'est occupé ensuite des questions qui seront soumises à la prochaine conférence internationale de la Haye, et des solutions qui devront être préconisées par les délégués français

Les Affaires du Maroc

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères a donné quelques renseignements sur la situation au Maroc. Une dépêche se produit, qui s'accentue de jour en jour.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les économats patronaux

La Chambre aborde la suite de la discussion en première délibération sur les propositions de MM. :

1. de M. Jules Coutant et plusieurs de ses collègues ayant pour but de supprimer les économats et d'interdire aux employeurs de vendre directement ou indirectement à leurs ouvriers ou employés des marchandises de toute sorte ;

2. de M. Flayelle ayant le même objet ;

Et dont M. Alexandre Zévaès est le rapporteur.

L'ARTICLE 2.

Après une vive discussion le président met aux voix le paragraphe premier de l'article 2, ainsi conçu :

« Tout économat patronal sera supprimé dans le délai de six mois. »

La Chambre l'adopte à une forte majorité.

L'ensemble de l'article 2 est ensuite voté sans discussion.

M. La Batut

député républicain de Dordogne, demande que les économats des chemins de fer ne soient pas régis par les dispositions de la présente loi.

M. Zévaès

député socialiste de l'Isère, combat la proposition La Batut, la loi devant avoir une portée générale.

M. Georges Berry

député nationaliste de Paris, soutient la même thèse que le rapporteur.

M. Millerand

député socialiste indépendant, demande que les employés des compagnies de chemins de fer soient consultés sur la question.

Le Vote

Le président met aux voix l'amendement La Batut.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	582
Majorité absolue	292
Pour	350
Contre	232

L'amendement La Batut est adopté par 118 voix de majorité.

Le président met ensuite aux voix l'amendement Millerand, accepté par le gouvernement.

Cet amendement est adopté par mains levées.

L'ARTICLE 3.

La Chambre adopte l'article 3 sans discussion.

L'ensemble

Le président met enfin aux voix l'ensemble du projet, qui est adopté par mains levées.

LA CRISE VITICOLE

INTERPELLATIONS

Lasies, Brousse, Fernand David

Le président annonce qu'il a reçu des demandes d'interpellations sur la crise viticole, émanant de MM. Lasies, député bonapartiste du Gers, Emmanuel Brousse, député républicain des Pyrénées Orientales, et Fernand David, député radical de la Haute-Savoie.

Le gouvernement accepte la discussion immédiate.

M. Lasies

fait un tableau de la situation ; il dépeint la désolation et la colère des viticulteurs, dont les manifestations deviennent, à juste titre, de plus en plus importantes, de plus en plus *impressionnantes*.

Le gouvernement ne peut pas ne pas entendre la voix suppliante des viticulteurs ; s'il ne leur accorde pas satisfaction, il verra se dresser *contre lui des bataillons serrés et nombreux* en colère.

La cause de la crise est dans l'impunité assurée aux fraudeurs. Il n'est que temps de réagir.

Le gouvernement devrait exercer une surveillance attentive sur les magistrats qui acquittent les fraudeurs.

MM. Guyot-Dessaigne et Caillaux

protestent tous deux, au nom du gouvernement, contre les paroles de M. Lasies. Les magistrats font leur devoir.

M. Fernand David

dit que la population viticole du Midi doit prendre patience, et cesser une agitation inféconde.

La prospérité renaîtra bientôt dans les régions ravagées.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin, à neuf heures.

La séance est levée.

SÉNAT

Présidence de M. Antonin Dubost.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La succession du Général Billot

L'ordre du jour appelle le tirage au sort du département, qui sera désigné pour élire un sénateur en remplacement du général Billot, sénateur inamovible décédé.

Le sort désigne le département de l'Ille-et-Vilaine.

LE RAPPORT de Liquidation des Congrégations

Interpellation Riou

M. Riou, sénateur conservateur du Morbihan, demande à interpeller le gouvernement sur la date de la publication du rapport annuel relatif aux opérations des liquidateurs des congrégations religieuses dissoutes.

M. Riou

développe son interpellation.

L'orateur demande à savoir qui profite des dépouilles des congrégations ; où vont les sommes perçues par les liquidateurs pour les biens qu'ils exploitent ?

Les congréganistes dépouillés ne reçoivent pas les pensions qui leur sont dues, et que la loi de 1901 impose de leur servir.

M. Guyot-Dessaigne

ministre de la Justice, déclare que le gouvernement assure l'application de la loi. Les opérations des liquidateurs sont surveillés.

Dans quelque temps le gouvernement fera connaître au Parlement toute la vérité.

M. le Provost de Launay

sénateur conservateur des Côtes du Nord, prononce un impitoyable réquisitoire contre les liquidateurs et le gouvernement, qui protège leurs opérations.

La seule vérité est que les liquidateurs continuent de véritables escroqueries, et qu'il est temps de les réglementer sérieusement.

M. Ponthier de Chamaillard

sénateur conservateur du Finistère, soutient la même thèse que M. Le Provost de Launay. Les abus commis sont scandaleux.

Ordre du Jour

M. Guyot-Dessaigne déclare que le Gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple.

Le président le met aux voix.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	256
Majorité absolue	129
Pour l'adoption	179
Contre	77

Par 104 voix de majorité le Sénat accorde sa confiance au Gouvernement.

Séance demain.

EN RUSSIE

La Dissolution de la Douma

Paris, 6 juin.

« L'Echo de Paris » publie une dépêche de Saint-Pétersbourg annonçant que le Tzar a arrêté en principe la dissolution de la Douma.

Le décret de dissolution paraîtra dans huit ou dix jours.

MAISON

L.-N. MATTEI & Cie

a été sans doute la premiere à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.

LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 157 — SAMEDI 8 JUIN 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

00313

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Médard.
Soleil : (heure nationale)
Lever 3 h 56 m. — Coucher, 7 h. 6 m.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 10.
Fête de Demain : Saint Emphrase.

7 JUIN

LES SUPERSTITIONS
AU THÉATRE

On pourrait écrire un gros volume sur ce sujet. Dans les coulisses et dans les loges, on adore les fétiches, on craint certains objets, on évite de prononcer certains mots. Nous allons vous donner aujourd'hui un résumé des principales superstitions de nos artistes les plus aimés de Paris.

A tout seigneur, tout honneur ! Ne devons-nous pas commencer par la Comédie-Française. Mlle Marie Lecomte, qui n'est fait tant applaudir dans *Paraître*, la délicieuse comédie de Maurice Donnay, me dit :

— En matière théâtrale, je n'ai guère observé que telle ou telle chose portait bonheur. Maintenant, est-ce de la superstition de croire au hasard ? Si oui, je suis superstitieuse, car ma vie a été souvent modifiée par le hasard. Et puis, je pense aussi qu'il faut croire au bonheur et sourire à la vie. Espérer ! Espérer ! toujours et quand même est, je crois, un excellent fétiche. N'est-ce pas aussi une des trois vertus théologales ?

Que peut espérer de plus l'éminente sociétaire, dont le talent souple et fin est l'objet d'une unanime admiration, et dont la santé morale, intellectuelle, artistique, se manifeste hautement dans les paroles que nous sommes heureux de publier.

« Sourire à la vie ! » est impossible à M. Jules Lettner, qui est accablé de chagrins et de deuils. Et il avoue tristement qu'il est né un 13 et qu'il a habité des maisons portant le n° 13, et alors, bien malgré lui, il y songe.

Mlle Cécile Sorel adore les robes de couleur bleue. Cette couleur a toujours porté chance à la belle sociétaire, dont l'amabilité égale le talent.

M. Georges Berr est superstitieux. Pourquoi ? Parce qu'au théâtre, tout est mystérieux. Les raisons d'un succès pour une pièce comme pour un interprète sont mystérieuses, et comme les mystères ont toujours engendré la superstition, l'excellent comédien croit aux superstitions.

Tel n'est pas l'avis de M. Paul Numa, qui fit, la saison dernière, de brillants débuts à la Comédie-Française et qui déclare tout net qu'il a horreur des superstitions. M. Georges Baillet est du même avis ou presque : il n'est pas superstitieux, mais il regrette de ne le pas être.

— Il doit être bon, me dit-il, de découvrir hors de soi même le secret de tant de mésaventures.

Le directeur de la Gaîté, M. Herz, met des bottines neuves à chaque répétition. M. Grisier, directeur de l'Ambigu, ne peut souffrir le nombre sept devant lui, il faut dire six et demi.

Mme Sarah Bernhardt avait jadis une grande foi dans les opales, mais elle tomba malade et en rejeta la faute sur ces pierres. Aujourd'hui, elle attribue un pouvoir aux rubis. M. Krauss, du théâtre Sarah-Bernhardt, porte une grosse bague de fer ; c'est un anneau de prison travaillé auquel il tient particulièrement et qu'il considère comme un fétiche. Il ne s'en sépare pas, surtout à la scène.

M. André Antoine, le nouveau directeur de l'Odéon, a conservé, comme fétiche, du temps où il était directeur du Théâtre Libre, un coffret en bois qui ne le quitte jamais et où il a placé, dit-on, l'arrêté ministériel le nommant directeur du second Théâtre Français. Lors du déménagement, on fit passer avec un soin jaloux à ce porte-bonheur... la Seine !

M. Landolff refusa l'année dernière à M. Robert de Flers de mettre des plumes de paon au costume de Mlle Germaine Gallois, qui créait une opérette de lui au théâtre des Capucines. M. Landolff a les paons en horreur.

L'année dernière, pour le délicieux marivaudage *la Chance du Mari*, que MM. Robert de Flers et de Caillavet ont fait jouer aux Variétés et qui a valu un véritable triomphe à Mlle Toutain et à M. Dubosc, les auteurs et M. Samuel tinrent à ce que le décor fût celui du troisième acte de *la Veine* de M. Capus. Le directeur des Variétés ne pouvait, en effet, avoir un meilleur fétiche, puisqu'il fit avec cette pièce le maximum tous les soirs.

Mlle Blanche Toutain, qui fit applaudir dans toutes les villes de France, *Jeunesse*, de M. André Picard, au cours d'une longue tournée organisée par l'habile M. Moncharmont, porte toujours avec elle, comme breloque, une médaille porte-bonheur qui lui vient de Rome.

Mlle Henriette Roggers se pique de n'être pas superstitieuse, elle passe sous les échelles sans crainte et porte les opales qu'elle affectionne particulièrement. Mme Cora Laparcerie touche du bois fréquemment.

Mlle Jeanne Rolly n'a pas de superstitions, car elle s'est aperçue, dit-elle, que telles choses réputées comme sinistres lui apportaient, au contraire, tous les bonheurs. Mlle Andrée Méry craint tous les nombres qui se terminent par sept.

Mlle Mary Garden, qui fut une inoubliable Aphrodite, n'est pas superstitieuse. Elle a horreur des somnambules, qui lui ont prédit, avec un accord sinistre, une catastrophe future : mais quiconque aujourd'hui aux somnambules ?

M. Tarride interdit à sa femme, la délicieuse Marthe Régnier, qui a créé avec tant de talent l'*Enfant chérie* au Gymnase, de porter des plumes de paon sur ses chapeaux. M. Tarride ne peut souffrir les mots *jaune* et *guigne*. Comme il fait beaucoup d'automobile, il craint que la nature puisse être suggestionnée.

M. Colas, du théâtre de l'Odéon, me dit :

— Je crois à la bonne influence du nombre quarante-quatre, et, à l'opposé des artistes qui, le jour d'une première, sont inquiets et n'ont pas d'appétit, j'éprouve le besoin de faire un bon dîner.

M. Colas a raison. Mlle Suzanne Carlix a horreur du nombre 13, à table surtout ; elle redoute les maladroits amis qui *viennent* lui souhaiter *bonne chance*, surtout un soir de première. Et, en effet, cela est bien inutile, sa présence seule suffit à assurer le succès. Mlle Lender est à ce point superstitieuse qu'elle en a honte ; elle affirme qu'elle a toutes les superstitions et que les énumérer serait fastidieux ; mais l'interprète des pièces du baron Henri de Rothschild oublie qu'elle a toujours la veine. Mlle Dorziat n'a pas de superstitions. Elle en fait fi et elle en est bien punie, puisqu'elle avoue avoir le *trac*, le fameux trac.

Un couteau, une glace effrayent M. Damény, qui préfère également ne pas passer sous une échelle, mais, au théâtre, il n'est plus superstitieux, allant même — ô héroïsme ! — jusqu'à aimer ce nombre fatidique, treize. Le succès qui accompagne toutes les créations de cet artiste supérieur lui donne, en effet, le droit de mépriser, au théâtre, les petites superstitions de la vie.

Il est défendu dans les coulisses de presque tous les théâtres de prononcer le mot *ficelle* ou le mot *corde*, il faut dire *fil* ou *câble*. Une échelle contre un mur doit être évitée ; pour rien au monde, vous ne feriez passer un artiste et même un figurant sous le pont qu'elle forme, ce serait encourir la colère de la fatalité.

Ces petites superstitions théâtrales étaient bonnes à connaître. Elles montrent combien sont humains les dieux de la scène.

Paul-Louis HERVIER.

Douloureux Anniversaire

La Catastrophe du Liban

7 Juin 1903

Quatre ans se sont écoulés déjà, et cependant, la date du *7 juin* restera pour la Corse tout entière un douloureux anniversaire.

Ce fut, en effet, le dimanche 7 juin 1903, versune heure de l'après-midi, après de gais adieux, par une riante journée toute ensoleillée et par une mer d'huile, que les passagers du *Liban*, après avoir perdu de vue les hauteurs de Notre-Dame de la Garde, trouvèrent aux environs de l'île Maire une fin lamentable. Une terrible collision entre deux paquebots de la Compagnie Fraissinet, le *Liban* et l'*Insulaire*, occasionna la mort de deux cents passagers. L'équipage tout entier se sauva !

Nous ne rappelons aujourd'hui cette terrible catastrophe que pour adresser un souvenir ému aux deux cents victimes qui dorment leur dernier sommeil dans le cimetière de Maire.

Ces heures vécues ajoutent encore à leur tristesse l'angoissante pensée que la Justice immanente n'est qu'un vain mot.

Eh quoi ! le Tribunal de Marseille, puis la Cour d'appel d'Aix, tout en reconnaissant le principe de la responsabilité encourue par la Compagnie, estiment que l'abandon des épaves du *Liban* par M. Fraissinet constitue une indemnité suffisante aux sinistrés de la catastrophe.

Est-ce par dérision qu'on vous constitue un titre de propriété sur un vaste cercueil qui, à trente mètres sous l'eau, retient encore ses deux cents victimes. Non, c'est la Loi !!!

---

55 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XVIII

L'INTERROGATOIRE DU DOCTEUR

Le docteur l'examina de nouveau :

— C'est singulier ! dit-il sur le même ton que le « Voilà qui est étrange » par lui prononcé le matin.

— Eh ! bien ? demanda Bomarais.

Le banquier et sa femme attendirent avec angoisse la réponse du docteur. Celui ci se taisait. Il paraissait réfléchir profondément.

— Il faut que j'interroge Noémie, dit-il enfin. Laissez-moi seul avec elle !

— Mais...

— Pourquoi donc ?

— Il le faut ! dit le docteur. J'ai mes raisons pour agir comme je fais.

— Obéissons, ma chère ! dit M. Bomarais à sa femme. Docteur, nous nous tenons ici près ; vous nous rappellerez.

— C'est entendu !

M. Trévenenc resta seul avec la jeune fille.

Le bon vieux docteur passa sa main dans ses cheveux blancs qu'il rejeta en arrière par un mouvement qui lui était habituel.

Puis, il s'assit près du lit de la malade et lui prit la main. Un sourire éclairait son beau visage. Son regard s'air se fixa sur la jeune fille.

— Dis-moi, petite, fit-il, sais-tu bien que le médecin est aussi, parfois, un confesseur, surtout quand il est, comme moi, un vieil ami ?

— Où voulez vous en venir ? répondit Noémie très étonnée de cet étrange début.

— Nous sommes seuls, je suis ton ami, ton médecin ; confesse-toi donc à moi sans crainte. Je dois garder le secret professionnel comme le prêtre garde le secret de la confession. Or, ce que tu avoueras à ton père spirituel, avoue-le-moi ! Il le faut, je t'en prie.

— Que voulez-vous donc que j'avoue ?

— Tu manques de confiance en moi, c'est mal !

— Je vous assure que je ne vous comprends pas.

— Sans de feintes, petite ! Je ne peux pas être dupe ! Je te dis que tu gardes un secret, un secret terrible, un secret qui te fait affreusement souffrir. Confie-le-moi. D'ailleurs, le jour est proche où tu ne pourras pas le garder. Dans ton intérêt même, il vaut mieux que tu dises la vérité, dès aujourd'hui, à ton vieil ami. Il y a peut-être des mesures immédiates à prendre pour lesquelles il te faudra l'appui de ta famille. Ces mesures, seule, tu ne peux pas les prendre. Je me fais comprendre à demi, ce me semble... parle donc !

— Mon cher docteur, vous m'effrayez ; je vous jure que je ne peux pas m'expliquer vos paroles !

— Noémie, faudra-t-il que ce soit moi qui te contraigne à me dire la vérité tout entière ?

— Je vous supplie, docteur, de me faire comprendre ce que vous voulez dire ?

— Soit !.. Je le dirai donc !.. Tu ne comprends donc pas, malheureuse enfant, que tu ne peux pas me tromper ? Réponds, tu as un amant ?

— Moi !.. Un amant !.. Docteur, que dites vous ? Vous êtes fou !

— Je te dis que tu as un amant, malheureuse, et la preuve c'est que tu en souffre !

Un double cri retentit, poussé par Noémie et par madame Bomarais.

Puis, la porte s'ouvrit, et le banquier parut. Le père et la mère, inquiets, avaient écouté, cachés derrière la porte, la conversation du docteur et de leur fille

— Docteur ! dit M. Bomarais d'une voix rauque, êtes-vous sûr de ce que vous avez dit ?

Madame Bomarais s'était agenouillée devant le lit de la jeune fille. Elle avait pris une de ses mains et elle sanglotait.

— Répondez, docteur ! répéta le banquier. Etes-vous sûr de ce que vous avez dit ?

— J'en suis sûr ! répondit M. Trévenenc. Je regrette, d'une part, que vous ayez surpris ce secret ; mais d'autre part, et devant la réminiscence de Noémie, j'estime qu'il vaut mieux, peut-être, qu'il vous ait été révélé.

— Vous avez raison, mon ami ! fit M. Bomarais.

Puis s'adressant à sa fille :

— Tu as entendu, dit-il.., à présent tu vas me nommer ton amant !

— Ah ! tu doutes de moi ? fit Noémie.

— Inutile de jouer la comédie ! Tu vas me nommer ton amant !

— Vous m'insultez, mon père, et vous n'en avez pas le droit ; je suis sans défense contre vous !

— Malheureuse ! tu parleras, je le veux, il le faut !

— Grâce ! fit madame Bomarais. Pitié pour elle !

— Pas de pitié ! Il faut qu'elle parle ! Quoi, il ne suffit donc pas que je sois ruiné ! Il faut encore que ma fille... Ah ! j'en deviendrai fou !

— Père, je te jure que je ne suis pas coupable !

Madame Bomarais ne relevait.

Elle prit dans ses bras sa fille comme pour la protéger contre la colère de son mari. Puis, très douce, câline, elle dit :

— Avoue, ma fille ! je comprends tout ; je m'explique ce qui s'est passé. Tu aimais le vicomte de Parfayant à qui tu fus fiancée, tu l'as revu, tu nous l'as écrit ; il a eu l'audace de paraître devant toi à la ferme, chez Etienne, chez ta nourrice. Certes, il devait être navré d'avoir manqué ce mariage qu'il devait contracter. Ruiné, il eût été heureux de recouvrer ta dot. Il a dû essayer de reconquérir la situation perdue.

(A suivre).

Mais alors, pourquoi la Compagnie a-t-elle touché sa prime d'assurance ? N'est-ce pas là un défi été aux consciences honnêtes qui se révoltent en présence d'une injustice aussi criante ?

Cours secondaires de jeunes filles de Bastia

CÉLÉBRATION du XXVe Anniversaire

de la Création

La fête du 25e anniversaire de la création de l'enseignement secondaire publie des jeunes filles en France et l'inauguration des cours secondaires de Bastia ont été célébrées j udi, dans le local de ces Cours, avec un succès qui a dépassé toutes les prévisions, — exactement comme pour les Cours eux-mêmes.

Dès l'ouverture des portes la foule des invités entrait et, après avoir occupé les sièges disposés à son intention dans la vaste cour qu'ombragent de beaux acacias, elle débordait tant qu'elle put sur le jardin.

A trois heures sonnant prenaient place sur l'estrade : MM. Collin, premier président, Montigny, sous-préfet, le Président honoraire et le Bureau de l'Association bastiaise des cours et M. Hantz, Proviseur du Lycée, Directeur.

M. Paleni, Président de l'Association et M. Montigny, qui avait bien voulu accepter la présidence de la fête, en exposent successivement la signification, et se félicitent de la prospérité de l'œuvre.

Nous donnons ci-après leurs discours in-extenso.

La représentation commença aussitôt après et se déroula sur la scène dans un ordre parfait à la satisfaction visible de la partie du public qui entendait la musique et le chants, ou tout au moins voyait le spectacle. Car, malgré les précautions prises, une autre partie de ce public n'a pu atteindre que quelques miettes du festin auquel elle avait été conviée. C'est la seule ombre au tableau : nous la notons en narrateur fidèle, et nous ajouterons que ce fut vraiment dommage, car toutes les jeunes artistes, qui se donnaient la fête à elles-mêmes autant qu'elles la donnaient à leurs familles, aux maîtres, aux maîtresses et aux amis des Cours, se sont *vraiment* surpassées. Il nous est impossible, dans ce rapide compte-rendu, de mentionner aucun « solist ». Louons en bloc tout le monde, depuis le principal organisateur, coutumier de ces succès, jusqu'à la minime G. C. Et donnons cependant, faute de mieux, une mention collective aux *Refrains des grands-mères*, à la *Nuit de Mai*, aux *Deux Nerveuses*, aux *Femmes savantes*, et enfin aux chœurs qui ont chanté la *Valse d'Automne* et d'abord : les *Magnanarelles* :

Chantez chantez magnanarelles,
Chantez, car nous aimons vos chants !

Nous renvoyons pour le détail au programme inséré jeudi dans nos colonnes. Ajoutez après chaque numéro, une épithète laudative, et ce sera parfait !

Le soleil qui avait boudé le matin s'est mis lui-même de la fête. Et la température était délicieuse.

***

Discours de M. Poletti

Mesdames, Messieurs, Mesdemoiselles,

Les Cours secondaires de Bastia sont vraisemblablement, de tous les cours secondaires de jeunes filles de France, les derniers en date. En Corse même, ceux d'Ajaccio et de Corte les ont précédés. Mais, s'ils sont les derniers venus, nos Cours ne sont pas les moins prospères. Fait qui, mieux que tous les discours, vous montrera à quel point leur création s'imposait : ils ne sont ouverts, il y a quatre mois à peine, en plein année scolaire, et chacune de leurs sept classes regorge déjà d'élèves ! La plus petite, qui est aussi la plus grande par les dimensions, a été, le lendemain de la saison et l'ombre des arbres aidant, *envahie* au jardin. C'est au milieu de la verdure et des fleurs que nos minimes apprennent à lire. Elles seront en leurs Feuillantines ! Et celles qui s'apprêtent à les suivre aux Cours les suivront aussi, car l'agrandissement, déjà décidé, du local, n'y supprimera sans doute pas ce qu'une heureuse nécessité y a établi : la classe dans le jardin.

Aujourd'hui, c'est jour de congé, et, dans la petite oasis qui dévale de la rue de l'Intendance à la Promenade des quais, c'est, de plus, jour de fête. Nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la création de l'enseignement secondaire public des jeunes filles en France, et, par la même occasion, l'ouverture des Cours secondaires publics de Bastia.

Nous avons, il est effet, d'une manière à la fois prématurée et un peu hâtive — mais les anniversaires n'attendent pas — organisé cette matinée artistique et littéraire, à laquelle votre présence devait donner en tout de relief, en tant de charme et de vie.

Toutefois, avant que les trois coups sacramentels soient frappés, et puisque les circonstances me ménagèrent l'honneur, aussi réel qu'imprévu, d'être en ce jour le porte-parole de l'Association Bastiaise pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, je voudrais, Mesdames et Messieurs et vous aussi, Mesdemoiselles, l'entendre les plus grandes, expliquer la portée de l'œuvre que nous commémorons et dont notre entreprise à nous n'est, à vrai dire, qu'une fort modeste partie.

Eh ! bien, je vous le dirai tout de suite, cette œuvre est extrêmement importante, elle constitue, dans la voie du progrès social où notre pays est engagé, une étape décisive. Nous nous en réjouissons vivement, cela va sans dire, mes concitoyens et moi. Mieux que cela : nous aidons, autant qu'il est en nous, à la franchir, cette heureuse étape. Et pourquoi ? pour travailler, nous aussi, à l'émancipation, enfin commencée, du sort de la femme ? Ce serait, peut-être, un motif suffisant. Mais en méprisant, nous, professeurs d'un Lycée de garçons, à l'élocution des jeunes filles, nous croyons servir, par surcroît, leurs futurs maris, leurs enfants, et, par eux, si peu que ce soit, la société tout entière. Car si la justice, sur qui seulement peut se fonder un ordre durable, commande à l'homme de reconnaître et de garantir, en toute occasion, *les droits de la femme à l'égal des siens propres*, son intérêt bien compris est certain est de trouver en la compagne de sa vie, non pas une inférieure, craintive soumise ou même servante dévouée, quitte à dire, sur telles questions où l'accord serait pourtu si désirable, quelque chose comme une étrangère, mais une véritable compagne, *c'est-à-dire* une égale et une amie, une collaboratrice éclairée et, s'il le faillit, une contradictrice toute prête.

Si vous *lisez du cet avis*, Mesdames et Messieurs, — et je m'assure que vous l'êtes, — vous comprenez à merveille combien l'Etat faisait chose légitime et opportune *quand il a pris à sa charge* l'enseignement secondaire des jeunes filles après celui des garçons. Oui, il ne suffisait pas à la République d'avoir fait sortir *de terre les maisons d'école* par milliers pour l'instruction et l'éducation des petits Français des deux sexes. Il lui fallait encore, à l'Ecole normale supérieure, — une des belles créations de la Convention, — aux lycées et aux collèges de garçons donner pour pendant l'Ecole de Sèvres et les cent soixante-dix lycées, collèges et *cours secondaires de jeunes filles créés* durant ces vingt cinq dernières années. Résultat merveilleux qu'appelaient les vœux de beaucoup de bons citoyens et qu'a amené le concours de tout d'abnégateurs, de philosophie, d'écrivains et d'hommes d'Etat, depuis Fénelon, et trouvé qu'il puisse paraître comme *penseur*, jusqu'à M. Camille Sée. Honneur à eux !

Ma tâche, en ce qui concerne nos Cours, se réduit désormais à remercier ceux et celles qui les ont *aidés* à naître ou les font vivre.

Au nom de l'Association bastiaise pour les cours secondaires de jeunes filles, j'exprimerai d'abord notre respectueuse et sincère gratitude à M. Le Téo, vice-recteur de la Corse, promoteur infatigable et ferme soutien des Cours, à son collaborateur actif et convaincu de la première heure, M. Hantz, proviseur du Lycée, et à MM. Collin, premier président, et Montigny, sous-préfet, l'un, président d'honneur, l'autre, président effectif de cette fête, et qui, tous deux, incarnent de façon si aimable, parmi nous, le gouvernement de la République et l'administration de la justice. Le même remiment s'adresse, comme de juste, aux autres membres de notre comité de patronage et aux dames patronnesses.

Je remercie M. le Ministre de l'Instruction publique d'avoir bien voulu ajouter à notre subvention une allocation pour achat de matériel scientifique, et le Conseil général de la Corse, de nous avoir, malgré la modicité de ses ressources, accordé, lui aussi, une subvention.

Je remercie les amis connus ou inconnus à qui les Cours sont redevables d'un don en argent apprécié, et, pour être complet et parce que nous ne sommes pas fiers, je mentionnerai aussi tels dons en nature, dont un fait par l'oncle de deux futures élèves. Je n'aurai garde d'oublier non plus notre voisine, la Chambre Municipale, qui, en la personne de son président, M. Lopidi, membre de notre Comité de patronage, s'est montrée accourable à nos débuts et a fait une place dans son local à notre cours du soir.

Vos applaudissements, Mesdames et Messieurs, seront la meilleure récompense de quiconque s'est associé à la préparation de notre fête.

Aux deux Quotidiens de Bastia qui l'ont annoncée gracieusement, comme ils ont fait pour nos précédentes communications et au journaliste qui, dans l'une de ces deux feuilles, nous connaît, la veille de notre ouverture, un vibrant article de fond, notre bien cordial merci.

L'administration du Lycée a mis au service des Cour les ressources variées de l'établissement qu'elle dirige. C'était, certes, son devoir. Mais elle l'a rempli avec empressement. Nous l'en remercions.

Que vous dirai-je de M. Hantz, directeur des Cours ? Témoin assidu de son action, je saurais peut être assez qualifié pour attester qu'elle est soutenue et efficace. Mais vous savez quelles convenances m'interdisent d'insister sur ce point.

Je serais, à certains égards du moins, plus à mon aise pour dire à quel haut prix notre Association met le concours du personnel féminin des Cours à tous les degrés. Seulement, il est associé d'une manière intime à notre tâche et il l'est sur notre désignation. Je laisserai donc le soin de faire son éloge à nos *anciennes élèves* et à leurs familles. Elles s'en acquitteront d'ailleurs beaucoup mieux que moi.

Et c'est à *ces élèves* et à *ces familles*, que j'ai, pour bien faire et bien finir, réservé notre *suprême remerciement*. Elles ont, avec fermeté et bonne grâce, accordé et maintenu leur confiance à notre entreprise en dépit des attaques dirigées contre elle. De *là du* rimer nous les remercions et les assurons que, cette confiance, nous ferons tous ce qui sera en notre pouvoir pour la justifier, ayant fait nôtre cette devise du *principal fondateur* de l'enseignement secondaire public des jeunes filles en France : « Pour la femme, la famille, la Patrie, la République ! »

***

Discours de M. Montigny

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

En commémorant aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de la création des Lycées de jeunes filles, nous consacrons aussi officiellement le *succès des cours secondaires* ouverts depuis peu à Bastia, et nous pouvons nous réjouir de la faveur avec laquelle cette innovation nécessaire a été accueillie par la population bastiaise.

Il m'est agréable de rappeler, à cette occasion, que nous devons l'ouverture des Cours à l'initiative de quelques personnes dévouées, *encouragées par une subvention* importante de M. le Ministre de l'Instruction publique. Il est juste de remercier tous les ouvriers de la première heure qu'aucune difficulté n'a pu rebuter, et de rendre hommage à leur zèle et à leurs efforts persévérants.

C'est grâce à l'énergique volonté de M. le Vice Recteur, *à la ténacité* simple et inébranlable de M. le Proviseur, à la collaboration dévouée et intelligente de MM. les professeurs du Lycée et notamment du sympathique président de la Société, M. Poletti ; grâce enfin au patronage de tous les membres du Comité, que nous avons pu, malgré une ouverture tardive, grouper et rapidement un noyau important d'élèves.

Deux cent quarante jeunes filles fréquentent actuellement les cours secondaires ; la direction se préoccupe dès maintenant de la rentrée prochaine qui nous amènera sûrement de nouvelles recrues, et vous savez par les délibérations du Président, que la *Société* songe déjà à loser d'autres locaux pour installer convenablement toutes les classes au mois d'octobre.

Ainsi, malgré les incertitudes du début, malgré quelques malentendus assurément passagers, le succès a récompensé largement les efforts des organisateurs, je puis même dire qu'il a dépassé l'attente générale.

Je m'en voudrais d'oublier parmi les éléments de réussite et de prospérité des cours secondaires l'excellent personnel que la Société a pu réunir, d'accord avec M. le Vice-Recteur, et qui a su donner aussitôt confiance aux familles et aux élèves.

Il sera sans doute nécessaire, à brève échéance, de faire appel à de nouveaux maîtres. La Société les trouvera sans difficulté parmi les professeurs du Lycée dont je n'ai pas à faire l'éloge et qui seront heureux de s'associer plus complètement encore à cette œuvre aussi utile qu'attrayante de l'éducation de la jeune fille. Enfin M. le Ministre de l'Instruction publique trouvera certainement, si la demande lui était faite, des licenciées disposées à se rendre à Bastia, parmi les élèves brevetées sortant de notre grande école de Sèvres.

L'avenir me paraît plein de promesses et j'entrevois déjà le superbe Collège ou Lycée de jeunes filles dont la création s'imposera à une date peut-être prochaine pour le plus grand bien de la ville et des élèves. Ce jour là, Bastia possédera deux établissements d'enseignement secondaire qui contribueront dans une noble émulation à sa prospérité et à sa bonne renommée.

Et alors quelques détracteurs de l'enseignement public chercheront peut être l'explication d'un phénomène aussi extraordinaire à leurs yeux et se demanderont comment un Collège ou Lycée de jeunes filles a pu prendre dans notre ville un si rapide essor. Mais tout simplement parce que la force des choses l'emporte souvent sur la mauvaise volonté ou l'indifférence des hommes.

Nous ne vivons plus au temps du bonhomme Chrysale, qui prêconisait un programme d'éducation vraiment un peu sommaire. Vous l'entendrez tout à l'heure dans une scène du chef d'œuvre de Molière proclamer avec assurance que pour lui, une femme en sait toujours assez

Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître ce pourpoint d'avec un haut de chausse.

Un autre personnage de la pièce, Clitandre, homme de bonne sens, estime bien qu'une femme ait des clartés de tout. *Mais cet idéal rétrécit ne peut plus* lui-même nous suffire. — M. Poletti a dîtnit tout à l'heure en termes excellents le rôle assigné à la femme dans la famille moderne. *Elle* n'est plus seulement la compagne de l'homme, elle doit être son égale, sa collaboratrice « active et éclairée ». Notre conception de la vie est donc aussi éloignée *du* cette de Chrysale, bourgeois médiocre et trivial, que de celle de Philaminte, philosophe éthérée et précieuse ridicule. Nous prétendons former des femmes instruites, nullement des femmes savantes ; et c'est ici le cas de rappeler l'heureuse expression de M. le Ministre de l'Instruction publique dans son récent discours au palais du Trocadéro : « Agrandir, meubler et orner l'esprit de la femme, Sœur, épouse et mère, c'est fortifier la famille, c'est élever le niveau de la *Société* tout entière. »

Il appartenait à la République de donner à l'enseignement cette orientation nouvelle. Un chiffre déjà cité par M. Poletti, suffit pour indiquer la prospérité de nos établissements d'instruction ; en vingt cinq ans, cent soixante-dix lycées, collèges ou cours secondaires en sont ouverts sur tous les points du territoire. Malgré ce succès incontestable, quelques esprits inquiets se demandent encore de quel droit l'Etat a assumé une pareille charge. Notre charmant Montaigne pourrait leur répondre « qu'il est impendant de laisser la conduite des femmes et des enfants selon la folle et indiscrète fantaisie du chacun, et qu'il convient de donner aux lois la discipline de l'enfance. Qui ne voit qu'en un Etat, tout dépend de cette éducation et nourriture ? »

Cette opinion d'un vieil auteur on dit plus en se forme archaïque qu'un long discours. Aussi bien en resterai-je là.

Je lis dans vos yeux, Mesdemoiselles, un avis unanime ; c'est que les gens graves ont assez parlé. Je profite de l'avertissement et je m'efface bien volontiers devant les jeunes artistes, et les charmantes interprètes annoncées par le programme.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

PATRONS BOULANGERS. — Tous les boulangers sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu ce matin, à 10 heures, dans une des salles de la Mairie.

Divisions importantes à prendre.

Le Président, Rossi.

Musique Municipale d'Ajaccio

Programme du 9 juin 1907, à 8 h. 1,2

La Strasbourgeoise, p. r.,	Trave.
Les deux Marquises, ouv.,	Bouchet.
Fleur du Rosée, air varié pour petite clarinette,	Blanchetou.
Salamb, fant.,	Reyer.
Vierge de Raphaël, valse,	Klein.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 7 juin

Thermomètre 7 heures du matin + 19 2 à midi + 23 4 ; 9 heures du soir + 18 3 *Maxima* + 24 ; *Minima* + 16 8.

Baromètre 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 762 mm 6 heures du soir, 762 mm.

Vent, ou Dans la matinée, Calme. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Instruction publique

M. Dupuy, inspecteur général de l'Université, (lettres), est arrivé hier par le paquebot d'Italie, et a commencé aussitôt l'inspection du Lycée.

M. Dupuy se rendra ce matin aux Cours secondaires de jeunes filles.

***

Légion d'honneur

MM. Cecconi, sous-chef de bureau, et Defendini, expéditionnaire principal, sont inscrits sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

***

On demande

On demande des ouvriers vermicelliers et vermicellières.

S'adresser maison Ghilini, 6, Boulevard Saint-Angelo, Bastia.

PLUS DE HERNIES

Guérison sûre et radicale des hernies, avec ou sans bandages, ni opération, par le Dr Tacussel père, de Paris, de passage extraordinairement **à Ajaccio** *du 7 au 10 juin* à l'Hôtel du Nord, Cours Napoléon, 8 ; **à Bastia** *du 11 au 14 juin* à l'Hôtel d'Europe, tenu par Mme Colombani.

Navigazione Generale Italiana

Società riunite
FLORIO e RUBATTINO

Services Postaux

à partir du 2 Juin 1907
entre
LA CORSE, L'ITALIE ET LA SARDAIGNE

Départs :

De LIVOURNE pour BASTIA
le Dimanche à 10 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).
le Lundi à 10 heures du matin, direct.

De BASTIA pour LIVOURNE
le Lundi à 9 heures du matin, direct.
le Jeudi à 7 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

De BASTIA pour PORTO-TORRES
le Dimanche à 6 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).
le Lundi à 6 heures 30 soir, direct.

De la MADDALENA pour BASTIA
le Mercredi à 8 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).

De PORTO-TORRES pour BASTIA
le Dimanche à 5 heures du soir, direct.

D'OCCASION

pour liquider une affaire illigieuse chez Maestracci François, agréé au Tribunal de Commerce, rue Neuve Saint Roch, 2, Bastia.

Vente d'un stock de
Vins de Champagne
des Grands chais d'Epernay
Origine garantie
à 3, 4 et 5 francs la bouteille

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00314

BOURSE DE PARIS

	5 juin	6 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	95 00	95 10
— de 3 0/0 amortis.	96 10	96 05

ex-coupon.

M. FALLIÈRES *A CHERBOURG*

Paris, 7 juin.

Le Président de la République sera accompagné le 13 juin prochain, dans son voyage à Cherbourg, où il va recevoir le roi de Danemark, par MM. Clémenceau, président du Conseil, Thomson, ministre de la Marine, et Pichon, ministre des Affaires étrangères.

LA CRISE VITICOLE

Le Meeting de Montpellier

Les mesures d'ordre

Montpellier, 7 juin.

A l'occasion du meeting viticole qui doit avoir lieu dimanche à Montpellier, et qui s'annonce comme une formidable manifestation, les mesures d'ordre les plus sévères ont été prises.

Toutes les troupes de la garnison seront consignées.

Dans chaque caserne une partie des effectifs sera sous les armes, prêt à intervenir en cas de désordre.

Deux escadrons de chasseurs à cheval venant de Béziers et deux escadrons de hussards venant de Tarascon, arriveront demain pour renforcer la garnison.

Entrevue au ministère de l'intérieur

Paris, 7 juin.

M. Clémenceau, président du Conseil, a eu, dans la matinée, un long entretien avec MM. Nègre, sénateur de l'Hérault, et Bréd, maire de Montpellier, au sujet du meeting de dimanche prochain.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

LE PROCÈS BOUSQUET-LEVY

Troisième journée

Paris, 7 juin.

L'audience est reprise à deux heures. Autour du palais se presse une foule nombreuse, que la police fait circuler impitoyablement. Seules une centaine de personnes sont admises dans la salle d'audience.

La défense de Bousquet

Me Lafont présente la défense de Bousquet, qui n'est pas l'apôtre du sabotage dépeint par des rapports de policiers. Les dispositions des Mellier, des Sembat et des Jaurès sont venues démontrer que Bousquet a toujours tenu un langage modéré, et *qu'il était un « légaliste. »*

Le défenseur de Bousquet montre, à son tour, que le gouvernement fait un procès de tendance aux deux accusés, qui n'ont jamais été aussi violants dans leurs discours que leur professeur, M. Briand, ministre actuel de l'Instruction publique.

Bousquet n'a commis aucun crime ni délit de droit commun, il doit être acquitté.

La condamnation

Après une courte délibération le jury rapporte un verdict affirmatif contre les deux accusés, tout en les admettant au bénéfice des circonstances atténuantes.

La Cour condamne Bousquet et Levy chacun à 2 ans d'emprisonnement et cent francs d'amende.

EN ALLEMAGNE

Rencontre possible de M. Fallières et du Kaiser

Berlin, 7 juin.

Les journaux allemands annoncent que l'empereur Guillaume II effectuera une croisière en Méditerranée au printemps prochain.

Le Kaiser se rendrait notamment à l'inauguration de l'Institut océanographique de Monaco, et couvrirait une escadre allemande dans le port de la principauté.

Les journaux allemands ajoutent que très probablement l'escadre allemande rencontrerait, à Monaco, l'escadre française et qu'il est possible que le Président de la République Française se rencontre à Monaco avec l'Empereur Guillaume.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Fuerson

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA CRISE VITICOLE

INTERPELLATIONS
Lasies, Brousse, Fernand David

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la crise viticole, émanant de MM. Lasies, député bonapartiste du Gers, Emmanuel Brousse, député républicain des Pyrénées-Orientales, et Fernand David, député radical de la Haute-Savoie.

M. Fernand David

député radical de la Haute-Savoie, continue son discours, commencé à la séance d'hier.

L'orateur parle en faveur des bouilleurs de cru. La suppression de leur privilège fut très nuisible au Midi. Il serait bien que la loi relative à cet objet fut abrogée.

A l'heure actuelle, le devoir du Gouvernement est de réprimer la fraude avec énergie et sincérité.

Les propriétaires du Midi devraient se fédérer pour lutter contre la surproduction du mauvais vin, et contre le sucrage.

M. Charles Dumont

député radical de Polygny, fait une charge à fonds de train contre les réactionnaires, fauteurs de désordres, qui organisent les meetings viticoles dans un but politique.

Incident

Les paroles de M. Dumont soulèvent des protestations énergiques. Tous les députés du Midi, sans distinction d'opinions, s'élèvent contre le procédé employé par l'orateur pour faire dévier un débat sérieux.

Ils affirment que la crise viticole est purement économique.

M. Brousse

député républicain des Pyrénées-Orientales, déclare renoncer à la parole, pour ne pas créer de divisions.

M. Lafferre

député radical socialiste de l'Hérault, qui s'était fait inscrire au cours de la discussion, renonce également à user de son droit.

M. Georges Berry

député nationaliste de la Seine, parle longuement des fraudes commises au préjudice de l'Assistance publique.

M. Sarraut

Sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, donne les explications nécessaires sur sa réponse aux interpellateurs. Il rappelle les décisions prises au conseil des ministres pour remédier à une situation lamentable, décisions sur lesquelles le Parlement aura à se prononcer incessamment.

M. Le Trémoïlle

député républicain de Bordeaux, prononce un long discours sur les causes de la crise viticole. Empêcher la fraude, *réglementer* la reproduction et le sucrage, tel doit être le but que doit se proposer le gouvernement pour remédier à une situation engoissante, et grave de menaces pour la tranquillité publique.

M. Leroy Beaulieu

député libéral de Montpellier, déclare que le mouvement qui agite le Midi et grandit de jour en jour, n'a aucun caractère politique. Il ne faut pas qu'on essaye d'en atténuer la portée en le présentant comme une manœuvre antigouvernementale.

M. Combrouze

député radical de Libourne, dit que les réactionnaires font des efforts pour profiter d'un mouvement économique et essayer de renverser la République.

Ordre du Jour

Après un débat assez confus, où divers députés du Midi viennent donner des explications complémentaires sur les causes et la nature de la crise, M. Sarraut déclare que le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple.

Le Président le met aux voix. Il est adopté par mains levées.

La séance est renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures.

Les appels de Réservistes en 1907

Motion Blanc

M. Blanc, député socialiste unifié de Vaucluse, développe un projet de résolution tendant à ce que aucun appel de réservistes n'ait lieu cette année, pendant les mois de juin et de juillet, et ce dans l'intérêt de l'agriculture.

Le général Picquart

ministre de la guerre, combat énergiquement le projet Blanc. Il est indispensable que le Parlement laisse au Ministre la latitude dont il a usé jusqu'à ce jour.

La motion Blanc, mise aux voix, est repoussée par mains levées.

Les biens des Congrégations

Motion Gayraud

M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, dépose une proposition de loi relative aux biens et immeubles des congrégations religieuses dissoutes, en faveur de laquelle il demande l'urgence.

Le Vote

Le président met aux voix la demande d'urgence, repoussée par le Gouvernement.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	546
Majorité absolue	274
Pour	199
Contre	347

Par 448 voix de majorité, la demande d'urgence est repoussée.

Le traité franco-siamois

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi portant adoption du traité conclu entre la France et le Siam, le 23 mars 1907.

Les conclusions du rapport, tendant au vote de la loi, sont adoptées.

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

Interpellation de Pressensé

La Chambre aborde la discussion de l'interpellation de M. de Pressensé, député socialiste du Rhône, sur les instructions que le Gouvernement a données aux représentants de la France à la Conférence internationale de la Haye.

M. de Pressensé

dans un long discours, en faveur du pacifisme, demande au Gouvernement de préciser le rôle qu'auront à jouer ses mandataires à la Haye.

Pour rester fidèle à sa mission humanitaire, la France doit réclamer la limitation immédiate des armements et l'obligation du recours à l'arbitrage pour tous les conflits.

M. de Pressensé demande également que la Conférence de la Haye, sur l'initiative des délégués français, soit appelée à trancher un point de droit international : la définition exacte de la contrebande de guerre.

M. Hector Depasse

député radical socialiste de Saint-Denis, dit que l'Allemagne devrait prendre l'initiative du désarmement général.

M. Fournier

député socialiste de Nîmes, réclame la limitation des armements et l'arbitrage obligatoire rendu par une cour permanente.

M. Stephen Pichon

ministre des Affaires étrangères, rappelle l'œuvre de la première Conférence internationale de la Haye, qui marquera une date décisive dans l'histoire de la paternité des peuples.

« La deuxième Conférence sera encore plus significative. Quarante-sept Etats y participeront.

« Les délégués de la France demanderont de remplacer la force par le droit ; la guerre par la paix ; l'esprit de conquête par l'esprit de liberté. »

M. Pichon termine son discours en disant :

« Nous accepterons de discuter la question de la limitation des armements.

« Le passé de nos délégués est une garantie. Ils auront remplir leur délicate mission utilement et avec efficacité. »

ORDRE DU JOUR

M. Charles Delonde, député radical de la Seine, dépose l'ordre du jour suivant :

La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement passe à l'ordre du jour.

La Chambre l'adopte par mains levées à une très forte majorité.

La séance est levée et renvoyée à lundi.

SÉNAT

Présidence de M. Antonin Dubost.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les Coopératives Militaires

Question Jean Dupuy

M. Jean Dupuy, sénateur radical des Hautes-Pyrénées, pose une question au ministre de la Guerre au sujet de l'ordre du général Durand interdisant la vente du vin dans les coopératives militaires de consommation de Verdun.

M. Cheron

Sous-secrétaire d'Etat à la guerre, répond que le général Durand sera formellement invité à retirer l'interdiction faite.

M. Cheron fait ensuite l'éloge des coopératives militaires et de leur bon fonctionnement.

L'incident est clos.

La prostitution des mineurs

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion : 1. du projet de loi concernant la prostitution des mineurs ; 2. la proposition de loi de M. Bérenger *sur le même sujet.*

LES ARTICLES 9 à 19

Le Sénat adopte successivement sans modification les articles 9 à 19 du projet.

La séance est levée et renvoyée à mardi.

VENTE VOLONTAIRE

pour cause de départ

Il sera procédé, le dimanche neuf juin courant, à 9 heures du matin, et jours suivants, rue Napoléon, n° 23, à Bastia, à la vente volontaire de divers meubles, tels que lit, matelas, chaises, lampes, couvertes de voyage, glace, ustensiles de cuisine, etc.

Le tout au comptant.

Il sera perçu le 6 0,0.

L'Huissier t. t. de Commissaire priseur,
J. A. SIGURANI.

CABINET DENTAIRE

M. EDOUARD NICOT

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de l'Ecole dentaire et de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat en exercice des Hôpitaux
AJACCIO, 20, Cours Grandval
BASTIA, 28, Boulevard Paoli

Atelier spécial de prothèse
pour la pâteuration des dentiers

Extractions sans douleur. Obturations ciment, émail, amalgame platine inoxydables, nettoyage et consolidation des dents. Dents artificielles, dentiers, appareils de tous systèmes, redressés, solidifiés, etc. etc. Bridge Work. Redressements.

AVIS. — Nous informons les personnes qui ont des pièces d'anciens systèmes cassées ou défectueuses, que nous nous chargeons de les réparer.

Consultations gratuites
de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir.

Maison Ph.-M. CESARI

Après avoir obtenu les plus hautes récompenses aux expositions de Bastia 1906, Bordeaux et Rodez 1906, la Maison Ph.-M. CESARI vient de remporter le diplôme de hors concours, membre du jury, à la grande exposition de Nice 1907. Après ces beaux résultats et ces magnifiques succès, la Maison Ph.-M. CESARI offre à sa nombreuse clientèle de Bastia et de l'intérieur, aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs, à des prix défiant toute concurrence.

En vente chez M. Marfisi,

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
Le plus Fervin Apéritif

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

MAUX DE JAMBES

Nous voudrions persuader les malheureux atteints de **Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons** ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.

M. Depensier, Pharmacien à Rouen.

Marseille, le 30 Novembre 1906.

Votre **Eau Précieuse Depensier** a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.

Docteur CHATELAIN.

L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 67, rue du Bac, à Rouen.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 40, boulevard du Palais, et pharmacie Guidicelli.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907

NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON A ÉTÉ

Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline

APPRÊT DU NEUF

Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Été 1907

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe dernos modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Se devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Fendaille-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

Demandez et offrez dans tous les Cafés* AMARO MATTEI, *apéritif supérieur.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des procédés publicitaires le vendu pour la laisser de deux articulations.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacie Luigi à Bastia, Pallanelli à Corte, Pedreschi à Pila-Canale, Sorgiola, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIELS MACHINES, Fraiseuses, Découpage

VER SOLITAIRE

Cure radicale sans changer de régime

GLOBULES de SECRETAN

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 158

DIMANCHE 9 JUIN 1907

00315

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.

Petite divers. 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Corse..... 20 fr. | 10 fr. | 5 fr.

Autres Départ. 32 » | 16 » | 8 »

Union postale et autres pays le port en sus.

Un an répond pas des manuscrits envoyés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Euphrasie.

Soleil : (heure nationale)

Lever. 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 7 s.

Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 10.

Fête de Demain : Sainte Marguerite.

8 JUIN

LA MORT DU VIEUX BERGER

(Nouvelle)

Avec son *pelone* râpé, sa vieille casquette fourrée, un bâton de chêne à la main, le petit sac de provisions derrière le dos, et malgré ses soixante ans sonnés, le brave père Giuseppe, le fermier des Battifocco, conduit toujours à travers les étroits sentiers de la montagne son docile troupeau.

Il est bien cassé, le pauvre vieux, mais s'il a perdu cette agilité et cette force que tous les gars de la ferme lui connaissaient, il a conservé du moins son bon caractère et son amabilité. Ses brebis l'aiment tellement qu'au tournant des chemins et au sommet des pentes abruptes, elles détournent instinctivement la tête, et, par leurs joyeux bêlements, semblent encourager leur bon maître, qui, maintenant, a peine à les suivre.

Heureusement que Bléder, son chien favori aux longs poils roux, le seconde beaucoup dans sa tâche devenue ingrate.

Chemin faisant, alors que le troupeau s'achemine vers le pâturage, le père Giuseppe se rappelle avec émotion sa jeunesse. Orphelin de bonne heure, il était entré au service des Battifocco et depuis n'avait cessé d'être le plus fidèle et le plus dévoué des serviteurs. Avait-il en quelque satisfaction ? Hélas, il avait toujours dîné avec la traditionnelle soupe aux choux ou aux pommes de terre accompagnée d'un morceau de lard, et, comme dessert, essuyé souvent des rebuffades. Gens méchants et orgueilleux, les fermiers lui faisaient sentir bien des fois qu'il n'avait été recueilli jadis chez eux que par charité. Ah ! il les trouvait durs ces paroles, mais que faire ? où aller à son âge. Il était vieux et plus bon à rien. Pourquoi le sort était-il si injuste ?

. . . . . .

Le bon père Giuseppe n'a plus au monde aucun être humain à aimer, aussi toute son affection se reporte sur son gentil troupeau. Les seuls instants agréables de son existence sont ceux qu'il passe à la montagne. Il est chez lui, le brave vieux, les oiseaux lui font fête et c'est un grand plaisir pour lui, de voir bondir dans l'herbe haute et fleurie ses moutons et ses chèvres.

Il chante encore de sa voix chevrotante et douce les joyeuses chansons du pays qui lui font oublier un instant ses misères. Alors que lentement le crépuscule tombe et qu'au lointain, comme un chant d'espérance, l'*Angelus* sonne, le brave homme s'agenouille, se découvre respectueusement, et lorsque tout se tait dans la nature, que le tintement des clochettes ne se fait plus entendre, il lève la tête vers le ciel pur et bleu et voit briller son étoile, cette étoile qui lui donne courage et espoir de songer. Il sort alors de son sac sa jolie flûte en nickel et se met à jouer de ces vieux airs plaintifs qui rendent merveilleusement l'état de son âme.

. . . . . .

Par de belles nuits d'été, couché dans quelque prairie, il m'est arrivé d'entendre cette petite flûte du pâtre. Je vous avoue que rien n'est plus délicieux, ni plus poétique. Ajoutez à cela les parfums pénétrants des champs en cette saison et vous comprendrez aisément que l'on puisse rester des heures entières sous le charme de cette musique rustique.

Le troupeau s'endort bien vite, le chien veille, le hululement de la chouette vient seul troubler le silence de la nuit. Le père Giuseppe, enroulé dans une mauvaise couverture de laine et brisé de fatigue, goûte lui-même un repos mérité. Calme et souriant, il semble faire quelque beau rêve.

. . . . . .

Au mois de juin les nuits sont courtes ; avant l'aube, le père Giuseppe est sur pied. Dans deux heures, le soleil empourprera l'horizon, les bêtes auront mangé, il faudra redescendre à la ferme et revoir des visages méfiants. Ah ! quel désenchantement ! Pourquoi ne pas vivre toujours dans la montagne. Pauvre vieux père Giuseppe, il a été bon toute sa vie et aucune affection n'est venue réchauffer son cœur. Il pleure, oui, qu'il le veuille ou non, une larme roule sur son visage ridé et hâlé, lorsque de sa main maigre et osseuse, il caresse quelque petit agneau. Oh ! comme il les chérit ses bonnes bêtes, c'est toute sa famille à lui, pauvre malheureux.

Dix heures du matin, et déjà apparaissent les toits en briques rouges de la ferme Battifocco. Le père Giuseppe ne se demande plus si le fermier lui fera un mauvais accueil, il y est tant habitué, que quelques paroles bienveillantes l'étonneraient. Un bonjour sec et froid, voilà tout, le vieux berger au bout de la longue table de cuisine, on lui sert un frugal repas de tous les jours, mais de telle façon qu'on semble en vérité lui faire l'aumône.

Tout d'un coup, le père Giuseppe est devenu pâle et livide comme un mort. Il vient d'entendre le fermier dire tout bas à sa femme que dans quelques jours un jeune berger viendrait le remplacer. Est-ce donc là le remerciement de quarante ans de dévouement et de sacrifices. Il chancelle, le bon vieux, et pour retenir les sanglots qui l'étreignent à la gorge, il sort en titubant comme un homme ivre.

Le soir, lorsqu'il reconduit son troupeau, les passants lui demandent si rien de fâcheux ne lui est arrivé. Il n'a pas la force de répondre et continue sa route, la tête baissée, les bras ballants, les jambes fléchissantes. C'était donc certain, on allait le jeter à la rue comme un mendiant et un inutile. Il n'en pouvait croire ses yeux. Les brebis semblaient comprendre son chagrin, car elles faisaient entendre des bêlements déchirants et plaintifs.

La montagne qui le charmait tant lui parut triste, ce jour-là. Les oiseaux eux-mêmes, qui, d'habitude, l'accueillaient si bien, fuyaient sa présence. L'étoile du Berger ne brilla pas le soir au firmament. « Tout m'abandonne, dit le pauvre homme, il ne me reste plus qu'à mourir. »

Il prit dans son misérable gîte de nuit un vieux fusil chargé depuis longtemps, considéra une dernière fois les choses qu'il avait aimées, embrassa son fidèle Médor, et, stoïque, retournant l'arme mortelle contre lui, il pressa la détente.

Sans un cri, il tomba comme une masse, foudroyé. Le lendemain, on trouva son cadavre ensanglanté ; le chien, étendu à côté, léchait doucement les blessures, en geignant de douleur.

Et les Battifocco, pourtant, ne se sont jamais expliqués la fin si tragique de leur pauvre vieux berger.

Vienne, le 31 mai 1907.

P. VATTELAPESCA

Dans l'*Année poétique de 1906*, sous la rubrique *A travers les livres*, Ch. Foster consacre les lignes suivantes à notre maître, à notre ami :

. . . . . .

« L'écrivain Corse qui signe P. Vattelapesca a publié, en italien également, non seulement des poésies et des études littéraires de haute valeur, mais encore, sur le mode lyrique, un drame lyrique superbe, en quatre actes et un prologue : *Maria Gentile*. On lui doit aussi une bien saisissante comédie : *In Campagna*. »

Cet éloge ne saurait surprendre ceux qui ont pu apprécier, dès la première heure, le talent original et vrai de l'auteur de tant d'œuvres exquises. Ch. Foster nous parle. Il cependant insuffisamment renseigné sur les *Commedie*, puisqu'il ne mentionne que *In Campagna*. Toutes autres ont suivi celle-ci, qui demeure, si nos souvenirs sont exacts, la première en date, et de toutes ces études de caractères prises sur le vif, se dégage l'impression nette d'une observation fine, pénétrante, réaliste même, quoique toujours tempérée par le souci de la forme, résultant, chez Vattelapesca, d'une haute culture alliée à une scrupuleuse probité littéraire.

Avec *Maria Gentile*, le poète comique, changeant de diapason, se transforme en poète lyrique de belle envergure. Une telle souplesse de talent révèle une organisation dramatique complète qui serait peu coutume P. Vattelapesca bien loin, si, avec moins de philosophie, il avait eu un peu d'ambition. Mais que ! plus fort que certain personnage de Thuis revenu de tout, l'Orateur lui, dans sa sagesse, n'a même pas songé à faire la moindre avance à la célébrité !

A. L.

Ce que disent les Journaux

A propos de l'impôt sur le revenu :

« Il n'y a pas à balancer entre les deux projets d'impôt sur le revenu, il n'y en a qu'un qui est à la fois le projet du gouvernement et celui de la commission. C'est ce projet que rapporteront dans quelques jours M. René Renoult à la tribune de la Chambre ; autour de lui, M. Albert Barraud sous a donné l'assurance dans son discours d'hier, que le gouvernement lirevenait bientôt. A la grande clarté du débat parlementaire s'évanouiront toutes les équivoques, toutes les diversions, toutes les ruses de la campagne de presse actuelle, et, ce jour-là, nous saurons bien certains qu'il n'y aura dans les républicains de gauche, ni défection ni diversion possibles ».

Journal des Débats

Les deux Politiques :

« Les deux politiques du parti radical

---

56 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XVIII

L'INTERROGATOIRE DU DOCTEUR

— Il ne m'a jamais inspiré de confiance, à moi. Il est capable de tout. Réponds, toi l'aimais, toi se cédé à ses prières, à ses supplications. C'est bien excusable, en somme. Tu t'es contre lui, sans défense, puisque tu l'aimais. Réponds, mon enfant, avons. Nous t'aimons, nous sauverons ton honneur. Tu sais bien que tu peux avoir confiance en nous.

Mais Noémie ne l'écoutait pas.

Elle suivait, avec un effroi grandissant, une pensée qui s'était glissée en son esprit quand sa mère avait parlé de Roger de Fardayant.

Oui, elle avait revu, en effet, le vicomte à la ferme d'Etienne Moby ; mais elle lui avait fait connaître sa résolution irrévocable ! Elle songeait, à présent, qu'elle l'avait retrouvé, aussi, au cours de cette nuit terrible passée en l'auberge du Cygne, chez Lacoste, à Lagny.

Cet homme qu'elle n'avait pas vu, qui l'avait étreinte dans l'obscurité... était ce donc lui ?

— C'est effrayant ! dit-elle, comme si la lumière se faisait, peu à peu, en son esprit.

— N'est-ce pas mon enfant, c'est bien ainsi que cela s'est passé ? reprit madame Bonnarais.

— Oh ! si c'était vrai ! si ce misérable ! Non, c'est impossible ! Pourtant... fit Noémie, poursuivant son idée.

— Allons, encore une fois, avoue dit la mère suppliante.

— Non, non, mille fois non, répliqua Noémie éperdue. Je ne suis pas coupable ! Vous ne me connaissez guère ! Moi, coupable dans de semblables conditions ! Non ! J'ai été victime de quelque abominable guet-apens. Oui, je comprends tout à présent. Ecoutez, je vais tout vous dire ! Après, mon père, il l'appartiendra de me venger. Tu tueras le lâche qui a accompli le crime ! Mon Dieu, mon Dieu, comme vous me faites souffrir !

— Parle, ma fille, parle ! dit madame Bonnarais.

— Parle ! répéta le docteur.

Alors Noémie, tour à tour frémissante et accablée, raconta en détail, ce qui s'était passé à l'auberge du Cygne.

— Il n'en faut pas douter ! dit madame Bonnarais ; c'est ce misérable qui a commis ce crime odieux ! Pauvre, pauvre enfant !

— C'est abominable ! fit le docteur.

— Est-ce vrai ? demanda M. Bonnarais.

Noémie se dressa sur son lit à demi.

— Je vous jure, mon père, que si vous doutez de moi une fois de plus, je me lève, et une jolie par cette fenêtre, la tête la première !

Madame Bonnarais essaya de calmer la jeune fille qui retomba sur son oreiller en pleurant à chaudes larmes.

— Oui, je te crois, ma fille, dit-elle, je ne doute pas de toi ! On retrouvera cet homme, il faudra bien qu'il te donne réparation. On vous mariera, tu ne seras pas déshonorée... Après le mariage... ce coquin ira se faire pendre ailleurs.

— Moi, me marier avec cet homme, jamais ! Que parlez-tu de déshonneur ? Il ne peut y avoir déshonneur que lorsqu'il y a eu faute ! Or, je suis pure ! Je suis ancestre, dit le docteur, oh ! bien, cet enfant qui doit naître de moi sans que je l'ait voulu, ne m'appartient pas ! Il sera envoyé, par moi, aux enfants trouvés, le jour même de sa naissance ! Quant au qu'en dira-t-on, je ne m'en soucie pas. Ma conscience, qui ne me reproche rien, me suffit !

Noémie prononça ces paroles avec exaltation, farouche, transfigurée, superbe de colère et d'indignation.

Tout à coup, elle jeta un cri, battit l'air de ses deux bras et roula sur sa couche, évanouie.

— Pauvre enfant ! dit le docteur avec émotion, elle a dit vrai, j'en répondrais ! J'ai été brutal avec elle, tout à l'heure. J'ai cru bien faire ; je me le reproche à présent !

Madame Bonnarais donnait des soins à sa fille, et le banquier, morne, affaissé le regard fixe, pesant profondément...

XIX

UNE NOUVELLE VICTIME

Pendant plus de quinze jours Noémie fut entre la vie et la mort. Sa mère ne la quitta pas.

Deux fois par jour le docteur Trévenec venait voir la malade.

— Elle est hors de danger ! dit-il un matin, après sa visite.

Madame Bonnarais rendit grâces au ciel.

— J'aurais mieux aimé qu'on me laissât mourir ! dit Noémie quand elle apprit que sa vie avait été en danger. A quoi bon vivre ? Il n'y a plus pour moi de bonheur possible !

— Qui sait ? répondit le docteur.

Lorsqu'elle se leva, bien faible encore, après une aussi rude secousse, Noémie avait changé d'effrayante manière. A présent, c'était une femme faite. Elle avait grandi ; mais elle était amaigrie, pâle et presque méconnaissable, car l'expression de sa physionomie s'était aussi modifiée.

Convalescente, elle ne sortit pas de sa chambre où on lui servit ses repas. M. Bonnarais vint la visiter. Elle fut frappée de voir en quel état de prostration se trouvait le banquier.

Lui aussi était méconnaissable avec sa face aux traits tirés, ses yeux hagards, ses cheveux blancs. Il avait l'aspect d'un vieillard.

Cet homme, si soigneux de sa personne, jadis, et qu'on ne voyait jamais que tiré à quatre épingles, se négligeait.

(*A suivre*).

et radical-socialiste se sont affirmées hier aux deux bouts du pays par la voix de M. Monis et par celle de M. Dubief. Les deux orateurs ont paru attaquer le cabinet, l'un en critiquant ce qu'il faisait, et l'autre en critiquant ce qu'il ne faisait pas. M. Monis a donné la note sénatoriale et relativement raisonnable ; il n'est pas pour le rachat, il a fait une critique « très sensée » du projet Caillaux. Nous ne pouvons qu'approuver son langage.

« Très différent du langage de M. Monis a été celui de M. Dubief et aussi beaucoup plus imprévu ; l'ancien ministre de l'intérieur de M. Rouvier s'est placé résolument à la gauche de M. Clemenceau, il a rendu le gouvernement responsable de la stérilité législative, il lui a imputé d'avoir promis une réforme des conseils de guerre « aussi réactionnaire que l'état de choses actuel » et un projet d'impôt sur le revenu qui n'est pas conforme « à ce que la démocratie attend ». Il a ajouté sans rire que les membres de la C. G. T. ne laissent courir « aucun danger à la tranquillité du pays ».

La Liberté

La favoritisme :

« Tous les ministres actuels sont d'audacieux népotards. Mais le plus népotard de tous ces népotards, c'est, à n'en pas douter, M. Caillaux ; ses favoris sont légion, et il les favorise tous. L'autre jour encore, il signait parmi les percepteurs une promotion cynique augmentant de vingt et un mille francs d'un trait de plume un de ses familiers. Les percepteurs ont d'ailleurs toujours servi de débouché utile aux combinaisons personnelles de M. Caillaux ; mais les percepteurs, privés ainsi de leurs droits à l'avancement, la trouvent mauvaise : eux aussi parlent de se former en syndicats, de sorte que tout en proclamant qu'ils sont contre les syndicats de fonctionnaires, les ministres, et surtout M. Caillaux, accumulent des actes qui sont pour leurs subordonnés autant d'excitations légitimes à se syndiquer contre le népotisme ».

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 9 Juin à 8 h. 1/2

En Rêve, allégro	John Wisk.
La Dot mal placée, ouv.,	Lacôme.
Les Hydropathes, valse,	Gung'l.
Mascarade, air de ballet,	Lacôme.
Nicolas, mazurka.	Roux.

Le Sous Chef de musique, Toulouse.

[illegible]

Nous relevons avec plaisir dans le dernier mouvement judiciaire la nomination de M. Raoul Truchy, procureur de la République à Pau, comme conseiller à la Cour d'appel de la même ville

M. Truchy était avocat depuis trois ans, lorsqu'il entra dans la magistrature, en 1882, comme substitut du procureur de la République de Louhans. Il occupa les mêmes fonctions, en 1883 à Belfort, en 1885 à Lorient. Procureur de la République de Lombez, en 1888 il dirige successivement, en 1893 le parquet de Saint-Gaudens, en 1901 celui d'Albi, en 1902 celui de Pau.

Le nouveau Conseiller à la Cour de Pau compte donc vingt-cinq années de services ; il a parcouru tous les échelons de la hiérarchie, et se trouve ainsi bien préparé pour occuper dignement le poste qui lui est confié, au milieu de chefs et de collègues qui pendant cinq ans ont pu apprécier la droiture de son caractère, la sûreté de son jugement, l'étendue de ses connaissances juridiques et cette exquise urbanité qui rend les relations si agréables.

Dans les différents postes qu'il a occupés M. Truchy a su s'attirer la bienveillance de ses chefs qui ont rendu hommage à son réel mérite, à sa fermeté, et à ses rares qualités administratives.

Les nombreux parents et amis que le nouveau Conseiller compte en Corse, et notamment à Bastia, ont accueilli avec joie cette nomination qui ne sera, nous le souhaitons sincèrement, qu'un stade dans la brillante carrière du magistrat.

Bulletin Financier

Paris, 4 juin 1907.

Marché irrégulier. Notre Rente se relève à 95.22. Presque tous les Fonds Etrangers sont hésitants, Russes fermes. Nos Sociétés de Crédit sont bien disposées ; Crédit Foncier 675, Crédit Lyonnais 1.192 Comptoir National d'Escompte 677, Société Générale 662. La Banque Centrale Française est ferme à 430.

En Banque, les obligations 5 0/0 du Port de Bahia restent bien tenues à 460. Les obligations hypothécaires 5 0/0 du chemin de fer de Goyaz se retrouvent en bonne tendance à 448. L'action Berck Plage à Paris Plage est en notable reprise à 179

La Librairie Ollendorff s'échange à 130. La Société Française Electrolytique se négocie à 135.50; on sait que ses procédés pour le traitement des minerais de cuivre sont les plus économiques avec le rendement le plus avantageux. Le Lithopone se retrouve à 134.

Les actions ordinaires des Sels Gemmes et Houilles de la Russie Méridionale se maintiennent à 305. Les Ciments Portland Artificiels de la Touraine ont toujours le même courant de demandes à 118.50.

L'Eureca est recherchée à 133 ; cette Société s'est mise en rapports directs avec la clientèle, ce qui lui a permis d'expérimenter pratiquement l'adaptation du camion ou de la voiture de livraisons automobile.

Nos chemins de fer ne varient guère.

OBSÈQUES DU LIEUTENANT SIEFFERT

Le corps du lieutenant de gendarmerie Sieffert, glorieusement tombé au champ d'honneur, sous la balle du bandit Cirendini, arrivera à Bastia ce matin, par le train de 8 heures et demie.

La levée du corps aura lieu à 9 heures. La bière sera transportée à bord du paquebot de Marseille.

Nous invitons la population à aller rendre les derniers devoirs à cette noble victime du devoir.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BORGO. — Jeudi matin, en l'église paroissiale de notre commune, a été bénie l'union de M. Pierre Bagnaninchi, le grand propriétaire terrier de Lucciana, avec la toute charmante Mlle Elisabeth Pancrazi.

En raison d'un deuil récent, le mariage a été célébré dans la plus stricte intimité et, seuls, les proches des époux avaient été invités.

Mlle Pancrazi avait pour témoins, son frère, M. Ours-Paul Pancrazi, officier d'académie, et M. Dominique Casanova ; les témoins de M. Pierre Bagnaninchi étaient, son beau-frère, M. Antoine Nico-[illegible] Morucconi, de Lucciana.

Ce mariage unit deux familles des plus marquantes et des plus justement estimées de notre canton.

Dans la soirée, les époux sont partis pour l'Italie. Nos meilleurs vœux les accompagnent.

* * *

CALVI. — L'église de Sainte-Marie de Calvi était trop petite pour contenir les fidèles qui, de tous les coins de la Balagne, s'y étaient donné rendez-vous, le 19 Mai, fête de la Pentecôte.

Cinquante-deux enfants y faisaient leur première communion.

Cette cérémonie, touchante partout et toujours, revêtait autrefois, chez nous, je ne sais quoi de plus émouvant et de plus grandiose, que dans les autres paroisses, à cause du cachet que savaient lui donner les excellentes religieuses de Saint-Joseph dont une loi d'exception nous a privés.

On se demandait ce qu'on aurait pu faire cette année pour que cette fête gardât sa splendeur et fût digne de Calvi.

Le résultat des efforts de M. le curé Angelini, efficacement secondé par M. Maggi, organiste de la paroisse, a dépassé l'attente de tout le monde.

Un essaim de jeunes filles, animées du désir de marcher sur les traces de leurs anciennes maîtresses et magistralement exercées par M. Maggi, ont exécuté avec la plus impeccable précision, la messe de Concone. Leurs voix fraîches et pures, souples et expressives ravissaient les assistants, que la sainteté du lieu seule empêcha de manifester leur admiration par des applaudissements qu'on ne put retenir dès qu'on fut sorti de l'église.

Pendant que les habiles chanteuses prenaient un moment de repos, des amateurs d'orgue, de violon et de guitare entretenaient l'attention des fidèles et les portaient au recueillement et à la prière par des mélodies religieuses que surent apprécier les virtuoses et les musiciens nombreux dans l'assistance.

Au plaisir causé par la musique sacrée, l'émotion dont tous étaient saisis à la vue des nombreux communiants, modestes, graves, recueillis, pénétrés de la sainteté de l'action qu'ils allaient accomplir, et du bonheur dont ils allaient jouir, vint s'ajouter la note chrétienne qui fit pour quelques heures oublier la terre et vivre de la pensée de Dieu.

Comme ils priaient à la prière, comme ils faisaient penser au ciel, ces chers enfants que les demoiselles Cardelli et Pocolnelli guidaient au banquet des anges, pendant que les douces et suaves voix des jeunes directrices rappelaient en un concert harmonieux les joies, l'admiration, l'amour de ces esprits célestes.

L'après-midi vit se produire de nouvelles scènes d'édification.

Réunis au presbytère, comme le matin avant la messe, les premiers communiants se rendirent à l'église en chant de ce cantique si français et si courageux : Je suis chrétien. Ils avaient chanté le matin : Vous m'ordonnez, grand Dieu, d'aller à vous.

Vêpres, rénovation des promesses du baptême, consécration à la Sainte-Vierge, procession, salut, tout fut empreint de piété, de foi. Dans son allocution du matin et dans celle du soir, M. le Curé sut, comme toujours, trouver le chemin du cœur des enfants et des parents, remuer les sentiments, parler à la raison.

Aussi le silence le plus profond l'attitude la plus correcte, le maintien le plus religieux [illegible] à l'église et à la procession qui se déroula à travers la ville et sur les quais, comme couronnement d'une journée aussi bien remplie, aussi fertile, nous l'espérons, en bénédictions et en fruits de la grâce pour cette antique cité de Calvi toujours fidèle à Dieu, à sa foi, à l'honneur.

Le *Tantum ergo* de Gély et le *Laudate* solennel qui s'ouvrait, du temps des Religieuses, ces belles cérémonies, furent exécutés par le chœur des jeunes demoiselles avec la même perfection et la même maestria dont elles avaient fait preuve le matin.

Qu'il nous soit permis d'adresser ici nos félicitations et nos remerciements à M. Maggi, aux demoiselles Laurette Emmanuelli, Maria et Anaïs Puccinelli, Anna et Eugénie Michaud, Marie, Flore et Elisabeth Marcoterchino, Cécile Angelini, Lucie Luciani, Marie Paolini, Catherine Danieli et à Mme Françoise Leca, née Maggi, qui venue auprès de ses parents prendre quelque repos, a bien voulu donner son précieux concours à cette touchante fête de souvenirs précieux et de délicieuses émotions.

[illegible] d'Ajaccio

Programme du 9 juin 1907, à 8 h. 1/2

La Strasbourgeoise, p. r.,	Trave.
Les deux Marquises, ouv.,	Bouchel.
Fleur de Rosée, air varié pour petite clarinette,	Blanchetean.
Salammbô, fant.,	Reyer.
Vierge de Raphaël, valse,	Klein.

Le Chef de Musique, TIBERI.

DEUX COUPS DE REVOLVER

au Boulevard de Cardo

Hier, vers une heure, le nommé Ors.... Louis, âgé de 25 ans, cultivateur, a tiré deux coups de revolver, boulevard de Cardo, sur Dap... Sauveur, âgé de 26 ans, exerçant la profession de maçon.

Ors.... et Dap.. étaient dans le temps, de bons amis ; ils se sont brouillés, il y a cinq ou six mois, pour des motifs futiles. Depuis ils ne se sont plus réconciliés et, hier, après plusieurs scènes de violences, Ors .... a fait feu sur Dap...., à deux reprises, devant les magasins Clément, l'atteignant à la lèvre supérieure. Le projectile, après avoir traversé le palais et brisé plusieurs dents, est sorti à la partie supérieure de la joue droite.

Après l'attentat, Ors... Louis s'est rendu à la caserne de gendarmerie, rue du Castagno, où il s'est constitué prisonnier.

Vers 2 heures, cet inculpé était conduit devant M. Virgitti, juge d'instruction, qui l'a interrogé.

Ce magistrat se rendait ensuite auprès du blessé, à l'hôpital civil, pour recevoir sa déposition.

Dap...., blessé à la bouche, s'exprimait très difficilement. Il a raconté que dans le courant du mois de février, une dispute a eu lieu entre Ors.... et lui, parce que cet individu avait tenu sur son compte des propos injurieux.

Au cours de cette dispute, Ors... l'avait menacé de son revolver. Il avait alors sorti son couteau pour le tenir en respect. Depuis ce jour ils vivaient en mésintelligence. Dans la journée d'hier, Dap.... rencontra, place du théâtre, le nommé N.... Antoine, ami d'Ors...., qui lui demanda pour quelles raisons il en voulait à ce dernier. Une altercation se produisit, au cours de laquelle N... aurait braqué un revolver sur Dap... que celui-ci avait vu deux ou trois fois en la possession d'Ors...

Comme cet individu venait de les rejoindre, Dap... lui reprocha d'avoir donné son revolver à Ne.. pour qu'il l'en menaçât. Une vive discussion éclata, bientôt suivie de coups de poing échangés entre Dap... et Ors.... Tout finit là, grâce à l'intervention de plusieurs personnes.

Hier, vers 11 heures du matin, nouvelle dispute entre Ne... et Dap...., place du marché. Dap... sortit un couteau qu'il n'a pas ouvert et qu'une personne présente lui retira des mains.

Les deux adversaires se défièrent, se donnant rendez-vous place du théâtre, où ils se rencontrèrent vers une heure. Après quelques paroles des plus vives, ils se prirent à bras le corps se portant force coups de pied et de poing. Ors.... arrivant sur ces entrefaites, voulut prendre fait et cause pour Ne...

Dap... s'était muni pour sa défense d'une lame de canne à épée que Ne... lui enleva au cours de la dispute. Il s'arma alors d'une grosse pierre pendant que Ne... et Ors.... se dirigeaient du côté du Palais de Justice. Arrivés devant la succursale des magasins Clément, Ors.... fit feu dans sa direction à un mètre ou deux de distance.

Dans son interrogatoire, l'inculpé prétend n'avoir jamais menacé Dap... d'un revolver.

Il avait mis cette arme dans sa poche hier parce que la veille, Dap... l'avait menacé de mort. [illegible] sur son adversaire, devant les magasins Clément, c'est qu'en le voyant arriver sur lui une grosse pierre à la main, il a craint pour ses jours et a tiré pour sa défense personnelle.

Ors... a été placé sous mandat de dépôt.

La blessure de Dap...., quoique grave, ne paraît mettre ses jours en danger, à moins de complications toujours possibles.

ARRÊTÉ FIXANT LA TAXE DU PAIN

Nous, Maire de la ville de Bastia ;

Vu l'art. 30 de la loi des 19 et 22 juillet 1791 ;

Vu l'art. 97 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'art. 479, n° 6, du Code Pénal ;

Vu la demande des patrons boulangers de la ville de Bastia, tendant à augmenter le prix du pain ;

Considérant qu'il a été produit différentes factures de fournisseurs, desquelles il résulte que les farines qui peuvent seules être employées pendant les mois d'été, ont subi une hausse considérable ;

Que de ce fait, les boulangers seraient constitués en perte s'ils maintenaient le prix actuel ;

Considérant que le devoir d'un Maire est de veiller dans les limites du possible au bien-être de tous ses administrés, alors surtout que la plus grande partie appartient à la classe ouvrière :

Considérant que l'arrêté à intervenir ne doit avoir qu'un caractère provisoire, la situation pouvant se modifier ;

ARRÊTONS :

A partir du mercredi 12 juin, le prix du pain ordinaire est taxé à 0.40 le kilog.

Le présent arrêté sera applicable jusqu'au 30 juin courant.

Fait à Bastia, le 8 juin 1907.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Petite Gazette

Le docteur Zuccarelli

Les différents travaux publiés par le docteur Zuccarelli, sur des questions scientifiques, ont valu à notre compatriote le titre de membre de l'*Association des Journalistes médicaux de France.*

Thèse de doctorat

Nous avons appris avec plaisir que M. Auguste Ramelli vient de subir avec succès sa thèse de doctorat ès-sciences politique et économiques devant la Faculté de Paris.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Compagnie des Agréés

Dimanche, 2 du courant, les Agréés près le Tribunal de Commerce de Bastia, se sont réunis au Palais de Justice, pour se constituer en compagnie et procéder à l'élection de leur Bureau.

Ont été élus :

Président, M. Griscelli, ancien avoué, 3, boulevard du Palais ; syndic-rapporteur, M. François Mastracci, 2, rue Neuve Saint-Roch ; trésorier, M. Garelli Scipion, faubourg Saint Joseph ; secrétaire, M. Jean Graziani, 2, rue Neuve Saint-Roch ; membres, M. Rinieri Antoine-Marc, gradué en Droit, 10, rue de l'Opéra, et M. Costa Antoine-Jules, gradué en Droit, place Saint-Nicolas.

L'Eté à Saint-Pierre de Venaco

La Villa *Beau Séjour* offre par ses commodités de tous ordres, ses eaux, ses ombrages et ses promenades, les avantages les plus heureux.

Tout y répond aux vœux du villégiante le plus méticuleux.

Elle porte d'ailleurs un nom fatidique, *Villa Beau Séjour.*

Pour tous renseignements, s'adresser au propriétaire de la villa, M. A. F. Soavi.

A louer de suite

Appartements meublés dans châ[illegible] sur la mer. Prix modéré.

S'adresser au bureau du journal.

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

On demande

On demande des ouvriers vermicelliers et vermicellières.

S'adresser maison Ghilini, 6, Boulevard Saint-Angelo, Bastia.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS OFFICIERS DE LA CORSE. — Les membres participants de la dite Société sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 9 courant, à 9 heures du matin, à la Mairie.

La commission se réunira à 8 heures pour étudier l'ordre du jour et les dispositions à prendre pour la fête.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche, 9 courant, de 9 à 11 heures du matin, à la Mairie, recouvrement de la cotisation mensuelle.

Il est rappelé que l'amende sera appliquée à tout retardataire de plus de deux mois.

JEUNESSE PLÉBISCITAIRE. — Les membres de la Jeunesse Plébiscitaire et les personnes désireuses d'en faire partie, priés d'assister à la réunion du 9 juin, à 1 heure précise.

Ordre du jour :

Conférence du camarade P. A., « Un Gouvernement de réformes sociales. »

Question des abonnements au journal « La Volonté Nationale. »

Adhésion de nouveaux membres.

Local : Bd de Cardo, 2.

SYNDICAT DES BOULANGERS. — Les apprentis boulangers sont priés de se réunir lundi matin, à 8 heures, place Cavalletta, pour affaires qui les concernent.

Les membres de la commission sont priés d'être présent.

Les ouvriers boulangers syndiqués et non syndiqués se réuniront le même jour, à 10 heures du matin.

On est prié d'être exact.

Le Président, Erminy.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	6 juin	7 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	95 10	95 15
— de 3 0/0 amortis.	96.05	96 50 ex-coupon.

Les Salaires des CANTONNIERS DE LA CORSE

LETTRE du Ministre des Travaux publics à M. EMMANUEL ARÈNE

Paris, 8 juin.

M. Emmanuel Arène, sénateur de la Corse, a reçu du Ministre des Travaux publics la lettre suivante :

« Monsieur le Sénateur,

» Vous avez bien voulu signaler à mon attention des pétitions qui m'ont été adressées par les cantonniers du département de la Corse, employés sur les routes nationales, à l'effet d'obtenir le relèvement de leur salaire, ainsi que l'augmentation des frais de déplacement et de découchers et des indemnités de résidence alloués dans les grands centres.

» Les salaires des cantonniers du service des Ponts et Chaussées sont notablement supérieurs dans le département de la Corse à ceux des cantonniers du service vicinal ; néanmoins, à la suite de propositions récentes, présentées par les ingénieurs et appuyées par le Préfet, j'ai, par décision du 16 mai 1907, autorisé, à l'exemple de ce qui se passe pour les cantonniers de l'arrondissement d'Ajaccio, qui reçoivent une indemnité de résidence de 8 francs par mois, l'allocation d'une indemnité de résidence mensuelle de 6 francs pour les cantonniers habitant Bastia et de 4 francs pour ceux de Calvi, Corte et Sartene.

» En outre, j'ai autorisé pour tous les cantonniers de la Corse le relèvement des frais de déplacement et de découchers qui se trouveront désormais fixés ainsi qu'il suit :

» Cantonnier chef de 1re classe, déplacement 0.80, découcher, 1.80 ; 2e classe, déplacement, 0.70, découcher, 1.70 ; 3e classe, déplacement, 0.70, découcher, 1.60.

» Cantonniers de 1re classe, déplacement, 0.50, découcher 1.20.

» Je suis heureux d'avoir pu ainsi donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux vœux dont vous vous êtes fait l'interprète.

» Agréez, Monsieur le Sénateur, etc.

Le Ministre des Travaux Publics,
» BARTHOU. »

Conseil des Ministres

Paris, 8 juin.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les élections au Conseil Général

M. Clémenceau, président du Conseil, soumet à la signature présidentielle un décret fixant au 21 juillet la date des élections au Conseil général.

Le nombre des cantons dont les conseillers généraux sont soumis au renouvellement est d'environ 1500 : parmi les conseillers sortants figurent 140 députés et 34 sénateurs.

La Conférence de Bruxelles

M. Caillaux, ministre des Finances, entretient le Conseil des travaux de la Conférence internationale de Bruxelles sur la législation sucrière.

Le Voyage présidentiel

Le Conseil s'occupe du voyage du président de la République à Cherbourg et des fêtes qui seront données à cette occasion.

Les retraites des Cheminots

MM. Barthou, ministre des Travaux publics, et Caillaux, ministre des Finances, ont été chargés de fournir au Conseil un rapport sur la question des retraites pour les ouvriers et employés des chemins de fer.

La grève des Inscrits maritimes

M. Thomson, ministre de la Marine, communique au Conseil les rapports qu'il a reçus sur la reprise générale du travail dans tous les ports français.

Le commandant du 19e corps d'armée

Le général Picquart, ministre de la Guerre, a soumis à la signature présidentielle un décret maintenant le général de Servières au commandement du 19e corps d'armée jusqu'au mois de novembre prochain, époque à laquelle cet officier général sera atteint par la limite d'âge

Poursuites contre quatorze agents des postes

M. Barthou, ministre des Postes, annonce qu'il a prescrit une enquête judiciaire contre trois agents des postes et onze petits facteurs télégraphistes accusés de détournements de fonds ou de destruction de dépêches.

La crise Viticole

M. Clémenceau, président du Conseil, entretient ses collègues des mesures prises au sujet du meeting viticole qui aura lieu dimanche à Montpellier, et qui clôturera, pour le moment, la série des manifestations des viticulteurs du Midi.

Le décret de Messidor

Le Conseil approuve le projet portant modifications au décret de Messidor, fixant l'ordre des préséances dans les cérémonies officielles.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

LA CRISE VITICOLE

Le Meeting de Montpellier

Montpellier, 8 juin.

La manifestation viticole, qui doit avoir lieu à Montpellier, demain dimanche, s'annonce comme devant être la plus imposante de toutes celles qui ont eu lieu jusqu'à présent et dont elle clôturera, pour l'instant, la série.

Depuis hier soir les trains se succèdent déversant en ville des milliers et des milliers de manifestants.

Montpellier est littéralement bondée : on ne peut plus loger les arrivants, qui sont obligés de coucher dans les magasins, ou de s'établir dans la campagne environnante.

Tous les députés et sénateurs de la région sont arrivés ; ils exhortent la population au calme.

Néanmoins une grande effervescence règne en ville, où les bruits les plus divers circulent.

Celui de l'arrestation possible de l'apôtre de la campagne viticole, Marcellin Albert, ne rencontre aucune créance, malgré les racontars des journaux parisiens. Si cet acte arbitraire se produisait, il est indubitable qu'une émeute sanglante se produirait.

Afin d'éviter tout incident, de nombreuses patrouilles circulent en ville.

Le Préfet de l'Hérault a donné des ordres très sévères, qui lui ont été dictés par le ministre de l'Intérieur.

On croit que la manifestation sera calme mais grandiose.

Le Meeting de Brignoles

Brignoles, 8 juin.

Le meeting viticole, qui aura lieu demain à Brignoles, s'annonce comme devant être des plus importants.

De toutes les communes du Var arrivent des délégations des conseils municipaux et des syndicats agricoles. Les élus du Var et les Chambres de commerce y participeront.

L'appel lancé aux viticulteurs varois par le comité organisateur se termine ainsi :

« L'échéance du 10 juin est prochaine.

» Par notre organisation et notre grand calme montrons aux pouvoirs publics que le Pays, quand il le veut, sait être fort.

» Pacifique aujourd'hui dans sa demande, il se révoltera demain si on le bafoue. »

M. BRIAND à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 8 juin.

M. Briand, ministre de l'Instruction publique est attendu dans la soirée à Saint-Etienne.

Une certaine effervescence règne en ville, où l'on s'attend à des manifestations hostiles de la part des socialistes.

De grands placards rouges ont, en effet, été affichés sur tous les murs de la ville par les soins des comités socialistes-unifiés, révolutionnaires et anarchistes.

Ils invitent les travailleurs libres à manifester contre le ministre, qui a renié son passé socialiste, et qui persécute les ouvriers, les révoque quand ils sont sous ses ordres, ou consent à les laisser traîner devant la Cour d'assises.

Les mesures d'ordre les plus sévères sont prises pour éviter ces manifestations sanglantes.

EN ALLEMAGNE

Un scandale militaire

Berlin, 8 juin.

Un gros scandale vient d'éclater dans un cercle de jeu de Hanovre.

Plusieurs officiers de cavalerie ont perdu de très fortes sommes et n'ont pu faire face aux engagements pris.

L'autorité militaire a fait emprisonner plusieurs officiers, dont quelques-uns ont été frappés d'expulsion de l'armée pour indignité.

AU VATICAN

La souscription Pro Gallia

Rome, 8 juin.

La « Civiltà Cattolica » annonce que la souscription « Pro Gallia » a atteint la somme de 88,484 francs.

Elle dépassera certainement cent mille francs avant la fin du mois.

Le Saint-Siège va disposer de cette somme pour les besoins généraux de l'Eglise de France, et notamment en faveur des diocèses pauvres.

00316

EN TURQUIE

Secousses de tremblement de terre

Un village détruit

Constantinople, 8 juin.

De violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Constantinople, à Van et dans les environs.

Les dégâts matériels sont très importants. Un village tout entier aurait été détruit, et l'on compterait de nombreuses victimes.

EN RUSSIE

LODZ

Fermeture des filatures de Pozans

Saint-Pétersbourg, 8 juin.

A la suite de l'assassinat d'un administrateur des filatures de Pozans, les actionnaires de cette industrie se sont réunis en assemblée générale et ont pris des décisions très graves.

Quatre mille sept cents ouvriers ont été définitivement chassés des usines ou des filatures.

Tous les établissements sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

On s'attend à de très graves incidents, aussi le gouvernement a-t-il pris toutes les précautions nécessaires.

Etat-Civil

MARIAGES

Franceschetti Jean-Baptiste, cultivateur, et Colombani Marie-Flore, ménagère.

Franceschini Joseph, menuisier, et Bergasso Anne-Françoise, couturière.

Arrighi Joseph, sergent au 72e régiment colonial, et Vesperini Marie-Charlotte.

NAISSANCES

Carduoni Pascal. — Poducha Antoine-Charles-Augustin — Fabiani Joséphine-Ernestine. — Biaggini Barthélemy-Venture-Erasme. — Zuccarelli Marie-Jeanne. — Bonetti Joséphine-Vincente-Marie. — Mattei Flora.

DÉCÈS

Alfonsi Jules Pierre, agent de police, veuf, 33 ans.

Alfonsi Estelle-Marie, veuve.

L'Union Vie

Fondée à Paris en 1829

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

RENTES VIAGÈRES

Assurances dotales, mixtes, combinées, etc.

S'adresser à

Bastia, à M. Etienne Périer.
Ajaccio, à M. J.-T. Bartoli.
Corte, à M. Charles Mariani,
l'Ile-Rousse, à M. Léon Rossi.
Propriano, à M. Toussaint Sorba.

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

A partir de 3 heures

GLACES

Vanille et Fraise

SERVICE EN VILLE

Bière Tourtel et Pilsen

Brune et Blonde

SANDWICHS

PLUS DE HERNIES

Guérison sûre et radicale des hernies, avec ou sans bandages, ni opération, par le Dr Tacussel père, de Paris, de passage extraordinairement **à Ajaccio** *du 7 au 10 juin* à l'Hôtel du Nord, Cours Napoléon, 8 ; **à Bastia** *du 11 au 14 juin* à l'Hôtel d'Europe, tenu par Mme Colombani.

Navigazione Generale Italiana

Società riunite

FLORIO e RUBATTINO

Services Postaux

à partir du 2 Juin 1907

entre

LA CORSE, L'ITALIE ET LA SARDAIGNE

Départs :

De LIVOURNE pour BASTIA

le Dimanche à 10 heures du matin, touchant l'Ile de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

le Jeudi à 10 heures du matin, direct.

De BASTIA pour LIVOURNE

le Lundi à 9 heures du matin, direct.

le Jeudi à 7 heures du matin, touchant l'Ile de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

De BASTIA pour PORTO-TORRES

le Dimanche à 6 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).

le Jeudi à 6 heures 30 soir, direct.

De la MADDALENA pour BASTIA

le Mercredi à 8 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).

De PORTO-TORRES pour BASTIA

le Dimanche à 5 heures du soir, direct.

AVIS

La Maison Dominique MATTEI aîné, Place Saint-Nicolas, Bastia, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir du 10 courant, elle mettra en vente savoir :

Soufre sublimé pur, la balle de 50 kilos, 9 francs.

Sel gros, 11 à 11 fr. 50.

VICHY

Hôtel de Norvège

entièrement remis à neuf près des Sources et du Casino Chambre et Pension depuis 5.50 Arrangement pour familles

DESCHAMPS, propriétaire

CABINET DENTAIRE

M. EDOUARD NICOT

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de l'Ecole dentaire
et de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat ex-assistant des Hôpitaux
AJACCIO, 20, Cours Grandval
BASTIA, 28, Boulevard Paoli

Atelier spécial de prothèse

pour la fabrication des dentiers

[illegible]

Cabinets ouverts de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir.

Assistance judiciaire

Délibération du 22 janvier 1906

Etude de Me DAPELO

Avoué près le Tribunal Civil de Bastia

D'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal de Première Instance de Bastia, le vingt octobre 1906, enregistré et signifié ;

Au profit du sieur Bellini Dominique, chef de gare à Borgo, contre la dame Cattoli Marie, ménagère, demeurant à Ajaccio,

Il a été extrait ce qui suit :

Par ces motifs, le Tribunal, le Ministère Public entendu, accorde défaut contre la dame Cattoli Marie, épouse Bellini, et pour le profit, prononce le divorce entre les époux Bellini aux torts et griefs de la femme.

Condamne la dame Bellini aux dépens.

Pour extrait,

L. DAPELO,
Avoué.

ÉTUDES DE | Me Léon MUSNIER, avoué à Paris, Bd Haussmann, n° 29.
Me Louis GIORDANI, notaire à Bastia (Corse).

VENTE SUR LICITATION

AUX PLUS OFFRANTS ET DERNIERS ENCHÉRISSEURS

en l'étude et par le ministère de Me GIORDANI, notaire à Bastia (Corse)

EN DIX LOTS

DE

DIFFÉRENTS IMMEUBLES

Sis à LUCCIANA

et sur les Territoires de BORGO et VESCOVATO

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MARDI 25 JUIN 1907, A 10 HEURES DU MATIN

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par la deuxième Chambre du Tribunal civil de la Seine, le 16 février 1907, enregistré et signifié,

Et aux requêtes, poursuites et diligence de :

1. M. Eugène Guyard, cultivateur, demeurant à Branches (Yonne) ;

2. M. Germain Guyard, garde particulier, demeurant à Branches ;

3. M. Jules Guyard, journalier demeurant à Villiers-Saint-Benoît (Yonne) ;

4. Madame Eugénie Guyard, épouse de M. Eugène Rousseau, tanneur, et de ce dernier agissant tant en son nom personnel qu'en besoin que pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Toucy (Yonne) ;

5. Madame Marie Guyard, épouse de M. Auguste Lapierre, manouvrier, et de ce dernier agissant tant en son nom personnel qu'en besoin que pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Hauterive, commune de Dracy (Yonne) ;

6. M. Louis-Frédéric Guyard, manouvrier, demeurant à Dracy (Yonne) ;

7. M. Auguste Guyard, négociant, demeurant à Paris, rue de la Victoire, 93 ;

8. M. Arthur Guyard, employé de commerce, demeurant à Levallois-Perret, rue Gravel, n. 94 ;

9. Madame Clémentine Guyard, épouse de M. Joseph Bourgeois, journalier, et de ce dernier agissant tant en son nom personnel qu'en besoin que pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Bléneau (Yonne) ;

10. M. Adrien Anatole Rigollet, cultivateur, demeurant à la Valette, commune de Charbay (Yonne) ;

11. M. Louis-Joseph Bruyère, cultivateur, demeurant à Vieux-Champs, commune de Charbay ;

12. M. Etienne-Henry Bruyère, entrepreneur, demeurant à Escamps ;

Ayant pour avoué Me Léon Musnier, avoué près le Tribunal civil de la Seine, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, n. 92 ;

En présence de :

M. Jean Rapin, manouvrier, demeurant à Hauterbise, commune de Dracy,

Pris au nom et comme tuteur naturel et légal de ses trois filles mineures Albertine, Louise et Julienne Rapin, issues de son mariage avec Madame Joséphine Goyard, décédée,

Ayant pour avoué ce constitué Me Jules-Camille François, avoué près le Tribunal civil de la Seine, demeurant à Paris, rue de Madrid, n. 12 ;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de :

M. Octave Rapin, va'et de chambre, demeurant à Paris, rue de l'Eperon, n. 10,

Pris au nom et comme subrogé-tuteur *ad hoc* des mineures Rapin, susnommées, à raison de l'opposition d'intérêts existant entre lesdites mineures et leur subrogé-tuteur ordinaire, M. Louis Goyard ;

M. Octave Rapin nommé auxdites fonctions qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille desdites mineures Rapin tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Toucy (Yonne), le 3 novembre 1906, enregistrée :

Il sera, le mardi 25 juin 1907, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de Me Giordani, notaire à Bastia, commis à cet effet par le jugement susénoncé, procédé à la vente sur licitation, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, en dix lots dont les trois premiers et les six derniers pourront être réunis après une première mise aux enchères, des immeubles dont la désignation suit ;

DÉSIGNATION

Premier lot.

Partie de maison, située à Luciana, au lieu dit Mezzanino, se composant d'une cave, deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage et les greniers.

La dite maison tient du nord à Geronimi François-Marie, du sud à la rue, de l'est à Miglori, de l'ouest à Regoli, et figure à la matrice cadastrale section A, numéro 620 et 621.

Deuxième lot.

Une propriété au lieu dit Cattera ou Marmorana, territoire de Luciana, en nature de jardin, tenant du nord à Oliva Jacques, du sud au ruisseau, de l'est à Lorenzi, de l'ouest au sentier.

Elle figure au cadastre sous la section A, numéro 274, pour une superficie de quarante-deux centiares.

Troisième lot.

Une propriété au lieu dit Casavi, territoire de Luciana, en nature de terre labourable, tenant du nord au canal de Colmatage, du sud à la rivière de Golo, de l'est à Morati, de l'ouest à Mariotti et Mordiconi.

Elle figure au cadastre sous la section D, numéros 40, 41 et 39 P. pour une superficie d'un hectare soixante-dix-sept ares vingt-sept centiares.

Quatrième lot.

Une propriété au lieu dit Ricio, territoire de Borgo, en nature de jardin et maquis, tenant du nord au ruisseau, du sud au chemin, de l'est à Loccia, de l'ouest à Galesti François Marie.

Elle figure au cadastre sous la section D, numéros 678, 679 et 684, pour une superficie de quatre-vingt-dix ares soixante-dix-huit centiares.

Cinquième lot.

Une propriété au lieu dit Ossaticcia, territoire de Vescovato, en nature de terre inculte (ancienne vigne), figurant au cadastre sous la section B, numéros 150 et 151, pour une superficie de trente-sept ares, soixante-treize centiares.

Sixième lot

Une propriété au lieu dit Ossaticcia ou Diceppo, territoire de Vescovato, en nature de châtaigneraie, figurant au cadastre sous la section B, numéro 487, pour une superficie de un hectare, quatre-vingt-treize centiares.

Septième lot.

Trois parcelles de terre inculte au lieu dit Camporo, territoire de Vescovato, figurant au cadastre sous la section B, numéro 92, pour une superficie de trente-quatre ares, quatre centiares.

Huitième lot.

Une propriété au lieu dit Cocchi, territoire de Vescovato, en nature de terre labourable avec quelques pieds d'oliviers, figurant au cadastre sous la section A, numéro 329, pour une superficie de cinquante-deux ares, quatre-vingt-quatorze centiares.

Neuvième lot

Une propriété au lieu dit Polloneto, territoire de Vescovato, en nature de terre inculte avec oliviers, figurant au cadastre sous la section C, numéros 86 et 87, pour une superficie de cinquante-deux ares quatre-vingt-quatorze centiares.

Dixième lot.

Une propriété au lieu dit Pezzo di Vigna ou San-Giusto, territoire de Vescovato, en nature de bas fonds humide, figurant au cadastre sous la section A, numéro 489, pour une superficie de un hectare onze ares, cinquante-deux centiares.

MISES A PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par le jugement susénoncé, savoir :

Pour le premier lot, à la somme de deux cents francs, ci.	4.200 fr.
Pour le deuxième lot, à la somme de deux cent soixante francs, ci . . .	260 fr.
Pour le troisième lot, à la somme de deux cent quarante francs, ci. . . .	240 fr.
Pour le quatrième lot, à la somme de cent soixante-quinze francs, ci. . . .	175 fr.
Pour le cinquième lot, à la somme de cent soixante-quinze francs, ci. . .	175 fr.
Pour le sixième lot, à la somme de sept cents francs, ci	700 fr.
Pour le septième lot, à la somme de deux cent soixante francs, ci. . . .	260 fr.
Pour le huitième lot, à la somme de quatre-vingt francs, ci	80 fr.
Pour le neuvième lot, à la somme de cent soixante-dix francs, ci. . . .	170 fr.
Pour le dixième lot, à la somme de deux cent soixante francs, ci . . .	260 fr.
Total des mises à prix : trois mille cinq cent vingt francs, ci. . . .	3.520 fr.

Fait et rédigé à Paris, le 25 mai 1907, par l'avoué poursuivant soussigné.

Signé : MUSNIER.

Enregistré à Paris, le 25 mai 1907, folio 52, copie 4. Reçu 1 franc 88 centimes, décime compris.

Signé : BARTOZEWSKI

Le Directeur-Gérant,
J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.

S'ADRESSER pour LES RENSEIGNEMENTS

1° A Me GIORDANI, notaire à Bastia (Corse) ;
2° A Me MUSNIER, avoué, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, 92 ;
3° A Me FRANÇOIS, avoué, demeurant à Paris, rue de Madrid, 12 ;
4° A Me LANQUEST, notaire, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, 92.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ? AVEZ-VOUS DES PELLICULES ? VOS CHEVEUX SONT-ILS TOMBÉS OU TOMBENT-ILS ? SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux reconnu. Résultat toujours certain. Vente toujours croissante.

Exiger sur les flacons le nom Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs et Epiciers-Droguistes.

ENTREPOT : 38, Rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

POUR FAIRE PONDRE LES POULES

Cette information vaut pour les plus grands traités de l'Hiver

2.500 ŒUFS par an pour 25 poules

NOTICE gratis et franco Ecole CENTRALE D'AVICULTURE à PRÉMONT (Aisne) France

OUTILS pour AMATEURS INDUSTRIELS MACHINES, FOURNITURES DÉCOUPAGE

Bois, Bouchons, Bouteilles, TOURS, Pyrogravure, etc.

LE MEILLEUR CATALOGUE ILLUSTRÉ 0,50 cent.

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

LA BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre Si écrire qui de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Fondelle-Corse. Réduction de 10 pour cent et garantis 18 karats.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N. 159 — LUNDI 10 JUIN 1907

00317

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le tout en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits envoyés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Marguerite.
Soleil : (heure nationale)
Lever 3 h 55 m. — Coucher, 7 h. 7 s.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 10.
Fête de Demain Saint Barnabe.

9 JUIN

LA GRÈVE DES MOUSTACHES

Visages glabres et Visages barbus

La moustache est un attribut masculin éminemment français, et les maîtres d'hôtel et les garçons de café sont dans la note nationale quand, invoquant la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et rappelant que leurs pères se sont fait tuer pour la liberté et pour l'égalité, ils revendiquent hautement leur droit à la moustache.

Plutarque nous rapporte que les Francs ne portaient que la moustache *pour paraître* plus jeunes et plus énergiques aux yeux de leurs ennemis.

Sous Charlemagne, on porta la moustache fournie et épaisse *tombant, comme chez les Gaulois*, de chaque côté de la bouche, jusque sur la poitrine.

Puis elle disparaît complètement pendant plusieurs siècles ; ni moustache, ni barbe, des visages glabres.

Cependant, sous l'influence espagnole et italienne, la barbe reparaît et toute la France l'adopte, à l'exemple de François Ier. Pendant une centaine d'années, c'est-à-dire jusqu'à la mort d'Henri IV, on ne voit que des hommes barbus.

Mais voilà Louis XIII et le triomphe de la moustache, complétée par la barbiche, la « royale ; » les prélats eux-mêmes, témoins Richelieu et Mazarin, sont à cette mode.

Boutteville, dont l'Angély évoque le spectre sanglant dans *Marion de Lorme*, regrettait surtout sa moustache en marchant au supplice et il la frisait avec tant de coquetterie jusqu'au pied de l'échafaud que l'évêque de Nantes, qui l'accompagnait pour l'aider à passer le « grand pas, » ne put s'empêcher de lui dire : « Vous songez encore au monde ! Oubliez le monde, monsieur ! »

Au temps de Marion de Lorme et des élégances de la place Royale, la moustache était la fière parure masculine, celle du « monde. » Elle régna ainsi jusqu'au moment où *Mme de Maintenon apparut en* souveraine dans la vie de Louis XIV ; le Roi-Soleil fit, à ses instances, le sacrifice de ses très belles moustaches et, comme d'un même coup de rasoir, tombèrent comme par enchantement toutes les moustaches du royaume. Bien plus, quand le duc d'Anjou quitta Versailles et la Cour de son grand-père pour aller monter sur le trône d'Espagne, il importa la mode du visage glabre à Madrid, mais pour un temps qui dura moins que chez nous où la moustache ne reparut conquérante que dans les armées impériales, avec Murat et Lasalle.

Après 1815, les commis en nouveauté, que Scribe et Dupin allaient mettre en scène aux Variétés sous le nom de M. Calicot, affectaient la tenue et les allures de revenants de Waterloo ; ils portaient fièrement la moustache et la cravache et faisaient sonner des éperons comme les « brigands de la Loire » en demi-solde. Ceux-ci même ne fâchèrent, se trouvant ridiculement parodiés, et il y eut *échanges de violences* et de duels. On pourrait, disait un couplet du vaudeville des Variétés :

Se croire dans une caserne
En entrant dans un magasin.
Mais ces fiers enfants de Bellone
Dont les moustaches font peur
Ont un comptoir pour champ d'honneur
Et pour armes une demi-aune.

Ah ! les moustaches, les voir s'estomper sur sa lèvre, puis s'effiler et se redresser en crocs, c'était hier encore le rêve caressé par tous les jeunes Français, mais aujourd'hui, comme s'ils n'eussent attendu que de voir les maîtres d'hôtel arborer le fier attribut de leur indépendance, ils coupent chez leur coiffeur et s'assoient au fauteuil en disant, d'un air soulagé : « Vous allez me couper les moustaches ! » Enfin, nos snobs, sans risquer désormais d'être pris pour des garçons de café, vont pouvoir s'angliciser et s'américaniser tout à leur aise ! Les voilà des *scelfs*, le visage glabre et la taille serrée dans leur veston ou dans leur redingote coupés à Londres. Ils ressemblent à *de petits Chamberlains*, à moins que ce ne soit à Sem, qui les a si bien au bout de son malicieux crayon.

La moustache et la barbe restent pourtant toujours bien portées, la barbe sous bien des formes : Henri IV, en pointe, etc. En pointe, elle est le signe de raillement, à Paris, d'une société d'écrivains, de savants, d'artistes, que M. Clermont-Ganneau, l'épigraphiste émérite, qui en est, a baptisée les *Sphénopogones*, tout simplement. Notre si distingué confrère, M. Jules Claretie, en est aussi et il vient, à propos de ce titre éhouriffant, de raconter la plus piquante histoire du monde qui a trait, à la fois, à la plaisante camaraderie des « barbes en pointe, » à l'indiscrétion du cabinet noir et à la facilité avec laquelle Félix Faure « marchait » dans les histoires de police.

Un Sphénopogone de grande notoriété, le docteur Pozzi, venait d'être élu sénateur de la Dordogne et il recevait à Périgueux ce télégramme qui le fit sourire et dans sa barbe *justement en pointe* : « Bravo ! Mais ne t'endors pas. Les Sphénopogones te surveillent ! »

Le lendemain, le peintre Georges Clairin, qui était de l'intimité la plus familière de Félix Faure et le voyait presque tous les jours à l'Elysée, fut frappé de l'air soucieux du président et, caressant, lui aussi, sa barbe en pointe, se demandait ce qu'il y avait de fâcheux dans l'air.

Amis communs du nouveau sénateur, le peintre et le président se félicitèrent tout d'abord de son succès. Cependant Félix Faure y mettait quelque réserve :

— Je suis enchanté, dit-il, il fera un excellent sénateur, mais je suis inquiet des sentiments que je ne sais quelle société secrète dont il fait partie, nourrit à son égard.

— Une société secrète ?

— Tiens, dit le président.

Et, tendant la dépêche à Clairin :

— Voilà la copie du télégramme que Pozzi a reçu hier soir à Périgueux : « *Les Sphénopogones* te surveillent ! » Ils le surveillent, donc ils le menacent.

Georges Clairin — c'était lui qui avait envoyé la dépêche — fut pris d'un *rire fou en face de Félix Faure* de plus en plus ébahi, mais un peu penaud quand il sut dans quelle ridicule histoire de complot la Sûreté générale l'avait fait « marcher. »

MARCEL FRANCE.

Le « Nombre d'Or »

En plein mois de juin, on se plaignait, ces jours derniers, du froid. Sûrement, s'écriaient les vieux, en jetant des regards éplorés vers le ciel, sûrement, le bon Dieu n'est trompé, il fait maintenant l'hiver en été et le printemps quand il pense. En quels temps vivons-nous !...

Je crois qu'il serait plus sage de dire qu'il en fut ainsi depuis que le monde est monde, et qu'il n'y a pas lieu d'incriminer pour si peu *l'auteur de la pluie et du beau temps*.

Cependant, si nous en croyons l'histoire ancienne, il fut un temps où il en allait autrement. Certain roi Pharaon raconte qu'un ange descendit tout exprès du Ciel, pour lui montrer, dans un songe, sept vaches grasses que suivaient sept vaches maigres, et ainsi de suite. Ce bon Pharaon comprit sans plus tarder que cela voulait dire : après sept années d'abondance viendront sept années de disette, et aussitôt il emplit ses greniers ; bien lui en prit, car, par la suite, de sept ans en sept ans se succédèrent, paraît-il, la famine et la richesse.

En vérité, ce chiffre 7, qui était chez les Hébreux un nombre fatidique et marquait la chute des cycles humains, fut très contesté. Les astronomes de l'antiquité l'avaient *même* tout à fait abandonné, pour adopter successivement ceux de 8, 9 et enfin 19. Ce dernier chiffre fut même adopté par les astrologues du moyen-âge. *C'est aussi celui qui est le* plus scientifique.

Avez-vous remarqué que certains calendriers portent cette indication : *Nombre d'or*.... (suivait *un chiffre qui variait tous les ans*). C'est ainsi qu'on désignait chaque année par la place qu'elle occupait dans le cycle de 19, appelé aussi cycle de Meton, du nom de l'astronome grec qui en fit la découverte. Meton avait remarqué qu'après 19 ans, c'est-à-dire 235 lunaisons, la terre, le soleil et la lune se retrouvaient dans les mêmes positions relatives ; les pleines et les nouvelles lunes tombent le même jour à 19 ans d'intervalle. Les Athéniens en déduisaient que les mêmes phénomènes météorologiques se reproduisaient tous les 19 ans, et ils se basaient sur cette observation pour la prédiction de l'avenir.

De nos jours, on retrouve un peu partout la même idée chez les cultivateurs : 1804, 1820, 1839, 1858, etc., ont présenté les mêmes caractères, 1900 correspondit à 1881, 1907 correspondrait à 1888 : mêmes périodes de gelées, mêmes hivers rigoureux, mêmes écarts de température.

Toutefois, Henri de Parville fait remarquer que le cycle de Meton ne nous renseigne que fort imparfaitement, car, si, en effet, les positions angulaires du soleil, de la

---

58 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT de LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XIX

UNE NOUVELLE VICTIME

Il portait le plus souvent une barbe non faite — il demeurait, pendant des journées, seul, dans son cabinet, en pantoufles et en pantalon à pieds.

D'ailleurs, il ne sortait plus et ne recevait que son caissier, M. Bénigne Masin, qui lui apportait son courrier de la maison de banque dont les bureaux étaient installés rue de la Victoire.

Madame Besnarais, douce et patiente, torturée pourtant, vivait dans de mortelles angoisses, entre ses deux malades qui lui étaient si chers !

Le docteur, rassuré sur le sort de Noémie, était effrayé des ravages, chaque jour constatés, que le mal faisait en M. Besnarais. Pour lui, le dénouement était certain — il le cachait à madame Besnarais — le banquier deviendrait fou ! M. Besnarais tenait, souvent, des propos incohérents

Parfois, il aiguait d'énormes colonnes de chiffres, et il annonçait à son caissier qu'il avait trouvé une combinaison sûre, à exploiter dès que la guerre serait finie et qui doublerait dix bénéfices par millions.

— J'y trouverai la fortune et la gloire, disait-il, car l'Etat bénéficiera de ma découverte. Ma renommée sera universelle *et mon nom impérissable* ! Je démontrerai à l'Univers que je suis le premier financier de l'époque ! L'histoire enregistrera mes processus comme elle a enregistré celles de Law, avec cette différence que ma banque, à moi, fera faillite, tandis que la banque du Mississipi a ruiné ses actionnaires.

Lors de sa visite à sa fille, il n'avait pas été question du passé ; il lui avait parlé de sa combinaison, rien que de sa combinaison ! Depuis deux jours, il annonçait qu'il ne lui manquait qu'un point d'appui pour réussir.

— Ce point d'appui, affirmait-il, je le trouverai chez l'un de mes confrères de la haute banque. Il ne manquera pas de mettre des millions dans ma combinaison, dès qu'il la connaîtra !

Soudainet, il hésitait à la lui faire connaître, de crainte qu'il ne lui volât son idée.

— Bah ! avait il dit au docteur le matin même, il ne saurait exploiter mon idée sans moi ! J'irai le voir aujourd'hui même. Docteur, vous prendrez *des actions : je vous favoriserai* ; vous réaliserez une fortune ! Pouvu que cette guerre ne dure pas trop longtemps. Chaque jour je perds des centaines de mille francs ! Voilà une guerre qui me coûtera cher !

Vers deux heures, le malheureux s'était fait habiller. Il semblait avoir retrouvé sa coquetterie de jadis et il était parti en fiacre « pour s'occuper de son affaire ».

Dans une autre voiture, Mme Besnarais le suivit.

Elle avait emmené, avec elle, le valet de chambre qui prit place sur le siège de la voiture, à côté du cocher, et qui reçut l'ordre de ne pas perdre de vue le fiacre du banquier. Noémie, à qui l'on cachait tout cela, était restée à l'hôtel, dans sa chambre, avec Catherine.

La jeune fille, pensive, assise près de la fenêtre de sa chambre, donnant sur le boulevard, regardait au loin, les arbres de la Muette, dont les branches, à demi dépouillées, s'agitaient, poussées par un vent froid qui soufflait depuis le matin.

De temps à autre, une sonnerie de clairon retentissait, on bien, on entendait une sourde détonation, partie des canons des forts environnants.

Tout à coup, une voiture, qui venait du côté de Paris, s'arrêta, sur le boulevard, devant la porte d'entrée principale de l'hôtel. Machinalement, Noémie se leva pour voir qui venait. Mais la portière du fiacre demeura fermée

La jeune fille, surprise, regardait toujours. Cependant, le cocher, étonné de ne point voir descendre de sa voiture le client qu'il avait amené, mit pied à terre. A ce moment-là même, un autre fiacre arrivait devant la grille.

De celui-ci, madame Besnarais descendait, tandis que le valet de chambre de M. Besnarais, qui l'avait accompagnée, et qui avait pris place à côté du cocher, descendait du siège.

— Tonnerre ! s'écria le cocher du premier fiacre. Voilà une histoire !

— Qu'est-ce donc ? demanda madame Besnarais, qui s'était approchée.

Elle regarda dans le fiacre et jeta un grand cri, puis elle s'abattit sur le sol !

Noémie, témoin de cette étrange scène, ne comprenait pas ce qui se passait. Elle demeura un instant, immobile, comme frappée de paralysie, soudainement incapable de faire un mouvement.

Enfin, elle fit un effort et sortit de sa chambre. Elle traversa les diverses pièces de son appartement et descendit en toute hâte. Dans le vestibule, elle se trouva en présence de deux domestiques de l'hôtel qui portaient sa mère évanouie.

— Que se passe-t-il donc ? demanda-t-elle.

— Un affreux malheur est arrivé, mademoiselle, répondit le valet de chambre.

— Quoi ?

— Mademoiselle, soyez courageuse.

— Expliquez-vous ! Mon père.... C'est de mon père qu'il s'agit, n'est-ce pas ? Parlez, mais parlez donc ?

— Eh ! bien, oui !

— Je comprends ! Mon père est mort ?

— Il s'est tiré un coup de revolver !

— Grand Dieu !

Et Noémie, accablée sous tant de coups qui la frappaient, tomba sur une banquette où elle resta, terrifiée !

terre et de la lune se reproduisent, les distances entre ces trois astres ne sont plus les mêmes. Des variations très sensibles ont été relevées, si bien que d'autres points de repère ont été proposés : Pline était d'avis que : « Tous les quatre ans et surtout tous les huit ans, les saisons subissent une espèce d'effervescence par la révolution de la centième lune. »

Le chiffre qui fut le plus généralement admis en France est celui de 9 ans. « La terre, écrivait Sully, renouvelle de neuf ans en neuf ans les grandes productions. » C'est dans cette croyance qu'il fait chanter, sans doute, l'origine de la durée de neuf ans qui est le plus communément adoptée pour les baux et les fermages. Dans certains cas, les baux sont même consentis pour une durée double, en prévoyant une année de jachère. Ceci nous ramène au « nombre d'or » de l'antiquité. La loi municipale du 5 avril 1884 a elle-même adopté cette coutume en fixant à 18 ans la durée maximum des baux qui peuvent être consentis par les communes sans autorisation spéciale.

Hâtons-nous d'ajouter que ce ne sont là que des à peu près. En effet, la révolution des apsides, c'est-à-dire la variation des distances lunaires se produit en 8 ans 10 mois exactement. Il ne peut donc pas y avoir concordance avec les années de 12 mois. Ceux qui prétendraient retrouver au bout de neuf ans jour par jour les mêmes phénomènes atmosphériques aboutiraient fatalement à des erreurs, puisque les mêmes conditions astronomiques du printemps je renouvellent neuf ans après en hiver, celles de l'été au printemps, celles de l'automne en été, etc.

Voilà donc encore un préjugé par terre. C'est sans doute pour cela que tous les almanachs qui, avec une douce ironie, prétendent nous donner la prévision du temps, nous disent si souvent des bêtises !

A. Carello.

OBSÈQUES
DU LIEUTENANT SIEFFERT

Au malheureux lieutenant de gendarmerie Siefert, glorieusement tombé au champ d'honneur, sous la balle traîtresse d'un odieux bandit, l'armée et la population bastiaise ont fait hier matin d'imposantes obsèques.

Une foule nombreuse et recueillie se pressait, en effet, dès 8 heures et demie, aux environs de la gare pour assister à l'arrivée du train de Ghisonaccia, qui transportait la dépouille du héros.

Tous les camarades du défunt, du colonel au simple gendarme, tous les officiers de la garnison, une délégation des sous-officiers du 173e, où le malheureux lieutenant avait débuté dans la carrière militaire, la Société des Anciens sous-officiers avec son drapeau, les magistrats de la Cour, du Tribunal et des Parquets, le Maire de la ville, le Sous-Préfet, toutes les autorités, étaient venus rendre hommage au vaillant soldat tombé victime de son devoir.

La population avait tenu à s'associer à ce deuil ; elle est allée en foule saluer le cercueil, afin d'honorer le brave et aussi pour protester contre l'attentat infâme dont un misérable a souillé la terre de Corse.

Sur le passage du cortège, les magasins étaient fermés, et les têtes s'inclinaient respectueusement, sous le coup d'une poignante émotion. Chacun stigmatisait le héros, et chacun avait une pensée triste en pensant au jeune homme fauché au début de sa carrière, en songeant au désespoir de la mère éplorée, et de ses parents et familiers.

Le corps d'un peloton d'infanterie, sous les ordres du lieutenant Terrère, le cercueil a été conduit jusqu'au Nouveau-Port. De très belles couronnes étaient portées par des gendarmes derrière le corbillard.

Deux lieutenants d'artillerie, MM. Condane et Salomon, et deux lieutenants d'infanterie, MM. Hamburghis et Pandelé, tenaient les cuins du poêle. Le deuil était conduit par M. le colonel de gendarmerie et par M. le Général gouverneur de la Corse.

Avant que le cercueil ne fut embarqué sur le paquebot de Marseille, le Chef de la 15e légion territoriale a remis entre les mains de la belle carrière de l'homme loyal et bon, du soldat modeste et vaillant, de l'officier dévoué et modèle que fut le lieutenant Siefert, que ses chefs, ses camarades, et ses subordonnés pleurent dans un même élan de sympathie et d'admiration.

A celui que la balle d'un lâche assassin a terrassé, le gouvernement de la République a décerné l'honneur posthume de la Croix de la Légion d'honneur. Nul n'en fut plus digne, nul ne la méritait mieux.

A son tour, M. le général Chevrottier a prononcé une courte mais vibrante allocution, dans laquelle il a salué au nom de l'Armée le martyr du devoir accompli sans crainte de la mort.

Nous nous inclinons très profondément devant la dépouille du lieutenant Siefert, et nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos sincères condoléances, ainsi que celles des Corses qui flétrissent tous un crime inexpiable.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALVI. — C'est avec un réel plaisir que nous enregistrons le succès obtenu par notre compatriote M. Cruciani, dit le Grand Joseph, aux Expositions Internationales de Bruxelles et de la Ville de Paris.

M. Cruciani, que connaissent tous les Bastiais et aussi tous ceux qui, en 1905, visitèrent leur si belle Exposition, peut, avec raison, s'enorgueillir d'un résultat qui couronne brillamment un labeur pénible, opiniâtre et intelligent.

Ajoutons que cette distinction nouvelle n'ajoutera désormais à la renommée de notre ami, dont l'œuvre originale et savante reçoit une définitive et éloquente consécration.

Les cannes historiques dessinées et sculptées, que M. Cruciani exposait à Bruxelles en 1906, lui ont valu un Diplôme de Membre du Jury, hors concours et un Diplôme de Grand Prix d'honneur, pour concours et un Rappel de Grand Prix hors concours et un Rappel de médaille d'or.

Celles qu'il exposait à Paris lui ont valu un Diplôme de Membre du Jury, hors concours et un Diplôme de Grand Prix d'honneur, pour concours et un Rappel de Médaille d'or.

Nous sommes, nous le répétons, heureux et fiers de ce grand triomphe, dont se réjouissent les nombreux amis de M. Cruciani, et ceux, non moins nombreux, qui, ayant apprécié l'œuvre, ne purent qu'admirer le talent de l'artiste.

***

COTI CHIAVARI. — Le pèlerinage à Notre Dame du Capo Muro, annoncé, il y a quelques jours, dans les journaux de la région, a eu lieu le lundi de la Pentecôte. Malgré l'inclémence de la température, les pèlerins étaient venus, nombreux et recueillis, déposer l'hommage de leur piété filiale aux pieds de la Consolatrice des affligés. C'est que le sympathique curé de Coti-Chiavari, M. l'abbé Lonzari, avait bien fait les choses.

Depuis quelques jours il battait la campagne avec une intrépidité inouïe, encourageant les fervents, sillonnant les routes, déployant partout les multiples ressources d'un zèle ingénieux et éclairé, convient tous ses paroissiens à cette grande fête religieuse qu'il inaugurait, mais année, pour la première fois. Aussi, de toutes parts, au réveil du jour, le 26 mai, on voyait surgir d'interminables théories d'hommes, de femmes, de vieillards, d'enfants, le visage illuminé par une douce joie, qui se dirigeaient, d'un pas allègre, vers le roc étendu de Capo-Muro.

Le statue de la Vierge que l'on aperçoit de loin est placée sur un rocher à pic qui surplombe la mer et dont le hauteur atteint environ dix mètres, on y accède du côté de la terre, en s'aidant des aspérités du rocher. L'endroit est aride, sauvage. On n'y trouve nulle trace de végétation, si ce n'est quelques maigres touffes de bruyère et de fougère qui dressent leurs aiguilles desséchées presque au ras du sol.

La messe solennelle a été célébrée sur un autel improvisé, dressé sur la plus forme d'un rocher qu'un avait orné de verdure et de fleurs pour la circonstance, par M. l'abbé Lonzari, curé de Coti-Chiavari, assisté de MM. Imperiali Mari, curé de Cargèse, diacre, Santarelli Toussaint, curé de Campo Moro, sous-diacre, et Santarelli J. A. D., maître de cérémonies. Après l'Evangile, M. l'abbé Santarelli, curé de Campo Moro, après avoir en termes chaleureux remercié sa Grandeur Mgr Désanti, évêque d'Ajaccio, d'avoir bien voulu autoriser et encourager ce pèlerinage avec une si paternelle sollicitude a tenu ses auditeurs, MM. Imperiali et Santarelli, d'avoir affronté les rudes fatigues d'un long voyage pour venir honorer et prier de la consommée par leur présence. Il a ensuite retracé, dans un langage empreint d'éloquence et de grandeur, les interventions providentielles de Marie dans la vie des peuples. Les grandes figures de Saint Pie V, de Sobieski, le héros de la Pologne de Pie VII, le pape martyr, ont tour à tour défilé sous les yeux de l'auditoire, qui était réellement impressionné par cette parole chaude et lyrique, émouvante. « Marie est le secours des Chrétiens, « auxilium christianorum ». C'est une mère, un cœur tendre et généreux, qu'on n'invoque jamais en vain. Aux heures de grande détresse, de calamité nationale, durant lesquelles la vie d'un grand peuple semblait devoir s'éteindre, elle est toujours apparue comme l'ange libérateur, souriante et douce, pour réconforter, sauver, bénir, cicatriser les plaies saignantes, faire reculer l'épouvante et la mort et ramener l'espoir au cœur des nations.

» Aussi un culte est il universellement répandu. Chaque cité, chaque village, chaque hameau possède une église, une chapelle, un oratoire dédiés à la Reine du ciel. Le pôle des fidèles à l'égard de Marie ne manifeste partout d'une façon vraie et profonde. Tout ici, sur ce rocher désert, vous parle d'elle, a tout à-la-fois. Que de naufrages évités ! Combien de fois les pêcheurs, luttant contre les lames furieuses, au milieu des ténèbres d'une nuit d'orage et d'épouvante, ont-ils élevé leurs mains suppliantes vers la rive solitaire, « Stella maris, » n'est l'étoile de la mer, l'étoile du marin, qui guide de sa douce lumière, le matelot en péril.

» Ce pèlerinage, auquel vous assisterez par un plus grand nombre, l'année prochaine, se perpétuera à travers les âges, comme un siège vivant de la protection de Marie. Vous allez nous par M. lieutenant, votre piété, votre confiance dans la mère de Dieu et des hommes.

» Non, la foi n'est pas morte en vous, n'est-il écrié. La secte impie et haineuse n'a pas pu détruire, en vous, les sentiments d'attachement filial et inaltérable dévouement que vous professez envers la Vierge Marie. Vous resterez, malgré les bonnes douloureuses que nous traversons, Catholiques, Corses et Français, toujours ».

La cérémonie s'est terminée par le chant de « l'Ave maris Stella » répété par tous les fidèles. Au moment du départ, M. l'abbé Leonardi a remercié encore une fois les fidèles d'être venus si plein de foi et si enthousiastes. Il les a engagés à se retrouver l'année prochaine, animés des mêmes sentiments, aux pieds du rocher de la Vierge, si les « invités à se séparer aux cris de: Vive le Christ ! vive la Vierge de Capo-Muro, vive la religion ; vive Monseigneur Desanti ! Alors, de toutes les poitrines jaillit une immense acclamation, sympathique par la grande voix de la mer: Vive le Christ ! Vive Monseigneur, pendant que des voix d'enfants, pures et suaves, chantaient un beau cantique.

Les habitants de la plage de Coti Chiavari garderont longtemps le souvenir de cette journée mémorable.

Abbé I. M., curé de Pietranera.

Bulletin Financier

Paris, 5 juin 1907.

Marché faible et inactif. Notre Rente finit à 95.10. Les Fonds Etrangers restent lourds. Nos Sociétés de Crédit ne varient guère : Crédit Foncier 670, Crédit Lyonnais 1,114, Comptoir National d'Escompte 677, Société Générale 665.

Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia s'échangent à 458 ; ce qui les ramènerait avec que, garanties par l'Etat brésilien, elles ont été émises en France en vue de l'exécution de travaux au Brésil par des constructeurs français sous le contrôle et la direction d'ingénieurs français. Les obligations hypothécaires 3 0/0 du chemin de fer de Goyaz perdent leur avance à 440. L'action Berck Plage à Paris Plage se représente à 187.

Les Zincs de Tarnowitz se négocient aux environs de 60. La Librairie Orientale se retrouve à 13 ½, le Linhopone à 121, les mines d'étain de l'Arriège à 71 50. Les actions ordinaires des Sels Gemmes et Hamilton de la Russie Méridionale sont fermes à 560.

La Société Française Electrolytique est en plus value à 454. Les Comptoirs Parisiens Artificiels de Tourbe restent avantageux à 105,50, cette entreprise n'étant que le développement d'une affaire connue et ayant fait ses preuves.

L'action Chenard Walker gagne encore une fraction à 525. L'Express a de bonnes demandes à 131,50 et 133 ; l'usine que concernait actuellement la Société renonce aux hautes distances progrès de l'industrie automobile pour transports de poids lourds.

Nos chemins de fer sont fermes.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 juin

Thermomètre : Maximum de midi : 19-à midi + 23 2 ; minimum de nuit : 14-Maximum + 23 7 Minima : 17 4.

Baromètre : Hauteur du matin, 762 mm. à midi, 765 mm. 6 hauteur du soir, 764 mm.

Vent, en Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

La Nive

Le transport de l'E at « La Nive » est arrivé hier matin dans notre port venant de Bône. Il est reparti à Midi pour Marseille.

La « Nive » est commandée par M. le capitaine de frégate Maurice Mourre, un de nos officiers de marine les plus distingués.

***

Ecole des mines

Le concours d'admission à l'école des mines de Saint-Etienne s'ouvrira à cette école le mardi 9 juillet 1907.

Les demandes d'admission devront être adressées avant le 25 juin, délai exceptionnel, au directeur de l'école, accompagnées des pièces prescrites par le règlement.

***

Avis à la police

Nous signalons à l'attention de la police l'inconvenance de certains jeunes mauvais sujets qui se permettent de siffler devant la porte de l'église Saint-Jean sur le passage des fidèles à la sortie de la messe de Sacré-Cœur.

Nous espérons que de pareilles choses seront réprimées sans qu'il soit nécessaire que les jeunes catholiques interviennent.

***

Récompense honorifique

Une médaille d'argent a été attribuée à M. Casalta Jean Antoine, économe de l'hospice Verdier et secrétaire de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Montrouge, pour services exceptionnels rendus à l'Assistance publique.

***

Tapage nocturne

Que de jeunes mauvais, pour qui la vie est douce, laissent déborder leur joie dans des chants mélodieux : libres à eux, pourvu que ce soit à des heures convenables.

Mais vraiment les mauvais chanteurs qui hurlent la nuit, sur le Boulevard Saint-Angelo, devraient être rappelés au respect de la loi sur le tapage nocturne.

Que font les agents de service ?

***

Assistance publique

M. Simula a été admis à subir les épreuves de l'examen d'aptitude à l'emploi de commis d'inspection de l'Assistance publique.

***

Prise de boisson

Procès-verbal a été dressé contre la dame Jeanne S., dans la rue de l'Opéra, pour s'être livrée à des injures et menaces contre les agents.

Cette femme était prise de boisson et ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales.

***

A louer

— Maison de campagne à Cardo, 11 pièces meublées et jardin.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. J. Mariscotti.

***

On demande

On demande à acheter un appartement sur les boulevards (1er, 2e ou 3e étage).

S'adresser au bureau du journal.

***

A louer de suite

Appartements meublés dans château sur la mer. Prix modéré.

S'adresser au bureau du journal.

***

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, 2 rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

***

On demande

On demande des ouvriers vermicelliers et vermicellières.

S'adresser maison Ghilini, 6, Boulevard Saint-Angelo, Bastia.

***

Objet perdu

Il a été perdu, le 4 courant, à la gare de Bigoglia, une petite chienne répondant au nom Mirza, robe café, oreilles frotes, grain plomb milieu crâne entre oreilles, collier avec cadenas à secret.

Prévenir Mme Paoli, à Murato. Récompense.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES BOULANGERS. — L'assemblée boulangère aura prise de se réunir lundi matin, à 8 heures, place Cavaletta, pour affaires qui les concernent.

Les membres de la commission sont priés d'être présent.

Les ouvriers boulangers syndiqués et non syndiqués se réuniront le même jour, à 10 heures du matin.

On est prié d'être exact.

Le Président, Remmy.

PATRONS BOULANGERS. — Tous les boulangers sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce matin, à 10 heures, dans une des salles de la Mairie.

Adhésion de nouveaux membres. — Renouvellement du bureau.

Le Président, Rossi.

HUNYADI JANOS
LA MEILLEURE EAU PURGATIVE NATURELLE
Exiger le nom Apollinaire SAXLEHNER

PLUS DE HERNIES
Guérison sûre et radicale des hernies, avec ou sans bandages, ni opération, par le Dr Tacussel père, de Paris, de passage extraordinairement à Ajaccio du 7 au 10 juin à l'Hôtel du Nord, Cours Napoléon, 8 ; à Bastia du 11 au 14 juin à l'Hôtel d'Europe, tenu par Mme Colombani.

Nav.gazione Generale Italiana
Società riunite
FLORIO e RUBATTINO
Services Postaux
à partir du 2 Juin 1907
entre
LA CORSE, L'ITALIE ET LA SARDAIGNE
Départs :
De LIVOURNE pour BASTIA
le Dimanche à 10 heures du matin, touchant l'Ile de Capraia (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 10 heures du matin, direct.
De BASTIA pour LIVOURNE
le Lundi à 9 heures du matin, direct.
le Jeudi à 7 heures du matin, touchant l'Ile de Capraia (Service supplémentaire provisoire).
De BASTIA pour PORTO-TORRES
le Dimanche à 6 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 6 heures 30 soir, direct.
De la MADDALENA pour BASTIA
le Mercredi à 8 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).
De PORTO-TORRES pour BASTIA
le Dimanche à 5 heures du soir, direct.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00318

M. BRIAND
à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 9 juin.

L'arrivée

M. Briand, ministre de l'Instruction publique, est arrivé hier soir à Saint Etienne. Une foule nombreuse l'attendait à la gare, et de sérieuses mesures d'ordre avaient été prises. Néanmoins sur le désir formel du ministre, aucun détachement de troupes ne formait la haie sur le passage du cortège.

A l'arrivée, des manifestations ont été produites. Tandis que les républicains acclamaient M. Briand, les socialistes unifiés le conspuaient vigoureusement.

A la Préfecture

Dans la matinée, le ministre a reçu à la Préfecture les autorités civiles et militaires à partir de 9 heures.

La plupart des maires du département s'étaient rendus auprès du ministre.

Le Banquet

A midi, M. Briand s'est rendu au grand banquet populaire, organisé en son honneur. Sur le passage du cortège, les socialistes poussèrent des cris de : « A bas Briand ! A bas le renégat ! » Il ne s'est néanmoins produit aucun incident sérieux. Quelques arrestations ont été opérées, mais elles n'ont pas été maintenues.

Le Discours

Au champagne, M. Briand a prononcé un grand discours politique.

Le ministre de l'Instruction publique a déclaré que « le gouvernement a besoin d'une majorité pour réaliser son programme de réformes sociales ; mais il faut, avant tout, que le calme règne dans le pays.

« La classe ouvrière, au lieu de recourir à la violence, doit rechercher le progrès dans les moyens légaux. »

LA CRISE VITICOLE

Cinq cent mille Vignerons défilent dans les rues de Montpellier

La grève de l'impôt
Démission des corps élus

Montpellier, 9 juin.

La série des grandioses manifestations organisées par les viticulteurs du Midi, s'est terminée provisoirement aujourd'hui.

Après Narbonne, Béziers, Perpignan, Carcassonne et Nîmes, c'est le tour de la capitale de l'Hérault de recevoir l'armée des vignerons qui viennent clamer leur misère, exprimer leurs doléances, et passer des paroles aux décisions énergiques.

Depuis hier les routes qui conduisent dans la ville ont été encombrées d'une longue théorie de voitures, de camions, de charrettes, de véhicules de tout ordre, bondés de manifestants.

Les trains qui se succèdent de quart d'heure et quart d'heure, déversent en ville des flots incessants de viticulteurs.

Les rues de Montpellier sont noires de monde et la circulation est devenue très difficile.

C'est véritablement une mobilisation de tout le midi viticole et, chose extraordinaire, incroyable, ce grandiose mouvement de foule, cette manifestation de tant d'énergies mécontentes, de tant de volontés si fières, s'effectue dans un calme relatif sans le moindre incident tumultueux.

Montpellier présente, d'ailleurs, un aspect des plus curieux. Tous les monuments communaux, toutes les maisons sont pavoisés, afin de répondre à l'appel du comité d'organisation, qui avait fait afficher une proclamation, où l'on remarquait les phrases suivantes : « Que tout le monde pavoise. Nos oriflammes flotteront au vent. L'heure n'est pas à la joie. Mais ces pavoisements seront le salut de notre cité à tous ceux qui viendront chez nous crier leur misère et la nôtre, et surtout aux vaillants de la première heure dont la voix a soulevé l'enthousiasme et réveillé l'énergie de tout le Midi agricole.

« En pavoisant nous ne bisserons pas les drapeaux joyeux des fêtes publiques, mais le pavillon de détresse du navire près de sombrer, si l'on n'aperçoit pas son signal, si l'on n'entend pas son suprême appel. »

L'arrivée de Marcellin Albert

Le lutteur qui a été l'apôtre de tous les meetings organisés par le comité d'Argeliers, arrive en ville à 9 heures, sur son automobile. La foule l'acclame longuement et veut le porter en triomphe.

Arrivé à son hôtel, il dut, à plusieurs reprises, se montrer au balcon pour saluer la foule en délire.

Le défilé

A une heure commence l'organisation du défilé et le signal du départ est donné à deux heures.

Le défilé a lieu dans l'ordre suivant :

Les clairons et tambours ouvrent la marche, puis viennent les comités d'Argeliers, de Baixas, de Montpellier, les corps constitués des départements de l'Hérault, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, des Pyrénées-Orientales, de Vaucluse, du Gard, et les délégations de toutes les communes du Midi.

Le cortège suit la rue nationale, la rue de la Loge, la place de la Comédie, les rues Maguelonne, du Cloître, de la République et les boulevards du Jeu-de-Paume, Ledru-Rollin, du Peyrou, Henri IV, de l'Hôpital, Louis Blanc, Bonnes-Nouvelles et de l'Esplanade.

Les pancartes

Chaque délégation est précédée de drapeaux portant des pancartes, avec inscriptions. Il est à remarquer que celles-ci sont plus violentes que jamais.

Voici quelques-unes des plus pittoresques :

« Faudra-t-il écrire l'histoire de la viticulture avec du sang ? »

« Mourir de faim est une lâcheté. »

« Satisfaction ou révolution. »

« Nous irons en masse au Palais-Bourbon comme nos aïeux sont allés à la Bastille. »

« Viticulteurs debout ! la misère est chez vous, la poudre est à 65 centimes le kilo. »

« 15.000 balles pour eux, la misère pour nous. »

« Travail, misère. Fraude : fortune. »

« La faim fait souffrir, la poudre fait mourir. »

D'autres représentent des tableaux allégoriques.

L'une notamment est suggestive : « La République dormant dans un fauteuil, un paysan lui présente des fraudeurs enchaînés en disant : Réveille-toi Marianne, voici ceux qui veulent te supprimer. »

Le Meeting

Arrivé à l'Esplanade, les cinq cent mille manifestants se groupent autour d'une tribune dressée au fond de la place.

Le discours de Marcellin Albert

Marcellin Albert monte à la tribune. D'une voix haute et ferme, il proclame la grève générale de l'impôt et la démission avec abstention de nouvelles candidatures, des municipalités et des corps élus des départements viticoles.

Une frénétique acclamation accueille cette énergique décision.

DANS LE GERS
DEUX MEETINGS

Auch, 9 juin.

Deux meetings viticoles ont eu lieu aujourd'hui, dans le département du Gers, pour protester contre la fraude des vins.

Le premier a été tenu à Montestruc, dans l'arrondissement de Lectoure.

Le deuxième a eu lieu à Cazaubon, dans l'arrondissement de Condom.

Tous deux ont été très populeux, mais aucun incident ne s'est produit.

DANS LE VAR
Le Meeting de Brignoles

Brignoles, 9 juin.

Les viticulteurs du Var, au nombre de douze mille, se sont réunis aujourd'hui à Brignoles, où ils ont tenu un meeting très calme, mais où les décisions prises par le comité d'Argeliers ont été approuvées.

Après le meeting du Théâtre, un congrès des délégués désignés spécialement par chaque commune, a été tenu.

La grève de l'impôt a été décidée.

GUAGNO-LES-BAINS
Ouverture de la Saison Thermale 24 juin
HOTEL DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL
Pension et Chambre 5 fr. 50 par jour
Arrangements pour famille
Chef cuisinier. — Bains. — Parc. — Vaste salle à manger. — Grandes galeries promenoir couvertes. — Cour spacieuse ombragée.
Eaux Thermales *salso sulfato calciques*.
Bains simples, de vapeur et douches, installés modernes des chambres aux baignoires, conduisant si aux bains de vapeur, avantage appréciable qui met l'organisme à l'abri de l'air du dehors nuisible après un bain thermal.
Cures merveilleuses : Rhumatisme, maladie du système nerveux, anémie, blessures, artérites, bronchites, affections de l'estomac, de l'intestin, de la peau et des yeux (source dell'Occhio). Guérison radicale de la syphilis. Eau reconstituante et adoucissante à la fois.
Climat parfait, température idéale, brise saturée des arômes des superbes forêts de pins qui entourent la Station, cure d'air complétant la cure thermale.
Un médecin dirige la cure thermale de l'Etablissement. — Fermeture le 1er octobre.
Pour renseignements s'adresser à la propriétaire des Sources Thermales, à Guagno-les-Bains.

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE BANYULS
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois frères
BASTIA (Corse)
Apéritif
Digestif
Fortifiant

D'OCCASION
pour liquider une affaire litigieuse chez Mesdames Frenco fils, agréé au Tribunal de Commerce, rue Neuve Saint Roch, 2, Bastia.
Vente d'un stock de
Vins de Champagne
des Grands chais d'Epernay
Origine garantie
à 3, 4 et 5 francs la bouteille

Grand entrepôt de Vins
CHOIX D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
4, Avenue Carnot, Bastia
Grands Prix. 1 Diplôme, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions
Vente en Gros et au Détail
LIVRAISON A DOMICILE
La Maison ORESTE BIAGINI offre ses vins fins et de table en bordelaises ou demi-muids à des conditions particulièrement avantageuses. Bien que les prix soient très réduits, elle garantit les vins qu'elle livre, par jus de raisins frais, et engage les acheteurs à en faire l'essai. Des échantillons seront envoyés franco sur demande.
Aperçu des prix pour le Gros
Vin d'Algérie, de Frontignan, de Corbières et du Roussillon, Rouge : 17 et 20 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc : 25 et 25 fr. l'hect.
Vins de Corse (territoire de Vescovato, Aléria, Talloue, etc.) : Rouge 25 et 27 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc 26 et 28 fr. l'hect.
Ces prix s'entendent nu, hors de barrière, par parties d'au moins 100 litres.
Par parties inférieures les prix sont les suivants :
Aperçu des prix pour le Détail
Vins d'Algérie et de Frontignan, rouge : 0,20 et 0,25 le litre.
Vins de Corbières et du Roussillon, blanc : 0,30 le litre.
Vins de Corse (territoire de Vescovato, Aléria, Talloue, etc.,) rouge : 0,30 et 0,35 le litre ; blanc : 0,40 le litre.
Vinaigre à 0,30 le litre. — Huile d'olive à 1 franc 10 le litre.
SUCRE DE BOIS BLANC (Pin)
Pris au magasin 1 fr. le sac.
Rendu à domicile 1 fr. 25 le sac.
Vente de
Planches — Lattes — Liteaux — Poutrelles
Prix réduits

DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia
M. Daniel Biv, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de tous genres de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.
M. Danesi fera lui-même toutes réparations, qui à même de les livrer dans le plus bref délai et garanti.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
La plus Haute Récompense

CABINET DENTAIRE
M. EDOUARD NIGOT
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de l'Ecole dentaire et de la Faculté de Médecine de Paris
Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
Ancien Chef de Clinique Hospitalier
BASTIA, 20, Boulevard Paoli
Atelier spécial de prothèse pour la fabrication des dentiers.
Consultations tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir.

CHOCOLAT FÉLIX POTIN
N° 1 2 fr. 80 le kilo.
N° 3 3 fr. 40 id.
N° 4 3 fr. 80 id.
N° 5 4 fr. id.
N° 7 5 fr. id.
Conditions spéciales à partir de 20 kilos assortis ou non.
MICHEL VINCENTELLI,
Rue Miot et Boulevard Paoli, Bastia

Orezza-les-Eaux
HOTEL DE GRANAIOLA
(VILLA MANFREDI)
Ouvert du 20 juin au 1er octobre
Le restaurant sera dirigé par un ancien maître d'hôtel renommé.
S'adresser pour renseignements à Mme veuve Manfredi, à Granajola (Orezza).

Déménagements
pour tous les pays
Prix très réduits
Cadres de déménagements, garde meubles pour entreposer le mobilier.
Camionnage et emballage soignés.
Agence Maritime, 7, route du Cap, Bastia.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia
M. Daniel Biv, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de tous genres de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.
M. Danesi fera lui-même toutes réparations, qui à même de les livrer dans le plus bref délai et garanti.

LIBRAIRIE OLLAGNIER
PREMIÈRE COMMUNION
GRAND ASSORTIMENT
DE
LIVRES DE MESSE
ET DE PIÉTÉ
en maroquin de Levant, cuir Russe chagrin premier choix, ivoire, or, etc.
CHOIX D'IMAGES
ET D'EMBLÈMES
en parchemin, ivoire, dentelle, soie, etc.
CROIX et MÉDAILLES
PORTE-MONNAIE DUCHESSE
SOUVENIR DE PIÉTÉ
CHAPELETS
—(Haute Nouveauté)—

En vente chez M. Marfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

Il sait Tout

ce que contient la

POCHETTE NATIONALE :

5 Billets de Loterie à 1 fr.

Tirage 15 Mars 1908

et un Timbre de garantie **Numerote** participant gratuitement à plusieurs tirages en 1907.

15 Juillet, 15 Octobre, 31 Décembre 1907

CHAQUE POCHETTE : PLUS DE TROIS MILLIONS de Lots

En vente partout. — Prix : 5 francs

Pour recevoir directement, envoyer mandat-poste de 5 fr. 20 par lettre recom. 5 fr. 50 ; étranger : 5 fr. 75. — M. l'Administrateur de la *Pochette Nationale*, 5, rue Etienne-Marcel, Paris.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907

NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON & ÉTÉ

Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline

APPRÊT DU NEUF

Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire

Saison Printemps-Été 1907

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe dernos modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

Demandez et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI, *apéritif supérieur.*

UNE INVENTION REMARQUABLE POUR LA CULTURE DES CHEVEUX

LE CASQUE ASPIRATEUR EVANS est une invention pratique, construite sur des bases scientifiques et hygiéniques, au moyen de laquelle cette circulation libre et normale est établie sur toute l'étendue du cuir chevelu. L'activité des plus petits vaisseaux capillaires est doucement stimulée, par suite, la nourriture, qui peut seulement provenir du sang, peut être portée directement à la racine des cheveux. On en rend rapidement compte des effets de l'appareil en constatant une croissance vigoureuse et abondante des cheveux. Il n'y a pas de friction et comme on n'emploie ni médicaments, ni produits chimiques, il n'y a pas à craindre d'irritation. Il est seulement nécessaire de porter le casque pendant trois ou quatre minutes par jour.

UN ESSAI GRATUIT DE 60 JOURS

LA GARANTIE DE LA COMPAGNIE

Un Casque Aspirateur Evans vous sera envoyé pour un essai gratuit de soixante jours. Si vous ne remarquez pas ou à peu une nouvelle croissance des cheveux et si vous n'êtes pas convaincus que le Casque les regénère, libre à vous de le rendre sans frais d'aucune sorte. Comme preuve de bonne foi, vous êtes prié de déposer le prix du Casque à notre banque, le Crédit Lyonnais, à Paris, et vous remarquerez que les fonds restent à l'entière disposition de l'acheteur pendant la période d'essai de soixante jours. Si avant l'expiration de ce délai, vous n'êtes pas pleinement satisfait du résultat, vous pouvez retirer les fonds intégralement et sans conditions au Crédit Lyonnais, qui a reçu de nous l'autorisation.

L'éminent Dr I. N. LOVE, dans son allocution à l'assemblée médicale, au sujet de l'Alopécia (la perte des cheveux) dit que, « si on pouvait trouver un moyen d'amener la nutrition à la racine des cheveux (bulbaire), sans avoir recours à aucun produit irritant, le problème de la croissance des cheveux serait résolu. » Plus tard, quand on lui présenta le Casque Aspirateur Evans pour l'examiner, il dit que « le Casque remplissait et confirmerait en pratique les observations qu'il avait faites précédemment devant l'assemblée médicale. »

Le Dr W. MOORE, au sujet de cette invention, dit : « Le principe sur lequel le Casque Aspirateur Evans est fondé est absolument exact et indiscutable. »

Un catalogue illustré et descriptif du Casque Aspirateur Evans sera envoyé franco sur demande.

EVANS VACUUM CAP CO., LTD., 100, rue St-Lazare (près de la Gare St-Lazare) PARIS

„Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

BELGIENNE donneserait pour guérir Enfants urinant au lit. Ecrire Maison Buret, à Nantes.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa maison un grand cachet d'ordre ambulante — ne disant chirurgien-dentiste — qui n'est pas le droit d'exercer la profession et aux conditions des autres sociétés. Le cachet pour la fabrication de toute spécialité.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

YEUX Les personnes atteintes de maladies, de tics, tremblements d'yeux et de paupières rouges, faiblesse, sensibilité de la vue, granulations, chute des cils, orgelets, yeux tuchés, brouillés, glandes, larmoiement, rhume de cerveau, bégaiement, qui intéressent s'adresser à M. C. CATTET à CAUDRY (Nord), qui enverra gratis la façon de guérir rapidement.

LA KABILINE

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour rendre neufs ses Vêtements

LA KABILINE

Adaptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN !

Le Paquet : **40 Centimes.**

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

THE BLAIZE PÈRE LE MEILLEUR PURGATIF DÉPURATIF

60 ANS DE SUCCÈS. — EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

TUMEURS cancers et fibrômes. Ecrire Viallet, 45, rue Lakanal, Grenoble (Isère), qui indique remède.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N. 160 MARDI 11 JUIN 1907

00319

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	25 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Barnabe.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 8 s.

Premier quart., le 18 Pleine Lune, le 25

Fête de Demain Saint Jean Facondo

10 JUIN

LE VERDICT D'HIER

Il fallait s'y attendre. Le verdict de culpabilité rendu par le jury de la Seine contre les citoyens Bousquet et Lévy, grands manitous de la Confédération générale du travail, est accueilli par une bordée de sifflets dans les journaux du socialisme révolutionnaire ou qui flirtent communément avec lui. Verdict de panique ! s'écrie l'un. Jury de classe ! clame l'autre. Verdict d'affollement populaire ! gémit un troisième.

Il y a gros à parier que le pays ne les imitera pas ; loin de blâmer cette condamnation, il estimera, lui, que le verdict d'hier est tout simplement un verdict de sagesse.

Ce qu'il n'eût pas compris, vraisemblablement, c'est un verdict d'acquittement. Les accusés avaient beau protester contre les provocations au sabotage qui leur étaient reprochées et récuser le témoignage des inspecteurs de police. Ils avaient beau se faire, en l'occurrence, humbles et doux, et afficher pour la légalité un respect subit. Il y avait quelque chose qui leur infligeait un démenti brutal et corroborait, mieux que les plus longues démonstrations, la version que donnait de leurs propos le ministère public : c'était le souvenir de leur passé, des placards incendiaires qu'ils avaient signés, des brochures dans lesquelles, sous leur patronage, l'apologie de l'action directe et du sabotage vengeur s'étalait audacieusement. Et si le jury a dû éprouver quelque surprise, ce n'est pas que la poursuite actuelle ait eu lieu, c'est qu'elle n'ait pas été précédée d'autres poursuites, à raison de ces publications. Mais il a sans doute pensé qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Son verdict résolu est un avertissement aux gens de la Confédération générale du travail, en même temps qu'un encouragement au gouvernement qui s'est déclaré déterminé à mettre un terme à leurs détestables excitations. Nous souhaitons que l'avertissement soit compris, et nous espérons que s'il ne l'était pas, le gouvernement, sûr de l'appui que la justice du pays ne peut manquer de lui prêter, n'hésiterait pas à continuer de faire son devoir, tout son devoir.

Les choses n'en sont venues au point où elles sont que parce que les provocations criminelles qui *répandent les doctrines meurtrières* de la C. G. T. jouissaient d'une impunité à peu près complète. Pour empêcher le mal de s'aggraver et le guérir peu à peu, il suffira d'une volonté énergique, d'une action persistante, de la mise en œuvre sans faiblesse, toutes les fois qu'il y aura lieu, des moyens de répression légaux.

La liberté de la parole, la liberté de la pensée n'ont rien à voir avec la propagande de violence, l'excitation à commettre des crimes et délits qualifiés par *la loi pénale*, dont les apôtres du nouvel évangile social fournissent de quotidiens exemples. Et ce n'est pas violer ces libertés que de sévir contre de tels actes. C'est faire, au contraire, œuvre de sage et libérale prévoyance. Car rien ne serait plus propre à ruiner la liberté que de laisser impunis les excès commis en son nom.

(*Le Temps*).

Lire à la troisième page «NOS TÉLÉGRAMMES»

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les chargeurs des arrondissements de Bastia et de Corte qui se sont fait inscrire dans les bureaux du *Petit Bastiais* en vue de la formation d'un Syndicat, sont priés de retirer la carte leur permettant d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 23 juin courant.

Le lieu et l'heure de la réunion seront fixés ultérieurement.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer aux chargeurs une très heureuse nouvelle. Nous avons enfin trouvé un superbe steamer qui répondra à tous nos besoins.

Une Fête scolaire

La fête donnée jeudi par la jeunesse de nos écoles dans les jardins de l'École normale d'instituteurs fut en tout point admirablement réussie.

Dès trois heures de l'après-midi une foule énorme se pressa aux abords et à la porte d'entrée de l'établissement. Tous les enfants des écoles laïques, garçons et filles, sont là, conduits par leurs parents ou leurs maîtres. Ils sont près de deux mille, et peu à peu ce flot humain pénètre par groupes serrés dans la cour de l'École normale, coquettement pavoisée et toute fastonnée de fleurs. Dans le fond, contre le bâtiment tapissé d'une tenture rouge *de meilleur effet*, se dressa une vaste *estrade ancestrée de verdure*. *Au centre*, un buste de la République entre deux branches de palmier. Toute cette décoration, inspirée par M. Houtin, l'un des sympathiques professeurs de dessin du collège, est artistement conçue. Des tentures, des portières, des drapeaux marquent partout les ouvertures et la gaîté du bâtiment scolaire, complètement métamorphosé, qui a pris un air de fête innocent jusqu'à en jouer. On voit que tout les détails ont été réglés avec soin et que l'œil du maître s'est exercé partout et a présidé à l'ensemble de l'ornementation comme à l'organisation générale de la fête.

Des rangs interminables de chaises, de bancs, alignés face à l'estrade avec une rectitude toute géométrique, s'emplissent petit à petit, et à quatre heures la cour se trouve transformée en une véritable fourmilière humaine, aux tons disparates, car il n'y a pas que des enfants dans ce ravissant parterre. Un grand nombre de dames et de jeunes filles, en jolies toilettes, et parmi les autorités : MM. Marlet, secrétaire général ; Leca, président du Tribunal civil ; Bonfanti, trésorier-payeur-général ; Pujol, directeur des Postes et Télégraphes ; Collas, commandant de la 2e flottille de la Méditerranée ; le lieutenant-colonel d'Hautcrive, du 66e ; Po, lieutenant du vaisseau, adjoint au chef de division ; les chefs d'établissements scolaires, directeurs et directrices d'écoles, avec tout leur personnel, etc., etc., en un mot, une foule de près de quatre mille personnes est entassée dans ce jardin que l'on n'aurait jamais cru aussi grand.

Le temps s'est mis également de la partie, car il est frais et le soleil ne brille juste que pour éclairer discrètement de délicieuses toilettes, de ravissants minois, l'ensemble de cette aimable réunion concentrée dans ce petit carré de verdure, où chacun a pu tout de même trouver sa bonne place, son petit coin, on son perchoir, car il y a du monde partout, jusque *sur le mur d'enceinte* de l'école et dans les plaisance de la cour.

M. Le Tan, vice-recteur de la Corse, l'actif promoteur de cette fête, entouré de ses collaborateurs Mlle Dadon, la distinguée et aimable directrice de l'École normale d'institutrices, une toute jeune agrégée des lettres, MM. Laurencin, l'affable directeur de l'École normale d'instituteurs et Bastien, notre très aimé inspecteur primaire, visiblement étonnés d'un tel succès, rayonnent souriants et radieux, leurs nombreux invités dont le flot monte, monte sans cesse et les contraint aux regards du plus grand nombre.

Bien qu'arrivé tardivement, ma bonne fortune aidée par l'obligeance de l'un des commissaires de la fête, due à deux maîtresses très bien stylés mais qui perdaient littéralement la tête dans ce tohu-bohu d'arrivants, me plaça admirablement à côté de jeunes normaliennes aux sobres et si élégantes toilettes blanches, voisinage qui fut aussi agréable à ma nature un peu bavarde, que précieux à ma curiosité de reporter, car je fus renseigné le mieux du monde sur une foule de choses relatives et même étrangères à la fête.

C'est ainsi que j'appris que la grève des inscrits maritimes était terminée, et aussi celle du Canal de la Gravona, ce qui me causa un très sensible plaisir, mais cette dernière nouvelle était malheureusement un canard, car nos rotations s'obstinent à être à sec. Et moi, qui avais pour d'avance

dire petite uniquement de pédagogie, on ne m'en a pas seulement soufflé mot.

La cloche de l'École normale, fleurie elle aussi pour la circonstance, annonce enfin le commencement de la fête et interrompt une innocente papotage. Je déplie mon programme, car je possède même un programme, le seul de son espèce à cinq mètres à la ronde, que le comité organisateur a eu l'obligeance de m'envoyer avec cette mention et je lis : 1° la *Marseillaise* par les élèves-maîtres.

Je savais cette, depuis bien longtemps, que la *Marseillaise* fait notre chant national mais à Ajaccio nous vous si rarement occasion de l'entendre que le fait mérite d'être particulièrement signalé. Ce chœur, dirigé de la façon la plus entendue par M. Perrone, professeur de sciences à l'École normale, est exécuté avec beaucoup d'ensemble et de méthode.

Notre chant national est chaleureusement applaudi, cela va sans dire, car on l'écoute toujours avec émotion.

Puis un autre chœur, « Aux Bienfaiteurs de l'humanité, » chanté par les élèves des écoles laïques et parfaitement dirigé par notre sympathique *ami* M. *Pirini*, instituteur, obtient un légitime succès. C'est en ce moment va-et-vient de jeunes gens et de jeunes filles qui se croisent sur l'estrade, pour chanter une oreillon. Les bébés des écoles maternelles n'en mêlent aussi, et patiemment dirigés par leurs institutrices, ils gazouillent avec des gestes délicieux, la « Ronde des bons travailleurs, » qui leur vaut une belle ovation partagée avec leurs maîtresses et un petit gâteau pour eux tout seuls. Ils ont été certainement plus sensibles à celui-ci qu'à celle-là : Heureux âge qui ne connaît pas encore les turpitudes de la vanité !

Et à ce propos, non de vanité, *mais de gâteau*, ouvrons une petite parenthèse. La veille, déjà un petit goûter avait été organisé à l'École normale d'instituteurs pour les enfants des écoles laïques. Un nombre très restreint de privilégiés avaient été admis à jouir de l'original spectacle offert par cette matinée scolaire à laquelle prirent part un millier d'enfants, qui, après le goûter, se livrèrent aux jeux divers de leur prédilection, sous les yeux de leurs maîtresses. C'était, pour eux, la meilleure partie de la fête.

Et le coup voici arrivée à la musique savante avec le joli chœur de « Mireille, » chanté par les élèves-maîtresses dans ce même cadre charmeur de Provence qui a si magistralement inspiré l'immortel Gounod. Dirigé par Mlle Canovaggio, une toute jeune et gentille normalienne, fille

---

50 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XX

EN CAMPAGNE !

Dans la grande cour d'une ferme, située près Nuits-sous-Beaune, en Bourgogne, une douzaine de francs-tireurs, assis en rond, pelaient des pommes de terre qu'ils jetaient dans une marmite placée au milieu d'eux et qui était accrochée à une baguette de carabine au-dessus d'un feu de bois vert. Le froid était vif. La bise de décembre sifflait et le soleil blafard des jours d'hiver brillait.

La ferme avait été incendiée un mois auparavant, et, des bâtiments qui la composaient, il ne restait que des murailles noircies et des amas de décombres.

Les murs avaient été percés de meurtrières, car, depuis quinze jours, ces ruines servaient de lieu de halte aux troupes qui s'y retranchaient, de loin en loin.

Six sentinelles, la carabine aux mains, veillaient derrière ces murailles, à des places choisies, d'où l'œil se portait à plusieurs kilomètres d'horizon, en plaine.

Les soldats devisaient, joyeux, malgré le froid, malgré la fatigue, et, bien qu'ils ne fussent pas sans inquiétude, car on savait que l'ennemi n'était pas loin, et il se pouvait fort bien du désespoir à la première alerte, même sans déjeuner ; mais ils étaient habitués à servir, au besoin, leur cisinturon sur leur ventre creux, et à marcher, crânement, où les menaient leurs chefs, sans récriminations, sans vaines plaintes.

Le sous-lieutenant qui commandait la petite troupe se promenait dans la cour à cinquante pas du groupe formé par les hommes. Il causait, en fumant, avec son sergent.

C'était Frédéric Gerfault, le jeune officier qui avait passé la nuit, trois mois auparavant, en l'auberge du Cygne, chez Lacoste, près Lagny. Le sergent c'était le vicomte Roger de Pardayant.

— Qui vive ?

A cette interrogation, posée d'une voix sonore, et qui vibra par-dessus la voix des soldats, tous se tournèrent.

— C'est moi ; hé ! là ! Tonnerre ! Attention, donc !

La sentinelle, qui avait laissé s'approcher le nouveau venu sans le voir, tant qu'il n'avait pas été seulement à quelques pas, abaissa son arme.

— Ah ! nous sommes bien gardés, ouiche ! fit l'homme. On peut s'approcher du mur sans qu'on crie gare ! Il est vrai que j'ai presque rampé pour venir jusqu'ici. N'empêche qu'on aurait dû me voir plus tôt ! Je l'ai fait exprès de me cacher.

— Félicien a raison ! dit le sergent à la sentinelle. Veillez mieux, camarade ! Il y va de notre vie à tous ! On pourrait nous massacrer ici !

— Bien, sergent ! Mais vous savez, ce sacré Alcide est un malin. C'est égal, il a bien fait, on veillera mieux ! répliqua la sentinelle.

Or, c'était notre ami, Félicien Martenot, le fiancé de Benoîte, que ses camarades avaient surnommé Alcide, à cause de sa taille herculéenne.

Il n'était enrôlé, pour la durée de la guerre, dans ce bataillon de francs-tireurs — pour faire payer à l'ennemi, autant que possible, la blessure de sa Benoîte aimée, et aussi, le retard forcé de son union ! Rien de plus caricatural que sa tenue.

Son uniforme sur son dos immense, ressemblait à une veste. Les manches, trop courtes, ne couvraient que la moitié de ses avants-bras ! Ses énormes poignets, poilus, terminés par des poings gros comme des têtes d'enfants et qui eussent assommé un bœuf, apparaissaient nus, rouges, violets par places et crevassés affreusement par le froid.

Son pantalon ne descendait guère plus bas que ses genoux, de telle sorte qu'on eut dit qu'il portait une culotte.

Comme il avait mal aux pieds parce qu'il était resté chaussé longtemps de godillots trop courts pour lui .. depuis quinze jours il marchait pieds nus, et à l'aise, enfin, dans des sabots gigantesques, si bien qu'il faisait un tapage infernal dès qu'il mettait un pied devant l'autre.

Son képi ne couvrait que le haut de sa grosse tête, et se fût envolé à tous bouts de champs, s'il n'avait pas pris soin de le retenir par la jugulaire. Bref, le brave garçon avait l'air d'un bandit.

Le colloque du geant avec la sentinelle n'avait duré qu'un instant. Son entrée dans la cour de la ferme fut saluée par un hourrah général.

— C'est Alcide !.. Hurrah pour Alcide.

Roger retourna vers l'officier après avoir amicalement admonesté la sentinelle. Cependant, la joie des soldats, à l'aspect du géant, fut de courte durée ; il rentrait les mains vides.

— Bredouille, hein ! fit l'un des hommes qui paraissait être le cuisinier de la petite troupe.

— Je l'aurais parié ! Dommage !

— Allons, les enfants, on déjeunera avec les produits de l'ordinaire. Il n'y a pas grand

— Bredouille !.. répondit Alcide... Bredouille. Eh bien ! et ça ?

Et, en disant, il mit sous le nez de son camarade un magnifique lapin de choux qu'il avait tiré tout à coup de son bissac.

Un unanime éclat de rire retentit.

— Bravo, Alcide ! cria-t-on. Bravo ! Bravo !

Alcide, tout fier de son succès, marchait triomphalement, battant le sol de ses sabots, en présentant à tous, à tour de rôle, le lapin qu'il tenait par les oreilles et qui s'agitait désespérément, comme s'il avait eu le pressentiment de sa fin prochaine.

de notre excellent ami, R. Canavaggio, e remis principal des Télégraphes, se donner cet délicieusement ensemble, ainsi que les soli dirat Mlles Canavaggio, Gobenceni et Volery s'empêtrant à merveille, mais non sans une pointe d'émotion. Toutes ces jeunes filles font honneur au savoir de leur distingué et intelligente professeur, Mlle Campiglia, maîtresse de musique aux écoles communales d'Ajaccio et à l'école normale d'institutrices qui accompagne ce dernier, de même que tous les autres morceaux du programme, avec une maestria remarquable.

Après les chœurs du chant, Mlle Mariani, institutrice primaire aux Cours municipaux de jeunes filles, aborde hardiment une partition très ardue de la « Juive, » sans hésitation ni crainte et étale qui soulève les applaudissements de l'assistance. Mlle Mariani a joué, avec des sentiments communs, une jolie boule d'intérêt, disposée avec art, chantée par les organisateurs de la fête.

Puis, le musique succède aux chants et « Gloire à l'Ecole laïque, » chanté par les élèves des écoles normales, la « Hymne des petits oiseaux bien sages, » qui rumeur sur l'estrade les têtes de l'école maternelle, toujours mignons, toujours dociles, puis l'hymne patriotique de Victor Hugo, « Ceux qui pleurent sont morts pour la patrie, » chanté avec expression par les élèves-institutrices.

Le programme très varié nous permet encore d'apprécier dans son véritable élément, Mlle Campiglia, pianiste incomparable qui exécute avec une agilité prestigieuse le « Caprice hongrois » de Kellerer. Des très jolies fleurs sont offertes à Mlle Campiglia, au nom du comité organisateur de la fête, et tout le monde applaudit à cet hommage bien mérité.

Puis, Mlle Mariani revient sur l'estrade et des applaudissements sympathiques éclatent aussitôt de toute part, sans se troubler aucunement, elle chante la « Berceuse » d'Auguste Holmès, pendant que le silence s'établit comme par enchantement. En présence d'un parterre si choisi et partant aussi impressionnant, elle détaille sa partition avec une assurance et un calme parfaits. Mais Mlle Mariani a une âme d'artiste; elle sait donc faire sonner sa jolie voix et sa voix douce, charme le public qui l'applaudit frénétiquement quand elle quitte l'estrade.

C'est fini. Non. On a même semé à nous ménager une surprise. Le chœur des élèves-maîtresses attaque vigoureusement le « Vin bourguignon, » une ronde très française, pleine d'humour et d'entrain, bien faite pour réjouir le cœur de ces infatigables vendangeuses de l'Hermitage. Cette ronde vaut un rappel aux jeunes élèves qui s'exécutent avec la meilleure grâce, tellement il est vrai, que les bonnes choses plaisent toujours.

Ce qui est compris bien s'énonce clairement.

Ceci sera toujours vrai, vieux Boileau, compagnon aîné de ma jeunesse! Mais les meilleures choses ont tort de même une fin; mon programme est là pour me le rappeler, car il ne reste plus qu'un seul numéro: « Vive la France! » Ce chœur à trois voix, chanté par les élèves des écoles laïques, ne pouvait mieux clôturer une aussi charmante et patriotique réunion. Oui, chez toujours: Vive la France! chers enfants, vous qui êtes son espoir et pour qui elle fait des sacrifices considérables. L'amour de la Patrie restera toujours une vertu essentiellement française, et si Jules Ferry a été maltraité et méconnu pour avoir, notamment, été entreprenant la campagne si meurtrière du Tonkin, il n'en est pas moins pour la France, tant de vaillants officiers et soldats, il a été cependant réhabilité, car le Tonkin est aujourd'hui devenu une de nos colonies les plus prospères où même temps qu'une terre bien française.

En terminant ce compte rendu, trop long pour nos lecteurs et trop court à notre gré, nous n'oublions nos sincères compliments aux organisateurs de cette fête réconfortante si bien comprise, parfaitement réglée, dont le succès est sans précédent à Ajaccio. Nous émettons le vœu de la voir se renouveler chaque année, en témoignage de la commune et étroite solidarité qui doit grouper tous les élèves de nos écoles sous le drapeau de l'enseignement laïque.

Le Mans Thélonr.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 11 Juin à 8 h. 1/2

Cherbourg, défilé,	Andrè.
Lalterie Cavalerie, ouverture,	Suppé.
La Source, morceau,	Delibes.
Marche à l'Etoile, fant.,	Fregoli.
Timbre-Poste, polka,	Tavernier.

Le Sous Chef de musique, Toulouse.

***

Retraite en musique

Itinéraire du Mardi 11 juin 1907

Chemin conduisant de la place Saint-Nicolas au Vieux-Port, Quai du Vieux-Port jusque à l'intersection de la rue Napoléon, rue Napoléon, Place Saint Nicolas, Boulevard Sebastiani. Rentrée.

Ce que disent les Journaux

Le Radical

Sur la politique radicale:

« Comme je l'ai déjà dit, il ne s'agit pas de savoir si l'on marchera avec celui-ci ou avec celui-là, mais il convient simplement d'affirmer que l'on s'appuiera exclusivement sur tel ou tel principe et que l'on donnera à sa politique telle ou telle direction précise. Il y a des réformes qui sont réclamées à la fois par les radicaux et par les socialistes: fort bien; l'accord leur est naturellement tout acquis; il est des socialistes qui ne se dissimuleront pas que théories de violence, d'action directe et de sabotage, nous ne sommes pas avec eux, et n'ont tout. Il serait sincère de proscrire l'esprit de classification plus avant ».

Le Gaulois

A propos de la condamnation de Lévy et Bousquet:

« Si les socialistes étaient des gens avisés, ils exigeraient de substituer la justice militaire et réclameraient l'immédiate suppression de la justice civile, ou tout au moins de l'institution du jury. Les jurés de la Seine, en effet, viennent de condamner à dix peines sévères les citoyens Bousquet et Lévy, membres actifs de la Confédération du Travail; il faut leur tout courage, car au temps où nous vivons, on s'expose gravement en touchant, même avec un fleuret, les amis de M. Jaurès. Il y a quelques années, le jury de la Seine n'eût pas refusé le bénéfice des circonstances atténuantes à Ravachol: on est aujourd'hui plus audacieux, on plaidoit ou est plus conscient du péril qui menace la France, et les jurés comprennent qu'en agissant sur le seuil de la révolution les premiers sujets de la C. G. T., ils font œuvre de conservation personnelle ».

La République Française

A propos des malfaiteurs impunis:

« Qu'importe que vous dépensiez beaucoup d'argent pour arrêter des malfaiteurs si vous n'assurez plus contre eux et l'exécution sérieuse des peines légales, et, sous prétexte d'hygiène, vous rendez les prisons plus agréables à ceux qui vous y enferment que leur domicile habituel, si vous n'imposez pas aux prisonniers des travaux qui les rappellent à la réalité de leur situation et ne leur permettent pas d'oublier sur le point de savoir s'ils sont dans une prison ou dans un hospice. Entre ces deux genres sont la fortune qu'il faut absolument leur donner et les malfaiteurs qui voient journellement la misère et la faim, il y a vraiment à l'heure actuelle, au profit matériel de ceux-ci, une trop évidente rupture d'équilibre; c'est de cela, et non de constater scandaleux aux souffles serviles, comme on dans à l'époque révolutionnaire, « le corps social ».

Les Agissements DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

PETITS PROFITS

L'exploitation du service maritime et postal de la Corse continue à ruiner la Compagnie Fraissinet! Aussi, afin d'alléger un peu ses pertes, vient-elle de formuler une demande de majoration de 50 pour cent pour le transport entre Marseille et Toulon des marchandises ne pesant pas plus de 200 kilos sur le volume d'un mètre cube.

La demande est à l'étude au ministère du Commerce.

Les syndicats d'initiative approuveront-ils la demande de M. Fraissinet?

LA SÉRIE ROUGE

Horrible Vendetta

dans la rue de l'Opéra

La série rouge continue. Dans l'espace de treize jours trois crimes ont été commis dans notre ville, et tous trois ont eu lieu en plein midi.

Le 28 mai dernier, à 1 h. une de l'après-midi, la fille Casari Mathilde déchargeait son revolver sur son séducteur.

Samedi dernier, devant le Palais de Justice, Orsatelli Louis blessait grièvement Dapelo Sauveur.

Hier, enfin, Negri Antoine tombe sous le couteau homicide de Dapelo Antoine, frère de la victime du drame du boulevard de Cardo. Ce dernier crime est la conséquence de celui d'Orsatelli.

Negri Antoine a, en effet, joué un rôle actif dans le drame du Boulevard de Cardo, en prêtant son aide à son ami Orsatelli, dans les diverses scènes qui ont précédé le crime du 8 juin.

Voici le résumé des circonstances dans lesquelles Negri Antoine a trouvé la mort.

Dapelo Antoine, frère de Dapelo Sauveur qui est en traitement à l'hôpital, se rendit vers midi auprès du blessé. Il amena avec lui Negri Antoine, afin que celui-ci répète devant Sauveur la déposition qu'il avait faite la veille devant le magistrat instructeur, en faveur d'Orsatelli. Un troisième individu, dont le nom est encore inconnu, avait accompagné Dapelo.

Negri et Antoine Dapelo se prirent de querelle au chevet du malade. Dapelo reprocha à Negri d'avoir prêté à Orsatelli le revolver dont ce dernier s'était servi avant-hier. La dispute s'envenimant, les infirmiers furent obligés de faire quitter l'hôpital aux deux antagonistes.

Arrivé dans la rue de l'Opéra, près des magasins Barbisino, Antoine Dapelo, porta à Negri un coup de couteau au cœur, puis il prit la fuite dans la direction de l'hôpital militaire.

Negri porta la main à sa blessure d'où le sang s'échappait en grande abondance, remonta en courant la rue de l'Opéra, redescendit la rue Salvator Viale, et se précipita dans la pharmacie Zanni. Le pharmacien n'y étant pas, Negri sortit toujours en courant, et se traîna jusqu'à la pharmacie Morocci.

A peine y était-il arrivé, qu'il tomba raide mort. M. Morocci, qui s'était empressé de prodiguer ses soins à Negri, constata que la carotide était sectionnée.

L'Assistance publique, immédiatement prévenue, a transporté le corps à l'hôpital civil.

MM. le juge suppléant Morelli, le Commissaire Central, le Procureur de la République arrivèrent incessamment et commencèrent l'enquête.

Quant à l'assassin il est en fuite.

***

La foule des curieux n'a cessé de stationner jusqu'à cinq heures environ aux alentours de l'Hôpital Civil. Chacun racontait les faits à sa manière.

Une coïncidence assez suggestive était commentée dans la plupart des groupes.

Negri Antoine, à ce qu'il paraît, aurait été, il y a deux ans, l'auteur de la décapitation de la statue de Saint-Antoine, qui se trouvait sur la place de l'ancien Couvent des Capucins. On faisait remarquer que le malheureux Negri avait été lui-même atteint au cou, et l'on ajoutait ce détail qu'il avait été tué pendant la treizaine préparatoire à la fête du Saint. Là dessus les commentaires allaient leur train.

Pendant que la foule discutait, nous avons pu pénétrer jusqu'à l'amphithéâtre de l'hôpital, où la victime était étendue sur le marbre.

La blessure qui a occasionné la mort est très petite. Elle a son siège à gauche de la carotide. Le corps du malheureux jeune homme est recouvert de sang.

***

La série sinistre continuera t'elle? Nous espérons que notre police comprendra qu'il est temps d'exercer une surveillance plus active sur les nerfs qui désolent notre ville. Pourquoi les magistrats du Parquet, ou M. le Commissaire central n'ordonnent-ils pas des raflas qui s'imposeraient cependant, et qui seraient très fructueuses.

Mais les jurés de la Corse ne doivent-ils pas aussi faire leur *mea culpa*? L'indulgence incompréhensible dont les juges populaires font preuve, est une des causes de l'augmentation de la criminalité. La dernière session d'assises a été une session d'acquittements.

Les apaches sûrs de l'impunité, ou peut s'en faut, n'hésitent pas à jouer du couteau, ou du revolver. Si les longues théories d'acquittement continuent Bastia et Ajaccio deviendront des villes très dangereuses, la nuit et même le jour.

Bulletin Financier

Paris, 6 juin 1907.

Le marché est en baisse sur tous les Fonds d'Etats et les valeurs industrielles. Notre Rente revient à 95.85. Les Russes perdent plus d'un point. Nos Sociétés de Crédit ne varient guère: Crédit Foncier 670, Comptoir National d'Escompte 672, Crédit Lyonnais 1.115, Société Générale 667.

En Banque les obligations 5 0/0 du chemin de fer Nord du Paraná sont toujours demandées aux environs de 430. L'obligation 5 0/0 Victoria Minas et Bénézas demandée à 444.50. L'obligation Gulf And Chicago Railway est ferme à 490.

La Saint Raphaël Quinquina se maintient à 111. Les Mines de Berytes Françaises se retrouvent à 347. La Magistral Copper garde son avance à 67. Les Charbonnages des Asturies ont de bonnes demandes à 666. Les charbonnages de Kosprinka sont en excellente tendance à 128 - rappelons que les entrepri-es faites en Hongrie avec des capitaux étrangers jouissent de privi-ges spéciaux.

La Société Industrielle d'Alliages se négocie à 377 à terme et 385 au comptant; nous avons dit que ses installations lui permettaient de répondre au développement de ses affaires.

L'action de la Société d'automobiles l'Eclair est intéressante à 122; on évalue le bénéfice probable disponible, défalcation faite des frais généraux et des amortissements, à 741.000 frs. ce qui permettrait d'encaisser un dividende de 11.65. L'action Delahaye est toujours en grande faveur à 15.

Nos chemins de fer s'alourdissent un peu.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 juin

Pharmacien 7 heures du matin + 20 à midi + 24 8 - 6 heures du soir + 190 Bastia + 28 6 Bleiua + 17 5.

Baromètre — Thermomètre du matin 764 mm à midi 764 mm 6 heures du soir, 764 mm. Ciel. — Dans la matinée, Calme. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin: 0 mm.

***

Nouvelles coloniales

M. Gervais Hector, géomètre principal de 1re classe en Cochinchine, est nommé vérificateur de 2e classe.

M. Rogouzi, dessinateur de 3e classe de cadastre en Cochinchine, est promu à la 2e classe.

Postes et Télégraphes

M. Guglielmi Antoine-François est nommé facteur des postes à Paris.

***

Nouvelles maritimes

L'ex-quartier-maître fourrier Morelli est nommé garde maritime à Hyères.

***

Le Miroir des Modes

Nous voilà en hiver, et la saison de Paris bat son plein. Que de luxe, de dentelles, de toilettes claires! Nos aimables tactiques seront toutes désireuses de se confectionner de jolies robes et chemisettes d'été, pour elles et pour leurs enfants.

Nous vous prions, mesdames, de consulter le « Miroir » de juin. Vous y trouverez des idées charmantes, et toutes appropriées à la saison estivale. Nous avons pensé que bientôt vous vous décideriez à partir aux bains de mer, et nous vous avons préparé de gentils costumes de bain, des déshabillés d'intérieur, sans parler des toilettes de plage, d'excursion, d'automobile, etc..

Pour les enfants, les modèles simples et élégants s'unissent et ne pourront que vous tenter et vous plaire.

Des articles sur la lingerie, la dentelle, des pages de chapeaux, contribuent à rendre ce numéro d'un intérêt saisissant.

Patrons gratuits: une jolie chemisette d'été pour dame et un tablier de fillette.

Prix du « Miroir »: 1 franc; En vente chez tous les Libraires.

État-Civil

Naissances

Franchi Désiré. — Giannelli Marie-Elisabeth. — Martinenghi Georges-Vincent. — Garaglio Antoine.

Décès

Giannechal Marie-Rose, 1 mois.

Sociétés et Syndicats

SYNDICAT DES EXPORTATEURS

Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 5 heures et demie, dans les bureaux de M. Padovani, 7, route du Cap.

Ordre du jour: Questions importantes, Admission de nouveaux membres.

PLUS DE HERNIES

Guérison sûre et radicale des hernies, avec ou sans bandages, ni opération, par le Dr Tacussel père, de Paris, de passage extraordinairement **à Ajaccio** *du 7 au 10 juin* à l'Hôtel du Nord, Cours Napoléon, 8 et **à Bastia** *du 11 au 14 juin* à l'Hôtel d'Europe, tous par Mme Colombani.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00320

BOURSE DE PARIS

	7 juin	10 juin
Rentes de 3 0/0 anciennes	95 15	95 45
— de 3 1/2 0/0 nouvelles.	96.50	96 70
	ex-coupon	

CONSEIL DE GUERRE DE NANTES

ACQUITTEMENT du lieutenant de Conedic

Nantes, 10 juin.

Aujourd'hui a comparu, devant le Conseil de guerre de Nantes, le lieutenant de Conedic, du 25e dragons.

Cet officier était accusé d'injures envers des gendarmes dans l'exercice de leurs fonctions lors de l'expulsion des Ursulines de Nantes.

Le lieutenant de Conedic a protesté contre les dires des gendarmes, auxquels il n'a adressé aucune parole provocante, ni aucune insulte.

Après un réquisitoire très modéré du commissaire du gouvernement et une fort remarquable plaidoirie du bâtonnier de l'ordre des avocats de Nantes, le Conseil a prononcé l'acquittement du lieutenant de Conedic.

LA CRISE VITICOLE

Le Meeting de Montpellier *et la Presse*

Paris, 10 juin.

Les journaux modérés et socialistes se montrent très enthousiastes pour la grandiose manifestation de Montpellier, et font de splendides éloges de l'organisation de la campagne viticole. Ils espèrent que tous les corps élus n'hésiteront pas à démissionner.

Les journaux gouvernementaux sont plus calmes et distribuent plus difficilement les éloges à Marcellin Albert. Ils regrettent la tournure politique prise par les manifestations

LA GRÈVE DE FLERS

Paris, 10 juin.

MM. Lamendin et Goniaux, députés appartenant au groupe parlementaire socialiste unifié, se rendront demain après des grévistes de Flers.

Ils remplaceront M. Cartier, qui a présidé aujourd'hui la réunion générale des grévistes.

LA RÉVISION du procès Turpin

Paris, 10 juin.

Le Garde des sceaux a saisi aujourd'hui la commission spéciale, instituée au ministère de la Justice pour connaître des affaires de révision, de la requête qui lui a été adressée par Me Henri Coulon, président de la Ligue pour la défense de la liberté individuelle.

Dans sa requête, Me Henri Coulon demande la révision du procès intenté à Eugène Turpin, en 1894, procès qui a abouti à une condamnation à cinq ans de prison.

A cette requête, basée sur six faits nouveaux, sont joints deux mémoires d'Eugène Turpin sur la mélinite, son invention, et son adoption par le ministère de la guerre.

L'ACCORD franco-japonais

Paris, 10 juin.

Les plénipotentiaires français et japonais ont signé aujourd'hui le texte de l'accord intervenu entre le gouvernement de la République Française et la grande puissance asiatique.

MISE EN LIBERTE de l'ex administrateur Gaud

Paris, 10 juin.

On télégraphie de Thouars que l'ex administrateur colonial Gaud, condamné à cinq ans de réclusion pour crimes commis sur des indigènes au Congo, avec la complicité de son collègue Toqué, a été libéré aujourd'hui.

Gaud, qui subissait sa peine à la maison centrale de Thouars, ne quittera pas cette localité, où il a trouvé une place de comptable dans une fabrique de corsets.

LE RENVOI de la classe 1903

Paris, 10 juin.

La commission sénatoriale de l'armée se réunira demain pour examiner le projet de loi voté par la Chambre des députés, et relatif au renvoi de la classe 1903.

La commission, conformément au désir du ministre de la Guerre, se ralliera au texte voté par la Chambre.

Néanmoins il est probable que la commission ne suivra pas la Chambre dans les prescriptions relatives à la libération des engagés, car l'amendement Pochon, qui constitue ce texte, est si impératif qu'il peut s'appliquer aussi bien aux signataires d'un engagement de trois ans qu'à ceux qui ont contracté des engagements plus larges.

La commission sénatoriale voudrait que la loi ne s'applique qu'aux engagés de trois ans.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA CRISE VITICOLE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage, ainsi que la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission chargée de faire une enquête sur la situation de la production, du trasport et du commerce des vins et de proposer les mesures à prendre en vue de remédier à la situation critique de la viticulture.

M. Camuzet

député radical de la Côte-d'Or, critique longuement plusieurs parties du projet qui ne saurait remédier à une situation économique lamentable.

M. Plichon

député libéral d'Hazebrouck, fait des réserves sur l'ensemble du projet, néanmoins il déclare admettre le relèvement des droits sur les sucres.

M. Aldy

député radical de Narbonne, déclare que le relèvement des droits sur les sucres est une mesure insuffisante; ce qu'il faut, c'est réprimer sévèrement et sans faiblesse toute fraude.

La suite du discours de M. Aldy est renvoyée à la séance de l'après-midi.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures.

LA CRISE VITICOLE

La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à la situation viticole.

M. Aldy

continue son discours; il parle longuement des meetings viticoles du Midi.

Quoiqu'en aient prétendu quelques orateurs, qui n'ont pas assisté aux manifestations, il est certain que les viticulteurs du Midi ne sont poussés par aucune idée politique. Leur révolte est purement économique. Ce qu'ils veulent, ce n'est pas établir tel ou tel autre régime, mais bien avoir du pain pour vivre, pour nourrir leurs femmes et leurs enfants.

M. Gaston Doumergue

ministre du Commerce, intervient dans la discussion au nom du gouvernement.

M. Doumergue reconnaît la gravité de la crise que traverse le Midi viticole. Néanmoins, il désapprouve toute manifestation violente, toute réunion au caractère politique.

Les menaces et les violences des foules sont des attentats contre l'unité nationale.

M. Chastenet

député radical de Libourne, vient réclamer le monopole de l'alcool en faveur de l'Etat et la suppression radicale de l'absinthe.

M. Dansette

député libéral de Lille, déclare que le projet de loi proposé au Parlement est mauvais. Son adoption aura pour résultat unique de faire grandir l'agitation, qui se propagera jusque dans les provinces du Nord.

M. du Périer de Larsan

député progressiste de la Gironde, demande une répression plus énergique de toutes les fraudes quelqu'en soit la forme.

M. Dubois

député socialiste unifié du 19e arrondissement, dit que l'Etat doit intervenir pour organiser scientifiquement la production viticole, qui doit être réglée comme celle du tabac.

M. Gazeneuve

rapporteur du projet, défend l'œuvre de la commission. La loi proposée est suffisante pour calmer l'agitation et pour remédier à la crise économique.

M. Ruau

ministre de l'Agriculture, donne de très longues explications sur la répression des fraudes par les procédés de vérifications employés dans les laboratoires.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

Séance levée.

EN ALLEMAGNE

Le Ministre de la Marine du Japon

Berlin, 10 juin.

L'amiral Yamamoto, ministre de la marine du Japon, a été reçu aujourd'hui par l'Empereur.

L'entretien a été assez long.

Le ministre japonais a accepté l'invitation de l'Empereur d'assister aux régates de Kiel.

L'amiral Yamamoto a été autorisé à visiter les établissements Krupp.

AU GUATEMALA

Assassinat du Président de la République

Mexico, 10 juin.

Le président de la République du Guatemala a été assassiné hier soir, pendant qu'il faisait une promenade en voiture.

L'assassin a été arrêté immédiatement.

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

A partir de 3 heures

GLACES

Vanille et Fraise

SERVICE EN VILLE

Bière Tourtel

Brune et Blonde

SANDWICHS

AVIS

La Maison Dominique MATTEI aîné, Place Saint-Nicolas, Bastia, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir du 10 courant, elle a mis en vente savoir:

Sel, 11 fr. 50.

Soufre sublimé pur, 9 francs la balle de 50 kilos.

Sulfate de cuivre, 88 fr. les 100 kilos.

Olezza-les-Eaux

HOTEL DE GRANAIOLA

(VILLA MANFREDI)

Ouvert du 20 juin au 1er octobre

Le restaurant sera dirigé par un ancien maître d'hôtel renommé.

S'adresser pour renseignements à Mme veuve Manfredi, à Granajola (Olezza).

Nav.ge Vapeurs Générale Italiana

Société anonyme

FLORIO e RUBATTINO

Services Postaux

à partir du 7 Juin 1907

entre

LA CORSE, L'ITALIE ET LA SARDAIGNE

Départs:

De LIVOURNE pour BASTIA

Le Dimanche à 10 heures du matin, touchant à Gênes (Service supplémentaire provisoire).

Le Jeudi à 10 heures du matin, direct.

De BASTIA pour LIVOURNE

Le Lundi à 9 heures du matin, direct.

Le Jeudi à 7 heures du soir, touchant l'Ile de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

De BASTIA pour PORTO-TORRES

Le Dimanche à 6 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).

Le Jeudi à 6 heures 30 soir, direct.

De la MADDALENA pour BASTIA

Le Mercredi à 5 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).

Du PORTO TORRES pour BASTIA

Le Dimanche à 5 heures du soir, direct.

CABINET DENTAIRE

M. EDOUARD NICOT

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de l'Ecole dentaire et de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat ex-assistant des Hôpitaux

AJACCIO, 20, Cours Grandval

BASTIA, 28, Boulevard Paoli

Atelier spécial de prothèse

pour le fabrication des dentiers

Extractions sans douleur, consultations gratuites, traitement, émail, soudure platine artificielles, nettoyage et nettoyage des dents, bains artificiels, dentifrices, spécialité de tous appareils, redressements, orthodontie, etc., etc. Dental Work. Redressements. Avis. — Nous informons les personnes qui ont des pièces d'anciens systèmes cassées ou défectueuses, que nous nous chargeons de les réparer.

Cabinet ouvert de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir.

D'OCCASION

pour compléter une cellule religieuse chez Monsieur Frisoy le agréé au Tribunal de Commerce, rue Neuve Saint Roch, 2, Bastia.

Vente directe aux

Vins de Champagne

des Grands chais d'Epernay

Origine garantie

à 3 fr. 4 fr. 5 fr. la bouteille

Maison Ph.-M. CESARI

Ayant remporté les plus hautes récompenses aux expositions de Bastia 1905, Bordeaux et Rodez 1906 la Maison Ph. M. CESARI vient de remporter le diplôme d'honneur, membre du jury, à la grande exposition de Nice 1907. Après ces beaux résultats et une magnifique année, la Maison Ph. M. CESARI offre à sa nombreuse clientèle de Bastia et de l'intérieur, ses chaleureux remerciements et vœux, à bon prix défiant toute concurrence.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

PREMIÈRE COMMUNION

GRAND ASSORTIMENT

DE

LIVRES DE MESSE

ET DE PIETE

en maroquin du Levant, cuir Russe chagrin premier choix, ivoire, os, etc.

CHOIX D'IMAGES

ET D'ENCADREMENTS

en parchemin, ivoire, dentelle, soie, etc.

CROIX et MÉDAILLES

PORTE-MONNAIE DUCHESSE

SOUMES ET BOURSES

CHAPELETS

—(Haute Nouveauté)—

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matériaux malsains : le seul pour la bonne exécution de toute prothèse.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION L : exclusivement sur dessins coloriés et en Patron développé dans les 3e, 5e et 8e.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ADEL. GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

FARINE LACTÉE NESTLÉ
« Aliment préféré des enfants. »

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907
NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON A ÉTÉ
Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline
APPRÊT DU NEUF
Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
Mordore — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.
CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Gde COMPTOIR NATIONAL
CADEAU
E. DUPRAS

POUDRE LES POULES
2.500 ŒUFS
NOTICE gratis et franco

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Saison Printemps-Eté 1907
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe dernes modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 Karats.

ABSINTHE
Edouard Pernod
La meilleure de toutes
Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)
FONDÉE EN 1827
Consommateurs ! Demandez donc partout
Un « Edouard Pernod »
Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
2 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 151 — MERCREDI 12 JUIN 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse ..... 5 fr. 9 fr. 18 fr.
Autres Départ. 7 fr. 13 fr. 25 fr.
Union Postale, 27 fr. — Le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00321
BIBLIOTECA NACIONAL

SANGLANTES MANIFESTATIONS DU MIDI VITICOLE

L'ARMÉE DE LA FAIM SE REVOLTE

Nombreuses Démissions de Municipalités

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saints Jean Facundo
Soleil : (heure nationale)
Lever 3 h 55 m — Coucher, 7 h 8 s.
Premier quart., le 16 Pleine Lune, le 25
Fête du Dernier St Antoine de Padoue.

11 JUIN

LA RÉACTION ÉCONOMIQUE

Le Pain cher

Tout augmente ! tel est le cri unanime. Les ménagères économes se désolent en présence du relèvement constant du prix des denrées de première nécessité : la viande, les primeurs, les conserves... Et voici que, pour comble, le pain, l'indispensable pain quotidien, vient lui aussi de subir les effets de la hausse.

Les économistes d'occasion ne manqueront pas d'exploiter le mécontentement général en attribuant la responsabilité de la hausse au gouvernement ou même à la République. Rien n'est commode comme de posséder ainsi une tête de turc sur laquelle on déverse toute sa mauvaise humeur. J'ai connu une vieille femme qui s'écriait, chaque fois qu'il faisait mauvais temps ou que les betteraves ne grossissaient pas à son gré : « Ah ! ça ne se passait pas comme ça sous l'Empire ! »

Les gens sérieux ne se contenteront certainement pas de cette explication simpliste. Point n'est besoin, du reste, de chercher si loin ; les causes de la crise actuelle résident toutes dans la modification apportée par le progrès des idées humanitaires dans les conditions de l'existence.

Il est certain que le travailleur — qui est aussi le consommateur — doit subir les conséquences économiques du jour de repos hebdomadaire qu'il s'est fait octroyer ; il doit payer aussi la perte sèche qu'il a causée à l'industrie en déclarant la grève ; l'augmentation de son salaire a forcément une répercussion sur le prix de revient du produit de son travail. Si tout renchérit, c'est que tout est plus cher, dirait monsieur de La Palisse. Ce n'est pas bien difficile à comprendre.

Pendant longtemps, toute une classe de travailleurs réalisa, à très vils prix, la presque totalité de la production agricole et industrielle. Cette classe n'ayant pas d'exigences, on en conclut qu'elle n'avait pas de besoins, et, il faut bien l'avouer aujourd'hui, elle fut sacrifiée. Mais l'heure de la réparation est venue : ceux-là aussi réclament leur part de bien-être, leur part de luxe même. C'est justice.

Mais le gâteau que l'on partage en un plus grand nombre de parts ne s'est pas agrandi ; la part de chacun doit donc être plus minime. D'un autre côté, le gouvernement, assailli de demandes de crédits, a dû céder millions sur millions à la fringale universelle : il a fallu relever les traitements des fonctionnaires, dégrever les denrées, réduire les taxes postales, accorder des primes, créer des retraites, construire des établissements d'enseignement à tous les degrés et à l'usage de tous, organiser l'assistance aux vieillards, perfectionner l'hygiène, augmenter partout le bien-être et pourvoir à la défense nationale toujours aussi menacée. Où donc tant d'argent a-t-il pu être pris, sinon dans la poche des contribuables ?

Il a bien fallu que le producteur se rattrape, lui aussi, et en définitive c'est toujours le consommateur qui a payé.

L'équilibre économique est une loi avec laquelle on ne transige pas : la plus grande richesse crée mathématiquement les besoins plus grands. Le bonheur n'est pas une chimère : il est mis à la portée de tous ; comme en des vases communiquants, le niveau demeure partout le même, et le riche ne doit pas, pour l'atteindre, se baisser moins que le pauvre. Mais tandis que le riche, l'ambitieux, le « débrouillard » puisent dans le grand bassin, le pauvre, le modeste, le recueillent goutte à goutte dans les petites éprouvettes. La qualité est la même.

Mais est-il vrai que la réaction économique qui amène la tendance à la hausse, soit la preuve, comme le prétendent les éternels mécontents, d'un état de décadence et d'un acheminement vers la banqueroute ? Bien franchement, il faut répondre non. La hausse est au contraire une preuve de prospérité, car elle démontre une recrudescence de l'activité et aussi de la richesse générale.

Toutefois, il ne faut pas omettre de signaler, à côté de ces considérations optimistes, un danger qui vient en amoindrir singulièrement la portée. Ce danger est dans l'exploitation que l'intermédiaire, c'est-à-dire le commerçant, fait subir d'une part au producteur, de l'autre au consommateur. Le commerce, c'est le vol, pourrait-on répéter avec quelque raison.

Prenons des exemples. Les viticulteurs du Midi se plaignent de la mévente : les derniers cours des vins oscillent entre 10 et 16 fr. l'hecto, soit deux à trois sous le litre. Cependant, le consommateur au détail continue à payer son « demi-setier » quatre et même cinq sous, ce qui porte le litre à un franc. L'écart est manifestement exagéré. N'y aurait-il pas lieu de chercher dans cet ordre d'idées un remède à la crise vinicole ?

Passons aux boulangers. Le prix du kilo de pain vient d'être porté, à Paris, à 0.50, au lieu de 0.40, ce qui était pourtant un prix raisonnable. Ce relèvement a été décidé à la suite de celui du cours des farines, qui a passé de 52 fr. à 57 fr. le sac, soit une augmentation de 5 fr. Or, un sac de farine de 157 kilos peut faire environ 470 kilos de pâte, qui se réduit, après cuisson, à 300 kilos de pain. L'augmentation de 0.10 par kilo de pain équivaut donc à 30 fr. par sac de farine. C'est ainsi que, tout en criant misère, les boulangers s'enrichissent en faisant payer 30 francs à leurs clients chaque pièce de cent sous qu'ils donnent au meunier.

Nous pourrions multiplier les exemples. Le cadre de cet article ne nous permet pas de le faire. Qu'il nous suffise d'avoir constaté que la crise économique, en dépit de l'exploitation éhontée de quelques corporations d'intermédiaires, n'implique en rien la vitalité de la nation, et prouve au contraire une recrudescence de son énergie et la tendance à un salutaire équilibre.

J. SOLER.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les chargeurs des arrondissements de Bastia et de Corte qui se sont fait inscrire dans les bureaux du *Petit Bastiais* en vue de la formation d'un Syndicat, sont priés de retirer la carte leur permettant d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 23 juin courant.

Le lieu et l'heure de la réunion seront fixés ultérieurement.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer aux chargeurs une très heureuse nouvelle. Nous avons enfin trouvé un superbe steamer qui répondra à tous nos besoins.

MORT DE Mgr TIBERI

Paris, 8 juin 1907.

Mgr Ange-Louis Tiberi vient de mourir à l'âge de 59 ans, à Paris, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Né à Moroaglia, il fit ses études théologiques au séminaire d'Ajaccio. A peine commençait-il à exercer le sacerdoce en Corse, qu'il quittait notre île pour le continent où ses goûts et ses aspirations semblaient l'appeler. En effet, son esprit cultivé, primesautier, l'aida à se frayer un passage au milieu de la foule des intellectuels qui encombrent les salons parisiens, où l'on cause, où l'on discute, où l'on juge. Il fut présenté à la comtesse Ferdinand de Lesseps, femme du célèbre ingénieur — le grand Français — créateur du canal de Suez, qui l'accueillit également avec sympathie et lui confia l'éducation de ses enfants. Il demeura dans l'intimité de cette illustre famille qui l'aima et est pour notre compatriote l'estime la plus profonde et l'affection la plus solide.

M. de Lesseps l'envoya ensuite à Panama en qualité d'aumônier en chef.

Son dévouement, son esprit d'initiative, ses hautes qualités maîtresses, le rendirent populaire, parmi cette foule bigarrée de travailleurs qui lui voua une véritable vénération.

Le pape Léon XIII, reconnaissant ses bienfaits, ses vertus et sa haute intelligence, le nomma prélat de sa maison. Et le gouvernement de la République, de son côté, voulant s'attacher un homme rôdé et au sens politique très affiné, l'envoya, à son retour de Panama, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, où il reçut, avec l'agrément de Sa Sainteté, le titre de Préfet apostolique, avec la perspective de l'évêché de la Martinique, qui lui était destiné.

Mais, c'est hélas ! un Terre-Neuve, qu'il contracta la terrible maladie qui devait l'emporter. Pendant ces dernières années, il fut cloué sur un lit de douleurs, d'impuissance plutôt, car son esprit fut toujours alerte et son intelligence toujours vive. Sa seule plainte était de ne pouvoir être « debout » pour répondre aux incessantes demandes de ses compatriotes qui sollicitaient de lui un appui, et parfois un secours. Il avait des amis puissants qu'il mettait souvent à contribution en faveur de ses compatriotes. C'était l'homme de cœur le plus parfait et l'âme d'élite la plus élevée. Tous ses amis lui sont restés fidèles, parce que lui-même était la fidélité pure.

Il vient ses dernières années chez son vieil ami, M. l'abbé Barboni, curé de Notre Dame du Saint-Rosaire, aux Lilas, Paris, qui fut pour lui une consolation, une espérance, une joie. Tous deux, vrais Corses et braves cœurs, parlaient chaque jour de leur pays et faisaient des rêves. On avait agité, sous le ministère Combes, parmi les trois ou quatre candidatures à l'évêché d'Ajaccio, celle de Mgr Tiberi, très appuyée par des éléments à rangers à la Corse et qui paraissait être bien vue en hauts lieux — Rome et Paris — pour faire taire aussi les jalousies très vives qui entouraient ce siège vacant, et ne mécontenter ainsi personne.

Mais la maladie le terrassait et le rendait inerte. Et la mort est arrivée lente, douloureuse, impitoyable.

Son corps sera transporté en Corse. Ses funérailles seront célébrées à Moroaglia, lundi tandis qu'un service funèbre solennel sera célébré à Paris, le même jour, à l'église des Lilas, où il a dit ses dernières prières.

PHILIPPE TORELLI.

COURSES DE BASTIA

Hippodrome Campanetta-Terrazza a

Dimanche 16 Juin 1907.

Prix du Demi-Sang
et de la Société des Courses de Bastia.

Course au trot attelé ou monté pour tous chevaux de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en France, mais résidant en Corse depuis le 1er janvier 1905.

Prix, 400 francs

Ainsi 300 au premier, 100 au second ; 50 fr. sur les entrées au troisième ; le surplus des entrées au premier. — Entrée 5 frs. — Distance : 2.880 mètres.

Poids 4 ans 52 kilos, 5 ans et 6 ans 67 k. Les. Poids libre pour les chevaux attelés. Les chevaux d'origine Corse avantageront de 200 m. Tout gagnant d'un premier prix en montant à 700 fr. au moins reculera de 50 m. ; de 400 fr. de 300 m. ; de 600 fr. de 250 m. ; de 800 fr. de 250 m ; de 1,000 fr. de 450 m. ; de 1,200 fr. et au dessus de 600 m.

Prix de la Société sportive d'Encouragement
et
du Ministère de l'Agriculture

Course plate pour tous chevaux de 3 ans nés et élevés en Corse.

Prix, 1.500 francs

dont 1.300 au premier, 150 au second, 50 au troisième ; la moitié des entrées au 3e ; l'autre moitié au 3e. — Entrée 10 frs ; Distance 1.500 mètres.

Poids 60 kilos. Les chevaux de pur sang anglais porteront 6 k. de plus ; de pur sang anglo-arabe 2 k. Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de

...ang recevront 2 k. de décharge. Tout gagnant portera en outre 2 k. 1/2 de plus ; de 1.000 fr. en un ou plusieurs prix, 4 k. ; de 2.000 fr. 5 k. 1/2 de plus ; de 3.000 fr. 7 k. de 4.000 fr. 8 k. 1/2 ; de 5.000 fr. 10 k.

Prix de l'Industrie

Course au trot attelé pour tous poneys corses de 4 ans et au dessus ne dépassant pas la taille de 1 m. 35.

Prix, 350 francs

dont 250 au premier, 100 au deuxième. — Entrée 5 fr. (au fonds de courses) : Distance 3.000 mètres.

Les poneys de 1 m. 20 et au dessous partiront à 0 ; au dessus de 1 m. 20 jusqu'à 1 m. 35 inclus, ils recevront de 30 m. ; au dessus de 1 m. 35 jusqu'à 1 m. 50 inclus, ils reçoivent 60 m. ; de 1 m. 50 jusqu'à 2 m. 35 ils reçoivent 120 m. Tout gagnant d'un 1er prix recevra de 100 m. ; de deux premiers prix de 150 m ; de trois premiers prix sera exclu.

Prix de la Ville de Bastia

Course plate pour tous chevaux de 3, 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse. *Réservée aux propriétaires des arrondissements de Bastia, Calvi et Corte.*

Prix, 500 francs

dont 400 au premier, 100 au second. — Entrée 10 fr. (au fonds de courses) : Distance 1.500 mètres.

Poids : 3 ans 58 k. ; 4 ans 62 k. ; 5 ans 64 k. ; 6 ans 66 k. Les chevaux de pur sang anglais porteront 6 k. de plus, de pur sang anglo arabe 2 k. Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de Demi Sang recevront 2 k. de décharge. Tout gagnant portera en outre 2 k. 1/2 de plus ; de 1.000 fr. en un ou plusieurs prix 4 k. ; de 2.000 fr. 5 k. 1/2 de 3.000 fr. 7 k. de 4.000 fr. 8 k. 1/2 ; de 5.000 fr. 10 k.

Prix Cyrnos

Course plate pour tous chevaux de 3, 4, 5 et 6 ans, ayant couru dans les autres courses plates, à l'exclusion des gagnants.

Prix, 350 francs

dont 250 au premier, 100 au deuxième. — Entrée 5 fr. (au fonds de courses) : Distance 1.500 mètres.

Poids : 3 ans 60 k. ; 4 ans 62 k. ; 5 ans 64 k. ; 6 ans 66 k. Les chevaux de pur sang anglais porteront 6 k. de plus, de pur-sang anglo-arabe 2 k. Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de Demi Sang recevront 2 k. de décharge. Tout gagnant portera en outre 2 k. 1/2 de plus ; de 1.000 fr. en un ou plusieurs prix 4 k. ; de 2.000 fr. 5 k. 1/2 de 3.000 fr. 7 k. de 4.000 fr. 8 k. 1/2 ; de 5.000 fr. 10 k.

Prix du Conseil général et du Ministère de l'Agriculture

Course plate pour tous chevaux de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse.

Prix, 1.350 francs

dont 1.000 au premier, 250 au deuxième, 100 au troisième ; 50 fr. sur les entrées au quatrième ; le surplus des entrées au premier. — Entrée 10 fr. ; Distance 2.000 mètres.

Poids 4 ans 60 k. ; 5 ans 64 k. ; 6 ans 66 k. Les chevaux de pur sang anglais porteront 6 k. de plus, de pur sang anglo arabe 2 k. Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de demi sang recevront 2 k. de décharge. Tout gagnant portera en outre 2 k. 1/2 de plus ; de 1.000 fr. en un ou plusieurs prix 4 k. ; de 2.000 fr. 5 k. 1/2 ; de 3.000 fr. 7 k. de 4.000 fr. 8 k. 1/2 ; de 5.000 fr. 10 k.

Ce que disent les Journaux

Le Radical

Sur le discours de M. Briand à Saint-Etienne :

« Qu'a dit M. Briand à Saint-Etienne ? Répondant à l'Inspecteur d'Académie, il a tracé en quelques fortes paroles la ligne de conduite des instituteurs. Il a dit à ces derniers que le rôle des éducateurs des enfants du peuple ne consistait pas à faire grève et à provoquer ainsi la fermeture momentanée des écoles où s'instruit notre jeunesse ; il leur a dit encore que le gouvernement était prêt à leur accorder toutes les libertés compatibles avec leur fonction ; il a dit, répondant au général Percin, que l'armée devait aimer la République comme la République aime l'armée ; M. Briand a dit aussi que, pour réaliser les réformes gouvernement avait besoin de s'appuyer sur une majorité qui ne se laisse pas influencer par les menaces de la surenchère, Parmi les réactionnaires ? Parmi les libertés que le pays entendra ei entreprendre ».

La République Française

M. Jules Roche :

« L'esprit d'initiative, la liberté du travail, l'égalité devant l'impôt, lorsqu'on aperçoit chaque jour à la Chambre quelque nouveau projet ruinant de fond en comble ces principes si brutalement proclamés ! Qu'elle est donc cette troupe ? Pour qui le gouvernement prend-il les auditeurs et les lecteurs de ses discours ? Comment se trouve-t-il parmi les recrues toutes sincères des âmes assez naïves pour être incitées de jour par ces formules, qu'on pourrait croire destinées à montrer aux curieux jusqu'où les gouvernants en France peuvent exercer l'art de mystifier tout un pays ? La République n'est pas la tribune, le droit, la justice, l'ordre — ce sont paroles, mais en l'air. Plus de mots ! Des choses ».

LE DRAME
de la rue de l'Opéra

L'autopsie. — Les obsèques L'enquête

M. le docteur Zaccarelli a procédé, ce matin, à l'autopsie du cadavre de Negri Antoine. La mort a été provoquée par une hémorragie foudroyante, consécutive de la section de la carotide.

***

Après l'autopsie, le corps a été mis en bière et remis à la famille Negri, qui a fait transporter le cercueil à Barbaggio, où a lieu l'inhumation.

***

L'enquête judiciaire se poursuit. Elle a confirmé l'exposé des faits tel que nous l'avons relaté hier.

C'est sur la demande du malheureux Negri que Dapelo Antoine lui a fait avoir une entrevue à l'Hôpital avec Dapelo Sauveur. Negri se rendit tout seul dans cet établissement, et s'entretenait déjà avec Dapelo Sauveur, lorsque arriva Dapelo Antoine et un autre individu. La discussion devint bientôt assez vive, et les infirmiers durent faire sortir Negri et Antoine Dapelo. On sait ce qu'il advint dans la suite.

Antoine Dapelo n'a pas encore été arrêté. Il faut espérer que la force publique ne tardera pas à le retrouver.

Loterie du Patronage
DES ECOLES LAIQUES DE BASTIA

Comme les années précédentes la loterie du Patronage aura lieu le 14 juillet. Les lots seront exposés dans les vitrines de la Pharmacie de la Croix-Rouge, dont le propriétaire, M. J Zuani, veut bien nous prêter son dévoué concours,

Le comité fait appel aux personnes qui voudront bien contribuer à l'œuvre si humanitaire et laïque du Patronage de la faire soit par des dons, soit par la remise des lots et par l'achat des billets de la Loterie.

Prière de s'adresser à M L. Raffi, ou chez M. Bitterlet, 1 bis, rue du Nouveau-Port.

Chemins de fer

AVIS

La Compagnie de Chemins de fer départementaux a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des Courses qui auront lieu à l'hippodrome de Furiani, des trains supplémentaires seront mis en marche le dimanche 16 Juin 1907 entre Bastia et Furiani et vice-versa, suivant les besoins, depuis une heure 30 jusqu'après la dernière course.

A l'aller ces trains ne s'arrêteront pas à la halte de Lupino.

Le train régulier n° 5, partant de Bastia à midi 7, s'arrêtera exceptionnellement à la gare de Furiani.

Bulletin Financier

Paris, 7 juin 1907.

Le marché reste faible. Notre Rente clôture à 95.87. Fonds Russes sans intérêt ou en recul. Nos Sociétés de Crédit sont bien tenues : Crédit Foncier 675, Crédit Lyonnais 1.140. Comptoir National d'Escompte 676, Société Générale 682.

Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Nord du Paraná sont toujours fermes à 479.50. Les obligations 5 0/0 du chemin de fer de Victoria Minas sont bien tenues à 418.50. L'obligation 5 0/0 Gulf And Chicago gardé son avance à 479 50.

Le Mexicain Cuivre se consolide à 67. Les chemindegs du Kouvenou ont fait 670 demandés. La Société Industrielle d'Atixco fait 276 à terme et 285 au comptant.

Les actions des Charbonnages des Asturies, introduites en Bourse à 137.50, ont droit outre leur dividende de 6 0/0 à 60 0/0 du surplus des bénéfices up on les prélèvements statutaires. Elles sont donc destinées à s'établir rapidement au dessus du cours de 450 actuellement coté ; Leurs coupons sont payables dans de tous impôts.

Chemard Walker accentue ses avances à 577. L'automobile Estier est soutenue à 122. La Société Delaunay est recherchée à 41 50.

L'émission des actions des Distilleries et Teintures Mécaniques de Saint-Quentin s'est opérée comme un succès réel. Il s'agit d'usines de la consommation en somme d'une maison très ancienne, qui obtenait en 1904 sa première médaille, et dont le développement a nécessité un appel aux capitaux. Ces titres, avant leur introduction en bourse, ont des demandes à 117.

Nos chemins de fer sont bien disposés.

AVIS

Les pensionnaires des Sociétés de secours mutuels, les titulaires de livrets de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse qui auraient droit à une majoration de rente sont priés de se présenter à la Mairie avant le 25 juin au plus tard.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 juin

Thermomètre : 7 heures du matin : 26 2 à midi + 24 4 à 6 heures du soir + 21 3
Maxima + 29 5 Minima + 18 .
Baromètre : 7 heures du matin : 765 mm. à midi 765 mm. à 6 heures du soir, 764 mm.
Vent, — Dans la matinée. Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Tentative de vol

Dans la nuit d'avant-hier des malfaiteurs, encore inconnus, et qu'on suppose être de tout jeunes gens, ont tenté de s'introduire dans le fond d'épicerie que le M. Fabiani exploite au numéro 1, de la route du Cap.

Ils avaient déjà brisé un panneau de la porte du magasin qui donne dans le vestibule ; mais ils ont dû être dérangés par des passants, car ils ont pris la fuite sans avoir pu mettre leur projet à exécution.

Une enquête est ouverte.

***

Objet perdu

Il a été perdu une mule poil rouxclair, âgée de sept ans, taille 1 m. 42, ayant une tâche au bas de l'épaule et une à la machoire, une cicatrice de verrue coupée à la hanche et les genoux à peine couronnés.

S'adresser à M. Mondoloni Jean-Dominique, boucher à Sainte-Lucie-de-Tallano, contre bonne récompense.

***

La guérison radicale des hernies

Nous sommes heureux d'annoncer l'arrivée en Corse, du savant professeur Tacussel père, de Paris, très en renom dans notre région, pour le traitement et la guérison radicale des hernies, sans bandages et opération, restera à Bastia, jusqu'au samedi 15 juin, et recevra à l'Hôtel d'Europe, tous par Mme Colombani.

***

A louer de suite

Appartements meublés dans château sur la mer. Prix modéré.

S'adresser au bureau du journal.

NOUVELLES RELIGIEUSES

A SAINTE-MARIE. — Jeudi, Fête de Saint Antoine de Padoue, messes de 5 à 10 heures inclusivement, Grand'Messe à 9 heures.

Le soir, à 7 heures et demie, Vêpres, suivies de la procession, du Salut et du baiser de la Relique.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	10 juin	11 juin
Rentes de 3 0/0 anciennes	95.15	94.95
— de 3 0/0 amortis.	96.70	96 60

ex-coupon.

NOTRE FRONTIÈRE
DE L'EST

Graves déclarations de M. Humbert, député de Verdun. — La défense nationale en péril.

Paris, 11 juin.

M. Charles Humbert, député républicain de la Meuse, a informé *l'Echo de Paris*, qu'il se proposait de questionner le général Picquart à une des prochaines séances de la Chambre sur l'état de la frontière de l'Est.

Le député de Verdun, apportera des faits très graves à la tribune. Il dénoncera les défectuosités criminelles de notre système de fortification des places de l'Est.

Il démontrera également que l'anarchie la plus complète règne dans l'organisation des services et qui met en sérieux péril la défense de la frontière en cas d'invasion.

Conseil de Cabinet

Paris, 11 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis dans la matinée en Conseil de Cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

La Crise Viticole

Le Conseil s'est occupé longuement du projet de loi, discuté par la Chambre, relatif au sucrage et au mouillage des vins.

M. Clémenceau a longuement entretenu ses collègues des incidents qui se sont produits hier soir à Montpellier et à Narbonne, ainsi que de la démission de plusieurs conseils municipaux de la région du Midi.

Les décisions prises sont tenues secrètes.

L'insubordination au 100e de ligne

M. le général Pequart a annoncé à ses collègues qu'il a ordonné une enquête sur les incidents qui se sont produits au 100e de ligne à Narbonne.

Le colonel de ce régiment devra fournir un rapport détaillé dans les quarante-huit heures.

Le Ministre de la Guerre a ajouté qu'il prendra immédiatement les sanctions nécessaires.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

Les Morts du Jour

M. Clovis-Hugues

Paris, 11 juin.

M. Clovis-Hubert Hugues est décédé dans la matinée.

Clovis-Hugues naquit à Menerbes (Vaucluse), le 3 novembre 1851. Il fit ses études au Petit-Séminaire de Sainte-Garde où il prend la soutane et devient répétiteur. Il renonça bientôt à la vocation et entra au *Peuple de Marseille* dirigé par Naquet.

Il prit une part active à la commune de Marseille en 1871, et fut condamné à 3 ans de prison par le Conseil de Guerre, pour excitation à la révolte dans un article de la *Fraternité*.

Rendu à la liberté en 1875, il fonda la *Jeune République de Marseille*.

En 1881, député des Bouches-du-Rhône, réélu en 1885, il fut battu en 1889. Candidat à Paris en 1893, il fut élu député du 19e arrondissement et occupa son siège jusqu'au renouvellement de 1906.

M. Clovis-Hugues a collaboré à divers journaux, notamment à l'*Intransigeant* et à la *Petite République*. Il fut l'auteur de divers romans, de plusieurs pièces de théâtre, mais il fut surtout un grand poète.

AU GUATEMALA

Assassinat du Président de la République *démenti*

Mexico, 11 juin.

Un télégramme de Mexico dément la nouvelle, purement fantaisiste, d'un attentat dirigé contre le président de la République du Guatemala.

Le Midi se révolte !

Une émeute à Montpellier

La démission du Conseil municipal. — Arrestation d'un porteur de pancarte. — Magasins et cafés saccagés. — Intervention des troupes — Un officier mortellement atteint. — Soldats blessés. — Les arrestations.

Montpellier, 11 juin.

Pour obéir à la décision prise par les six cent mille manifestants au meeting de dimanche, le Conseil municipal, réuni hier, en assemblée extraordinaire, adressé sa démission au préfet de l'Hérault.

Dès que la nouvelle, d'ailleurs attendue, a été connue en ville, une grandiose manifestation de sympathie s'est produite. La foule a longuement acclamé les édiles, et l'effervescence s'est prolongée bien avant dans la soirée.

Un incident est venu faire dégénérer l'enthousiasme en émeute.

Un jeune homme porteur d'une pancarte à l'inscription très violente, a été arrêté par la police.

Aussitôt la foule, qui ne cesse de grossir à tous instants, s'est précipitée vers le poste de police pour réclamer la mise en liberté immédiate du jeune homme arrêté.

Cette mesure ayant été refusée, le torrent humain s'est déchaîné sur la place de la Comédie, situé devant la poste.

Les devantures de plusieurs magasins ont été saccagées ; les terrasses des cafés ont envahies. Les tables, les vitres sont brisées, et des bagarres éclatent de toutes parts.

Aussitôt prévenu, le Préfet de l'Hérault ordonne de faire intervenir la troupe pour rétablir l'ordre troublé.

Un escadron de gendarmerie, un escadron de chasseurs à cheval, et une compagnie du 122e, viennent déblayer le terrain. Les cavaliers chargent à diverses reprises la foule qui gronde et menace.

Les soldats sont accueillis par des coups de bâtons. Les chaises, les carafes, les verres, les pierres pleuvent sur eux.

Plusieurs militaires et manifestants sont grièvement blessés.

Le lieutenant de gendarmerie Mesmin reçoit un coup de pierre qui le blesse et le désarçonne. Le malheureux officier est piétiné par les chevaux des gendarmes qui passent sur lui.

Le lieutenant Mesmin est relevé dans un état désespéré. Il a été transporté à l'hôpital militaire.

La ville est en ébullition. Les charges se succèdent, mais ne parviennent pas à lasser la farouche ténacité du peuple révolté.

Néanmoins les agents de la force publique parviennent à procéder à sept arrestations, et à enfermer les prisonniers malgré les efforts faits pour les dégager.

Mise en liberté des prisonniers

A minuit, le préfet de l'Hérault ordonne de mettre en liberté le jeune homme, dont l'arrestation enveni me la manifestion, et toutes les personnes amenées au poste.

En même temps, le préfet fait placarder une affiche annonçant que si les troubles recommençaient, des mesures très sévères seraient prises.

Vers deux heures, la ville était redevenue plus calme, bien que les esprits soient très surexcités.

Mutinerie au 2e Génie et aux Chasseurs à cheval

Paris, 11 juin.

L'*Intransigeant* publie une dépêche de son correspondant de Montpellier affirmant qu'une mutinerie s'est produite au 2e rég. du génie.

Le même télégramme ajoute que les chasseurs à cheval ont refusé hier soir de charger la foule des manifestants.

INCENDIE DU Théâtre de Narbonne

Paris, 11 juin.

Le théâtre de Narbonne a été, pendant la nuit dernière, la proie des flammes.

L'édifice a été complètement détruit, et les dégâts matériels sont considérables.

Il ne s'est produit aucun accident de personnes.

Cet incendie serait purement fortuit, néanmoins plusieurs journaux parisiens attribuent le sinistre à la malveillance.

La démission des Municipalités

Paris, 11 juin.

Les dépêches parvenues aux divers journaux et au Ministère de l'Intérieur, annoncent que de très nombreuses municipalités du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, ont déjà transmis leur démission.

D'autres, en grand nombre, sont imminentes.

NARBONNE EN FLAMMES

Dépêche fantaisiste du Soir

Paris, 11 juin.

Le « Soir » publie une information sensationnelle, qui soulève sur les boulevards une très grosse émotion.

Ce journal dit, en effet, que de nombreux incendies ont éclaté à Narbonne sur plusieurs points. Une grande partie de la ville serait en flammes.

Cette nouvelle absolument fantaisiste est bientôt démentie d'une façon certaine.

Décision
DU COMITÉ D'ARGELLIERS

Paris, 11 juin.

Le Comité d'Argelliers, réuni en assemblée, a pris acte des nombreuses démissions des municipalités qui lui sont parvenues.

Il a décidé de fixer, comme dernier délai pour les démissions municipales, la date du 12 juin à minuit.

GRAVES INCIDENTS
A NARBONNE

Mutinerie militaire au 100e d'infanterie

Plusieurs centaines de soldats refusent de marcher.

Narbonne, 11 juin.

Hier, dans la journée plusieurs centaines de soldats du 100e d'infanterie en garnison à Narbonne, ont déclaré à leur colonel qu'ils refuseraient carrément de marcher, si on leur commandait de réprimer des troubles viticoles.

Ils ont ajouté qu'ils ne pouvaient s'exposer à marcher contre leurs propres parents ou amis.

Le colonel a immédiatement consigné le quartier et prévenu par télégramme le ministre de la Guerre.

La démission du Conseil Municipal

Le conseil municipal de Narbonne, réuni dans l'après-midi, a remis sa démission entre les mains de M. Ferroul, maire.

Celui-ci l'a transmise au Préfet, en y joignant la sienne comme maire.

Pendant la réunion du Conseil le tocsin sonnait lugubrement, et amenait la population, qui manifestait avec enthousiasme en faveur de ses élus.

La foule vent envahir la caserne

Le bruit circule bientôt, au milieu de cette foule, que les soldats du 100 se sont mutinés pour ne pas avoir à marcher contre les viticulteurs. On affirme même que plusieurs centaines de soldats ont été punis pour ce motif.

Une colère subite s'empare de la foule, qui veut aller envahir la caserne, et vers laquelle elle se dirige.

M. Ferroul exhorte la population au calme, et parvient à grand'peine à empêcher l'envahissement de la caserne et les manifestations tumultueuses.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA CRISE VITICOLE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage, ainsi que la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission chargée de faire une enquête sur la situation de la production, du transport et du commerce des vins et ne proposer les mesures à prendre en vue de remédier à la situation critique de la viticulture.

M. Caillaux

ministre des Finances, développe les grandes lignes du projet soumis au Parlement.

« La nouvelle loi, dit-il, est suffisante pour faire cesser, à bref délai, le malaise économique dont souffre le Midi viticole.

» Les fraudes possibles sont réprimées comme il convient. La loi permet de surveiller la consommation et l'emploi du sucre, mais elle évite de gêner la vente nécessaire à la consommation ménagère.

» La déclaration de récolte sera faite par les viticulteurs, sera contrôlée et toute tentative de fraude à cet égard, sévèrement réprimée.

» Il faudra aussi empêcher l'ouverture de nouveaux débits, car l'excessive concurrence est la principale cause de la mévente des vins.

» Quant à la surproduction, elle n'existe pas. »

M. Cazeaux-Cazales

député républicain de Bordeaux, et membre du conseil d'administration de la Société des Viticulteurs de France, prononce un long discours.

L'orateur justifie les travaux de la commission d'enquête, puis il étudie longuement les causes de la crise viticole.

M. Cazeaux-Cazalet démontre que la contrebande de l'alcool sévit dans le Midi ; il est la principale cause de la misère des viticulteurs.

Les plaintes du Midi viticole ne sont pas exagérées, elles doivent être entendues.

La discussion générale est close.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures.

La Convention franco-serbe

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi portant approbation de la convention conclue entre la République française et l'Etat Serbe relative au commerce et à la navigation entre les deux nations.

Le projet de loi est adopté par mains levées.

Les fraudes d'Issoudun

La Chambre aborde la discussion du rapport, fait au nom de la commission d'enquête judiciaire, par M. Marc Réville, député radical du Doubs, sur la demande en autorisation de poursuites contre M. Dufour, député socialiste d'Issoudun.

Le rapporteur conclut à ce que la Chambre autorise les poursuites contre le député accusé de fraudes très graves.

M. Georges Berry

député nationaliste de Paris, combat les conclusions du rapport. Il demande à la Chambre de refuser les poursuites.

M. Dufour

monte, à son tour, à la tribune. Il défend son innocence absolue, et prie la Chambre d'ajourner la conclusion du débat.

L'ajournement est prononcé à une forte majorité.

LA CRISE VITICOLE

La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à la situation viticole.

Contre-projet Jaurès

M. Jean Jaurès, député socialiste du Tarn, dépose un contre-projet tendant à la nationalisation des vignobles.

M. Aynard

député progressiste de Lyon, combat le contre-projet Jaurès.

La nationalisation des vignobles est impossible. Cette mesure crérait une agitation formidable dans toutes les régions viticole.

Les seuls remèdes susceptibles de quelque efficacité sont les dégrèvements d'impôts et de sérieuses mesures d'assistance.

La séance est suspendue.

Reprise de la séance

La séance est reprise après une demi-heure.

La Chambre continue la discussion du contre-projet Jaurès.

M. Cazeneuve

rapporteur, combat, à son tour, le contre-projet déposé par M. Jaurès, dont l'adoption serait nuisible aux intérêts des viticulteurs.

Le Vote

Le président met aux voix le contre-projet Jaurès.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	570
Majorité absolue	286
Pour.	65
Contre	505

Par 440 voix de majorité, le contre-projet Jaurès est repoussé.

MM. Lasies et Augé

qui avaient déposé des contre-projets déclarent les retirer.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi matin.

SÉNAT

Avant la séance

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie dans ses bureaux pour procéder à l'élection des quatre grandes commissions mensuelles.

Présidence de M. Antonin Dubost.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE RACHAT DE L'OUEST

Au début de la séance, M. Labiche, sénateur républicain d'Eure-et-Loir, demande au Sénat de renvoyer, à la Commission des Finances, pour avis, le rapport de M. Prevet, sur le projet de loi portant rachat des Chemins de fer de la Compagnie de l'Ouest.

M. Berthou

ministre des Travaux Publics, déclare que le gouvernement ne s'oppose pas au renvoi demandé.

Néanmoins, il ne faut pas que l'examen de la Commission des Finances ait pour résultat l'ajournement de la discussion du projet de rachat. Il est indispensable que la Commission examine le projet avec célérité.

M. Clémenceau

président du Conseil, appuye les observations présentées par M. Berthou.

Le Sénat prononce le renvoi du rapport de M. Prevet à la Commission des Finances.

Les accidents du travail

L'ordre du jour appelle la 2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de donner le droit à la responsabilité forfaitaire dans les accidents du travail, et dont M. Poirrier est le rapporteur.

Tous les articles et l'ensemble du projet sont adoptés sans modification.

Les privilèges et hypothèques

Le Sénat aborde la discussion entre délibération sur la proposition de loi et adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier l'article 2148 du Code civil, relatif aux formalités d'inscription des privilèges et hypothèques, dont M. Grazil est le rapporteur.

Le Sénat a adopté.

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

00322

DERNIÈRE HEURE

Démissions

Paris, 11 juin.

Les municipalités du Midi continuent à démissionner en masse.

On croit qu'il n'y aura que de très rares communes qui conserveront leur municipalité.

Navigazione Generale Italiana
Société réunie
FLORIO e RUBATTINO

Services Postaux
à partir du 2 Juin 1907
entre
LA CORSE, L'ITALIE ET LA SARDAIGNE

Départs :

De LIVOURNE pour BASTIA
le Dimanche à 10 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 10 heures du matin, direct.

De BASTIA pour LIVOURNE
le Lundi à 9 heures du matin, direct.
le Jeudi à 7 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

De BASTIA pour PORTO-TORRES
le Dimanche à 6 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 6 heures 30 soir, direct.

De la MADDALENA pour BASTIA
le Mercredi à 8 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).

De PORTO TORRES pour BASTIA
le Dimanche à 5 heures du soir, direct.

CHIRURGIEN-DENTISTE
M. ÉDOUARD NICOT
Diplômé de l'Ecole Dentaire et de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat des hôpitaux
CABINETS DENTAIRES :
AJACCIO, 20, Cours Grandval
BASTIA, 28, Boulevard Paoli
Atelier spécial de prothèse pour la fabrication des dentiers
Extractions sans douleur. Obturations ciment, émail, amalgame platine soudures, nettoyage et émaillage des dents. Dents artificielles, dentier, appareils de tous systèmes, vulcanite, celluloïde, or, etc. Bridge Work. Redressements.
AVIS. — Nous informons les personnes qui ont des pièces d'anciens systèmes causant un désagrément, que nous nous chargeons de les réparer.
Cabinets ouverts
de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir.

D'OCCASION
pour liquider une affaire litigieuse chez Mauricci François, agréé au Tribunal de Commerce, rue Neuve Saint Roch, 2, Bastia.
Vente d'un stock de
Vins de Champagne
des Grands chais d'Epernay
Origine garantie
à 3, 4 et 5 francs la bouteille

Orezza-les-Eaux
HOTEL DE GRANAJOLA
(VILLA MANFREDI)
Ouvert du 20 juin au 1er octobre
Le restaurant sera dirigé par un ancien maître d'hôtel renommé.
S'adresser pour renseignements à Mme veuve Manfredi, à Granajola (Orezza).

Déménagements
pour tous les pays
Prix très réduits
Cadres de déménagements, garde meubles pour entreposer le mobilier.
Camionnage et emballage soignés
Agence Maritime, 7, route du Cap, Bastia.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1907

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe dernières modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

JE SUIS EN PARFAITE SANTÉ

POUVEZ-VOUS EN DIRE AUTANT ?

UNE PRIÈRE

POUR LES INCRÉDULES

Toute personne affligée demande à se sentir vigoureuse de nouveau ; à se sentir réellement — avec la joyeuse étincelle de la vie nerveuse — à infuser à nouveau dans son corps une ardente vitalité ; à se sentir le magnétique enthousiasme de l'énergie de jeunesse ; à se sentir heureuse, gaie et remplie de joyeuses impressions ; — en un mot, à se sentir débarrassée d'accès de découragement, d'égarement cérébral, de cette lugubre et stupide sensibilité ; à avoir confiance en soi, l'estime de soi-même et l'admiration des hommes et des femmes. Tels sont les désirs de toute personne, et ces désirs peuvent être réalisés.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR

rend l'homme superbe ; il fait tressaillir les cordes de la joyeuse sensibilité prénuptiale ; il remplit le cœur d'une sensation de bonheur, fait tout voir sous un aspect agréable et rend les muscles aussi durs que des barres d'acier.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR opère ainsi pendant votre sommeil par l'Electricité, énergie de la nature.

Brochure Gratuite de cent pages sur l'Electricité et ses merveilleuses applications médicales, vous sera envoyée sous enveloppe fermée par la poste le lendemain de votre demande. Je vous conseille cette brochure franco et sous enveloppe.

Si vous le pouvez, venez vous-même. Consultation médicale gratuite de 10 h. à 4 h. 30. Dimanche de 10 h. à 1 heure.

BON pour le livre illustré gratuit valant 5 francs

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN
14, Bd Montmartre, Paris.

Prière de n'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom.....

Adresse.....

Dr B.-N. MACLAUGHLIN, 14, Boulevard Montmartre, PARIS

ANCIEN CABINET PINIÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur

Bd Paoli, 18 au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle d'hiver [illegible] de mettre un grand nombre [illegible] dentistes ambulants [illegible] exercer la profession [illegible] dans le département de Corse [illegible]

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande

Abonnements pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

FARINE LACTÉE **NESTLÉ**

« Aliment préféré des enfants. »

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION
[illegible]
Un An.... 14 f. — Six Mois. 7 f. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION
avec 12 gravures coloriées
Un An.... 28 f. — Six Mois. 14 f. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à M. Maury PETIT, Editeur
[illegible] rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907

NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON & ÉTÉ
Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline
APPRÊT DU NEUF
Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Ge COMPTOIR NATIONAL

CADEAU

POUDRE LES POULES

2.500 ŒUFS

NOTICE gratis e franco

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N. 162 — JEUDI 13 JUIN 1907

00323

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Petit divers 1 fr. — Faits-divers (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Etats : le port en sus.

Un numéro pour des renseignements désirés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : St Antoine de Padoue
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 55 m. — Coucher 7 h. 9 s.
Premier quart., le 18 — Pleine Lune, le 25
Fête de Demain : Saint Basile Magne.

12 JUIN

La Kermesse

DU 23 JUIN

Une visite fastidieuse m'avait conduit la semaine dernière sur la place du théâtre assez triste à l'ordinaire, malgré le jardin public dont la générosité municipale a doté ce coin peu fréquenté.

Il y régnait ce jour-là pourtant une animation insolite : des groupes de dames s'agitaient, affairées, sous les arcades, causant avec animation, discutant avec force gestes une question qui devait être du plus grand intérêt à en juger par les ombrelles qui s'agitaient dans le vide, désignant parfois, vers les quatre points cardinaux, je ne sais quels phénomènes fort passionnants, sans doute, mais que je n'arrivai point à distinguer.

Je m'approchai, intrigué, m'enquérant de l'objet du litige, auprès d'un brave homme qui n'en savait pas plus long que moi, lorsque je m'entendis appeler par une voix connue. C'était Madame de X.., qui ne me laissant pas le temps de lui présenter mes devoirs, me disait dans un sourire :

— Eh bien, cher monsieur, que dites-vous de notre choix ?

— Quel choix, madame ?

— Pour l'emplacement, donc.

— J'avoue que je ne comprends pas.

— Ah ça ! mais d'où sortez-vous ? Il s'agit de la Kermesse, voyons.

— Ah ! bien, fis-je, c'est ici qu'elle aura lieu.

— Mais oui, ne trouvez-vous pas qu'il eut été difficile de rêver un plus joli coin.

— En effet, chère madame, mais puisque j'ai eu la bonne fortune de vous rencontrer aujourd'hui, serais-je assez heureux pour avoir quelques renseignements sur votre grand projet ? Je vous promets la plus grande discrétion.

— Bien, bien. Sachez donc, cher monsieur, que nous organisons pour le 23 juin une Kermesse de charité, au bénéfice des œuvres de bienfaisance de la ville, toutes les œuvres de bienfaisance, entendez-vous ?

— Oui, madame. Mais est-il vrai que l'on va nous vendre pour des prix ridicules de bon marché, des cigarettes et des pelotes de fil, des cravates et des boîtes d'allumettes ?

— Rien de plus exact.

— Et les marchands ?

— Ce seront des marchandes, monsieur ; des jeunes filles et des jeunes femmes, qui, derrière des comptoirs improvisés, laisseront admirer pour rien — et c'est la seule chose qui ne se paiera point — les plus jolis minois de vendeuses que vous puissiez imaginer.

— Je n'ai pas de peine à le croire, chère madame. Mais on m'a parlé d'une comédie...

— ... Qui sera jouée dans le péristyle, parfaitement. On fera de la musique dans le jardin pendant la journée, et le soir...

— Comment, le soir ?

— Ah, tant pis ! Et bien, oui, nous organisons une illumination et un feu d'artifice ; mais en voilà assez, n'est ce pas, cher monsieur, je n'ai déjà que trop parlé.

— Encore un mot, madame, par pitié.

— Dites.

— On m'a parlé aussi d'un gymkhana.

— Monsieur le journaliste, vous êtes trop curieux, et vous ne saurez rien du gymkhana, ni des chevaux de bois, ni du guignol, ni de la course aux ânes, ni de la *cartolinata*, et je me sauve, cher monsieur, et je vous défends de parler de tout ceci à vos lecteurs, entendez-vous ? Je vous salue, monsieur.

— Mille grâces, madame.

L. O.

BASTIA DANS SON PASSÉ

LES ANCIENS TÉMOINS

de la Vie de nos Ancêtres

Comme nos anciens monuments ont été les témoins gais ou attristés, selon les circonstances, de la vie de nos ancêtres, il est bon, ce nous semble, de leur faire les honneurs de la publicité du « Petit Bastiais, » au même titre que les souvenirs historiques de notre ville, dont nous nous occupons de temps en temps.

Voici la liste de ces anciens témoins, d'après leur ordre chronologique, et avec de petites particularités sur leur passé.

1453. — Château-Fort du Donjon (caserne Watrin). Ancienne résidence des gouverneurs génois. Le donjon proprement dit servait de prison, et avait un cachot taillé dans le roc, pour y enfermer les criminels. On raconte qu'un de ceux-ci, condamné à mort, s'évada de ce cachot par l'égoût qui descendait à la mer.

1453. — Ancien Evêché (Genie militaire). Résidence des anciens évêques de Mariana et Accia Banchero dit, en parlant de cette demeure épiscopale :

« E qual che più importa, la residenza continua del Vescovo, servito alla grande, come conviene a suoi pari. »

1481. — Enceinte de la Citadelle. Commencée à cette date par le gouverneur Tommasino Fregoni. Ses murs sont gros et solides, et les canons de l'époque étaient impuissants pour les ébrécher sérieusement.

1521. — Couvent de Saint François (hôpital militaire). Bien situé, spacieux, avait de nombreux autels et, religieux. La charpente de son ancienne toiture est en bois de cyprès, défiant les siècles. On remarque au parvis de la chapelle, que précédaient des marches, les restes d'une mosaïque de cailloux, de couleurs diverses.

1540. — Couvent de Saint-Antoine. Etabli sur une hauteur d'où se déroule, sur Bastia, un magnifique panorama. Formé de nouveau aujourd'hui, comme sous la Révolution, à la vie monastique des capucins, comme on sait.

1546. — Ancien Hospice civil (à la Citadelle). Rien à dire, sinon qu'il perdit à la Révolution tous ses biens ! qui étaient nombreux, et qu'il a paru, dans le temps, une brochure désignant les dits biens, avec les noms de ceux qui les avaient à bail.

1555. — Oratoire de Sainte Croix. D'une brillante décoration intérieure, en stucs dorés, de style Louis XV, de l'époque. En 1428, lorsqu'il reçut le Crucifix, dit miraculeux, il était la moitié de ce qu'il est aujourd'hui.

1588. — Oratoire de la Conception. Le plus harmonieux, en décoration intérieure, de nos édifices religieux. Son origine est due à un désaccord survenu entre confrères de l'oratoire ci-dessus. St Sainte-Croix, a son Crucifix noir : une relique ; la Conception, a le sien, blanc : une merveille. En 1795, il y eut lieu la première assemblée du parlement Anglo-Corse.

1589. — Oratoire de Saint-Roch. Il fut construit dit Filippini, ensemble à celui de la Conception. Seulement, il n'eut pas la même origine, car ce fut le pieux religieux de douze jeunes gens qui le fit édifier.

1600. — Oratoire de la Miséricorde. Les confrères du cet oratoire, à l'imitation de ceux d'Italie, appartenaient aux meilleures familles de la ville. On continue autant qu'on le peut à suivre la tradition.

1604. — Eglise de Sainte-Marie. Reconstruite à cette date, dans l'espace de 15 ans, pour succéder à la Canonica, comme cathédrale de Mariana et Accia. Elle est décorée dans toutes ses parties, décorée de souvenirs épiscopaux et autres, et d'œuvres artistiques remarquables. Son sanctuaire est un petit musée.

1618. — Eglise de Saint Jean. La plus vaste de toutes celles de Bastia, et de la Corse. Elle fut ouverte au culte en 1666, et consacrée en 1731. Son intérieur plait beaucoup aux étrangers pour sa grandiose architecture de salle royale, et à nos fidèles, pour la commodité de sa disposition. Trois généraux français y sont inhumés : Boissieux, Macbeuf et Montégier.

1618. — Couvent et chapelle de Saint-Angelo (manutention). Ce couvent se dresse entre deux anciens cimetières de la ville : *Costa Sant'Angelo* et *Castagno*. Les Religieux, qu'on appelaient l'*Anghiolini*, faisaient la classe aux enfants du voisinage.

1618. — Couvent des Turquines (caserne Sébastiani). Les religieuses étaient appelées ainsi, à cause de leur costume qui était bien fondé. Cet ancien cloître est près de la mer, mais les remparts voisins le préservaient des visites des corsaires.

1630. — Couvent de Sainte-Ursule (Gendarmerie) Autrefois, pensionnat de jeunes filles des principales familles de l'île. Sous Louis XV, il était honoré de la haute protection du duc de Choiseul premier ministre de ce roi, qui lui envoya, en outre de sa lettre, son portrait pour le salon et ses armes pour l'entrée du couvent.

1635. — Couvent ou collège des Jésuites (Lycée). Sous le Premier Empire, cet ancien couvent fut donné en apanage au sénateur Casabianca. Au dessus du maître-autel de la chapelle, aujourd'hui de Saint-Charles, autrefois de Saint-Ignace, se trouvait la loge grillée dudit sénateur.

1642. — Couvent des Servites (oratoire de Saint Joseph). Fut érigé malgré l'opposition des autres couvents de la ville. Ses cellules se trouvent encore sous le toit, comme à l'origine.

1678. — Couvent des Missionnaires (Caserne Marbeuf). Au temps de Napoléon Ier cet édifice servait de préfecture pour le département du Golo. En 1814, du haut de la grande terrasse, le préfet Antoine-Jean Pietri assista avec des dames de la société bastiaise, au combat naval du petit brick postal l'*Abeille*, avec la frégate anglaise *Alacrity*, qui se termina par la capture de ce dernier navire.

1750. — Couvent de Sainte-Claire (prison). Les religieuses de cet autre Pensionnat de jeunes filles, invitaient le Gouverneur à leur table, le jour de la fête de la Sainte. A la première marche du premier escalier de ce couvent, étaient gravées ces paroles du Dante :

---

61 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XX

EN CAMPAGNE !

— Farceur d'Alcide ! Où a-t-il dégoté ça ? Il n'y a que lui pour faire de pareilles trouvailles !

Le géant, satisfait des honneurs qu'on lui avait rendus, bourra gravement sa pipe et l'alluma avant de s'expliquer.

— A un kilomètre d'ici, commença-t-il, je marchais, le nez au vent, en quête. Je m'arrête .. soudain... Ça sentait une odeur de cuisine capable de rendre assassin un affamé. Ça embaumait le civet, mais un civet à point, bien parfumé d'ail, d'oignon, de thym, de laurier.

— J'en ai l'eau à la bouche, rien qu'à l'entendre parler ; on en mangerait ! fit un jeune franc-tireur, un Parisien de Ménilmontant.

— Tout comme moi, alors !.. répliqua Alcide. Et je me dis : « Y a de quoi, par ici !.. Voyons donc voir qu'on voie ! »

— C'est palpitant !

— J'entre dans la maison : une jolie maisonnette blanche avec des volets verts. Au bruit que je fais avec mes sabots, on se remue dans la maison... Une porte s'ouvre et je vois, d'abord...

— Un homme ?

— Non !

— Une femme ?

— Non ! Un chat, un magnifique chat blanc, un angora superbe avec une queue pareille à un plumet. Puis, une petite vieille m'apparaît. A mon aspect, elle jette un cri

— Tu l'avais effrayée !

— C'était une dinde ! réplique Alcide fanfaron, car le sexe, ordinairement, ne s'effraie pas à l'aspect d'un beau gaillard comme moi !

Alcide continua, sans prendre garde aux rires factieux de ses camarades :

— « Que voulez-vous ? me dit la vieille... Allez-vous en... »

Diable, ça commençait mal !.. La dame n'était point partageuse !..

— « Eh ! quoi, lui répondé-je et ce ainsi qu'on reçoit un brave soldat de l'armée française qui risque sa peau pour défendre la patrie ?

— « Allez-vous-en ! » répéta-t elle.

— Et le civet ?

— Attendez ! Le civet embaumait de plus en plus, car j'étais dans la place même où il se cuisinait ! Quelle odeur, mes enfants, quelle odeur ! Tout à coup, voilà que quelque chose passe entre mes sabots. Je regarde. Qu'est-ce que je vois ? Un lapin, un lapin vivant : le frère, sans doute, de celui qui bouillait à petit feu en un bain de vin parfumé dans la marmite odoriférante. Je n'y résiste pas.... Je saisis le lapin. La vieille jette des cris.

— « Tout beau, la mère, lui dis-je. Alcide Félicien Martenot n'est pas un voleur ! Combien le lapin ? » J'offre trente sous !

— La vieille ne veut pas ? interrogea le Parisien.

— Non ! elle prétend qu'elle garde la bête pour sa subsistance.

— « Mais, lui dis-je en montrant la marmite, votre nourriture est assurée pour aujourd'hui ! » Est-ce qu'elle ne prétend pas alors qu'il faut songer au lendemain !

— Quel toupet !

— Oui.. quel toupet !.. Alors, j'augmente mon offre ; je propose quarante sous !.. Point d'affaires !.. Cinquante sous. La vieille refuse. Alors...

— Alors !

— J'empoigne l'angora.

— Bravo !

— La vieille mugit. « L'armée française a faim ! lui dis-je ; au besoin elle mangera du chat ! » Et je fais demi-tour. La bonne femme court après moi, s'accroche à ma tunique et m'injurie. Ah ! elle m'a bien arrangé ! Mais, je n'avais pas l'air d'entendre et je marchais toujours vers la porte, en portant le matou qui miaulait comme si je l'avais écorché et qui m'égratignait bellement, comme vous pouvez voir... Bibi — c'est le nom du chat — faisait rage, et la vieille, gémissant.... me suppliait à présent !

— « Eh bien ! laissez Bibi, monstre d'homme, fit-elle, et prenez le lapin ! » Je lâchai Bibi qui est un citoyen de très mauvaise compagnie et j'empoignai le lapin qui se montra plus pacifique.

— C'est trois francs, fit la vieille.

— Va bien ! Trois francs, soit ! Je donnai trois francs. Et je partis tout courant. Voilà !

Ce récit du géant fut acclamé. On félicita, derechef, l'ami Alcide ; puis, on extermina le lapin qui fut, en un clin d'œil, dépecé, coupé en morceaux et jeté dans la marmite, pêle-mêle avec les poumons de terre.

Alcide tira de son bissac, une gousse d'ail, trois oignons, et une branche de laurier.

— Je n'ai pas oublié l'assaisonnement ; la vieille me l'a donné par dessus le marché, fit-il.

Et il jeta le tout dans la marmite, d'où sortit, bientôt, un arome très satisfaisant, bien qu'il fût, à coup sûr, moins embaumé que celui qui se dégageait du civet de la vieille.

— Mais tu es donc millionnaire, Alcide ?.. dit le Parisien... Trois francs !.. Mince, alors !

Le géant tira de son gousset, trois pièces de cent sous, qu'il montra orgueilleusement.

— Et il en reste ! fit-il.

Il ajouta :

(A suivre).

CHOCOLAT MENIER

LAUDATE OMNI GENTES O VOS OMNES ENTRAIT !

XVIIIe siècle. — Chapelle du Saint-Nom-de-Marie. Ancienne chapelle conventuelle, agrandie, des Sœurs de Sainte-Elisabeth, qui instruisaient les filles pauvres de leur quartier.

Un Amateur d'histoire locale.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les chargeurs des arrondissements de Bastia et de Corte qui se sont fait inscrire dans les bureaux du *Petit Bastiais* en vue de la formation d'un Syndicat, sont priés de retirer la carte leur permettant d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 23 juin courant.

Le lieu et l'heure de la réunion seront fixés ultérieurement.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer aux chargeurs une très heureuse nouvelle. Nous avons enfin trouvé un superbe steamer qui répondra à tous nos besoins.

Une Thèse sur la Rage humaine

Nous sommes heureux d'enregistrer le très brillant succès remporté par notre jeune compatriote M. le docteur Pierre de Gioranni, avec sa thèse de doctorat, soutenue le 16 du mois dernier, devant la Faculté de médecine de Lyon.

M. Pierre de Gioranni, dont le père, pendant de longues années tint garnison à Bastia, comme chef de bataillon au 163e où il a laissé de vives sympathies, est un des plus distingués élèves de l'illustre professeur Lépine. Celui-ci avait précisément accepté d'être son président de thèse. Et il a exprimé sa candidat, à la fin d'une remarquable soutenance, les félicitations de tout le jury.

La thèse de notre compatriote est de celles qui intéressent à la fois les spécialistes et le grand public. Elle forme un volume de plus de 200 pages (Maloine, éditeur, Paris, rue de l'Ecole de médecine). Malgré l'aridité des détails techniques, elle est d'une lecture captivante, et, en quelque sorte, effrayante. Un frisson vous recouvre devant l'énumération de ces « formes », cliniques morbides et la description de ces « états » des infortunés, pour qui la science du grand Pasteur, continuée par ses successeurs éminents, ne réussit pas toujours à conjurer l'issue fatale.

La rage humaine ! Quel palpitant sujet, toujours de sinistre actualité.

Notre compatriote l'a traité, après des études longues et patientes, menées à l'institut antirabique et dans les laboratoires de l'Université de Lyon, sous la conduite et l'inspiration de maîtres tels que Texier, Mouisset, Vallas. Et il apporte sa notable « contribution, » comme on dit en langage scientifique, à une étude qui fait encore et fera longtemps le désespoir ou le tourment des bactériologistes et des sociologues.

M Pierre de Giovanni, qui est un des membres les plus sympathiques du groupe « Cyrnos » de Lyon, promet d'être un brillant praticien.

Nos compliments au jeune savant.

L. G.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

OLMI-CAPELLA. — Election municipale partielle :

Dimanche 9 juin, MM. Giacobbi Antoine, capitaine au long-cours, Colombani Jules, propriétaire, et Colombani Virgile, entrepreneur, candidats patronnés par M. Giudicelli, conseiller général, ont été élus membres du Conseil municipal. Le parti Filippini-Fratacci avait renoncé à la lutte.

***

PRUNELLI-DI-FIUMORBO. — On a pu lire dans la presse insulaire que le Lieutenant Siefert, commandant la section de Prunelli-di-Fiumorbo, a été félicité et récompensé récemment soir, à Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Hier, samedi, le corps de l'infortuné officier reposait dans un salon de la caserne de la Gendarmerie de Ghisonaccia, transformé pour la circonstance en chapelle ardente.

Le cercueil sur lequel on avait placé le képi du Lieutenant était recouvert de couronnes de fleurs naturelles.

Les gendarmes de la brigade ont veillé leur officier à tour de rôle.

Dimanche, à trois heures du matin, le cercueil renfermant la déplorable mortelle était déposé sur le gros de Ghisonaccia suivi du commandant Goulette, du maréchal-des-logis-chef Andreu et d'une escorte de gendarmes.

Y soient unanilie : MM. Paoli, notaire, Paoli fils receveur de l'enregistrement, Pinti, receveur des postes, le capitaine Paoli, Fersoni, agent voyer, Batteti, huissier, Taddei Dominique, Andreoli André et Dominici Simon, propriétaires, tous de Prunelli-di-Fiumorbo, qui avaient tenu, malgré l'éloignement et l'heure matinale, à saluer pour la dernière fois l'officier qui a fait, pour le devoir, le suprême sacrifice, celui de sa vie !

C'était un brave.

Le lieutenant Siefert était aimé en Fiumorbo où, dès son arrivée parmi nous, il avait su gagner l'estime et les sympathies de toute la population par la douceur, la droiture et la loyauté de son caractère, la sûreté de ses relations.

Un tel exemple d'héroïsme trouverait bien sa place, au milieu de tant d'autres, dans les annales de l'Armée Française.

Nous adressons ici nos adieux émus au regretté et vaillant officier, et présentons à sa famille, si cruellement éprouvée, nos respectueux et sincères compliments de condoléances.

***

CALVI. — Le petit Thomas Sinibaldi, parti dans l'après-midi du Jeudi, avec trois de ses camarades, à la recherche d'un nid problématique, glissait du haut d'un rocher, au lieu dit « Francesco-Vecchio », et se faisait de graves contusions à la tête.

Comme on le transportait à son domicile, Mlle Marot, la distinguée fille de feu l'Inspecteur d'académie et nièce de M. Ballero, le sympathique Directeur des « Tablettes d'un Spectateur », s'offrit en attendant l'arrivée d'un médecin pour examiner les blessures et fit déposer l'enfant dans une chambre de l'hôtel G. Colombo.

Avec un dévouement, une délicatesse et une expérience qui révélaient éloquemment une Dame de la Croix Rouge, Mlle Marot donna les premiers soins à l'intéressante victime, qui pourra, peut être encore, reprendre ses ébats, tout en laissant les volatiles s'ébattre librement à leur tour !

Nous le souhaitons dans l'intérêt des deux camps ! — A. B.

***

FIGARI. — Mardi 4 juin, s'éteignait doucement à Figari, après une longue maladie, Mlle Hermine Simoni, sœur de notre cher et sympathique ami Barthélemy Simoni.

Six obsèques eurent lieu au milieu d'une foule immense accourue de tous les villages environnants et des cantons de Levie, Portovecchio et Bonifacio. Neuf prêtres, amis de la famille, suivaient le convoi funèbre.

Faut-il s'attrister de cette fin si prématurée ? Pour Mlle Hermine, qui, depuis bien longtemps, souffrait d'un mal cruel, la mort a été une délivrance. Depuis la mort de son frère, le Docteur D. J. Simoni, de regrettée mémoire, sa santé s'affaiblit, et la vie devint pour elle un pesant fardeau qu'elle porta avec une résignation toute chrétienne.

Elevée à l'école de la douceur, de l'honneur et du devoir, jamais elle n'a failli aux obligations de son état. Elle était aimée et estimée de tous ceux qui l'ont connue et approchée. Douée d'un caractère bon et loyal, elle emporte dans la tombe d'unanimes regrets. Sœur aimante et dévouée elle s'est employée jusqu'au sacrifice, au bonheur de son frère Barthélemy et de ses chers petits neveux qui l'aimaient comme une tendre mère.

Sa bonté et sa sollicitude ne s'exerçaient pas seulement au sein de sa famille ou dehors soulageur la misère, sécher les larmes, et faire bénir notre religion qui est la consolation des affligés. Aussi, les pauvres qui voyaient en elle une Providence, pleurent la amèrement sa perte.

Les souffrances qu'elle eut à supporter pendant sa maladie n'altérèrent jamais la sérénité de son visage : elle fut toujours souriante, et c'est avec calme qu'elle vit venir la mort. Elle demanda et reçut avec la foi la plus vive, les sacrements de l'Eglise, et c'est en prononçant les doux noms de Jésus et de Marie, qu'elle rendit en bonne Ame à Dieu.

La femme est une fleur qui ne donne son parfum qu'à l'ombre, a dit Lamennais.

Hermine Simoni a rempli le village de Figari du parfum de ses vertus, son souvenir demeurera impérissable.

Puisse l'explosion de douleur qui se lirait sur le visage des nombreuses personnes présentes aux funérailles, apporter un allégement au chagrin de notre ami Barthélemy Simoni et de sa famille, auxquels nous adressons, en cette pénible circonstance, nos condoléances émues et attristées.

UN AMI.

***

PORTOVECCHIO. — C'était fête hier à Portovecchio, la si gentille petite ville. On célébrait la première Communion. La foule se pressait à l'église pour cette belle et émouvante cérémonie, préparée avec tant de soins par notre pieux vicaire, l'abbé Nicolai, dont le zèle est au dessus de toute louange.

Une quarantaine d'enfants entouraient la Sainte Table, et c'était plaisir de voir cette jeune phalange qui recevait son Dieu pour la première fois. Leurs chants d'une harmonie parfaite méritent une mention particulière. Quelques jeunes filles de notre ville, Mlle Nicolai, la sœur de notre jeune vicaire, Mlles de Peretti, Liline Grimaldi, Camille Ettori, Virginie Ettori, Jérôma de Rocteserra, ont prêté leur gracieux concours à cette auguste cérémonie.

De jolis cantiques d'Harmann ont été rendus d'une façon rare ; la seconde partie surtout a été remarquable. Quant à la voix d'ensemble, elle a réellement été parfaite.

L'Harmonium était tenu par Mlle Rossi, cette jeune pianiste si justement appréciée. Je ne puis m'empêcher de dire, au risque de blesser sa modestie, que le clavier pleurait et chantait sous ses doigts.

Mes félicitations aux jeunes Communiants et au groupe joli, gracieux et sympathique. — M.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 13 Juin à 8 h. 1/2

Les Cadets, allégro,	Souza.
Le Calife de Bagdad,	Boieldieu.
Les Framboises, valse,	J. Klein.
La Mascotte, fant.,	Audran.
Mignonnette, menuet,	Chonnel.

Le Sous Chef de musique, TOUSSAINT.

Faculté des Lettres d'Aix

BACCALAURÉAT

(Session de juin 1907)

Les épreuves écrites commenceront à Ajaccio et Bastia le 24 juin 1907, à 6 heures et demie du matin.

Les candidats devront se munir de plumes et d'encre.

Les divers examens sont désignés par des lettres, savoir :

NOUVEAU RÉGIME

Première partie. — A. B. C. D. suivant les désignations officielles.

Deuxième partie. — P. philosophie ; M. mathématiques.

ANCIEN RÉGIME

Deuxième partie. — T. Lettres, philosophie, classique et moderne.

Deuxième partie. — X. Lettres, mathématiques, classique et moderne.

***

Les épreuves écrites auront lieu dans l'ordre suivant :

ORDRE DES EXAMENS

Lundi 24 juin 1907, à 6 heures 1/2 du matin : A. B. C. D. Composition française ; M. mathématiques. (Durée 3 heures).

Lundi 24 juin 1907, à 1 heure 3/4 du soir : A. B. C. Version latine ; M. physique. (Durée 3 heures).

Mardi 25 juin 1907, à 6 heures 1/2 du matin : P. et T. philosophie : X. C. et D. composition scientifique (Durée 4 heures). M. Philosophie. (Durée 3 heures).

Mardi 25 juin 1907, à 1 heure 3/4 du soir : A. Version grecque ; B. et D. Langues vivantes. (Durée 3 heures). P. et T. composition scientifique. (Durée 2 heures).

***

Les épreuves orales commenceront à Ajaccio le mercredi 26 juin et à Bastia le lundi 1er jui let 1907.

Bulletin Financier

Paris, 8 juin 1907.

Marché sans affaires. Notre Rente termine à 99 32. Les Fonds Etrangers restent lourds. Nos Sociétés de Crédit sont très fermes : Crédit Foncier 670, Comptoir National d'Escompte 670, Société Générale 662.

Les obligations 3 0/0 de Port de Bahia sont demandées à 460 ; le gouvernement s'est engagé par un contrôle rigoureux sur les travaux et sur l'exploitation du port. L'obligation hypothécaire 5 0/0 du chemin de fer de Goyaz est ferme à 468. L'action Berck Plage à Paris Plage conserve son avance à 180 et 182.

La Librairie Ollendorff ne varie pas à 670. La Suie Raphael Quinquina est bien tenu à 111. Les Mines d'étain de Arvoya se retrouvent à 91,50 ; on estime que l'entrée en production va être rapide.

L'action Lithopone reste calme à 124 ; avant deux mois la nouvelle usine sera construite, et déjà la Société a plus de demandes qu'elle ne pourra servir. Les Ciments Portland Artificiels de Touraine s'échangent toujours aux environs de 120 ; l'augmentation des affaires de la Société doit suivre les développements de tous les travaux socialistes des sur-ions d'électricité, et de construction de nouvelles usines qui sont pour elle de nouveaux débouchés. L'action ordinaire de la Gemmes et Huiles de la Russie Méridionale est plus calme à 375 subissant le contre-coup des nouvelles de Russie. Nous retrouvons très ferme à 182,50 la Société Ennemi des affaires pour les voitures de luxe transportant chaque jour une nouvelle automobile.

Nos chemins de fer sont sans changement.

COURSES DE BASTIA

MM. les Conseillers généraux qui désirent assister aux Courses du 16 juin, sont priés de retirer leur carte, chez M. Mingalon, notaire, trésorier de la Société, 40, boulevard Paoli.

Les cartes d'enfants de Sociétaires seront délivrées le samedi 15 juin jusqu'au dimanche 16, à 10 heures du matin, chez M. Mingalon.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 juin

Thermomètre — 7 heures du matin + 20 2 à midi + 26 4 à 5 heures du soir + 21 Maxima + 21 5 Minima + 18 6.

Baromètre 7 heures du matin 765 mm à midi, 765 mm 6 heures du soir, 764 mm. Vent, ne Dans la matinée. Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Examens de marine

Les examens pour le brevet de capitaine de la marine marchande, commenceront à Bastia vendredi, 14 juin.

***

Les cochons sauveteurs

On lit dans *Nos Loisirs* :

Les manèges de cochons, qui sont l'ornement de nos fêtes foraines, ont peut-être guéri quelques accès de neurasthénie, mais sur quel mode chanter les cochons qui viennent de sauver la vie, en Australie, à plus d'une centaine de personnes ?

On sait la difficulté qu'on a de tendre, d'un bateau en péril à la rive, un câble qui permette d'attirer les naufragés.

Un vapeur côtier fit dernièrement naufrage près de Sydney, à une assez grande distance de la côte et par une mer démontée. Le capitaine, en désespoir de cause, et ne voyant pas d'autre moyen, attacha un filin à quelques cochons qui faisaient partie de la cargaison et les mit à la mer.

Ces animaux nageront rapidement vers le rivage emportant le fil qui permit d'établir une communication avec la terre. Tout le monde fut sauvé.

Steamers et paquebots, embarquez toujours des cochons.

***

La guérison radicale des hernies

C'est avec plaisir que nous rappelons à nos concitoyens que le savant professeur Tacousel père, de Paris, très en renom pour le traitement et la guérison radicale des hernies, sans bandages, ni opération, restera à Bastia, jusqu'au samedi 15 juin, et recevra à l'Hôtel d'Europe, tous par Mme Colombani.

***

Journal de l'Université

Dans le « Journal de l'Université des Annales, » on trouvera le texte des remarquables leçons de Henri Cain « sur les modes et toilettes du dix-huitième siècle », du docteur Thiercelin, « En attendant le médecin, » de M. Bourgault-Ducoudray « sur Grétry », et de la causerie sensationnelle, faite par M. Paul Doumer, sur son récent voyage en Amérique.

Le numéro 60 centimes (abonnement 10 fr. par an). Les abonnés nouveaux reçoivent la collection des 16 premiers numéros de la revue.

***

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

***

Objet perdu

Il a été perdu une mule poil rouxclair, âgée d'environ sept ans, taille 1 m. 42, ayant une tâche en bas de l'épaule et une à la machoire, une cicatrice de verrue coupée à la hanche et les genoux à peine contournés.

S'adresser à M. Mondoloni Jean-Dominique, boucher à Sainte-Lucie-de-Tallano, contre bonne récompense.

NOUVELLES RELIGIEUSES

A SAINTE-MARIE. — Jeudi, Fête de Saint Antoine de Padoue, messe de 5 à 10 heures inclusivement, Grand'Messe à 9 heures.

Le soir, à 7 heures et demie, Vêpres, suivies de la procession, du Salut et du baiser de la Relique.

Etat-Civil

NAISSANCES

Lega Antoine. — Arnaud Auguste Camille. — Pellegrini Jeanne Fanny.

DÉCÈS

Pascal Gaston, 30 mois.

Negri Antoine-Noble, 21 ans.

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

A partir de 3 heures

GLACES

Vanille et Fraise

SERVICE EN VILLE

Bière Tourtel

Brune et Blonde

SANDWICHS

MARSEILLE

HOTEL NAUTIQUE

7, Quai de la Fraternité, 7.

MAISON REMISE A NEUF

Electricité — Bains

PRIX MODÉRÉS

Succursale à Vichy

HOTEL MAUSSANT

Nav.gazione Generale Italiana

Société réunie

FLORIO e RUBATTINO

Services Postaux

à partir du 2 Juin 1907

entre

LA CORSE, L'ITALIE ET LA SARDAIGNE

Départs :

De LIVOURNE pour BASTIA

le Dimanche à 10 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

le Jeudi à 10 heures du matin, direct.

De BASTIA pour LIVOURNE

le Lundi à 9 heures du matin, direct.

le Jeudi à 7 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

De BASTIA pour PORTO-TORRES

le Dimanche à 6 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).

le Jeudi à 6 heures 30 soir, direct.

De la MADDALENA pour BASTIA

le Mercredi à 6 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).

De PORTO-TORRES pour BASTIA

le Dimanche à 6 heures du soir, direct.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00324

BOURSE DE PARIS

	11 juin	12 juin
Rentes 3 0/0 ancien	94 95	94 95
— 3 0/0 amortis.	90,60	90 40

ex-coupon

Assassinat à Ajaccio

Ajaccio, 12 juin.

Ce soir, à 9 heures, le sieur Jacques Lorenzi, qui était dans un état complet d'ivresse, regagnait son domicile, rue Ascension, lorsqu'il fut accueilli à coups de revolver par un individu qui se tenait caché.

Lorenzi essuya quatre coups de feu et fut grièvement blessé.

Transporté à la pharmacie Casta, ce malheureux expirait quelques instants après.

L'auteur de cet attentat a réussi à prendre la fuite et demeure inconnu.

Une enquête est ouverte.

Le Roi de Siam à Paris

Paris, 12 juin.

S. M. le roi de Siam arrivera à Paris, le 18 juin.

Des fêtes brillantes sont organisées en son honneur.

LA CRISE VITICOLE

Le Midi en révolte !

La démission des Municipalités

Paris, 12 juin.

De nouvelles et nombreuses démissions des municipalités du Midi nous sont encore produites aujourd'hui.

Dans les proclamations qu'ils adressent aux populations, les maires et les conseillers municipaux démissionnaires déclarent qu'ils ne solliciteront pas le renouvellement de leur mandat jusqu'à ce que satisfaction entière soit donnée aux viticulteurs affamés.

LES PRÉFETS DU MIDI chez M. Clémenceau

Les Décisions du Gouvernement

Paris, 12 juin.

Les préfets de l'Hérault, de l'Aude, du Gard et des Pyrénées-Orientales, convoqués d'urgence par M. Clémenceau, ont été reçus ce matin au Ministère de l'Intérieur.

L'entretien a été très long. Le ministre a tenu à avoir les renseignements les plus détaillés sur les incidents occasionnés par les manifestations viticoles, et sur l'état d'esprit des populations.

M. Clémenceau a ordonné aux préfets de refuser d'accepter les démissions des municipalités. Celles-ci ne pourront être définitives que dans un mois, conformément à la loi municipale.

Si les conseils municipaux persistent dans leur détermination et refusent d'assurer le service, il ne sera nommé aucune commission municipale.

Les affaires des communes demeureront en suspens. Il ne sera plus célébré de mariages et on ne délivrera plus de permis d'inhumer.

LES COMMENTAIRES de la Presse

Paris, 12 juin.

Les décisions prises par M. Clémenceau, dans son entrevue de ce matin avec les préfets du Midi, sont commentées par la presse du soir.

Tous les journaux déclarent que les mesures prises seront inefficaces, et n'auront pour résultat que d'augmenter l'exaspération des populations, et créer de véritables révoltes sanglantes.

Démissions *des conseillers généraux et d'arrondissement*

Paris, 12 juin.

De très nombreux conseillers généraux des cantons de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Gard, ont suivi l'exemple des municipalités ; ils ont adressé chacun leur démission au préfet de leur département.

On signale également un grand nombre de démissions de conseillers d'arrondissement.

LES TROUBLES DE NARBONNE

La Mutinerie du 100e d'infanterie

Nouveaux détails

Narbonne, 12 juin.

Voici quelques détails sur la grave mutinerie du 100e d'infanterie.

Avant la mutinerie, un groupe de 150 à 200 citoyens étaient massés devant la caserne de Montmorency, applaudissant et excitant les soldats, les invitant à se joindre aux viticulteurs.

Les soldats déclarèrent alors à leurs chefs qu'ils voulaient sortir de gré ou de force pour assister aux manifestations en faveur du Conseil municipal démissionnaire.

Les officiers demeurèrent à la caserne, le revolver au côté. De très rares soldats sont seuls sortis pour les besoins du service. Ils ont déclaré à diverses personnes que si la mutinerie avait eu lieu, c'est parce que les soldats savaient bien être suivis par toute la garnison de la région.

Le bruit court en ville que le régiment serait décidé à refuser de quitter Narbonne pour aller à Gap.

Quant au sous-officier blessé à l'œil au cours de la bagarre, il est en pleine voie de guérison.

Les punitions

Paris, 12 juin.

Une dépêche adressée de Narbonne au « Gaulois » annonce que le colonel Marmet, commandant le 100e, a fait mettre en prison, en attendant les décisions du ministre de la Guerre, une quarantaine de soldats, qui auraient été les promoteurs de la mutinerie.

MONTPELLIER

La mutinerie du 2e génie

Paris, 12 juin.

« L'Echo de Paris » confirme la mutinerie du régiment du 2e génie ; il relate les faits suivants :

« Les soldats déclarèrent à leurs officiers qu'ils étaient décidés à ne pas marcher contre les viticulteurs, mais à faire cause commune avec eux. »

Un capitaine menacé Deux sous-officiers maltraités

Montpellier, 12 juin.

Malgré toutes les précautions prises par l'autorité militaire, le bruit court en ville que de très graves incidents se sont encore produits au 2e génie.

Un réserviste a menacé son capitaine en braquant sur lui son fusil.

Deux sous-officiers ont été injuriés et maltraités par leurs hommes.

Incidents au 122e d'infanterie

Montpellier 12 juin.

Par ordre du colonel commandant le 122e d'infanterie, ce régiment a été consigné hier jusqu'à nouvel ordre.

En apprenant cette nouvelle au moment de la lecture du rapport journalier, les soldats protestèrent avec violence ; ils sifflèrent et huèrent leurs officiers.

Un grand nombre d'hommes ont sauté le mur de la caserne, et ne sont plus rentrés au quartier.

Une véritable mutinerie a éclaté à l'intérieur du quartier.

Une Conférence mouvementée

Marc Sangnier hué

Deux cafés saccagés

Montpellier, 12 juin.

M. Marc Sangnier, fondateur du « Sillon » et quelques-uns de ses amis voulurent, hier soir, donner une conférence à Montpellier.

La foule a envahi la salle de réunion et empêché l'orateur de parler.

Le désordre fut tel, que la police dût intervenir et dissoudre la réunion.

Marc Sangnier et plusieurs prêtres sillonistes furent poursuivis jusqu'à la gare par la foule des manifestants qui ne cessait de pousser des cris séditieux.

Les manifestants pénétrèrent ensuite dans deux cafés et les saccagèrent.

COUR D'ASSISES DE NANTES

L'AFFAIRE MARK-YVETOT

Nantes, 12 juin.

Aujourd'hui a été appelée devant la Cour d'assises de Nantes l'affaire des citoyens Mark et Yvetot.

Ces deux antimilitaristes, membres de la Confédération générale du Travail, sont poursuivis pour excitation au meurtre et au pillage.

Dans leur interrogatoire, les deux accusés ont protesté vivement de leur non-culpabilité. Ils affirment être les victimes d'un gouvernement bourgeois qui veut empêcher la manifestation de la liberté de pensée et de parole.

L'affaire a été renvoyée en continuation à demain.

EN ITALIE

L'ex-ministre Nasi

Rome, 12 juin.

La Cour de cassation ayant annulé la procédure dirigée contre M. Nasi, ancien ministre, celui-ci sera candidat à l'élection de Trapani, dimanche prochain.

Sa réélection est assurée à une forte majorité.

L'affaire Nasi sera ainsi terminée, si la Chambre n'ordonne pas la continuation des poursuites, et l'ex-ministre de l'instruction publique restera sous le coup des accusations dirigées contre lui, sans pouvoir les discuter devant un tribunal répressif.

DERNIÈRE HEURE

Les mutineries militaires démenties

Paris, 12 juin.

Le « Temps » publie une note, d'ailleurs officieuse, démentant les mutineries militaires qui se seraient produites au 2e génie et au 122e d'infanterie.

AVIS DE DÉCÈS

M. Pascal, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, Mme Pascal et leurs enfants ; M. Auguste Pascal,

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Gaston Pascal

leur fils, frère et neveu, décédé le 12 juin 1907, à l'âge de 30 mois.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 13 du courant, à une heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 9, rue du Nouveau Port.

La famille ne reçoit pas.

(OLMO)

Mme veuve Marie-Antoinette Giudicelli ; Mlles Dévote et Félicie Giudicelli ; M. Pierre Giudicelli, pharmacien adjoint des hôpitaux ; Mlles Catherine et Adeline Giudicelli, institutrices à Bastia ; Mme veuve Marie-Catherine Santelli ; le R. P. Anselme Giudicelli ; MM. Pierre-Philippe, François, Charles-Antoine, Eugène Giudicelli et leur famille de Monte ; Mme et M. Antoine Giudicelli et leur famille de Pino ; M. François-André Giudicelli et sa famille d'Olmo ; M. Pascal Vincens à Tarbes ; Mme et M. Pierre Vincens, photographe, à Bastia ; M. et Mme Achard et leur enfant ; Mme veuve César Vincens, à Marseille ; M. Augustin Cervin et sa sœur ; M. et Mme Colet ; Mme veuve Pegre et son enfant ; M. Félix-Antoine Marioni et sa famille, d'Olmo ; M. Dmie Nicolai, de Vignale, et sa famille ; M. Laurent Pinzo et sa famille, à la Ciotat ; MM. François et Vincent Pinzo et leur famille, à Saint-Florent ; M. et Mme Paul Franceschi, de Bastia, et leurs enfants ; M. le Docteur J. Biadini et sa famille, de Sorbo ;

Les familles Giudicelli, Meriotti, Pasqualini, Falanca, Vaillaud d'Olmo, Battistini de Volpajola,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Félicien Giudicelli

Propriétaire

leur époux, père, gendre, oncle, cousin et allié, décédé dans la 75e année de son âge, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Olmo, le 13 juin 1907, à 9 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Grand entrepôt de Vins

COURTIER D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGINI

4, Avenue Carnot, Bastia

Grands Prix, 1 Diplôme, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au Détail

LIVRAISON A DOMICILE

La Maison ORESTE BIAGINI offre ses vins fins et de table aux bordelaises ou demi muids à des conditions particulièrement avantageuses. Elles que les prix soient très réduits, elle garantit les vins qu'elle livre, par jus de raisins frais, et engage les consommateurs à en faire l'essai. Des échantillons seront adressés franco sur demande.

Aperçu des prix pour le Gros

Vin d'Algérie, de Frontignan, de Corbières et du Roussillon, Rouge : 17 et 20 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc : 24 et 25 fr. l'hect.

Vins de Corse (territoires de Vescovato, Aléria, Talloue, etc. : Rouge 25 et 27 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc 26 et 28 fr. l'hect.

Ces prix s'entendent au, livre de barrière, par parties d'au moins 100 litres.

Par parties inférieures les prix sont les suivants :

Aperçu des prix pour le Détail

Vins d'Algérie et de Frontignan, rouge : 0,20 et 0,25 le litre.

Vins de Corbières et du Roussillon, blanc : 0,30 le litre.

Vins de Corse (territoire de Vescovato, Aléria, Talloue, etc.,) rouge : 0,30 et 0,35 le litre ; blanc : 0,40 le litre.

Vinaigre à 0,30 le litre. — Huile d'olive à 1 franc 10 le litre.

D'OCCASION

pour liquider une affaire litigieuse chez Monsieur Franceschi François, agréé au Tribunal de Commerce, rue Neuve Saint Roch, 2, Bastia.

Vente d'un stock de

Vins de Champagne

des Grands crus d'Epernay

Origine garantie

à 3, 4 et 5 francs la bouteille

VICHY

Hôtel de Norvège

entièrement remis à neuf très des Sources et du Casino Chambre et Pension depuis 5.50 Arrangement pour familles

DESCHAMPS, propriétaire

AVIS

La Maison Dominique MATTEI aîné, Place Saint-Nicolas, Bastia, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il parfir du 10 courant, elle a mis en vente savoir :

S-4, 11 fr. 50.

Soufre sublimé pur, 9 francs la balle de 50 kilos.

Sulfate de cuivre, 88 fr. les 100 kilos.

Fernande Lefebvre

VOTRE ENFANT souffre-t-il aussi?

LA PREUVE Botteville-les-Rouen, 24 Mars 1905.—" Ma petite Fernande, déclarée tuberculeuse, prit et tolère parfaitement bien l'Emulsion Scott qui, en peu de jours, lui rendit l'appétit, améliora sa digestion et lui renouvela, lui fortifia le sang. Mon enfant est aujourd'hui sauvée ; elle, qui venait si mal auparavant, a augmenté de 4 kilos en 3 mois". —Lefebvre, 232, rue de la République.

LE POURQUOI Les Docteurs prescrivent toujours **l'EMULSION SCOTT,** parce qu'elle connaissent la haute qualité des substances qu'elle contient, et la perfection de sa formule et de sa préparation. Elle coûte un peu plus que ses grossières imitations, il est vrai ! Mais ne vaut-il pas mieux payer le prix et guérir promptement, radicalement, vos chers petits ? Sûrement si ! Exigez donc toujours le flacon Scott dont l'enveloppe porte la marque :

"LE PÊCHEUR AVEC LA MORUE".

Prix unique en toutes pharmacies : 2 fr. 50 le flacon, 1 fr. 50 le demi. Exhaustion franco contre mdp de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Déléguée et Cie), 238, rue St-Honoré, PARIS.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907
NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON A ÉTÉ
Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline
APPRÊT DU NEUF
Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

MARBRERIE

Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite comiline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée
aux Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906
A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
Grand diplôme d'honneur
JOSEPH LUCIANI
Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)

Travaux d'Arts dirigés par *R. LUCIANI*, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS
Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes
Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Demandez et offrez dans tous les Cafés **PAMARO MATTEI, apéritif supérieur.**

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERUCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1907

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe dernes modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix soumis et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances; etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes.

VER SOLITAIRE
Cure radicale et inoffensive en deux heures par les
GLOBULES de SECRETAN
Le Flacon : 5 fr.

ANÉMIE · PALES COULEURS
FLUEURS BLANCHES
NEURASTHÉNIE
CROISSANCE
CONVALESCENCE
de toutes Maladies
GUÉRISON RADICALE en 20 JOURS
L'ELIXIR de St VINCENT de PAUL
Seul Ferrugineux assimilable se conservant pour toutes les saisons
CONFITURE de St VINCENT de PAUL

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PÉTROLE HAHN
NIL MELIOR
TRÉSOR des CHEVEUX
Gros : F. VIBERT L' de CHIMIE
60, AVENUE des PONTS - LYON

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mettre au goût entière service chez dans ambulance — ne disant chirurgien-dentiste — qui n'est pas le droit d'exercer la profession et qui emploiera des matières animales ! le vendu pour la fabrication de deux articles

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz
Jean Cinl, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia

Vente de bec, verres et manchons
Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

FARINE LACTÉE NESTLÉ
Aliment préféré des enfants.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilité la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

THÉ BLAIZE PÈRE LE MEILLEUR. PURGATIF DÉPURATIF
80 ANS DE SUCCÈS. — EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

TUMEURS cancers et fibrômes.
Ecrire Viallet, 45, rue Lakanal, Grenoble (Isère), qui indique remède.

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 163 — VENDREDI 14 JUIN 1907

00325

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse..... Un an 10 fr. — Six mois 5 fr. — Trois mois 2 fr. — Union postale, un an 15 fr. — Six mois 8 fr.
Autres Départ. 20 fr. — 12 fr. — 6 fr.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Basile Magno.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 8 s.
Premier quart., le 19 — Pleine Lune, le 25
Fête de Demain : Saint Vite martyr.

13 JUIN

LES DROITS DU CŒUR

Nouvelle d'hier

I

On frappa à la porte de Pierre Mori, au quatrième étage d'une maison de la rue Surcouf, à Paris.

Une femme de trente ans, pâle, les yeux humides de larmes, s'adressa, sur le seuil, à celui qui venait ouvrir la porte.

— Pardon, monsieur, je suis votre voisine du palier, mon enfant me paraît mourant. Oh ! venez, monsieur, venez le voir. Je suis seule, venez voir mon pauvre enfant !...

— A l'instant, madame.

Et Pierre suivit avec empressement sa voisine, qui semblait refouler ses larmes en pénétrant dans sa chambre où un petit garçon de sept ans paraissait dormir du sommeil de la mort.

— Louis, mon enfant, regarde ta mère.., regarde-moi !... Monsieur, on dirait... Oh ! mon Dieu, mon Dieu !...

Pierre prit la main inerte de l'enfant, pressa le pouls et attendit. Puis, passant sa main sur le front du malade, le fixa, et d'un air assuré, dit à la mère :

— Ce n'est rien, madame, une grande faiblesse, un peu de fièvre ; mais votre petit n'a rien de sérieux... Il dort en ce moment.

— Vous croyez ?... Et pourtant sa pâleur, son immobilité m'épouvantent...

— Soyez sans crainte : demain, à son réveil, il vous sourira. Les enfants sont comme les fleurs : un souffle, un rien les abat ; un rayon de soleil, une étoile, les épanouit. Il a dû se fatiguer aujourd'hui ; il est abattu, mais non atteint. Consolez-vous, vous dis-je.

— Merci, monsieur ; vous me rendez le calme. Lorsque je me suis permis de frapper à votre porte, j'étais éperdue. J'ai cru que mon pauvre petit allait s'en aller. Pardon, monsieur, et merci encore.

— Madame, je suis votre voisin et deviens, si vous le voulez bien, votre ami. Considérez-moi, je vous prie, comme tel en toute occasion.

On s'assit près de la couchette de l'enfant et on causa.

Une heure après, la conversation avait pris une allure plus intime. Hélène pleurait en disant :

— Louis, ce cher enfant, naquit de cette liaison passagère qui est le tourment de ma vie. Cet homme, ce François Rougier, m'avait attirée à lui par je ne sais quelle attraction inexplicable, lui, ce charpentier qui n'avait dans la bouche que des paroles dures ; mais il me prit au moment même où, privée de ressources, de soutien, seule au monde, mon âme était lasse de souffrir de son isolement. J'ai cru à ses paroles, parce que je ne pouvais plus espérer en personne. Je ne me sentais aucun amour pour lui, mais un besoin de protection qui me poussait vers cet homme. Je l'aurais peut-être aimé s'il ne m'avait brusquement quittée le soir où je lui annonçai que j'allais être mère. Et Dieu me donna cet enfant pour sécher mes larmes lorsqu'elles coulent trop abondamment. Je ne revis plus le père de Louis. François a dû quitter Paris. J'en suis heureuse, allez, car il n'avait ni cœur ni sentiment, et j'ai demandé à Dieu de ne jamais le revoir. Mon fils est de ma chair, il est de moi seule, je suis son seul bien, son unique famille, et, Dieu, oh ! non, Dieu ne me l'arrachera pas si cruellement. Je le suivrais...

— Pauvre femme ! murmura Pierre. Et il embrassa l'enfant sur le front. Quelques instants après il se retira.

Tous les soirs, Pierre venait passer la soirée auprès d'Hélène, et pendant que celle-ci ravaudait, le petit Louis jouait aux capucins de cartes avec Pierre.

L'enfant l'attendait, après le dîner, avec joie.

Il aimait ce bon M. Pierre, parce qu'il le faisait rire lorsqu'il avait bien récité sa petite leçon. Et la soirée se passait ainsi calme et douce entre ces trois êtres que la vie appelait à se grouper, à s'aimer.

II

Trois mois après Pierre épousait la mère du petit Louis, qui l'appelait déjà son père.

L'enfant avait fait jeter sur le passé un voile épais par ses caresses touchantes et ses câlineries délicieuses.

Et, pour la première fois, Hélène pleura de bonheur.

Les parents de Pierre habitaient un petit coin de la Corse, Lumio, près de Calvi ; c'étaient de braves gens, mais très pointilleux sur l'honneur, comme tous les insulaires. Pierre leur écrivit.

Mais lorsque la famille apprit l'existence de cet enfant déjà grand, elle fit une vive opposition au mariage, et Pierre put croire un instant qu'il ne triompherait pas de ces résistances.

Le père ne voulait pas céder.

— Cette fille a un enfant, répétait-il, c'est donc une fille perdue.

Pierre eut alors un mensonge sublime :

— Cet enfant est le mien !

Alors, le père, d'une main tremblante d'émotion, écrivit à son fils :

« Tu l'épouseras, c'est ton devoir. »

Et le soir, à la table de famille, il dit :

— Pierre épouse une brave fille. Elle sera respectée et aimée par nous tous.

Quelques jours après, Pierre partit pour la Corse avec sa femme et le petit Louis, afin de se connaître et de s'embrasser.

On trouva Hélène digne de faire partie de la famille et l'enfant fut regardé avec amour, avec orgueil, par le père et la mère de Pierre.

Une légère teinte de tristesse enveloppait pourtant ce dernier à chaque exclamation de joie de ses vieux parents embrassant ce cher petit.

On revint à Paris. Le bonheur régnait au foyer. Hélène vaquait aux affaires du ménage, Louis allait à l'école et Pierre apportait son salaire à la maison avec la joie intime d'un homme pour qui les responsabilités et le devoir sont des lois primordiales pour un chef de famille.

Deux ans se passèrent ainsi dans la quiétude et le bonheur.

III

Un jour, Hélène fut trouvée ensanglantée dans sa chambre, le crâne fendu.

Pierre, averti aussitôt, accourut affolé, fou de douleur.

Hélène put dire à peine au commissaire de police qui commençait son enquête, qu'elle avait été victime d'un accident, une chute en nettoyant ses carreaux de croisée. Mais Pierre recueillit de la mourante ces dernières paroles, dites comme en un mystère et au milieu du dernier râle :

— L'autre... François Rougier... apparaissant comme un démon, m'a frappée... parce que je ne... voulais pas... le suivre.

Pierre étouffa un cri rauque.

Elle continua d'une voix mourante :

— Adieu... Pierre, mon seul amour... Tu m'avais donné la vie... je voulais te rendre heureux... Hélas !... mon pauvre enfant... mon Pierre...

Elle ferma les yeux.

Hélène était donc morte par suite d'un accident. Nul, hormis Pierre, le connut le drame, et ce dernier se déchirait la poitrine avec ses ongles en songeant que peut-être ne meurtrier resterait impuni. Il ne le connaissait pas et ne pouvait divulguer son nom à la justice de peur que sa famille n'apprît la vérité : avoir épousé l'ancienne maîtresse d'un autre et avoir reconnu pour sien l'enfant d'un monstre, ce fils qui avait fait tressaillir de joie et d'orgueil le vieux Corse, son père ; on l'aurait maudit, frappé d'anathèmes, et on aurait trouvé dans ce crime la punition de Dieu.

Pierre, ce grand cœur, avait eu pitié de cette créature meurtrie. Il avait compris qu'elle avait été victime, non de ce sentiment inné chez la femme qui la pousse vers la chose inconnue, mais qu'elle avait succombé pour ce besoin de la vie que réclame l'âme avide de quiétude et de protection.

Le cœur d'Hélène ne s'était pas prostitué. Elle avait gardé intacte les sentiments de sa nature honnête.

Son enfant était venu au monde comme par un accident et comme dans l'ignorance des choses de la chair.

Dieu le lui avait donné dans un moment de compassion pour lui faire aimer la vie, et Pierre, lui, si scrupuleux, avait rejeté, en pénétrant dans l'âme d'Hélène, les préjugés rigoureux de son pays en mêlant sa vie à la sienne, en donnant son nom à cette fille-mère que la société rebute ostensiblement.

Il l'aimait, et les lois de son cœur réglaient sa vie.

Pourtant, il ne voulut point se mettre en lutte contre le rigorisme de sa famille. Son père n'aurait jamais consenti, ceries, à une pareille union, malgré tous ses beaux discours et toutes ses théories sur l'indépendance et les droits du cœur. Et Pierre avait du respect pour les siens et pour leurs scrupules légitimes.

Mais Hélène, si bonne, si douce, était pourtant bien digne de devenir sa compagne.

Et il l'a prise, en faisant sien l'enfant qu'elle avait eu d'un autre, et cela avec l'esprit calme d'une nature forte et qui raisonne.

L'avenir lui paraissait sans nuages. L'autre, François Rougier, avait disparu en oubliant certainement la victime de sa perversité. Il faisait couler ailleurs, sans doute, d'autres larmes amères.

Et Pierre avait pu croire à son bonheur.

Mais à présent, qu'allait-il devenir ?... qu'allait-il faire ?...

Venger Hélène !

Assurément, l'infâme devait périr de sa main, en bon Corse qu'il était ; mais où le trouver ?... Aucun indice ne le mettait sur la voie. La vengeance devait être mystérieuse, car la mémoire de la chère morte devait être vénérée par son enfant et par les siens.

Il devait frapper le meurtrier d'Hélène avec rage, son crime étant double.

Et pendant six mois Pierre poursuivait ses investigations, ses recherches, ses visites dans les chantiers de constructions, en des courses folles, avec le nom de François Rougier écrit en lettres rouges devant ses yeux.

IV

Un jour il embrassa avec plus d'effusion le petit Louis et lui dit d'une voix étrange, presque étouffée.

— Prie Dieu pour moi, aujourd'hui, cher trésor !.. Puis, il ajouta tristement : Pauvre enfant !...

Il l'embrassa encore plus fortement et sortit.

Pierre se dirigea vers le faubourg Saint-Antoine.

Une maison était en construction au coin de la rue de Reuilly, avec ses poutres, ses traverses et son immense échafaudage, s'élevant majestueusement vers le ciel.

Arrivé au milieu du chantier, il demanda à un ouvrier :

— Indiquez-moi, je vous prie, François Rougier, le charpentier ?

— Regardez-le là-haut, au quatrième étage, au sommet de ce pilier.

— Merci.

Au bout d'un instant, Pierre se trouve en face du meurtrier d'Hélène, qui clouait une traverse en bois.

Il s'avance vers lui avec précaution pour ne pas tomber et lui dit :

— François, sais-tu qui je suis ?

Ce dernier pâlit. Il reconnaît le mari de son ancienne maîtresse pour l'avoir vu avec elle, en passant, mais il répond aussitôt avec assurance :

— Je ne vous connais point.

— Je suis Pierre Mori, celui qui donna son nom et consacra sa vie à celle que tu as lâchement abandonnée et... assassinée ! ..

— Vous êtes fou !...

— Ecoute, reprit Pierre, en s'approchant de très près du charpentier, j'ai là un stylet qui était destiné à labourer ton cœur inculte et pervers, mais en ce moment il devient inutile. Tu as brisé la tête d'Hélène, je veux, moi, te déchiqueter le corps.

Et Pierre saisit François à la gorge et le poussa dans le vide ; mais le charpentier se cramponne d'une main à un pilier et de l'autre il tire à lui, avec force, son ennemi qui perd l'équilibre.

Tous deux, enlacés, se mordant avec rage, roulent de piliers en piliers et viennent se briser sur le sol, qui se couvrit de sang.

PHILIPPE TORELLI.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les chargeurs des arrondissements de Bastia et de Corte qui se sont fait inscrire dans les bureaux du *Petit Bastiais* en vue de la formation d'un Syndicat, sont priés de retirer la carte leur permettant d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 23 juin courant.

Le lieu et l'heure de la réunion seront fixés ultérieurement.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer aux chargeurs une très heureuse nouvelle. Nous avons enfin trouvé un superbe steamer qui répondra à tous nos besoins.

LES CANTONNIERS

M. le docteur Santelli, député de Calvi, a reçu de M. le Ministre des Travaux publics, la lettre suivante :

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous m'avez saisi de pétitions des cantonniers employés sur les routes nationales de l'arrondissement de Calvi tendant à obtenir le relèvement de leurs salaires ainsi que l'augmentation des frais de déplacements et de découchers et des indemnités de résidence allouées dans les grands centres.

Les salaires des cantonniers du service des Ponts et Chaussées sont notablement supérieurs, dans le département de la Corse, à ceux des cantonniers du service vicinal. Néanmoins, à la suite de propositions récentes présentées par les Ingénieurs et appuyées par le Préfet, j'ai, par une décision du 16 mai 1907, autorisé l'allocation d'une indemnité de résidence aux cantonniers des Ponts et Chaussées habitant les villes de Bastia, Calvi, Corte et Sartène et le relèvement des frais de déplacement et de découcher.

C'est ainsi que les cantonniers habitant Bastia recevront par mois une indemnité de résidence de 6 francs, ceux

de Calvi, Corte et Sartene une indemnité de 4 francs.

Quant aux frais de déplacements et de découchers ils ont été fixés conformément au tableau ci-dessous:

	Déplacement	Découcher
Cantonniers chefs de 1re classe	0.80	1.60
» 2e »	0.70	1.50
» 3e »	0.70	1.50
Cantonniers de 1re classe	0.60	1.40
» 2e »	0.50	1.30
» 3e »	0.50	1.20

Je suis heureux d'avoir pu ainsi donner satisfaction, dans la mesure du possible, à la recommandation que vous avez bien voulu m'adresser.

Agréez, etc.

Le Ministre des Travaux Publics, des Postes et des Télégraphes.

Ce que disent les Journaux

La Petite République

Sur la crise viticole et le meeting de Montpellier :

« On aurait à voir les organisateurs de cette campagne de meetings mettre un besoin moins de personnes en mouvement et imaginer plus de solutions efficaces. M. Ferroul qui, d'un beau geste, jetait à la foule son écharpe, aurait mieux fait d'indiquer un remède, et la démission de toutes les municipalités du Midi ne changerait rien à l'affaire. C'est très bien de tendre les poings vers l'Etat qui n'en peut mais : cela ne réconforte rien, et n'est le point inquiet tant. La situation des viticulteurs est très critique, leurs souffrances ne font doute pour personne. Ils ont droit à l'appui du pays tout entier et nul n'entend le leur marchander ; mais est-il bien indispensable pour cela de mettre en état d'anarchie tout un coin de la France ».

L'Action

M. Bérenger

A propos de la crise viticole,

Ces écharpes municipales jetées au vent,
ces refus de payer l'impôt civique, ces
menaces de mort ou de brutalités, tout ce
bataige sans programme et tout ce chan-
tage sans idéal à l'adresse des pouvoirs
publics, tout cela n'est de la révolution pire
que le boulangisme et pire que le nationa-
lisme ; ce n'est pas d'or de fin moyenne
n'engrand peuple relèvera son industrie et
commerce. Les épidémies convulsionnai-
res des foules ne sont pas des solutions
aux redoutables problèmes économiques
de l'heure présente : rien d'utile, rien de
durable ne se fera en dehors de la raison
scientifique et de la loi républicaine ; il est
temps, il est grand temps que le gouver-
nement, si dur pour les travailleurs syn-
dicalistes des villes et si rigoureux contre
les petits fonctionnaires de l'Etat, fasse
sentir enfin aux propriétaires anarchistes
du Languedoc que la loi est la même pour
tous les Français et qu'ils n'ont pas à
attendre d'autres « miracles » que de leur
travail, ni d'autres « rédemptions » que de
leur intelligence.

Le Siècle

M. Cornély :

« Voici donc la situation: lutte entre le Nord et le Midi. Pour pouvoir vendre son vin, le Midi veut qu'on entame l'octroi, sinon il ne payera pas ses impôts, et pour pouvoir vendre son vin, le Nord ne veut pas qu'on le taxe, sinon il ne payera plus ses impôts. N'est-voilà propre ! Heureusement il ne passera rien ; on méconnaîtra un peu le Midi, et nous un peu le Nord, et ils continueront à payer. C'est comme cela que les choses s'arrangent depuis bien avant Pharamond ; il n'y a pas de raison pour qu'elles ne s'arrangent pas.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BONIFACIO. — Vendredi dernier, une foule très nombreuse et recueillie se pressait à Bonifacio, accourue de toutes les communes des environs, pour accompagner à sa dernière demeure la toute charmante demoiselle Bonelli Angèlina-Marie, enlevée à 19 ans, par une phtisie galopante.

Mademoiselle Bonelli, qui appartenait à une famille très estimée, a été unanimement pleurée et regrettée et on lui a fait des funérailles magnifiques.

Devant son cercueil, sur la place de l'église, le discours suivant a été prononcé par Mlle Julia Marcaccioli, nièce de M. Martin Marcaccioli, maire de Bonifacio et conseiller général du canton de ce nom :

Messieurs, Messieurs,

Quelle triste mission me conduit aujourd'hui en ces lieux funèbres ? Pourquoi la foule qui me presse fixe-t-elle des yeux en pleurs sur ce cercueil garni de fleurs ? Hélas ! ma douce, ma tendre amie n'est donc plus ! Cette que je quittai toute fraîche, toute souriante dans la pompe de ses vingt ans, puis je croire qu'elle se soit changée en cette triste dépouille que nous contemplons en pleurant à l'éternel repos. Ce pâle linceul étendu sans vie sur sa couche funèbre, est-ce donc vrai que c'est ce qui nous reste de cet être plein de vie et de santé qui nous rendait si joyeux quand elle passait au milieu de nous ? Cette lèvre violette que j'ai baisée avec effroi, était-ce donc celle qui laissait échapper des propos si gais, des mots si consolateurs ? Etait-ce celle qui laissait éclater un joyeux rire et des mots de piété ? Toute pareé, mais si pâle, quel voyage vous-la tentar d'entreprendre ? N'es-tu pas heureuse parmi nous ? Hélas ! que tu me le répétais souvent : « Je voudrais mourir. » Quel triste messager était donc venu t'annoncer ce départ que nous n'arrions pu supposer ? Car, mon amie, ma chérie, est, dit-on, morte. Ce mot je l'ai entendu courir de bouche en bouche, mais mes oreilles ne voulaient l'entendre ; mes pauvres yeux, je les croyais trompeurs et je voulais te parler, t'embrasser, t'emmener avec moi pour nous communiquer, comme quand nous étions seules, nos naïves secrets. Mais deux mains impitoyables me retenaient, et, affreux, je m'éloignais de ta couche.

Mais, si les tristes accents des regrets et les sanglots de ceux qui te rendaient leur dernier visite, ne pouvaient ramener nos sens alliés, j'ai dû voir tes cures dépeuplé dans une hâte, et les coups de marteau qui t'enfermaient dans ton dernier lit, froide et solitaire, venir déchirer mon cœur. Qui donc, me suis-je dit, Angèle n'est plus ? Mourir à vingt ans, le peut-on croire ! Quand un point noir n'a chassé notre horizon, quand nul froid aquilon n'a balayé nos espérances, pourquoi quitter la vie ? Pourquoi mourir, alors que toutes les épines sont pour nous des roses, que tout nous sourit, que l'on rit, que l'on chante, sans remords, sans regrets, loin du deuil et du fiel de l'existence ? Pour il donc dire avec le poète : « Que quand on meurt si jeune on est aimé des dieux ! »

Que triste est notre sort, faibles humains ! Que peuvent nos larmes contre la mort ? Ah ! ma chérie, je voudrais revoir toutes celles de mes yeux, si elles pouvaient seulement t'arracher, un jour, une heure, que dis-je, une seconde, aux froides mains de ce lugubre vengeur.

Pauvre amie, où vas-tu ? Sur le seuil de l'éternité, tu laisses derrière toi tous ceux qui t'ont connue et aimée. Tu nous laisses, indifférente à nos cris de douleur, sur cette terre pleine de tourments et d'angoisses, pour entrer triomphante dans un monde meilleur. N'étions nous donc pas dignes de te voir pleine de charmes, répandre autour de nous les joies de ta jeunesse et les bienfaits de ton cœur dévoué. Notre pauvre terre ne peut elle pas garder un jour des anges consolateurs ? Dieu ne veut pas que nos douces créatures vivent dans l'atmosphère corrompue et fétide qui nous entoure.

Va donc, chère amie, vers le monde meilleur où tout va refleurir. Là tu retrouveras ta chère mère, que tu soignas si bien, au sacrifice de ton existence, tu retrouveras ta mère qui sera heureuse d'avoir près d'elle, intactes de toute souillure, ses enfants chéries.

Mais ton père !... Toi seule lui restais, toi seule pouvais venir, dans ses vieux jours, lui apporter un mot d'encouragement. C'est pour lui qu'il faut pleurer, lui le plus malheureux de tous les pères ! Hélas ne vois-tu pas ton oncle qui avait fondé sur toi ses plus belles espérances ? Ne vois-tu pas ta tante inconsolable qui avait reporté sur toi toute son affection maternelle. Tous ceux qui t'ont connue et aimée t'envoient un triste et suprême adieu.

Adieu ! adieu, chère amie ! Au revoir dans la patrie céleste.

Au bord de la tombe, hélas, trop hâtive, je te dis une dernière fois adieu ! Adieu, repose en paix !

COURSES DE BASTIA

MM. les Conseillers généraux qui désirent assister aux Courses du 16 juin, sont priés de retirer leur carte, chez M. Mingalon, notaire, trésorier de la Société, 16, boulevard Paoli.

⁂

Les cartes d'enfants de Sociétaires seront délivrées le samedi 15 juin jusqu'au dimanche 16, à 10 heures du matin, chez M. Mingalon.

⁂

Le pari-mutuel, sous la direction intelligente de M. Guelfucci, sera assuré de la manière la plus irréprochable à l'aide des billets-compteurs Oller.

Bulletin Financier

Paris, 10 juin 1907

Marché animé. Presque tous les Fonds Etrangers sont en avance. Le Russe 1906 gagne un point. Nous Rente reste calme à 98, 20. Nos fonds de crédit sont en excellente tendance : Crédit Foncier 670, Crédit Lyonnais 1.448, Comptoir National d'Escompte 676, Société Générale 682.

Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Nord du Pérou valent 429.50. L'obligation 5 0/0 Victoria Minas est ferme à 444.50.

On négocie à 479.50 et 480 l'obligation 5 0/0 Gulf And Chicago remboursable à 520 frs.

Cerro Cruz reste à 138. La Capillitas a été demandée à 71. La Mogistral Copper est bien tenue à 57. Nous retrouvons la Société Française Electrolytique en bonne tendance à 131. La Société Industrielle d'Adixco est cotée 372 au comptant. Les charbonnages de Koprivnica paraissent avantageux à 126. Les Mines du Bacyrus Franco-Suisses n'ont pas varié à 141.

L'action Delahaye est recherchée à 61. La Société Anonyme de l'Eclair est toujours en faveur à 172.

On nous signale la prochaine introduction sur le marché de Paris des actions de-ferred de la Société d'Automobiles Taximètres The Express Motor Cab dont le siège est à Londres. Les statuts de la Société ont été publiés à l'Officiel du 29 avril. Cette affaire est appelée à prendre un très grand développement étant donné que l'usage de ce mode de transport, qui ne fait que commencer à Londres, a donné déjà des résultats très sérieux.

Nos félicitations les plus sincères.

Ecole pratique d'Agriculture d'Ajaccio

Concours d'admission en 1907

Un concours pour l'attribution de dix bourses à l'Ecole d'agriculture d'Ajaccio, aura lieu le 8 juillet prochain.

Les épreuves écrites seront subies à Bastia ou à Ajaccio, au choix des candidats. Les candidats admissibles subiront les épreuves orales à Ajaccio, devant le Comité de surveillance et de perfectionnement.

L'Ecole d'Agriculture forme des agriculteurs instruits, familiarisés avec la pratique des diverses travaux agricoles, la conduite des machines et les soins à donner aux animaux de la ferme.

Trois élèves sortant ont été admis en 1906 aux Ecoles nationales d'Agriculture de Montpellier et de Rennes et à l'Ecole d'Agriculture coloniale de Tunis.

Sur demande adressée au Directeur de l'Ecole d'Agriculture, à Ajaccio, les candidats recevront le programme du concours d'admission.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 juin

Thermomètre — 7 heures du matin : + 20 ; à midi : 22 3/4 ; 4 heures du soir : 19 5 Maxima + 23 5 Minima + 182.

Baromètre — 7 heures du matin : 765 mm. à midi, 765 mm. 6 heures du soir, 764 mm.

Vent, au Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Nouvelles maritimes

Mme Maisonneuve est nommée à l'emploi d'institutrice directrice de 3e classe, aux écoles de l'établissement d'Indret, à la solde nette de 1.520 francs.

⁂

Décès

M. Pasca, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer à Bastia, vient d'avoir la douleur de perdre son fils Gattan, âgé de près de trois ans.

Le cercueil de ce petit ange recouvert de fleurs, a été accompagné jusqu'à l'église par presque tous les personnel de la Compagnie des chemins de fer et de nombreux amis.

Nous offrons à M. et Mme Pascal, si cruellement éprouvés par la disparition de leur cher enfant, l'expression de nos vives condoléances.

⁂

Conseil d'arrondissement

Le tableau de répartition des conseillers d'arrondissement dans les cantons de Sartene et de Sarra di Scopamene, tel qu'il a été arrêté par les décrets antérieurs, est modifié de la manière suivante : Sartene, 6 869 hab., 1 conseiller au lieu de 2 ; Serra di Scopamene, 7.060 hab., 2 conseillers au lieu de 1.

⁂

Médaille du Travail

Le ministre du Commerce et de l'Industrie a accordé la Médaille d'honneur à M. Benoni François-Louis-Victor, employé dans la maison Dior, à Neuilly-sur-Seine.

⁂

La guérison radicale des hernies

C'est avec plaisir que nous rappelons à nos concitoyens que le savant professeur Tscussel père, de Paris, très en renom pour le traitement et la guérison radicale des hernies, sans bandages, et opération, restera à Bastia, jusqu'au samedi 15 juin, et recevra à l'Hôtel d'Europe, tenu par Mme Colombani.

⁂

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

⁂

Ajaccio

A vendre villa avec jardin au bord de la mer, à environ un kilomètre de la ville. Prix demandé 8.000 fr.

S'adresser à M. Imbarty, Grand Café d'Ajaccio.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Dimanche prochain, 7 courant, Monseigneur l'Evêque administrera le Sacrement de la Confirmation aux enfants de la paroisse Sainte-Marie.

La cérémonie commencera à 7 heures précises du matin.

CHIRURGIEN-DENTISTE

M. ÉDOUARD NICOT

Diplômé de l'Ecole Dentaire et de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat des hôpitaux

CABINETS DENTAIRES :

AJACCIO, 20, Cours Grandval
BASTIA, 28, Boulevard Paoli

Atelier spécial de prothèse

pour la fabrication des dentiers

Extractions sans douleur. Obturations ciment, émail, amalgame platine artificielles, nettoyage et émaillage des dents. Dents artificielles, dentiers, appareils de tous systèmes, volcanite, celluloïd, or, etc. Bridge Work. Redressements.

AVIS. — Nous informons les personnes qui ont des pièces d'anciens systèmes cassées ou défectueuses, que nous nous chargeons de les réparer.

Cabinets ouverts de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00326

COURS DE PARIS

	11 juin	12 juin
Rente 3 0/0 ancien	94 95	94 90
— 3 0/0 amortie.	95.40	95 40

ex-coupon.

LE BANDIT CIRENDINI

à Ajaccio

Ajaccio, 13 juin.

Le bandit Jacques Cirandini, qui fut arrêté dans les circonstances tragique la semaine dernière, a été transféré aujourd'hui de Propriano à l'hôpital d'Ajaccio.

Le bandit était escorté de six gendarmes de la brigade de Propriano.

Cirandini, qui est âgé de 67 ans, et dont le bras a été fracassé par la balle qu'aurait tirée sur lui le malheureux lieutenant Sieffert, est très affaissé.

Pendant le voyage de Propriano à Ajaccio, effectué sur le paquebot *Liamone*, Cirendini a beaucoup souffert du mal de mer. Les gendarmes ont dû, à diverses reprises, lui donner du rhum pour le ranimer.

Ce criminel est gardé à vue par la gendarmerie à l'hôpital d'Ajaccio.

Le Crime d'Ajaccio

L'assassin est en fuite

Ajaccio, 13 juin.

Lorenzi Jacques, la victime du crime commis dans la rue Ascension, n'a pas succombé hier soir à ses blessures. Son état est néanmoins des plus alarmants et les chirurgiens désespèrent de le sauver.

L'auteur de cet attentat est maintenant connu ; c'est le nommé Piana Toussaint, qui est toujours en fuite.

Voici dans quelles circonstances ce drame a eu lieu.

Lorenzi et Piana se trouvaient ensemble dans une brasserie de la rue Ferch. Une violente discussion s'éleva soudain entre eux à la suite de tricherie au jeu de cartes.

Le tenancier du débit leur ordonna de sortir. Piana se rendit alors dans la rue Ascension, et se posta derrière le portail de la maison habitée par Lorenzi.

Lorsque celui-ci arriva, Piana déchargea sur lui son revolver. La victime fut atteinte au côté gauche, à l'épaule, au bras droit, ainsi que dans les reins.

Le malheureux Lorenzi avait déjà failli, il y a neuf ans, être victime d'un crime. Des individus firent feu sur un certain Trochu, qu'ils tuèrent, croyant avoir à faire avec Lorenzi.

UN DUEL

M. Emmanuel Arène sert de témoin à M. Robert de Flers.

Paris, 13 juin.

Une altercation s'est produite hier, durant la répétition générale au Théâtre français, entre M. Robert de Flers, l'auteur et le critique bien connu, et M. Pierre Veber, également critique et auteur dramatique.

A la suite de cet incident, M. Pierre Veber pria deux de ses amis, MM. Octave Mirbeau et Thadée Natanson de demander une réparation à M. Robert de Flers.

Ce dernier constitua comme témoins MM. Emmanuel Arène et Jean-Joseph Renaud.

Une rencontre à l'épée fut jugée nécessaire. Elle a eu lieu ce soir aux environs de Paris.

A la première reprise M. Pierre Veber fut atteint à l'avant-bras droit d'une blessure pénétrante qui, de l'avis unanime des médecins et des témoins, le mettait dans un état d'infériorité, et motiva, par suite, la cessation du combat.

Eaux et Forêts

Paris, 13 juin.

M. Noggi, inspecteur adjoint des Eaux et Forêts, chef de service à Chiavari, est nommé au grade d'inspecteur, et maintenu à son poste.

Nouvelles Universitaires

Paris, 13 juin.

M. Jérôme Casabianca, commis d'économat au Lycée de Bastia, est admis à subir les épreuves orales pour l'admission au grade de sous-économe.

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

Paris, 13 juin.

L'agitation continue dans le Midi. Bien qu'aucune manifestation tumultueuse ne se soit produite aujourd'hui, l'effervescence est toujours très grande.

Les troupes demeurent consignées jusqu'à nouvel ordre dans plusieurs localités, notamment à Montpellier et à Narbonne.

La démission des Municipalités

Paris, 13 juin.

Malgré les décisions draconiennes de M. Clemenceau, les démissions des municipalités continuent à affluer aux diverses préfectures.

L'exemple des conseillers municipaux est d'ailleurs suivi par les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement.

Interpellation probable

Paris, 13 juin.

Le bruit court dans les couloirs de la Chambre que les députés du Midi demanderont demain à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour calmer l'agitation, et accorder quelque satisfaction aux légitimes revendications des viticulteurs.

LE SOUVERAINS DANOIS

en France

Cherbourg, 13 juin.

Le roi et la reine de Danemark arriveront demain matin, à bord du yacht *Victoria and Albert*.

Le Président de la République arrivera, à Cherbourg, à 7 heures 15 du matin, pour recevoir les Souverains danois.

Le croiseur cuirassé *Gloire*, battant pavillon du contre-amiral Philibert, et le croiseur *Jeanne d'Arc* sont arrivés ce matin sur rade, venant respectivement de Brest et de Toulon pour prendre part à la revue navale qui sera passée par le roi de Danemark et le Président de la République.

Conseil des Ministres

Paris, 13 juin.

Les Conseil des ministres s'est réuni ce matin à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les Affaires du Maroc

M. Stephen Pichon, ministre des des Affaires Etrangères, donne lecture d'un télégramme du Ministre de France à Tanger annonçant que le Maghzen vient de lui adresser une lettre des plus satisfaisantes. Le Maghzen y confirme, en effet, les réponses faites par ses délégués au sujet des réclamations de la France, notamment en ce qui concerne l'assassinat du docteur Mauchamp.

Les incidents du 100e

Le général Picquart a fait savoir qu'il recevrait dans la soirée les résultats de l'enquête du chef de corps sur les incidents qui se sont produits au 100e d'infanterie à Narbonne.

Les sanctions nécessaires seront prises immédiatement.

Le ministre de la Guerre a ajouté que le 100e a quitté ce matin Narbonne par la voie ferrée pour se rendre au camp de Largac effectuer des tirs de combat.

Il ne s'est produit aucun incident.

Les Municipalités du Midi

M. Clémenceau, président du Conseil, a fait connaître la conversation qu'il a eue avec les préfets des départements du Midi et les déclarations qu'il leur a chargé de faire.

Les démissions de municipalités continuent. Les Conseils municipaux refusent le maire en tête, d'assurer le service des affaires communales, les opérations du classement des chevaux n'aura pas lieu.

Les délinquants seront poursuivis.

Le personnel des arsenaux

M. Thomson, ministre de la Marine, a soumis à la signature présidentielle un décret portant réorganisation du personnel ouvrier des arsenaux et établissements de la marine.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Cruppi
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA CRISE VITICOLE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage, ainsi que la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission chargée de faire une enquête sur la situation de la production, du transport et du commerce des vins et de proposer les mesures à prendre en vue du remédier à la situation critique de la viticulture.

L'article 1er

La discussion s'engage sur l'article 1er relatif à la déclaration annuelle de récolte et de vin produit.

M. Camuzet

député socialiste de la Côte d'Or, critique longuement le principe de la déclaration imposée par l'article 1er, qui est une déclaration vexatoire.

MM. Du Périer de Larsan, député socialiste de la Gironde et Ribot, député progressiste du Pas-de-Calais, interviennent dans le débat pour combattre la thèse de M. Camuzet.

M. Caillaux

ministre des finances, déclare que l'article 1er est nécessaire, car il permettra de contrôler l'état des récoltes, la sincérité des déclarations et de punir les fraudes.

Amendement Camuzet

M. Camuzet dépose sur le bureau de la Chambre une demande de suppression de l'article 1er.

Le président le met aux voix. Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	555
Majorité absolue	278
Pour	187
Contre	368

Par 181 voix de majorité, l'amendement Camuzet est rejeté.

Amendement Lasies

M. Lasies, député du Gers, dépose un amendement relatif à la surveillance auprès des négociants.

Le président le met aux voix. Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	564
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	47
Contre	517

Par 470 voix de majorité, l'amendement Lasies est repoussé.

Motion Cornet

M. Lucien Cornet, député radical de l'Yonne, développe une motion tendant à l'ajournement de la discussion jusqu'au moment où le gouvernement fera connaître à la Chambre les mesures qu'il compte prendre en raison des événements qui ont lieu dans le Midi.

M. Caillaux

ministre des Finances, combat la motion Cornet.

Le Vote

Le président met aux voix la demande d'ajournement de la discussion. Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	533
Majorité absolue	263
Pour l'adoption	21
Contre	514

Par 493 voix de majorité, l'ajournement de la discussion est repoussé.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures.

LA CRISE VITICOLE

La Chambre reprend la suite de la discussion de l'article 1er du projet de loi sur le mouillage et le sucrage des vins.

Amendement Aldy

Au nom des députés du Midi, M. Aldy défend un amendement accordant la tolérance de volume et exigeant la déclaration du degré.

MM. Mulac, Cazeneuve, Lasies et le ministre des Finances combattent l'amendement Aldy.

Le Vote

Le président met aux voix l'amendement Aldy. Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	572
Majorité absolue	287
Pour	165
Contre	107

Par 358 voix de majorité, l'amendement Aldy est repoussé.

L'ARTICLE 1er

La Chambre adopte ensuite les divers paragraphes de l'article 1er en y apportant quelques légères modifications.

Le président met enfin aux voix l'ensemble de l'article 1er. Le scrutin donne comme résultats :

Nombre des votants	574
Majorité absolue	286
Pour	310
Contre	264

Par 49 voix de majorité l'article 1er est adopté.

L'ARTICLE 2

La Chambre aborde ensuite la discussion de l'article 2, relatif à la déclaration exigée des détenteurs de plus de 10 hectolitres de vendanges fraîches.

Plusieurs amendements sont successivement déposés. La Chambre en adopte quelques-uns et repousse les autres.

Mis finalement aux voix, l'article 2 est adopté.

L'ARTICLE 3

La Chambre passe à l'examen de l'article 3 relatif à l'origine des vins destinés à la vente, dont l'authenticité doit être garantie.

M. Caillaux

ministre des Finances, combat longuement le texte proposé par la commission.

Le Vote

L'article 3 est mis aux voix. Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	565
Majorité absolue	283
Pour	423
Contre	142

Par 319 voix de majorité, l'article 3 est rejeté.

Séance demain matin.

SÉNAT

Présidence de M. Antonin Dubost.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Vente des Engrais

L'ordre du jour appelle la discussion en 1re délibération de la loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant la vente des engrais, dont M. Monfeuillard est le rapporteur.

M. Fortier

sénateur républicain de la Seine-Inférieure, dit qu'il faut donner aux petits cultivateurs les moyens de recourir aux tribunaux réprimés contre les fraudeurs.

M. Monfeuillard

sénateur radical de la Marne, rapporteur, soutient la même thèse.

M. Ruau

ministre de l'agriculture, parle également en faveur du vote de la loi.

La discussion générale est close.

L'ensemble

Le Sénat, après une assez confuse discussion, renvoie l'ensemble du projet à la Commission pour une seconde lecture.

Séance mardi.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Noël Berti, tapissier, et leurs enfants ; Mme veuve Berti née Bourgeois et ses enfants ; Mme veuve Avanzi née Battistini et ses enfants,

Les familles Capochi, Berti, Natalini, Avanzi, Bourgeois, Battistini, Graziani, Righetti, Parodi, Bongerd de Marseille, Veuve Dolpino, Costa de Paris, Loquenzo, Veuve Oberti, Carletti, Grimaldi, Maestracci, Battoris, Leschi, Veuve Mattei née Poletti,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Noël-Antoine Berti

leur fils, petit fils, neveu, cousin, parent et allié, décédé à l'âge de 6 mois, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 14 du courant, à une heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Neuve Saint Roch, 2.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

---

62 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XX

EN CAMPAGNE !

— Ça vient du pays !.. On a touché ça hier !.. Et même, ça me fait penser qu'il faut que j'écrive là-bas pour remercier ceux qui garnissent ainsi ma poche... Moreau — c'était le nom du Parisien — passe-moi le sac du caporal... « ces qu'il » y a tout ce qu'il faut pour écrire ! J'ai le temps de rédiger ma lettre pendant que le tapin cuira. Vous m'appellerez quand on mettra le couvert. Diable, ne m'oubliez pas, surtout : tout de bon, j'ai un creux dans l'estomac.

Le camarade passa le sac demandé, et Alcide se retira à l'écart.

Bientôt on le vit, assis en tailleur : les jambes croisées et la plume à la main, prêt à écrire. Il lut d'abord la lettre qu'il avait reçue, la veille, et qui était ainsi conçue :

« Cher Félicien,

» Votre lettre bien désolée m'a causé une vive joie ; j'étais si inquiète : vous ne m'aviez point donné de vos nouvelles depuis plus de trois semaines, et je craignais qu'il ne vous fût arrivé malheur.

» Quand donc finira cette guerre qui est déjà cause de si grands maux ? J'attends, avec impatience, le moment où je vous reverrai, le moment où notre union sera consacrée.

» Hélas, à présent, sans cette maudite guerre, je serais votre femme ! »

— Elle serait ma femme ! répéta Alcide. Oui, elle serait ma femme !

Il demeura pensif un instant, et poursuivit la lecture de cette lettre, qu'il avait lue et relue dix fois déjà, et toujours avec un plaisir nouveau.

« Enfin, j'espère et j'attends ! Je prie Dieu qu'il vous conserve à mon amour. Cher Félicien, si vous saviez comme je vous aime ! »

Alcide répéta encore, cette fois en levant ses poings au-dessus de sa tête :

— Elle m'aime ! Elle m'aime !

Sa pantomime était si comique, si expressive, que là-bas ses camarades s'en divertirent.

— T'envoie pas, Alcide ! lui cria Moreau.

Le géant était trop préoccupé pour prêter la moindre attention à ce qui se passait autour de lui ; il poursuivit :

« Je vous dirai que je ne souffre plus de ma blessure ; elle est maintenant tout à fait cicatrisée. Ah ! c'est que j'ai été bien soignée par cette bonne mademoiselle ! Jamais je ne pourrai m'acquitter envers elle !

» A présent, je suis au service de mademoiselle, et chargée surtout de l'enfant de M. de Pardayant. Le cher enfant ! Je me suis attachée à lui déjà !.. Il me connaît !.. Mademoiselle et moi, nous nous occupons de lui sans cesse. Il « vient » très bien, il se porte comme un charme... »

— Si j'osais... fit Alcide... Je dirais bien ça au sergent !..

Mais, voilà le hic, mademoiselle ne serait pas contente peut-être !.. D'ailleurs, ma vieille, ça ne te regarde pas !.. On ne t'a donné aucune commission à ce sujet !.. Donc, Alcide, mon garçon... motus !.. Comme dit le Parisien : Pose ta chique et fais le mort !.. Poursuivons :

« Nous avons eu, au château, il y a huit jours une compagnie de soldats bavarois. Ils sont restés ici pendant trois jours... Mademoiselle les avait logés dans les communs... Leur chef, un capitaine je crois, au moment du départ, a fait demander la permission de remercier la châtelaine pour l'hospitalité qu'il avait reçue ; mais mademoiselle a refusé de le recevoir. »

— Bien !.. A la bonne heure !.. Ah ! tonnerre, mademoiselle est une noble personne !.. Voyez-vous ça... Des politesses de Bavarois !.. Mince, alors ! comme dit encore le Parisien...

« Il y a des Wurtembergeois à Lagny et à Meaux. Chaque jour, nous voyons passer, au loin, des troupes ennemies ; mais elles n'approchent pas du château dont la situation est trop isolée. Nous vivons donc tranquilles.

» Seulement, nous n'avons les nouvelles que deux ou trois jours après tout le monde ! A chaque nouveau désastre de nos armes, mademoiselle pleure ! Et moi, je tremble pour vous ! Mademoiselle me remet vingt-cinq francs que je vous envoie, dans cette lettre, en un bon de poste.

» Elle me charge de vous dire que vous recevrez, désormais, pareille somme, chaque semaine, afin que vous puissiez vous procurer des vivres ou des vêtements en cas de besoin. Je l'ai bien remerciée pour vous ! Je vous en prie, cher Félicien, écrivez-moi plus fréquemment ; j'ai besoin de recevoir de vos nouvelles, car je veux vous le répéter ; je vis dans les transes à votre sujet.

» En attendant le plaisir de vous lire, bientôt, je l'espère, je vous envoie un baiser et vous assure de ma plus vive et plus sincère amitié. A vous pour la vie,

» Berthe ».

(*A suivre*).

Oezza-les-Eaux

HOTEL DE GRANAJOLA

(VILLA MANFREDI)

Ouvert du 20 juin au 1er octobre

Le restaurant sera dirigé par un ancien maître d'hôtel recommandé.

S'adresser pour renseignements à Mme veuve Manfredi, à Granajola (Oezza).

MAISON
L.-N. MATTEI & C^ie

a été sans doute la premiere à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN

VIN DU CAP MATTEI.

LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 164 — SAMEDI 15 JUIN 1907

00327

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	5 fr.	10 fr.	20 fr.
Autres Départ.	7 fr. 50	15 fr.	30 fr.

Union postale, un numéro 0,25 — le port en sus.

On ne reçoit pas d'abonnements d'essai.

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER CORSES

PAR M. CÉLESTIN CAITUCOLI

Conseiller général de la Corse

Nous venons de parcourir, une fois de plus, attentivement, la brochure si intéressante publiée sous ce titre au mois d'avril dernier par M. Célestin Caitucoli, le sympathique et distingué conseiller général du canton de Petreto-Bicchisano.

Nous avions d'abord songé à en faire ici une analyse ou un commentaire. Mais l'exposé de M. Caitucoli nous a paru si simple, si précis, si complet que nous avons tenu à le faire passer textuellement sous les yeux de nos lecteurs.

Nous discutons souvent et partout ce fameux achèvement de la voie ferrée insulaire. C'est là une des principales préoccupations de tout le public corse. C'est un sujet palpitant, de toute actualité ; aussi est-il juste que chacun dans ce pays connaisse d'une façon assez précise les différentes phases de ce vieux problème dont la solution paraît nous échapper de plus en plus.

L'aperçu rapide, mais documenté du Conseiller général de Petreto Bicchisano arrive à temps pour servir de guide précieux à tous nos hommes politiques, à nos syndicats d'initiative, à tous ceux en un mot qui rêvent de contribuer selon leurs moyens à la réalisation de ce grand vœu populaire.

Nous félicitons M. Caitucoli d'avoir ainsi montré, dès son entrée dans la politique insulaire, combien il est décidé à prendre sa tâche à cœur, en consacrant son activité, son énergie, son influence à la défense des intérêts de la petite patrie, à ses revendications très légitimes et à l'aboutissement de ses espoirs trop longtemps déçus.

Après celui du Député de Sartene, son exemple sera, nous voulons bien le croire, salutaire. C'est en étudiant de près les besoins de ses électeurs, c'est en les éclairant, en les guidant, c'est seulement, enfin en poursuivant avec ténacité et avec affection l'accomplissement de son mandat, qu'un homme politique s'acquitte de la lourde mission qu'il a acceptée le jour où un corps électoral l'a désigné comme son représentant.

Et en cela, M. Célestin Caitucoli a bien mérité de son canton et de la Corse entière. Il est à souhaiter qu'il soit suivi dans la voie du travail consciencieux où il s'est engagé.

Dès demain, nous commencerons ici la publication de l'étude qu'il a faite sur nos Chemins de fer corses. Nos lecteurs la suivront certainement avec le plus grand intérêt. Elle est d'une rare clarté. De plus, rédigée dans une langue élégante et exquise, elle offre à la lecture un charme pénétrant auquel on ne s'attendrait guère dans un sujet aussi aride.

Il serait difficile, en effet, de présenter sous une forme plus gracieuse une documentation aussi serrée et aussi technique. Mais comment oublier le mot de Buffon : « Le style, c'est l'homme », et ne pas se souvenir en lisant, que l'auteur est un des plus aimables compatriotes, un des plus modestes d'entre nous, enfin une de nos personnalités les plus avenantes, les plus cordiales et en même temps des plus distinguées.

Voici, dès aujourd'hui, la Préface qui se trouve en tête de l'ouvrage de M. Célestin Caitucoli :

Entre toutes les questions qui préoccupent le plus justement notre population corse, il n'en est peut être pas de plus pressante, de plus capitale, que celle du développement de nos voies ferrées. Il s'agit tout simplement de savoir, en effet, si la Corse devra se résigner à n'être qu'une belle contrée romantique, où les touristes viendront se griser de pittoresque frais et sauvage, mais dont l'habitant sera dans l'impossibilité d'accroître son bien-être en développant ses moyens de production. Notre pays n'est pas seulement l'un des plus beaux de la belle France : il est encore l'un de ceux que la nature a le plus fastueusement dotés. La fertilité du sol corse est indéniable, et tout permet d'escompter la richesse de son sous-sol. Partout le cultivateur et l'industriel devraient y exercer parallèlement leurs efforts. La *Cornica* latine, la Cyrnos grecque, pourrait être l'une des héritières les plus riches du monde, tout en restant l'une des plus sédouisantes. Et que faudrait-il pour cela ? Tout bonnement qu'elle fût sillonnée de chemins de fer, et que ses tarifs d'exportation fussent abaissés. Est-ce trop demander, et doit-on considérer nos compatriotes comme des mégalomanes extravagants, dont les prétentions ne sauraient être prises au sérieux ? Je me plais à croire le contraire, et c'est pourquoi je publie cette brochure où je me suis proposé de libérer de toute équivoque cette question des chemins de fer, si simple, mais qu'on a compliquée comme à plaisir, et qui a donné lieu, depuis trois ou quatre ans surtout, à des polémiques particulièrement passionnées.

LA KERMESSE

Chaque année, dans toutes les localités de Flandre et de Hollande, au jour de la fête du village, des réjouissances populaires, des ventes de charité s'organisent en faveur des misérables et des humbles. Fraternellement confondues, toutes les classes de la société viennent goûter ensemble la joie du bien à accomplir. Quelles sont délicieuses ces heures de franche cordialité, où tous les cœurs s'unissent dans un même élan d'amour ; et combien ils sont bénis des pauvres ceux qui leur préparent quelques semaines confortables, en payant grassement les instants de plaisirs vivifiants, de saine joie.

La Kermesse de Bastia, qui aura lieu le 23 juin sur la place du théâtre, s'annonce elle aussi comme devant être très réussie. Chacun en parle, chacun loue l'heureuse inspiration des zélées et aimables promotrices ; chacun se récrée à la pensée que la ville entière va s'unir, en un même jour, en un même lieu, pour accomplir une œuvre juste, une œuvre sainte.

Oui, tout Bastia se rendra à la Kermesse. Tous, bourgeois et ouvriers, nous visiterons les divers comptoirs, nous y dépenserons nos oboles. Les distractions, les plus diverses et les plus nouvelles pour Bastia, nous seront réservées : on s'amusera tous ensemble, et, croyez-moi, on s'amusera follement.

Jeunes filles du high-life, vous y coudoierez vos sœurs moins fortunées, mais aussi belles, aussi bonnes, aussi gracieuses que vous. Filles du peuples, vous sourirez à vos compagnes bien heureuses de vous rencontrer et de pouvoir vous connaître. Jeunes gens élégants, vous quitterez vos gants de peau, pour serrer avec une affectueuse cordialité la main rugueuse mais sincère du manœuvre et de l'ouvrier. Vous, mesdames les douairières, vous vous confondrez dans le flot sympathique des femmes du peuple, des bonnes bourgeoises. Et nous, les hommes, dans cette ville de Bastia, où heureusement l'orgueilleuse division des classes n'existe pas, nous dépenserons tous nos efforts pour la réussite d'une œuvre de justice sociale.

Que quelques vieux grincheux, dont la critique acerbe ne saurait nous importuner, nous reprochent notre manque d'austérité dans l'accomplissement de nos devoirs de charité, qu'importe. Nous croyons qu'on peut ici-bas faire le bien en se récréant. Tout le monde a droit à la joie ; et si, ce jour-là, la pensée des souffrances humaines que nous secourons, ne viendra pas troubler notre allégresse, c'est que dans l'accomplissement de notre devoir d'autour, nous songerons uniquement au bonheur qui, demain, épanouira le visage de ceux qui béniront notre charité profitable. Et, certes, ceux-ci ne pourront aucune pensée d'amertume, et leurs prières s'adresseront pour nous ardentes à Celui qui inspira l'œuvre accomplie.

Vite, allons en foule à la Kermesse !

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les chargeurs des arrondissements de Bastia et de Corte qui se sont fait inscrire dans les bureaux du *Petit Bastiais* en vue de la formation d'un Syndicat, sont priés de retirer la carte leur permettant d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 23 juin courant.

Le lieu et l'heure de la réunion seront fixés ultérieurement.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer aux chargeurs une très heureuse nouvelle. Nous avons enfin trouvé un superbe steamer qui répondra à tous nos besoins.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

Sur la crise viticole :

« Combien peut-il y avoir de municipalités dans les quatre départements ? Peut-être 1.500 ! Combien ont démissionné, peut-être 60 ; ce n'est pas le diable. Un des nombreux prolétaires qui fonctionnent ici-bas a dit à un de ses confrères, que si les choses ne s'arrangeaient pas, ils songeraient à organiser une séparation plus complète. Rêve-t-il de un État indépendant ? Veulent-ils s'associer à l'Italie ? La seconde solution serait très mauvaise pour les vignerons, car les « beraglieri » seraient peut-être moins communs les uns que le 80e de ligne. Tout cela, c'est de la fantaisie qui finira bientôt ».

L'Aurore

Les municipalités des quatre départements fédérés — comme les désigne M. Ferroul — on le leur a dit depuis longtemps, — s'engagent là dans une bien mauvaise voie : encore un pas, et elles vont se trouver pieds et poings liés — si on ose dire — aux mains d'un violent qui les mé-

---

61 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XX

EN CAMPAGNE !

» En les lisant, il me semble que je vous entends parler, et quand ces mots que vous avez bien voulu tracer : « Je vous aime, » arrivent sous mes yeux, bellement, ma bonne amie, je suis dans le ravissement !

» Vous souvenez vous, mon adorée, de ce jour où mademoiselle ayant voulu vous voir, vous êtes venue me retrouver en ma petite maison des Sanlaire ?

« Comme nous étions heureux quand nous allions bras dessus bras dessous, vers le château, à travers le parc, par une après-midi tout ensoleillée. Hélas ! comme c'est loin déjà !

» Qui aurait pu prédire que notre mise, alors si proche, serait tant retardée ! Je ne me console d'être si loin de vous qu'en pensant que je fais mon devoir en servant mon pays.

» Mes camarades et moi, nous sommes en ce moment et depuis ce matin, campés en Bourgogne, dans une ferme incendiée il y a quinze jours. Nous attendons le passage d'un convoi de munitions destiné à l'armée ennemie, qui s'est étendue dans l'Est.

» Quand nos sentinelles, cachées dans un petit bois qui borde la route où doit passer le convoi, nous préviendront de son arrivée, nous devons l'attaquer.

» Je pense que nous combattrons à la tombée de la nuit — je terminerai cette lettre après l'attaque. Avant de vous l'envoyer, je veux que vous soyez rassurée sur mon sort. Demain, nous rejoindrons le bataillon. Je me suis battu bravement, ma Benoîte aimée, et je suis heureux et fier de vous le faire savoir.

» Dans un de nos derniers combats, j'ai couru un grand danger : j'aurais été tué, certainement, sans mon sous-lieutenant : M. Frédéric Gerlault, qui m'a sauvé la vie par son sang-froid et son courage.

» Aussi, mon officier et moi, à présent, voyez-vous, nous ne faisons qu'un; je n'ai qu'un désir, après celui de devenir votre époux !.. celui de lui témoigner tout ma reconnaissance ! Je souhaite que l'occasion me soit fournie de lui rendre la pareille ; je ne me tiendrai pas encore quitte, après ça, envers lui.

» Nous l'aimons tous : il est si bon ! Pas un de nous qui ne soit prêt à tout pour lui être utile. Remerciez bien mademoiselle de toutes ses bontés. Dites-lui que l'argent qu'elle m'a fait envoyer par vous, m'a été très utile, car nous n'avons pas toutes nos aises, tant s'en faut, et, même avec de l'argent, on ne trouve pas toujours moyen de se procurer les choses les plus indispensables.

» Mademoiselle sait que je l'aime avec tout le respect du serviteur le plus reconnaissant et le plus dévoué. Je ne compte plus ses nombreux bienfaits. Je ne pourrai jamais m'acquitter envers elle. Je vous dirai, ma chère Benoîte, que notre sergent, M. Roger de Pardayant, le neveu de mademoiselle..., est toujours avec nous.

» Je ne l'aime pas ; sa figure ne me revient pas. Je ne sais pourquoi, je ressens pour lui quelque chose que je n'éprouve pour personne et qui doit être de la haine !

» C'est mal !.. Ma'a, que voulez-vous, c'est plus fort que moi !.. Quand je le regarde, je revois toujours cette pauvre mademoiselle Berthe, la demoiselle de compagnie de notre bonne châtelaine... cette belle jeune fille qui est morte... pour lui !

» Suivant vos conseils, indiqués par mademoiselle, je ne lui ai pas fait savoir que je suis attaché au service de sa tante.

» Je dois lui rendre cette justice, il est brave ; il se bat comme un lion. On le voit toujours au plus fort du danger... même il s'expose, en toute occasion, avec une audace imprudente. On dirait qu'il est protégé par quelque invisible influence, car, à sa place, d'autres eussent été tués dix fois déjà...

» Après le combat, il va et vient, toujours triste, sombre et morne même, — préoccupé, pensif ., il doit souffrir !..

» Sans doute, il a des rumeurs « rapport » à la pauvre demoiselle ! Quand je le vois plus triste encore que d'habitude, je le plains malgré tout ! J'arrête ici ma lettre, ma Benoîte adorée, et comme je vous l'ai promis, je la terminerai après l'attaque du convoi que nous attendons.

» S'il m'arrivait malheur et si je ne pouvais finir cette lettre, je veux qu'elle vous parvienne, néanmoins ; elle vous dira que mes dernières pensées ont été pour vous. Je vous aime du plus profond de mon cœur...

» Félicien Martenot ».

Le général relut son épître. Puis il la plia avec soin ; enfin, il mit l'adresse.

« *A mademoiselle Benoîte,*
chez mademoiselle la baronne de Noirmont
au château des Sanlaire
près Lagny (Seine-et-Marne) ».

— Ohé ! Alcide, ohé !

Il était temps : la pot-bouille était prête. Là-bas, les camarades se partageaient le contenu de la marmite.

— Voilà !.. Voilà ! répondit Alcide... Je meurs de faim !

— Alors, à table, monsieur est servi ! fit le chef cuisinier.

Il passa, cérémonieusement, à Alcide, une gamelle où nageaient pêle-mêle, dans une sauce épaisse : des pommes de terre, des tranches de lard, et des morceaux de « son lapin ».

(*A suivre*).

CHOCOLAT MENIER

noyent loin. L'autre soir, on a déjà eu gnides de ravitaillation vinicole, brisé les tables et les glaces d'un café ; c'est cela qui avance les affaires des viticulteurs ! Il est encore temps de se reprendre, de revenir au bon sens : l'anarchie que créent de gaieté de cœur les meneurs ne peut servir en rien, en rien du tout, les intérêts de leurs administrés.

La Lanterne

Le devoir du gouvernement se précise ; il a tolère, jusqu'ici, peut-être avec une faiblesse excessive, les manifestations, et les déclarations, les appels à la révolte les plus caractérisés. L'organisation de la grève de l'impôt et des services publics. Cette tolérance doit cesser. Et pour mettre fin à cette agitation antinationale, le moyen est de poursuivre les agitateurs, les meneurs, les chefs. On a montré beaucoup moins de tendresse pour les exactions des ouvriers, dont personne n'oserait soutenir qu'elles aient eu des effets aussi graves. Le gouvernement doit prouver aux émeutiers qu'ils n'auront et les uns pour les faire respecter ici, c'est de son énergie que dépend à cette heure la salut ou peut-être ou violente de cette crise économique. Qu'il se montre ! il n'est que temps.

Musique Municipale d'Ajaccio

Programme du 16 juin 1907, à 8 h. 1/2

Salut lointain, p. r.,	Doring.
Rondo et Juliette, fant.,	Gounod.
Fantaisie polonaise,	Donard.
Pirate, cavatine,	Ballini
Au Pays bleu, valse,	Klein.

Le Chef de Musique, TIBERI.

LE SERVICE DES POSTES

De plus fort en plus fort !

Nous nous permettons de poser à M. le Directeur des Postes de Marseille les questions suivantes :

Pourquoi le service des dépêches de Bastia-Marseille est-il fait avec tant d'insouciance ?

Comment se fait-il, par exemple, que les journaux de Paris portant la date du *cinq juin* n'ont été reçus à Bastia que le *dix*, alors que ceux du *six* nous ont parvenus le *huit*, soit 48 heures avant ?

Mais il y a mieux ! La plus grande partie des dépêches pour Bastia ont été expédiées le *treize* juin sur Sartène, tandis que celles destinées à Sartène ont été envoyées à Bastia. Par suite de cette erreur, les lettres parties de Paris le *douze* juin ne seront distribuées à Bastia que le *dix sept* dans la matinée. D'où provient cette erreur ?

Il serait bon que le service Bastia-Marseille soit assuré avec plus d'attention et beaucoup moins de négligence.

Vraiment, M. le Directeur des Postes de Marseille devrait faire montre de moins de sans-gêne ?

Il est vrai que ce haut fonctionnaire doit avoir Bastia en horreur, si nous en jugeons par les dispositions prises à notre égard lors de la dernière grève, et si nous nous souvenons de sa conduite vis-à-vis de certaine compagnie de navigation ?

Au « Journal Officiel »

Ministère de la Guerre

M. Marcelli, rédacteur de 1re classe à l'administration centrale du ministère de la Guerre, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de rédacteur principal de 4e classe ; MM. Gentili et Lanfis, expéditionnaires de 2e classe, pour le grade d'expéditionnaire de 1re classe ; et M. Corazzini, expéditionnaire de 3e classe, pour le 2e classe.

M. Calendini, auxiliaire, service des troupes coloniales, est proposé pour une augmentation de traitement.

Etablissements pénitentiaires

MM. Grassetti César-Antoine, Arrighi Marc, Bacchioni Joseph et Battistaggi Pierre ont été nommés dans le personnel de garde et de surveillance des établissements pénitentiaires.

Services coloniaux

En Cochinchine : M. Ordioni François, gardien ordinaire des prisons de 3e classe, est nommé à la 2e classe ; M. Luccioni Dominique, agent temporaire, est nommé gardien ordinaire de 3e classe.

M. Potretti Jacques, ex-caporal au 111e, a été mis à la disposition du gouverneur général de l'Indo-Chine, pour occuper un emploi de commis de 4e classe des douanes et régies.

COURSES DE BASTIA

MM. les Conseillers généraux qui désirent assister aux Courses du 16 juin, sont priés de retirer leur carte, chez M. Mingalon, notaire, trésorier de la Société, 16, boulevard Paoli.

∴

Les cartes d'enfants de Sociétaires seront délivré à le samedi 15 juin jusqu'au dimanche 16, à 10 heures du matin, chez M. Mingalon.

∴

Le pari-mutuel, sous la direction intelligente de M. Gueffucci, sera assuré de la manière la plus irréprochable à l'aide des billets-compteurs Odier.

AVIS

La Compagnie de chemins de fer départementaux a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des courses qui auront lieu à l'hippodrome de Furiani, des trains supplémentaires seront mis en marche le 16 juin 19,7 entre Bastia et Furiani et vice-versa, suivant les horaires, depuis une heure 30 jusqu'à la dernière course.

A l'aller, ces trains ne s'arrêteront pas à la halte de Lupino. Le train régulier n° 5 partant de Bastia à midi 7, s'arrêtera exceptionnellement à la gare de Furiani.

Les billets pour Furiani seront délivrés au guichet de la salle des pas-perdus à partir de 6 heures du matin.

A partir de 11 h. 30, la distribution se fera comme suit : Billets de 1re et de 2me classe, au guichet de la salle des pas perdus.

Billets de 3me classe, aux guichets établis dans le bâtiment des bureaux de l'Exploitation, sur la place, à droite.

MM. les voyageurs sont priés de se munir de monnaie.

Le coupon d'aller des billets d'aller et retour n'étant pas retiré à l'arrivée à Furiani les deux coupons réunis devront être présentés au retour.

La Caisse pour les veuves et orphelins des Vétérans

La Section des Vétérans de Bastia vient de recevoir les statuts de cette nouvelle Société de secours mutuels, approuvés par l'Etat. Le siège de la Société est à Paris. Il a pour Président d'honneur M. le Président de la République, et, pour Président Général, M. le Général de Division Gobet.

La Société a pour but la formation d'une caisse d'assurance collective en cas de décès. La somme assurée est fixée à 500 fr. Cette somme est garantie par une assurance collective à la caisse des dépôts et consignations.

Les femmes ou les veuves des membres participants peuvent en faire partie. Peuvent être admis comme Membres participants, les militaires de tous grades en service ou ayant servi.

Le pécule ne doit être atteint d'aucune des cinq affections suivantes : Diabète, maladie du cœur, affection cancéreuse, paralysie, tuberculose. Le droit d'admission est de 5 fr. La cotisation est de 6 fr. par an pour les membres admis après 23 ans ; de 9 fr. pour ceux admis après 29 ans ; de 49 fr. après 39 ans ; 15 fr. après 49 ans ; 24 fr. après 59 ans ; et 35 fr. après 65 ans.

En cas de décès, les 500 fr. sont payés à la veuve ou aux orphelins, mais les adhérents n'ont droit aux avantages de l'assurance qu'à partir du 1er juin qui suivra le paiement d'une année entière de cotisation.

Le Capitaine TORRONI.

Bulletin Financier

Paris, 10 juin 1907

Le marché est en réaction générale. Notre Rente revient à 94,97. Tous les Fonds Etrangers sont plus faibles. Nos Sociétés de Crédit sont résistantes et se retrouvent presque toutes aux cours de la veille. Le 28 juin aura lieu l'assemblée générale des actionnaires de la Société Marseillaise sera appelée à statuer sur une augmentation de 20 mill ons du capital social.

Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia sont toujours l'objet de transactions animées entre 478 et 480. L'obligation hypothécaire 3 0/0 du chemin de fer de Goyaz est bien tenue à 440. L'action Herck Plage à Paris Plage paraît son avance à 184 ; nous avons dit et les garanties et les perspectives d'avenir de cette ligne balnéaire.

Le Saint Raphaël Quinquina est ferme à 111, la Librairie Grandhoff à 130. Nous retrouvons les Mines d'étain de l'Aréoya où l'on achève les installations préparatoires, en bonne tendance à 98 50. L'action Limopona se tient à 131.

L'action ordinaire Sels Gemmes et Houilles de la Russie Méridionale est réclamée à 375, en attendant l'assemblée prochaine des actionnaires qui constatera l'excellente situation de la Société, les Ciments Portland Artificiels de Touraine qui sont appelés à profiter largement de l'augmentation de la consommation, sont intéressants à 148,50.

Rappelons qu'il va se constituer une Cie Française de Phosphates pour l'exploitation des gisements très riches de la Floride.

L'action Chenard et Walker consolide son progrès à 571. La Société Fleurus se négocie régulièrement à 122 50 ; on sait que le transport automobile des poids lourds se généralise dans Paris et la banlieue.

Nos chemins de fer sont très fermes.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIETRANERA. — Dimanche 16 juin aura lieu la fête de la Congrégation des filles du Sacré-Cœur de Marie. Cette solennité sera rehaussée par la première Communion des enfants.

Ordre des cérémonies : à 7 h. du matin messe, première communion des enfants et communion générale des filles du Sacré-Cœur ; à 10 heures, grand'messe ; à 4 heures du soir, Vêpres, rénovation des vœux du baptême. Procession avec la statue du Sacré-Cœur. Consécration à Marie. Salut.

Ecole pratique d'Agriculture d'Ajaccio

Concours d'admission en 1907

Un concours pour l'attribution de dix bourses à l'Ecole d'agriculture d'Ajaccio, aura lieu le 8 juillet prochain.

Les épreuves écrites auront lieu à Bastia ou à Ajaccio, au choix des candidats. Les candidats admissibles subiront les épreuves orales à Ajaccio, devant le Comité de surveillance et de perfectionnement.

L'Ecole d'Agriculture forme des agriculteurs instruits, familiarisés avec la pratique des divers travaux agricoles, la conduite des machines et les soins à donner aux animaux de la ferme.

Trois d'entre eux ont été admis en 1906 aux Ecoles nationales d'Agriculture de Montpellier et de Rennes et à l'Ecole d'Agriculture coloniale de Tunis.

Sur demande adressée au Directeur de l'Ecole d'Agriculture, à Ajaccio, les candidats recevront le programme du concours d'admission.

Maux d'Estomac

Un estomac fort et sain est la meilleure garantie d'une bonne santé. Si votre estomac est faible, inactif, et que vous mangez se putréfie au lieu de se digérer. Ainsi des gaz et des acides vénéneux se forment dans votre estomac et les intestins et sont chassés par le sang vers toutes les parties de votre corps. Alors vous aurez des maux de tête ; des douleurs dans le dos et dans le ventre, la peau recouverte de boutons et de taches rouges ; vous vous sentirez faible et languissant ; vous aurez des palpitations de cœur, des étourdissements, la constipation et bien d'autres malaises encore.

Le remède c'est d'améliorer votre digestion—en aidant l'estomac à accomplir ses fonctions. Ce soulagement, vous pouvez l'obtenir rapidement et à coup sûr en faisant usage de la Tisane américaine des Shakers.

"Depuis deux ans," dit M. Chappes, négociant, 55, Grand'Rue, à Marseille, "je souffrais d'atroces maux d'estomac et de constipation. Rien ne m'a soulagé sauf la Tisane américaine des Shakers, remède qui m'a radicalement guéri."

En vente dans toutes les pharmacies. Dépositaire à M. Ouvre Fanyen, pharmacien à Lille, va brochure gratuite.

Soins à donner

AUX VINS EN FUTS ET AUX FUTS VIDES

Ne pas remuer la futaille après qu'elle a été mise en place, brûler une allumette au fur et à mesure que le vidange augmente et renouveler cette opération assez souvent, à mesure que la vidange augmente.

Si la consommation est lente, il est préférable de mettre le vin en bouteilles lorsqu'un arrive à moitié fût, puis filtrer le dépôt.

Lorsque le fût est vide, le rincer soigneusement à plusieurs eaux jusqu'à ce que la dernière sorte claire ; le remplir d'eau chaude dans laquelle on fera fondre un à lo de sel de cuisine par barrique.

Laisser séjourner cette eau salée dans le fût pendant un jour, vider et laisser égoutter également pendant 24 heures de façon qu'il ne reste pas une goutte d'eau dans le tonneau.

Mâcher après avoir formé hermétiquement toutes les ouvertures.

Renouveler la mèche tous les trois mois.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 juin

Thermomètre : 7 heures du matin + 19 3 à midi 20 à 1 6 heures du soir + 18. Maxima + 21 3 Minima 17.

Baromètre : Niveau du matin 758 mm à midi, 760 mm 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, N.-E. léger. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 04 mm.

∴

Examens de marine

Hier à une heure de l'après-midi, ont commencé les examens pour l'obtention des divers brevets de capitaine de la marine marchande.

La commission est composée de M. Vallerey, examinateur-adjoint de la marine, président ; de MM. Lanwich, capitaine de frégate ; Vidal, professeur d'hydrographie de 1re classe de la marine ; Bernard, administrateur de 1re classe de l'inscription maritime, membres.

Nous avons été particulièrement heureux de voir figurer sur cette liste le nom de M. Vidal, qui fut longtemps professeur d'hydrographie de la marine dans notre ville, où il a laissé de solides amitiés et de chaudes sympathies.

M. Vallereya publié de nombreux ouvrages de marine qui sont très appréciés.

M. le capitaine de frégate Lanwich a commandé, il y a quelques années, un torpilleur de notre défense mobile.

Nous adressons à ces trois examinateurs de la marine une cordiale bienvenue.

∴

Service des mines

M. Rossi Charles, contrôleur des mines de 1re classe, précédemment détaché au service des travaux publics de l'Afrique occidentale, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, pour être employé à la résidence de Constantine, au service de l'arrondissement minéralogique d'Alger, et continuera d'être considéré comme étant en service détaché.

∴

Décès

M. Noël Berti, le tapissier bien connu de la rue Neuve Saint-Roch, a eu la douleur de perdre son dernier né, âgé de six mois.

La levée du corps a été faite à une heure de relevée. Son père était entouré de ses frères et beaux-frères, et de nombreux amis qui ont tenu, en cette circonstance, à lui témoigner leurs sympathies et leurs regrets.

Le cercueil de ce petit ange était recouvert de superbes couronnes et de gerbes. L'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

Nous adressons à M. et Mme Noël Berti et à leurs familles toutes nos condoléances.

∴

Gendarmerie

Ont été admis dans la gendarmerie :

Cie de Rhône, Poggio François, ancien brigadier au 3e rég. d'artillerie coloniale ; — 2e Cie de la Corse, Giudicelli Jean-Michel, ancien gendarme, proposé par la subdivision de la Seine ; Castany, ancien caporal, proposé par la subdivision de Perpignan ; Boireau, ancien soldat, proposé par la subdivision de Châteauroux ; Labocasse, brigadier au 17e escadron du train des équipages militaires ; — 1re Cie de la Corse, Carittor, ancien brigadier, proposé par la Cie des Pyrénées-Orientales.

∴

Mgr Desanti à Bastia

Mgr Desanti a présidé jeudi la cérémonie de la première communion à Saint-Jean.

Hier, le vénéré Prélat a donné toute la journée audience aux nombreux visiteurs, prêtres et laïques, qui sont allés lui présenter leurs hommages et demander conseil.

Ce matin, à 7 heures et demie, Monseigneur donnera la Confirmation à Saint Jean.

Demain, dimanche, Confirmation à Sainte-Marie.

Le soir, Sa Grandeur présidera la procession de la Fête-Dieu à Saint-Jean.

Lundi matin, à 7 heures et demie, la Confirmation sera donnée aux enfants de Capanneles dans l'église même du quartier.

∴

Pilules Suisses

Les preuves accumulées depuis 20 ans et l'efficacité surprenante obtenue dans les cas de *constipation, manque d'appétit maladies d'estomac*, ont fait des Pilules Suisses un remède favori.

∴

Le Sillon

On nous prie d'annoncer que le *Sillon* paraîtra avec un jour de retard par suite de la Fête de la Première Communion.

∴

La guérison radicale des hernies

C'est avec plaisir que nous rappelons à nos concitoyens que le savant professeur Taussel père, de Paris, très en renom pour le traitement et la guérison radicale des hernies, sans bandages, ni opération, restera à Bastia, jusqu'au samedi 15 juin, et recevra à l'Hôtel d'Europe, tenu par Mme Colombani.

∴

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situé rues de Cardo et Miséricorde, à louer de suite. S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

∴

On demande

On demande à acheter un appartement sur les boulevards (1er, 2e ou 3e étage).

S'adresser au bureau du journal.

LES HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste fréquence occasionnent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on souffre beaucoup moins qu'il existe depuis quelques années, un médicament, l'ELIXIR DE VIGNIE NYRDAHL, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Exiger sous l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie NYRDAHL.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu dimanche 16 juin, à 9 heures du matin, pour procéder au renouvellement du bureau.

Le vote devant avoir lieu au scrutin secret. Ne pourront prendre part au vote que les syndiqués munis de leurs livrets.

Le secrétaire : Félix Tommasini.

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi, 15 courant, à 8 heures du soir, Bourse du Travail, place Calotta.

Maison Ph.-M. CESARI

Après avoir obtenu les plus hautes récompenses aux expositions de Bastia 1901, Bordeaux et Rodez 1906, la Maison Ph.-M. CESARI vient de remporter le diplôme de hors concours, membre du jury, à la grande exposition de Nice 1907. Après ces beaux résultats et ces magnifiques succès, la Maison Ph.-M. CESARI offre à ses nombreuses clientèle de Bastia et de l'intérieur, ses chasseurs entre et posés à des prix défiant toute concurrence.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00328

BOURSE DE PARIS

	13 juin	au 14 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	94 90	94 90
— de 3 0/0 amortis.	96,40	96 35
		ex-coupon

Un Meurtre
A VENZOLASCA

Venzolasca, 14 juin.

Hier soir, vers 11 heures, un meurtre a été commis, à Venzolasca, sur la place de l'église de l'Annonciation.

Le nommé Salvatori Sylvestre, maçon, de Gavignano, a été tué d'un coup d'arme à feu.

L'auteur de ce crime est inconnu jusqu'ici.

Une enquête est ouverte.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 14 juin.

M. Totti, huissier à Bastia, est nommé avoué près le Tribunal de 1re instance de Bastia, en remplacement de M. Ciosi, décédé.

LA CRISE VITICOLE

LETTRE DE M. CLÉMENCEAU aux Maires démissionnaires

Paris, 14 juin.

M. Clémenceau, président du Conseil des Ministres, vient d'adresser une longue lettre aux maires démissionnaires du Midi.

Le président du Conseil fait connaître à ces maires la grosse responsabilité qu'ils encourent en suspendant, pendant un assez long temps, la vie municipale, et en créant une agitation stérile comme résultats économiques, et très dangereux au point de vue du maintien de l'ordre.

M. Clémenceau termine sa lettre en faisant un pressant appel aux maires démissionnaires et à leurs conseils municipaux ; au nom du patriotisme, il les convie à revenir sur leur décision.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA CRISE VITICOLE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage, ainsi que la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission chargée de faire une enquête sur la situation de la production, du transport et du commerce des vins et de proposer les mesures à prendre en vue de remédier à la situation critique de la viticulture.

L'ARTICLE QUATRE

Après le retrait de divers amendements à l'art. 3, la Chambre aborde la discussion de l'art. 4 qui est ainsi conçu.

« L'art. 8 de la loi du 6 Août 1905 est modifié ainsi qu'il suit :

Tout expéditeur de marcs de raisins, de lies sèches et de levures alcooliques sera tenu de se munir, à la recette buraliste la plus proche, d'un passavant de 10 centimes indiquant le poids expédié et l'adresse du destinataire ».

Adopté. —

L'ARTICLE CINQ

La Chambre passe ensuite à la discussion de l'art. 5, ainsi conçu :

« Sont interdites la fabrication, l'exposition, la mise en vente et la vente des produits ou mélanges de composition secrète ou indéterminée destinés soit à améliorer et à bonifier les moûts et les vins, soit à les guérir de leurs maladies, soit à fabriquer des vins artificiels.

Les délinquants seront punis des peines portées par l'art. 1er de la loi du 1er Août 1905 ».

Après une courte discussion cet article est adopté.

L'ARTICLE SIX

La discussion s'engage sur l'art. 6 relatif aux droits sur les sucres, qui est ainsi conçu :

« Le premier paragraphe de l'art. 7 de la loi du 28 Janvier 1903 est complété comme suit :

« Le sucre employé sera frappé d'une taxe complémentaire de soixante-cinq francs par cent kilos de sucre raffiné. Cette taxe est due au moment de l'emploi ».

MM. Ribot, Jaurès, Cazeneuve, Bouveri, Coutans et Caillaux prennent successivement la parole. Une discussion très confuse s'engage, qui ne reçoit aucune solution.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures.

LE REPOS HEBDOMADAIRE des « Cheminots »

Question Argelès

Au début de la séance, M. Argelès, député libéral de Corbeil, adresse une question au Ministre des Travaux-Publics sur l'application de la loi sur le repos hebdomadaire aux ouvriers et employés des chemins de fer.

M. Barthou

ministre des Travaux-Publics, répond que les Compagnies se sont conformées à la loi, et qu'elles ont pris les mesures nécessaires.

L'incident est clos.

LA CRISE VITICOLE

Interpellation Castillard

M. Castillard, député républicain de l'Aube, demande à interpeller le ministre de l'Agriculture sur la limitation de la crise viticole.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Castillard

développe son interpellation et parle longuement des divers meetings qui ont eu lieu, ainsi que des divers incidents qui en sont résultés.

Il demande au gouvernement quelles sont les mesures qu'il va prendre.

Divers députés du Midi prennent la parole pour réclamer du gouvernement des satisfactions en faveur des viticulteurs.

M. Ruau

ministre de l'agriculture, répond que la loi en discussion est le meilleur remède à apporter à la crise actuelle. Il importe donc que le parlement la vote immédiatement.

M. Ruau déclare que le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple.

Ordre du Jour

Le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple.

La Chambre l'adopte par main levées à une forte majorité.

L'amélioration du Casernement

Interpellation Lachaud

M. le Docteur Lachaud, député radical, demande à interpeller le ministre de la Guerre sur l'amélioration à apporter dans le casernement des troupes.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Lachaud

commence à développer son interpellation ; il parle longuement des mesures hygiéniques qui ne sont pas observées dans la plupart des casernements occupés par les troupes.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

La séance est levée et renvoyée à lundi.

Les Souverains Danois
EN FRANCE
A CHERBOURG

L'Arrivée du Président de la République

Cherbourg, 14 juin.

Ce matin, dès la première heure, toutes les mesures ont été prises pour assurer la sécurité sur la voie ferrée et en ville.

La ligne du chemin de fer a été occupée militairement depuis les poudrières du Nardouet jusqu'à l'arsenal.

Le Président de la République, accompagné de MM. Clémenceau, président du Conseil des ministres, Pichon, ministre des Affaires étrangères, et Thomson, ministre de la Marine, est arrivé, ce matin, à 7 heures 15, en gare de Cherbourg.

Toutes les autorités civiles et militaires se trouvaient réunies sur le quai.

Dès que le train présidentiel fut signalé, une salve de 101 coups de canon a été tirée par le fort du Roule ; une immense acclamation accueille l'entrée du train en gare.

A la descente du wagon, le maire de Cherbourg et le préfet de la Manche s'souhaitent la bienvenue au Chef de l'Etat. M. Fallières répond par quelques paroles émues.

Dès que le président de la République paraît sur le seuil de la gare, les musiques jouent la « Marseillaise » les honneurs sont rendus par un bataillon d'infanterie avec drapeau et musique ; les navires de l'escadre arborent le grand pavois.

A l'Arsenal

Le Président de la République et sa suite montent dans des landaus pour se rendre à l'arsenal.

Le cortège présidentiel, qui est escorté par un escadron de cent dragons, venus de Dinan, s'arrête une demi-heure devant l'hospice, avant de se rendre à l'arsenal.

A son arrivée à l'arsenal, M. Fallières est reçu par le préfet maritime et le commandant par intérim l'escadre du Nord.

Les honneurs sont rendus au chef de l'Etat par un bataillon d'infanterie coloniale avec drapeau et musique.

L'arrivée des Souverains Danois

Le Président de la République s'est embarqué ensuite sur l'aviso l'*Etoile*, et s'est porté dans la passe de l'Ouest au devant du yacht amenant le roi et la reine de Danemark.

Dès que le yacht royal « Victoria-and-Albert » paraît en rade, les navires de l'escadre tirent les salves réglementaires, et le fort du Homet arbore le pavillon national.

Le Président de la République se porte au devant des Souverains Danois, monte à bord de leur yacht et leur souhaite une cordiale bienvenue.

La Revue navale

Le roi et la reine de Danemark et le Président de la République passent ensuite en revue l'escadre du Nord, les unités faisant partie des autres escadres, les navires norvégiens et étrangers rangés en ligne de bataille.

Lorsque les deux Chefs d'Etat passent devant chaque navire, les marins, placés sur les vergues, poussent des hourras frénétiques, tandis que les canons tonnent, et les musiques jouent les hymnes nationaux.

Les Réceptions

La revue terminée, LL. MM. le roi et la reine de Danemark et le Président de la République débarquent et sont conduits par un landau, sous le hall vitré, où le Président de la République présente au roi de Danemark les autorités ayant rang individuel et les commandants des navires de l'escadre du Nord.

Les souverains danois se reposent ensuite dans un salon d'honneur.

Le déjeuner de l'Arsenal

A 10 heures a lieu le grand déjeuner offert par le président de la République aux hôtes de la France.

Au champagne, M. Fallières lève son verre à la reine et au roi de Danemark et à la nation amie.

Le roi répond par un toast à la France et au Chef d'Etat, ainsi qu'à la vaillante marine française.

Le départ pour Paris

Après le déjeuner, les Souverains Danois et M. Fallières se rendent à la gare de Cherbourg, d'où le train présidentiel les emmène vers Paris.

La foule massée sur le passage du cortège se livre à des manifestations de grande sympathie et d'enthousiasme.

L'arrivée à Paris

LL. MM. le roi et la reine de Danemark, et M. Fallières arrivent à cinq heures, à la gare du Nord.

Ils sont reçus par les présidents de la Chambre et du Sénat, les ministres, le préfet de la Seine, le préfet de police et tous les corps constitués.

Toutes les troupes de la garnison forment la haie.

La foule les acclame longuement.

Il ne s'est produit aucun incident.

EN RUSSIE

La dissolution de la Douma

Saint-Pétersbourg, 14 juin.

La dissolution de la Douma est imminente. Le Tzar a déjà remis le décret signé au président du Conseil.

Néanmoins la dissolution n'est pas encore devenue officielle.

Le gouvernement veut, tout d'abord, prendre des mesures pour prévenir tout désordre.

Nav.gazione Generale Italiana

Società riunite

FLORIO e RUBATTINO

Services Postaux

à partir du 2 Juin 1907

entre

LA CORSE, L'ITALIE ET LA SARDAIGNE

Départs :

De LIVOURNE pour BASTIA

le Dimanche à 10 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

le Jeudi à 10 heures du matin, direct.

De BASTIA pour LIVOURNE

le Lundi à 9 heures du matin, direct.

le Jeudi à 7 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

De BASTIA pour PORTO-TORRES

le Dimanche à 5 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).

le Jeudi à 6 heures 30 soir, direct.

De la MADDALENA pour BASTIA

le Mercredi à 5 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).

De PORTO-TORRES pour BASTIA

le Dimanche à 5 heures du soir, direct.

CHIRURGIEN-DENTISTE

M. ÉDOUARD NICOT

Diplômé de l'Ecole Dentaire et de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat en matière de 1907

CABINETS DENTAIRES :

AJACCIO, 20, Cours Grandval

BASTIA, 28, Boulevard Paoli

Atelier spécial de prothèse

pour la fabrication des dentiers

Extractions sans douleur. Obturations ciment, émail, amalgame platine scellements, nettoyage et emaillage des dents. Dents artificielles, dentiers, appareils de tous systèmes, redressés, orthodontie, or, etc., Bridge-Work, Redressements.

AVIS. — Nous informons les personnes qui ont des pièces d'ancienne système cassées ou défectueuses, que nous nous chargeons de les réparer.

Cabinets ouverts

de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir.

Grand entrepôt de Vins

FINS ET DE TABLE

de toutes provenances

ORESTE BIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

3 Grands Prix. 1 Diplôme. 6 Médailles obtenus aux dernières Expositions

Vente en Gros et au détail

LIVRAISON A DOMICILE

VINS DE TABLE

Rouges, 0,30 et 0,25, 0,30 et 0,40 c. le litre. Blancs, 0,30 et 0,40 c. le litre.

VINS FINS DE CORSE

0,80 et 1 fr. la bouteille verre compris.

VIN DE CHIANTI (Italie)

fr. 40 le litre, 0,70 le 1/2 litre.

VIN DE MARSALA (Sicile)

1.60. 1.75 et 2 fr. le litre., 0,80 c. le 1/2 l. 2 fr. le litre, 1 fr. 60 le 1/2 litre.

VINS DE BORDEAUX (Médoc vieux)

1 fr. 25 la bouteille.

VINS D'ASTI mousseux

1 fr. 75 la bouteille.

VINS BARBERA d'Italie

1 fr. 50 la bouteille.

VINS de MADÈRE et de MALAGA (Espagne)

1 fr. 40 la bouteille, 0,90 le 1/2 bouteille.

MUSCAT DE FRONTIGNAN vieux

1 fr. la bouteille, 0,90 le 1/2 bouteille.

Vermouth de Turin 1 fr. 50 la bouteille.

Quinquina Pomponet 1 fr. 40 id.

Vermouth Supérieur 1 fr. 40 id.

Apéritif « Le Fol » 1 fr. 50 id.

Gentiane 1 fr. 40 la bouteille.

VINS DE CHAMPAGNE

Grafton et Meyer 3 fr. 25 et 3 fr. 75 le bout. Duc Regnault de Clermonneuse 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.

Frescat à Epernay 4 fr. 50 et 5 fr. le bout.

SCIURE DE BOIS BLANC (Pin)

Prise en magasin 1 fr. le sac.

Rendue à domicile 1 fr. 25 le sac.

Vente de

Planches — Lattes — Liteaux — Poutrelles

Prix réduits

Déménagements

pour tous les pays

Prix très réduits

Cadres de déménagements, garde meubles pour entreposer le mobilier.

Camionnage et emballage soignés.

Agence Maritime, 7, route du Cap, Bastia.

ECZÉMAS, DARTRES

Souffrez vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs ou toute autre affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PERSIER. C'est le remède idéal, celui que nos mères, qui faisaient ou font encore leurs soins de beauté, connaissaient et employaient.

Connaissant l'excellence de l'EAU PRÉCIEUSE de PERSIER, je vous l'ai déjà annoncée, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis dix-huit mois, je me soignais sans résultat, croyant que j'allais perdre la jambe, lorsque j'ai acheté les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.

Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.

(SIGNÉ) MARINES à St Julien-en-Born (Landes).

Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 60 en timbres à la Pharmacie Depeyre 37, rue du Hâ, à Bordeaux et toutes pharmacies.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907

NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON À ÉTÉ

Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline

APPRÊT DU NEUF

Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Il sait Tout

ce que contient la

POCHETTE NATIONALE :

5 Billets de Loterie à 1 fr.

Tirage 15 Mars 1908

et un Timbre de garantie Numéroté participant gratuitement à plusieurs tirages en 1907.

15 Juillet, 15 Octobre, 31 Décembre 1907

CHAQUE POCHETTE : PLUS de TROIS MILLIONS de Lots

En vente partout. — Prix : 5 francs

Pour recevoir directement, envoyer mandat-poste de 5 fr. 20 ; par lettre recom. 5 fr. 50 ; étranger : 5 fr. 75. — M. l'Administrateur de la *Pochette Nationale*, 5, rue Etienne-Marcel, Paris.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Été 1907

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe dernos modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

Grand succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi franco, contre mandat-poste de 3 fr. 50, à M. Gaillard, 4, rue Feydeau, Paris.

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent fer titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent fer titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent ce garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Installation à Gaz

Jean Ciali, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Système perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs prothèses

Le Directeur-Gérant,

J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N. 165 — DIMANCHE 16 JUIN 1907

00329

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Insertions (3e page) 0.75 — Réclames 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint François Régis

Soleil : (heure nationale)

Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 10 m.

Premier quart., le 18 — Pleine Lune, le 25

Fête de Demain : Saint Ranieri.

15 JUIN

BASTIA-KERMESSE

Où nous arrêterons-nous ? Et qui donc a osé nous qualifier d'arriérés ! Après l'hiver le plus mouvementé, après une saison théâtrale qui n'en finissait plus, après les concerts, les soirées, les bals costumés, après la redoute, de joyeuse mémoire, voici que l'on annonce une nouvelle fête, agréable et brillante entre toutes.

Lecteurs, ne haussez pas les épaules et ne nous traitez pas de radoteur ! Quoi que l'on ait dit — et fort bien dit ! — sur la Kermesse, on ne saurait trop en parler. Elle est d'ailleurs le sujet de toutes les conversations, la pensée qui met à l'envers bien des jolies têtes.

Sur notre unique boulevard, les flâneurs du matin ne parlent pas d'autre chose, et les palmiers nouveaux venus qui donnent à notre place une très vague allure de Promenade des Anglais, ont dû surprendre depuis un mois bien des projets élaborés, en grand mystère, par de futures vendeuses.

Car, n'en doutez pas, ces dames vont rivaliser d'élégance et d'originalité. La vue de leurs comptoirs, où tous les goûts, hormis le mauvais, se seront donné libre cours, charmera les plus difficiles. Je ne voudrais pas m'attirer des haines déplorables en vous dévoilant les importants secrets de coulisses que j'ai surpris. Je n'aurai garde de vous décrire l'ornementation de chaque comptoir, ni de vous dire que toutes les époques s'y coudoieront dans un heureux contraste, depuis le pimpant Louis XVI jusqu'aux lignes hardies du modern-style. Mais dussé-je, délicieuses marquises, en provoquant une moue impatiente, déranger la mouche assassine qui souligne votre sourire, dussé-je, en déchaînant de justes colères, détruire l'harmonie des longues robes Empire, dussé-je, sous les mousselines vaporeuses des toilettes modernes, faire trépigner des petits pieds rageurs, mon indiscrétion de reporter m'oblige à déclarer d'ores et déjà que vous serez charmantes, quitte à ne rien apprendre de nouveau à personne.

Et non seulement charmantes par vos atours, mais aussi par votre façon de solliciter les acheteurs. Déjà nous avons pu admirer votre savoir-faire en ces derniers jours qui sont pour vous la vraie Veillée des armes.

« Bonjour, cher Monsieur, quelle belle soirée, n'est-ce pas ? Nous avons un mois de juin exquis ! Quel beau pays que le nôtre !... Et à propos, cher Monsieur, vous savez que je tiens un comptoir à la Kermesse du 23. Je serais si heureuse de vous y voir !... — Mais comment donc, chère Madame, trop heureux !... »

« Monsieur, je vends des bonbons pour les pauvres. Viendrez-vous m'en demander quelques-uns ? »

« Monsieur, Monsieur, n'oubliez pas les Articles de Paris ! »

« Monsieur, j'aurai des cigares exquis, de vrais havanes ! — Et moi du Champagne Carte d'or ! — Et moi des parfums exquis ! — Et moi des bibelots — Et moi des fleurs ! — Et moi, et moi... »

Comment vous résister, Mesdames ! Ne craignez rien, votre sourire sera le *Sésame, ouvre-toi* de toutes les bourses. Dans vos blanches mains tendues vont tomber fraternellement la monnaie du peuple et l'or des riches. Vos comptoirs, je le sais, (que je suis donc savant !) offrent une si grande variété de bonnes et de jolies choses, qu'ils laissent l'accès libre à toutes les générosités, les modestes et les autres.

Mais si généreux que l'on soit, on ne paiera jamais assez le plaisir de vous admirer dans vos nouvelles fonctions de vendeuses, ni le savoureux régal d'un *panzarottu* doré, offert par d'accortes *fritellaie* qui n'auront point dédaigné de mettre leur jolie main à la pâte.

Les comptoirs ne seront point le seul agrément de la prochaine fête. On vous a déjà énuméré les attractions nombreuses offertes aux grands et aux petits, les chevaux de bois et le gymkhana, les courses variées et la voiture aux ânes, la Bonne Aventure et la Grande Roue, la comédie et le feu d'artifice. Je prédis un succès monstre au photographe en plein air, aux vendeuses ambulantes, aux mignonnes marchandes de fleurs, à tout ce qui enfin constituera le charme de cette Kermesse, véritable fête de l'Élégance et de la Beauté.

Sollicités par d'aimables appels, conduits et servis par la main des Grâces, comment les Bastiais de tout rang n'accourraient-ils pas, dans un double but d'agrément et de charité, à ce rendez-vous en plein air, parmi des parfums, des harmonies, des sourires de femmes et des rires d'enfants.

FRED.

LA QUESTION des Chemins de fer Corses

par Célestin Caltucoli

Conseiller général

I.

SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA CORSE

« Le pays le mieux doué est resté le plus pauvre. » Ainsi s'exprime, dans une publication remarquable, un auteur qui a fait choix de la Corse comme sujet de thèse à l'Ecole des Hautes Etudes sociales (1). Quelle vérité lamentable contient cette laconique affirmation ! Oui, certes, cela est vrai. La Corse est tout à la fois riche et indigente. Elle possède d'inépuisables trésors mais elle est dans le presque impossibilité d'en tirer parti. Sa situation rappelle celle de ce personnage de féerie dont les habits d'aient comme de diamants, mais qu'un enchanteur condamnait à n'en pouvoir arracher un seul. La Corse aurait-elle donc, elle aussi, son enchanteur malfaisant ?

Sous un ciel d'un splendeur toute latine, la Corse fait onduler les terres d'une fertilité incomparable, et dont les trois dixièmes seulement sont ensemencés. Toutes les cultures s'y développent avec une facilité et une abondance exceptionnelles. La vigne s'y plaît et y donne d'excellents résultats. L'olivier y est plus prodigue que son frère de Provence. Les oranges et les citrons y mûrissent auprès des châtaigniers. Après le lin et le chanvre, on songe à y cultiver le coton, à la suite d'expériences concluantes. Peut-il citer encore la mûrier, le tabac, voire le café ? La nature, en résumé, semble n'être complue à réunir là les richesses agricoles les plus diverses, et qui généralement sont dispersées sous des latitudes très opposées.

J'ajoute que les forêts de pins, de hêtres, de chênes, méritent de placer la Corse en premier rang de nos régions forestières.

Et que dire de ses eaux minérales et thermales, et de son sous-sol, riche en minerais variés, où les granits rouges avoisinent les porphyres noirs, et où se croisent l'argent, le fer, le plomb et l'antimoine ? Les gisements de houille, de cuivre, d'antimoine, etc., mieux reconnus, pourraient donner lieu à de fructueuses exploitations. Il n'est pas jusqu'à la force motrice qui ne soit départie à cette « Ile de Beauté, » car une pluie leurs petits cours d'eau torrents qui pourraient se transformer en bouille bien-être. Et que d'autres richesses ignorées, dont la révélation modifiera complètement, sans aucun doute, la situation de régions en apparence moins favorisées que les autres ! J'allais oublier son littoral, qui, après l'assainissement de certaines de ses parties, pourrait être jalonné de stations hivernales. Il nous serait possible alors doter d'avantage à l'épanouissement de quelque nouvelle Alerie !

Et tout cela, pourtant, reste moralement et matériellement à l'état de friche, si bien que la plus lointaine colonie française est mieux connue, mieux appréciée et plus sérieusement mise en valeur que ce morceau même de la France, l'un des plus beaux et de ses plus vastes départements !

A quoi cela tient-il ? Certes, il est permis de déplorer la routine de l'agriculture corse, l'absence d'initiative qui le laisse désarmé en présence des nécessités commerciales modernes. On est fondé à dire que « l'Ile de Beauté » a été trop souvent une Ile d'indolence, où chacun constate qu'il y a beaucoup à faire, mais où bien peu se donnent la peine de chercher dans la modification des méthodes de travail une plus grande somme de rendement. Qu'importe ! Toutes ces mesures critiques tombent devant le fait brutal : La Corse est dénuée de moyens de transports, et rien ne servirait que ses terres fussent normalement exploitées, puisque les produits n'en pourraient être écoulés ; rien ne pourrait que son sous-sol fût rationnellement fouillé, puisque ces artères de l'industrie, les chemins de fer, font à peu près défaut partout. L'île serait elle habitée par la population la plus industrieuse du monde, que son affreux n'en resterait pas moins stérile. Transformez les services maritimes postaux, si défectueux encore, malgré d'incontestables améliorations ; abaissez les tarifs d'exportation ; utilisons enfin de chemins de fer tout à territoire, et nous verrons alors ce qu'il y a de vrai dans cet aphorisme, dont Iere peut-être justice un avenir prochain.

La Corse n'a pour ainsi dire pas de commerce extérieur, parce qu'elle manque de moyens de communication. Son commerce intérieur est peu important, parce que la prospérité n'y existe de plus en plus. Son industrie est languissante, parce que l'émigration lui enlève chaque année les meilleurs bras. Eh bien ! Donnez des chemins de fer à la Corse, et vous ne tarderez pas à la voir sortir de sa longue léthargie économique, mettre à jour ses richesses et prendre, en un mot, parmi les îles méditerranéennes, le rang qui lui appartient légitimement. Vous admirerez alors la grande dame opulente, après avoir admiré — sans la plaindre — la belle fille au haillons.

(1) Georges Moquart. — La Corse dans ses rapports séculaires avec la France.

Musique Municipale d'Ajaccio

Programme du 16 juin 1907, à 8 h. 1/2

Salut hâtelain, Pr. Fr.,	Doring.
Roméo et Juliette, fant.,	Gounod.
Fantaisie polonaise,	Donard.
Pirate, cavatine,	Bellini
Au Pays bleu, valse,	Klein.

Le Chef de Musique, TIBERI.

---

4 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA HORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XX

EN CAMPAGNE !

Alcide baisa la lettre, qu'il replia soigneusement et qu'il remit dans sa poche sur sur son cœur, puis, il écrivit :

« Ma Benoîte aimée,

» Que je voudrais être un grand savant pour vous écrire une belle lettre où je vous ferais bien comprendre ce que j'ai senti en lisant toutes les jolies choses que vous m'avez envoyées.

« Ma chère Benoîte, j'ai relu souvent, et je relirai encore ces pages qui me viennent de vous.

On lui avait fait la part belle en raison de son grand appétit, et, aussi, en récompense de ses services comme pourvoyeur de la troupe. Le déjeuner, assaisonné de lazzis de tous genres se prolongea. Alcide, ayant engloutit fameusement sa part, appela son camarade Moreau, le Parisien, à qui il s'était attaché ; il l'emmena à l'écart.

— Parisien, lui dit-il en lui montrant la lettre qu'il avait écrite à Benoîte, tu vois ce billet doux !

— Eh ! bien ?

— Il est adressé à ma promise. Prends-le, et promets-moi de l'envoyer à son adresse si... — dame, il faut tout prévoir ! si je suis tué pendant le combat que nous livrerons tout à l'heure.

Le Parisien se mit à rire.

— Bête ! fit-il. Voilà des idées ! Mon vieux, tu n'es pas drôle ! Tu flicherais le trac à tout un régiment ! N'importe, donne le poulet, je me charge de la commission !

Mais, après réflexion, il ajouta :

— Eh ! j'y pense, Alcide, et si c'est moi qui passe l'arme à gauche ?

— Bon ! répondit le géant. En ce cas, je resterai pour écrire une autre lettre.

— Oui, mais si nous sommes démolis tous les deux ?

— Alors, fit Alcide gravement, à la grâce de Dieu !

Le Parisien prit la lettre.

— Fichu dessert que tu me fournis, ma vieille branche ! lui dit-il. C'est vrai, j'étais gai comme un pinson, et, à présent, je dois avoir l'air aussi triste que l'entrée du Père-Lachaise.

Les deux hommes se séparèrent. Le caporal les appelait, car l'heure était venue de relever les sentinelles. Dans l'après-midi, le froid déjà vif, augmenta.

Plusieurs hommes furent chargés d'aller couper du bois pour entretenir le feu. Roger les conduisit ; son inaction lui pesait ! L'officier qui commandait la petite troupe, le sous-lieutenant Frédéric Gerfault, visita les postes, examina les alentours, et s'assura qu'il n'y avait pas de surprise possible.

Vers quatre heures, le soleil disparut derrière une montagne, et la nuit tomba un quart d'heure après. L'officier fit doubler les sentinelles, au dehors, et commanda une reconnaissance aux environs. Puis, avec Roger, il se retira dans une sorte de buanderie, jadis dépendante de la ferme incendiée, et qui, seule, restait debout au milieu des ruines.

Par la fenêtre de ce bâtiment, élevé sur une hauteur, on voyait toute la plaine avoisinante, qui se trouva, bientôt, éclairée par la lune en son plein.

En reconnaissant la place dans la journée, Frédéric avait décidé qu'il s'installerait là, le soir.

L'observatoire lui avait semblé bien choisi. Les deux hommes s'assirent sur un banc de bois, près de la cheminée immense, dans laquelle on avait allumé un grand feu. La flamme du foyer les éclairait suffisamment. Au dehors, les francs-tireurs, accroupis près d'un arbre ! fichez, causaient entre eux, à demi-voix.

Tous, officier et soldats, subissaient une même impression qui se dégageait de ces ruines sinistres. En cette atmosphère, par le froid aigu qui les pénétrait, au milieu d'un pays inconnu, ils éprouvaient un malaise véritable ! Ils souhaitaient que l'ennemi parût. Immobiles, muets à présent, pensifs, ils revoyaient sans doute ceux qu'ils aimaient, qu'ils ne reverraient jamais, peut-être !

Cette attente, sous les armes, avait quelque chose de lugubre ! Dans la buanderie, Frédéric, ayant allumé un cigare, s'approcha de la fenêtre et regarda le paysage.

— Tout est calme ! fit-il.

Roger tressaillit en entendant la voix de son chef.

Frédéric reprit :

— Si le convoi passe à l'heure indiquée, il sera près d'ici dans une demi-heure ! Veillons !

Il s'assit proche de la fenêtre et fuma silencieusement. Roger qui avait gardé sa place à côté du feu, était retombé déjà dans sa rêverie.

Frédéric l'observa sans mot dire. Depuis trois mois ils vivaient côte à côte et ils s'étaient pris d'amitié. Ayant à peu près les mêmes goûts, les mêmes mœurs, instruits tous les deux et se trouvant seuls dans du monde, au milieu de leurs hommes, paysans sans éducation pour la plupart, ils n'avaient pas tardé à s'attacher l'un à l'autre.

Tout à coup, Roger soupira. Frédéric se leva et lui mit la main sur l'épaule.

— Roger ! fit-il.

— Qu'y a-t-il ?

Debout aussitôt, le vicomte avait saisi son fusil, croyant que son chef avait entendu quelque bruit suspect. Il regarda Frédéric, et, comprenant qu'il s'était trompé, il déposa son arme.

— Vous songiez à elle ? dit l'officier en souriant.

— Je l'avoue ! Oui, quand je suis isolé un instant, c'est toujours d'elle que mon esprit est occupé.

(*A suivre*).

COURSES DE BASTIA

Hippodrome Campometta-Terranova

Dimanche 16 Juin 1907.

Prix du Demi-Sang et de la Société des Courses de Bastia.

Course au trot attelé ou monté pour tous chevaux de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en France, mais résidant en Corse depuis le 1er janvier 1905.

Prix, 400 francs

dont 300 au premier, 100 au second ; 50 fr. sur les entrées au troisième ; le surplus des entrées au premier. — Entrée 5 fre. — Distance : 3.880 mètres.

Poids 4 ans 52 k.los, 5 ans et 6 ans 57 k.los. Poids libre pour les chevaux attelés. Les chevaux d'origine Corse avanceront de 200 m. Tout gagnant d'un premier prix se montant à 200 fr. au moins reculera de 50 m. ; de 400 fr. de 200 m. ; de 600 fr. de 250 m. ; de 800 fr. de 350 m ; de 1,000 fr de 450 m. ; de 1.200 fr. et au dessus de 600 m.

Chevaux engagés : 5

Prix de la Société sportive d'Encouragement et du Ministère de l'Agriculture

Course plate pour tous chevaux de 3 ans nés et élevés en Corse

Prix, 1.500 francs

dont 1.300 au premier, 150 au second, 50 au troisième ; la moitié des entrées au 2e ; l'autre moitié au 3e. — Entrée 10 fre ; Distance 1.500 mètres.

Poids 60 k.los. Les chevaux de pur sang anglais porteront 6 k. de plus ; de pur sang anglo-arabe 2 k. Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de demi sang recevront 2 k. de décharge. Tout gagnant portera en outre 2 k. 1/2 de plus ; de 1.000 fr. en un ou plusieurs prix, 4 k. ; de 2.000 fr. 5 k. 1/2 de plus ; de 3.000 fr. 7 k. de 4 000 fr. 8 k. 1/2 ; de 5.000 fr. 10 k.

Chevaux engagés : 4

Prix du Conseil général et du Ministère de l'Agriculture

Course plate pour tous chevaux de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse.

Prix, 1.350 francs

dont 1.000 au premier, 250 au deuxième, 100 au troisième ; 50 fr. sur les entrées au quatrième ; le surplus des entrées au premier. — Entrée 10 fre ; Distance 2 800 mètres.

Poids 4 ans 60 k ; 5 ans 64 k. ; 6 ans 66 k. Les chevaux de pur sang anglais porteront 6 k. de plus, de pur sang anglo arabe 2 k. Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de demi sang recevront 2 k. de décharge. Tout gagnant portera en outre 2 k. 1/2 de plus ; de 1.000 fr. en un ou plusieurs prix 4 k. ; de 2.000 fr. 5 k. 1/2 ; de 3 000 fr. 7 k ; de 4.000 fr. 8 k. 1/2 ; de 5 000 fr. 10 k.

Chevaux engagés : 3

Prix de la Ville de Bastia

Course plate pour tous chevaux de 3, 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse. *Réservée aux propriétaires des arrondissements de Bastia, Calvi et Corte.*

Prix, 500 francs

dont 400 au premier, 100 au second. — Entrée 10 fre. (au fonds de courses) : Distance 1.500 mètres.

Poids ; 3 ans 68 k. ; 4 ans 63 k. ; 5 ans 64 k. ; 6 ans 66 k. Les chevaux de pur sang anglais porteront 6 k. de plus, de pur sang anglo arabe 2 k. Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de Demi Sang recevront 2 k. de décharge. Tout gagnant portera en outre 2 k. 1/2 de plus ; de 1.000 fr, en un ou plusieurs prix 4 k. ; de 2.000 fr. 5 k. 1/2 de 3.000 fr. 7 k. de 4 000 fr. 8 k. 1/2 ; de 5.000 fr. 10 k.

Chevaux engagés : 8

Prix de l'Industrie

Course au trot attelé pour tous poneys garcons de 4 ans et au dessous ne dépassant pas la taille de 1 m. 35.

Prix, 350 francs

dont 250 au premier, 100 au deuxième. — Entrée 5 fre. (au fonds de courses) : Distance 3.000 mètres.

Les poneys de 1 m. 20 et au dessous partiront à 0 ; au dessus de 1 m. 20 jusqu'à 1 m. 25 inclus, ils reculeront de 30 m. ; au dessus de 1 m. 25 jusqu'à 1 m. 30 inclus, ils reculeront de 60 m. ; de 1 m. 30 jusqu'à 2 m. 35 ils reculeront de 120 m. Tout gagnant d'un 1er prix reculera de 100 m. ; de deux premiers prix de 150 m. ; de trois premiers prix sera exclu.

Chevaux engagés : 3

Prix Cyrnos

Course plate pour tous chevaux de 3, 4, 5 et 6 ans, ayant couru dans les autres courses plates, à l'exclusion des gagnants.

Prix, 350 francs

dont 250 au premier, 100 au deuxième. — Entrée 5 fre. (au fonds de courses) : Distance 1.500 mètres.

Poids : 3 ans 60 k. ; 4 ans 63 k. ; 5 ans 64 k. ; 6 ans 66 k. Les chevaux de pur sang anglais porteront 6 k. de plus, de pur sang anglo-arabe 2 k. Les chevaux inscrits sur la liste officielle des chevaux de Demi Sang recevront 2 k. de décharge. Tout gagnant portera en outre 2 k. 1/2 de plus ; de 1.000 fr. en un ou plusieurs prix 4 k. ; de 2.000 fr. 5 k. 1/2 ; de 3 000 fr. 7 k. de 4.000 fr. 8 k. 1/2 ; de 5 000 fr. 10 k.

Chevaux engagés : 4

***

Les courses commenceront à deux heures précises.

***

Programme des Courses du dimanche 16 juin 1901

Fontenay, allégro,	Signard.
La Fête du Village, ouv.,	Boisdion.
Les Hydropathes, valse,	Gong'i.
Les Noces de Jeannette, fant.,	Massé.
Deux ans Lisbonne, galop,	X.

***

MM. les officiers en tenue seront gracieusement admis au pesage, les sous-officiers au pavillon, les caporaux, soldats et marins à la pelouse.

***

MM. les Conseillers généraux qui désirent assister aux Courses du 16 juin, sont priés de retirer leur carte, chez M. Mingalon, notaire, trésorier de la Société, 16, boulevard Paoli.

***

Les cartes d'enfants de Sociétaires seront délivrées le samedi 15 juin jusqu'au dimanche 16, à 10 heures du matin, chez M. Mingalon.

***

Le pari-mutuel, sous la direction intelligente de M. Guelfucci, sera assuré de la manière la plus irréprochable à l'aide des billets-compteurs Oller.

***

Les cartes d'entrée sont en vente chez M. Poggi, coiffeur et chez M. Blasi, succursale de la maison Mattei et Cie.

***

AVIS

La Compagnie de chemins de fer départementaux a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des courses qui auront lieu à l'hippodrome de Furiani, des trains supplémentaires seront mis en marche le 16 juin 19 /7 entre Bastia et Furiani et vice-versa, suivant les besoins, depuis une heure 30 jusqu'à la dernière course.

A l'aller, ces trains ne s'arrêteront pas à la halte du Lupino. Le train régulier n° 5 partant de Bastia à midi 7, s'arrêtera exceptionnellement à la gare de Furiani.

Les billets pour Furiani seront délivrés au guichet de la salle des pas perdus à partir de 6 heures du matin.

A partir de 11 h. 30, la distribution se fera comme suit : Billets de 1re et de 2me classes, au guichet de la salle des pas perdus.

Billets de 3me classe, aux guichets établis dans le bâtiment des bureaux de l'Exploitation, sur la place, à droite.

MM. les voyageurs sont priés de se munir de monnaie.

Le coupon d'aller des billets d'aller et retour n'étant pas retiré à l'arrivée à Furiani les deux coupons réunis devront être présentés au retour.

NOS FAVORIS

Prix du Demi-Sang
Douteux.
Fra Diavolo.

Prix de la Société Sportive
Kopeck
Clementine.

Prix du Conseil général
Caresse

Prix de la ville de Bastia
Le Mormont.
Quo Vadis.

Prix de l'Industrie
Farceur

Prix Cyrnos
Bohême

Avis aux Officiers retraités

COMMUNICATION DE L'UNION CENTRALE

A trois kilomètres de Pont-l'Evêque, dans un site superbe et sain, se trouve une magnifique propriété dominant la ville de Pont-l'Evêque par M. le colonel Laglois (Prix ré du Saint-Hymer). Ce dom vs recevoir des officiers retraités, sans famille. Ils y seront nourris, très bien, logés avec meubles, chauffés, éclairés, servis pour 600 ou 1,000 fr. par an, selon la quotité de la retraite. Ce sont des soins qui font le service. Le village de Saint Hymer touche le Prieuré. La liberté de sortir, aller et venir, découcher, voyager est complète. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. le capitaine Le Cor, membre du C., commissaire de surveillance à la gare de Pont-l'Evêque (Calvados).

Le vice président de la Société des officiers en retraite,
J.-H. Lacu.

Concerts Militaires

Note de la Place

En raison des Courses de dimanche 16 juin la Musique du 173e devant jouer dans l'après-midi, ne se fera pas entendre dimanche soir, sur la place St-Nicolas.

Tribunal Correctionnel

On se rappelle que le nommé P. J.-E. avait été arrêté à Marseille sous l'inculpation d'avoir, à Nonza, violé une de ses cousines. Cette jeune fille, devenue mère à la suite de l'attentat dont elle aurait été victime, n'a révélé que dans le huitième mois de sa grossesse les violences dont elle aurait été l'objet, prétendant que son séducteur avait promis de lui donner la mort si elle le dénonçait.

P. J.-E. était poursuivi jeudi devant le Tribunal correctionnel pour violence et menaces de mort.

Les défenseurs, Me de Carafa et de Montera junior, ont déposé des conclusions tendant à ce que le Tribunal se déclare incompétent.

« Les faits tels qu'ils sont énoncés par l'accusation, ont-ils soutenu, ne constituent pas le délit de violence justiciable du Tribunal correctionnel, mais bien le crime de viol qui relève seul de Cour d'assises.

« C'est devant cette juridiction qu'ils se proposent de dévoiler l'odieuse machination ourdie contre leur client. Le Tribunal doit donc se désaisir de cette affaire. »

Le Tribunal faisant droit aux conclusions des honorables défenseurs, s'est déclaré incompétent.

Bulletin Financier

Paris, 14 juin 1907

Le marché reste hésitant. Les fonds d'Etat paraissent un peu mieux disposés. Notre Rente s'inscrit à 95 05. Fonds russes également raffermis. Nos Sociétés de Crédit en rapprochement très fermes à leurs cours de la veille.

Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Nord du Paraná à 479.50 donnent un revenu net de 5.22 0/0. Les obligations 5 0/0 Victoria Minas sont toujours en faveur à 445.

Capitaux à de bonnes demandes à 71. La Mexicaine Copper se consolide à 67 en bonne tendance. La Société française Electrolytique s'échange à 134. Les Mines de Barysies Françaises sont bien tenues à 147. Les Zines de Teruel sont calmes à 47. La Société Industrielle d'Aulnoy fait 374 à terme et 386 au comptant.

La privilégiée Malicorne se négocie à 650. Les charbonnages de Koprivnica sont fermes à 126.

L'automobile l'Eclair est toujours bien disposée à 122. L'action Dalkhaye est très ferme à 41 ; de nombreuses commandes affluent aux ateliers qui sont devenus insuffisants malgré les agrandissements effectués l'année dernière. Rappelons que les actions de l'Express Motor Cab vont être prochainement introduites sur notre place, et qu'il s'agit d'une affaire qui répond aux besoins du public de Londres.

L'action de la Cie des Assurances Générales sur la vie est sensiblement entre 29.500 fr. Celle Cie, la plus ancienne et la plus importante de toutes les Cies similaires présente aux polices de famille prévoyantes le fonds de garantie le plus élevé (93 millions).

Nos chemins de fer restent soutenus.

Brevet élémentaire des Jeunes filles

Nous rappelons que l'examen de la première session du brevet élémentaire des jeunes filles, est fixé au lundi 17 Juin. Les aspirantes devront être présentes au lycée pour l'appel nominal à 7 h. 1/4 précises. (Entrée par la rue de la Miséricorde.) Elles devront être munies de leur bulletin de versement.

Les épreuves écrites ont lieu dans l'ordre suivant :

Epreuves de la 1ère série
Durée de l'épreuve

Lundi matin. — Dictée et exercices, 1/2 heure après la dictée du sujet ; Composition française, 2 heures. Soir. — Calcul, de 2 à 4 heures.

Epreuves de la 2e série

Mardi soir. — Ecriture de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/4 ; Couture de 2 h. 1/4 à 3 h. 1/4 ; Dessin de 3 h. 1/4 à 4 h. 1/4.

Epreuves de la 3e série
(Epreuves orales)
Mercredi matin, à 8 heures.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIETRANERA. — Dimanche 16 juin aura lieu la fête de la Congrégation des filles du Sacré-Cœur de Marie. Cette solennité sera rehaussée par la première Communion des enfants.

Ordre des cérémonies : à 7 h. du matin messe, première communion des enfants et communion générale des filles du Sacré Cœur ; à 10 heures, grand'messe ; à 4 heures du soir, Vêpres, rénovation des vœux du baptême. Procession avec la statue du Sacré-Cœur. Consécration à Marie. Salut.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 juin

Thermomètre : 7 heures du matin + 19 3 à midi + 30 4 à 4 heures du soir + 31 Maxima + 31 3 Minima + 17.

Baromètre : Niveau du matin 758 mm. à midi, 760 mm à 4 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans le matinée, N.-E. léger. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 04 mm.

***

Défense mobile

Les contre-torpilleurs *Eclair* et *Orage* sont arrivés, hier soir, dans notre port, venant de Bonifacio.

Ils repartiront lundi pour Bonifacio et retourneront à Bastia mercredi.

Ces contre-torpilleurs font des exercices de pilotage.

***

Réforme postale

On m'écrit de *Nos Loisirs* :

Un monsieur entre dans un bureau de poste et demande un timbre. L'employé tire d'un dossier ginant la petite vignette. Il la trite re un instant, puis la passe au monsieur, non sans avoir essuyé de la face gommée la tablette plus que douteuse qui règne le long des guichets.

Le monsieur passe le timbre sur sa langue, l'étant à la fois le dessier, la tablette et les mains du postier (triple politesse dont il se passerait volontiers). Pourquoi ne placerait-on pas, dans chaque bureau, de petites éponges humides sur lesquelles on pourrait humecter les timbres avant de les imposer sur les enveloppes ?

***

SI VOUS DÉSIREZ à Marseille un hôtel confortable, bien tenu et à des prix modérés, descendez à *l'Hôtel Nautique*, 7, Quai de la Fraternité.

***

A vendre

Un piano avec ses accessoires, appartenant au Cercle de la Méditerranée, rue Abbatucci, 2.

***

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, aux rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

Etat-Civil

NAISSANCES

Pierri Eugène. — Sisco Louis.

DÉCÈS

Severoni Louis, 4 ans.

Rinaldi Marie Madeleine Louise, 5 ans.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Dimanche prochain, 16 courant, Monseigneur l'Evêque administrera le Sacrement de la Confirmation aux enfants de la paroisse Sainte-Marie.

La cérémonie commencera à 7 heures précises du matin.

ORATOIRE SAINTE CROIX. — L'installation de la nouvelle officialité pour l'année 1907-1908, aura lieu, dans cet oratoire, dimanche, 16 courant, à la messe de 10 heures.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu dimanche 16 juin, à 9 heures du matin, pour procéder au renouvellement du bureau.

Le vote devant avoir lieu au scrutin secret. Ne pourront prendre part au vote que les syndiqués munis de leurs livrets.

Le secrétaire Fabiani Toussaint.

L'Union Vie
Fondée à Paris en 1829

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

RENTES VIAGÈRES
Assurances dotales, mixtes, combinées, etc.

S'adresser à
Bastia, à M. Etienne Périer.
Ajaccio, à M. J.-T. Bartoli.
Corte, à M. Charles Mariani,
l'Ile-Rousse, à M. Léon Rossi.
Propriano, à M. Toussaint Sorba.

— MARSEILLE —

HOTEL NAUTIQUE
7, Quai de la Fraternité, 7.
MAISON REMISE A NEUF
Electricité — Bains
PRIX MODÉRÉS
Succursale à Vichy
✦ HOTEL MAUSSANT ✦

VICHY
Hôtel de Norvège
entièrement remis à neuf près des Sources et du Casino
Chambre et Pension depuis 5.50
Arrangement pour familles
DESCHAMPS, propriétaire

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00330

BOURSE DE PARIS

	14 juin	13 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	95 00	94 95
— de 3 0/0 amortis.	96.35	96 70

ex-coupon.

Allocation Ecclésiastique

Paris, 15 juin.

Une allocation temporaire pour quatre ans est accordée à M. l'abbé Franceschi, vicaire à Vescovato.

LOTERIE des Pauvres Honteux

Numéros gagnants

Paris, 15 juin.

Ce matin, à 10 heures, a eu lieu, 9, rue Jean-Bapti te Dumas, le tirage de la loterie des *Pauvres Honteux*.

Le gros lot de 100.000 fr. a été g gné par le numéro 1.598,543.

Le numéro 982,105 gagne le lot de 10.000 francs.

Les numéros 1.150.192 et 1.303.582 gagnent chacun un lot de 1.000 francs.

Les Souverains Danois EN FRANCE

A PARIS

Paris, 15 juin.

Déjeuner à l'Elysée

LL. MM. le roi et la reine de Danemark ont quitté, ce matin, vers onze heures, le ministère des Affaires étrangères, et se sont rendus à l'Elysée, pour assister au déjeuner intime que leur offraient le Président de la République et Mme Fallières.

Les présidents de la Chambre et du Sénat, le ministre plénipotentiaire de Danemark à Paris, tous les ministres, le général gouverneur de Paris, le préfet de la Seine, le préfet de police, le président du conseil municipal, y assistaient.

Au dessert, M. Fallières a porté la santé des Souverains et a bu à la nation amie.

Le roi a répondu en quelques paroles émues, et a vanté l'hospitalité française.

A l'Hôtel-de-Ville

Après le déjeuner, le roi et la reine de Danemark, le président de la République et Mme Fallières se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville.

Sur tout le parcours du cortège, la foule était massée et a fait des ovations enthousiastes.

Les Souverains ont été reçus à l'Hôtel-de-Ville, par le président du Conseil municipal et le préfet de la Seine, entourés de tous les membres de la municipalité.

Le roi et la reine de Danemark ainsi que M. Fallières ont signé le procès-verbal de la visite sur le registre réservé à cet usage.

Au Musée du Luxembourg

De l'Hôtel-de-Ville, le cortège s'est rendu au Musée du Luxembourg.

Le conservateur du Musée en a fait les honneurs aux Souverains danois, qui se sont vivement intéressés aux merveilles qu'ils ont vues.

Les Souverains danois ont ensuite regagné leur hôtel, au milieu d'ovations sympathiques.

Visite à M. Loubet

Conformément à l'usage établi, le roi de Danemark a rendu, vers cinq heures, visite à M. Loubet, ancien Président de la République.

Nouvelles Militaires

Paris, 15 juin.

M. le colonel Marmet, commandant le 100e régiment d'infanterie, en garnison à Narbonne, est mis à la retraite d'office.

M. le colonel Babier, commandant le 31e d'infanterie, est appelé au commandement du 100e d'infanterie.

Tirages financiers

Ville de Paris 1865

Paris, 15 juin.

L'obligation portant le numéro 246 942 est sortie remboursable à 450.000 francs.

L'obligation portant le numéro 398.132 est remboursable à 50.000 francs.

Obligations Suez

L'obligation portant le numéro 243.779 est sortie remboursable à 150.000 francs.

Les obligations portant les numéros 284.803 et 25.123 sont remboursables chacune à 25.000 francs.

Obligations de Panama

Le gros lot de 250.000 francs a été gagné par l'obligation portant le numéro 837.037.

Le numéro 82.950 gagne le lot de 100.000 francs.

Bons de la Presse

Le numéro 124.512 gagne 10.000 francs.

Le numéro 97.899 gagne 1.000 fr.

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

Les mesures d'ordre

Paris, 15 juin.

L'agitation continuant dans les principaux centres viticoles du Midi, le Ministre de la Guerre, après entente avec le président du Conseil, a pris les mesures d'ordre qui ont été immédiatement exécutées.

Trois cents gendarmes sont arrivés à Narbonne ; soixante rejoindront Montpellier, et quarante augmenteront les brigades de Béziers.

Effervescence à Montpellier

Demande de troupes

Montpellier 15 juin.

Une animation extraordinaire règne aujourd'hui à Montpellier. La ville est de plus en plus surexcitée.

De très graves incidents sont à craindre, car les bruits les plus alarmants circulent au sujet de l'arrestation probable de Marcellin Albert.

La situation est jugée si grave, que le général Baillaud, commandant le corps d'armée, a demandé d'urgence des troupes de renfort.

Deux cents gendarmes sont déjà arrivés en ville, venant du Tarn-et-Garonne.

Poursuites contre le comité d'Argelliers

Paris, 15 juin.

Une note de l'agence Fournier annonce que le gouvernement a décidé d'intenter des poursuites contre Marcellin Albert et le comité d'Argelliers pour excitation à la révolte contre les lois du Pays.

Cette nouvelle, qui est vivement commentée par la presse, pourrait avoir des conséquences très graves. Des troubles et même des émeutes sanglantes sont à craindre dans le Midi, si l'apôtre de l'agitation et le comité organisateur des grands meetings étaient arrêtés ou simplement poursuivis devant le tribunal correctionnel.

Mutinerie au 17e d'infanterie

Perpignan, 15 juin.

Une sérieuse mutinerie vient de se produire au 17e régiment d'infanterie en garnison à Perpignan.

Le colonel, se conformant aux ordres du Ministre de la Guerre, a refusé les permissions de vingt quatre heures.

Aussitôt que cette décision a été communiquée aux hommes, plusieurs d'entre eux ont violemment protesté et ont entonné en chœur « l'Internationale. »

Immédiatement prévenu, le colonel serendit à la citadelle, et réussit à calmer les indisciplinés.

Nouvelles Maritimes

Paris, 15 juin.

M. le vice-amiral Gigon, commandant en chef de l'escadre du Nord, est relevé de ses fonctions, sur sa demande, pour raison de santé.

M. le vice-amiral Jauréguiberry est nommé commandant en chef de l'escadre du Nord.

Conseil des Ministres

Paris, 15 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Crise Viticole

La séance a été exclusivement consacrée à l'examen de la situation créée par la crise viticole et notamment par les démissions municipales.

Le Conseil a décidé de faire hâter le vote de la loi en discussion devant le Parlement et de maintenir les instructions données aux préfets relativement aux démissions.

D'autres décisions ont été prises, mais elles n'ont pas été communiquées à la presse.

Les poursuites

M. Guyot-Dessaigne, ministre de la Justice, a annoncé à ses collègues qu'il confèrerait demain matin avec le Procureur général près la Cour d'appel de Montpellier, qu'il a mandé d'urgence.

Le Garde des Sceaux examinera avec ce magistrat les mesures judiciaires qui pourront être prises contre les organisateurs de l'agitation viticole et des graves manifestations qui se sont produites.

Etat-major de la marine

M. Thomson, ministre de la justice soumet à la signature présidentielle un décret portant nomination du commandant de l'escadre du Nord.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

COUR D'ASSISES DE NANTES

L'AFFAIRE MARK-YVETOT

Nantes, 15 juin.

Les témoins à décharge

La longue théorie des témoins à décharge continue à défiler à la barre ; ils viennent apporter des témoignages de sympathie aux deux accusés, et contredire les affirmations des agents de police.

Incidents

Les témoins se montrent parfois très violents. Me Hervé leur pose de nombreuses questions auxquelles ils répondent avec véhémence.

Un d'entre eux, le citoyen Grandjouan, dessinateur et membre de la C. G. T., se montre particulièrement insolent envers les agents de la force publique.

Le président dût, à plusieurs reprises, l'inviter au calme. Finalement, Grandjouan a été mis en état d'arrestation pour injures envers le capitaine de gendarmerie Gerbois, témoin à charge.

Le Réquisitoire

M. le Procureur de la République Jacomey prononce un très sévère réquisitoire.

Il fait le procès de la Confédération générale du Travail, dont les deux accusés ont été les délégués à Nantes pour pour exciter les ouvriers à la révolte contre les patrons, leur conseiller le meurtre, le pillage et l'incendie. Ils ont fait tous deux de véritables cours de « sabotage. »

Un verdict impitoyable s'impose.

Plaidoirie de Me Hervé

Me Gustave Hervé, avocat du barreau de Paris, présente la défense des accusés.

Il essaye de démontrer que Mark et Yvetot se sont bornés à faire connaître aux ouvriers leurs droits, à leur donner des conseils très sages sur la manière qu'ils devaient employer pour faire triompher leurs légitimes aspirations. Jamais ni Mark, ni Yvetot n'ont conseillé le « sabotage » des usines.

Les doctrines qu'ils ont défendues, sont celles que M. Briand a soutenues pendant longtemps avant d'occuper une place au Conseil des ministres.

Punir les deux honnêtes citoyens qui a sis sur la sellette, serait un déni de justice ; ces deux citoyens seraient frappés pour avoir exercé leurs droits imprescriptibles : « la liberté de pensée et de parole.

La Conférence DE LA HAYE

Le Hayo, 15 juin.

Les plénipotentiaires de tous les Etats participant à la Conférence internationale de la Haye, ont signé hier, à nouveau, le protocole de 1899, et se sont réunis aujourd'hui, pour la première fois, en séance solennelle.

La salle des Chevaliers, où se réunissent les Etats généraux de Hollande, a été richement emménagée pour servir de local de réunion.

Une foule énorme de curieux stationne dans les environs pour assister à l'arrivée des délégués des diverses nations.

La France est représentée par MM. Léon Bourgeois, ambassadeur extraordinaire ; d'Estournelles de Constant, plénipotentiaire ; le général Amouroux ; le contre-amiral Aragot ; Fromageot ; le commandant Lacaze, délégués techniques ; André, Ribot, Jaroussse de Sillac et le baron Couvel, secrétaires d'ambassade.

A deux heures, le Ministre des Affaires étrangères de Hollande déclare ouvert le deuxième congrès international de la Haye.

Tous les représentants des diverses nations sont présents.

Discours du Ministre de Hollande

Après avoir ouvert la Conférence, le Ministre des Affaires étrangères de Hollande souhaite, au nom de son gouvernement, la bienvenue aux membres du Congrès.

Il rappelle qu'à S. M. l'Empereur de Russie appartient l'honneur d'avoir le premier entrepris l'œuvre de la Paix par l'arbitrage, d'avoir eu l'idée féconde de fonder une Cour arbitrale. Il propose d'adresser à S. M. Nicolas II, l'hommage reconnaissant de l'Assemblée.

Celle-ci tiendra aussi à remercier S. M. la Reine de Hollande, qui reçoit dans ses Etats, les délégués du monde entier, et lui permet de se réunir à la Haye, pour l'accomplissement d'une grande œuvre.

Télégramme à S. M. Nicolas et à S. M. la reine Wilhelmine.

A l'unanimité le Congrès adresse, par télégramme, ses hommages et ses remerciements à LL. MM. l'Empereur de Russie et la Reine de Hollande.

Discours du Président

M. de Nélidow, ambassadeur de Russie à Paris, et président de la Conférence, prend ensuite la parole. Il retrace l'œuvre accomplie par la Conférence de 1899, et fait un magnifique éloge de la paix mondiale.

La séance est ensuite levée.

Les Morts du Jour

Le général Colonna

Paris, 15 juin.

On annonce la mort du général de brigade Eugène-Henri-Bernardin Colonna, qui faisait partie du cadre de réserve depuis le 26 décembre 1895.

Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Café des Gourmets
Boulevard Paoli, 23, Bastia
A partir de 3 heures
GLACES
Crème Plombière et Fraise
SERVICE EN VILLE
Bière Tourtel
Brune et Blonde
SANDWICHS

AVIS

La Maison Dominique MATTEI aîné, Place Saint-Nicolas, Bastia, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir du 10 courant, elle a mis en vente savoir :

Sel, 11 fr. 50.

Soufre sublimé pur, 9 francs la balle de 50 kilos.

Sulfate de cuivre, 88 fr. les 100 kilos.

En vente chez M. Marfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio,

LA
Médecine Végétale
par les Sucs et Principes actifs des Plantes.

Le Méthode Végétale qui depuis de nombreuses années obtient tant de succès dans les guérisons des maladies chroniques, se trouve décrite dans le meilleur ouvrage intitulé : « La Médecine Végétale ».

Tous les malades incurables et désespérés trouveront dans ce livre la marche exacte et certaine pour se guérir sans drogues funestes, sans poisons qui intoxiquent le corps, épuisent les nerfs et détruisent l'estomac, sans opération, ni mutilation mais à l'aide de sucs végétaux et autres médicaments qui pénètrent les tissus, fortifient l'organisme et purifient le sang.

Parmi les chapitres les plus importants, il contient de plus :

Maladies de la Peau, Dartres, Eczéma, Vices du sang, etc. — Maladies spéciales de la Femme : Pertes blanches, Suites de couches, Hémorragies, Règles douloureuses, Maladies contagieuses, Vices secrets, Syphilis, Scrofules, Gravelle, Diabète, Anémie, Bronchite, Asthme, Phtisie, Goutte, Rhumatisme, Hydropisie, Albuminurie, etc., etc.

Avec ce livre, chacun peut devenir son propre médecin, se soigner et se guérir seul de toutes ses maladies chroniques, sans médicaments qui empoisonnent, sans pot-de-vin donné et bénéficiaire qui exploite, car nous mettons entre toutes nos mains un moyen infaillible de guérison, sûr et certain, avec des plantes qui existent dans nos forêts :

FORCE, VIGUEUR et SANTÉ

Dans un but de vulgarisation scientifique et humanitaire, *La Médecine Végétale*, fort volume de 264 pages, est envoyé franco contre 0.60 centimes en timbres-poste adressés à M. le Directeur de la PHARMACIE VIVIENNE 10, Rue Vivienne, PARIS.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907
NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON & ÉTÉ
Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline
APPRÊT DU NEUF
Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

FARINE LACTÉE NESTLÉ
• Aliment préféré des enfants. •

VER SOLITAIRE
Cure radicale sans danger en deux heures par les
GLOBULES de SECRETAN
TRENTE ANS DE SUCCÈS

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERIOCHI, propriétaire
Saison Printemps-Eté 1907
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe dernes modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS PARMIS OU TOMBENT-ILS?
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il active la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux reconnu. Résultats Inespérés. Vente toujours croissante.
Exiger sur les Epreuves les mots Royal Windsor En trouve dans les Coiffeurs-Parfumeurs en Boîtes et demi-Bouteilles.
ENTREPOT : 25, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent en faveur 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et roudes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

RHUMATISME
Les remèdes sont inefficaces de douleurs, tremblements musculaires et articulaires, névrite, névralgies, migraines grande usure bilieuse ou fatigue ou au chaud-froid, les nuits, vertiges, vomissements, digestions pénibles, concordant avec les variations de la température et de l'humidité, ont trouvé à guérir à l'Institut antirhumatismal, 11 rue Jacquemont, Paris, qui envoie gratis le moyen de guérir rapidement.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Blondes
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mairie en garde contre certaines charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des moyens anodins pour le vente pour la fabrication de fausses dentures.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Mefiez-vous des Contrefaçons. Exiger le véritable produit
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Battelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti, à cours Napoléon, à Ajaccio.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Corse

THE BLAIZE PÈRE LE MEILLEUR PURGATIF DÉPURATIF
40 ANS DE SUCCÈS. — EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

TUMEURS cancers et fibrômes.
Ecrire Viallet, 45, rue Lakanal, Grenoble (Isère), qui indique remède.

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 166 — LUNDI 17 JUIN 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00331
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Rainier.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 40 s.
Premier quart., le 18 — Pleine Lune, le 25
Fête de Demain : Sainte Marie et Marcelle.

16 JUIN

Une Mauvaise Passe

On n'est jamais si près de se battre que lorsqu'on parle de désarmer, et, à ce sujet, on se souvient de l'effroyable guerre russo-japonaise suivit de peu la première Conférence de la Paix.

Dans tous les cas, si l'empereur Guillaume ne profite pas du désarroi où notre armée va se trouver après le renvoi de la classe de 1903, et, plus intense encore, quand la classe de 1904 aura été, elle aussi, licenciée, c'est que vraiment il y mettra de la chevalerie, ne voulant pas abuser d'un état flagrant d'infinie infériorité.

Les deux dispositions qui, l'une renvoie la classe de 1903 dans ses foyers dès le commencement de juillet, tandis qu'elle n'était libérable que fin septembre, et l'autre qui libère, à cette dernière date, la classe 1904 qui normalement devait rester sous les drapeaux jusqu'au 1er octobre 1908, ces deux dispositions, dis-je, ont un caractère de légalité incontestable : la loi de 1905 en main, le ministre de la Guerre a le droit d'en user ou non, mais le malheur des temps peut faire que ce soit de la « légalité qui tue ». Et quelle responsabilité auraient alors encourue le gouvernement, et, en particulier, le ministre de la Guerre, et, avec eux, le Parlement ! On peut même dire que celui-ci aurait la plus grande part de cette terrible responsabilité, puisque c'est à son corps défendant que le ministre de la Guerre lui a concédé ces licenciements anticipés.

Quelle va être, d'ici au printemps prochain, la situation de notre armée ?

Cette situation est très simple, elle est même d'une effrayante simplicité.

L'armée française, dépourvue, coup sur coup, de tous les éléments relativement instruits et déjà un peu solides qu'elle renfermait, ne comprendra plus, comme effectifs, qu'une classe de *jeunes soldats* et une classe de *recrues*.

Quant à ce qui concerne les cadres, il n'y a point de soldats ou de caporaux rengagés, ou si peu que rien ; il reste encore des sous-officiers de carrière, il est vrai, mais leur nombre tend à diminuer chaque jour. Donc, comme les sous-officiers du contingent disparaîtront tous à fin avec les classes les plus anciennes, on n'aura plus, en dehors des cinq mille sous-officiers rengagés que des sous-officiers de neuf mois et des caporaux de quatre mois.

Dans son rapport sur le projet concernant le renvoi de la classe de 1903, M. Le Hérissé nous disait l'autre jour que l'on allait se trouver devant des « unités-squelettes ». Que sera-ce à la suite du départ de la classe de 1904, moins de trois mois après !

« Unités-squelettes ! » Mais ce ne sera même pas cela, car, dans un squelette, il reste encore l'ossature ; ici, ni chair, ni os, ni corps, ni squelettes un fantôme : d'armée !

Ah ! combien mieux eût valu le service d'un an tel que le proposait M. Adrien Lannes de Montebello, mais avec une « armée-cadres » formée d'un nombreux et solide contingent permanent de sous-officiers, de caporaux et de soldats rengagés, au milieu desquels venait, pendant un an d'entraînement intense, se former chaque classe !

Ou mieux encore valait le projet de M. Raiberti constituant une armée de couverture composée de soldats de métier, tandis que, sous sa protection, à l'intérieur, se faisait progressivement l'instruction militaire de la nation en des périodes réduites au strict nécessaire pour l'éducation technique et tactique de la troupe.

M. Ribot, dont on connaît en tout la clairvoyance, a demandé au ministre de la Guerre ce qu'avec le licenciement coup sur coup des classes 1903 et 1904 allait devenir la couverture de la frontière ? et ce que donnaient les engagements et rengagements dont dépend le succès ou la faillite de la loi de deux ans. Le ministre de la Guerre a répondu que la situation des troupes de couverture et des régiments de cavalerie serait garantie par l'échelonnement des appels de réservistes après le départ de la classe de 1903 et après celui de la classe de 1904. Quant aux engagements et rengagements, il a déclaré qu'il y avait bien un mouvement ascensionnel, mais qu'il n'était pas assez sensible pour qu'on puisse compter, en l'état, voir les espérances des auteurs de la loi du 21 mars 1905 se réaliser. Aussi se proposet-il de prendre, pour l'accentuer, toutes les mesures qui sont à sa disposition et, au besoin, d'en demander au Parlement de plus efficaces.

En réalité, les 50 à 60.000 rengagements qu'avait encomptés le général André ne dépassent pas encore le chiffre de 5,000 !

M. Ribot est remonté à la tribune pour exprimer les appréhensions que les déclarations du ministre n'avaient encore pu dissiper et qui rendaient hésitant le vote de beaucoup de députés sur le renvoi anticipé de la classe 1904. Il a demandé de nouvelles assurances pour la période immédiate, pour cette fin de 1907 et ce commencement de 1908, où nous n'aurons sous les drapeaux qu'une classe vraiment mobilisable. Il a obtenu du ministre cette déclaration : « Il est bien entendu que si mes prévisions ne se réalisaient pas, je ferais usage du droit que me donne la loi de 1905 et que je ne renverrais pas un nombre d'hommes de la classe 1904 aussi considérable que celui que j'avais envisagé. »

Peut être, dans sa pensée, le ministre de la Guerre envisageait-il la situation des divisions de cavalerie indépendante qui sont chargées du rôle le plus actif dans le service de couverture et qui, à partir de septembre, n'auront même plus assez d'hommes pour faire le passage des chevaux, — et là, les réservistes ne remplacent pas, en cas de guerre, les jeunes cavaliers !

La loi de recrutement de 1905 a trop été une loi de surenchère électorale.

En Allemagne, c'est aussi le service de deux ans qui fonctionne, mais pour l'infanterie seulement ; le service de trois ans a été maintenu pour la cavalerie et l'artillerie, tandis qu'en France on a sacrifié au principe égalitaire la valeur du cavalier et de l'artilleur.

En Allemagne, grâce au chiffre de la population, on a pu maintenir le chiffre des hommes de l'armée active, sans être obligé, comme en France, d'incorporer des malingres pour arriver péniblement au chiffre prévu par la loi de recrutement.

Et de plus et surtout l'Allemagne a un corps de sous-officiers rengagés de tout premier ordre, alors que la France, qui ne peut opposer que 5.000 rengagés aux 80,000 de l'armée allemande, n'a que des cadres inférieurs de fortune.

Tandis que nous allons en être réduits aux « unités-squelettes » dont parlait le rapporteur de la Chambre, l'Allemagne a constamment au complet sous les drapeaux une armée de 630.000 hommes puissamment encadrée !

Jacques Rodières.

Lire à la troisième page
«NOS TÉLÉGRAMMES»

La Révolution permanente

Nous avons reçu en communication un article du *Sémaphore* que nous tenons à reproduire, bien qu'il soit un peu vieillot. La situation actuelle y est dépeinte d'une façon humoristique, mais fort exacte :

Les gens de mer sont en grève dans tous les ports, unis dans une étroite solidarité, non contre les Sociétés d'armement, non contre les armateurs, mais contre le gouvernement. Vous entendez bien : contre le gouvernement. Autrefois ces révoltes contre le gouvernement s'appelaient une révolution. On bousculait quelques troupes qui résistaient plus ou moins, le gouvernement s'enfuyait devant les coups de fusil tirés, et on faisait un autre gouvernement. Cela s'appelait dans l'Histoire en 1814, en 1815, en 1830, en 1848, en 1851, en 1870, en 1871.

Aujourd'hui, plus de barricades, plus d'éloquentes harangues menaçantes, plus de salves retentissantes, plus de coups de canon ! On se croise les bras. On refuse le travail, mettant ainsi en péril toute l'économie nationale. On refuse même l'impôt au percepteur.

Quelle est la meilleure révolution : celle de jadis ou bien celle d'aujourd'hui ? Les historiens de l'avenir répondront là-dessus. En attendant, la réflexion s'impose aux lecteurs qui jugent qu'avec le système actuellement adopté, la Révolution est en permanence.

C'est le triomphe de l'incohérence proclamée par M. Clémenceau.

Autrefois, les gouvernements royaux dont on était mécontent, s'en allaient. Maintenant, le gouvernement, impassible, reste au pouvoir. Le C. G. T. révolutionne, M. Viviani, qui en est — en moins presque — est ministre. M. Viviani groste un dirigeant du ministère avec son cousin — politique — M. Briand. C'est le même chose pour tous les ministres. M. Clémenceau, contre lequel se révoltent les fonctionnaires, M. Berthou, qui ne peut tenir son facteur ; M. Caillaux dont on dit pis que pendre de son projet d'impôt sur le revenu, tous restent dans leurs fauteuils ministériels, sous l'œil de M. Fallières qui, vigueron lui-même, n'est pas sourd au cri de détresse du Midi hurlant la chanson, il n'y a que sur le ministre de la guerre contre lequel on ne se révolte pas trop. Les officiers, pour dire son fait à M. Picquart, attendent

65— Feuilleton du Petit Bastiais

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XX

EN CAMPAGNE !

— Vous souffrez, mon ami ! Je vous plains. Mais il ne faut pas que vous laisser abattre. Voyons, il faut réagir, diable ! Tenez, tout de bon, depuis que vous m'avez amicalement confié votre secret, je pense, chaque jour, à ce qui s'est passé entre elle et vous, et, plus j'y pense, plus je me dis que vous devez espérer. Elle vous aimait ! Certes, elle ne pouvait oublier si vite ! Le coup qu'elle a reçu était terrible. Mais le temps l'effacera, et puis, elle sera touchée de votre constance. Elle considérera que vous avez expié votre première faute par les souffrances que vous subissez, et elle reviendra sur sa décision, soyez-en sûr !

— Hélas !.. répliqua tristement Roger... Je n'espère plus !.. D'ailleurs, mon parti est pris ! C'était la que Frédéric voulait en venir. Il regarda Roger bien en face.

— Ainsi, dit-il brusquement..., vous êtes toujours résolu à vous faire tuer !

Roger fit un mouvement de surprise.

Frédéric poursuivit :

— Mes paroles vous étonnent? Croyez-vous donc que je n'ai pas deviné ce qui se passe en vous? Vous souffrez, et, par la mort, vous voulez vous débarrasser de vos souffrances. C'est pour cela que vous vous exposez, avec tant d'audace, en toute occasion ! Eh ! parbleu, il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir clair en votre jeu !

Jamais le vicomte n'avait paru aussi accablé. Frédéric s'était persuadé que Roger comptait se jeter en fou furieux dans le prochain combat, bien décidé à en finir, et, à ce moment suprême, il avait formé le généreux projet de le réconforter.

— Allons, reprit il, soyez franc ! Roger, avouez que vous vous êtes promis de mourir aujourd'hui ?

Roger ne répondit pas. Il resta immobile, morne, et dans ses yeux passa, soudain, cette lueur qui donnait à sa physionomie une si étrange et si terrible expression.

Frédéric allait poursuivre l'entretien, quand l'une des bûches du foyer roula jusque sur le carreau. Le brasier, déséquilibré, s'effondra. Il s'en dégagea une flamme très vive qui illumina la baraque.

L'officier, alors, se baissa prestement, et repoussa du pied la bûche dans la cheminée ; mais il se produisit un fait inattendu. Dans le mouvement en avant qu'il avait fait en se baissant, son portefeuille avait glissé de la poche extérieure de sa capote et était tombé à quelques pouces du brasier.

Roger le ramassa au moment même où la flamme allait l'atteindre. Or, ce portefeuille, en tombant, s'était ouvert, et un objet qu'il contenait avait frappé les regards de Roger, qui pâlit.

Il avait reconnu, avec stupéfaction, le trèfle d'or que le docteur Marc Hénault avait donné à Noémie Besnaraie : ce bijou que la jeune fille lui avait montré, et qu'il avait jadis examiné curieusement. Comment ce bijou se trouvait il en la possession de Frédéric ?

Roger, halotant, le lui demanda.

— Ma foi ! dit l'officier en souriant, je ne saurais le dire exactement.

Il ne constata pas l'excessive émotion de son interlocuteur.

— Au surplus, et puisque cela vous intéresse... voici les faits ! reprit il.

Alors, tout au long, et avec détails, il raconta à Roger ce qui s'était passé à Lagny, en l'auberge du Cygne, trois mois auparavant. Il expliqua comment le hasard lui avait ménagé une bonne fortune inattendue.

Même, il plaisanta sur cette aventure..., car il demeurait toujours bien persuadé qu'il avait rencontré, là-bas, dans cette chambre, une servante de mœurs faciles, de qui il avait obtenu des faveurs qu'elle eût accordées, assurément, à tout venant !

Roger faisait des efforts pour rester calme, au moins en apparence, car il entrevoyait, déjà, l'abominable vérité !

Frédéric poursuivit :

— Or, j'avais posé mon sabre sur la table, dans la chambre. Lorsque je fus réveillé, brusquement, par les cris de feu de mon sentinelles, je sautai sur mon sabre ; je ceignis le ceinturon, et je me disposai à descendre. Ma « conquête » dormait toujours : je ne voulus pas l'éveiller ! Vous savez le reste. Je vous rejoignis ; nous rappelâmes nos sentinelles, et nous rejoignîmes nos camarades dans le petit bois. Une demi-heure après on leva le camp et nous partîmes !

— Mais, ce bijou ? demanda Roger, qui souffrait atrocement.

— Voilà où je ne comprends plus ! Quand nous fûmes haltes, au delà de Meaux, je trouvai ce bijou, accroché, par sa chaîne, à la boucle de mon ceinturon. Je ne peux m'expliquer ce fait que de la manière suivante : le bijou devait être sur la table, dans la chambre de la servante. Quand je pris mon sabre, la chaînette du bijou s'enroula, sans doute, autour de mon ceinturon, et je l'emportai avec moi. Mais ce qui est extraordinaire, c'est ceci : Comment ce bijou, qui a certainement une grande valeur artistique, se trouvait-il dans la chambre de cette servante d'auberge ?

Le vicomte, tremblant, se leva. Sa face était livide ; ses yeux s'étaient subitement injectés de sang.

— Qu'avez vous donc ? demanda Frédéric stupéfait.

Roger allait répondre quand une détonation retentit, et fut presque aussitôt suivie de plusieurs autres.

— Alerte ! fit Alerie en se montrant à la porte de la baraque. Tonnerre de Dieu ! nous sommes surpris. Lieutenant, que faut-il faire ?

l'heure pénible de la retraite. L'armée se réserve, mais soit dit sans calembour. Patriotique et heureuse armée, qui se ménage pour la revanche depuis trente-cinq ans !

Les grèves des gens de mer ont comme celle des viticulteurs de Carcassonne, Narbonne, Perpignan, Nîmes et Beaucaire. Elles paraît au moins de même légitimité. Les vitriculteurs se plaignent de la mévente de leurs vins. C'est la faute du gouvernement qui protège les fraudeurs. Plus d'impôts ! Les gens de mer, qui « bourlinguent » des années et des années aux gens de mer, depuis des années et des années, veulent dans une cabane, vraie cabane de Dandolos, de larges retenues sur leur solde. Ils devraient savoir, depuis Colbert, des milliards et des milliards dans leur caisse des Invalides de la Marine que gère le gouvernement. On a fait le calcul que si l'argent des Invalides était resté dans la caisse depuis qu'elle est créée, les mousses en embarquant seraient tous rentiers et pourvoient, ancestrès à bord ayant gravé leur droit à la caisse, se retirer et vivre tout le reste de leur vie à cinquante sur le plancher des vaches comme des princes. Ce n'est pas une plaisanterie, mais une constatation pleinement scientifique. Malheureusement, ce le caisse des Invalides de la Marine avait tant d'argent que tous les gouvernements l'ont pillée. Je crois même que sous Colbert y puisa. Louis XIV en mettre commença à la vider un moment de la pénurie financière de la fameuse guerre de la succession d'Espagne. Le régent, toujours à court d'argent fit de même. Louis XV et Louis XVI légitimement leur vol, sous prétexte qu'ils emboîtaient sur mer. Il était naturel qu'on prît l'argent à la caisse des Invalides de la Marine, puisque c'était la Marine qui, en ce temps, faisait ses propres Invalides. A la Révolution, la caisse était presque vide ; mais dans un beau mouvement. La nation déclara qu'elle prenait à son compte le passif qu'avait laissé le « régime abhorré. » Le Directoire, sans pinailler, prit ce qui restait ; Napoléon Ier un peu plus, c'est-à-dire qu'il mangea simplement les retenues faites sur les salaires des ouvriers. La Restauration suivit son exemple, et Louis-Philippe et 48 et Napoléon III et la République de 1870. La caisse des Invalides de la Marine était confondue avec le crédit de la Nation. C'était maintenant un principe.

Les marins demandaient, de temps en temps, des comptes, surtout quand des legs importants — il en échéait à la caisse — avaient lieu. On leur répondait : « Que réclamez-vous, la caisse des Invalides, c'est la caisse de la France ! »

On donnait généreusement aux marins dans les 200 fr. de retraite par an à l'âge de 50 ans ! Les marins se tabulent : tout le monde ne peut s'en mettre 200 fr. de rente par an. Cette vérité nous frappe par les préfets à 35.000 fr. par an, les généraux à 20 000, les trésoriers payeurs qui oscillent entre des soldes qui vont de 30 à 100.000 fr ; mais c'est une vérité sous de même. Tout d'un coup, on annonce que tout ouvrier aurait droit à 60 sous ses 365 fr. à manger. Les marins demandent qu'on vérifiât leur caisse.

— Il n'est pas question de cela, répondit le ministre de la Marine, qui a la générosité de cette caisse.

— Parbleu, répondirent les marins. Notre caisse est à nous ; elle est faite avec notre argent et celui que nous donnent libralement des bienfaiteurs, des Sociétés, des mourants, etc. Rendez l'argent ou moins.

— Gens crédules, disait le ministre, vous déplacez la question ! Mais je vois que vous voulez une augmentation. Nous allons étudier l'œuvre du grand Colbert, pour y garde. Cependant, je veux bien faire quelque chose pour vous. Vous aurez votre augmentation. Ne, vous êtes contents. Retournez rapidement bourlinguer sur les *rafiots*, ajoutait le ministre en argot de mer.

Alors, le ministre a présenté un projet qui augmentait les retraites de façon fort sensible, mais il augmentait aussi la quotité des versements et restait l'âge de la retraite à 70 ans.

Du coup, les gens de mer se sont fâchés de cette plaisanterie. Ils ont quitté les *rafiots*.

C'est pour cela que sur la mer bleue calme, dans cette rade sourde de Marseille, d'ordinaire si animée, il n'y a plus un bateau qui batte les flots et juste l'écume d'argent des eaux tout autour de son île mouvante. Plus une barque qui ride la surface unie de golfe, plus une chaloupe légère qui glisse sur l'eau. Plus un pêcheur et sa voile latine, gonflée par le bolze. Plus rien ! Pas même un bruit de rame ! Même ce qu'on appelle le plaisancier, celui qui s'amuse sur la mer, même celui-là s'abstient.

Et le gouvernement ? On dit qu'il délibère, mais il menace aussi et il menace les marins, non pas. Le gouvernement parle de donner la liberté de pavillon. C'est le préfet qui l'avoue presque, avec les réticences habituelles qu'on lui souffle de Paris.

La liberté de pavillon !

Il ne reste plus aux armateurs qu'à brûler leurs navires et à faire du port de Marseille un vaste bol de punch, au fond duquel on se trouvera pas la caisse des Invalides de la Marine.

On délibère, comme disait Michelet, quand l'ennemi est aux portes de Rome ! On délibère devant l'ultimatum des viticulteurs, devant la ruine commerciale de tous nos ports et des armateurs. On délibère et la Révolution n'a en marche comme la vérité, ainsi que le déclarait Zola.

Les Communs.

La Corse à travers les Ages

Sous ce titre, la Revue Générale de Bruxelles vient de commencer la publication de l'œuvre de notre ami et collaborateur M. J. de Peretti della Rocca.

L'œuvre nouvelle du éminent poète Corse que les lecteurs Bastiais ont pu entendre et apprécier, il n'y a pas longtemps à la *Cirnea*, est divisée en trois parties :

1° La Corse légendaire.

2° La Corse héroïque et sanglante.

3° La Corse vaincue.

La première partie de la Corse Légendaire : l'Homme de pierre, a paru le 1er juin.

Nous félicitons l'auteur des *Poèmes à Rose* et souhaitons à son ouvrage un grand succès.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les chargeurs des arrondissements de Bastia et de Corte qui se sont fait inscrire dans les bureaux du *Petit Bastiais* en vue de la formation d'un Syndicat, sont priés de retirer la carte leur permettant d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 23 juin courant.

Le lieu et l'heure de la réunion seront fixés ultérieurement.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer aux chargeurs une très heureuse nouvelle. Nous avons enfin trouvé un superbe steamer qui répondra à tous nos besoins.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CAMPILE. — Mardi dernier, s'éteignait à Campile, à l'âge de 55 ans, Mme Dévote Franceschi née Pasqualini. Douée d'une intelligence rare et des meilleures qualités du cœur, Mme Franceschi était fort estimée de tous ceux qui la connaissaient. Elle était l'épouse accomplie, la plus tendre et la plus dévouée des mères, la femme d'élite.

C'est que Mme Franceschi avait de qui tenir. Elle était la fille du regretté docteur Pasqualini et la sœur du chirurgien et poète Timoléon ; elle était un des précieux restes d'une ancienne famille justement honorée et aimée ; elle incarnait les vertus de ses aïeux ; elle avait la grandeur d'âme, la noblesse du cœur et des sentiments, la loyauté du caractère, le culte de la famille, une affection sincère et désintéressée pour tous ses attachés, parents ou amis.

Et c'est pourquoi nombreuse était la foule accourue pour grossir le cortège déjà nombreux des parents, et c'est pourquoi aussi, du sein de cette foule, des larmes roulaient des yeux, silencieuses, vomissaient du cœur.

Si quelque chose de nous subsiste ici-bas, c'est sans doute la trace de nos vertus. Les vertus de Mme Franceschi, les bonnes actions par elle accomplies sont profondément gravées dans nos cœurs. Longtemps nous aimerons nous rappeler avec émotion son âme ardente et généreuse ; à jamais, par delà le tombeau, son souvenir vivra parmi nous.

Le deuil était conduit par son époux, M. Franceschi, par son fils, M. Timoléon Franceschi, instituteur de Lento, par ses nombreux cousins, parmi lesquels nous avons remarqué M. Gavini, conseiller général de Vescovato.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Battaglini, maire de Campile, César Casalaguerre, Charles Pasqualini et Oscar Mariotti, propriétaires.

Nous offrons aux familles Franceschi et Pasqualini l'expression de nos condoléances émues. — L. C.

Brevet élémentaire des Jeunes filles

Nous rappelons que l'examen de la première session du brevet élémentaire des jeunes filles, est fixé au lundi 17 Juin. Les aspirantes devront être présentes au lycée pour l'appel nominal à 7 h. 1/4 précises. (Entrée par la rue de la Miséricorde.) Elles devront être munies de leur bulletin de versement.

Les épreuves écrites ont lieu dans l'ordre suivant :

Epreuves de la 1ère série
Durée de l'épreuve

Lundi matin. — Dictée et exercice, 1/2 heure après la dictée du sujet ; Composition française, 2 heures.
Soir. — Calcul, de 2 à 4 heures.

Epreuves de la 2e série

Mardi soir. — Ecriture de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/4 ; Couture de 2 h. 1/4 à 3 h. 1/4 ; Dessin de 3 h. 1/4 à 4 h. 1/4.

Epreuves de la 3e série
(Epreuves orales)
Mercredi matin, à 8 heures.

L'IMPOT SUR LES VÉLOCIPÈDES

Aux termes de la loi de Finances du 30 janvier 1907 la taxe sur les vélocipèdes, autres qu'à moteur, est abaissée à 3 francs par place. Ce droit, ainsi que celui de 12 francs par place, affecté aux vélocipèdes et appareils analogues munis d'une machine motrice, est transformé en impôt indirect dont le recouvrement est effectué en Corse par l'Administration des Douanes.

Ne sont pas maintenues les exonérations en faveur des agents des Administrations publiques qui avaient été prononcées par les articles 19 de la loi du 28 avril 1893 et 6 de celle du 13 juillet 1900.

Est toutefois maintenue l'exonération dont bénéficieront, en vertu de l'article 4 du décret du 10 décembre 1898, les personnes habitant l'étranger et venant faire en France un séjour ne dépassant pas trois mois. La douane continuera à délivrer un permis de circulation sur timbre.

Dans le but de donner aux redevables le plus de facilités possibles pour l'acquittement de l'impôt, il a été établi des dépôts de plaques dans chacun des 31 bureaux et brigades buralistes de Douanes désignés ci-après qui tout en mesure de répondre dès à présent aux demandes des redevables.

Bureaux de Douanes où il existe un dépôt de plaques à 3 francs :

Bastia,	recette	principale
Santa Severa,	recette	buraliste
Campile,	recette	subordonnée
Centuri,	recette	buraliste
Canari	id.	
Saint-Florent,	recette	subordonnée
Ile-Rousse	id.	
Calvi	id.	
Cargese	id.	
Ajaccio	id.	
Propriano	id.	
Bonifacio	id.	
Porto-vecchio	id.	
Solenzara,	recette	buraliste
Ghisonaccia	id.	
Caseraggio	id.	
Cervione,	recette	subordonnée
San Nicolao,	recette	buraliste
Folelli	id.	
Casamozza	id.	
Ponte-Leccia	id.	
Corte	id.	
Sartene	id.	
Erbalunga,	brigade	buraliste
Barrettaggio	id.	
Pino	id.	
Nonza	id.	
Galeria	id.	
Piana	id.	
Sagone	id.	
Portopollo	id.	

Bureaux de Douanes où il existe un dépôt de plaques à 12 francs.

Ajaccio,	recette	subordonnée
Ile-Rousse	id.	
Calvi	id.	
Propriano	id.	
Bastia,	recette	principale
Sartene,	recette	buraliste.

Le Cœur de Gambetta
par Francis Laur

Gambetta était un tendre, un aimant, mais il avait réussi à cacher à tous les yeux la seule affection sérieuse de sa vie. Sa compagne hors-ainée, Léonie Léon, elle aussi, avait voulu chastement, pour des raisons de délicatesse et de conscience, par amour pour le grand patriote, vivre dans le mystère (depuis l'époque prestigieuse où Gambetta tenait pour ainsi dire la France bien aimée dans sa main) jusqu'à sa dernière heure.

Quelle est la femme qui aurait ainsi réussi au désir de paraître aux côtés de celui qui incarnait alors et la France et la Patrie et la République !

Francis Laur, un des lieutenants de Gambetta durant la guerre, avait reçu la mission de révéler au public, après leur mort, la noble passion de ces deux cœurs d'élite, ayant toujours confondu leur amour avec celui de la Patrie.

La première partie de son ouvrage est consacrée au récit de la rencontre des deux amants et de leur liaison. « Le Journal » en a publié quelques épisodes. Francis Laur a communiqué ensuite à la « Revue de Paris » les lettres si merveilleuses du Grand Patriote à son amie. Ces lettres, extrêmement passionnées, forment la seconde partie de l'ouvrage.

La troisième partie, complètement inédite, comprend des chapitres d'un intérêt de premier ordre comme :

Leur psychologie. — Le rendez-vous à *La République Française*. — Leur œuvre commune. — Léon Gambetta, Léon Xiii et la mission de Mgr Léonie Léon, pour la réparation. — Bismarck et les Jardies. — Le duel de deux âmes. — La vérité sur l'accident et la maladie de Gambetta. — Seule au monde. — Les lettres de Léonie Léon. — Des fleurs pour sa tombe.

Enfin, l'épilogue donne le texte de la lettre-testament de Gambetta père, autorisant le transfert des cendres de son fils au Panthéon, ce qu'il avait refusé jusqu'à sa mort.

Tous ceux qui ont aimé et admiré Gambetta, et ils sont encore légion, tous ceux qui, plus jeunes, voudront se créer un idéal sublime et rechercher une ligne de conduite pour le présent si angoissant et pour l'avenir si sombre, liront avec émotion la dernière œuvre de Francis Laur, œuvre ennemie du scandale, et toute vibrante d'amour, de patriotisme et d'espérance.

Un volume, 420 pages. Prix . . . 3 fr. 50, franco : 3.90.

Cet ouvrage est en vente à notre librairie.

Ecole pratique d'Agriculture d'Ajaccio

Concours d'admission en 1907

Un concours pour l'attribution de dix bourses à l'Ecole d'agriculture d'Ajaccio, aura lieu le 8 juillet prochain.

Les épreuves écrites seront subies à Bastia ou à Ajaccio, au choix des candidats. Les candidats admissibles subiront les épreuves orales à Ajaccio, devant le Comité de surveillance et de perfectionnement.

L'Ecole d'Agriculture forme des agriculteurs instruits, familiarisés avec la pratique des divers travaux agricoles, le conduite des machines et les soins à donner aux animaux de la ferme.

Trois élèves sortant ont été admis en 1906 aux Ecoles nationales d'Agriculture de Montpellier et de Rennes et à l'Ecole d'Agriculture coloniale de Tunis.

Sur demande adressée au Directeur de l'Ecole d'Agriculture, à Ajaccio, les candidats recevront le programme du concours d'admission.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 16 juin

Thermomètre : 7 heures du matin : 19 3 à midi 26 4 : 6 heures du soir 18
Maxima + 31 3 Minima : 17.
Baromètre : Hauteur du matin. 758 mm. à midi, 760 mm. 5 heures du soir, 764 mm.
Vent. — Dans la matinée, N.-E. léger. Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 64 mm.

Cycliste-Pochard

Hier, C. Riccardo, un fervent de la bicyclette, après s'être enivré au point de tituber sur ses jambes, prenait plaisir tout de même, à se promener sur sa bécane, place Saint-Nicolas, tombant à chaque instant et bousculant ainsi les passants.

La police s'est empressée de conduire ce pochard au violon municipal pour y cuver son vin.

Contraventions

Procès-verbal a été dressé contre la nommée P. Rose, pour avoir déposé des immondices sur le boulevard Paoli après l'heure réglementaire.

Les Annales

Il n'est question, en ce moment, que des revendications exercées par l'Impératrice Eugénie sur quelques-uns des plus beaux objets de nos musées. On les trouvera reproduits, cette semaine, dans les *Annales*, avec un remarquable article de M. Frédéric Masson, de l'Académie française, sur les reliques napoléoniennes. M. Ludovic Halévy saisit cette même occasion de conter aux lecteurs des *Annales* de délicieux souvenirs sur la Cour du second Empire. Lire, dans le même numéro, des articles de Jules Bois, Henry Roujon, Catulle Mendès, etc., des fragments des dernières pièces de théâtre qui ont fait si grand bruit : « l'Otage, » de Gabriel Trarieux, et les « Ames Ennemies, » de Paul-Hyacinthe Loyson. Bref, l'histoire vivante de la semaine.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

Ajaccio

A vendre villa avec jardin au bord de la mer, à environ un kilomètre de la ville. Prix demandé 8.000 fr.

S'adresser à M. Imbarty, Grand Café d'Ajaccio.

A louer

— Maison de campagne à Cardo, 11 pièces meublées et jardin.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. J. Marinotti.

On demande

On demande à acheter un appartement sur les boulevards (1er, 2e ou 3e étage).

S'adresser au bureau du journal.

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES CORDONNIERS. — Les ouvriers cordonniers syndiqués sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui à midi, Bourse du Travail, place Caletta.

Ordre du jour : Cotisations. Compte-rendu financier. Admission de nouveaux membres.

Le Président, Mallard.

SYNDICAT DES BOULANGERS. — Les ouvriers boulangers syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi matin, à 9 heures, place Caletta.

Ordre du jour : Revendications intéressant le Syndicat.

Le Président, Remmy.

LA DIGESTION

Pour triompher des digestions lourdes et difficiles, prenez quelques gouttes de Ricqlès sur du sucre ou dans un grog sucré très chaud. Le Ricqlès stimule les fonctions de l'estomac et dissipe la migraine. (*Hors concours*, membre du Jury, *Paris* 1900), grand prix Saint Louis 1904.

VENTE

en l'étude

de Me GIORDANI, Notaire

à *Bastia (Corse)*

le 25 Juin 1907, à 10 heures

PROPRIÉTÉS RURALES

à Lucciana, Borgo et Vescovato

MISES A PRIX, 80 fr. A 1.000 fr.

S'adresser à Me MUSNIER, avoué à Paris et GIORDANI, notaire, à Bastia.

COURSES DE BASTIA

Hippodrome Campomelta-Terranova

Dimanche 16 Juin 1907.

Prix du Demi-Sang et de la Société des Courses de Bastia.

Course au trot attelé ou monté pour tous chevaux de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en France, mais résidant en Corse depuis le 1er janvier 1906.

Prix, 400 francs

dont 200 au premier, 100 au second ; 50 fr. sur les entrées au troisième ; le surplus des entrées au premier. — Entrée 5 frs. — Distance : 3.880 mètres.

Chevaux engagés : 5

1er prix : *Colomba*, à Raffalli ;
2e prix : *Negro*, à Paolantonacci ;
3e prix : *Douteux*, à Pelletier ;

Prix de la Société sportive d'Encouragement et du Ministère de l'Agriculture

Course plate pour tous chevaux de 3 ans nés et élevés en Corse.

Prix, 1.500 francs

dont 1.300 au premier, 150 au second, 50 au troisième ; la moitié des entrées au 2e ; l'autre moitié au 3e. — Entrée 10 frs ; Distance 1.500 mètres.

Chevaux engagés : 4

1er prix : *Kopek*, à Stefani ;
2e prix : *Clementine*, à Pittinelli ;
3e prix : *Fiametta*, à Mafraggi ;

Prix du Conseil général et du Ministère de l'Agriculture

Course plate pour tous chevaux de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse.

Prix, 1.350 francs

dont 1.000 au premier, 250 au deuxième, 100 au troisième ; 50 fr. sur les entrées au quatrième ; le surplus des entrées au premier. — Entrée 10 frs ; Distance 2.800 mètres.

Chevaux engagés : 3

1er prix : *Bayard*, à Olivari ;
2e prix : *Caresse*, à Comte Forcioli-Conti ;

Prix de la Ville de Bastia

Course plate pour tous chevaux de 3, 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse. *Réservée aux propriétaires des arrondissements de Bastia, Calvi et Corte.*

Prix, 500 francs

dont 400 au premier, 100 au second. — Entrée 10 frs. (au fonds de courses) : Distance 1.500 mètres.

Chevaux engagés : 8

1er prix : *Tartarin*, à Marchetti ;
2e prix : *Le Mormont*, à Salvadori ;

Prix de l'Industrie

Course au trot attelé pour tous poneys ouverts de 4 ans et au-dessous au département par la taille de 1 m. 35.

Prix, 350 francs

dont 250 au premier, 100 au deuxième. — Entrée 5 frs. (au fonds de courses) : Distance 3.000 mètres.

Chevaux engagés : 3

1er prix : *Farceur*, à Balsi ;
2e prix : *Violette*, à Biaggini ;

Prix Cyrnos

Course plate pour tous chevaux de 3, 4, 5 et 6 ans, ayant couru dans les autres courses plates, à l'exclusion des gagnants.

Prix, 350 francs

dont 250 au premier, 100 au deuxième. — Entrée 5 frs. (au fonds de courses) : Distance 1.500 mètres.

Chevaux engagés : 4

1er prix : *Bohème*, à Comte Forcioli-Conti ;

HUNYADI JANOS
LA MEILLEURE EAU PURGATIVE NATURELLE
Exiger le nom BOUDEO SAXLEHNER
sur l'étiquette et le bouchon.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00332

DANS LES FINANCES

Paris, 16 juin.

M. Carabelli, ancien percepteur, est nommé percepteur des contributions directes à Levie.

Nouvelles Militaires

Déplacement *de plusieurs régiments* DU MIDI

Paris, 16 juin.

Le Matin prétend que le Ministre de la Guerre, d'accord avec tous ses collègues du Cabinet, a décidé de déplacer plusieurs régiments du Midi.

Certaines unités, casernées à Nancy, vont partir pour le Midi, tandis que les régiments des départements viticoles seront disséminés sur la frontière de l'Est.

COUR D'ASSISES DE NANTES

L'AFFAIRE MARCK-YVETOT

Nantes, 15 juin.

Le Verdict

Après que M. Hervé eut achevé sa plaidoirie, les jurés sont entrés dans la salle de leurs délibérations. Ils ont rapporté, une heure après, un verdict affirmatif contre les deux accusés, en leur accordant toutefois le bénéfice des circonstances atténuantes.

La Condamnation

En conséquence la Cour condamne Yvetot à la peine de 4 années d'emprisonnement et à cent francs d'amende.

Marck est un an de la même peine.

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

Arrestation imminente de Marcellin Albert

L'apôtre est caché par ses amis

Paris, 16 juin.

La Liberté publie une dépêche de son correspondant de Béziers, annonçant que l'arrestation de Marcellin Albert serait imminente.

Afin d'empêcher l'incarcération de l'apôtre de l'agitation, ses amis l'auraient mis en un lieu sûr, où il sera très difficile de le découvrir.

L'agitation est très grande à Béziers, où un simple mandat d'amener lancé contre Marcellin Albert pourrait avoir les conséquences les plus sanglantes.

Poursuites contre M. Ferroul

Narbonne, 16 juin.

Un mandat d'arrêt aurait été lancé contre M. Ferroul, maire de Narbonne, l'un des principaux chefs de l'agitation viticole, auquel le gouvernement reprocherait d'avoir provoqué et favorisé les troubles de Narbonne.

LA GRÈVE des municipalités

Paris, 16 juin.

Malgré la circulaire de M. Clémenceau, les municipalités du Midi continuent à adresser leur démission à leurs préfets respectifs.

Le nombre des municipalités démissionnaires s'élève à plus de cinq cent.

De très nombreux conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement se démettent également de leurs fonctions.

EN BELGIQUE

Arrestation de deux escrocs

Bruxelles, 16 juin.

La police a procédé aujourd'hui à l'arrestation des sieurs Manicacci et Calcatoggio, accusés de vols de titres commis à Paris.

Ces deux individus, d'origine Corse, mais qui habitaient Paris, ont été appréhendés au moment où ils tentaient de négocier trois cent mille francs de titres volés.

Les Souverains Danois EN FRANCE

A PARIS

Paris, 16 juin.

Troisième Journée

Déjeuner à la légation de Danemark

LL. MM. le roi et la reine de Danemark ont quitté, ce matin, à 11 heures, le ministère des Affaires étrangères pour se rendre à la légation de Danemark où un grand déjeuner était offert à leur honneur.

Sur le passage du cortège, qui a traversé le quai d'Orsay, le pont Alexandre, les Champs-Elysées et l'avenue d'Antin : la foule massée a vigoureusement applaudi les hôtes royaux de Paris.

Les Souverains ont quitté la légation de Danemark vers une heure de l'après-midi et sont rentrés pour quelques instants au Ministère des Affaires étrangères.

Au Grand Prix

A deux heures et quart, le Président de la République et Mme Fallières, escortés d'un escadron de cavalerie, arrivent au Quai d'Orsay pour conduire les Souverains Danois aux courses du Bois de Boulogne.

A deux heures vingt, le cortège royal et présidentiel quitte le palais des Affaires étrangères, et se rend au champ de courses, en traversant le quai d'Orsay, le pont Alexandre, l'avenue Nicolas, les Champs-Elysées, l'avenue du Bois, la route de Suresnes, la route de Longchamps-aux-Lacs, l'allée de Longchamps et la route des Tribunes.

Le roi et la reine de Danemark ont été cordialement reçus à leur arrivée devant la tribune présidentielle, et ont été l'objet de manifestations très sympathiques.

Dîner au Ministère des Affaires étrangères

Le roi et la reine de Danemark ; le Président de la République et Mme Fallières ont quitté le Bois de Boulogne vers cinq heures et demie, et se sont rendus au dîner qui leur était offert par le ministre des Affaires étrangères.

Les présidents de la Chambre et du Sénat, les ministres et sous-secrétaires d'Etat, le ministre plénipotentiaire de Danemark, les ambassadeurs et de nombreux personnages politiques assistaient à ce dîner, qui est suivi d'une brillante réception.

EN RUSSIE

La dissolution de la Douma

Les nouvelles élections. — La convocation de la nouvelle Douma.

Saint-Pétersbourg, 16 juin.

La dissolution de la Douma est un fait accompli.

Un ukase de S. M. Nicolas II prononce cette dissolution, et porte en outre que les nouvelles élections devront avoir lieu sur tout le territoire de l'empire, du 1er au 14 septembre 1907.

Manifeste du Tsar

Saint-Pétersbourg, 16 juin.

La nouvelle assemblée devra se réunir au plus tard du 1er au 14 novembre 1907.

Le Tsar adresse à cette occasion un manifeste à son peuple. Ce document sera publié dans la soirée, comme préambule du décret de dissolution.

AVIS DE DÉCÈS

M. Toussaint Stefle, M. Dominique Stefle, Mme Veuve Catherine Stefle, Mme Veuve Antoinette Trac, Mme Veuve Sorez et sa famille, M. Toussaint Trac, exécuteur testamentaire de feu sa famille, Mme Dominique Trac, substitut du Procureur de la République et sa famille, M. Henri Trac, Lieutenant de vaisseau et sa famille.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Auguste STAFFE

leur père, fils, frère et oncle décédé à l'âge de 60 ans, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui lundi, 17 juin, à 10 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard du Palais n° 1.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Navigazione Generale Italiana

Società riunite
FLORIO e RUBATTINO

Services Postaux
à partir du 2 Juin 1907
entre
L CORSE, L'ITALIE ET L SARDAIGNE

Départs :

De LIVOURNE pour BASTIA
le Dimanche à 10 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 10 heures du matin, direct.

De BASTIA pour LIVOURNE
le Lundi à 9 heures du matin, direct.
le Jeudi à 7 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

De BASTIA pour PORTO-TORRES
le Dimanche à 6 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 6 heures 30 soir, direct.

De la MADDALENA pour BASTIA
le Mercredi à 8 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).

De PORTO-TORRES pour BASTIA
le Dimanche à 5 heures du soir, direct.

CHIRURGIEN-DENTISTE
M. ÉDOUARD NICOT
Diplômé de l'Ecole Dentaire et de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat en exercice des Hôpitaux

CABINETS DENTAIRES :
AJACCIO, 20, Cours Grandval
BASTIA, 28, Boulevard Paoli

Atelier spécial de prothèse pour le fonctionnement des dentiers

Extractions sans douleur. Obturations ciment, émail, amalgame platine cristallisation, nettoyage et cimentage des dents. Dents artificielles, dentiers, appareils de tous systèmes, redressés, solidifiés, or, etc. Brûlage Work. Redressements.

AVIS. — Nous informons les personnes qui ont des pièces d'anciens appareils cassés ou défectueux, que nous nous chargeons de les réparer.

Cabinets ouverts de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir.

GUAGNO-LES-BAINS
Ouverture de la Saison Thermale 24 juin
HOTEL DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL
Pension et Chambre 5 fr. 50 par jour
Arrangements pour famille

Chef cuisinier. — Salons. — Piano. — Vaste salle à manger. — Grandes galeries promenoir couvertes. — Cour ombragée.

Eaux Thermales *salso sulfato iodurées*. Bains simples, de vapeur et douches, sexuellement conduites dans les baignoires, aux douches et aux bains de vapeur, avantages inappréciables qui font l'organisme à l'abri de l'air du dehors nuisible après un bain thermal.

Cures merveilleuses : Rhumatisme, maladie du système nerveux, anémie, blessures, arthrites, bronchites, affections de l'estomac, de l'intestin, de la peau et des yeux (ulcères dell'Ozono). Guérison radicale de la syphilis. Eau reconstituante et admirable à la fois.

Climat parfait, température idéale, brise salutaire des montagnes des supérieur Lydie de pins qui entourent la station, cures d'air complètent la cure thermale.

Un médecin dirige la cure thermale de l'Etablissement. — Fermeture le 1er octobre.

Pour renseignements s'adresser à la propriétaire des Sources Thermales, à Guagno-les-Bains.

Grand entrepôt de Vins
CORSE, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
8, Avenue Carnot, Bastia
Grand Prix, 1 Diplôme, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions
Vente en Gros et au Détail
LIVRAISON A DOMICILE

La Maison ORESTE BIAGINI offre ses vins fins et de table aux bordelaises ou demi-mûrés à des conditions parfaitement avantageuses. Elles que les prix soient très réduits. Elle garantit les vins qu'elle livre, pur jus de raisins frais, et engage les acquéreurs à en faire l'essai. Des échantillons seront adressés franco sur demande.

Aperçu des prix pour le Gros

Vin d'Algérie, de Frontignan, de Corbières et du Roussillon, Rouge : 17 et 20 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc : 24 et 25 fr. l'hect.

Vins de Corse (territoire de Vescovato, Alistro, Tallone, etc. : Rouge 25 et 27 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc 26 et 28 fr. l'hect.

Ces prix s'entendent en, hors de barrière, par parties d'au moins 100 litres.

Par parties inférieures les prix sont les suivants :

Aperçu des prix pour le Détail

Vins d'Algérie et de Frontignan, rouge : 0,30 et 0,35 le litre.
Vins de Corbières et du Roussillon, blanc : 0,30 le litre.
Vins de Corse (territoire de Vescovato, Alistro, Tallone, etc.,) rouge : 0,35 et 0,35 le litre ; blanc : 0,40 le litre.
Vinaigre à 0,30 le litre. — Huile d'olive à 1 franc 10 le litre.

SUCRE DE BOIS BLANC (Pin)
Prise en magasin 1 fr. le sac.
Rendue à domicile 1 fr. 25 le sac.
Vente de
Planches — Lattes — Liteaux — Poutrelles
Prix réduits

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1907)
En vente Partout

LA
Médecine Végétale
par les Sucs et Principes actifs des Plantes.

La Méthode Végétale qui depuis de nombreuses années obtient bien des succès dans les guérisons des maladies chroniques, se trouve décrite dans ce curieux ouvrage intitulé : « La Médecine Végétale ».

Tous les malades désespérés et découragés trouveront dans ce livre un moyen certain et rationnel pour se guérir sans dépenses inutiles, sans poisons qui fatiguent le corps, épuisent les nerfs et détruisent l'estomac, sans opérations, ni médecines sous la forme de sucre végétaux et alors régénératrices, qui réparent les forces, fortifient l'organisme et purifient le sang.

Parmi les chapitres les plus importants, il convient de citer :

Maladies de la Peau, Dartres, Eczéma, Vices du sang, etc. — **Maladies spéciales de la Femme**: Pertes blanches, Règles, etc.

Goutte, Rhumatisme, Sciatique, **Maladies consécutives**, Vices syphilitiques, Cystites, Prostatites, Granulie, Diabète, Anémie, Bronchite, Asthme, Dyspepsie, Gastralgies, Constipation, Hémorrhoïdes, Hydropisie, Albuminurie, etc., etc.

Avec ce livre, chacun peut devenir son propre médecin et se guérir soi-même de toutes les maladies chroniques, sans médicaments qui empoisonnent, mais par cette médication douce et bienfaisante qui rappelle aux actions naturelles dans toutes nos cellules et dans tous nos organes, par ces précieux sucs des plantes qui infiltrent dans nos veines :

FORCE, VIGUEUR et SANTÉ

Dans un but de vulgarisation scientifique et humanitaire, *La Médecine Végétale*, fort volume de 352 pages, est envoyé franco contre 0,60 centimes en timbres-poste adressés à M. le Directeur de la PHARMACIE VIVIENNE 40, rue Vivienne, PARIS.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1907

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe dernos modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

RHUMATISME
Les personnes atteintes de douleurs, tremblements musculaires et articulaires, goutte, névralgies, migraine, grande sensibilité au froid ou au chaud matineux le matin, vertiges, ataxie, digestions pénibles, concordant avec les variations de la température et de l'humidité, ont intérêt à s'adresser à l'Institut antirhumatismal, 11, rue Jacquemont, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux métalliés. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.

Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en Gros et demi-Gros.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

LA KABILINE
« Véritable Teinture des Masques
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: **40** Centimes.

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances; etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent ce garanti 18 karats.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui empêchent des médecins sérieux de faire sa bonne installation de dents artificielles

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Paraventi à l'Ile-Rousse, Sanguinetti, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907
NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON & ÉTÉ
Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline
APPRÊT DU NEUF
Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

FARINE LACTÉE NESTLÉ
Aliment préféré des enfants.

VER SOLITAIRE
Cure radicale sans danger
GLOBULES de SECRETAN
TRENTE ANS DE SUCCÈS

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 167

MARDI 18 JUIN 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Un numéro dans les bureaux de tabac, le port en sus.

Ce numéro a été vérifié par la Commission de contrôle.

00333

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Ste Marc et Marcell.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 55 m — Coucher, 7 h. 10 s.
Premier quart., le 18 Pleine Lune, le 25
Fête de Demain : Sainte Juliene.

17 JUIN

Vers la Paix

La seconde Conférence de la Paix est réunie à La Haye. Depuis plusieurs semaines, tous les gouvernements ont eu à s'expliquer devant leurs parlements respectifs, sur l'attitude que devraient observer les délégués de chaque puissance. Sur l'interpellation de M. de Pressensé, le ministre des affaires étrangères a défini devant la Chambre le rôle de la France, et ses déclarations ont été unanimement applaudies.

Cette seconde Conférence présente à la fois plus de difficultés et plus d'importance que la première. Plus d'importance, parce qu'au lieu de 25 puissances représentées en 1899, il y en a cette fois 47 ; plus de difficultés, parce qu'il s'agit maintenant de faire un pas plus grand vers la paix universelle.

D'autre part, elle se présente dans des conditions plus défavorables : il existe deux camps parmi les puissances. Si la scission s'affirmait, il pourrait arriver que le Congrès n'eût plus rien de pacifique que le nom, et qu'il fût le point de départ de graves dissentiments, peut-être d'une guerre.

Le point litigieux est, on le sait, la question de la limitation des armements. Tandis que les Etats-Unis et l'Angleterre ont pris l'initiative d'une proposition dans ce sens, l'Allemagne, suivie par la Russie et l'Autriche-Hongrie, s'opposent à ce que cette discussion ait lieu.

M. de Pressensé a posé nettement au ministre des Affaires Etrangères la question de savoir si la France serait dans l'un ou dans l'autre camp. M. Pichon a su faire comprendre que, tout en apportant le concours le plus loyal aux représentants de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, nos plénipotentiaires se garderaient de prendre parti si cela pouvait mécontenter l'une quelconque des autres puissances.

La presse internationale a été unanime à reconnaître combien cette attitude de la France est noble et digne. Fidèle à son passé et à son but, la République apporte toujours dans ses relations avec les autres puissances le plus large esprit de modération, de conciliation et de générosité.

Ce fut une déception pour beaucoup de « pacifistes quand même » que cette réserve de la France. Un grand nombre espéraient voir les délégués français donner en plein dans la proposition anglaise. Deux raisons, qui ne sont pas sans valeur, les fortifient dans cette opinion : d'abord, l'entente cordiale qui nous incite à lier partie avec l'Angleterre ; ensuite, ce fait que, à la première Conférence de la Paix, c'est précisément sur la proposition de notre représentant, M. Léon Bourgeois, que fut adoptée la motion suivante : « La limitation des armements est grandement désirable pour l'accroissement du bien-être matériel et moral de l'humanité ».

Mais, si nous sommes liés par l'Entente cordiale, pouvons-nous oublier que nous sommes aussi alliés de la Russie qui, en la circonstance actuelle, se trouve dans l'autre camp ?

En outre, il est bien certain qu'une proposition de désarmement n'a chance d'aboutir que si l'unanimité des puissances y adhère. Or, Berlin a fait savoir d'une façon catégorique qu'il ne prendrait pas part à la discussion de ce point. Dans ces conditions, à quoi servirait d'aborder une question condamnée à l'avance à n'aboutir à aucun résultat ?

Cette question étant écartée, le champ demeure encore assez vaste pour que puisse s'exercer la bonne volonté des congressistes. La première Conférence n'avait fait que jeter les bases d'un nouveau code des droits et des devoirs internationaux : elle avait, à grand peine, élaboré un certain nombre de formules abstraites qu'il appartient à la réunion actuelle de préciser et de rendre efficaces.

Déjà, les décisions de 1899 qui ont été appliquées jusqu'ici ont eu les plus heureux résultats. C'est ainsi que l'incident de Hull, qui faillit amener une guerre entre l'Angleterre et la Russie, pût être réglé pacifiquement. La seconde Conférence complètera ces résultats, et là où la première avait échoué, peut-être aboutira-t-elle.

Il reste encore à régler la brûlante question de l'inviolabilité de la propriété privée sur mer, à codifier d'une façon définitive le droit des neutres, enfin et surtout, à établir un *modus vivendi* pour l'arbitrage international, très grosse question sur laquelle les congressistes de 1899 n'avaient pas pu arriver à s'entendre.

Ainsi, même en laissant en dehors la limitation des armements, les sujets du programme sont multiples. Ne soyons ni trop impatients ni trop pessimistes. Si la Conférence n'a pas le pouvoir de décréter la paix universelle, elle sera au moins un acheminement vers cette paix, vers l'universelle fraternité dont rien ne saurait désormais arrêter l'essor.

A. CAPELLO.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 18 Juin à 8 h. 1/2

Salon, défilé,	Meister.
Mascarade, air de ballet,	Lacôme.
Les Hybrosthes, valse,	Gengl.
Nicolas, morceau,	Roux.
La Dot mal placée, ouv.,	Lacôme.

Le Sous Chef de musique, THOLOUZE.

Retraite en musique
Itinéraire du Mardi 18 juin 1907

Rue du Nouveau Port, Avenue Carnot, rue de l'Opéra, rue Salvator Viale, Bd Paoli, rue Miot, Place Saint Nicolas, Bd Sébastiani. Rentrée.

Impressions
artistiques et littéraires

C'est une véritable évocation du grand siècle, qu'offrait, dernièrement, à ses amis, la princesse de Faucigny-Lucinge, née Choiseul Gouffier.

Le merveilleux hôtel de la rue de Marignan semble une réduction du palais de Versailles, édifié en plein Paris, par le grand Roi !

Les portes en étaient ouvertes à toutes les plus aristocratiques et intellectuelles élégances.

Le jeune Roi Louis XV, dont le portrait est le chef-d'œuvre de Rigaud, semblait, du haut de son trône, et le sceptre en main, contoler de ses dioptions conjugales le grand Condé, à qui il fait face, à travers des portiques ciselés en plein dix-septième siècle et qui abritèrent le duc d'Albemarle, — descendant des Stuarts ! — car c'est ainsi que, dans le palais de la rue de Marignan, Chaire de Maillé, nièce du Richelieu, en un tableau admirable et unique, présente, sans rancune, les traits historiques de son époux, le vainqueur de Rocroy !

Comment ne pas se rappeler le mot des Goncourt : « Le grand air des Bourbons et la grâce des Choiseul, » en voyant les honneurs d'un tel logis faits par la descendante des Choiseul et des Gouffier ?

Quels charmants vers vécus et offerts à l'assistance par le marquis de Pimodan, leur auteur ! Que de poésies émues, inspirées par le ciel de Roumanie, au grand poète qu'est Mlle Vacaresco ! Que de sentiments raffinés, délicieusement exprimés par la comtesse Moitor et par la baronne de Baye !

Certes, en un pareil milieu, l'on oubliait les problèmes presque insolubles qu'offre la politique moderne !

Ces instants vécus dans la pure atmosphère du passé, au milieu de femmes exquises, enchanteresses à ravir, et semblant venues à une fête de Trianon, ces instants sont des réminiscences de ce qui n'est plus, mais fit le terroir de France si agréable à vivre !

Et c'est bien en un tel lieu que, pensant à tout ce qui fut, à tout ce qui peut être, l'on se plaît, malgré les septicismes du jour, à évoquer cette antique devise de nos ancêtres : « Dieu protège la France ! »

Comte BIADELLI.

(*Le Gaulois*).

Ce que disent les Journaux

La République Française

Les maires sont avec la population. Le gouvernement qui blâme les maires ne peut user de la loi de 1884 ainsi qu'il le doit, « qu'en faisant appel aux électeurs. S'il le fait, ceux-ci acclameront les maires et condamneront du même coup le gouvernement et ceux de leurs députés et sénat ors qui sont ministériels. Telle est l'impasse dans laquelle le gouvernement est acculé.

Le Siècle

A propos des manifestations du midi :

« Pour favoriser l'éclosion d'un accès de bon sens, il ne serait pas mauvais que quelques bons procès en dommages et intérêts fussent intentés à ces maires, soit par les gens qu'ils refusent de marier, soit par des locataires auxquels ils refusent les actes de décès indispensables. Il ne serait pas mauvais que les tribunaux essayent à dire leur mot dans cette histoire. J'ai ne partagerait peut-être pas la morale facile du « réintégrateur », de l'apôtre qui disait hier, avec un sourire expressif : « Quand on marie, si les amoureux sont trop pressés... ». Le comité d'Argelliers a accueilli cette boutade par des acclamations. Elle détruit un peu la légende du Midi sombre, tragique et sombre qu'on veut nous faire gober. »

La Lanterne

Je ne réclame pas contre les vilipendeurs du Midi et ceux qui les dirigent les poursuites et les condamnations qui ont frappé Bouquet et Lévy, qui vont frapper Mark et Yvetot, mais je réclame pour ceux-ci une mesure d'indulgence qui sera en même temps une mesure de justice. Nous demanderons bientôt au gouvernement ce qu'il compte faire pour les syndicalistes condamnés à la prison, et aussi en faveur des fonctionnaires qu'il a brutalement frappés pour le seul crime d'avoir

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

THÉ BLAIZE PÈRE LE MEILLEUR PURGATIF DÉPURATIF
60 ANS DE SUCCÈS. — EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

TUMEURS cancers et fibrômes. Ecrire Viallet, 45, rue Lakanal, Grenoble (Isère), qui indique remède.

66 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XX

EN CAMPAGNE !

Roger, hagard, se leva. Il eut de la peine à se tenir debout. Il titubait comme un ivrogne.

Cependant, une douzaine de francs-tireurs étaient entrés dans la buanderie et attendaient des ordres.

— Lieutenant, ce n'est pas le convoi ; nous sommes attaqués par des uhlans ! Regardez !

En effet, au bas de la côte, on distinguait nettement, sous la lueur de la lune un gros de uhlans qui montaient vers la ferme, au galop. Les sentinelles se repliaient en courant.

— Feu ! dit Frédéric.

Alcide tira. Ses camarades l'imitèrent. Puis, ils sortirent en tumulte.

— Nous nous retrouverons ! fit Roger à Frédéric.

Et il se jeta dehors derrière ses hommes. Au dehors, les détonations retentissaient sans interruption ; mais on eût dit qu'elles se produisaient, à présent, au loin.

L'officier tira son revolver et se disposa à sortir, après avoir observé le dehors pendant un instant. Comme il franchissait le seuil de la buanderie, Alcide parut devant lui.

— Eh ! bien ? dit-il, que faites-vous donc là, mon lieutenant ? Filons, mille dieux, ou nous sommes fichus !

Il chancela.

— Mais tu es blessé ? fit Frédéric.

— Oui : j'ai reçu une balle dans le bras ! Ce n'est rien ! Filons ! Les camarades sont déjà loin. Il n'y avait pas moyen d'engager la lutte, les uhlans sont en nombre.

— Pourquoi es-tu revenu ici ?

— Dame, mon lieutenant, parce qu'il y fera chaud tout à l'heure et parce que je l'ai juré : je veux vous rendre la pareille.

— Que signifie ?

— Vous m'avez sauvé la vie : or, je me suis promis que je serais quitte envers vous. Au moins, si vous succombez, eh ! bien, je vous fiche mon billet qu'Alcide aura défilé avant vous.

Frédéric serra la main d'Alcide.

— Et d'abord, reprit le géant, barricadons-nous ici.

Il saisit le banc qu'il dressa contre la porte. Puis, il fit rouler deux cuviers qui étaient restés dans la buanderie et il les empila sur le banc.

Enfin, il prit à bras le corps l'énorme armoire, et il essaya de l'enlever. Soudain, il poussa un gémissement. Sa blessure lui avait été de sa vigueur et son effort lui avait causé une douleur très aiguë.

Il dut s'asseoir un instant : il avait le vertige. Tout tournait autour de lui.

— Tonnerre ! fit-il. Je suis mou comme une chique ! Quel guignon !

Il toucha son bras et il s'aperçut que sa main était tout ensanglantée. Au dehors, on entendait distinctement un cliquetis d'armes et un bruit de voix qui se rapprochaient.

— Ils viennent ! reprit Alcide. Mon lieutenant, c'est le moment d'être d'attaque ! Chaud, chaud ! A nous deux, traînons l'armoire; donnez-moi un coup de main !

Et, se raidissant contre la douleur, le géant se leva et étreignit, derrière, l'armoire qu'il parvint enfin à traîner avec l'aide de Frédéric devant la barricade qu'il avait déjà improvisée.

— Là ! fit-il, satisfait — à présent, on peut se défendre ! Ils nous prendront, finalement, c'est probable ; mais, auparavant, nous en démolirons plus d'un !

Alcide, cependant, ouvrit sa cartouchière et la vida sur la table. Elle contenait vingt six cartouches.

— J'ai du pain sur la planche ! murmura-t-il.

Et il rechargea sa carabine. Puis il écouta : le brouhaha grandissait.

— Diable ! Ils sont un tas. Ah ! nous sommes dans un joli guêpier : si nous en sortons... Il n'acheva pas. On battait en brèche, à coups de crosse de carabine la porte de la buanderie.

Alcide et Frédéric se tenaient de chaque côté de l'armoire, très résolus à vendre cher leur vie.

La porte faite en bois de hêtre était vermoulue. Elle ne pouvait résister longtemps. Mais Alcide n'avait pas compté sur la porte. Il estimait que sa barricade improvisée, très solide, tiendrait.

Bientôt, la porte vola en éclats et un hurrah joyeux retentit.

— Oui, oui, rien, mes camarades ! dit Alcide. Vous ne nous tenez pas encore !

Et il déchargea sa carabine sur un uhlan qui avait passé sa tête par le trou béant de la porte. Le uhlan tomba en jetant un cri.

— Et d'un ! fit le géant, en rechargeant aussitôt son arme. Les assaillants s'étaient précipité une hache, et, à présent, l'un d'eux, un grand gaillard dont la haute silhouette apparaissait confusément, taillait, à formidables coups, dans les débris de la porte.

Alcide tira sur lui un deuxième coup de feu ; mais le uhlan avait vu son mouvement et s'était écarté assez tôt ; puis, en attendant que Alcide eût rechargé son arme, il se remit à l'œuvre abattant définitivement la porte.

Frédéric, alors, fit feu sur lui de son revolver. Pour la deuxième fois, le uhlan évita le coup. La balle atteignit un autre homme, derrière lui.

— Touché !.. dit Alcide en entendant le cri du blessé.

A partir de ce moment, Alcide chargea et déchargea sa carabine presque sans interruption. Il fallait se défendre et échapper aux assaillants, car Alcide le savait : les ennemis fusillaient, impitoyablement, tout franc tireur pris les armes à la main.

manqué de respect envers les membres du gouvernement. Tout cela doit se terminer un de ces jours par une nouvelle amnistie s'appliquant à tout le monde et, pour commencer, au gouvernement.

Fête de la Charité

Bastia, la ville de l'intelligence et du progrès, sera désormais appelée la ville au grand cœur, car, jamais on n'aura vu un pareil élan de générosité pour secourir l'infortune.

Les dons abondent, chacun a répondu à notre appel ! Une grande roue est organisée, et pour dix centimes, vous pourrez gagner un objet utile à vos ménages, ou un objet pour orner vos intérieurs.

Cette fête est pour *tous les pauvres*, elle doit secourir *toutes les misères*, et par ses nombreuses attractions donner des heures de joie aux déshérités qui ne peuvent les payer !

Bastia n'avait jamais donné de Kermesse, jamais elle n'avait fait la charité, en amusant ses enfants !

Honneur à Bastia !

Honneur à la Ville au grand cœur !

C'est la fête du peuple !

Vive Bastiaise un peu mère.

Le Monument
de la Place Saint-Nicolas

Bastia, 17 juin 1907.

Mon cher Directeur,

Je vous prie de m'accorder l'hospitalité du « Petit Bastiais » pour une communication personnelle.

J'ai le devoir d'informer les cent quarante signataires de la pétition concernant l'érection du monument de la place Saint-Nicolas que leur requête a été adressée le lundi 10 juin, sous pli recommandé, à M. le Président du Comité.

Agréez, etc.

F. Susco.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIAZZALI. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Casanini Françoise, la charmante nièce de M. Casanini Pierre-Paul, propriétaire à Piazzali, avec M. Michelli, de Saint André des Cotons.

Nos félicitations.

***

OLMO. — Mardi, 11 juin, s'éteignait doucement à Olmo, après une longue maladie qu'il a supportée avec une résignation inlassable, M. Félicien Giudicelli, frère du regretté curé doyen de Ponte-Acquatella, décédé il y a quatre ans.

Homme de cœur, père affectueux et tendre, parent dévoué, ami sincère et bon, M. Félicien Giudicelli emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Les obsèques ont eu lieu à Olmo, le 13 juin, au milieu d'un grand concours de personnes accourues des pays environnants. Malgré la fête de Saint Antoine qui se célèbre solennellement dans tous les villages d'alentour, malgré l'orage qui menaçait d'éclater, les nombreux parents et amis de Vignale, Scolca, Volpajola, Francelli, Cervione, Rosta, Penta-Acquatella, Ortiporio, Campile et même du canton d'Ampugnani, avaient tenu à apporter un dernier hommage à celui qui s'en allait et à présenter en même temps, à sa famille éplorée, un tribut de profonde sympathie.

Le deuil était conduit par le fils et les neveux du défunt. *Un superbe catafalque* transformé en chapelle ardente, au devant duquel on officia la messe, et dans lequel les cérémonies ont été des plus pieusement recueillies.

Parmi l'explosion de douleur qui pouvait se lire sur le visage des assistants, et en quelques mots, adoucir la douleur de cette famille si cruellement éprouvée à laquelle nous adressons l'expression de nos condoléances les plus émues. — V. P.

***

SANTA-REPARATA-DI BALAGNA. — Par décision de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque, en date du 15 avril dernier, M. l'abbé Ferrandi, qui desservait cette paroisse depuis près de dix ans, a été nommé curé-doyen de Corbara, en remplacement de M. Marchesi, démissionnaire. Comme après la loi de séparation les délais ne sont plus de rigueur, il n'est allé prendre possession de son nouveau poste que le 7 courant, après avoir fait le Divin Cœur de Notre Seigneur et avoir prononcé un discours d'adieu des plus éloquents, au cours duquel il a prodigué les plus grands éloges à l'adresse de son éminent successeur.

L'administration de M. le curé Ferrandi a été féconde en heureux résultats, aussi reçoit-il aujourd'hui une récompense méritée. Un très grand nombre d'habitants, sous la conduite du notre distingué maire, M. Salvini, ont tenu à l'accompagner jusqu'à mi-chemin de sa nouvelle paroisse, distante de quatre kilomètres environ de Santa-Reparata, où divers notables de cette localité, ayant à leur tête leur sympathique maire, M. Franceschini, sont venus à sa rencontre.

M. le curé Ferrandi a été remplacé par M. le chanoine Pieraccini, docteur en théologie, et membre des Académies Tibérine, des Arcades de Rome, de Cesarini et d'Aquila, ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes, dont, quoique jeune encore, l'éloge n'est plus à faire, puisque, outre qu'il est un orateur des plus distingués, il est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages en langues française, latine et italienne, qui, ajoutons-le, ont été loués par un très grand nombre de journaux français, belges et italiens.

Retiré depuis quelque temps à l'Ile-Rousse, sa ville natale, ce n'est que sur les instances de Monseigneur l'Evêque, qu'il a consenti à reprendre le ministère paroissial. Reçu à sa descente de voiture, par notre excellent maire, accompagné de son adjoint, M. Marchetti et entouré d'une nombreuse population, M. le chanoine Pieraccini n'est resté en paroisse, où après l'évangile, il nous a débité un magistral discours de circonstance au milieu d'un silencieux recueillement.

Descendu chez d'anciens paroissiens de Nasso, M. le Maire a bien voulu honorer de sa présence le petit déjeuner qui lui était offert, pendant lequel on a pu constater, pour le plus grand bien de notre commune, que deux intelligences d'élite s'étaient rencontrées.

Au champagne, M. le Maire a porté la santé de notre nouveau pasteur, qui, en quelques mots bien sentis, a exprimé la satisfaction qu'il éprouvait, après avoir quitté Nasso, heureux de la famille Salvini, de retrouver à la tête du gros bourg historique de Santa-Reparata, berceau de la Corse, le noble descendant de cette illustre famille. — X.

LE DRAME
de la rue de l'Opéra

Constitution de Dapelo Antoine

Nos lecteurs se souviennent du drame sanglant qui, il y a une dizaine de jours, dans la rue de l'Opéra, coûtait la vie au nommé Negri Antoine. L'auteur de cet attentat, Dapelo Antoine, qui avait pris la fuite, s'est constitué prisonnier, hier à trois heures, entre les mains de M. Totti, huissier.

Dapelo Antoine, qui se tenait ces jours-ci dans les environs de Pietranera, où, d'ailleurs, il ne commettait aucun acte blâmable, a été conduit par Mes Laurent Mancini, son conseil, devant M. Morelli, juge suppléant, chargé provisoirement du service de l'instruction.

L'interrogatoire

Dapelo Antoine a fait à ce magistrat les déclarations suivantes :

Le lundi 10 juin, vers midi, il s'est rendu à l'hôpital civil auprès de son frère, Dapelo Sauveur, blessé l'avant-veille par Orsatelli Louis. Il y rencontra Negri Antoine, ami du meurtrier, qui se disputait avec son frère. Sauveur reprochait, en effet, à Negri d'avoir armé le bras d'Orsatelli en lui prêtant l'arme qui lui avait servi à commettre son crime.

Dapelo Antoine se mêla à la discussion et reprocha à Negri son étrange conduite, cause de la blessure de son frère. Negri protesta.

La discussion s'animant, les infirmiers de l'hôpital firent sortir les deux antagonistes. La discussion continua dans la rue.

Arrivés devant la teinturerie Roncaglia, Dapelo s'appuya contre le mur et la discussion continua. A un moment donné, Negri Antoine sortit un couteau de sa poche et s'écria, en s'adressant à Dapelo : « Orsatelli a bien fait ; si tu avais été présent, tu aurais eu le même sort que ton frère. Vous êtes cinq dans ta famille, je vous tuerai tous. »

Voyant ses jours menacés, Dapelo désarma Negri et le frappa avec son propre couteau. Il ne s'est pas rendu compte de ce qu'il faisait, car il avait perdu la tête, à la suite de l'attitude menaçante de son adversaire.

Tels sont les dires de Dapelo Antoine. M. le Juge d'instruction a immédiatement décerné contre lui un mandat de dépôt.

Dapelo a été reconduit à la maison d'arrêt par M. l'huissier Totti.

Brevet élémentaire. des Jeunes filles

Hier matin ont commencé, au lycée, les examens pour l'obtention du brevet élémentaire.

Sur 140 aspirantes inscrites, 136 ont répondu à l'appel.

La Commission est composée de MM. Hantz, professeur du lycée, président ; de MM. Poletti, Nivaggioli, Confalonieri et Terrasse, professeurs au lycée, de MM. les inspecteurs primaires de Bastia et de Calvi, de MM. Gregori et Culpponi, instituteurs, membres.

Les résultats des épreuves de la première série du brevet élémentaire des jeunes filles seront connus aujourd'hui, vers midi.

Les épreuves de la seconde série commenceront à 1 heure et demie.

Nécrologie

M. Auguste Staffe

L'excellente Mme Staffe, veuve de notre regretté premier adjoint municipal, vient de voir disparaître son second fils, M. Auguste Staffe, qui a suivi dans la tombe, après peu de mois, son frère, le percepteur Dominique Staffe.

Il est bien cruel pour cette nonagénaire d'assister à l'agonie de ses enfants et de les voir la précéder dans le tombeau. C'étaient eux qui devaient lui fermer les yeux et c'est elle qui reçoit leur dernier soupir. Pauvre mère ! Elle est vraiment plus à plaindre que ceux qu'elle pleure, et c'est surtout vers elle que vont les regrets de tous ses amis.

M. Auguste Staffe était âgé de 60 ans. Il a succombé à une de ces maladies qui n'ont d'autre issue que la fin. Ses derniers moments ont été consolés par les secours de la Religion et il s'est résigné avec confiance dans la volonté de Dieu.

Les obsèques ont eu lieu dans la matinée. Le deuil était conduit par le jeune fils du défunt, son beau-frère, M. Toussaint Truc, cultivateur-payseur aux chemins de fer, entourés de nombreux parents et amis.

Nous adressons à MM. Staffe, à Mme Staffe, aux familles Truc l'expression de nos vives condoléances.

Bulletin Financier

Paris, 13 juin 1907

Tout le marché est en réaction et sur notre Rente qui fléchit à 98 85, et sur les Fonds Etrangers. Le Russe 5 0/0 1906 perd un point et demi. Nos Sociétés de Crédit se montrent résistantes : Crédit Foncier 905, Crédit Lyonnais 1.118, Comptoir National d'Escompte 672, Société Générale 984.

Les obligations 3 0/0 du Port de Bahia restent bien tenues à 458. Nous retrouvons à 467 l'obligation hypothécaire 5 0/0 du chemin de fer de Goyaz.

Librairie Ollendorff ferme à 135, et Saint Raphaël quinquina à 111. Les Mines d'étain de l'Arroya ne varient pas à 91 50. L'Action Lithopone s'échange à 134.

Les actions ordinaires des Bois Gommés et Résines de la Russie Méridionale se maintiennent à 370 ; les bénéfices de 1906 ont atteint 2.866.370 frs contre 1.053.826 en 1905. Les Comptoirs Portland Artificiels de la Tourraine sont calmes à 415,50 ; on sait que la consommation du ciment est en progression constante en raison de tous les grands travaux en cours.

Nous avons annoncé la constitution de la Cie Générale des Phosphates de la Floride. La notice a été publiée dans l'« Officiel » du 15 avril. Le capital est de 5 millions de frs, divisés en actions de 100 frs. Cette Cie est propriétaire de gisements dont l'importance est évaluée à 2.500.000 tonnes.

L'action Emirne garde un bonnement soutenu ; on nous demande à 132,50. Nous avons également pris part au récent concours d'automobiles industriels à poids lourds, d'où quelques-uns ont été classés. Nous espérons que les conditions de ces épreuves allaient à l'encontre du but pratiquement recherché.

Nos chemins de fer ne sont pas influencés.

Examens de Marine

Long-Cours

Application. (Pratique)

Ont été définitivement reçus :

Agostini Toussaint.
Franceschi Jean.
Antonmarchi Paul-Michel.
Lota Jean Baptiste.
Automitini Jacques.

Ajourné :

Filippi Antoine.

Cabotage

Brevet supérieur (Théorie)

Ont été définitivement reçus :

Bucchini Joseph
Cervoni Joseph.
Malerbe Antoine.
Mattei Louis.
Quilichini Joseph.
Lanata Raphael.
Nanto Jules.
Lorenzi.
Pizzini Charles.
Giuliani Jean.
Vecchi Joseph.
Malatesta Vincent.

Ajourné :

Ruscelli François.

***

M. Cervoni Ange-François a obtenu le brevet d'élève de la marine marchande.

Avis aux Officiers retraités

COMMUNICATION DE L'UNION CENTRALE

A trois kilomètres de Pont-l'Evêque, dans un site superbe et sain, se trouve une magnifique propriété donnée à la ville de Pont-l'Evêque par M. le colonel Laglois (Prisonnier de Saint-Hymer). Ce don va recevoir des officiers retraités, sans famille. Ils y sont nourris, très bien, logés avec meubles, chauffés, éclairés, servis, pour 800 ou 1.000 fr. par an, selon la quotité de la retraite. On sait des soins qui font le service. Le village de Saint Hymer touche le Prieuré. La liberté de sortir, aller et venir, découcher, voyager est complète. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. le cap itaine Le Cor, membre de l'U. C., commissaire de surveillance à la gare de Pont-l'Evêque (Calvados).

Le vice président de la Société des officiers en retraite,
J.-B. Luca.
Mécanicien principal.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 juin

Thermomètre 7 heures du matin + 20°.
à midi 33 6 à 6 heures du soir + 22 4
Maxima + 30 6 Minima + 18 8.
Baromètre 9 heures du matin 758 mm.
à midi, 760 mm 5 heures du soir, 764 mm.
Vent — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, Id.
Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

M. le Préfet à Bastia

M. Chaleil, préfet de la Corse, est arrivé hier soir par le dernier train, et est descendu à la Sous-Préfecture.

M. le Préfet est accompagné de M. Gaud, son chef de Cabinet.

M. Chaleil passera trois jours dans notre ville, et recevra la visite de toute personne désirant s'entretenir avec lui.

***

Ponts et Chaussées

M. Graziani Charles, commis des ponts et chaussées de 3e classe, attaché, dans le département de l'Hérault, au service ordinaire, est mis à la disposition du gouvernement tunisien, et sera considéré comme étant en service détaché.

***

Baccalauréat

Les épreuves écrites des baccalauréats dépendant de la Faculté des Lettres d'Aix et de la Faculté des Sciences de Marseille commenceront ce vendredi, 5 juillet, à 6 heures et demie du matin au Théâtre.

***

Feux de joie

On a prescrit à la réflexion de dallage sur plusieurs points de la ville, mais on est venu éviter la prompte détérioration des dalles il convient d'empêcher d'allumer des feux dans les places ou rues dallées.

La Saint-Jean et la Saint-Pierre approchent, il y a donc urgence, si on ne veut qu'une partie des dépenses faites l'aient été en pure perte.

La place du Marché aux Poissons, le carrefour au bas de l'église Saint-Charles, et autres lieux sont particulièrement signalés à la vigilance de la police.

***

Concours de tir

Le 2e bataillon du 183e a effectué hier matin, sur la plage de la Rinella, le concours de tir annuel, sous la direction de M. le colonel Berain.

Les tireurs sont rentrés en ville en tête du bataillon et précédés de la musique. Ils avaient le canon de fusil fleuri, et ont défilé à une allure fière et quasi glorieuse.

***

Décès

Notre vieux vendeur Meschi est décédé dimanche, à la suite d'une courte maladie. Il a été enterré hier. Très actif, malgré ses soixante-quatorze ans, il était parvenu à suffire aux besoins de sa famille avec la vente des journaux. Il ne reculait pas devant la fatigue. Sur pied même avant quatre heures du matin, il faisait le service à ses abonnés avec une régularité inlassable ; c'est ce qui lui valait une nombreuse clientèle.

Nous prenons part au deuil de sa famille, bruyamment privée de son chef.

***

A vendre

Un Billard avec ses accessoires, appartenant au Cercle de la Méditerranée, rue Abbatucci, 2.

Etat-Civil

NAISSANCES

Sommari Antonietta-Félicité. — Chiappini. — Marcantoli Marie-Catherine.

DÉCÈS

Meschi Michel, cultivateur, marié, 74 ans.
Stella Auguste, propriétaire, 61 ans.

Assistance judiciaire

Délibération du 28 novembre 1901

Etude de Me DAPELO

Avoué près le Tribunal Civil de Bastia

D'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal de Première Instance de Bastia, le dix-huit mai 1906, enregistré et signifié :

Au profit du sieur Ventura Jean, ouvrier, domicilié et demeurant à Bastia, contre la dame Bacci Thérèse, épouse Ventura, ménagère, domiciliée de droit à Bastia.

Il a été extrait ce qui suit :

Par ces motifs, le Tribunal, Ministère Public entendu, accorde défaut contre la dame Bacci Thérèse épouse Ventura, de rechef défaillante, et pour le profit, prononce le divorce entre les époux Bacci aux torts de la femme.

Condamne la défenderesse défaillante aux dépens.

Pour extrait,
L. Dapelo,
Avoué.

En vente chez M. Marfisi

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00334

BOURSE DE PARIS

	15 juin	10 juin
Rentes de 3 0/0 anciennes	98 15	98 25
— de 3 0/0 amortie.	99,70	99 25
	ex-coupon.	

Nouvelles Maritimes

Paris, 17 juin.

M. le lieutenant de vaisseau Guerre est nommé au commandement d'un torpilleur de la 2e flotille de la Méditerranée.

Conseil des Ministres

Paris, 17 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Crise viticole

La séance a été presque exclusivement consacrée à l'examen des mesures à prendre pour remédier à l'agitation viticole.

M. Guyot-Dessaigne, ministre de la Justice, a rendu compte de son entretien avec le Procureur général près la Cour d'appel de l'Aude.

Après une discussion à laquelle tous les ministres ont, à l'unanimité, décidé de prendre d'énergiques mesures contre les agitateurs.

Des télégrammes chiffrés vont être immédiatement expédiés aux autorités judiciaires et administratives, pour leur indiquer l'ensemble des dispositions à prendre pour assurer le respect de la loi dans les départements viticoles.

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

Les poursuites

Paris, 17 juin.

Les journaux du soir annoncent que, au cours du Conseil des ministres, des poursuites ont été décidées contre les principaux instigateurs de l'agitation des départements viticoles du Midi.

MM. Marcellin Albert, Ferroul, maire de Narbonne, les membres du comité d'Argelliers et de nombreux partisans et collaborateurs de Marcellin Albert vont être l'objet de mesures restrictives imminentes.

La plupart des journaux font observer que les décisions du gouvernement peuvent être gros es de conséquences désastreuses. Il se pourrait que le sang coule dans le Midi.

Les Morts du Jour

Le général de Saint-Germain

Paris, 17 juin.

On annonce la mort du M. le général Adolphe-Georges-Joseph de Saint Germain, sénateur de l'Ille-et-Vilaine, décédé à l'âge de 74 ans.

Le général de Saint-Germain, qui était conservateur monarchiste, représentait au Sénat, depuis le 20 janvier 1901, le département d'Ille-et-Vilaine.

Il était grand'officier de la Légion d'honneur.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Rabier

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA CRISE VITICOLE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage, ainsi que la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission chargée de faire une enquête sur la situation de la production, du transport et du commerce des vins et de proposer les mesures à prendre en vue de remédier à la situation critique de la viticulture.

ARTICLE 5.

La Chambre aborde l'examen de l'article 5 frappant le sucre, destiné à la fabrication du vin, d'une surtaxe de 65 francs.

Amendement Delpierre

M. Delpierre, député radical de l'Oise, dépose un amendement tendant à ce que les droits perçus sur les sucres bruts et raffinés, livrés à la consommation, soient ramenés à quinze francs par cent kilos.

M. Ribot

député du Pas-de-Calais, demande à la Chambre de disjoindre l'amendement Delpierre, dont la discussion n'est pas immédiatement utile, et ne pouvant qu'allonger les débats sur le projet de loi actuel dont le vote nécessaire ne doit pas être retardé.

Le perquisition de M. Delpierre pourra faire l'objet d'une délibération comme projet de loi distinct.

M. Caillaux

ministre des Finances, appuie la thèse de M. Ribot.

La Chambre ordonne la disjonction de l'amendement Delpierre.

Amendement Camuzet

M. Camuzet, député socialiste de la Côte-d'Or, dépose un amendement tendant à réduire de 65 francs à 40 francs la taxe complémentaire sur les sucres destinés à la fabrication des vins.

M. Cazeneuve

rapporteur, combat l'amendement Camuzet. La taxe de 65 francs est jugée insuffisante pour prévenir la fraude du sucrage.

M. Caillaux

ministre des Finances, appuie les conclusions du rapporteur.

Le Vote

Le président met aux voix le chiffre de soixante-cinq francs, proposé par la commission.

Le scrutin donne lieu à un pointage. Les résultats proclamés sont les suivants :

Nombre des voix. . .	559
Majorité absolue . . .	279
Pour.	255
Contre	304

Par 49 voix de majorité, la Chambre repousse le chiffre de 65 francs, fixé par l'art. 5.

La séance est levée et renvoyée à l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Fruchon

La séance est ouverte à 2 heures

Création de communes

L'ordre du jour appelle la discussion de deux projets de loi tendant à distraire :

1, la section d'Astel de la commune de Magres, département de l'Ardèche, 2, la section de Domières de la commune des Ollières, département de l'Ardèche pour les ériger en communes distinctes.

La Chambre adopte les conclusions du rapport de M. de l'Estournelon tendant au vote de la loi.

L'accord franco-japonais

Question de Castellane

M. le comte Boni de Castellane, député libéral des Basses-Alpes, demande au ministre des Affaires étrangères de s'expliquer devant les Chambres sur l'accord qui vient d'être conclu entre la France et le Japon.

L'orateur est convaincu que le traité signé le 10 mai, à Paris, par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, et M. Kuino, ambassadeur du Japon, est pacifique.

M. de Castellane adresse ses plus chaudes félicitations au représentant de la France.

M. Stephen Pichon

donne lecture du texte de l'accord franco-japonais, traité politique et commercial.

Cet acte solennel constitue une déclaration du maintien du statu quo en Extrême-Orient : il consacre la situation du Japon en Corée et à Formose ; celle de la France en Indo-Chine.

Bien qu'il n'intéresse nullement les tiers, il a été communiqué aux grandes puissances dans ses lignes essentielles.

Cet accord est pacifique.

Les déclarations du ministre sont accueillies par les applaudissements de la Chambre.

LA CRISE VITICOLE

La Chambre reprend la discussion du projet relatif au mouillage et au sucrage des vins.

Le président annonce que la commission accepte l'amendement Camuzet tendant à ce que le droit de surtaxe frappant les sucres destinés à la fabrication des vins soit de 40 francs au lieu de 65 fr.

Le Vote

Le président met ensuite aux voix l'article 5 modifié.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants. .	555
Majorité absolue. . .	278
Pour	341
Contre	214

Par 127 voix de majorité l'article 5 modifié est adopté.

Amendement Dauthy

M. Dauthy, député radical de l'Oise, dépose un amendement tendant à abaisser les droits sur les sucres destinés à la consommation de 25 à 20 francs.

M. Caillaux

ministre des Finances, demande à la Chambre de prononcer la disjonction de l'amendement Dauthy.

Le Vote

Le Président met aux voix l'amendement Dauthy.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants . .	573
Majorité absolue . . .	287
Pour.	353
Contre	220

Par 133 voix de majorité la disjonction est ordonnée.

ARTICLES 5 et 6.

La Chambre adopte ensuite, après quelques observations, l'article 5.

La discussion s'engage ensuite sur l'article 6, dont M. Janet réclame la suppression.

La suite de la discussion est renvoyée en continuation à demain.

La séance est levée.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Giamarchi née Pô et Mlle Elisa Giamarchi ; Mme veuve de Castelli née Giamarchi ; Mme veuve Mattei née Giamarchi et ses enfants ; Mme Giacobini née Giamarchi, M. Pierre Giacobini, *capitaine au long-cours* et leur fille ; Mme et M. Xavier Giamarchi, ex-maître et leurs enfants ; Mme et M. Joseph Pô, fonctionnaire de voie ces, et leurs enfants ; Mme et M. de Negri, avocat, et leurs enfants ; Mme et M. Giandoli, capitaine d'infanterie et leurs enfants ; Mme et M. Giacobini Antoine, capitaine au long-cours ; Mlle Augustine de Castelli ; Mme Hortense veuve de Castelli.

Les familles comtesses Sebastiani, Comte d'Ornano, Filippini, Olivieri, Leoni, Semphenopoli de Comidou, Malespina, Conti du Bastelica, Filippi, Massei Angeli, Agostini, Poletti d'Istrand, Limperani, Crocicchia et Tabaroni.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean-Etienne Giamarchi

Conseil de France en retraite
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre du Cambodge
Chevalier de la Couronne d'Italie
Officier du Medjidié

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé dans sa 57e année, muni des Sacraments de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu mercredi, 19 courant à 9 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Neuve Saint Jean, 1.

CHIRURGIEN-DENTISTE

M. ÉDOUARD NICOT

Diplômé de l'Ecole Dentaire et de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat en médecine des Hôpitaux

CABINETS DENTAIRES :

AJACCIO, 20, Cours Grandval
BASTIA, 20, Boulevard Paoli

Atelier spécial de prothèse pour le fonctionnement des dentiers

Extractions sans douleur. Obturations ciment, émail, amalgame et or. Dents artificielles, dentiers, appareils en tous genres, redressements, orthodontie, or pur, Docte Wenk. Endormissement.

AVIS. — Nous informons les personnes qui ont des pièces d'anciens systèmes cassées ou défectueuses, que nous nous chargeons de les réparer.

Cabinets ouverts de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Navigazione Generale Italiana

Société anonyme

FLORIO e RUBATTINO

Services Postaux

à partir du 2 Juin 1907

entre

LA CORSE, L'ITALIE ET LA SARDAIGNE

Départs :

De LIVOURNE pour BASTIA

le Dimanche à 10 heures du matin, touchant l'Ile de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

le Jeudi à 10 heures du matin, direct.

De BASTIA pour LIVOURNE

le Lundi à 9 heures du matin, direct.

le Jeudi à 7 heures du matin, touchant l'Ile de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

De BASTIA pour PORTO-TORRES

le Dimanche à 6 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).

le Jeudi à 6 heures 30 soir, direct.

De la MADDALENA pour BASTIA

le Mercredi à 8 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).

De PORTO-TORRES pour BASTIA

le Dimanche à 5 heures du soir, direct.

Orezza-les-Eaux

HOTEL DE GRANAIOLA

(VILLA MANFREDI)

Ouvert du 20 juin au 1er octobre

Le restaurant sera dirigé par un ancien maître d'hôtel renommé.

S'adresser pour renseignements à Mme veuve Manfredi, à Granajola (ORezza).

Grand entrepôt de Vins

CONSEIL D'ALCOOL & D'HYGIÈNE

ORESTE BIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

Gros lot Prix, 1 litre 50me, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au Détail

LIVRAISON A DOMICILE

Les Maisons ORESTE BIAGINI offre ses vins fins et de table au consommateur dans le but de les conditions particulièrement avantageuses.

Elle garantit les vins qu'elle livre, par lots de caisses frais, et engage les expéditeurs à en faire l'essai. Des échantillons seront adressés franco sur demande.

Aperçu des prix pour le Gros

Vin d'Algérie, de Frontignan, de Cadillon et de Narbonne, Rouge : 17 et 20 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc : 24 et 25 fr. l'hect.

Vins de Corse (terroirs de Vescovato, Aleria, Tallone, etc.,) rouge : 25 et 27 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc 26 et 28 fr. l'hect.

Que pre s'semblent un, bons de barrière, par parties d'au moins 100 litres.

Par parties inférieures les prix sont les suivants :

Aperçu des prix pour le Détail

Vins d'Algérie et de Frontignan, rouge : 0,20 et 0,25 le litre.

Vins de Corbières et du Roussillon, blanc : 0,30 le litre.

Vins de Corse (terroirs de Vescovato, Aleria, Tallone, etc.,) rouge : 0,30 et 0,35 le litre ; blanc : 0,40 le litre.

Vinaigre à 0,30 le litre. — Huile d'olive à 4 francs 10 le litre.

SUCRE DE BOIS BLANC (Fin)

Prise en magasin 4 fr. le cse.
Rendue à domicile 4 fr. 25 le cse.

Vente de Planches — Lattes — Liteaux — Poutrelles

Prix réduits

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Été 1907

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe dernier modèle en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent fer titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix soumis et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. broches or et argent fer titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent et garanti 18 karats

Bain de bouche de l'argent à la Reine

Dents de sucre à vous et l'Amour les félicitations des Financiers et plaudissements. — Exposition. GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Demandez et offrez dans tous les Cafés **AMARO MATTEI**, *apéritif supérieur.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T en fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907

NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON & ÉTÉ

Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline

APPRÊT DE NEUF

Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Chroniques, Romans, Modes, Travaux d'Art, Musique, Causeries, etc.

La Famille

500.000 LECTEURS

FAÇONS GRATUITES

3, Rue Cadet PARIS

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

PÉTROLE HAHN

NIL MELIOR

TRÉSOR DES CHEVEUX

Gros : F. VIBERT Ls de CHINIE

20, AVENUE DES PONTS - LYON

ANÉMIE

PALES COULEURS

FLUEURS BLANCHES

NEURASTHÉNIE

CROISSANCE

CONVALESCENCE

de toutes Maladies

GUÉRISON RADICALE en **20 JOURS**

par l'ELIXIR des Sts VINCENT de PAUL

Seul Ferrugineux assimilable se conservant pas comme par le passé en devenant non assimilable au sous forme solide par la

CONFITURE des Sts VINCENT de PAUL

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS

sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa maison un garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles : le seul pour la fabrication de toute confiance

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e Pages.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ADEL. GOUBAUD, Éditeur, 2, r. du 4-Septembre

OUTILS pour MÉCANICIENS, Forgerons, Menuisiers, Charpentiers, Découpage

Brûloirs, Nécessaires, TOUS LES PRODUITS, Accessoires

LA BELLE-FILLE, 2, r. du 4-Septembre, Paris

PASTILLES GATTEI

Pectorales au Sirop des Vosges

INTALES

Le Flacon 2 fr.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N. 168 — MERCREDI 19 JUIN 1907

00335

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'urgence et reçues aux bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Diverses, 0,50 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, un numéro en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Julienne.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 40 s.
Premier quart., le 18 — Pleine Lune, le 25
Fête de Demain : Saint Silvino.

18 JUIN

L'ACCORD Franco-Espagnol

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, et M. de Leon y Castillo, marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne, ont signé un arrangement qui a été communiqué hier aux grandes puissances. Un arrangement analogue, que l'Espagne a négocié avec l'Angleterre, a été communiqué en même temps.

Si l'on considère l'objet propre de ces accords, — cet objet est le même entre l'Angleterre et l'Espagne qu'entre l'Espagne et nous, — on n'en peut méconnaître l'utilité. L'Espagne et la France ont des possessions dans la Méditerranée et dans l'Atlantique. Les unes sont insulaires, les autres sont africaines. Les deux puissances, unies par des liens solides d'amitié, ont un intérêt évident à ce que le *statu quo* dans ces parties de l'Atlantique et de la Méditerranée ne soit pas modifié sans leur consentement. Elles ont un intérêt plus grand intérêt à ce que, en cas de complications, leurs communications avec leurs possessions respectives soient assurées.

Leur entente actuelle tend à leur procurer cette double sécurité. Le gouvernement espagnol a pensé que les mêmes raisons qui justifiaient de sa part un accord avec la France lui conseillaient un accord identique avec l'Angleterre. Qu'on regarde une carte, qu'on examine l'échelonnement des possessions françaises, espagnoles, anglaises, Sénégal, Canaries, Gibraltar, Ceuta, Algérie, Tunisie, Malte et Baléares, on n'aura pas besoin de plus longs commentaires pour comprendre que c'est le *statu quo* de l'Atlantique oriental et de la Méditerranée occidentale qu'ont voulu garantir les gouvernements signataires.

A un point de vue plus général, le traité marque une étape nouvelle dans l'histoire des relations franco-espagnoles. Au cours du dernier siècle, ces relations ont été parfois troublées. Mais les souvenirs des guerres passées sont faciles à oublier quand ces luttes, en mettant en relief le courage des deux adversaires, n'ont coûté ni à l'un ni à l'autre une seule parcelle du sol national. Il fut un temps cependant où, dans les trente dernières années, la France eut des raisons de craindre que l'Espagne, dans le groupement des puissances européennes, ne fût pas de son côté.

Ces raisons, depuis le début du vingtième siècle, ont cessé d'exister. Et l'intimité franco-espagnole a été continuellement resserrée. M. de Leon y Castillo, poursuivant avec un plein succès l'œuvre qu'il s'était proposé d'accomplir, a vu s'évanouir tous les obstacles qui, d'abord, avaient paru rendre le rapprochement difficile. Le Maroc, dans lequel on redoutait un principe de désaccord, est devenu la base d'une entente où l'Angleterre avait sa place. La crise de 1905 et 1906 a mis cette entente à l'épreuve du feu : elle en est sortie fortifiée. L'accord d'hier la couronne. L'amitié franco-espagnole, complétée par l'amitié hispano-anglaise, apparaît désormais comme une combinaison diplomatique avec laquelle il faut, sur laquelle on peut compter.

Cette amitié n'a rien à cacher. Elle se présente telle qu'elle est. Elle se donne pour ce qu'elle est. Sa base, c'est le *statu quo*. Or, le *statu quo*, c'est la paix. Sa méthode, c'est la publicité, — publicité qui s'est affirmée dans la communication faite aux gouvernements, qui s'affirmera de nouveau dans la communication qu'on en fera prochainement à la presse. Dans un temps où les ministres de toutes les puissances déclarent qu'ils ne veulent rien changer à la situation de l'Europe, on ne peut prendre ombrage de voir trois d'entre eux s'accorder pour garantir contractuellement tout ou partie de cette situation. Nous faisons en somme avec l'Espagne, sur le terrain qui nous intéresse solidairement, ce que nous venons de faire avec le Japon. C'est là, suivant l'expression de M. Pichon, une politique pacifique. Nous n'oublions pas, d'ailleurs, que la paix n'est assurée qu'aux forts, et à ce titre encore, nous nous réjouissons de grouper autour de nous une pléiade d'amitiés qui, cela va sans dire, augmentent notre force.

A la satisfaction que nous éprouvons, se mêle une seule réserve. Nul plus que nous n'apprécie la valeur des cautions diplomatiques qu'un ministre habile et clairvoyant a su nous assurer. Mais il ne faudrait pas que l'opinion publique, et notamment l'opinion parlementaire, cédât à la tentation de croire que ces succès très réels nous dispensent d'autres précautions. Notre situation géographique est telle, que si, — ce qu'à Dieu ne plaise ! — n'ouvrait jamais en Europe une ère de difficultés, nous serions toujours destinés à porter le premier choc et le plus lourd. Les valeurs diplomatiques et les valeurs militaires ne peuvent pas se substituer les unes aux autres : elles se multiplient les unes par les autres ; mais elles ne se remplacent point. Sachons donc gré au ministre des Affaires Etrangères des résultats qu'il obtient. Mais n'oublions pas que ces résultats ne dispensent point ses collègues de la guerre et de la marine d'une extrême vigilance. En effet, les actions diplomatiques sont des opérations de crédit dont la base est constituée par ce que l'on pourrait appeler l'encaisse militaire de chaque peuple. Si pacifiques que nous soyons, — et pour pouvoir le rester, — songeons toujours à cette encaisse.

(Le Temps).

LA QUESTION des Chemins de fer Corses

par Célestin Caltucoli

Conseiller général

II

APERÇU HISTORIQUE DES CHEMINS DE FER

M. Thiers et les politiciens de sa génération n'avaient vu dans les chemins de fer, dont le premier fut expérimenté en France en 1832 qu'un « joujou passager. » Ils se trompaient singulièrement, puisque ce joujou a transformé le vieux monde. Qu'est ce que la Révolution politique de 1789, auprès de la Révolution économique dont les chemins de fer ont été le tout-puissant facteur ? Lorsqu'en 1790, l'Assemblée nationale décrète la Fête de la Fédération, qui allait révéler à la France nouvelle son unité morale, la grande difficulté fut de réunir à Paris des délégués de toutes les provinces. Les délégations n'atteignirent que leur date d'arrivée : aussi, la plupart des délégations s'empressèrent-elles à plaider sur les routes. Au prix de mille fatigues les délégués des régions éloignées parvinrent à Paris, et ils purent prendre part à cette fête émouvante, où pour la première fois les diverses provinces françaises communiquaient dans le culte commun de la grande patrie. Mais la notion des distances perdait lourdement sur l'unité effective du pays, et l'homme de Lille ne pouvait oublier qu'il était éloigné de Marseille par *cinq semaines de messagerie*, et d'Ajaccio par plus d'un mois et demi (1). Aussi, la démonstration de la vapeur fit elle plus pour l'unité française que toute la législation révolutionnaire. Alors se renouvela chaque jour le miracle de la Fédération, et notre esprit de fraternité nationale se retrempa indestructiblement.

Mais le « joujou passager » fit mieux que nous rendre chère les uns aux autres. Il exemplifia l'énergie économique et permit la mise en valeur des régions industrielles et commerciales les plus mal partagées jusqu'alors. Sous ce rapport, entre la France d'avant 1830 et celle d'aujourd'hui, il n'y a pas moins de différence qu'entre celle de Philippe Auguste et celle de 1780 (1).

Malheureusement, si notre pays est d'une unité politique et philosophique sans égale, il est le plus souvent d'une déconcertante timidité industrielle. Routine, a-t-on dit, est pris pour le plus souvent proverbiale. A quoi est-il dû ? Il n'entre pas dans mon intention de le discuter ici. Notre origine latine y est-elle pour quelque chose ? Peut être bien. Il n'en demeure pas moins certain que l'étranger nous a vingt fois dans la construction des voies ferrées. C'est ainsi qu'en 1841, alors que l'Angleterre comptait déjà plus de 1.000 kilomètres en exploitation et avait arrêté le tracé de 5.800 kilomètres, la France démarrait au service avec 573 kilomètres seulement. Les révolutions de 1848 et de 1851 retardèrent encore le développement des nouvelles lignes. En 1851, nous comptions 3.627 kilomètres, contre 11.039 en Angleterre et 5.856 en Allemagne. C'est alors que se constituèrent les grands réseaux.

On peut diviser l'histoire des Chemins de fer français en deux chapitres, ou séries, ma quête par des dates importantes. La première série part de 1823, date de la première concession d'un chemin de fer en France — celui de Saint Etienne à Andrézieux (23 kilomètres, traction animale) et s'arrête jusqu'en 1833, année qui marque le point de départ de la législation des chemins de fer.

La deuxième série s'étend de 1833 à 1842, année pendant laquelle le gouvernement élabore pour la première fois un programme complet des voies de communication.

La troisième va de 1842 à 1859. Ce sont dans cet intervalle à la formation

(1) D'après un rapport fait en 1873, par la Direction des Travaux Publics, la vitesse moyenne des voyages en France était au XVIIe siècle, de 3 kil. 2 par heure. Elle s'élève à 3 et 4 kilomètres à la fin du XVIIIe, à 4 kil. 3 en 1814, à 6 k. 5 en 1830, à 9 kil. 50 en 1840. Notons qu'en 1840, le maximum réglementaire des trains était 8 kilomètres, temps d'arrêt compris.

(1) En 1864, M. Pardonnet estimait que le transport par chemin de fer, comparé aux transports d'autrefois sur les routes, procurait une économie de 500 millions, soit les intérêts d'un capital de 10 milliards. En 1880, M. de Favilla donnait les différents prix moyens suivants : Roulage, 35 centimes, chemins de fer, 6 centimes, eaux 3, à 4 centimes, âne de moitié 87 centimes, dos d'homme, 3 francs.

---

67 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XX

EN CAMPAGNE !

— Que font-ils donc ? demanda-t-il tout à coup. Mille dieux ! Ils ont mis le feu à la bicoque : ils vont nous rôtir ici-dedans.

En un bond, il fut vers la fenêtre.

Il constata que pas un assaillant ne se trouvait dehors, de ce côté.

— Mon lieutenant, chaud, chaud, c'est l'instant et le moment. Personne, par ici ! Ils sont tous dans la cour. Filons le camp par là. Ça n'est rien à faire. Un étage à sauter. Nous courrons jusque vers ce petit bois qui est là-bas où nous nous cacherons. Passez le premier.

— Non, passe... tu es blessé !

— Mon lieutenant, ce n'est pas le moment de se faire des politesses ! Passez : le temps presse ! De grâce, filons !

Frédéric grimpa sur le rebord de la fenêtre, et, sans regarder le vide, il sauta sans se faire du mal.

— Parfait ! Bravo ! dit le gaillard en imitant la manœuvre de son chef. Excusez, si nous vous laissons compagnie ! Jusqu'au revoir ! Et il sauta à son tour ; mais le choc qu'il reçut fut très violent.

La douleur que lui causait sa blessure s'en empira et il roula sur le sol.

— Laissez-moi, mon lieutenant, fit-il. Fuyez !

Et il s'affaissa. Ce n'était qu'une syncope. Frédéric se pencha sur lui. La position horizontale ranima le colosse.

— Fuyez, mon lieutenant ! répéta-t-il.

— Appuie-toi sur moi ! dit Frédéric. Vite !

Il essaya de soulever Alcide qui s'aidait de toutes les forces qui lui restaient ; mais ce fut vainement.

— Fuyez ! Fuyez ! répéta le géant. Ils vont venir ; vous serez pris. C'est bête ! oh ! pardon, mon lieutenant ! De grâce, fichez le camp !

Il fit un effort et parvint à se mettre debout.

— Allons ! fit-il. Puisque vous ne voulez pas filer tout seul ; on tâchera de s'en aller ensemble. Votre bras ! Merci.

Il s'appuya lourdement sur le bras de l'officier et ils s'éloignèrent lentement. Alcide poussait une plainte à chaque pas qu'il faisait.

Soudain, ils entendirent un fracas partant de la boucherie et, en même temps, une vive lueur éclaira la campagne.

— C'est l'armoire qui est sans doute dessous ! dit Alcide. La bicoque flambe !

Ils marchaient toujours, mais lentement, à petits pas, et ne gagnaient que peu de terrain. Le petit bois dans lequel ils devaient se cacher était encore à une demi portée de fusil.

— Ah ! si je n'était pas blessé, nous leur échapperions sûrement. Encore une fois, mon lieutenant, gagnez le large tout seul.

La bicoque brûlait. Les flammes, alimentées par l'armoire, par le banc et les cuviers faits d'un bois très sec, sortaient par la fenêtre par laquelle les fuyards avaient passé un instant auparavant.

— Il était temps, hein ! dit Alcide entre deux plaintes.

L'incendie éclairait la campagne comme en plein jour et cette circonstance était fâcheuse, car les alsaciens s'étaient rendu compte, bientôt, que les assiégés avaient fui. Ils étaient sortis en tumulte de la cour de la ferme, pleins de rage, car Alcide et Frédéric leur avaient tué deux hommes.

Deux d'entre eux s'étaient remis en selle. Ils aperçurent les fuyards et se lancèrent au galop sur leurs traces. Ceux-ci entendaient le bruit de leur galopin éperdue.

— Cette fois, c'est fini ! murmura Alcide. Nous sommes pincés !

Le danger lui rendit de la force. Il se retourna, après avoir abandonné le bras de Frédéric, et, tous les deux, ils se mirent en défense.

L'un des uhlans, le revolver au poing, n'était plus qu'à cinquante pas.

— Rendez-vous ! cria-t-il en français.

— Je l'écoute ! répliqua Alcide.

Et, ajustant le cavalier, il fit feu ; le uhlan ne fut pas atteint, mais la balle frappa son cheval en plein poitrail.

La bête s'abattit ; l'homme désarçonné, roula sur le sol. Alcide rechargea sa carabine.

— Rendez-vous ? dit-il... Est-il bête !.. Se rendre pour être fusillé, on n'est pas si peine ; mieux vaut se faire tuer ici — seulement, avant qu'ils ne démolissent, je veux en descendre encore un ou deux... Attention !

Le second cavalier arrivait sur les fuyards à fond de train.

— Laissez moi faire, mon lieutenant, dit Alcide... Il est hors de la portée de votre revolver...

Il ajusta l'homme et fit feu ; mais sans atteindre ni le cheval ni le cavalier.

— Rate !.. Maladroit !.. Et pourtant, ils nous tiennent la chandelle. Leur incendie nous éclaire à giorno !

Cependant, un groupe de cavaliers, une douzaine d'hommes environ, apparaissait à toute bride ; sans sans avancer très vite, car les chevaux butaient, à chaque pas, sur les mottes de terre labourée.

Frédéric fit feu quatre fois de son revolver et blessa seulement un homme. Alcide n'avait pas eu le temps de recharger son arme.

Les deux hommes furent entourés, bientôt, et ils allaient être massacrés, quand l'officier qui commandait la petite troupe donna, impérieusement, un ordre en allemand.

(A suivre).

être aux grandes Compagnies, et à leur mariage de raison avec l'Etat, par ce qu'on appelle les « Conventions de 1859 ».

Le quatrième a pour point de départ 1860 et pour point d'arrivée 1870, qui ouvre une période nouvelle, celle de la formation du réseau d'Etat.

La cinquième série nous conduit jusqu'en 1883, date célèbre entre toutes, celle des conventions qui règlent définitivement les rapports financiers de l'Etat avec les Compagnies.

Si l'on veut juger dans leur ensemble les résultats de cette courbe d'efforts financiers et industriels, il suffit de mettre en regard l'état des forces économiques de la France en 1840 et en 1900.

Année 1840.

Importation . . . 747.000.000 (1.441
Exportation . . . 695.000.000
Budget 1.160.000
Valeurs mobilières inscrites . . . 22 milliards.
Circulation fiduciaire de la Banque de France . . . 262 millions.

Année 1900.

Importation . 5.229.465.000 plus de
Exportation . 5.052.665.000 10 milliards
Budget . . . 3.709.192.000
Valeurs mobilières inscrites, 135 milliards (d'après M. Alfred Neymarck).
Circulation fiduciaire de la Banque de France, 4.905 millions.

Mais poursuivons notre historique : La Chambre issue des élections de 1876 était hostile aux grandes Compagnies. Le 8 juin de 1870, la nécessité de créer de nombreux chemins stratégiques aboutissant à la frontière, le désir légitime du pays de compléter son réseau, les vœux réitérés des Chambres de Commerce et des Conseils généraux, avaient donné un élan prodigieux au développement des chemins de fer. Mais et l'on construisait beaucoup, en revanche on commençait un peu au hasard. Le besoin se faisait sentir de mettre de l'ordre dans l'immense réseau, d'en relier logiquement les tronçons et de se montrer plus judicieux dans la distribution des nouvelles lignes à construire. C'est de ce besoin qu'est né ce qu'on a appelé *le plan Freycinet*.

En janvier 1878, M. de Freycinet, alors ministre des travaux publics, nomma six grands commissions techniq ues chargées d'établir, pour les diverses régions de la France, le tableau des voies ferrées à construire. Le 4 juin de la même année, il déposait un projet de loi sur les chemins de fer à classer, comprenant 16.000 kilomètres de lignes, dont le prix kilométrique, estimé à 200 000 francs, portait à 3 milliards 200 millions la dépense totale. Ce plan, accru encore par les propositions de nombreux députés, fut voté à une forte majorité le 16 juillet 1879. Par lui, 181 lignes de chemins de fer étaient classées dans le réseau d'intérêt général. Parmi elles, huit étaient attribuées à la Corse, et elles figuraient au *Bulletin des Lois* sous les numéros 143, 144 et 145. C'étaient :

1. La ligne d'Ajaccio à Propriano ;
2. La ligne de Ponte-Leccia à Calvi ;
3. La ligne de Casamozza à Bonifacio.

Où en était alors la Corse, au point de vue des voies ferrées ? Hélas ! Elle avait, plus qu'aucune autre région de la France, attendu longtemps avant que la panoplie de fumée des locomotives se déroulât sous son ciel bleu. Des chemins de fer en Corse ? Et pourquoi faire ? Chaque fois que les représentants de l'île s'avisaient d'agiter cette question, des exclamations de stupeur et des sourires de compassion leur répondaient (1). L'Etat cependant, fini par comprendre qu'il était impossible de donner au monde le spectacle d'un des plus vastes départements français (8.722 kilomètres carrés, soit 1/60e de la France), enfin admit dépenses du chemins de fer. Aussi décida-t-il de créer une ligne stratégique qui, partant de Bastia et longeant d'abord la côte orientale jusqu'à Casamozza, s'engagerait dans le cœur du pays, desservirait Ponte-Leccia, Corte et Bocognano, pour aboutir finalement à Ajaccio, après un parcours total de 156 kilomètres. Mais avec quelle lenteur ce projet fut mis à exécution ! Un premier tronçon, d'Ajaccio à Mezzana — 13 kilomètres — fut déclaré d'utilité publique le 15 juin 1878, ainsi qu'un second, de Corte à Bastia — 74 kilomètres ; — un troisième, enfin, de Mezzana à Corte — 71 kilomètres — le 27 décembre 1879.

L'Etat se chargea de la construction, et le premier tronçon fut ouvert le 6e février 1888. Date mémorable ! Les autres parties de la ligne suivirent bientôt. Les dépenses, arrêtées au 30 juin 1900, s'élèvent à 54 millions 520 870 francs, soit 345.100 fr. au kilomètre.

On a vu plus haut, quelles furent les lignes nouvelles classées dans le réseau d'intérêt général par la loi Freycinet, Calvi de Ponte-Leccia à Calvi, et un premier tronçon de celle de Casamozza à Bonifacio (Casamozza à Ghisonaccia), obtinrent, le 21 août 1882, la loi déclarative d'utilité publique.

Le 19 décembre 1883 le Gouvernement promulguait une loi approuvant une convention passée, le 21 février 1883, entre le ministre des travaux publics et la Compagnie de Chemins de fer, pour la construction et l'exploitation des chemins de fer de la Corse. Moyennant un prix forfaitaire de 15 millions 270 mille francs pour la ligne de Ponte-Leccia à Calvi, et de 9 millions 990.000 francs pour le tronçon de Casamozza au Fium'Orbo, cette Compagnie s'engageait à construire ces deux lignes, qui représentaient environ la moitié des premières inscrites dans le programme Freycinet.

Le 3 décembre 1894 les cinq premiers tronçons du réseau, comprenant au total 297 k lomètres, étaient ouverts à l'exploitation.

Depuis lors, presque un quart de siècle s'est écoulé, et cependant l'achèvement du réseau corse en est encore à l'état de vœu. Les patriotes s'étonnent, comme par le passé, les deux tiers du territoire de l'île. Sartène est la seule sous-préfecture de France qui ne soit pas desservie par un chemin de fer ! Le voyageur se rendant à Sartène doit abandonner le train à Ghisonaccia et se résigner à achever, cahin-caha, en prix des plus grandes fatigues, et avec des raisins nombreux, ce parcours qui n'exigerait que quelques heures de chemin de fer, même en se contentant de la « vitesse » de 20 kilomètres que dépassent rarement les trains mixtes. Le programme Freycinet a reçu son exécution partout en France, excepté là. Et tandis que la Corse attend et se lamente, inquiète de son avenir économique, l'Italienne voisine, la Sardaigne, dont ne la séparent que dix kilomètres, voit se multiplier ses voies ferrées, stratégiques, industrielles et commerciales. N'y a-t-il pas, dans ce flagrant contraste, mieux qu'un exemple : Une leçon ?

(1) A la Chambre, on put entendre un député protester en ces termes : A quoi bon des chemins de fer, pour transporter quelques sacs de châtaignes et quelques Lucquois ?

Examens de Marine

Long-Cours

(Théorie)

Ont été définitivement reçus :

Pedovani Etienne.
Bonche Louis.
Dominici François.
Francioni Théodore.
Palmieri Jacques.
Paoli Jean.
Sa-lini Philippe.
Valery Charles.

Ont été ajournés :

Barnici Jean-Paul.
Burioni Mathieu.
Dominici Antoine.
Filippi Joseph.
Guerrini Dominique.
Pianelli Jean.

Cabotage

Brevet supérieur

(Théorie et Pratique)

Ont été définitivement reçus :

Bacchini Joseph.
Cervoni Joseph.
Malerbe Antoine.
Quilichini Joseph.
Pizzini Charles.
Giuliani Jean.
Venuti Joseph.
Malaterre Vincent.

Ajournés :

Rinaldi François.
Lorenzi.

Officiers de la marine marchande

Sont déclarés admissibles :

Carabini Toussaint.
Gregory Pierre.

GRAND CONCOURS DE BOULES
de L'Eclaireur

(10e Année)

Notre confrère l' « Eclaireur de Nice » nous prie d'annoncer à ses lecteurs qu'il vient de fixer au dimanche 23 juin la date de son 11me Grand Concours de Boules, ouvert à tous les joueurs par équipes de quatre.

Plus de 3.000 *francs* de prix sont destinés à ce Concours, entre autres un 1er prix de 1.000 *francs*.

Les inscriptions seront reçues prochainement.

Pour tous renseignements, s'adresser à l' « Eclaireur ».

Nécrologie

MADAME MARIE DE FILLATRE

Nous recevons la triste nouvelle du décès de Mme Irène-Marie de Fillatre, née O'Kelly-Farrell, qui vient de s'éteindre dans son château de Langareil, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Cette mort met en deuil les principales familles du Lot-et-Garonne.

Mme de Fillatre était la mère de M. le capitaine d'artillerie de Fillatre et la sœur du comte O'Kelly-Farrell.

M. le capitaine de Fillatre et Mme de Fillatre-Mattei ont pu assister aux derniers moments de leur mère et lui prodiguer leurs soins affectueux.

Nous les prions de croire que nous prenons part à leur grand deuil et leur offrons nos respectueux compliments de condoléances.

Brevet élémentaire
des Jeunes filles

Sur 140 aspirantes inscrites, 136 se sont présentées aux examens du brevet élémentaire, 46 ont été admises à subir les épreuves de la deuxième série.

Ce sont Mesdemoiselles :

Acquaviva.
Agostini Vincenne.
Ambrosi Marie.
Andrei Marie Camille.
Arrighi Julie.
Battini Jeanne.
de Beauregard.
Canava Toussainte.
Cesarini Marie.
Cruciani Ursule.
Delfini Marie.
Dominé Thérèse.
Disport Jeanne.
Evangeli Angèle.
Ferrandini Martine.
Figarella Dominique.
Fiorentini Mariaune.
Franchi Marie.
Fumaroli Antonia.
Gambini Angèle.
Giovanp gli Anne-Marie.
Giudicelli Marie-Pierrette.
Giudicelli Marie-Toussainte.
Greco Antonie.
Guerrieri Pauline.
Libérati Anna.
Marcantetti Marie.
Mattani Flora.
Massimi Françoise.
Massoni Marie.
Miguonci Marie.
Morcesi Santie.
Nicolini Ursule.
Orsini Marie-Madeleine.
Ottavi Marie.
Pacconi Julie.
Pasqualini Marie.
Perricciolli Fiordalise.
Prosperi Marie.
Raffalli Lucie.
Regnenni Libera.
Renoveri Julie.
Salvadori Marie.
Simoni Catherine.
Turra Marie.
Vallecalla Madeleine.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les chargeurs des arrondissements de Bastia et de Corte qui se sont fait inscrire dans les bureaux du *Petit Bastiais* en vue de la formation d'un Syndicat, sont priés de retirer la carte leur permettant d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 23 juin courant.

Le lieu et l'heure de la réunion seront fixés ultérieurement.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer aux chargeurs une très heureuse nouvelle. Nous avons enfin trouvé un superbe steamer qui répondra à tous nos besoins.

Etat-Civil

MARIAGES

Ferri Jose-Baptiste, tapissier, et Pinelli Marie-Jérômine, tailleuse.

DÉCÈS

Ferracioli Jean-Baptiste-Antoine. — Battaglini Jean-François-Marie. — Pini Jean-Baptiste-François.

DÉCÈS

Giamarchi Etienne, marié, 57 ans.
Sanguinetti Damien, marié, 78 ans.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

LE MIDI EN RÉVOLUTION

L'Arrestation des Apôtres de la Révolte
FERA COULER LE SANG

SÉANCE AGITÉE A LA CHAMBRE

La Démission de M. Sarraut

BOURSE DE PARIS

	17 juin	18 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	93.25	93 90
— de 3 0/0 amortis.	96.25	96 00
	ex-coupon.	

LES COURSES DE CHEVAUX
de Portovecchio

Portovecchio, 18 juin.

De grandes courses de chevaux auront lieu le 25 juin prochain, à Portovecchio.

En voici le programme :

Première Série

Courses libres pour tous chevaux.
1er prix, 400 francs.
2e prix, 200 francs.

Le nombre minimum des chevaux engagés devra être de sept. La distance à parcourir est une longueur de piste de 800 mètres environ.

Deuxième Série

1er prix, 150 francs,
2e prix, 100 francs.

Le nombre minimum de chevaux engagés devra être de sept. La longueur de la piste sera de 600 mètres environ.

LA CRISE VITICOLE
L'Agitation DANS LE MIDI
La Démission DE M. SARRAUT
La lettre au président du Conseil

Paris, 18 juin.

Les journaux du matin publient la lettre que M. Sarrant, sous secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, a adressée, hier soir, au président du Conseil pour lui remettre sa démission.

M. Sarraut, qui représente à la Chambre des députés la deuxième circonscription de Narbonne, déclare dans sa lettre que les graves événements, dont son arrondissement est le théâtre, ne lui permettent plus de continuer sa collaboration au Cabinet.

M. Sarraut ajoute que les mesures qui vont être prises contre les viticulteurs du Midi et leurs défenseurs, l'obligent à donner sa démission.

Cette lettre est vivement commentée par toute la presse.

Les décisions du Gouvernement
Poursuites contre les Chefs de la révolte

Paris, 18 juin.

La « Petite République » annonce que dans le Conseil des ministres, tenu hier matin à l'Elysée, le gouvernement a pris les décisions suivantes :

Des poursuites seront intentées contre les membres du comité d'Argelliers. Ceux-ci seront convoqués devant le juge d'instruction par mandats de comparution.

Dans le cas où les personnes assignées refuseraient d'obéir à cet ordre de justice, des mandats d'arrêt seront décernés contre elles.

Des mesures répressives très énergiques ont été également décidées contre les frondeurs. Les coupables pourront, dans les cas les plus graves, être soumis à la détention préventive.

Certains maires, qui ont favorisé l'émeute, seront l'objet de mesures administratives et de poursuites judiciaires.

La « Petite République » ajoute :

« Le gouvernement veut mettre fin à la rébellion, qui gagne de nombreuses régions de la France.

» En effet, les rapports adressés au ministère de l'Intérieur par les préfets de l'Ière et du Lot-et-Garonne, disent que des tentatives sont faites auprès des viticulteurs de ces régions pour les amener à se révolter contre la loi, et à refuser notamment le paiement des impôts. »

Les régiments du Midi remplacés par des régiments de l'Est

Paris, 18 juin.

« L'Echo de Paris » annonce que le ministre de la Guerre a définitivement décidé le déplacement du 100e d'infanterie, en garnison à Narbonne, ainsi que celui de plusieurs autres régiments qui tiennent garnison dans les villes du Midi en révolte.

Ces troupes seront envoyées sur la frontière de l'Est, et remplacées par des régiments des sixième et vingtième corps d'armée.

GRAVE MUTINERIE AU 100e DE LIGNE
Le nouveau colonel hué

Paris, 18 juin.

La plupart des journaux parisiens publient des dépêches de Narbonne, disant que de très graves incidents se sont de nouveau produits au 100e régiment d'infanterie qui exécute en ce moment ses tirs au camp de Larzac.

Dès l'arrivée sur le terrain de manœuvre du colonel Rabier, qui a remplacé le colonel Marmot mis à la retraite d'office, les hommes se sont livrés à des manifestations hostiles.

Ils ont accueilli leur nouveau chef de cris par des huées et des sifflets.

Les officiers ont bien essayé de ramener le calme, mais leur intervention a provoqué de multiples incidents et des bagarres sérieuses.

Plusieurs journaux prétendent que ces incidents ont eu pour cause le maintien des punitions prononcées contre les mutins de la dernière semaine.

Le colonel Rabier ayant promis de lever les punitions, les soldats lui reprochent de ne pas avoir tenu sa promesse.

Information démentie

Paris, 18 juin.

Une note officieuse, communiquée dans la soirée aux journaux par le ministère de la Guerre, dément les incidents du camp de Larzac.

Vive Effervescence
A COURSAN

Les fils télégraphiques et téléphoniques sont coupés. — Destruction d'un pont.

Paris, 18 juin.

La « Liberté » publie une nouvelle sensationnelle.

Une véritable insurrection se serait produite à Coursan, près de Narbonne.

Les habitants se sont livrés à de très graves manifestations. Les fils télégraphiques et téléphoniques ont été coupés sur plusieurs points.

Les émeutiers ont, en outre, fait sauter un pont.

M. Ferroul, maire de Narbonne, s'est immédiatement rendu à Coursan, pour engager la population au calme.

VEILLÉES D'ARMES
à Narbonne et à Argelliers

Narbonne, 18 juin.

La nouvelle des arrestations projetées de Marcellin Albert et de M. Ferroul a exaspéré les populations d'Argelliers et de Narbonne.

Une foule immense veille, jour et nuit, afin de s'opposer par la force à l'arrestation des deux adjoints.

Il faut s'attendre à des désordres très sérieux.

Les viticulteurs déclarent que le sang coulera.

Le Roi de Siam à Paris

Paris, 18 juin.

S. M. le Roi de Siam est arrivé à Paris ce soir à 6 heures.

Les honneurs militaires n'ont pas été rendus au souverain, qui voyage incognito. Il est descendu à la légation de Siam.

La population a fait au roi de Siam un accueil très sympathique.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA CRISE VITICOLE
Interpellation Aldy

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Aldy, député radical-socialiste de Narbonne, sur la crise viticole et les mesures répressives que le gouvernement a décidé de prendre contre les viticulteurs.

M. Clemenceau

président du Conseil demande à la Chambre de remettre à vendredi la discussion de cette interpellation.

M. Aldy

réclame la discussion immédiate.

« Si des arrestations ont lieu, déclare le député de Narbonne, des catastrophes terribles se produiront ». (Vive agitation).

« Il importe d'éviter toute insurrection sanglante, que les mesures projetées rendraient certaine.

« Il est temps que le gouvernement se décide à rendre justice au midi affamé, qui ne réclame que ce qui lui est dû.

« Il faut également exécuter sans merci, tous les fraudeurs ».

M. Clémenceau

monte à la tribune, au milieu d'un silence impressionnant.

Le président du Conseil déclare que le gouvernement a épuisé toutes les mesures de conciliation.

« La loi doit être respectée, et il est du devoir strict du pouvoir exécutif d'en poursuivre la juste application.

« Des mandats de justice ont été décernés contre les hommes qui commirent des délits et même des crimes de droit commun, prévus et punis par le Code Penal.

« Si le gouvernement est mis en minorité, les ordres donnés seront annulés immédiatement.

« La Chambre doit se persuader que les difficultés sont bien plus graves qu'on ne le croit. »

M. Clemenceau termine en maintenant sa demande d'ajournement.

M. Jaurès

député socialiste du Tarn, donne la réplique au Président du Conseil.

« L'ajournement de la discussion de l'interpellation Aldy serait une grave faute.

« A l'heure actuelle, il serait imprudent de donner carte blanche au Gouvernement.

« Nous sommes au seuil de la guerre civile. Nous avons le droit de savoir ou le gouvernement veut aller.

Vive agitation

Pendant le discours de M. Jaurès, la Chambre devient bouleuse. Les exclamations et les interruptions s'entrecroisent. Le président est obligé de rappeler ses collègues au calme.

M. Clémenceau

remonte à la tribune.

« Trois départements du Midi de la France, déclare-t-il, sont insurgés contre la loi. La force doit rester à la loi.

Tumulte

La déclaration du Président du Conseil cause un véritable tumulte, que le président est impuissant à dominer. L'agitation est extrême. Les députés échangent des injures ; plusieurs d'entre eux veulent parler tous ensemble.

M. Sarraut

vient prononcer quelques paroles d'apaisement. Le sous-secrétaire d'Etat démissionnaire explique que sa démission était inévitable ; il est de son devoir de se mêler à ses électeurs dans la grave crise que traverse le Midi.

M. Sarraut déclare qu'il se rendra au milieu de ses compatriotes pour les exhorter au calme.

« Je dirais, s'écrie M. Sarraut, à mes chers concitoyens de patienter et d'avoir confiance dans la République. »

M. Ribot

député progressiste du Pas-de-Calais dit que ses amis et lui voteront pour l'ajournement de l'interpellation Aldy car la situation est grave, et il faut laisser au gouvernement le temps d'y faire face.

La discussion générale est close.

Le Vote

Le président met aux voix la demande d'ajournement. Le scrutin est déposité au milieu d'une extraordinaire agitation.

Les résultats suivants sont finalement proclamés.

Nombre des votants. .	570
Majorité absolue . . .	286
Pour.	412
Contre	158

Par 254 voix de majorité la Chambre prononce l'ajournement de l'interpellation Aldy.

Le mouillage et le sucrage des vins

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage, ainsi que la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission chargée de faire une enquête sur la situation de la production, du transport et du commerce des vins et de proposer les mesures à prendre en vue de remédier à la situation critique de la viticulture.

L'ARTICLE 6.

La Chambre reprend la discussion de l'art. 6, portant interdiction de la fabrication des vins de deuxième cuvée.

M. Janet

demande la suppression de l'art. 6, et dépose une motion dans ce sens.

Le Vote

Le président met aux voix la motion Janet.

Le scrutin donne les résultats suivants.

Nombre de votants. .	498
Majorité absolue . .	249
Pour l'adoption . .	355
Contre	143

Par 212 voix de majorité la Chambre repousse la motion Janet.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures

LA CRISE VITICOLE

La Chambre reprend la discussion du projet relatif au mouillage et au sucrage des vins.

L'ARTICLE 6.

La Chambre reprend l'examen de l'art. 6. Une longue discussion s'engage au sujet de la fabrication du vin sucré pour la consommation familiale.

De nombreux orateurs parlent sur le texte, et déposent de nombreux amendements, modifiant les termes de la commission,

Amendement Aldy

M. Aldy, député de Narbonne, dépose une motion ainsi conçue :

« Toute fabrication de vin de sucre ou de vin de marc est interdite. »

Le Vote

Le président met aux voix la motion Aldy.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants. .	575
Majorité absolue. . .	288
Pour	290
Contre	375

Par 175 voix de majorité la motion Aldy est rejetée.

Amendement Camuzet

M. Camuzet, député de la Côte-d'Or, dépose l'amendement suivant :

« Toute fabrication de vin artificiel par addition d'eau, de sucre et de marc de vendange est interdite. »

Le président met aux voix cet amendement.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des voix. . .	542
Majorité absolue . . .	272
Pour.	182
Contre	360

Par 178 voix de majorité, l'amendement Camuzet est repoussé.

LE PARAGRAPHE PREMIER DE L'ARTICLE 6

Le président met ensuite aux voix le paragraphe 1er de l'art. 6, portant comme consommation annuelle de sucre, un maximum de 20 kilos pour chaque personne et de 200 kilos par famille

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants . .	575
Majorité absolue . . .	288
Pour.	505
Contre	70

Par 435 voix de majorité, le paragraphe 1er de l'article 6, est adopté.

Séance jeudi matin.

SENAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Eloge funèbre

En prenant place au fauteuil, M. le Président annonce à ses collègues la mort du général de Saint-Germain, sénateur de l'Ille-et-Vilaine, et prononce son éloge funèbre.

Chemins de fer d'intérêt local

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement de deux réseaux de chemins de fer d'intérêt local, à voie normale, dans le département de Seine-et-Oise.

M. Bonnefille en est le rapporteur.

Adopté.

Le Sénat adopte également le projet de loi, voté par la Chambre des députés, ayant pour objet de modifier les conditions de payement de la subvention de l'Etat aux chemins de fer d'intérêt local de Nevers à Corbigny, de Saint-Révérien à Brinon, de Saint-Saulge à Tannay et de Cosne à Saint-Amand.

Déclassement des places des Pyrénées

Le Sénat passe ensuite à la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant déclassement de places fortes et d'ouvrages défensifs sur la frontière des Pyrénées.

Les conclusions du rapport de M. Labrousse, tendant au vote du projet, sont adoptées.

Séance jeudi.

DERNIÈRE HEURE

L'incident du camp de Larzac

Paris, 18 juin.

Le colonel Rabier, commandant le 100e d'infanterie, vient d'adresser une dépêche au Ministre de la Guerre, affirmant qu'aucun incident ne s'est produit au camp de Larzac.

Un calme absolu y règne, et l'attitude des hommes est parfaite.

Remerciements

M. Pierre Giudicelli, pharmacien et sa famille remercient les nombreux amis qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Giamarchi née Pô et Mlle Elisa Giamarchi ; Mme veuve de Castelli née Giamarchi ; Mme veuve Satini née Giamarchi et son enfant ; Mme Gherardi née Giamarchi, M. Pierre Giamarchi, capitaine au long cours et leur fils ; Mme et M. Xavier Giamarchi, ex-maire et leurs enfants ; Mme et M. Joseph Pô, lieutenant de vaisseau, et leurs enfants ; Mme et M. de Negri, avocat, et leurs enfants ; Mme et M. Giudicelli, capitaine d'infanterie et leurs enfants ; Mme et M. Giacobbi Antoine, capitaine au long-cours ; Mlle Augustine de Castelli ; Mme Hortense veuve de Castelli.

Les familles germaines Sebastiani, Comte d'Ornano, Filippini, Ottaviani, Lazzi, Stephanopoli de Cinarca, Malaspina, Comte de Bastelica, Filippi, Raoul Angeli, Agostini, Polydi d'Ortenzi, Limperani, Crocicchia et Tchernoff.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean Etienne Giamarchi

Conseil de France en retraite
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre du Cambodge
Chevalier de la Couronne d'Italie
Officier du Medjidié

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé dans sa 57e année, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu mercredi, 19 courant à 9 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Neuve Saint-Jean, 1.

Mme veuve Damien Sanguinetti, née Zanardi ; M. Sauveur Sanguinetti ; M. et Mme Joseph Sanguinetti et leurs enfants ; M. et Mme Dominique Bobie, née Sanguinetti, et leurs enfants ; M. et Mme Pierre Guillonmenia, née Sanguinetti, et leurs enfants ; M. et Mme François Sanguinetti ; M. Louis Sanguinetti ; Mme veuve François Sanguinetti et ses enfants ;

Les familles Agostini de Marseille, Pucciniti, Nuzzo, Zanardi, Salinetti, Seinetro, Gozzi, Morelli, de Gielzie, Leca, Vinciguerra de Paris, Feretti, Ghiglieri-mini et Norchetti,

Ont le douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Damien Sanguinetti

leur époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère et oncle, décédé dans sa 78e année de son âge, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 19 du courant, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Colonelle, 11.

Navigazione Generale Italiana
Società riunite
FLORIO e RUBATTINO

Services Postaux
à partir du 2 Juin 1901
entre
LA CORSE, L'ITALIE ET LA SARDAIGNE

Départs :

De LIVOURNE pour BASTIA
le Dimanche à 10 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 10 heures du matin, direct.

De BASTIA pour LIVOURNE
le Lundi à 9 heures du matin, direct.
le Jeudi à 7 heures du matin, touchant l'île de Capraia (Service supplémentaire provisoire).

De BASTIA pour PORTO-TORRES
le Dimanche à 6 heures 30 soir, touchant la Maddalena (Service supplémentaire provisoire).
le Jeudi à 6 heures 30 soir, direct.

De la MADDALENA pour BASTIA
le Mercredi à 5 heures du soir (Service supplémentaire provisoire).

De PORTO TORRES pour BASTIA
le Dimanche à 5 heures du soir, direct.

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE BANYULS
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois Frères
BASTIA (Corse)

Apéritif
Digestif
Fortifiant

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1907

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe dernos modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de montres Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

2e année, 2 vols à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. —GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Demandez et offrez dans tous les Cafés VAMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ETÉ 1907

NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON & ÉTÉ

Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline

APPRÊT DU NEUF

Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

ANÉMIE, PALES COULEURS

FLUEURS BLANCHES

NEURASTHÉNIE

CROISSANCE

CONVALESCENCE

de toutes Maladies

GUÉRISON RADICALE en 20 JOURS par l'ELIXIR de St VINCENT de PAUL

Seul Fortifiant autorisé et contenant pas de substances nuisibles

CONFITURE de St VINCENT de PAUL

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa suite un garde-service entièrement sterilisé dans toutes les parties de son Cabinet chirurgien-dentiste et ne désirant pas le droit d'exercer la profession qui contiennent des matières susceptibles de nuire pour la fabrication de deux articulées

Le Directeur-Gérant, J.-B. Ollagnier.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIELS MACHINES-Perceuses et DÉCOUPAGE

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION avec gravure noire

Un An..... 14 f. — Six Mois. 7 f. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION avec 12 gravures coloriées

Un An..... 28 f. — Six Mois. 14 f. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

S'adresser les Dimanches à H. Henry PETIT, Rue des Filles-St-Thomas, PARIS

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N. 169 — JEUDI 20 JUIN 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.

Faits divers 1 f. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Corse..... 3 mois 10 f. — 6 mois 18 f. — 1 an 36 f.

Autres Départ. 3 mois 12 f. — 6 mois 22 f. — 1 an 44 f.

Union Postale, et autres Pays le port en sus.

Une ne répond pas des manuscrits déposés.

00337

BIBLIOTECA MANLIA BASTIA

LE MIDI EN REVOLTE

La ville de Narbonne est occupée militairement

Six régiments d'infanterie et trois de cavalerie ont quitté Paris

ARRESTATION DE M. LE MAIRE FERROUL

Belle conduite du deuxième Apôtre de l'agitation

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Sivlino.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 3 h. 55 m — Coucher 7 h. 11 s.

Premier quart., le 18 Pleine Lune, le 25

Fête de Demain St Louis de Gonzague.

19 JUIN

Les Conseils Généraux

Des élections pour le renouvellement des Conseils généraux sont à avoir lieu le 21 juillet. Elles préoccupent déjà l'opinion dans notre département, comme partout d'ailleurs, car une grande faveur publique s'attache à nos assemblées provinciales, à leur œuvre et à leur personnel qui est la pépinière politique du pays.

Depuis que la République leur a donné un organisme indépendant et conforme à leur raison d'être, elles forment un des rouages les plus utiles de notre gouvernement, — de notre administration ne serait pas assez dire.

M. Clémenceau, qui était l'autre jour en veine de bonnes et sages pensées, a dit à de braves gens, à des travailleurs fiers démocrates : « Vous êtes les fils de ceux qui ont fait cette belle chose : l'histoire de France. » Nous ne datons pas, en effet, de la fondation des Bourses du travail, ni même du 4 septembre, ni même non plus de 89 et de la réunion des Etats Généraux.

C'est ainsi, par exemple, qu'il faut rattacher l'institution des Conseils généraux à celle de ces assemblées provinciales dont Turgot avait eu l'idée pour mettre un frein au pouvoir discrétionnaire, sans contrôle, des Intendants, et dont Necker avait fait des essais qui eussent pu sauver la Monarchie, s'ils eussent été plus énergiquement soutenus et généralisés, et si, dans cette entreprise tardive de réforme, il n'eût manqué le coup d'œil net et la main ferme du maître de l'heure.

Les assemblées provinciales créées par Necker nommaient un bureau permanent ou *Commission intermédiaire*, qui devait veiller, dans l'intervalle des sessions, à l'exécution des délibérations de l'assemblée. Cette Commission ne devait pas se substituer à l'intendant, mais contrôler les actes de son administration. La même organisation a été adoptée par la Belgique, à sa constitution en 1830, sous le titre de *Députation provinciale*. La République l'a reprise quand elle a doté les Conseils généraux d'une Commission départementale.

Il n'y a guère qu'un point où le rôle du Conseil général est mal défini, c'est en ce qui touche à la politique.

En principe, il ne doit pas s'en occuper, et cependant il est dans ses attributions de remplacer, le cas échéant, en face d'un coup d'Etat, par exemple, le corps législatif empêché, et il est de plus appelé de droit à participer à l'élection des sénateurs.

D'ailleurs, il est constant que la plate-forme électorale du Conseil général est essentiellement politique.

Quoi qu'il en soit, le devoir du préfet serait d'opposer la question préalable à toute motion politique proposée à l'assemblée départementale et il est d'usage que, celle-ci passant outre, il quitte la séance en manière de protestation.

Cependant il est avec ce devoir et cet usage des accommodements, et on en est encore à voir un préfet opposer la question préalable et quitter la séance sur des félicitations au gouvernement.

Quoi qu'il en soit, les Conseils généraux se montrent avisés, au point de vue administratif, prudents et économes, malheureusement ce ne sont pas eux qui font la loi, ils la subissent pour le département.

D'autre part, la Commission départementale exerce un contrôle souvent fort efficace sur l'administration préfectorale qu'elle tient en respect et à laquelle elle barre, en quelque sorte, les chemins de l'arbitraire et des excès de pouvoir.

Le rôle des Conseils généraux est donc bienfaisant, mais il le deviendra encore davantage quand la République se décidera pour un régime gouvernemental de décentralisation, celui que prônaient, il y a quelque quarante ans, les meilleurs esprits libéraux de cette époque dont on dit volontiers aujourd'hui en parlant de l'opposition républicaine : « Que la République était belle sous l'Empire ! »

Ces bons esprits ont, dans notre génération, des continuateurs comme M. Ribot ou M. Doumer qui, aux élections législatives dernières, dans des discours-programmes retentissants, ont, chacun à sa manière, abordé ce problème de la décentralisation si souvent ramené sur le tapis et pourtant toujours écarté jusqu'ici par suite du manque d'envergure de la pensée et de l'action parlementaires.

« Il faut, disait M. Ribot à Roubaix, émanciper plus largement qu'on n'a fait les Conseils municipaux de cette tutelle administrative pour tous les actes qui n'engagent pas l'avenir des finances communales. Je pousserai la hardiesse plus loin, en donnant aux Conseils généraux le droit d'avoir un Comité exécutif qui sera la Commission départementale, comme cela se pratique en Belgique, en Angleterre. Le préfet, n'intervenant plus dans le détail quotidien des affaires du département, sinon pour en contrôler la régularité, sera le représentant de l'Etat, moins mêlé qu'aujourd'hui aux querelles locales et aux petites luttes d'influence. »

M. Paul Doumer, lui, prenait avec sa vigueur ordinaire le mal dans sa racine, car il estime que, sans porter la moindre atteinte à la République, ni à la centralisation de toutes les affaires d'intérêt général, on peut créer une organisation décentralisée et autonome des intérêts régionaux et locaux.

Il est même bon, à ce sujet, de rappeler sa déclaration si nette et si énergique du discours de La Fère :

« Les départements, dans leurs limites actuelles, sont trop petits, trop arbitrairement constitués pour qu'une locale intense puisse y être entretenue. La carte administrative de la France, son organisation étroite et vieille, sont à remanier profondément. C'est avec des départements étendus ayant des conseils aux attributions multipliées qu'on pourra faire de la vraie décentralisation, créer des centres d'attraction et de rayonnement, avoir des capitales intellectuelles, économiques et politiques. Tant que cette transformation ne sera pas opérée, tout ce que l'on tentera pour établir un juste départ entre les affaires d'intérêt général et les affaires locales, pour simplifier le fonctionnement des services publics, pour réduire le nombre des fonctionnaires, sera inutile et vain. *Dans le cadre de nos départements, rien de grand ne peut tenir.* Si cela est bien prouvé, et il semble que l'expérience de trente années de fonctionnement d'une loi libérale sur les Conseils généraux soit concluante, pourquoi n'entreprendrait on pas une profonde réforme administrative? Une fois résolue et son plan arrêté, elle pourrait être réalisée par étapes, sans secousses, sans trouble pour les intérêts respectables. Je veux espérer que nous ne sommes pas devenus si timides, si pusillanimes que toute entreprise un peu vaste nous effraye et nous fasse reculer. »

Il y a là, dans ses grandes lignes, tout un programme hardi qui sera le vrai programme de féconde réforme de demain.

LA ROUBRAYE.

LA KERMESSE

— Maman, quel bonheur ; voici venir dimanche ; je mettrai, pour aller à la Kermesse, ma belle robe et mon joli chapeau !

— *O mà ! prestu, simanu a dumenica ; a signora m'ha dettu chi manteraghiu sopra i cavalli chi merchianu in musica, e mangheraghiu tanti bonbò !*

Deux cris de cœurs d'enfants, dont l'un dans une belle maison, l'autre dans une mansarde ; mais deux cris pareils, poussés vers la Kermesse du 23 juin.

Le voici venir ce dimanche, si impatiemment attendu ; — déjà le square du Théâtre municipal s'apprête à recevoir ses visiteurs ! On travaille, on rivalise de zèle ; il y a tant à faire pour embellir encore ce merveilleux cadre, où le ciel de saphir, la mer bleue, et le soleil d'or seront encore les plus belles attractions de cette fête de la charité. Jamais, le beau pinceau du maître Sain ne sera plus regretté ; il aurait reproduit une merveille qu'un Américain aurait couvert de louis d'or.

O miracle de la charité : de belles dames, d'idéales jeunes filles, installent et ornent elles-mêmes leurs boutiques, en attendant de servir de leurs jolies et blanches mains, les acheteurs qu'elles s'apprêtent à recevoir avec leur plus gracieux sourire.

Et j'entendais dire à de pauvres travailleurs de la campagne :

— *Andaremu tutti a* Kermesse *per esse serviti da e belle signore e belle signurine di Vastia, casi bon bastie.*

Et il semble que l'expérience de la Kermesse soit concluante, pourquoi n'entreprendrait on pas une profonde réforme administrative? Une fois résolue et son plan arrêté, elle pourrait être réalisée par étapes, sans secousses, sans trouble pour les intérêts respectables. Je veux espérer que nous ne sommes pas devenus si timides, si pusillanimes que toute entreprise un peu vaste nous effraye et nous fasse reculer. »

La Kermesse comptera en tête des belles pages des Annales de la Charité de la ville de Bastia. Elle sera, en plus, la fête rêvée, unique, où chacun, *sans distinction de castes, de partis et d'idées*, se rendra en foule.

Faire le bien, en s'amusant soi-même, et le recevoir, en s'amusant aussi, n'est-ce pas la suprême des satisfactions !

MARIA-NUNZIA.

La Ferme des Chênes-Liège

Proposition de Loi

tendant à déclarer applicable aux contrats relatifs à la mise à ferme de l'écorçage des chênes-liège l'article premier de la loi du 16 juin 1824, présentée par M. LOUIS MARTIN, député.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

La question que j'ai l'honneur de prier la Chambre de bien vouloir régler est une question d'ordre local. Mais comme elle touche aux intérêts de plusieurs départements, que l'industrie intéressée est digne de toute votre sollicitude, que la solution indiquée a été jusqu'en ces derniers temps celle de l'Administration de l'enregistrement elle-même, il ne me semble pas téméraire de penser que la Chambre voudra bien lui accorder quelques instants d'examen et qu'elle écoutera, stéant sur le fond d'une manière souveraine, dans le sens qui avait paru indiscutable jusqu'en 1889 à l'Administration de l'enregistrement.

Vous n'ignorez point, Messieurs, qu'un certain nombre de communes de nos départements méridionaux sont propriétaires de forêts de chênes-liège. Le liège s'obtient, vous le savez, au moyen d'une opération qui consiste à séparer du tronc l'écorce qui le constitue.

Les communes, pour tirer parti de ce produit, le mettent en adjudication. Afin d'éviter toute discussion avec les adjudicataires, les cahiers de charges contiennent la réserve des corps des chênes-liège et de tous autres produits du sol, bien que ceux-ci soient négligeables et même nuls, car les forêts de chênes-liège doivent être soigneusement débroussaillées et entretenues pour que les chênes-sols puissent y naître et se développer. Le liège est donc, en réalité, l'unique produit de ces forêts.

Les adjudications de la forme de l'écorçage étaient, autrefois, et à très juste titre, considérées par l'Administration de l'enregistrement comme de véritables

baux, et elle percevait le droit de bail sur le montant des annuités, soit 0 20 0,0, et, avec les dixièmes, 0 22. Mais, en 1889, l'Administration crut devoir abandonner cette perception contestable ; elle décida que la femme de l'écorceur ne constituait plus un bail, mais bien une vente mobilière sujette à un droit de 2 0,0, soit 2.50 avec les dixièmes. Différence en plus pour les adjudicataires : 3.25 0,0.

Cette interprétation nouvelle d'un contrat semblable à ceux qui l'avaient précédé était basée sur la réserve des corps des chênes liège et des autres produits du sol, réservés qui, selon la régie, enlevait à la convention intervenue entre la commune et l'adjudicataire de l'écorçage le caractère de louage, pour lui donner celui d'une vente mobilière. Elle a été appliquée notamment pour la commune de Collobrières (Var). Une adjudication est tombée le 29 janvier 1889. Le receveur des actes civils de Toulon perçut, le 4 février suivant, 0 20 0,0 comme en matière de bail et conformément aux précédents. Cette perception fut jugée insuffisante, et une contrainte fut décernée, le 30 janvier 1891, pour obtenir le paiement du droit de 2 0,0 différent aux ventes mobilières. Sur opposition, le tribunal civil de Toulon, par jugement du 28 avril 1893, annula la contrainte, c'est-à-dire déboula de ces prétentions l'Administration de l'enregistrement et la condamna aux dépens.

La direction générale de l'enregistrement a déféré ce jugement à la Cour de cassation. Un arrêt de la Chambre civile, du 29 avril 1895, a décidé que l'adjudication dont il s'agit n'a pas le caractère du louage, mais qu'elle constitue une vente mobilière. Le jugement du tribunal de Toulon a été cassé et l'affaire renvoyée devant le tribunal de Draguignan. Celui-ci a statué dans le même sens que les juges de Toulon, et, à l'heure actuelle, les tribunaux n'ont pas encore dit le dernier mot sur cette question.

Néanmoins, l'Administration de l'enregistrement, se basant sur l'arrêt du 29 avril 1895, a fait savoir à ses agents que la forme de l'écorçage des chênes-liège, dans les conditions qui viennent d'être indiquées, n'est pas un bail, mais bien une vente mobilière assujettie au droit de 2 0,0 (instruction générale du 31 juillet 1896, n° 2910, § 8, pages 100 et suivants).

Les conséquences de cette décision ne sont fait sentir dès le renouvellement d'un bail. Les communes propriétaires de forêts de chênes-liège arrivent très difficilement à affermer l'écorçage et, en fin de compte, c'est sur elles que retombe l'impôt de 2 0,0 actuellement perçu.

Cette situation mérite toute l'attention du législateur. Avant 1889 le droit était perçu à raison de 0 20 0,0 ; on traitait de bonne foi, entre communes et adjudicataires, en tenant compte de ce taux qui était un des facteurs du prix d'adjudication ; on le tenait pour bien établi et l'on ne pensait pas qu'il pût être modifié autrement que par une loi dans les débats de laquelle communes et particuliers pourraient faire valoir leurs droits par leurs représentants.

Or, voici que, tout d'un coup, un impôt est décuplé, et cela sans qu'une loi soit intervenue, par le seul effet d'une interprétation chancelante et mal établie, sur laquelle le dernier mot est loin d'avoir été dit par la jurisprudence, et qui nous paraît devoir heureux moins d'une reconnaissance approfondie de la loi que d'un excès de zèle. Au surplus, et tout en formulant nos plus expresses réserves sur cette interprétation si tardive, et qui nous semble si peu en harmonie avec l'esprit de la loi, lorsqu'il a existé ce qu'on pourrait appeler une longue possession d'état comme celle d'avant 1889, ce peut déjà être heureux que ce privilège ait eu fait, absolument contraire aux principes qui régissent l'assujettissement des impôts.

Laissant de côté l'examen de la jurisprudence de la Cour de cassation en ce qui concerne le caractère de la forme de l'écorçage des chênes-liège telle qu'elle est pratiquée dans le Var. Il est permis d'affirmer la nécessité absolue de garantir par une loi stable les communes et les établissements publics contre les variations des exigences fiscales.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander à la Chambre de bien vouloir adopter la proposition suivante :

Proposition de loi

Article unique

Les contrats par lesquels les communes et les établissements publics donnent à forme l'écorçage des chênes liège sont assujettis au droit de vingt centimes pour cent francs sur le prix cumulé de toutes les années de fermage, établi par l'article premier du 16 juin 1824 sur les baux à ferme ou à loyer des biens meubles ou immeubles.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 20 Juin à 8 h. 1/2

L'Anfacieux, allégro,	Lereux.
Marguerite d'Anjou aux.,	Meyerbeer.
Colombine, menuet,	Delahaye.
Ballet du Carnaval,	L. Délibes.
Guillerette, polka,	Roux.

Le Sous Chef de musique, TOULOTTE.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

A propos de la conférence de la Haye :

« S'imaginer que la conférence de la Haye va nous doter de la paix perpétuelle serait une naïveté à imaginer qu'elle sera inutile serait une injustice et une méconnaissance des lois de l'histoire. Que font les diplomates réunis à la Haye pour la seconde fois ? Ils créent une atmosphère de confiance ; combien de temps mettront-ils pour habituer le genre humain à ne plus respirer d'autre atmosphère ? Je n'en sais rien ; peut-être 20 ans, peut-être 50, peut-être cent ?

L'Aurore

A propos de la dissolution de la Douma :

« Le gouvernement du tsar n'a même pas conseil attendre 24 heures la commission de 22 membres formée par l'assemblée pour examiner la demande de poursuites qui devait, aux dernières nouvelles, avoir terminé ses travaux dans sa séance d'aujourd'hui lundi. La Douma, loin d'opposer un refus formel à la demande de M. Stolypine interrogeant la Douma simplement pour la forme, aurait d'avance à trancher les choses et s'engager sans coup férir l'ensemble. Pour du parlementarisme, voilà du parlementarisme ! — » la compagnie. »

La République Française

Lorsqu'on se décourage la possibilité et l'impossible, le nécessaire et l'inutile, de se résoudre aux mesures irrémédiables — non seulement pour terminer la crise parlementaire du Nord, mais pour ramener l'ordre en nous-mêmes dans le pays entier — la Chambre et le gouvernement vont s'égarer plus que jamais dans les projets chimériques, dans les tentatives à contre-sens, égarant avec eux la crédulité ignorante des foules, surexcitant leurs passions et leurs aveugles espérances. Et la crise qui désole ainsi s'aggravant, en marche plus ou moins dorsale suivant les accidents de route et les circonstances ambiantes en France et au-dehors, mais ne pouvant plus se résoudre que par une transformation profonde de notre pensée gouvernante.

Le Rappel

Sur la crise viticole :

« Que les quatre départements fédérés » soient en état de révolte ouverte déclarée violente, tout aveugle ou non prévenu qui voudrait se dissimuler les causes qui créent une situation économique à certains égards contraires aux leurs, mais à d'autres régions vitales, à la France tout entière, et qui jouent à l'État un audacieux chantage, sont des naïfs ; il n'y a pas d'autre issue pour canaliser leur attitude. L'abonnement consentez des corps élus n'a rien de commun avec l'exercice du droit de grève, c'est un crime défini par la loi, passible des peines les plus sévères. »

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

LUNI. — Samedi, 8 du courant, se célébrait à Luri, avec une pompe exceptionnelle et un enthousiasme populaire, le mariage de M. le docteur Sieco avec Mlle Marie-Caroline Angeli, originaire elle-même de cette commune par son père, quoique née au Vésuvienne où se dernier occupe une très brillante situation.

Les deux jeunes époux appartiennent donc aux familles les plus honorables et les plus aisées du Cap-Corse. Leur union est de celles qui marquent dans un pays.

Aussi été frappées les familles des époux, l'assistance était aussi nombreuse que choisie et sympathique.

Vers 2 heures du matin un long défilé de calèches amenait, au son joyeux des clochettes, joli cortège, si vous m'en croyez, les jeunes époux et leur suite à la mairie, et de là, à la magnifique église de Saint-Pierre richement parée pour la circonstance.

Mademoiselle Angeli toute ravissante de jeunesse et de beauté a été conduite à l'autel par M. Angeli Marc, son père. Celui-ci devait se sentir heureux du bonheur de sa fille.

C'est M. le chanoine Sieco, archiprêtre du Cortet oncle germain du très distingué Docteur, qui a béni le couple assorti entre tous et a prononcé une allocution de haute envolée.

M. le chanoine Sieco est un vrai maître de la Chaire Chrétienne, on le sait. Cette fois, de l'avis de toute l'assistance, il s'est surpassé.

Les témoins de la jeune mariée ont été : MM. le capitaine Angeli, chevalier de la Légion d'honneur, son oncle germain, et Cervoni Jean-Baptiste, rentier, son parent. Ceux de M. le docteur Sieco ont été : MM. Catsoi Antoine, maire de Cagnano, et de Mari Thomas, rentier, ses parents.

La quête a été faite par Mlles Pieri de Canavas et Pieroti de Luri, demoiselles d'honneur, accompagnées de MM. le capitaine Angeli et Franceschi, notaire, de Centuri, garçons d'honneur.

Après la cérémonie religieuse, M. Sieco père réunissait chez lui les époux et leurs invités à un dîner somptueux et d'un menu exquis.

Au champagne, Mlle Catsoi, parente des époux, a lu un fort joli compliment auquel bien pensé que bien dit.

A son tour, M. le capitaine Angeli a souhaité, en termes très affectueux, le bonheur à ses chers neveux. Nous même nous retrouvons ici au bien-aimé Docteur et à sa noble compagne, tous les vœux de bonheur et de prospérité que nous leur avons déjà exprimés de vive voix. De nouveau nous faisons agréer nos félicitations aux familles Sieco et Angeli.

UN TÉMOIN.

Brevet élémentaire des Jeunes filles

Sur les 136 aspirantes qui se sont présentées aux examens du brevet élémentaire, 38 ont été admises définitivement.

Ce sont Mesdemoiselles :

Agostini Vincenzia.
Ambrosi Marie.
Andrei Marie Camille.
Arrighi Julie.
Battini Jeanne.
de Beauregard.
Canava Toussainte.
Cremona Marie.
Cruciani Ursule.
Defilni Marie.
Domini Thérèse.
Dupert Jeanne.
Evangeli Angèle.
Ferrandini Martine.
Figarella Dyonisique.
Fiorentini Marianne.
Franchi Marie.
Fumaroli Antoinette.
Gambini Angèle.
Giudicelli Marie-Toussaine.
Greco Annette.
Guerri et Pauline.
Marcangeli Marie.
Massiani Flora.
Massoni Françoise.
Morucci Sante.
Nicolini Ursule.
Orsini Marie-Madeleine.
Ottavi Marie.
Pacconi Julie.
Pasqualini Marie.
Raffalli Lucie-Pauline.
Regnoussi Libera.
Rinovesi Julie.
Salvadori Marie.
Simoni Catherine.
Turra Marie.
Vallenalle Madeleine.

Comité Républicain

de canton de Sarrola Carcopino

Le 14 juin 1907, les maires du canton de Sarrola se sont réunis à Ajaccio, sous la présidence de M. Battistelli François, conseiller municipal, ancien maire de Sarrola.

Etaient présents, MM.

Posani Michel-Ange, maire de Cuttali,
Pinelli Paul, maire de Peri,
Poggiale Antoine, maire de Valle-di-Mezzana,
Biondi Archange, maire de Tavaco.

A l'unanimité des membres le bureau désigne M. Biondi, maire de Tavaco, comme Secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, M. le Président invite les membres du Comité à s'occuper de l'situation politique du canton, et à désigner le candidat du parti républicain pour les élections au conseil général du 21 juillet prochain.

Le comité après examen :

Considérant que M. Tiburce Canaco d'Ornano, vice-président du conseil général de la Corse, conseiller général sortant du canton de Sarrola, a, pendant 12 ans, secondé de tous ses efforts le parti républicain de l'arrondissement d'Ajaccio

Considérant surtout que dans ce canton de Sarrola il n'a jamais cessé de faciliter l'union des vrais républicains.

Que sa conduite politique a été en toute circonstance de la plus grande correction.

Considérant que pendant son mandat il n'a rien négligé, tant au point de vue des intérêts généraux, qu'au point de vue des intérêts particuliers de ses électeurs, qu'il a toujours défendu avec l'énergie qui le caractérise leurs revendications au sein de l'assemblée départementale, dit lui maintenir sa confiance la plus absolue, et le désigne comme le seul candidat des vrais républicains du canton.

Pour extrait conforme à son original.

Ajaccio, le 15 juin 1907.

Le Maire de Tavaco, Secrétaire,
BIONDI.

Nécrologie

M. DAMIEN SANGUINETTI

A une heure ont eu lieu les obsèques de M. Damien Sanguinetti, décédé dans sa soixante-dix-huitième année. Le long cortège qui a suivi le convoi jusqu'à l'église Sainte-Marie témoignait des nombreuses sympathies qui entouraient la famille du regretté défunt, bon père et bon époux, dont la modeste existence a été bien remplie et qui emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui le connaissaient.

M. Damien Sanguinetti a eu la consolation de voir grandir plusieurs petits enfants qui faisaient sa joie et son orgueil et qui, pressés autour de sa couche mortelle ont reçu son dernier soupir.

Nous adressons à MM. Sauveur et Joseph Sanguinetti, aux familles Bobis, Guilhamtonia et Sanguinetti unies nos condoléances.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 juin

Thermomètre 7 heures du matin 21 6.
à midi 24 5 6 heures du soir + 20 6
Maxima + 20 4 *Minima* 19 8.
Baromètre Hauteur du matin, 704 mm.
à midi, 704 mm 6 heures du soir, 704 mm.
Vent Dans le matinée. Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel quelques nuages.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Baccalauréat

C'est par erreur que la Faculté a indiqué, dans une note récente, le 5 juillet comme date des épreuves écrites du baccalauréat.

Comme la porte la convocation des candidats, les épreuves écrites du baccalauréat sont bien définitivement fixées au lundi, 24 juin, à 6 h. 1/2 du matin, dans le péristyle du Théâtre.

***

Représentation de bienfaisance

Une représentation du Bascop-Théâtre au profit du Bureau de Bienfaisance et de l'Hôpital Civil de Bastia, aura lieu au Théâtre Municipal le samedi, 22 juin, à 9 heures du soir.

Pour la location, s'adresser à l'Economat de l'Hôpital Civil les vendredi 21 et Samedi 22 juin, de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

Prix des places : 1re Loges et baignoires 2 fr. — Fauteuils, stalles et 2e loges 1 fr. 25. — Parterre 0,75.

***

Soirée musicale

Samedi, 22 à 8 heures et demie très précises du soir.

Audition de musique classique et moderne donnée par les élèves de M. et Mme Giannarelli dans le local de la Chambre Musicale.

M. et Mme Giannarelli prient les personnes qui, d'ordinaire leur font l'honneur d'y assister, de considérer cet avis comme invitation.

***

Au Port

— Vap. « Numidia, » cap. Lelièvre, de Nice, 36 pas., div.
— Vap. « Vizzavona, » cap. Sanloni, de Macinaggio, diverses.
— Vap. « L'amour, » cap. Maury, de Livourne, 14 passagers, div.

***

SI VOUS DÉSIREZ à Marseille un hôtel confortable, bien tenu et à des prix modérés, descendez à l'*Hôtel Nautique*, 7, Quai de la Fraternité.

***

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

Nos Dépêches DU JOUR

SOIRÉE DE PARIS

Rentes de 3 0/0 ancien	18 juin 99 19 juin
— de 3 0/0 amortis.	93.90 — 95,10
	96.00 — 95.25
	ex-coupon.

Récompenses Honorifiques

Paris, 19 juin.

Des lettres officielles de félicitations pour actes de dévouement, sont accordées à MM. Fieri, cantonnier à Ajaccio, et Mancini, sergent au 126e d'infanterie.

***

Une mention honorable est décernée au brigadier Marty, de la 15e légion ter de gendarmerie.

Conseil général de la Seine

Election du Président

Le candidat libéral élu

Paris, 19 juin.

Le Conseil général de la Seine a ouvert aujourd'hui sa session.

Il a été procédé à l'élection du bureau. M. Rousset, candidat des républicains libéraux, a été élu président par 50 voix contre 43 obtenues par M. Colly, candidat socialiste unifié.

Cette élection est due à la division des socialistes et des radicaux. Plusieurs radicaux ont, en effet, refusé de voter pour le candidat socialiste, et ont préféré s'abstenir.

La Conférence DE LA HAYE

La Haye, 19 juin.

La seconde séance de la Conférence internationale de La Haye a eu lieu aujourd'hui, à 3 heures, sous la présidence de M. de Nelidoff.

Elle a été consacrée à la vérification des pouvoirs des délégués, et à la répartition des travaux entre trois sous-commissions.

Jusqu'ici les membres de la presse n'ont pas encore été fixés sur leur admission aux séances. Il est même probable que la Conférence se tiendra à huis-clos.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00338

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

INTERVIEW de M. le député Pierangeli

Paris, 19 juin.

M. Henri Pierangeli, député de Bastia, interviewé par un rédacteur de la *Presse*, sur la crise viticole du Midi a fait les déclarations suivantes :

« Nous, les Corses, les plus pauvres de la France, nous qui subissons dans nos plaines le fléau du paludisme, qui sommes privés de routes, de chemins de fer, de tous les avantages de la civilisation, est-ce que nous nous révoltons ?

« Il est impossible de laisser s'aggraver l'état de choses actuel. Jamais une amélioration économique ne fut obtenue par des moyens révolutionnaires. »

Au Ministère de l'Intérieur

Paris, 19 juin.

Après avoir donné les ordres télégraphiques pour l'arrestation des agitateurs du Midi, M. Clémenceau, a pu se la nuit entière au ministère de l'intérieur, attendant les nouvelles.

A tous instants des dépêches sont arrivées de Narbonne et des autres villes du Midi, rendant compte au ministre de la situation.

Suspension des communications téléphoniques et télégraphiques avec le Midi

Paris, 19 juin.

Sur les ordres du Président du Conseil, la sûreté générale a interdit, pendant la nuit dernière, toutes les communications télégraphiques et téléphoniques entre Paris et les villes du Midi.

Les articles du Code

Les maires démissionnaires tombent sous le coup des articles 123, 124, 125, 126 du Code pénal, et des articles 23 et 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse. Voici les dispositions de ces textes :

Les articles 123, 124 et 125 du Code pénal visent spécialement un concert de mesures contraires aux lois pratiqué par plusieurs individus, dépositaires d'une partie de l'autorité publique, par quelque moyen que ce soit.

La peine varie avec l'importance du délit : s'il y a eu simple concert de mesures contraires aux lois, emprisonnement de six mois à deux ans avec interdiction possible des droits civiques et de tout emploi public pendant dix ans.

Mais s'il a été concerté des mesures contraires à l'exécution des lois et des ordres du gouvernement, la peine est le bannissement.

L'article 126 punit de la dégradation civique les fonctionnaires qui auraient « par délibération, arrêté de donner des démissions dont l'objet ou l'effet serait d'empêcher ou de suspendre l'accomplissement d'un service public. »

Les articles 23 et 24 de la loi de 1881 sur la presse n'occupent de la provocation aux crimes et délits. Ils punissent comme complices ceux qui ont provoqué l'auteur à commettre le fait répréhensible, pourvu que la provocation ait été suivie d'effet, et qu'elle ait été publique (discours, imprimés, affiches, etc).

L'article 24 punit ainsi de huit jours à un mois de prison et de 16 à 500 francs d'amende les cris séditieux proférés dans une réunion publique.

Neuf régiments de Paris sont dirigés sur le Midi

Paris, 19 juin.

D'après les ordres du ministre de la Guerre six régiments d'infanterie et trois régiments de cavalerie ont été dirigés hier soir sur le Midi pour participer au service d'ordre.

Ces neuf régiments seront répartis entre les villes de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault.

LA SITUATION MINISTÉRIELLE

Paris, 19 juin.

Malgré les dires de certains journaux, il n'est pas vrai que des dissentiments se soient produit au sein du Cabinet au sujet de la répression de l'agitation viticole.

Le Ministère, semble-t-il, n'a pas à craindre pour le moment d'être renversé ; sa situation est solide.

Néanmoins le sort du Cabinet est à la merci des événements.

NARBONNE

Le Tocsin. — Les barricades sur la place de la Mairie.

Paris, 19 juin.

La Révolution grande à Narbonne.

Hier soir, toutes les cloches de la ville ont jeté soudain les appels lugubres du tocsin. La population entière est aussitôt descendue dans la rue, et s'est rassemblée sur la place de la mairie.

La nouvelle de l'arrestation imminente de M. Ferroul, maire de Narbonne, est la cause de cette agitation.

Sur la place de l'Hôtel de ville, les habitants apportent toutes sortes de meubles, de caisses, de planches et de pierres. De hautes et solides barricades sont dressées en peu de temps.

La conduite de M. Ferroul

M. Ferroul s'empresse d'accourir sur les lieux. Il exhorte ses concitoyens à démolir immédiatement toutes les barricades. En termes émus, il les supplie de se montrer très calmes dans des circonstances aussi tragiques. Il ne faut pas que le sang coule ; il ne faut pas surtout donner raison au gouvernement.

Les paroles de M. Ferroul sont couvertes par des ovations enthousiastes. La foule est en délire.

L'attitude du maire a un heureux résultat ; les barricades sont démolies, mais le peuple se tient en permanence sur la place de l'Hôtel de ville, décidé à défendre la liberté du chef de la municipalité.

Les mesures d'ordre

Vers minuit, deux escadrons de cuirassiers arrivent au petit trot, le sabre au clair. Ils essayent de dégager les rues, noires de monde, qui conduisent au domicile du maire de Narbonne.

Après bien des difficultés, la foule recule mais une grande irritation contenue est peinte sur tous les visages.

Dès quatre heures du matin, toutes les troupes, composant la tueilement la garnison de Narbonne, sont dans la rue, pour assurer le service d'ordre.

ARRESTATION DE M. FERROUL

A cinq heures et demie, un commissaire spécial de la sûreté générale se présente au domicile de M. Ferroul, et exhibe un mandat d'arrêt décerné contre lui.

M. Ferroul n'oppose aucune résistance et suit l'agent de la sureté.

Dès que M. Ferroul paraît sur le seuil de sa maison, la population l'acclame et pousse des cris hostiles contre les exécuteurs des ordres gouvernementaux.

Sur un signe de M. Ferroul, la manifestation s'apaise. Le maire de Narbonne prend ensuite la parole au milieu d'un silence religieux.

Il supplie ses amis de ne faire aucune manifestation.

« L'heure de la justice, dit-il, est près de sonner. Narbonne doit accepter, avec le plus grand calme, les mesures prises contre son maire. »

M. Ferroul monte ensuite dans une voiture avec le commissaire de la sûreté. Cent cinquante cavaliers se rangent tout autour, puis le cortège part au grand trot.

Suivant les ordres de son maire, la population ne pousse au un cri, mais tout le monde se découvre sur le passage de la voiture qui emmène le prisonnier.

Cet imposant cortège arriva ainsi, sans difficultés, jusqu'à la gare la plus rapprochée de celle de Narbonne. Là, M. Ferroul, accompagné du commissaire de la sûreté générale, monta dans le train spécial qui le conduisit à Montpellier.

M. Ferroul a été écroué à la maison d'arrêt.

NARBONNE *est occupée militairement*

Après l'arrestation et le départ de M. Ferroul, la foule continue à se montrer digne et calme. Aucune manifestation ne se produit, mais la population demeure dans la rue.

En prévision de troubles possibles, la ville est occupée militairement.

A Argelliers

Arrestation de trois Membres du Comité d'initiative

Argelliers, 19 juin.

Des mandats d'amener ont été délivrés contre tous les membres du comité d'Argelliers.

Quelque-uns seulement ont pu, à l'heure actuelle, être exécutés.

MM. Fenty, Bourgès et Cabanes ont, en effet, été arrêtés dans la matinée.

Quant à MM. Marcellin Albert, Cathala, Richard et Renard, qui ont été cachés par leurs amis, ils sont jusqu'ici demeurés introuvables, malgré les minutieuses recherches des agents de la force publique.

D'importants détachements de gendarmerie sont demeurés à Argelliers pour continuer les recherches.

Les viticulteurs font sauter un pont

La nouvelle des arrestations des trois membres du Comité d'initiative d'Argelliers, a causé une profonde irritation dans la foule. Néanmoins, grâce aux instructions données par le Comité lui-même, aucun collision sanglante ne s'est encore produite, mais de très graves désordres sont à redouter.

Les viticulteurs se sont barrés, quant à présent, à brûler un pont de bois sur lequel devaient passer la voiture emportant les prisonniers à Montpellier, où le gouvernement a résolu de réunir tous les viticulteurs qui seront arrêtés.

A la suite de la rupture du pont, les agents durent faire un long détour avec leurs prisonniers, pour rejoindre la route de Montpellier.

La ville est gardée militairement.

POURSUITES contre les maires de l'Hérault et de l'Aude

Montpellier, 19 juin.

Des mandats d'amener ont été décernés, par le parquet général de Montpellier, contre les maires de huit communes de l'Hérault et de l'Aude.

On annonce que d'autres poursuites criminelles seront intentées contre de nombreux maires et conseillers municipaux des départements du Midi.

L'ARRESTATION de Marcellin Albert

Paris, 19 juin.

Une information de l'agence Fournier annonce que l'apôtre de la révolte, Marcellin Albert a été arrêté dans la matinée et conduit à Montpellier sous bonne escorte.

Cette nouvelle n'a jusqu'ici reçu aucune confirmation. Au Ministère de l'Intérieur on déclare ne pas avoir reçu avis de cette arrestation.

Au Palais Bourbon

Paris, 19 juin.

La nouvelle de l'arrestation des chefs de la révolte viticole avait attiré au Palais Bourbon de très nombreux parlementaires et des personnages politiques.

Les députés du Midi sont très entourés. Ils sont pour la plupart fort pessimistes. Ils déclarent que les arrestations opérées ne calmeront nullement l'agitation viticole. Bien au contraire, elles auront pour résultat d'envenimer la situation déjà grosse de menaces.

Ils ajoutent que le projet de loi, discuté actuellement par la Chambre des Députés, ne sera d'aucune efficacité. Il ne donne pas satisfaction aux légitimes doléances du Midi.

Plusieurs députés n'hésitent pas à blâmer la conduite de Marcellin Albert. Ils regrettent que l'apôtre de la révolte ait subi les exhortations de ses amis, et qu'il se soit dérobé aux recherches de la justice. Il aurait dû payer de sa personne jusqu'au bout.

Conseil des Ministres

Paris, 19 juin.

Un Conseil des ministres extraordinaire sera tenu demain matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les ministres examineront la situation créée par les arrestations des chefs de l'agitation viticole.

Ils s'occuperont également des mesures à prendre contre les maires démissionnaires du Midi, qui refusent de revenir sur leur décision.

INTERPELLATION BROUSSE

Paris, 19 juin.

M. Brousse, député socialiste de Perpignan, a adressé, au président de la Chambre d'une demande d'interpellation sur les arrestations opérées à Narbonne et à Argelliers.

M. Brousse demandera à la séance de demain la discussion immédiate de son interpellation.

MUTINERIE MILITAIRE à Aurillac

Aurillac, 19 juin.

Le colonel commandant le 139e régiment d'infanterie, en garnison à Aurillac, ayant refusé de signer les permissions de vingt-quatre heures, les hommes se mutinèrent dimanche dernier.

Les mutins se sont livrés à des manifestations tumultueuses, et ont chanté *l'Internationale*.

EN RUSSIE

A KIEW Grave mutinerie militaire

Un capitaine et trois soldats tués — 60 blessés. — 250 arrestations.

Saint-Pétersbourg, 19 juin.

Une très grave sédition militaire s'est produite à Kiew.

Six cent soldats d'un bataillon de sapeurs pompiers se sont emparés pendant la nuit des sentinelles gardant les poudres du quartier.

Ils les ont garrottées, et désarmées, puis se sont emparés d'un grand nombre d'armes et de munitions.

Les autorités, immédiatement prévenues, ordonnèrent aux troupes de se rendre maître des mutins.

Une vive fusillade eut lieu entre révoltés et soldats chargés de rétablir l'ordre.

Un capitaine et trois soldats ont été tués. On compte soixante blessés.

Finalement les mutins furent obligés de se rendre, mais cent quatre vingt treize d'entre eux ont réussi à prendre la fuite.

Les 250 hommes arrêtés vont comparaître devant une Cour martiale.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Louis Mattei, née Bastiani ; M. et Mme Jérôme Rethel, de Castelnaudary ; M. et Mme Nicolas Frediani, de Paris, et leurs enfants ; Mme veuve Salicetti, de Marseille, et ses enfants ; M. et Mme Jean Rinelli, de Marseille, et leurs enfants ; Mme veuve Rose Bastiani et ses enfants ; M. Jean-Sel, Mattei, commerçant ;

Les familles Rossi, Mattei, Bastiani, Salsarelli, Pasquelini, Gavini, Ferrari, Albertil, Alrale, Rinaldi, Antonelli, Casali, Vinciguerra de Paris et Valentini,

Ont le douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean-Etienne MATTEI

Ancien comptable de la Maison Orenga, Co-propriétaire du Grand Café Andreani

leur époux, frère, beau-frère, cousin et parent, décédé à Bastia, le 19 juin 1907, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 20 du courant, à 9 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard du Palais, 40.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

VICHY

Hôtel de Norvège

entièrement remis à neuf près des Sources et du Casino Chambre et Pension depuis 5.50 Arrangement pour familles

DESCHAMPS, propriétaire

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1907

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe dernier modèle en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

2e mille de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Demandez et offrez dans tous les Cafés **L'AMARO MATTEI**, *apéritif supérieur.*

JE SUIS EN PARFAITE SANTÉ

POUVEZ-VOUS EN DIRE AUTANT ?

UNE PREUVE

Un malade m'écrit :

« Je souffrais horriblement depuis deux ans de douleurs de l'estomac et du ventre, de maux de tête et de dos, de faiblesse générale, de vertiges, et je désespérais de guérir à moins de dépenser des sommes folles en médicaments. Electro-Vigueur m'a guéri. Depuis trois mois que j'en fais usage, je me sens très bien fait, car je vais deux fois par mois à Paris. »

POUR LES INCRÉDULES

Une preuve telle que celle que nous reproduisons ci-contre pouvait même entraîner un fabricant ordinaire de la vieille école, qui ne trouve bon que le papier qui augmente. Mais nous ne nous appuyons seulement dans les annonces que des attestations de docteurs chroniqueurs, de scientifiques, fondeurs ou de hautes autorités médicales, et nous Electro-Vigueur répondra l'heure de vie dans le corps du malade et développera toute la force de sa jeunesse.

Toute personne affaiblie demande à **ne sentir** vigoureuse de nouveau ; à **ne sentir** réellement — avec la joyeuse étincelle de la vie nerveuse — influer à nouveau dans son corps une ardente vitalité ; à **ne sentir** le magnétique enthousiasme de l'énergie de jeunesse ; à **ne sentir** heureuse, gaie et remplie de joyeuses impulsions ; — en un mot, à **ne sentir** débarrassée d'accès de découragement, d'épuisement cérébral, de cette lugubre et stupide sensibilité ; à avoir confiance en soi, l'estime de soi-même et l'admiration des hommes et des femmes.

Tels sont les désirs de toute personne, et ces désirs **peuvent** être réalisés.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR

rend l'homme superbe ; il fait tressaillir les nerfs de la joyeuse activité juvénile ; il remplit le cœur d'une sensation de bonheur, fait tout voir sous un aspect agréable et rend les muscles aussi durs que des barres d'acier.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR opère ainsi pendant votre sommeil par l'Electricité, énergie de la nature.

Brochure Gratuite Je prie toutes les malades de lire ma brochure et de me rendre compte de la bonne foi de mes renseignements. Je vous enverrai cette brochure fermée et sous enveloppe.

Si vous le pouvez, venez vous-même. Consultation médicale gratuite de 10 h. à 6 h. 30. Dimanche de 10 h. à 1 heure.

BON pour le livre illustré gratuit valant 5 francs

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN 14, bd Montmartre, Paris.

Prière de n'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom.....

Adresse.....

Dr B.-N. MACLAUGHLIN, 14, Boulevard Montmartre, PARIS

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent fin titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix soumis et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent fin titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Pas de fer, Rances artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

FARINE LACTÉE **NESTLÉ**

Aliment préféré des enfants.

VER SOLITAIRE Cure radicale en un jour sans danger GLOBULES du Dr SECRETAN

Exiger toutes les Régions de France TRENTE ANS DE SUCCÈS

Envoi franco contre mandat ou bon de poste de 10 fr. J.-B. MOUSSINGER, Pharm., 110, Rue Lafayette, PARIS

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907

NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON A ÉTÉ

Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline

APPRÊT DU NEUF

Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles

Le Directeur-Gérant, J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

THE BLAIZE PÈRE LE MEILLEUR PURGATIF DÉPURATIF

30 ANS DE SUCCÈS. — EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et l'Ecorce pendant l'hiver.

TUMEURS cancers et fibromes. Ecrire Viallet, 15, rue Lakanal, Grenoble (Isère), qui indique remède.

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 170 — VENDREDI 21 JUIN 1907

00339

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal.

Faits divers à 1 fr. — Insertions (1re page), 0,75 — Réclames, 0,50 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale : 27 fr. par an. Pays le numéro 0,15

On ne reprend pas des manuscrits non insérés.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LA REVOLUTION DANS LE MIDI

TROUBLES SANGLANTS A NARBONNE

Le feu à la sous-préfecture. — Morts et blessés

L'EFFERVESCENCE A MONTPELLIER

50.000 manifestants brûlent les portes du Palais de Justice

Le chef de la sûreté est grièvement blessé

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Louis de Gonz.

Soleil : (heure nationale)

Lever 3 h. 55 m. — Coucher 7 h. 11 s.

Premier quart., le 18 — Pleine Lune, le 25

Fête de Demain : Saint Paulin.

20 JUIN

La Peur du Microbe

La peur du microbe est-elle le commencement de la sagesse ? Evidemment oui. Il est bon d'être averti et de défendre sa vie contre l'ennemi invisible et perfide que la science a enfin découvert et qu'elle nous montre partout, dans l'air que nous respirons, dans notre boisson, dans notre nourriture, tout autour de nous et dans nous. La plus ordinaire fonction de notre organisme : ouvrir la bouche, manger, boire, est un danger mortel.

Ainsi, la science empoisonnerait le repos humain, à la prendre trop à la lettre, et il en est fait des gens pusillanimes dont elle trouble l'existence au point qu'il finirait par ne plus valoir d'être vécue.

Dans ces dispositions d'esprit, on en arriverait à tout sacrifier, même la compagnie de l'ami le plus fidèle, celui dont on a dit : « Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien. » Car, chaque fois qu'un chien vous lèche la main, son geste de tendresse peut devenir un geste homicide.

Voici, à ce sujet, ce que nous révèle un savant docteur, — savant et docteur vont naturellement de pair :

« Nos chiens domestiques ont, dans leur tube digestif, des œufs d'échinocoque et les déposent sur les objets qu'on leur donne à lécher. D'autre part, en les caressant, quand on prépare les aliments, on risque de souiller directement les mets par ces œufs microscopiques. D'une manière ou d'une autre, ces œufs introduits dans l'estomac des personnes, peuvent, en se développant dans le foie, les poumons ou le cerveau, former des kystes hydatiques qui compromettent la vie de ceux qui en sont atteints. »

Echinocoques, kystes hydatiques ! Ces mots, hérissés de grec, comme pour les rendre encore plus terrifiants, vont donner à réfléchir encore obscurément, il est vrai, à plus d'une cervelle féminine et masculine

Ainsi donc, Madame, gantez-vous pour caresser le museau de votre caniche ou de votre carlin et faites même porter vos gants à l'étuve pour les désinfecter. Consignez sévèrement, au bichon frétillant, la porte de la salle à manger et de la cuisine. S'il allait lécher une assiette !

Mais non, soyez brave. Continuez à dire à votre chien des mots tendres qui infailliblement lui donneront l'envie de vous lécher la main, et laissez-vous faire.

N'allez pas refuser ses caresses et lui infliger une grosse peine sous le prétexte que son intestin est un convoyeur de microbes.

Bonnes femmes, douces âmes, continuez à recueillir les chiens errants et les chats en détresse : restez leur Providence bénévole, donnez l'asile et la pâtée à ces parias qui n'ont pas mérité leur mauvais sort.

Ce n'est qu'une bê ! Mais cette bête est un être qui sent et qui souffre et dont la souffrance est toujours injuste, puisqu'il n'a pas, comme l'être humain, le discernement et la responsabilité de ses actes.

Qu'a fait le chien abandonné pour mériter son sort misérable, ou le chien maltraité dont le maître paye en brutalités le dévouement et la tendresse.

Et le cheval qu'un charretier brutal crève de coups de manche de fouet et de coups de botte pour tirer de lui un coup de collier qu'il ne peut donner ? Ses bons yeux implorants disent pourtant bien sa bonne volonté et son impuissance.

Et l'âne, le pauvre âne méconnu, que ne lui fait-on expier, à lui, dont toute la vie n'est qu'un effort haletant et saignant, une angoisse morne, une lamitude désespérée ? Et jusqu'au crapaud qu'on écrase et qu'on éventre sous une pierre, pour rien, pour l'horreur instinctive, mais stupide qu'il inspire, quand ce n'est pas pour le plaisir de jouir de la souffrance atroce d'un être. On le tue parce qu'il est laid !

L'homme est monstrueux dans le rôle de bourreau satisfait, et la brute, c'est lui.

Constatons cependant qu'aujourd'hui, la raison aidant, la générosité domine dans le traitement des animaux et qu'elle est de plus en plus de nos mœurs civilisées.

Est-ce que, d'ailleurs, l'enseignement ne vient pas de loin et de haut, et la sainte et si belle et gracieuse légende ne nous montre-t-elle pas Jésus posant sa main d'enfant, comme une caresse, sur les naseaux du bœuf et sur la tête rugueuse de l'âne, rangés autour de sa crèche dans une étable à Bethléem ?

Mais que nous voilà loin des œufs d'échinocoque et des kystes hydatiques !

La science a peut-être, a certainement même dit la vérité sur le danger de la caresse du chien, mais il est des vérités qui chagrinent, n'est-ce pas, mon bon chien, qui regardes ton maître pour te faire caresser et lui lécher la main ? Va, je n'ai pas peur ni des œufs d'échinocoque, ni des kystes hydatiques. Je ne crains qu'un microbe, celui qui dévaste le cœur et détruit l'amitié, et celui-là tu ne le connois pas. Celui-là n'est d'ailleurs pas un microbe pour bêtes.

ROBERT DELYS.

HYGIÈNE PUBLIQUE

Le Bureau d'Ajaccio

Aux termes du décret en date du 3 juillet 1905, portant réglementation des bureaux municipaux d'hygiène, les directeurs de ces bureaux doivent être nommés par les maires parmi les personnes reconnues aptes, à raison de leurs titres, par le conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Conformément à cette disposition et aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 23 mars 1906, destinées à en assurer l'application, la vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène de la ville d'Ajaccio est déclarée ouverte, dans les conditions résultant de l'arrêté du maire en date du 3 juin 1907. Le traitement alloué est fixé à 4 000 fr.

Les candidats ont un délai de vingt jours expirant le 5 juillet pour adresser au ministère de l'intérieur leurs demandes accompagnées de tous titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures. Cette candidature s'applique exclusivement au poste envisagé.

La demande doit préciser notamment la date de naissance du candidat et la date des diplômes obtenus ; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages et articles publiés. Les candidats peuvent, en outre, demander à être entendus par la commission du conseil supérieur d'hygiène.

Représentation de Bienfaisance

Demain soir samedi aura lieu une représentation du Bioscop-Théâtre au profit du Bureau de Bienfaisance.

Loin de nous la pensée de critiquer l'idée de cette soirée. Nous pensons qu'on ne saurait se montrer trop charitable envers les déshérités de la fortune. Il est naturel que la direction du Bioscop-Théâtre, qui ne paye pas chaque soir le droit des pauvres, donne tout le bénéfice d'une de ses soirées au Bureau de Bienfaisance.

Mais nous nous permettons de faire remarquer que la date de cette soirée n'est pas heureuse : elle précédera d'un jour la grande Kermesse populaire, et il est facile de prévoir que les personnes qui se disposent depuis fort longtemps à la grande fête de charité de dimanche, s'abstiendront de se rendre la veille au Bioscop-Théâtre. Cette dernière représentation sera donc peu profitable aux pauvres. Si les membres du Bureau de Bienfaisance avaient choisi une autre date pour leur soirée, il est évident que la recette eût été plus fructueuse.

Nous sommes persuadés que la somme réalisée ne compensera pas le total des sommes qui auraient dû être perçues à chaque représentation.

Seuls les pauvres seront volés...

Lire à la troisième page

«NOS TÉLÉGRAMMES»

La question du Gaz

Arrêté du Conseil de Préfecture

L'an mil neuf cent sept, le 17 du mois d'août, le Conseil de Préfecture du département de la Corse, réuni au lieu ordinaire des séances, où étaient présents : MM. Colonna, vice-président, Pontana et Nardini, conseillers, Marini, secrétaire général, commissaire du gouvernement et Volori, commis-greffier.

Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présentés par le sieur Gaudin Auguste, filaire de la ville de Bastia, agissant en cette qualité, la dite requête et le dit mémoire enregistrés au Greffe du Conseil les 19 et 27 novembre 1906 et par lesquels il expose :

Que suivant contrat passé le 25 juillet 1860 entre la Ville de Bastia et la Société du Gaz de Bastia Stephenson Clarke et Anderson représentée actuellement à Bastia par le sieur David Hunter Anderson, cette société a été chargée pour une période de cinquante années, qui ont commencé le 1er janvier 1861 pour expirer le 31 décembre 1911, du service public et du service particulier de l'éclairage au gaz de la Ville de Bastia.

Qu'aux termes de l'article 4 du dit contrat, dans le cas, où deux villes de France et d'une population de vingt à trente mille âmes en possession de l'éclairage au gaz au moment de la passation du contrat auraient adopté un autre système d'éclairage présentant une économie de 20 0/0 sur le prix du gaz avec une lumière égale en qualité, l'entrepreneur serait tenu d'appliquer ce nouveau système à Bastia et de faire jouir la Ville de la moitié de l'économie réalisée, pourvu toutefois que l'application de ce nouveau système n'impose pas à l'entrepreneur une dépense première d'appropriation de plus de quarante mille francs et qu'en cas d'excédent il y aurait des conventions spéciales ;

Que plus de douze villes de France, l'énumération suit, d'une population de 20 à 30,000 âmes, en possession de l'éclairage au gaz en 1860, ont adopté un système d'éclairage au gaz perfectionné, au regard de celui employé à Bastia, présentant une économie réelle sur le prix actuel du gaz, avec une lumière plus puissante ;

Qu'on a voulu évidemment dire, en intercalant l'art. 4 au contrat que lorsque douze villes de l'importance de Bastia auraient fait subir cette transformation à leur éclairage au gaz, il devait en être de même pour Bastia, que cette intention de la population de 20 à 30,000 âmes signifie que l'on ne devait pas faire état dans ce calcul des villes ayant une population supérieure, mais que les villes ayant une population inférieure à la plupart dont l'énumération suit sont éclairées par des becs à incandescence, devaient incontestablement entrer en ligne de compte.

Que la Ville de Bastia a le droit, en vertu de l'art. 4 précité, d'exiger de l'entrepreneur du gaz que l'on substitue à l'ancien bec papillon le bec à incandescence actuellement adopté par la grande majo-

cié des villes de France ayant l'obligation de gaz exigé donnera pour elle le double résultat d'être mieux éclairée et de bénéficier d'une économie réelle.

(A suivre).

M. le Consul Giamarchi

M. Jean-Etienne Giamarchi, consul de France en retraite, s'est éteint dans notre ville, après une bien douloureuse maladie. Depuis sa mise à la retraite, il était venu habiter Bastia, ville où il avait fait ses études et où il se retrouvait au milieu de parents et d'amis, tout près de Vescovato, berceau de sa famille.

M. Giamarchi était âgé de 57 ans. Après avoir passé quelques années au Ministère de l'Agriculture et du Commerce, il entra dans la carrière diplomatique en 1878, comme vice-consul à Il-comé où il passa huit ans. Il fut nommé ensuite à Janina; après trois ans de séjour en Epire, il fut nommé consul gérant le vice consulat de Rustchouk, puis de Tarente et enfin, il y a huit ans, il obtint le vice-consulat d'Orlando; là il fut promu consul de première classe.

Il avait ainsi parcouru une brillante carrière et s'était signalé par son zèle, soit à défendre les intérêts généraux de la France, soit à protéger ceux de nos nationaux.

Dès ses débuts, il s'était fait remarquer par sa vive intelligence, sa fermeté, et aussi par une affabilité de manières rare qui lui rendait si faciles les relations avec les fonctionnaires du pays où il remplissait ses fonctions et avec les représentants des autres puissances.

Il est à peine besoin d'ajouter que ceux de nos compatriotes qui se sont trouvés dans les régions qu'il a habitées, ont trouvé auprès de lui l'accueil le plus empressé et le plus affectueux.

Le gouvernement français avait récompensé les services de M. Giamarchi en lui conférant le grade de chevalier de la Légion d'honneur. Les autres gouvernements avaient également apprécié sa haute valeur et ses services; c'est ainsi qu'il était officier de l'ordre du Cambodge, officier du Medjidié, et chevalier de la Couronne d'Italie.

M. Giamarchi n'aura pas joui longtemps du repos qu'il avait si bien gagné. Rentré il y a quelques mois à peine au pays natal, il avait déjà subi les premières atteintes d'une affection dont il s'efforçait de dissimuler la gravité aux siens, afin de ne pas les alarmer. Mais ses souffrances trahissaient parfois l'acuité du mal. La fidèle compagne de sa vie et la chère fille qui lui restait après la perte récente et si cruelle d'un fils se dépensaient en soins affectueux, et par un dévouement infaillible et les plus délicates prévenances parvenaient par intervalles à calmer la violence de la maladie. C'est grâce à ces soins que l'existence de M. Giamarchi a pu être prolongée. Femme et fille si tendrement aimées sont aujourd'hui plongées dans l'abattement par la disparition de leur mari et père.

Les obsèques de M. Giamarchi ont eu lieu à dix heures du matin au milieu d'une affluence considérable.

On remarquait dans le cortège un grand nombre de parents dont plusieurs venus de la Casinca où la famille du défunt est si justement considérée.

Les honneurs militaires ont été rendus au regretté défunt par un détachement du 173e

Nous prions Madame et Mlle Giamarchi, les familles Guerbini, de Castelli, Pô, de Negri et Giandel, d'agréer l'expression de nos douloureuses sympathies et de nos condoléances attristées.

Notes Ajacciennes

Brevet élémentaire

Les examens du Brevet élémentaire des filles ont commencé lundi matin. Aspirantes présentées, 187. Reçues à la 1re série des devoirs écrits, 73; reçues à la 2e série, 59.

Ont été reçues définitivement :

Mlles Agostini, Alessandri, Angeletti Julie, Angeletti Marie-Françoise, Antona, Baldacci, Bolelli, Carlotti, Casabianca M.-A., Casabianca M.-F., Casalta, Casanova, Casanova-Gregorio, Castelli Tommasette, Cervoni Catherine, Cervoni Antoinette, Cesarini, Colombani, Colonna, Corticchi, Corte, Etori, Forcioloni, Fischi Catherine, Franchi Marie-Catherine, Frattani, Giacomelli, Gherardi, Guglielmi, Leca Françoise, Lenormand, Lorichi, Lotterani, Marcantoni, Massoni, Matteï Marie Françoise, Mercandelli, Nicolai, Nicoli Annunziata, Nicoli Julie, Orsini, d'Ornano, Pasqualini, de Peretti Juliette, Peretti Marie-Françoise, Pietri, Poli, Pujol, Rinaldi, Rocchi, Sampiero, Santi, Scotti, Sota, Tavera, Tomasini et Zanettacci.

Parmi les nouvelles diplômées figurent douze élèves des Cours secondaires de jeunes filles d'Ajaccio sur quinze présentées par cet établissement. Ce sont Mlles Carlotti, Guglielmi, Peretti Marie-Françoise, Tavera, Lenormand (ex aequo avec la dernière citée.) Cervoni Catherine, Cervoni Antonietta, Pasqualini, Rinaldi, Lenormand, Corinaldi Tommasini, et Sampieri.

Total sept pensionnaires sur huit présentées et cinq externes.

Ce succès, qui est un véritable triomphe, nous dispense de faire plus amplement l'éloge de cet établissement officiel, dirigé par Mlles Otaxj.

Inspection générale

M. Dupuy, inspecteur général de l'Université, ordre des lettres était de passage ces jours-ci, dans notre ville. Il a inspecté le collège Fesch et les cours secondaires de jeunes filles, puis il est rentré sur le continent par le courrier de Nice.

Nécrologie

M. Jean-Etienne Mattei

Mercredi matin, à la première heure, le bruit se répandait en ville que M. Jean-Etienne Mattei, l'un des propriétaires du Grand Café Andreani, était mort, subitement, la veille au soir, vers dix heures, peu après avoir quitté son établissement, où ses clients l'avaient vu, plein de santé. Cette triste nouvelle produisait une grande émotion. Pendant très longtemps il avait fait partie du personnel de la Maison Orengo, et en dernier lieu s'était rendu acquéreur du Grand Café Andreani, avec son cousin, M. Jean-Sel Mattei.

Il s'occupait avec beaucoup de tact de la direction de son établissement, qui n'avait pas tardé, avec ses nouveaux propriétaires, à voir sa clientèle s'augmenter sensiblement.

M. Jean-Etienne Mattei était un homme fort sympathique, très simple, uniquement occupé de l'exploitation de son établissement. Sans enfants, toute son affection était concentrée dans sa femme, aujourd'hui presque inconsolable en face du malheur irréparable qui vient de s'abattre sur elle.

De nombreux amis ont suivi le convoi funèbre de M. Jean-Etienne Mattei; les employés de la Maison Orengo presque au complet ont accompagné leur ancien camarade jusqu'à sa dernière demeure.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Agostini, Bernardi, Breton et Ghio.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous adressons à Mme veuve Mattei, née Bastiani, et aux familles Mattei, Frediani, Salicetti, Rivalli et Bastiani toutes nos condoléances.

VILLE DE BASTIA

Dimanche 23 juin de 2 à 7 heures

Kermesse Populaire

de Charité

Sous la présidence d'honneur de M. le Maire.

Sur la place du Théâtre Municipal

Le soir à 8 heures

FÊTE DE NUIT

Illumination électrique — Théâtre — Concert — Feux de Bengale.

Prix d'entrée: 25 cent. — Militaires, 15 cent. — Enfants, 10 centimes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	19 juin	20 juin
Rentes de 3 fr. perpétuelles	98,10	97 85
— de 3 0/0 amortissables	99 25	96,00

ex-coupon.

Conseil des Ministres

Paris, 20 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les émeutes du Midi

La séance a été presque entièrement consacrée à l'examen de la situation troublée du Midi viticole.

M. Clémenceau, président du Conseil, a communiqué les renseignements qui lui sont parvenus sur les événements de Narbonne et de Montpellier.

Une enquête a été immédiatement ordonnée, qui établira toutes les responsabilités.

M. Clémenceau a également fait connaître le sens des déclarations qu'il fera devant la Chambre à la séance de vendredi, lors de la discussion des interpellations Brousse et Aldy.

L'accident du Gymnote

M. Thomson, ministre de la Marine, donne des renseignements au sujet de l'accident survenu au sous-marin « Gymnote. »

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

EN BELGIQUE

Lots du Congo

Bruxelles, 20 juin.

Le numéro 3 de la série 14,723 de la loterie des lots du Congo gagne 100 000 francs.

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

MARCELLIN ALBERT *est introuvable*

Montpellier, 20 juin.

Malgré les recherches minutieuses de la gendarmerie pour arriver à retrouver Marcellin Albert, celui-ci n'a pu encore être arrêté.

Le secret le plus absolu est gardé par ses amis sur le lieu de sa retraite.

Les incidents du Camp de Larzac

Paris, 20 juin.

Malgré les démentis officiels, et la dépêche du colonel Rabier, commandant le 100e régiment d'infanterie, une dépêche de Millau maintient la réalité de la mutinerie du camp de Larzac.

Les soldats se sont insurgés dès l'arrivée du nouveau colonel sur le champ de tir.

Les hommes du 100e conspuèrent leur chef de corps et les officiers.

Les sous-officiers ayant voulu intervenir pour calmer les mutins, les soldats se retournèrent contre eux, les injurièrent grossièrement et se livrèrent même à des voies de fait.

Un adjudant a, en outre, été grièvement blessé.

Quant aux soldats du génie qui étaient aussi au camp de Larzac, ils se bornèrent à chanter « l'Internationale. »

NARBONNE

Désordres sanglants

Narbonne, 20 juin.

La sanglante manifestation que la fièvre attitude de M. le docteur Ferroul, maire de Narbonne, avait seul pu éviter, s'est produite quelques heures après l'arrestation de cet autre de la défense viticole.

La foule qui, malgré un service d'ordre imposant, était demeurée dans la rue, n'a pu longtemps contenir son émotion et son indignation.

Les généraux et les officiers d'état-major *hués par les manifestants*

Narbonne, 20 juin.

Vers sept heures du matin, la population a sifflé et hué d'importance les généraux et leurs états-majors, qui inspectaient le service d'ordre.

Cette première manifestation a été le signal de l'émeute, qui n'a pas tardé à se déchaîner.

Un journaliste et un officier maltraités

Narbonne, 20 juin.

Quelques instants après ce premier incident, la foule a empêché un officier et un journaliste de prendre des vues photographiques.

Ils ont été tous deux grossièrement insultés et ont dû se garer contre la colère des manifestants.

SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

Charrettes incendiées. — militaires insultés. — Trois barricades.

Narbonne, 20 juin.

De très graves incidents se sont ensuite produits sur la place de l'Hôtel-de-ville, où la population s'était massée en proférant des menaces contre le gouvernement et en acclamant M. Ferroul.

Malgré plusieurs charges de cavalerie et l'intervention des troupes de la garnison, les émeutiers ne peuvent être dispersés; des collisions se produisent à chaque instant.

Une grêle de pierres, de tessons de bouteilles et d'objets de toutes sortes pleuvent sur les soldats impuissants.

Deux charrettes, chargées de paille, qui stationnaient sur la place, sont incendiées.

Un sous-officier de cavalerie, qui essaye de refouler un groupe de manifestants, est poursuivi par la foule et n'évite un mauvais sort qu'en se réfugiant dans le jardin de la mairie, gardé par d'importants détachements de troupes.

Un gendarme est également cerné et contusionné par la foule, qui le désarme et brise son sabre.

Les agents de la force publique sont insultés et battus par les émeutiers, qui gagnent à tous moments du terrain et deviennent bientôt maîtres absolus de la place de l'Hôtel de Ville et des rues avoisinantes.

Trois hautes et solides barricades sont alors dressées devant la mairie, derrière lesquelles la foule s'amasse, prête à défendre ses positions par la violence.

L'effervescence grandit de minute en minute, car la foule des émeutiers augmente de plus en plus; de nombreux renforts arrivent des villages environnants.

A l'assaut de la Sous-Préfecture

Le sous-préfet et le général Turcan bloqués. — Terrible bagarre. — Les portes incendiées. — Nombreux blessés.

Narbonne, 20 juin.

Vers sept heures du soir, des cris répétés de : « A la sous-préfecture! » s'élèvent dans les rangs des émeutiers. Aussitôt la foule, débordant le service d'ordre, se porte devant la sous-préfecture, gardée par un détachement d'une soixantaine de fantassins.

Devant l'assaut impétueux d'un véritable torrent humain, les soldats ne peuvent opposer qu'une faible résistance.

La foule se précipite vers le bâtiment et lance contre les fenêtres une grêle de pierres.

Des estagnons de pétrole sont apportés; on les lance contre les portes de la sous-préfecture, auxquelles les émeutiers mettent le feu.

Le sous-préfet et le général Turcan, commandant les troupes, sont bloqués, et violemment conspués par la foule en délire.

Le général demande par téléphone d'importants renforts d'infanterie et de cavalerie, qui arrivent au pas gymnastique.

Des charges terribles ont lieu. La cavalerie sabre la foule, tandis que l'infanterie essaye de la repousser à la baïonnette.

Les manifestants exaspérés font alors usage de leurs armes. De nombreux coups de feu sont tirés sur la troupe et sur les fenêtres de la sous-préfecture.

Plusieurs militaires tombent et un grand nombre de manifestants sont grièvement blessés.

Après deux heures de combat, l'armée réussit à débloquer le terrain.

La ville est plongée dans l'obscurité

Les cables électriques sabotés

Narbonne, 20 juin.

Pendant que l'émeute gronde devant la sous-préfecture, de nombreux manifestants coupent les cables électriques et les conduites de gaz.

Pendant toute la nuit la ville a été plongée dans l'obscurité.

Après l'émeute

L'effervescence en ville

Narbonne, 20 juin.

Vers onze heures du soir, les bagarres prennent fin; mais la population continue à demeurer dans la rue ou se livrant à des manifestations violentes.

Narbonne est gardée militairement.

De nouvelles émeutes sont à redouter, étant donné l'état d'esprit de la population.

Les conséquences de l'émeute

Trois morts Nombreux blessés

Paris, 20 juin.

D'après une dépêche adressée de Narbonne au « Journal », l'émeute d'hier soir aurait causé la mort de trois personnes.

Le nombre des blessés est très élevé, et n'est pas encore connu exactement. On en a relevé sur tous les points de la ville.

La démission de M. Aldy

Paris, 20 juin.

Le « Gaulois » publie une dépêche de Narbonne annonçant que M. Aldy, député de la première circonscription de Narbonne, est décidé à donner sa démission, pour céder son siège à M. Ferroul.

La sécurité en ville

Narbonne, 20 juin.

La police de Narbonne se voyant débordée et dans l'impossibilité d'assurer l'ordre dans la rue, a fait prévenir les voyageurs, descendus dans les hôtels, de ne pas sortir.

L'identité des morts

Paris, 20 juin.

Les dépêches parvenues dans la journée, disent qu'il est impossible de donner, quant à présent une version exacte des troubles de Narbonne. Les faits sont racontés de diverses manières, les uns contredisent les autres.

Une seule chose est malheureusement certaine. Trois personnes ont été tuées : ce sont les nommés Ramon, secrétaire de la Bourse du travail, sa fille et Grangier fils, photographe, âgé de 17 ans.

Nouveaux Troubles

Un agent attaqué et jeté dans le canal. — Assaut du poste de police. — Les émeutiers tirent sur la troupe qui leur riposte. — Nombreuses victimes.

Narbonne, 20 juin.

L'émeute de la nuit dernière a été suivie, aujourd'hui, d'incidents dramatiques et sanglants.

Une centaine de manifestants ont assailli à coups de revolver un agent de la sûreté, qu'ils ont ensuite jeté dans le canal.

L'agent a pu être repêché, mais on ignore s'il est vivant ou mort.

Les manifestants, dont le nombre s'était décuplé, attaquèrent ensuite le poste de police qui était gardé militairement.

La troupe opposa une résistance énergique, et fut bientôt renforcée par des détachements importants.

Les émeutiers firent alors usage de leurs armes et déchargèrent leurs revolvers contre les soldats.

La situation, devenant très périlleuse, le commandant des troupes ordonna de charger les fusils.

Les manifestants continuant à faire feu l'ordre fut donné à la troupe de tirer.

On compte de nombreux blessés parmi les révoltés. On affirme même qu'il y aurait plusieurs tués.

Narbonne est en pleine révolution.

A BIZE

GRANDE SUREXCITATION

Paris, 20 juin.

M. Aldy, député de l'Aude, a reçu aujourd'hui la dépêche suivante de Bize, petite commune voisine d'Argelliers :

« Surexcitation extraordinaire. — Craignons tout. »

A Argelliers

Constitution de trois Membres du Comité d'initiative

Argelliers, 20 juin.

MM. Cathala, Richard et Bernard, membres du comité d'Argelliers, contre lesquels la police n'avait pu exécuter les mandats d'amener délivrés par le parquet de Montpellier, se sont constitués prisonniers dans la matinée.

Ils ont subi un premier interrogatoire, puis ont été conduits à la prison centrale.

00340

Montpellier

50,000 MANIFESTANTS tentent de mettre le feu au Palais de Justice

Le chef de la sûreté grièvement atteint. — Nombreux blessés.

Montpellier, 20 juin.

Montpellier a été, hier soir, le théâtre d'une véritable insurrection.

L'annonce des arrestations des chefs de l'agitation viticole a ameuté la population, qui s'est livrée à des scènes de violence.

Cinquante-mille manifestants se sont portés vers le palais de justice et ont tenté de l'incendier avec du pétrole. Le feu a pris aux portes du bâtiment. Heureusement, la troupe immédiatement prévenue, a pu combattre l'incendie et en limiter les ravages.

De forts détachements de dragons et de gendarmes, ainsi que des régiments d'infanterie se sont portés sur les lieux.

La foule fut chargée impitoyablement, mais elle offrit une très longue résistance.

Des coups de feu furent tirés sur les soldats. Une balle alla frapper le chef de la sûreté, qui dirigeait le service d'ordre et le blessa très grièvement à la tempe.

On compte de nombreux blessés.

Vers onze heures la troupe parvenait à déblayer les lieux, tandis que la manifestation se poursuivait en ville.

A la Préfecture

Montpellier, 20 juin.

Devant la préfecture de graves désordres se produisent. Les manifestants huent le préfet et le procureur général qui a provoqué les poursuites contre les viticulteurs.

Un coup de feu est tiré contre une fenêtre de la préfecture.

La troupe dut alors intervenir et charger les émeutiers.

Plusieurs soldats et manifestants rapportent des blessures et des contusions assez sérieuses.

Vers deux heures du matin, le calme était presque entièrement rétabli.

Les résultats des troubles

Paris, 20 juin.

Les journaux du soir confirment que les troubles de Montpellier ont un caractère d'extrême gravité.

Le nombre des gendarmes et soldats blessés est d'une quinzaine. La plupart le sont assez grièvement.

Vingt arrestations ont été opérées; dont sept ont été maintenues.

L'état du chef de la Sûreté

Paris, 20 juin.

Une dépêche adressée de Montpellier au « Journal » confirme la blessure rapportée par le chef de la sûreté.

Le blessé est très grièvement atteint : les médecins désespèrent de le sauver et s'attendent à tous instants à un dénouement fatal.

Les principales rues sablées

Montpellier, 20 juin.

En prévision de nouveaux troubles, qui pourraient se produire dans la soirée, les principales rues de la ville ont été sablées cette après-midi.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES INCIDENTS VITICOLES

Interpellation Brousse

Au début de la séance, le président annonce qu'il a reçu de M. Brousse, député socialiste des Pyrénées-Orientales une demande d'interpellation sur les incidents sanglants qui se produisent dans le Midi viticole, et sur les arrestations opérées.

M. Clémenceau

président du Conseil, demande à la Chambre de joindre l'interpellation Brousse à celle de M. Aldy, sur le même sujet, dont la discussion a été fixée à la séance de vendredi.

La Chambre fait droit à la demande du Président du Conseil.

Le mouillage et le sucrage des vins

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage, ainsi que la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission chargée de faire une enquête sur la situation de la production, du transport et du commerce des vins et de proposer les mesures à prendre en vue de remédier à la situation critique de la viticulture.

L'ARTICLE 6.

La Chambre reprend la discussion de l'art. 6. Le paragraphe portant que « le sucre employé pour le vin destiné à prévenir le mouillage ne sera pas soumis à la consommation familiale : payera la taxe supplémentaire prévue à l'article précédent », est rejeté à une forte majorité.

Amendement Constans

M. Constans, député de l'Allier, dépose un amendement tendant à établir une surtaxe de trente francs par cent kilos de sucre raffiné, employé à la fabrication des vins nécessaires à la consommation familiale.

L'amendement Constans est repoussé.

La séance est levée et renvoyée à l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 2 heures.

LES EMEUTES VITICOLES

Interpellation Brousse, Aldy, Leroy-Beaulieu

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Brousse et Aldy sur les arrestations arbitraires des chefs de la défense viticole et sur les émeutes qui en ont été la conséquence.

M. Paul Leroy-Beaulieu, député libéral de Montpellier, demande à joindre une interpellation sur les événements du Midi à celles de ses deux collègues.

M. Clémenceau

président du Conseil, propose la discussion immédiate des trois interpellations.

La Chambre ordonne la discussion immédiate.

M Aldy

député radical de Narbonne, prononce un discours très écouté par toute la Chambre.

L'orateur dit que « le sang a coulé dans le Midi, et il a coulé en grande abondance. Des femmes et des enfants ont été tués.

« La Chambre ne connaît pas la réalité des événements. Nous voulons connaître la vérité entière, que seul le président du Conseil possède dans tous ses horribles détails ».

M. Clémenceau

monte à la tribune au milieu d'un silence impressionnant.

Le président du Conseil déclare que « les mandats de justice ont tous été exécutés, sans violence à l'exception d'un seul.

« Dans la soirée des troubles ont eu lieu à Montpellier et à Narbonne.

« Devant l'émeute, le gouvernement a fait son devoir. Il a voulu défendre les monuments publics, et empêcher l'effusion du sang.

« Les troupes avaient l'ordre formel de ne faire usage de leurs armes qu'en cas d'extrême danger.

« Mais il a fallu défendre à tout prix l'unité de la patrie ».

M. Mulac

député radical de la Charente, s'écrie « Les soldats furent des héros ».

Ces mots sont salués par les applaudissements unanimes de l'Assemblée.

M. Clémenceau

continue son discours en disant :

« Parmi les émeutiers, de Montpellier et de Narbonne, il y avait des apaches ou des adversaires de la République ».

TUMULTE

Ces dernières paroles soulèvent les protestations énergiques de la droite et du centre.

Le tumulte est très fort, et le président parvient difficilement à le calmer.

M. Clémenceau

poursuit en s'écriant :

« Tout gouvernement aurait agi comme nous-mêmes.

» Nous voulons être traités en républicains par des républicains. »

M. Milhevoye

député nationaliste de la Seine, proteste contre les dires intéressés de M. Clémenceau, qui essaye de se tirer adroitement d'une situation fâcheuse. Aucun parti politique n'a pris part aux troubles du Midi.

M. Aldy

proteste à son tour contre la diversion tentée par le Gouvernement.

A ce moment, de tous les bancs de la gauche retentissent les cris de : « A demain ! »

Le président consulte la Chambre sur l'ajournement de la discussion.

Par mains levées le renvoi à demain est décidé.

Séance suspendue.

Le mouillage et le sucrage des vins

A la reprise de la séance, la Chambre continue la discussion du projet de loi sur le sucrage et le mouillage des vins.

L'ARTICLE 6.

Le président met aux voix l'ensemble de l'article 6 qui est adopté.

Séance demain.

SÉNAT

Présidence de M. Antonin Dubost.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Convention franco-siamoise

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi relatif à la ratification de la convention conclue entre la République Française et le Siam.

Les conclusions du rapport, portant adoption du projet, sont votées par mains levées.

Les Conseils cantonaux

Le Sénat examine ensuite une proposition de loi relative à la création et à l'organisation de conseils cantonaux.

La prise en considération est votée.

Le traité d'extradition franco-grec

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ratification du traité d'extradition conclu entre les gouvernements français et grec.

Le projet de loi est adopté.

Séance mardi.

AVIS DE DÉCÈS

(BELGODERE)

Mme Beveraggi née Salicetti-Pellavicini ; Mlle Marie Beveraggi ; Mme et M. Antoine Leoni ; Mlle Françoise Beveraggi, Mlle Angèle Beveraggi, Mlle Philomène Beveraggi, Mlle Antoinette Salicetti Pellavicini ; M. Jean-Baptiste Salicetti Pellavicini.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Antoine-Jean Beveraggi

Ministre

Chevalier de la Légion d'honneur

décédé à Belgodere, le 19 juin 1907, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu samedi 22 juin.

AVIS DE MESSE

La contrèrie de N.-D. de la Miséricorde fera célébrer, dans son oratoire, samedi matin, à 9 heures, une messe pour le repos de l'âme de feu

M. Jean-Joseph Maroni

Etude de Me de Gentile

AVOUÉ LICENCIÉ

5, Boulevard de Cardo, Bastia

Assistance judiciaire

Délibération du 17 novembre 1904

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil de Première Instance de Bastia, le onze janvier 1907, enregistré et signifié à la personne du défendeur.

Au profit de la dame Ténégal Amélie, repasseuse, domiciliée et demeurant à Bastia, contre le sieur Giudicelli, son mari, sous-officier en retraite, domicilié et demeurant en la même ville,

Il a été extrait ce qui suit :

« Par ces motifs, le Tribunal, le Ministère Public entendu, donne défaut contre le défendeur défaillant, et pour le profit, ne jugeant pas utile de faire application de l'article 217 du Code Civil.

« Prononce le divorce entre la dame Giudicelli et le sieur Giudicelli, aux torts de ce dernier. »

Pour extrait,

DE GENTILE.

Orezza-les-Eaux

HOTEL DE GRANAJOLA

(VILLA MANFREDI)

Ouvert du 20 juin au 1er octobre

Ce restaurant sera dirigé par un ancien maître d'hôtel renommé.

S'adresser pour renseignements à Mme veuve Manfredi, à Granajola (Orezza).

En vente chez M. Morfisi,

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

MAISON
L.-N. MATTEI & Cie

a été sans doute la premiere à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN

VIN DU CAP MATTEI.

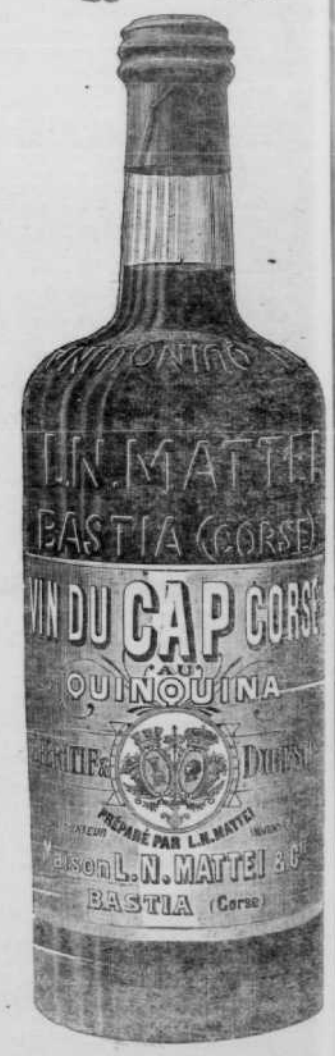

LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904

SUPPLÉMENT au Numéro 170 de Vendredi 21 Juin 1907

00341

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite réclame 1 fr. — Réclames 5e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

LA REVOLUTION DANS LE MIDI

Narbonne en état de siège

NOUVEAUX INCIDENTS SANGLANTS A MONTPELLIER

Incendie de la Préfecture de Perpignan

DÉMISSION DE M. BRIAND

Ministre de l'Instruction publique

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

Perpignan

A l'assaut de la Préfecture

Perpignan, 21 juin.

Hier soir, dès que les nouvelles de l'émeute de Narbonne ont été connues, la population de Perpignan s'est toute entière massée sur la place de l'Hôtel de Ville et dans les rues avoisinantes.

La foule, en proie à une vive surexcitation, s'est portée vers la Préfecture, en poussant des cris formidables de : « *Mort aux fraudeurs ! A bas le Préfet ! A bas Clémenceau ! A bas Picquart ! Vive la Révolution !* »

Les troupes et la gendarmerie sont débordées par le flot des manifestants, qui arrivent bientôt devant l'Hôtel de la Préfecture.

Le Commissaire central roué de coups

Le Commissaire central, qui veut essayer de faire reculer les émeutiers, est bientôt suivi par de solides jeunes gens qui le rouent de coups, pendant que la foule crie : *A mort ! A mort !*

Le Commissaire ne parvient à se dégager qu'avec grande difficulté. Il se réfugie au « Grand Hôtel », dont les portes sont aussitôt fermées.

Le sac du *Grand Hôtel*

Mais la foule ne tarde pas à se rassembler devant le « Grand Hôtel » et réclame l'expulsion du Commissaire qui se tient caché.

Désespérée, les manifestants se ruent contre les portes de cet établissement. Les vitrages sont brisés ainsi que les lampes électriques. Toute la vaisselle est dispersée et réduite en miettes. Les chaises et les tables sont jetées dehors.

Le dépavage de la rue de la préfecture

Les troupes essayent, en vain de disperser les manifestants.

Ceux-ci dépavent entièrement la rue conduisant à la Préfecture, et jettent les pavés sur les soldats, qui sont obligés de reculer.

L'Incendie de la Préfecture

L'émeute est bientôt maîtresse.

Des estagnons de pétrole sont lancés contre la Préfecture, et le feu est mis en divers endroits.

Une fumée intense entoure bientôt le bâtiment.

Les pompiers arrivent au grand galop, mais les manifestants les empêchent d'installer leurs lances.

L'invasion du batiment

Les émeutiers pénètrent enfin dans l'Hôtel préfectoral, et saccagent tout ce qu'ils rencontrent sur leur passage.

Les appartements privés de M. Dautresme, préfet des Pyrénées-Orientales sont envahis. Tous les meubles sont réduits en miettes. L'épée du Préfet est brisée et jetée dans la rue.

LA FUITE DU PRÉFET

M. Dautresme et sa famille se réfugient d'abord dans les greniers ; mais craignant bientôt pour leur existence, ils quittent la préfecture par une porte dérobée.

La fin de l'incendie

Les charges de cavalerie parviennent finalement à déblayer le terrain. Les pompes peuvent être mises en batterie, et l'incendie est vaincu vers minuit.

Les dégâts sont considérables.

NARBONNE

La démission du colonel du 139e

Paris, 21 juin.

L'Echo de Paris annonce que le colonel du 139e d'infanterie, écœuré par les tueries sanglantes d'hier, vient d'adresser sa démission au ministre de la Guerre.

La mise en liberté *de M. FERROUL*

Paris, 21 juin.

Le bruit court que le gouvernement est décidé à accorder la liberté provisoire de M. Ferroul, afin de calmer l'émeute.

Un Commissaire assommé

Paris, 21 juin.

L'Echo de Paris reçoit une dépêche de son correspondant de Narbonne annonçant que M. Logris, commissaire adjoint de la gare de Saint-Lazare, qui a été assommé par la foule, a succombé à ses blessures.

La mise en état de siège

Paris, 21 juin.

Le Petit Parisien annonce que l'état de siège a été proclamé à Narbonne.

Depuis hier l'autorité militaire a pris la direction de tous les services.

Montpellier

Nouveaux Troubles

Morts et blessés

Montpellier, 21 juin.

Une nouvelle et très grave insurrection s'est produite à Montpellier hier soir.

La foule s'est portée devant le Palais de Justice et la Préfecture, gardés par les dragons.

Des coups de feu ont été tirés sur la troupe.

Les dragons ont aussitôt chargé sabre au clair dans la Rue Nationale, et dans la rue contiguë à la place de la Comédie.

Des bagarres très sanglantes se sont produites.

Sept dragons ont été grièvement blessés ; deux d'entre eux le sont mortellement.

LES BARRICADES

Les émeutiers ont ensuite dressé de solides barricades sur la place de la Mairie et aux Halles.

Les compagnies du génie ont chargé la foule, et ont fait sauter les barricades.

De nombreux soldats sont blessés, ainsi que plusieurs manifestants.

On affirme qu'il y a même un certain nombre de morts.

L'émeute s'est calmée vers onze heures.

BÉZIERS

Manifestation monstre

Béziers, 21 juin.

Dès que sont parvenus à Béziers les télégrammes annonçant les événements de Narbonne, une sourde irritation s'est emparée de toute la ville.

La population entière est descendue dans la rue et a manifesté violemment contre le Gouvernement tandis que les cris de : « Vive Ferroul ! Vive l'insurrection ! » étaient mille fois répété en chœur.

Fermeture des Cafés

Les manifestants ont exigé que tous les cafés de la ville ferment leurs portes en signe de deuil.

Aucun théâtre, ni concert ne jouera ce soir.

Les charges de Gendarmerie

La foule devenant houleuse et de plus en plus compacte, la gendarmerie est obligée de charger sabre au clair.

Des bagarres terribles se produisent devant la Mairie.

L'effervescence est très grande.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

DERNIÈRE HEURE

LA DÉMISSION de M. Briand

Le *Gaulois* annonce que M. Aristide Briand, ministre de l'Instruction publique, donnera sa démission ce soir, à l'issue de la séance de la Chambre.

M. Briand ne veut pas se solidariser plus longtemps avec ses collègues, pour la répression des émeutes viticoles.

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 172 DIMANCHE 23 JUIN 1907

00342

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr	10 fr	5 fr.	UNION POSTALE un an 32 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	le numéro 10 c.

On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui. Saint Fl'x.
Soleil: (heure nationale)
Lever, 3 h. 50 m. — Coucher, 7 h. 12 s.
Premier quart., le 18 Pleine Lune, le 25
Fête de Demain : Saint Jean-Baptiste.

23 JUIN

La Veillée des Armes

Dans le coin le plus touffu du Square Municipal, je me suis assis, ce soir, à cette heure apaisante du crépuscule, qui est bien l'un des plus grands charmes de notre pays. Jamais l'air ne fut plus doux, le ciel plus clair. Il flotte autour de moi ce quelque chose d'inexprimable qui égaye l'esprit à l'approche d'une fête.

... Des silhouettes passent, affairées et légères ; des voix, des rires montent jusqu'à ma retraite, dans l'ombre verte. Et gagné par la douceur du soir, par la gaieté éparse, je me laisse aller à cette griserie passagère que donne un joli spectacle.

Cette place du Théâtre, je ne la reconnais plus. Des fées ont dû passer, invisibles, qui ont magiquement transformé cet endroit délaissé. D'où ont surgi ces mâts aux claires oriflammes ? Qui donc a posé ces festons de verdure ? De quel prodigieux jardin est venue cette moisson de fleurs ?

A mes pieds, vives et alertes, les silhouettes vont et viennent toujours... Les fées ! Mais ce sont-elles vraiment, et je peux de mon observatoire suivre leur œuvre de Beauté.

Avec des gestes harmonieux, elles mettent entre les arbres des traits d'union fleuris ; aux branches élevées, elles accrochent les lanternes éclatantes. Elles ont tout imaginé de cette fête ; depuis deux mois, mystérieusement, elles ont rêvé ces merveilles. Et maintenant, leurs idées charmantes prennent corps, s'épanouissent pour la joie des yeux.

Bénie soit ma retraite ombragée qui me donne la primeur de ce joli spectacle !

Pour cette Kermesse dont le souvenir demeurera, elles ont laissé fleurir cet instinct d'élégance qui les guide toutes et auquel nos fêtes bastiaises doivent leur meilleure séduction.

Voyez leurs comptoirs ! Aucun ne ressemble à son voisin et tous cependant sont de petits chefs-d'œuvre. Tout est recherche et bon goût. Voici le buffet aux précieuses lingeries où s'empileront demain les plus savoureuses friandises. Voici la buvette avec ses étagères laquées, ses rangées de fines coupes où pétillera la mousse blonde, moins blonde cependant que certaines chevelures...

A côté, sous un dôme aux couleurs espagnoles, s'entassent les cigares de toutes marques, auprès de cigarettes enrubannées.

Plus loin, dans la fraîcheur des volants Liberty, s'alignent les flacons aux senteurs fines : Piver et Houbigant, Pinaud et Lenthéric, Ackinson's et Guerlain.

A quelques pas, le comptoir des articles de Paris, originalement drapé de merveilleuses broderies japonaises, étale la fragilité de ses bibelots, l'élégance de sa papeterie, les fanfreluches de ses abat-jour.

Dans l'angle de la terrasse, sous sa parure aux couleurs tendres, le comptoir de Confiserie offre ses fondants roses, ses sucreries alléchantes, ses îlôts de dragées.

En face, si cocassement abrité par un immense parapluie, le fourneau des *panzaroti*, grâce à des trésors d'ingéniosité, s'est mis à l'unisson de tant de merveilles.

Et enfin, au milieu, en bonne place, la Grande Roue, attire par ses surprises charmantes que la *cartonilada* mettra demain à la portée de toutes les convoitises.

Tout est donc prêt ? Au-dessous de moi les concurrentes du Gymkhana déploient les longs rubans dont elles pareront les petites bêtes confiées par le sort à leurs jolies mains. Par instant, la brise m'apporte l'écho des répliques que les acteurs essaient pour la dernière fois sur la scène du péristyle.

Allons, les Bastiais peuvent venir ! Ni les affiches qui placardent nos murs, ni les mignons cartons que les facteurs distribuent depuis deux jours par la ville, n'auront menti.

Les fées ont fait de leur Kermesse un enchantement.

Dans le soir qui descend, je regardes'agiter plus imprécises leurs silhouettes. Elles vont, infatigables et charmantes, le même inlassable sourire sur les lèvres. Et je songe ce qu'il a fallu de bonne grâce pour tourner les difficultés, secouer tant d'inerties, détruire d'inévitables préjugés.

Je songe à la pensée très haute qui les inspira, à ce que cache souvent de noblesse et de force leur être gracieux.

Je songe qu'elles seront là, demain, à la première heure, malgré le surmenage d'aujourd'hui, plus fraîches et plus belles que jamais.

Et je m'oublie à les contempler... jusqu'à ce qu'une voix amie me tire de ma rêverie.

— Oh ! vous êtes là, flâneur ! Venez donc nous aider au lieu de rêvasser. Vous savez que l'on attend votre article. Où est-il ?

— Ah ! qu'importe ma prose, chère Madame ! L'article ! Elles le feront si bien à leurs comptoirs, demain !

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 23 Juin à 8 h. 1/2

Extase, allégro de concert,	Johan Wick.
Mysora, ouv. symphonique,	Wettge.
Ballet d'Iscilne,	Messager.
Le Prophète, fant.,	Meyerbeer.
Rosita, valse espagnole,	Philiberti.

Le Sous-Chef de musique, TOMASINI.

LE BUDGET DÉPARTEMENTAL
ET L'OCTROI DE MER

Justement préoccupé du mauvais état des finances du département, M. Fantauzzi, conseiller général, a, dans une étude fort intéressante, envisagé le moyen d'y remédier.

Il conclut à l'établissement en Corse d'un *Octroi de mer*.

Déjà, dans un travail qui a figuré au rapport de 1904, M. Cassagneau, alors préfet du Département, avait exposé la situation financière du département et des communes, et, après en avoir fait ressortir l'état déplorable, il concluait en ces termes :

Nous ne dirons pas qu'il faille revenir sur le décret du 30 novembre 1799 qui a fait de la Corse un département Français pour en faire un pays de protectorat ; mais il est nécessaire d'atténuer par un régime d'équité l'infériorité économique du pays. Il faut renoncer à considérer la Corse comme un département quelconque de la France continentale au point de vue fiscal.

Ce sont des considérations de cet ordre qui ont inspiré à l'Administrateur MIOT les célèbres arrêtés qui portent la date du 22 frimaire an V au 8 germinal an VI. Il avait pu se rendre compte de la situation et des exigences de la Corse. — Envoyé de nouveau dans l'Ile en l'an IX avec le titre d'Administrateur Général et les pouvoirs les plus étendus, il put prendre des mesures énergiques et édicter des règlements auxquels on a toujours reconnu force de loi. — Malheureusement les immunités fiscales qu'ils accordaient disparaissent peu à peu, soit que le parlement [illegible] soit que par une conception erronée on veuille arriver à une réglementation unique, et imposer malgré tout à la Corse la règle commune.

Ainsi, tandis que M. le préfet Cassagneau proposait d'atténuer par *un régime d'équité* l'infériorité économique de la Corse, et préconisait la réduction des charges dans le seul but de relever sa situation financière, M. Fantauzzi, qui le cite textuellement et qui poursuit un but identique, nous convie à voter, sous forme d'octroi de mer, un nouvel impôt dont il fixe le rendement approximatif à 254.305 fr. par an.

Le premier envisageait justement la situation du plus pauvre département de France et demandait grâce pour lui devant l'impôt ; le second, tout en faisant les mêmes constatations, voudrait exiger de la Corse de nouveaux sacrifices qui sont au-dessus de ses moyens.

A notre tour, nous dirons que le remède proposé serait pire que le mal.

Mais envisageons la question à un point de vue général.

L'Octroi de mer en Corse serait-il légal ?

Peut-il constituer une recette départementale ?

Notre réponse est négative sur les deux points.

I

Les octrois sont d'essence municipale.

Ils ont leur origine dans le droit anciennement *octroyé* — d'où leur nom — aux villes et aux hôpitaux de bienfaisance, de percevoir des *taxes de consommation*, pour assurer la marche de leurs services.

Les différentes lois qui ont régi la matière tendent toutes, d'une part, à faire de l'établissement et de la gestion des octrois une affaire purement communale, délibérée par les Conseils municipaux ; d'autre part, à restreindre strictement les perceptions aux faits de *consommation locale*.

Les dois les plus récentes 18 avril 1816 — 11 juin 1842 — 17 mars 1852 — 24 juillet 1867 — 12 février 1870 — 10 août 1871 — 5 avril 1884 — 29 décembre 1897, ont toutes proclamé ces principes.

Le progrès le plus considérable, dans ce sens, a été réalisé par la loi du 17 mars 1898 qui a supprimé [illegible] du trésor édicté par la loi de 1816, et qui a ainsi restitué à l'octroi son caractère exclusivement municipal.

Pourquoi et pour quels besoins spéciaux a été créé l'octroi de mer en Algérie ?

M. Fantauzzi nous l'eût appris, si nous l'eussions ignoré.

Examinons cependant avec lui ses origines et l'affectation de ses produits.

Au début de la conquête de l'Algérie, la nécessité de pourvoir aux dépenses locales conduisait le maréchal Clauzel à établir, par un arrêté du 17 octobre 1830, une taxe d'un dixième en sus des *droits d'importation* sur certaines marchandises arrivant par voie de mer.

Ce droit, perçu tout d'abord dans le seul port d'Alger, fut, par arrêté du 5 janvier 1835, étendu aux ports d'Oran et de Bône ; enfin, une décision du généralen chef en date du 28 juillet 1842, réglementait pour toute l'Algérie l'octroi de terre perçu dans toutes les villes ayant plus de 1.200 habitants.

Une ordonnance royale du 21 décembre 1844 supprima l'octroi aux portes de terre et établit définitivement l'octroi *municipal* de mer. Cet impôt constitue, même de nos jours, l'élément essentiel des recettes des communes algériennes qui n'ont pas les ressources des centimes additionnels sur les propriétés non bâties (1).

Le produit de cet impôt, après des variations diverses, est aujourd'hui réparti *en totalité* entre les différentes communes au prorata de leur population indigène ou musulmane.

Il faut remarquer tout d'abord qu'en Algérie ce régime exceptionnel remplace les octrois municipaux proprement dits, régis par la loi du 5 avr.l 1884 ; que par conséquent les taxes perçues par l'octroi de mer ne viennent pas s'ajouter, comme ce serait le cas en Corse, aux taxes municipales, agissant ainsi par superposition, ce qui est contraire au principe constitutif des octrois.

Et la règle suivant laquelle les droits d'octroi sont d'essence obligatoirement municipale est tellement respectée, que le rendement en est attribué *exclusivement* aux communes, dans les conditions plus haut indiquées, sous la seule déduction d'un prélèvement du 6 0/0 pour les frais de perception. (Décret du 18 janvier 1890).

Si donc — ce que nous n'admettons pas — le régime de l'Algérie étant tout à fait exceptionnel — l'Octroi de mer pouvait être mis en exercice en Corse, le produit devrait en revenir aux communes, en proportion de leur population. Perçu autrement et avec une toute autre affectation, cet impôt cesserait d'être l'Octroi de mer.

Examinons le moyen, ingénieux sans doute, mais à notre sens illégal, qu'on propose.

Une loi spéciale pourrait édicter cette dérogation en faveur de la Corse et attribuer le rendement Nous répondons qu'on se trouve en présence de textes en matière de lois fiscales qui s'opposent à cette dérogation.

Considéré comme droit *d'entrée* ou *d'importation*, le produit de ces taxes sera réclamé par le service des douanes et ira à l'Etat. S'il représente des taxes frappant la *consommation locale*, il revient tout entier aux communes qui le supportent.

C'est la loi fondamentale en la matière ; de plus, c'est l'équité.

II

Envisageant la question à un autre point de vue, nous allons démontrer que le département ne peut pas inscrire une pareille recette à son budget.

Quelles sont, en effet, les recettes *ordinaires* et *extraordinaires* qui peuvent figurer à un budget départemental ?

La loi organique du 10 août 1871 les énumère dans ses articles 58 et 59.

Art. 58. — Les recettes *ordinaires* du budget se composent :

1. — Du produit des centimes ordinaires additionnels, dont le nombre est fixé annuellement par la loi des Finances ;

2. — Du produit des centimes autorisés pour les dépenses des Chemins vicinaux et de l'Instruction publique par les lois des 21 mai 1836, 15 mars 1850, 10 avril 1867, dont l'affectation spéciale est maintenue ;

3. — Du produit des centimes spéciaux affectés à la confection du cadastre par la loi du 2 août 1829 ;

4. — Du revenu et des produits des propriétés départementales ;

5. — Du produit des expéditions d'anciennes pièces ou d'actes de la Préfecture déposés aux archives ;

6. — Du produit des droits de péage des bacs et passages d'eau sur les routes et chemins à la charge du Département,

(1) Voir l'ouvrage de M. P. Mourberrout, directeur des Douanes, Paris, 1901.

des droits de péage et de tous autres droits concédés aux départements par les lois.

7. — De la part allouée au département sur le fonds inscrit annuellement au budget du Ministère de l'Intérieur. (Fonds d'abonnement);

8. — Du contingent de l'Etat et des Communes pour le service des aliénés et des enfants assistés et de toute autre subvention applicable au budget ordinaire;

9. — Du contingent des Communes et autres ressources éventuelles pour le service vicinal et pour les chemins de fer d'intérêt local.

Article 59. — Les recettes du budget extraordinaire se composent :

1. — Du produit des centimes extraordinaires votés annuellement par le Conseil Général dans les limites déterminées par la loi de Finances, ou autorisés par des lois spéciales;

2. — Du produit des emprunts;

3. — Des dons et legs;

4. — Du produit des biens aliénés;

5. — Du remboursement des capitaux exigibles et des rentes rachetées;

6. — De toutes autres recettes accidentelles.

Ainsi donc, à la différence de ce qui a lieu en matière municipale, — la loi du 5 avril 1884 plaçant le produit des octrois parmi les recettes ordinaires des communes, — ni dans l'une ni dans l'autre des deux catégories des recettes départementales, nous ne voyons figurer le produit d'un octroi quelconque.

L'octroi de mer n'est autorisé qu'en Algérie, et par extension dans quelques-unes de nos colonies, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, les établissements français de l'Océanie.

Au Sénégal, à Saint-Louis, à Gorée et à Dakar, où il a été possible de délimiter les périmètres de perception, on a créé des octrois municipaux.

Au Soudan, Kayes-ou-Bafoulabé, parce que dans tous fonctionnent les octrois municipaux.

Or, à moins que par une loi spéciale on n'obtienne que la Corse cesse ra d'être un département français pour devenir une colonie, on ne saurait lui appliquer un régime qui n'est en exercice qu'aux colonies, dans des conditions et à un titre tout à fait exceptionnels.

Les considérations qui précèdent, basées sur les lois qui sont actuellement en vigueur, nous amènent à conclure que l'établissement d'un octroi de mer en Corse serait illégal, et que par conséquent il est impossible.

En résumé, nous dirons que le principe qui a présidé à la création de l'Octroi de mer rend incompatible l'existence simultanée d'un octroi de mer et d'octrois municipaux.

Ces deux impôts de même caractère et de même nature ne peuvent se superposer, parce qu'ils frapperaient d'une double charge les mêmes produits.

Il faudrait donc pour créer l'Octroi de mer en Corse supprimer les octrois municipaux, c'est-à-dire priver les centres importants de notre département de la presque totalité de leurs ressources.

A Bastia, par exemple, l'octroi figure au budget pour la somme de 382.860 francs sur une recette totale annuelle de 377.949 fr. 20.

Il faut donc renoncer à l'idée de la création d'un Octroi de mer en Corse.

Comment dès lors se procurer les ressources départementales que M. Fantauzzi déclare indispensables ?

Cette question mérite de faire l'objet d'une étude spéciale.

ANDRIEUX GAUDIN,
Maire de Bastia, Conseiller Général.

Bastia, le 20 juin 1907.

Syndicat des Chargeurs

Afin de répondre au désir exprimé par un très grand nombre de négociants, la réunion du *Syndicat des Chargeurs* en formation, qui devait avoir lieu dimanche 23 juin, est fixée au mercredi 26 du courant, à 8 heures et demie du soir.

VILLE DE BASTIA

Dimanche 23 juin de 2 à 7 heures

Kermesse Populaire
de Charité

Sous
la présidence d'honneur de M. le Maire,
Sur la place du Théâtre Municipal

Comptoirs de Vente
(Prix uniques)

Buffet — Bonbons — Tabacs — Articles de Paris — Papeterie — Jouets — Epicerie — Confiserie — Parfumerie — Gants — Voilettes — Eventails — Fleurs.

Attractions

Grande Roue — Carrousels — Chevaux de bois — THEATRE : Comédies, monologues, chansonnettes — Guignol, Bonne aventure — Gymkhana — promenades à ânes — LYRE BASTIAISE.

Le soir à 8 heures
Reprise des Comptoirs et Attractions

FÊTE DE NUIT
Illumination électrique — Théâtre — Concert — Feux de Bengale.

Prix d'entrée : 25 cent. — Militaires, 15 cent. — Enfants, 10 centimes.

Brevet élémentaire des garçons

Nous rappelons que l'examen de la première session du Brevet élémentaire des garçons est fixé au lundi 24 juin. Les candidats devront être présents au lycée pour l'appel nominal à 7 h. 1/4 précises. (Entrée par la rue de la Miséricorde). Ils devront être munis de leur bulletin de versement.

Les épreuves écrites ont lieu dans l'ordre suivant.

	Durée de l'épreuve
Lundi matin. — Dictée et exercice,	1/2 heure après la dictée du sujet; Composition française, 2 heures.
Soir. — Calcul, de 2 à 4 heures.	
Epreuves de la 2e série	
Mardi soir. — Exercice de 4 h. 1/2 à 2 h. 1/4; Dessin de 3 h. 1/4 à 5 h. 1/4; Gymnastique à partir de 5 h. 1/4.	
Epreuves de la 3e série (Exercices oraux)	
Mercredi matin à 8 heures.	

KERMESSE POPULAIRE
de Bastia

NOTE DU COMITÉ

Les différents articles, publiés par les journaux au sujet de la Kermesse d'aujourd'hui, mettent le Comité organisateur dans l'obligation de faire connaître exactement au public le véritable caractère qu'il a voulu donner à cette fête.

Il ne faut point qu'il y ait d'équivoque ; le Comité *ne veut ni n'entend tromper personne.*

Les pauvres et les malheureux ne seront jamais oubliés, mais le Comité se réserve le droit de répartir les fonds entre les diverses œuvres qu'il patronne, et vis-à-vis desquelles il s'est engagé.

Le Comité fait donc un pressant appel à la population bastiaise, si éminemment charitable, pour encourager une fête dont les petits et les déshérités de la fortune seront *seuls* à bénéficier.

Le Comité.

Musique Municipale d'Ajaccio

Programme du 23 juin 1907, à 8 h. 1/2

A travers la forêt, p. p.,	Sorrente.
Les Noces d'Argent, ouv.,	Carierou.
L'Etoile du Nord, fant.,	Feyerbeer.
Il Guarany, fant,	Bernadinis.
Lusi, polka,	Ragusa.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Société des Anciens Sous-Officiers

Le Président et les membres de la Société de secours mutuels des anciens sous officiers et assimilés prient MM. les membres bienfaiteurs et honoraires de la dite Société, ainsi que MM. les officiers de la garnison, de vouloir bien les honorer de leur présence, à la messe qui sera dite à l'église Saint-Jean, dimanche 23 juin, à 10 heures du matin, pour leur fête annuelle.

Les membres participants sont priés de se réunir à 9 heures et demie, place Saint-Nicolas, porteurs de leur insigne.

Les feux de la Saint Jean

Il est interdit d'allumer des feux sur aucune des parties dallées de la Ville.

Les feux traditionnels de la Saint-Jean ne sont autorisés que sur les *places, chaussées et rues empierrées.*

Bastia, le 22 Juin, 1907.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Correspondance

A Madame de Chevarrier, Présidente du Comité de la Kermesse.

Madame,

A la suite des malentendus qui se sont produits après la production de l'article paru hier dans le « Petit Bastiais » sur la Kermesse, nous vous prions de vouloir bien accepter notre démission de membres du comité.

R. DE CARAFFA,
Vice-Président.
S. DE CARAFFA,
Membre du Comité.

NOUVELLES RELIGIEUSES

PAROISSE SAINT-JEAN. — A l'occasion de la Fête patronale lundi, à 11 heures, grand'messe en musique.

Le programme a disposé de la Messe de Lalande Bordese, avec la *Sanctus* de Beethoven, et *Agnus Dei* de Bizet.

A l'Offertoire : Marche pontificale de Gounod jouée aux grandes orgues.

Le soir, à 4 heures, chant des Vêpres, *Magnificat* solennel de Fa'ma, exécuté à grand orchestre.

Au Salut : *O Salutaris* de Faure, solo de baryton. *Tantum ergo* de Busser, chœur à 4 parties. Sortie : *Laudate Dominum*, grand chœur, de Reynaud.

A 8 heures, Chant du *Te Deum* et bénédiction de la Sainte Relique.

Petite Gazette

Pensionnat Ponzevera

Comme chaque année le Pensionnat de Mlle Ponzevera remporte cette année un brillant succès aux examens du brevet élémentaire.

Sur 20 élèves présentées, 9 ont été reçues à l'écrit et 8 ont obtenu le brevet.

Ce sont : Mlles Agostini Vincente, Arrighi Julie, Delfini Marie, Ducoit Jeanne, Nicolai Ursule, Pecconi Julie. Ricoveri Julie, Simoni Catherine.

Un pareil résultat est d'autant plus significatif que le total des brevets décernés est singulièrement restreint.

Sur 136 aspirantes 38 seulement ont été jugées dignes d'être diplômées.

Nous félicitons très sincèrement Mlle Ponzevera du succès de ses élèves, succès qui continue dignement la liste très longue de ceux déjà obtenus depuis plus de cinquante ans.

***

SI VOUS DÉSIREZ à Marseille un hôtel confortable, bien tenu et à des prix modérés, descendez à l'*Hôtel Nautique*, 7, Quai de la Fraternité.

***

Avis

Laurenti Joseph-Antoine, maître maçon, à l'Ile-Rousse, prévient le public qu'il ne répond plus des dettes que pourrait contracter sa femme.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	21 juin soir	22 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	92.80	93 90
— de 3 0/0 amortis.	96 00	95,90

ex-coupon.

Ecole Navale

Paris, 22 juin.

M. Jacques Gavini est admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'Ecole Navale.

Nouvelles Militaires

Etat-major Général

Paris, 22 juin.

Par décret présidentiel, en date du 21 juin, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, sont promus ou nommés dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée, savoir :

Au grade de Général de Division

MM. les Généraux de brigade :

Courbebaisse, commandant la 46e brigade d'infanterie ;

Bonneau, commandant la 37e brigade ;

Gœtschy, commandant la 57e brigade ;

Souvestre, commandant la 66e brigade ;

Pelletier, commandant la 51e brigade ;

Dupommier, commandant la brigade du génie du gouvernement militaire de Paris ;

Silvestre, commandant la 12e brigade d'inf. ;

Marcy, inspecteur général permanent des travaux du génie pour l'arrondissement des côtes.

Au grade de Général de Brigade

MM. les Colonels :

Marette de Lagarenne, commandant le 1er chasseurs ;

Buis, commandant le 96e rég. d'inf ;

Ancelle, breveté, commandant le 4e génie ;

Bouguiot, commandant la 125e d'inf.

Donnat, commandant le 38e d'inf.

Moreau, breveté, commandant le 7e génie ;

Desaleux, commandant le 8e d'artillerie ;

Lemire, breveté, commandant le 35e rég. d'inf. ;

Benet, breveté, commandant le 7e chasseurs ;

Lucas, directeur de l'atelier de constructions de fusées ;

Silvestre, breveté, commandant le 30e dragons ;

Rousseau, breveté hors cadre, chef d'état-major du 2e corps d'armée ;

Prost, commandant le 12e hussards ;

Drude, commandant le 1er tirailleurs algériens, (ancien commandant du 163e d'inf. à Bastia).

Foch, breveté hors cadre, chef d'état-major du 8e corps ;

Berard, directeur du génie à Nancy.

Leclerc, breveté, commandant le 27e d'artillerie.

Tarral, commandant le 22e d'artillerie.

Tirages financiers

Paris, 22 juin.

Foncières 1895

L'obligation portant le numéro 429,186 est sortie remboursable à 100,000 francs.

L'obligation portant le numéro 243,905 est remboursable à 25,000 francs.

L'obligation portant le numéro 427,140 est remboursable à 10,000 francs.

Communales 1906

L'obligation portant le numéro 610,458 est sortie remboursable à 200,000 francs.

L'obligation portant le numéro 568,819 est remboursable à 25,000 francs.

Communales 1892

L'obligation portant le numéro 160 247 est sortie remboursable à 100 000 francs.

L'obligation portant le numéro 353 380 est remboursable à 30.000 francs.

Les obligations portant les numéros 3.80.112 et 347.231 sont remboursables chacune à 10.000 francs.

CONSEIL DE GUERRE DU XVe CORPS

CONDAMNATION
d'un Officier d'Administration

Marseille, 22 juin.

Aujourd'hui, a comparu devant le conseil de guerre du XVe corps, M. Casteran, officier d'administration, gestionnaire-comptable de l'Hôpital militaire d'Ajaccio.

Cet officier était accusé de faux et de vols militaires.

Reconnu coupable, M. Casteran a été condamné à 3 ans de prison et à la destitution.

Conseil des Ministres

Paris, 20 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les troubles viticoles

M. Clémenceau, président du Conseil, a communiqué à ses collègues tous les renseignements qui lui sont parvenus des départements viticoles.

La situation est toujours très grave.

La mutinerie d'Agde

M. le général Picquart a donné lecture du télégramme du général Bailloud relatif à la mutinerie d'Agde.

Le Conseil a décidé de punir les mutins, tout en tenant compte de leur soumission et de leur responsabilité individuelle.

Les poursuites judiciaires

M. Guyot-Desaigne, ministre de la Justice, annonce qu'il a donné les ordres nécessaires au Procureur général près la Cour d'appel de Montpellier, pour que des poursuites judiciaires soient dirigées contre les meneurs des émeutes sanglantes de Montpellier et de Narbonne.

Les causes de la fusillade

M. Clémenceau, président du Conseil, rend compte qu'il a prescrit une enquête sur les causes ayant amené les troupes à faire usage de leurs armes, lors de l'émeute de Narbonne.

M. Fallières à Bordeaux

A cause de l'agitation dans le Midi, le Conseil a décidé d'ajourner le voyage de M. Fallières à Bordeaux.

Le président de la République ne se rendra dans cette ville qu'au mois de septembre prochain.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

LES DÉPUTÉS DU MIDI dans leurs Circonscriptions

Paris, 22 juin.

La plupart des députés du Midi ont quitté hier soir Paris, à l'issue de la séance de la Chambre, pour se rendre dans leurs circonscriptions.

Les autres partent aujourd'hui. Ils vont exhorter les populations au calme, et essayer d'arrêter l'émeute qui devient de plus en plus menaçante.

Montpellier

Lettre de Mgr de Cabrières

Montpellier, 22 juin.

En présence de la surexcitation qui règne en ville, et afin d'éviter de nouvelles effusions de sang, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, vient d'adresser à ses diocésains une fort belle lettre, dans laquelle il les exhorte à la paix et à la concorde.

« Au nom de la France, déjà trop divisée, écrit le prélat, nous demandons que l'armée, dont nous sommes jaloux et fiers, n'ait pas à subir des fatigues et un labeur, dont la seule pensée est un affreux cauchemar.

« L'armée ne ménagerait ni ses forces, ni son sang, pour aller à la victoire ; mais elle détourne la tête, lorsqu'elle se trouve en présence d'adversaires qui sont ses parents ou ses amis.

« Nous demandons que le mouvement de révolte s'arrête ; que la paix devienne un plaidoyer éloquent en faveur de ceux dont la captivité ou la misère nous émeuvent.

« Nous espérons que le gouvernement ne gardera de prendre ou de prolonger des mesures qui sembleraient inspirées par une injuste défiance. »

L'arrivée des Cuirassiers

Montpellier, 22 juin.

Le premier régiment de cuirassiers, qui tient garnison à Paris, est arrivé hier soir à Montpellier, pour participer au service d'ordre.

Le sabotage de la voie ferrée

Montpellier, 22 juin.

La voie ferrée a été, pendant la nuit, coupée sur plusieurs points dans de nombreuses localités du département.

Le sabotage a été opéré, afin de retarder l'arrivée du 142e d'infanterie, qui tient garnison à Lodève, et qui est dirigé sur Montpellier.

COLLISIONS SANGLANTES

Montpellier, 22 juin.

La soirée d'hier a été aussi troublée que celle de la veille.

Des manifestations tumultueuses se sont produites. Une foule énorme a parcouru les principales rues de la ville en poussant les cris de : « Vive la Révolution ! A bas les fraudeurs ! A bas Clémenceau ! A bas le préfet ! Démission ! Démission ! »

La police et la troupe ont dû intervenir, ce qui a occasionné des bagarres sanglantes.

On compte une vingtaine de blessés, parmi les soldats et émeutiers.

Arrestation d'un agitateur royaliste

Paris, 22 juin.

Parmi les arrestations opérées hier à Montpellier, figure celle du fils du gérant du Club Royaliste.

Les journaux de l'opposition protestent contre cette arrestation. Ils prétendent que la police ne l'a opérée que pour faire croire que les troubles sont inspirés par les adversaires de la République.

00343

AGDE

La sédition militaire
au 17e de ligne

Télégramme du Général Bailloud

Agde, 22 juin.

M. le général Bailloud, commandant le XVIe corps d'armée, a adressé aujourd'hui, par voie télégraphique, au ministre de la Guerre un rapport succinct, relatif à la sédition militaire d'Agde.

Le général déclare que la mutinerie du 17e est l'œuvre d'une bande d'apaches, qui terrorisèrent les soldats et les amenèrent de force jusqu'à Béziers.

Les mêmes apaches voulurent empêcher les mutins de retourner dans leur casernement, mais ils n'y purent réussir.

Les soldats, comprenant la gravité de leur faute, réintégrèrent la caserne dans la matinée.

NARBONNE

LE BILAN DES ÉMEUTES

7 Morts — 83 Blessés

Paris, 22 juin.

Les renseignements parvenus de Narbonne au ministère de l'Intérieur établissent pour cette seule ville le lamentable bilan suivant.

Sept personnes ont été tuées ; soixante deux militaires ont rapporté des blessures, dont la plupart sont très sérieuses.

Vingt-et-un civils ont également été blessés.

OBSÈQUES GRANDIOSES
de quatre victimes

Narbonne, 22 juin.

Aujourd'hui ont eu lieu, à Narbonne, les obsèques solennelles des quatre manifestants qui ont été tués hier.

Toute la ville se pressait derrière les cercueils, qui étaient recouverts de très nombreuses couronnes.

Sur le passage du cortège, tous les magasins étaient fermés, et les drapeaux avaient été mis en berne.

Plusieurs discours ont été prononcés au cimetière.

La cérémonie s'est accomplie dans le plus grand calme.

Afin d'éviter toute manifestation, l'autorité militaire avait décidé de n'envoyer aucune troupe, dont la présence aurait pu paraître une provocation.

LES BARRICADES

Narbonne, 22 juin.

L'émeute a été particulièrement grave sur la place du Grand Théâtre, occupée par des milliers de manifestants.

Une pluie de pierres et d'objets de toutes sortes s'est abattue sur la force publique.

Les troupes ayant chargé à différentes reprises, la foule a alors dressé des barricades derrières lesquelles elle s'est défendue avec acharnement.

Finalement les dragons ont pu renverser les barricades et refouler les manifestants.

Quelques arrestations ont été opérées.

Le calme renaît

Narbonne, 22 juin.

Narbonne semble complètement pacifiée.

La ville est très calme. Les magasins sont tous réouverts, et la population vaque à ses affaires.

NIMES

MANIFESTATION MONSTRE

La population réclame la démission de la municipalité

Nîmes, 22 juin.

Une grande manifestation a eu lieu hier soir, à Nîmes.

La population entière a parcouru la ville en poussant des cris hostiles au gouvernement.

Elle s'est finalement dirigée vers la mairie, aux cris de : Démission ! Démission ?

Une délégation avait reçu mission de se rendre auprès du maire, pour lui demander de donner sa démission avec tout le Conseil municipal.

Les bagarres

La police et la gendarmerie essayèrent de barrer la route aux manifestants. Des bagarres se produisirent devant l'Hôtel de ville, mais force resta à la troupe, et la foule ne put envahir la mairie.

Devant la Préfecture

Furieux, les manifestants se portèrent devant la préfecture, dont les vitres furent brisées à coups de pierres.

Une grande effervescence règne en ville.

BÉZIERS

DÉMISSION
de la Commission Municipale

Béziers, 22 juin.

La commission municipale nommée en remplacement des conseillers démissionnaires vient de se démettre de ses fonctions.

Les membres qui la composaient, ont pris cette résolution sur la demande de la population, qu'ils n'ont pas voulu exaspérer par un refus.

PALHAN

Le sac de la Gare

Palhan, 22 juin.

Les habitants de Palhan ont saccagé la gare et coupé la voie ferrée sur plusieurs points.

Immédiatement prévenu, le sous-préfet de Lodève s'est rendu sur les lieux.

Le sous-préfet gardé comme otage

L'arrivée de ce fonctionnaire exaspéra la population.

Le sous-préfet de Lodève fut conspué, puis brutalisé.

La foule s'empara finalement de sa personne et le conduisit à la mairie, où elle le garde comme otage.

Le sous-préfet délivré

Montpellier, 22 juin.

Dès que la nouvelle de la séquestration du sous-préfet de Lodève fut parvenue à Montpellier, deux amis de ce fonctionnaire se sont immédiatement rendu à Palhan, afin de le délivrer.

A leur arrivée, le sous-préfet avait déjà été dégagé ; ses amis se bornèrent à le ramener à la préfecture de Montpellier, en automobile.

Les causes de l'attentat

De l'enquête ouverte immédiatement sur l'attentat dont a été victime à Palhan, le sous-préfet de Lodève, il résulte que ce fonctionnaire a d'abord été roué de coups, puis enfermé dans une salle de la mairie, pour avoir refusé de crier : « A bas Clémenceau ! »

Les commissions rapportées par le sous-préfet sont assez sérieuses.

Perpignan

L'incendie de la Préfecture

Dégâts insignifiants

Perpignan, 22 juin.

Les dégâts causés par l'incendie, allumé hier à la préfecture de Perpignan, ne sont pas très importants. Ils se réduisent à la destruction d'une certaine quantité de meubles, de portes et des fenêtres.

Aucun dossier n'a disparu.

PARIS

Suspension des Fêtes Officielles

Paris, 22 juin.

« En raison des événements qui se déroulent dans le Midi, le Président de la République et les ministres ont renoncé à assister aux fêtes et cérémonies auxquelles ils étaient conviés.

Toutes les cérémonies officielles ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre.

A L'ÉLYSÉE

Les Sénateurs et Députés du Midi reçus par M. Fallières

Paris, 22 juin.

Les sénateurs et députés du Midi, qui sont restés, à Paris ont, cet après-midi, rendu visite à M. Fallières.

Ils ont respectueusement demandé au Président de la République la mise en liberté de toutes les personnes arrêtées au cours des événements du Midi.

M. Fallières leur a répondu qu'il ne pouvait pas sortir de son rôle constitutionnel. Il fera néanmoins part de la démarche faite auprès de lui à M. Clémenceau.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés
Séance du matin

Présidence de M. FERNAUX
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA CRISE VITICOLE

Le mouillage et le sucrage des vins

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage, ainsi que la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission chargée de faire une enquête sur la situation de la production, du transport et du commerce des vins et de proposer les mesures à prendre en vue de remédier à la situation critique de la viticulture.

L'ARTICLE 7.

La Chambre adopte après une courte discussion l'article 7 du projet, relatif aux amendes pour contravention aux dispositions de l'article 6.

Plusieurs amendements sont successivement rejetés ou retirés par leurs auteurs.

L'ARTICLE 8.

Cet article dispose que la vente des sucres, au dessus de 25 kilos, sera soumise à une déclaration préalable.

Il est adopté sans discussion.

La séance est renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. FRUTON

La séance est ouverte à 2 heures.

Le mouillage et le sucrage des vins

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le mouillage et le sucrage des vins.

LES ARTICLES 9 A 12.

M. Krantz demande à la Chambre de disjoindre les articles, 9, 10, 11 et 12 du projet, qui seront soumis à une discussion ultérieure.

La Chambre, consultée, prenant l'urgence du vote du projet de loi, acceptera la disjonction proposée.

Faisant droit à cette demande, la Chambre, à la presque unanimité, prononce la disjonction des articles 9 à 12.

La plupart des amendements et articles additionnels, déposés à la suite de ces articles, sont retirés.

L'ARTICLE 10.

M. Caillaux Ministre des Finances, demande à la Chambre de discuter l'article 10, relatif à l'intervention des syndicats dans les faits de fraude.

L'article 10 est alors soumis à la discussion, puis est adopté.

L'ARTICLE 13.

La Chambre examine le dernier article de la loi, disposant que des règlements d'administration publique règlementeront l'application de la nouvelle loi en Algérie et dans les Colonies.

Adopté.

L'ensemble

La discussion des articles étant terminée, le président met aux voix l'ensemble du projet, qui est adopté à une très forte majorité.

La séance est levée et renvoyée à mardi.

L'Union Vie
Fondée à Paris en 1828
Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat
RENTES VIAGÈRES
Assurances dotales, mixtes, combinées, etc.
S'adresser à
Bastia, à M. Etienne Périer.
Ajaccio, à M. J.-T. Bartoli.
Corte, à M. Charles Mariani.
l'Ile-Rousse, à M. Léon Rossi.
Propriano, à M. Toussaint Sorba.

VICHY
Hôtel de Norvège
entièrement remis à neuf près des Sources et du Casino
Chambre et Pension depuis 5.50
Arrangement pour familles
DESCHAMPS, propriétaire

RHUMATISME

Les personnes atteintes de douleurs, tremblements musculaires et articulaires, goutte, névralgies, migraines, grande sensibilité au froid ou au chaud, raideurs le matin, vertiges, ataxie, dyspepsies pénibles, coïncidant avec des variations de la température et de l'humidité, ont intérêt à s'adresser à l'Institut antirhumatismal, 11, rue Jacquemont, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Ed Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui exploitent les matières achetées le matin pour la location de deux ou trois semaines.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à vis
Jean Clot, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 12 Boulevard Paoli, 12, Bastia
Vente de bec, verre et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : Travail soigné et garanti

OUTRE... [illegible] DÉCOUPAGE
SCIERIES, TOURS, Perceuses, etc.
LE MEILLEUR

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907
NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON A ÉTÉ
Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline
APPRÊT DE NEUF
Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama
TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France
Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.
CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

LA
Médecine Végétale
par les Sucs et Principes utiles des Plantes.
[illegible]
FARINE LACTÉE NESTLÉ
Aliment préféré des enfants.
VER SOLITAIRE
Cure radicale sans danger en deux heures par le
GLOBULES du SECRETAN
Dépôt Général : Pharmacie Centrale de France, 19, rue Lafayette, PARIS

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Saison Printemps-Été 1907
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe dernier modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX TOMBENT-ILS? EMPLOYEZ LE ROYAL WINDSOR
Redonne le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux avec la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux véritable. Résultats inespérés. Vente journellement augmente.
Exiger sur les flacons les mots Seul Vinder. Se trouve dans les bonnes Parfumeries et Coiffeurs. Envoi franco contre mandat de 3 francs et 10 % à M. MERCHADIER, Pharm., 102, Rue Lafayette, PARIS
ENTREPOT : 29, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connue et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., broches or et argent 1er titre
La devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Fondella-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

THÉ BLAIZE PÈRE LE MEILLEUR PURGATIF DÉPURATIF
40 ANS DE SUCCÈS. — EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES
Ne pas oublier que l'Amour naissant est aveugle pendant l'été et l'Automne pendant l'hiver.
TUMEURS cancers et fibrômes.
Ecrire Viallet, 15, rue Lakanal, Grenoble (Isère), qui indique remède.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N. 173
LUNDI 24 JUIN 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse..... 3 mois 5 fr. | Union postale, États-Unis, Brésil
Autres Départ. 12 » 6 » | le port en sus
Un ne répond pas des manuscrits déposés.

00344
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean-Baptiste.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 56 m. — Coucher, 7 h. 12 s.
Premier quart., le 18 — Pleine Lune, le 25
Fête de Demain Saint Guillaume.

23 JUIN

LES FEUX DE LA SAINT-JEAN

Comme beaucoup de coutumes attachées à nos fêtes religieuses, les feux de la Saint-Jean sont d'origine païenne. Jugeant avec raison qu'il pouvait être dangereux pour sa propagation de supprimer radicalement les coutumes du paganisme, le christianisme préféra conserver les plus populaires et les approprier aux cérémonies de son culte. C'est ainsi que les feux de la Saint-Jean sont la perpétuation d'une coutume de la fête que les Grecs célébraient à la même date du solstice d'été et qu'ils appelaient Lampas parce que, la nuit venue, une infinité de lampes brûlaient en l'honneur de Minerve, de Vulcain et de Prométhée. Chez les Romains des torches remplaçaient les lampes. Dans la Gaule, c'étaient des feux de joie qui s'allumaient sur toutes les hauteurs, de sorte que le pays semblait un immense brasier.

Les feux de la Saint-Jean, dont la tradition n'est plus guère conservée qu'en certaines campagnes, étaient autrefois l'occasion de divertissements très goûtés. A Paris, jusqu'à Louis XVI, c'était le roi qui, accompagné de la reine, comme lui couronnée de roses, mettait le feu au gigantesque bûcher de sapin de la place de Grève. Mais chaque quartier avait aussi son feu de joie et ses danses auxquelles présidait un échevin.

Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*, rapporte que l'on avait la barbare habitude d'attacher au bûcher un sac renfermant deux douzaines de chats dont les hurlements de douleur égayaient la foule, et Dulaure raconte que cette habitude s'était transmise à la province, et qu'à Metz notamment on enfermait les malheureuses bêtes dans une cage de fer, ce qui permettait de suivre toutes les phases de leur agonie ; — ô nos bons aïeux et le bon vieux temps !

Voici, du reste, à ce sujet, une assez curieuse ordonnance de prévôt que nous avons découverte :

« A Lucas Pomereu, l'un des commissaires des quais de la ville de Paris, cent sols parisis pour avoir fourni pendant trois années, finies à la Saint-Jean 1573, tous les chats qu'il fallôit audit feu, et mesme, il y a un an, un renard *pour donner plaisir à Sa Majesté* (Charles IX), et pour avoir fourni un grand sac de toile où estoient lesdits chats. »

Cette cruauté à part, de charmantes superstitions se rapportaient aux pratiques de cette fête du feu : la réussite dans ses amours, la protection contre les mauvais sorts. A la campagne, la tradition n'est pas encore perdue, et, dimanche, après qu'on aura dansé autour des joyeuses flambées du bûcher de fagots, on verra plus d'un gars tourner trois fois autour du foyer éteint et emporter un tison pour se préserver au cours de son lit, afin de le trouver au réveil enroulé de quelques cheveux de la femme que le destin lui réserve comme fiancée. De même, à la queue-leu-leu, on sautera à travers les flammes basses pour se préserver, jusqu'à la Saint-Jean prochaine, de toutes les maladies et de tous les maléfices du sort.

C'est en Bretagne, le pays de France où la légende et la tradition sont restées peut-être les plus vivaces, que les coutumes de la Saint-Jean ont conservé leur caractère le plus original et le plus poétique.

Là, il est toujours d'usage de disposer sur la place des sièges sur lesquels les ancêtres défunts sont censés venir s'asseoir pour être les témoins des ébats de leur descendance. Le curé allume lui-même le feu et bénit la foule, à moins que l'on ne procède comme dans la paroisse d'Arzano, dans la Cornouaille, qui fut le berceau tant chanté de Brizeux, l'idyllique poète de *Marie*. Le tas d'herbes et de fagots est élevé sur la place de l'église, et par un mécanisme de cordes et de poulies, on fait descendre du clocher un jeune garçon, déguisé en ange, et qui brandit une torche enflammée. Il met le feu, et au milieu des acclamations, il remonte vers le ciel. C'est Saint Michel archange, chef des milices célestes, regardé comme le patron de la France et particulièrement vénéré en Bretagne.

Sur ses ailes de feu, comme un oiseau de [ciel,
Sa torche dans la main, descendez Saint [Michel.

En Provence, on suspend au-dessus du bûcher, au bout d'une tige de fer, une couronne de roses naturelles, mais assez haut pour qu'elle ne puisse brûler, mais simplement se dessécher et, quand le brasier est à peu près éteint et qu'on a une dernière fois sauté par dessus l'amas des tisons fumants, on descend la couronne et chacun en détache une fleur qui sera, jusqu'à l'an prochain, le talisman de la maison.

Pour finir, revenons à la Saint-Jean d'autrefois. Louis XVI, avons-nous dit, fut le dernier roi qui en alluma les feux ; après lui, l'honneur revint aux magistrats de la Cité jusqu'à la Révolution où c'en fut fini de la vieille coutume parisienne. Celle-ci n'était pourtant pas sans caractère, si nous nous en rapportons à cette description que l'annaliste Dulaure nous en a donnée dans son *Histoire de Paris* ; « Au milieu de la place de Grève était planté un arbre de soixante pieds de hauteur, hérissé de traverses de bois auxquelles on attacha cinq cents bourrées et deux cents cottrets. Au pied étaient entassées dix voies de gros bois et beaucoup de paille. Cent vingt archers de la ville, cent arbalétiers, cent arquebusiers y assistaient pour contenir le peuple. Les joueurs d'instruments, notamment ceux de la « grande bande » et sept trompettes sonnantes accrurent le bruit de la solennité. Les magistrats de la ville, prévôt des marchands et échevins, armés de torches de cire jaune, présentèrent au roi une torche de cire blanche, garnie de deux poignées de velours rouge et Sa Majesté gravement alluma le feu. »

C'était en 1620, Louis XIII, accompagné d'Anne d'Autriche, était venu à l'Hôtel de Ville vers quatre heures ; on y avait dansé un branle où la reine était menée par le Comte de Soissons. Après la collation, tout le monde s'était paré de fleurs. A Anne d'Autriche, M. de Liancourt, gouverneur de Paris, avait offert une écharpe blanche piquée d'œillets et de girofles et une superbe couronne de roses. Puis, on était descendu sur la place de Grève.

MARCEL FRANCE.

LA QUESTION des Chemins de fer Corses

par Célestin Caltneoli

III

L'ACHÈVEMENT DU RÉSEAU CORSE

Les précédents chapitres peuvent se résumer en deux mots : La paralysie économique de la Corse a pour principale cause, — pour unique cause, pourrait-on dire — l'insuffisance des voies ferrées qui la desservent.

Dès lors, pourquoi ne se hâte-t-on pas d'en construire de nouvelles ?

Pourquoi, sur les trois lignes d'intérêt général que comblait à la Corse la loi du 17 juillet 1879, dites : « Loi Freycinet, » n'en a-t-on exécuté qu'une, celle de Ponte-Leccia à Calvi, et la moitié d'une autre, celle de Casamozza à Ghisonaccia ?

C'est ici qu'il importe d'être clair et précis. Cette question, en effet, a été l'objet de discussions si contradictoires, on s'est complu si longtemps à la compliquer, que les meilleurs esprits ont fini par se demander de quel côté était la logique et la vérité. Incertitude fâcheuse ! L'Etat n'a pas manqué d'en tirer habilement parti, et, les pouvoirs publics aidant, il a fini avec la Corse la comédie des demi-promesses, maintes fois renouvelées et jamais tenues. Tactique excellente, puisque depuis vingt ans elle a entretenu nos illusions. Mais peut-être se lit-il montré plus coutillerie et, disons le mot, plus équitable, s'il avait trouvé en face de lui un bloc corse homogène, d'une cohésion parfaite, sachant ce qu'il veut et le voulant énergiquement.

Lorsque fut passée, entre le ministre des travaux publics et la Compagnie de Chemins de fer départementaux, la convention du 21 février 1883, on crut d'autant plus que le programme de 1879 allait enfin recevoir son exécution intégrale, que le paragraphe B de l'article fer contenait un engagement bilatéral ne laissant place à aucune équivoque. Il y était dit ceci, notamment :

« La Compagnie du Chemins de fer départementaux s'engage, à titre éventuel, *à construire les lignes du Fium'Orbo à Bonifacio et d'Ajaccio à Propriano, si elles sont déclarées d'utilité publique.*

Rétonons bien l'engagement formel pris par la Compagnie de Chemins de fer départementaux de construire ces lignes, si elles sont déclarées d'utilité publique.

Ainsi, l'achèvement du programme Freycinet n'était subordonné qu'à l'obtention d'une loi déclarative d'utilité publique. L'Etat tirait en somme : « Partageons la tâche en deux. Dès que sera finie la moitié à nous revenant lui sera, et contre lequel j'ai ne s'aviserait de s'élever.

Au reste, la convention contenait un autre article — l'article 5 — bien fait pour dissiper toute inquiétude, s'il en était resté dans l'esprit de quelques Corses peu enclins à la confiance. Voici en quels termes précis était fixée la procédure à suivre pour arriver à la rapide exécution du réseau forcé de la Corse :

« Pour les lignes comprises au paragraphe B de l'article fer (Fium'Orbo à Bonifacio et Ajaccio à Propriano) — les avants-projets seront dressés par les ingénieurs de l'Etat. Le montant du capital sera définitivement arrêté à forfait par le ministre des travaux publics, sur l'avis conforme du conseil général des ponts-et-chaussées, la Compagnie entendue. »

Rien de plus conclusif, n'est-ce pas ? Il ne s'agissait point, ne l'oublions pas, d'un projet plus ou moins lointain, dont la

---

60 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XXI

PRISONNIER DE GUERRE

Le uhlan chantait avec goût, et, bien que la mélodie fût marquée par l'articulation de syllabes gutturales, l'air montait harmonieux, dans le silence profond.

Bientôt, le chant cessa et l'on perçut, nettement, le bruit des pas éperonnés du uhlan, qui avait recommencé sa promenade dans le couloir.

— Donc, dit Alcide, rien à faire de ce côté ! Reste la fenêtre !

Le géant l'ouvrit.

— Regarde... lui dit Frédéric.

Alcide constata que toute évasion par la fenêtre était également impossible. Ce deuxième étage où l'on avait logé les prisonniers, était fort élevé. De plus, les chevaux des uhlans étaient attachés précisément sous cette fenêtre, et quatre hommes veillaient sur eux.

On distinguait leur silhouette éclairée par les flammes d'un feu qui brûlait à quelques pas d'eux.

— Vous avez raison, mon lieutenant, déclara Alcide, il n'y a rien à faire ! C'est égal, cherchons tout de même ! Qui sait ?

Comme il allait refermer la fenêtre, car le froid était très vif, on perçut tout à coup, au dehors, un bruit lointain, qui se faisait plus distinct d'instant en instant.

— On dirait qu'une troupe de cavaliers approche, fit le géant. Ecoutez, mon lieutenant !

Bientôt, le doute ne fut plus possible. C'était bien une troupe de cavaliers assez nombreuse qui approchait. Les francs-tireurs curieux, observèrent.

— Tonnerre ! dit Alcide. Si c'étaient des Français ! Chaud ! chaud ! Mon lieutenant, tenons-nous prêts à tout événement !

Cette circonstance leur avait redonné quelque espoir, bien vague encore ; mais auquel, pourtant, ils se cramponnaient. Cependant, les uhlans, eux aussi, avaient entendu le galop des chevaux ; car, dans les ténèbres, Alcide et Frédéric virent s'agiter des ombres.

Ils entendirent un cliquetis d'armes et un bruit grossissant... de voix.

Un mouvement de va-et-vient se produisit. Mais l'espoir que les prisonniers avaient un moment caressé fut déçu. La troupe qui venait était composée du reste de la compagnie de uhlans partie en reconnaissance sous la conduite de son chef.

En effet, bientôt, la file des chevaux qui étaient alignés dans la cour, sous la fenêtre, s'étendit, et trois nouveaux feux s'allumèrent.

— Quelle guigne ! fit le géant.

Pour la deuxième fois, il donnera pensif un moment. Soudain, il se révolta.

— Sacrebleu de sacrebleu de sacrebleu ! je ne veux pas être fusillé bêtement, déclara-t-il. C'est dit : quand ils viendront ici pour nous chercher, à seule fin de nous descendre, je leur répondrai de la belle façon. J'ai des poings, je leur ferai sentir ce qu'ils pèsent ! Je veux en démolir trois, au moins, avant qu'ils me démolissent.

Il s'assit près de Frédéric, qui restait toujours calme, et que les boutades tapageuses du colosse amusaient. Soudain, un bruit de pas nombreux retentit dans le couloir, au dehors.

Les prisonniers se regardèrent, et, comme si un même instinct les avait poussés, leurs mains se levèrent, se rencontrèrent et se joignirent.

Immobiles, muets ; mais fortement unis, ils attendirent, ayant au même instant, les mêmes pensées leur cœur battant à l'unisson. Il n'en fallait pas douter, on venait vers eux.

A coup sûr, le chef qu'on attendait pour prendre une décision à leur sujet était revenu avec ses cavaliers. On s'apprêtait à leur signifier que leur dernière heure était venue. La porte de la salle s'ouvrit largement.

Deux hommes entrèrent. Le reste de la troupe était resté dans le couloir, assurément. L'un des deux hommes, un sous officier, portait un falot.

L'autre était l'officier qui avait fait prisonniers les francs-tireurs. Frédéric, à son aspect, se leva. Alcide imita son chef.

Tous les deux restèrent graves, impassibles, et se disposèrent à entendre leur arrêt sans que leur visage trahît la moindre faiblesse en face de la mort.

L'officier s'adressa à Frédéric :

— Veuillez me suivre, dit-il d'une voix douce et avec la plus exquise courtoisie.

— A l'instant ! répondit Frédéric.

— Venez, reprit l'officier. Faisons vite !

Il tourna les talons. Frédéric marcha derrière lui.

Mais Alcide, qui, tout d'abord, avait été stupéfait à ce point qu'il lui avait été radicalement impossible d'articuler une parole, reprit vite ses sens. Il marcha vers son lieutenant qu'il arrêta net.

— Pardon, pardon, excuse ! fit-il. Vous ne vous en irez pas seul, mon lieutenant ; c'est moi qui vous le dis, moi, Félicien Martenot, surnommé Alcide, autrement dit Hercule. Ah ! mais, n'a-t-on jamais vu ? Si le Prusco ici présent croit que ça se passera comme ça, il se fourre le doigt dans l'œil, et jusqu'au condo, encore !

Mais une idée traversa sa cervelle.

— D'abord, entendons nous, cependant, déclara-t-il. Si c'est pour la fusillade que vous emmenez mon chef, je veux ma part du peloton. Douze balles pour un, c'est trop !

(A suivre).

réalisation se s'imposait pas d'urgence. Mais dès l'heure présente, et sans plus attendre, on en prédisait nettement les données : l'erreur, la mise en œuvre n'étant plus, après cela, qu'une simple question de jours. Aussi les bons Corses applaudirent-ils à qui mieux mieux.

Ils se lassèrent, mais ils furent longtemps à s'en apercevoir. Ils savent, d'ailleurs, de quoi il en coûte aux lassitudes. Par décision ministérielle en date du 5 juillet 1900 la Compagnie des Chemins de fer départementaux fut autorisée à procéder aux études d'un avant-projet, avec son parcours et à ses frais. On pouvait toucher au but final, et l'on se congratula. Et comment ne pas être ravis alors que les agents de la Compagnie arpentaient laborieusement le tracé ?

Ce tracé, je crois devoir le rappeler ici, et j'en emprunterai la description à un document officiel, adressé par le ministre des travaux publics à M. Gabrielli, daté, le 6 mars 1903 (comme quoi, avec un peu de bonne foi, on peut voir que le député de Sartène, notre excellent ami Gabrielli, n'a pas attendu — comme on le lui a reproché — la veille des élections de 1904 pour s'occuper de cette question.)

« La direction générale était en quelque sorte imposée par les circonstances locales : Après avoir franchi le Fium'Orbo, la ligne s'élève jusqu'au point où l'Abatesco sort de la gorge du Pisterpolo, afin d'éviter de traverser ce torrent dans la plaine où il divague ; puis elle descend en se rapprochant peu à peu de la mer vers Solenzara. De Solenzara à la rivière de Conca, la côte est dominée par un massif montagneux dans lequel il n'est pas possible de s'engager, comme on le voit à la simple inspection de la carte d'Etat Major au 1/80.000. Le tracé va donc constamment sur le bord de la mer dans le voisinage immédiat de la route nationale n° 198. Au-delà, il s'éloigne du littoral pour suivre de près la route nationale n° 198 jusqu'à Porto-vecchio ; il s'en écarte seulement, d'abord à partir du hameau de Torre, pour contourner les collines désignées sur la carte de l'Etat Major sous le nom de cône de Fonga, et ensuite pour passer au pied du mamelon sur lequel est bâti Portovecchio. Il remonte le versant gauche de la vallée du Stabiacco, traverse cette rivière en face du village de Sotta, franchit le col de Prano et descend vers le golfe de Ventilegne par la vallée de Figari. Il n'a à en de là jusqu'au col de la Trinité [illegible] point notable, pour s'élever ensuite régulièrement vers la base de Bonifacio. Il se termine au bord de cette baie, à la marine de Bonifacio, à 3 mètres au-dessus du niveau de la mer. »

Le 12 décembre 1900, la Compagnie soumettait son avant-projet à l'examen de l'Administration qui, je veux le croire, l'étudia consciencieusement. Le dépense à engager pour la construction de la ligne y était fixée à 14.750.000 francs, y compris 1.500 000 francs pour l'achat des terrains d'emprise.

(A suivre).

Les Récoltes en terre

L'Office des renseignements agricoles publie l'état d'évaluation des récoltes en terre au 15 mai 1907, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture.

Voici les renseignements qui concernent le département de la Corse :

Superficie cultivée : Blé d'hiver, 15.000 hectares ; Méteil, 75 ; Seigle, 1,600 ; Orge d'hiver, 7,000 ; Avoine d'hiver, 2,000.

L'état de culture est assez bon pour toutes ces céréales.

Au « Journal Officiel »

Ministère de la Guerre

M. le sous lieutenant de réserve Hallero, du 19e escadron du train des équipages militaires, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de lieutenant.

M. le lieutenant Lasserelli, du 15e bataillon territorial du génie, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de capitaine.

M. Rossi Henri-Louis, officier d'administration de 3e classe de l'artillerie coloniale, de la direction de Diego-Suarez, est promu au grade d'officier d'administration de 2e classe.

Troupes coloniales

M. le sous-officier de réserve Marcini, au Tonkin, est classé pour la grâce de sous-lieutenant de réserve d'infanterie coloniale.

Préfecture de la Seine

Ont été nommés commis ambulants à l'octroi de Paris, MM. Goerlel, adjudant au 115e ; Peconle Laurent-André ; et Murutti, adjudant au 4e rég. d'inf. coloniale

Syndicat des Chargeurs

Afin de répondre au désir exprimé par un très grand nombre de négociants, la réunion du *Syndicat des chargeurs* en formation, qui devait avoir lieu dimanche 23 juin, est fixée au mercredi 26 du courant, à 8 heures et demie du soir.

Nouvelles Ajacciennes

Mutations

M. le médecin-major de 1re classe Brousse, médecin chef de l'hôpital militaire d'Ajaccio, est nommé médecin chef à l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent.

Il est remplacé par M. le médecin-major de 1re classe d'Audibert Caille du Bourguet, du 141e.

Finances

Nous apprenons avec le plus vif plaisir la nomination de notre excellent ami M. Carabelli, précédemment nommé dans le Vaucluse, à la perception de 1re classe de Levie.

Appartenant à l'une des plus honorables familles du l'arrondissement de Sartène, M. Carabelli est un républicain éprouvé, digne en tous points du poste de choix qui vient de lui être confié par le Gouvernement de la République. Ses nombreux amis d'Ajaccio ont applaudi avec joie à cette bonne nouvelle.

Nous lui adressons nos plus affectueuses félicitations.

Nécrologie

J. B. Frédéric Ortoli

de la ville de Paris était en deuil.

Ému et recueilli, il suivait avec une douloureuse tristesse le cercueil, couvert de fleurs, où dormait son dernier sommeil J.-B.-Frédéric Ortoli, instituteur doyen, ancien élève de l'école normale de la Seine, attaché à l'école de la rue Milton, officier de l'instruction publique.

Il s'était plié vraiment, suivant ensuite, de voir 40 bambins en pleurs, entourant, avec leurs faces pâles, le char funèbre où reposait celui qui les avait tant aimé, leur chef Sauveur.

L'église N.-D. de Lorette était trop petite pour contenir l'immense affluence accourue de tous les points de la capitale pour donner un dernier témoignage de sympathique affection à celui qui n'était plus et à sa famille.

Au cimetière Montparnasse nombreux ont été les discours.

Nous donnons ci-après celui qui a été prononcé par M. Martin, inspecteur primaire, au nom de l'Administration.

Mesdames, Messieurs, Chers enfants,

C'est le cœur étreint par l'émotion et la douleur que je viens au nom de l'Administration, au nom de la Municipalité du 9e arrondissement, au nom du Corps enseignant et en mon nom de nos jeunes écoliers, adresser un dernier adieu au bon instituteur, à l'honnête homme et à l'excellent père de famille qui nous confiance à sa dernière demeure.

M. Ortoli, ancien élève de l'Ecole Normale de la Seine, n'était âgé que de 45 ans. Il était instituteur des écoles de la ville depuis 1881 et attaché à l'école de la rue Milton depuis 20 ans.

Pourvu du brevet supérieur, il avait obtenu la mention honorable ministérielle et il allait recevoir cette année même la médaille de bronze, récompense très rare pour les instituteurs de cet âge.

C'était un de nos instituteurs les plus instruits, les plus aimés. Il aimait ses classes, ses élèves, et il savait obtenir de ceux-ci, sans contrainte, une grande somme de travail et d'efforts.

Ses élèves, qui avaient pu apprécier son mérite, ses bons, l'aimaient naturellement et s'appliquaient dans leur travail autant par reconnaissance que par devoir.

M. Ortoli, malgré une tâche très rude, avait encore trouvé le temps de composer deux ouvrages intéressants, d'une grande valeur, qu'il débuta à sa famille, et dont le mérite nouveau lui avait valu la rosette d'officier de l'instruction publique.

Il voyait devant lui l'avenir souriant, plein d'espoir. Pourquoi faut-il qu'un destin aveugle et cruel ait fauché, en si peu de temps, une existence si précieuse !

Instituteur dans l'âme, il se comptait au nombre de ceux qui ne sont pas [illegible] ni ses peines, lorsque l'intérêt de l'école ou de ses élèves était en jeu ; il était l'homme du devoir et n'avait d'autre ambition que celle de l'accomplir sans arrière pensée d'intérêt ou d'ambition.

Lorsqu'il fut atteint du mal terrible qui devait l'emporter, sa pensée ne cessait d'aller vers sa classe, vers ses chers élèves.

Combien il regrettait d'être éloigné d'eux !

Aussi, n'écoutant que son courage, sans vouloir entendre les avis de son médecin et les sympathiques [illegible] de sa famille, il voulut absolument reprendre son service avant d'être entièrement guéri. Mais son courage n'était supérieur à ses forces, il subit une rechute qui fut fatale. Ni les soins affectueux de son admirable compagne ni les efforts de la science ne purent avoir raison du terrible mal qui continuait sa ravage.

On peut dire de lui qu'il est tombé en brave, victime du devoir qu'il fallait passer avant tout.

Il disparaît trop tôt, hélas ! pour sa famille, pour ses amis, pour son école.

Ses œuvres et son exemple seront cependant porté leurs fruits. Tout ne disparaîtra pas avec lui, il laisse un souvenir impérissable parmi tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

Combien mes sœurs, Madame, que vos paroles sont impuissantes pour atténuer votre douleur, votre désespoir, en présence de la perte immense que vous venez de faire !

Nous ne pouvons que vous souhaiter du courage, beaucoup de courage, pour vous permettre de compléter l'éducation si bien commencée de vos chers enfants.

Je n'aurai garde d'oublier dans l'expression de notre sympathie envers vous et vos enfants, MM. Ortoli qui, à vos côtés, pleurent un jeune frère qu'ils considéraient un peu comme leur fils.

Soyez assurés, Madame, que l'Administration, au nom de laquelle je parle, saura faire aussi son devoir envers vous et vos jeunes enfants, désireuse de payer sa dette [illegible] meilleurs serviteurs de l'école et de [illegible].

Adieu, mon cher Ortoli. Vous avez fait votre devoir, tout votre devoir. Dormez en paix comme le juste. Vous emportez les regrets de tous ceux qui vous ont connu. Adieu !

Il y a deux ans, le 8 juin, jour pour jour, que le canton de Sainte-Lucie-de-Tallano prenait le deuil à l'occasion de la mort du tant regretté M. Lucien Ortoli, frère de M. Frédéric Ortoli.

Ce simple rapprochement montre que la famille des Ortoli est une famille où l'on accomplit son devoir.

Le Corse peut être fière de ses enfants parce qu'ils lui font honneur.

Nous adressons aux nombreux parents et amis de M. Frédéric Ortoli tous nos compliments de condoléances.

Bulletin Financier

Paris, 18 juin 1907

Sauf notre Rente qui reste inchangée à 98.47, tout la reste de la cote est en reprise appréciable surtout le compartiment russe. Nos Sociétés de Crédit se recouvrent fermes à leurs cours de la veille : Crédit Foncier 668, Crédit Lyonnais 1.438, Comptoir National d'Escompte 670, Sociétés Générale 662.

Rappelons que les actionnaires de la Société Ravaillière sont convoqués le 20 courant pour autoriser l'augmentation du capital ; les bénéfices de cet établissement pour le dernier exercice ont atteint 4 millions 966.330 fr, et ses réserves, par suite de l'augmentation de capital, seront portées de 12 millions à 22.

Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia sont fermes à 495. L'obligation hypothécaires 5 0/0 du chemin de fer du Guyaz ne varie pas à 448.

La Banque Raphael Quinquina est demandée à 811, La Librairie Orientale et assurances à 430. Les Mines d'Anzin n'avaient de l'Aroppa se maintiennent à 91.50. La société française Electrolytique garde son avance à 111. L'action ordinaire Sels Gemmes et Houilles de la Russie Méridionale est en reprise à 910.

Les Ciments Portland Artificiels de Tarraine sont toujours recherchés aux environs de 128. Le Linoléum est bien tenu à 124.

La Société d'automobiles d'Hotair conserve son courant de demandes à 422. Relativement à l'Express Motor Cab dont les actions seront prochainement introduites, tous les renseignements peuvent être demandés par correspondance à M. Mimagnan, 6, rue Saint-Antoine, Paris.

Signalons une nouvelle société en formation, la société anonyme des Moteurs et Automobiles Dessins dont la notice a paru à l'« Officiel » du 19 juin 1907. Le capital est de 1,500,000 fr en actions de 100 fr dont 4.000 d'apport et 14.000 à souscrire.

Nos chemins de fer sont fermes.

Brevet élémentaire des garçons

Nous rappelons que l'examen de la première session du Brevet élémentaire des garçons est fixé au lundi 24 juin. Les aspirants devront être présents au lycée pour l'appel nominal à 7 h. 1/4 précises. (Entrée par la rue de la Miséricorde). Ils devront être munis de leur bulletin de versement.

Les épreuves écrites ont lieu dans l'ordre suivant.

Epreuves de la 1ère série

Durée de l'épreuve

Lundi matin. — Durée et exercices, 1/2 heure après la dictée du sujet ; Composition française, 2 heures.

Soir. — Calcul, de 2 à 4 heures.

Epreuves de la 2e série

Mardi soir. — Exercice de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/4 ; Dessin de 2 h. 1/4 à 3 h. 1/4 ; Gymnastique à partir de 3 h. 1/4.

Epreuves de la 3e série

(Exercices orales)

Mercredi matin à 8 heures.

Inqualifiable Dénonciation

Une odieuse dénonciation, signée du nom de mon frère Alexandre Pianelli, contre M. Natalelli, directeur de l'Ecole Primaire à Olmeta, a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique, lequel, pour en informer, l'a transmise à M. l'Inspecteur Primaire de l'arrondissement de Sartène.

En présence de M. l'Inspecteur et devant M. Natalelli, mon frère a fait justice de cet odieux tissu de mensonges et de fausseté, et a prote té surtout énergiquement de l'abus que l'on a fait de l'emploi de son nom pour couvrir une telle ordure.

Olmeto, le 17 juin 1907.

JULES PIANELLI,
Propriétaire à Olmeta.

Guérison d'une jeune vannière

Grâce aux pilules Pink
elle peut de nouveau travailler

Mlle Germaine Albert est une jeune vannière de 17 ans, elle habite la commune de Serry (Marne), rue Grande-sur-Montceux... Anémiée au dernier degré, elle ne pouvait plus travailler. Les pilules Pink l'ont guérie, lui ont redonné toutes ses forces et maintenant elle a repris avec entrain son métier.

Mlle Germaine Albert

« Pendant 4 années, écrit-elle, j'ai souffert à être chancelante. Au début je n'ai eu qu'à me plaindre de maux d'estomac et d'un peu de faiblesse. C'était supportable, mais malheureusement, avec les soins ordinaires, ces malaises n'ont pas disparu, ils ont empiré et d'autres sont venus se joindre aux premiers. Mon appétit était tombé à rien, j'étais toujours très fatiguée, si bien que j'avais de la difficulté pour marcher, car je manquais de respiration et étais obligée de m'arrêter à cause des points de côté. De plus j'avais très froid constamment des névralgies, et signe que je n'avais plus de sang, j'étais d'une grande pâleur et toujours glacée. Les traitements que j'ai suivis n'avaient pas amélioré mon état, j'étais toujours aussi faible, aussi avais je été obligée de cesser de travailler. J'ai pris enfin les pilules Pink pendant que j'ai lu dans le journal beaucoup de cas de guérisons de jeunes filles obtenues par ces pilules. Les pilules Pink m'ont rendu l'appétit et les couleurs. J'ai repris mon travail et je me sens en bonne santé ».

Il ne faut pas désespérer de guérir votre anémie, si vous n'avez pas essayé les pilules Pink. Les effets des pilules Pink sont sûrs. Elles guérissent l'anémie, comme le pain guérit la faim. Elles donnent à l'organisme ce qui lui manque, c'est-à-dire du sang généreux et pur.

Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, rhumatismes, sciatique.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt Phr Gatlin, 23, Rue Bolle, Paris. 3.50 la boîte, 17.50 les 6 boîtes franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 juin

Thermomètre — 7 heures du matin + 21 4, à midi 23 6 heures du soir + 22. Maxima + 25 5 Minima + 19 7.

Baromètre Hauteur du matin, 764 mm à midi, 764 mm 6 heures du soir, 764 mm. Vent Dans la matinée, Ouest. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 2 mm.

∴

Cours secondaires de Bastia

En approuvant le budget des Cours secondaires de jeunes filles de Bastia, M. le Ministre de l'instruction publique a définitivement fixé à 6.400 fr. le montant de la subvention annuelle allouée par l'Etat à cet établissement.

∴

Accident

Hier, vers 7 heures 45 du matin, le nommé Giannocci André, âgé de 40 ans, faisant fonctions de chauffeur-mécanicien au dépôt de la gare de Bastia, a été par malheur atteint au front par un plomb de chasse qui, ayant traversé la vitre de la porte de sûreté, est venu frapper dans une chaudière ne sachant pas qu'elle contenait de l'eau bouillante.

L'eau, ayant une forte pression, est sortie avec force par cette ouverture et l'a brûlé sur plusieurs parties du corps. Aux cris désespérés du malheureux chauffeur, M. Ferretti, également employé aux machines, est accouru et s'est empressé d'ouvrir le robinet de vidange.

L'état de la victime paraît être grave. Giannocci a été transporté par les soins de l'Assistance publique à l'Hôpital Civil où il a été admis d'urgence.

∴

Dans la Territoriale

MM. Angeli et de Caraffa, lieutenants au 11ème territorial d'infanterie, sont promus capitaines au corps.

∴

Nouveau confrère

Le 15 juin a paru à Bône le premier numéro de *La Corse algérienne*, organe de défense des intérêts Corses en Algérienne. Ce nous titre résume tout le programme du journal, si afin de le réaliser, plusieurs de nos meilleurs commerçants parmi ceux établis à Bône et dans la province de Constantine ont uni leurs efforts et leur bonne volonté.

Nous sommes bien convaincu que *La Corse Algérienne* rendra de réels services à la Corse et à l'Algérie ; aussi nous lui souhaitons un franc succès, en félicitant nos chers compatriotes de leur esprit d'initiative.

∴

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée aux sous-officiers dont les noms suivent : Leonardi, adjudant au 112e, 19 ans de services ; Costantini, adjudant au 112e, 19 ans de services ; Castelli, sergent au 1er rég. de zouaves, 15 ans de services, 10 campagnes.

∴

Assistance publique

M. Simon a été définitivement admis à l'examen d'aptitude à l'emploi de commis d'inspection de l'Assistance publique.

∴

Récompense honorifique

Le ministre de la marine a décerné un témoignage officiel de satisfaction au quartier-maître patron pilote Pompei Giocante, de la 2e flottille des torpilleurs de la Méditerranée, en récompense du dévouement dont il a fait preuve à Nice, le 22 avril 1907 : s'est jeté tout habillé à la mer pour porter secours à un enfant en danger de se noyer.

∴

Erratum

Dans notre n° de décès de feu Jean-Etienne Mattei, il a été omis le nom de : Madame Marini Antoine et ses enfants de Bastia.

∴

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situés rue de la Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

Etat-Civil

NAISSANCES

Mellinelli Noel, journalier, et Rogliano Ursule, ménagère.

DÉCÈS

Filippini Anga Félix. — Simoni Ange-Marie.

NOUVELLES RELIGIEUSES

PAROISSE SAINT-JEAN. — A l'occasion de la Fête patronale Inuli, à 11 heures, grand'messe en musique.

Le matin, sous la direction de M. Regianini, chantera la « Messe Solennelle » de Luigi Bordese, avec le *Sanctus* de Beethoven, et l'*Agnus Dei* de Biset.

A l'Offertoire : Marche pontificale de Gounod jouée aux grandes orgues.

Le soir, à 4 heure, chant des Vêpres, *Magnificat* solennel de Palma, soli et chœurs à 3 voix.

Au Salut : *O Salutaris* de Faure, solo de baryton. *Tantum ergo* de Busser, chœur à 4 parties. Sortie : *Laudate Dominum*, grand chœur, de Begnand.

A 8 heures, Chant du *Te Deum* et bénédiction de la Salute Reliqui.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES BOULANGERS. — Les ouvriers boulangers syndiqués et non syndiqués et apprentis sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu lundi, place Calotta.

On est prié de ne pas faire défaut.

Le Président, Krawiny.

Société Anonyme des Usines de Champlan

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme des Usines de Champlan sont convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 26 juillet, à deux heures de l'après-midi, à Marseille, dans une des salles du Grand-Hôtel, 28, rue Noailles.

Ordre du jour :

Augmentation du capital social.

Lecture du rapport des Commissaires spéciaux nommés par l'Assemblée générale ordinaire du 12 juin 1907.

Prolongation de la durée de la Société.

Modifications aux statuts.

Bastia, le 24 juin 1907.

N B. — Le rapport des Commissaires sera tenu à la disposition des actionnaires à partir du 15 juillet.

CHIRURGIEN-DENTISTE

M. ÉDOUARD NICOT

Diplômé de l'Ecole Dentaire et de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat au concours des Hôpitaux

CABINETS DENTAIRES :

AJACCIO, 20, Cours Grandval
BASTIA, 28, Boulevard Paoli

Atelier spécial de prothèse pour la fabrication des dentiers

Extractions sans douleur. Obturations ciment, émail, amalgame, pâtes antiseptiques, nettoyages et émaillage des dents. Dents artificielles, dentiers, appareils de tous systèmes, vulcanite, caoutchouc, or, etc. Bridge Work. Redressements.

AVIS. — Nous informons les personnes qui ont des pièces d'anciens systèmes cassées ou défectueuses, que nous nous chargeons de les réparer.

Cabinets ouverts
de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir.

En vente chez M. Marfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00345

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

TOULON

Violentes manifestations contre M. Clémenceau, Sénateur du Var

Toulon, 23 juin.

Les viticulteurs du Var embrassent la cause de leurs camarades des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Hérault et du Gard.

De très violentes manifestations se sont produites hier soir. Des milliers de manifestants ont parcouru la ville aux cris de : « A bas Clémenceau ! Vive la Révolution !

Devant le Cercle militaire

En passant devant le cercle militaire, la foule a conspué les officiers aux cris de : *mort aux bourreaux du peuple ! A bas les galonnards ! A bas l'armée !*

Incitation à la révolte

Les manifestants se portèrent ensuite devant la caserne occupée par le 111e de ligne. Là, ils se livrèrent à une violente manifestation anti-militariste. Ils poussèrent, à maintes reprises, les cris de : *A bas l'Armée ! Crosses en l'air !*

Devant l'Hôtel-de-Ville

Finalement les manifestants se dirigèrent vers l'Hôtel de Ville, ou le conseil municipal tenait séance.

Une contre-manifestation eut lieu. Des bagarres se produisirent, et plusieurs personnes furent contusionnées.

NIMES

Six mille Manifestants conspuent la municipalité

Nimes, 23 juin.

Hier soir, plus de 6.000 personnes se sont portées devant la Préfecture, et ont manifesté violemment contre le Préfet.

Ils conspuèrent ensuite vigoureusement le maire et le conseil municipal, qui ont refusé de donner leur démission.

Les émeutiers éteignirent, en outre, tous les becs de gaz, et lancèrent des pierres sur les établissements publics.

Toutes les vitres de la Préfecture ont été brisées.

NARBONNE

Décision de l'autorité militaire

Narbonne, 23 juin.

Narbonne est toujours en état de siège. L'autorité militaire continue à diriger tous les services.

En présence du refus de la population d'assurer le gîte et la nourriture aux officiers et aux hommes de troupe, venus pour renforcer la garnison, le gouverneur militaire a décidé que les médecins ne pourront plus se rendre auprès des malades pour leur prodiguer leurs soins.

La réponse des médecins

A la suite de cette mesure d'exception, les médecins ont tenu une importante réunion, au cours de laquelle, ils ont décidé de s'abstenir dorénavant de faire partie des conseils de réforme, et de refuser leurs soins aux gendarmes.

Visite des hôpitaux par M. Aldy

Félicitations aux religieuses

Narbonne, 23 juin.

M. Aldy, député radical socialiste de Narbonne, a visité, aujourd'hui, les hôpitaux militaire et civil.

Il s'est arrêté longuement devant chaque blessé, et a adressé à tous des paroles réconfortantes.

M. Aldy a, en termes émus, remercié les petites sœurs de Charité pour « l'admirable dévouement et les soins éclairés qu'elles ne cessent de prodiguer aux malades. »

Cet hommage, rendu aux religieuses, par ce député radical socialiste, est très commenté.

AGDE

EFFRACTION de la porte de la poudrière

Agde, 23 juin.

Les officiers de ronde ont découvert, cette nuit, des traces d'effraction sur la porte extérieure de la poudrière, qui avait été réparée vendredi.

Des mesures d'ordre sévères ont été prises.

La sédition militaire

au 17e de ligne

Confirmation du télégramme du Général Bailloud

Paris, 23 juin.

Les dépêches, reçues de Béziers, confirment la dépêche adressée par le général Bailloud au ministre de la guerre sur la mutinerie d'Agde.

Cette sédition militaire n'a pas été aussi étendue qu'on l'a prétendu. Seuls, trois cents hommes du 17e de ligne ont quitté leur casernement sur les ordres et les menaces des apaches.

Nouveaux détails

Agde, 23 juin.

Tous les mutins du 17e de ligne ont rejoint leur garnison, à l'exception d'un seul soldat qui est introuvable.

Une grande quantité des cartouches prises à la poudrière n'ont pas été rendues.

Il paraît néanmoins certain que les soldats ne les ont pas détournées. Les apaches, qui ont organisé la mutinerie, les auraient emportées.

Les mutins manifestent un grand repentir pour leur coup de tête irréfléchi.

BÉZIERS

M. Lafferre conspué

Béziers, 23 juin.

M. Lafferre, député radical de Béziers, est arrivé hier, dans l'après-midi.

Il s'est empressé de visiter les diverses communes de sa circonscription pour exhorter les populations au calme, et à la soumission aux lois.

Partout M. Lafferre a été fort mal reçu. La plupart de ses électeurs l'ont vigoureusement houspillé.

Aussi M. Lafferre a jugé prudent de reprendre le train pour retourner à Paris.

Montpellier

Tentative de déraillement

Mont. ellier, 23 juin.

Une tentative de déraillement a été commise par les émeutiers entre Baillargues et Saint Brès.

La voie a été coupée sur plusieurs points, et les rails ont été déboulonnés.

Cette tentative criminelle avait pour but d'empêcher l'arrivée des troupes annoncées.

Perpignan

M. le député Bourrat est obligé de retourner à Paris

Perpignan, 23 juin.

M. le député Bourrat, arrivé hier à Perpignan, a été obligé de retourner précipitamment à Paris, devant l'hostilité de la population.

Le comité de Baixas a refusé de le recevoir, déclarant qu'il ne voulait pas traiter avec les députés qui n'ont pas osé faire leur devoir.

PARIS

Marcellin Albert se rend au Ministère de l'Intérieur

Son entrevue avec M. Clémenceau

Paris, 23 juin.

Marcellin Albert, qui était introuvable depuis plusieurs jours, s'est présenté ce matin au ministère de l'Intérieur, et a demandé à être reçu par le président du Conseil.

M. Clémenceau consentit à recevoir l'apôtre de la révolte.

Le Ministre de l'Intérieur se montra très sévère envers Marcellin Albert. Il lui reprocha très durement sa conduite, et lui fit comprendre toute la lourde responsabilité qui pesait sur lui.

Marcellin Albert fut très ému par l'attitude de M. Clémenceau, et ne put retenir ses larmes.

Il ne put que s'écrier en sanglotant : « Mon Dieu ! si je pouvais réparer tout le mal que j'ai fait ! »

M. Clémenceau lui répondit simplement : « Allez vous mettre à la disposition de la loi. »

Le président du Conseil ne voulut pas cependant faire arrêter Marcellin Albert pendant qu'il se trouvait au Ministère de l'Intérieur, et le fit sortir par une porte dérobée.

MARCELLIN ALBERT *veut se constituer prisonnier*

Paris, 23 juin.

A l'heure actuelle, on ignore ce qu'est devenu Marcellin Albert.

On croit cependant qu'il se constituera prisonnier dans la soirée à Paris, ou demain à Montpellier.

Marcellin Albert à Montpellier

Paris, 23 juin.

Les journaux assurent que Marcellin Albert, que la police parisienne n'a pas du tout recherché ni inquiété, est parti dans la soirée pour Montpellier, où il se constituera prisonnier demain matin.

Interview de l'Apôtre par le *Temps*

Paris, 23 juin.

Marcellin Albert, laissé en liberté, a été interviewé par un rédacteur du *Temps* sur les événements sanglants qui se déroulent dans le Midi.

Marcellin Albert a déclaré :

« J'ai une part de responsabilité, mais M. Clémenceau en a aussi une très lourde.

« Je ferai mon devoir, comme je l'ai toujours fait. Je retournerai dans le Midi.

AVIS

La Maison Dominique MATTEI aîné, Place Saint-Nicolas, Bastia, a l'honneur d'informer ses nombreuses clientèle, qu'à partir du 10 courant, elle a mis en vente savoir :

Sel, 11 fr. 50.

Soufre sublimé pur, 9 francs la balle de 50 kilos.

Sulfate de cuivre, 88 fr. les 100 kilos.

Orezza-les-Eaux

HOTEL DE GRANAJOLA
(VILLA MANFREDI)

Ouvert du 20 juin au 1er octobre

Le restaurant sera dirigé par un ancien maître d'hôtel renommé.

S'adresser pour renseignements à Mme veuve Mantredi, à Granajola (Orezza).

Grand entrepôt de Vins

FINS ET DE TABLE
de toutes provenances
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia

2 Grands Prix. 1 Diplôme. 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au détail

LIVRAISON A DOMICILE

VINS DE TABLE
Il reste 0,30 et 0,25, 0,30 et 0,40 c. le litre, 0,35, 0,30 et 0,40 c. le litre.
VINS FINS DE CORSE
0,80 et 1 fr. la bouteille verre compris.
VIN DE CHIANTI (Italie)
fr. 40 le fiasco, 0,70 le 1/2 fiasco.
VIN DE MARSALA (Sicile)
1.60 1.75 et 2 fr. la bout., 0,80 c. le 1/2 b. 3 fr. le fiasco, 1 fr. 60 le 1/2 fiasco.
VINS DE BORDEAUX (Rédon vieux)
1 fr. 25 la bouteille.
VINS D'ASTI mousseux
1 fr. 75 la bouteille.
VINS BARBERA d'Italie
1 fr. 50 la bouteille.
VINS de MADÈRE et de MALAGA (Espagne)
1 fr. 40 la bouteille, 0,90 le 1/2 bouteille.
MUSCAT DE FRONTIGNAN vieux
1 fr. la bouteille, 0,90 le 1/2 bouteille.
Vermouth de Turin 1 fr. 50 la bouteille.
Quinquina Pompeiner 1 fr. 40 id.
Vermouth Supérieur 1 fr. 40 id.
Apéritif « Le Pof » 1 fr. 50 id.
Genièvre 1 fr. 40 la bouteille.
VINS DE CHAMPAGNE
Grottes et Meyer 3 fr. 25 et 3 fr. 75 la bout.
Duc Regnault de Chemeneaux 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.
Frutet à Epernay 4 fr. 50 et 5 fr. la bout.
SCIURE DE BOIS BLANC (Pin)
Prise en magasin 1 fr. le sac.
Rendue à domicile 1 fr. 25 le sac.

Vente de Planches — Lattes — Liteaux — Poutrelles
Prix réduits

Bijouterie-Horlogerie DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes réparations, est à même de lui offrir un travail très soigné et garanti,

RHUMATISME

Les personnes atteintes de douleurs, tremblements musculaires et articulaires, goutte, névralgies, migraines, grande sensibilité au froid ou au chaud, raideurs le matin, vertiges, ataxie, digestions pénibles, concordant avec les variations de la température et de l'humidité, continuent à s'adresser à l'Institut antirhumatismal, 11, rue Jacquemont, Paris, qui envoie gratis le moyen de guérir rapidement.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au fer
Maison Benedetti

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907
NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON A ÉTÉ
Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline
APPRÊT DU NEUF
Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama
TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France
Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.
CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERIOCHI, propriétaire
Saison Printemps-Été 1907
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe dernes modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

Société forestière
demande à acheter une JOLIE FORÊT de pins maritimes ou pins laricio de grandes dimensions pouvant être facilement exploités.
Faire offres avec détails à M. de Santanne, au bureau du journal.

Demandez et offrez dans tous les Cafés L'AMARO MATTEI, *apéritif supérieur.*

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent ce garanti 18 karats.

LA
Médecine Végétale
par les Sucs et Principes actifs des Plantes.

La Méthode Végétale qui donne de merveilleux résultats vient tout récemment d'être couronnée par un diplôme d'honneur, et fait l'objet d'un ouvrage intitulé : « *La Médecine Végétale* ».
Tous les malades désespérés et découragés trouveront dans ce livre un moyen certain et rationnel pour se guérir sans dépenses inutiles, sans poisons qui fatiguent le corps, épuisent les nerfs et détruisent l'estomac, sans médication, ni médicaments mais à l'aide de sucs végétaux et autres régénérateurs, qui régénèrent les forces, fortifient l'organisme et purifient le sang.
Parmi les chapitres les plus importants, il convient de citer :
Maladies de la Peau, Dartres, Eczéma, Vices du sang, etc. — Maladies spéciales de la Femme : Pâmoison, Glandes, Kystes, etc.
Goutte, Rhumatisme, Epilepsie, Maladies contagieuses, Vices héréditaires, Cystites, Prostatites, Gravelle, Anémie, Bronchite, Asthme, Dyspepsie, Gastralgies, Constipation, Hémorroïdes, Hydropisie, Albuminurie, etc., etc.
Avec ce livre, chacun peut devenir son propre médecin, se soigner et se guérir seul de toutes les maladies chroniques, sans médicaments qui empoisonnent, mais par cette médication douce et bienfaisante qui répond aux actions naturelles dans toutes ses cellules et dans tous ses organes, par ces précieux sucs des plantes qui infiltrent dans nos veines :
FORCE, VIGUEUR ET SANTÉ
Dans un but de vulgarisation scientifique et humanitaire, *La Médecine Végétale*, fort volume de 3648 pages, est envoyé franco contre 0,60 centimes en timbres-poste adressés à M. le Directeur de la PHARMACIE VIVIENNE 40, Rue Vivienne, PARIS.

FARINE LACTÉE NESTLÉ
Aliment préféré des enfants

VER SOLITAIRE
Cure radicale sans danger en deux heures par les GLOBULES du SECRETAN
Médecin Inventeur, Ex-Interne des Hôpitaux de Paris
PRIMÉS, Hors Concours
Envoi franco contre mandat ou bon de poste de 10 fr.
4, Rue Mesnil-Champ, 4 — Prés Les Halles, PARIS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Corse

THÉ BLAIZE PÈRE LE MEILLEUR PURGATIF DÉPURATIF
80 ANS DE SUCCÈS. — EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Ne pas oublier que l'AMER Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

TUMEURS cancers et fibrômes.
Ecrire Viallet, 45, rue Lakanal, Grenoble (Isère), qui indique remède.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N. 174 — MARDI 25 JUIN 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00346
BIBLIOTECA REGIONALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Guillaume.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 56 m — Coucher, 7 h. 12 s.
Premier quart., le 18 — Pleine Lune, le 25
Fête de Demain : Saints Jean et Paul.

24 JUIN

NOTRE ACTION DIPLOMATIQUE

Il ne semble pas, à lire le discours d'ouverture de la Conférence de la Paix, que nous en soyons de sitôt à l'ère des idylles et des « bergeries ; » ce discours ne ressemble, en effet, en rien à un couplet de la chanson à l'aide de laquelle nos pacifistes s'efforcent de bercer la veulerie de leurs contemporains « flasques ».

Certes la Conférence peut, comme sa devancière de 1899, rendre d'importants services à la cause de l'humanité, mais, comme l'a fait remarquer avec beaucoup de force le président Nélidow, il ne faudrait pas enfler outre mesure son ambition, parce que « les nations sont des êtres vivants tout comme les individus qui les composent ; elles ont les mêmes passions, les mêmes aspirations, les mêmes défaillances, les mêmes entraînements ».

Or, il y a toute une série de causes où l'honneur, la dignité et les intérêts essentiels sont engagés pour les nations comme pour les individus, et où celles-là, pas plus que ceux-ci, ne voudront jamais, quelles qu'en soient les conséquences, reconnaître une autre autorité que celle de leur sentiment personnel. D'un autre côté, pas plus que la loi ne peut réprimer entre individus les mauvaises querelles, les rixes et les violences, de même il n'y aura jamais, tant qu'il existera des frontières, d'arbitrage capable d'en préserver non plus les nations.

En un mot, bien que l'adoucissement des mœurs en ait fait un danger moins fréquent, il faut toujours se tenir en garde contre la querelle d'Allemand.

Les diplomates du monde entier à La Haye, dans la Salle des Chevaliers, s'efforcent, comme se sont efforcés leurs prédécesseurs et comme s'efforceront leurs suivants, de créer une atmosphère de paix. On y arrivera avec de la patience, mais jusque-là que de générations seront encore sacrifiées à la guerre, comme l'a été la nôtre !

Si vis pacem, para bellum ! Passé depuis des siècles à l'état d'axiome, ce conseil, tiré de la « sagesse des nations », restera cent ans, peut-être, à moins que ce ne soit cinquante ou vingt, le guide de toute action gouvernementale bien inspirée.

Malheureusement il semble que nous n'en sentions plus toute l'énergique sagesse : tous les jours c'est un craquement de mauvaise augure quelque part dans l'armure de la Défense nationale.

Il y a du déchet dans notre force militaire, aussi peut-on se féliciter des garanties que notre diplomatie s'efforce de prendre contre toutes les occasions de conflit qui pourraient naître sous nos pas dans le développement de notre action extérieure.

Un document statistique, émanant de l'Amirauté anglaise, nous montre que peu à peu notre marine militaire — de notre marchande on ne s'inquiète plus depuis longtemps dans le monde — déchoit de son ancien rang et qu'il est facile de calculer, à une année près, le terme assez prochain où, du second rang, elle sera tombée au cinquième, après les marines de l'Allemagne, des Etats-Unis et du Japon.

Aussi, dans ces conditions, la sécurité de notre empire d'Indo-Chine, trop « en l'air, » devenait de plus en plus précaire, et de plus en plus on le sentait à la merci d'un coup de main d'une grande puissance comme le Japon, presque sur les lieux et avec des forces qu'on sait redoutables, si bien que très sérieusement des esprits excessifs, qui passent d'un optimisme ignorant toutes les difficultés à un pessimisme qui ne tient aucun compte de celles qu'un adversaire éventuel aurait tout de même à supporter, préconisaient l'abandon de toutes nos possessions d'Extrême-Orient.

Voilà le traité franco-japonais qui va les rassurer.

Sans doute, les garanties japonaises de la convention du 10 juin sont appréciables, mais elles existaient déjà pour nous virtuellement, comme une conséquence naturelle de l'alliance anglo-japonaise combinée avec l'entente franco-anglaise. Néanmoins, comme le disait Talleyrand au Congrès de Vienne : « Ce qui va sans dire va encore mieux en le disant. »

L'une des clauses du nouveau traité a pour objet d'assurer aux nationaux des deux pays contractants, le traitement de la nation la plus favorisée. Ni la France, ni le Japon n'auront de peine à se conformer à cette engagement qui répond à leurs traditions, à leurs sympathies, à leurs intérêts, ce qui faisait dire au distingué ambassadeur du Mikado à Paris, M. Kurino, à l'issue de la petite cérémonie protocolaire de la signature : « Je suis convaincu que l'accord qui vient d'être signé sera accueilli par le peuple japonais avec vive et réelle satisfaction, parce que cet accord signifie le maintien de la paix en Extrême-Orient et un accroissement de l'intimité de nos relations avec la France, pays pour lequel nos compatriotes ont toujours eu une sympathie particulière. »

Un autre événement de l'heureuse série diplomatique, qui découle comme de source de notre entente cordiale avec l'Angleterre, vient d'être, plus récemment encore, l'arrangement que M. Pichon vient de signer avec l'ambassadeur d'Espagne et l'arrangement analogue qui a été conclu entre celle-ci et l'Angleterre. C'est la garantie réciproque que les trois puissances se donnent du maintien du *statu quo* dans l'Atlantique oriental et la Méditerranée occidentale.

Qu'on regarde une carte, qu'on examine l'échelonnement des possessions françaises, espagnoles et anglaises : Congo, Sénégal, Canaries, Gibraltar, Ceuta, Algérie, Tunisie, Malte et Baléares, et tout commentaire est superflu pour faire ressortir l'utilité de cette triple entente dans l'intérêt de chacune des trois puissances contractantes.

Pour notre part, c'est une extension, une conséquence de l'entente anglo-franco-espagnole pour le Maroc. Nous y gagnons d'assurer mieux nos communications à travers la Méditerranée.

Quant à l'Espagne, tant par notre caution que par celle de l'Angleterre, elle se voit garantir les Baléares et les îles qu'elle possède sur la côte africaine de l'Atlantique et qui pourraient être un objet de vive convoitise pour une puissance navale ambitieuse et naturellement désireuse de s'assurer les stations de charbon qui lui manquent de par le monde et de prendre en même temps un pied dans la Méditerranée.

La Rouvraye.

Au Nouveau Port

On se rappelle que les travaux rectificatifs que nous estimons indispensables à la sécurité du Nouveau Port et dont nous avons consigné, dans notre dernier article, une évaluation succincte mais complète, s'élèvent à la somme de 164.400 francs.

Ces travaux une fois exécutés, la jetée Saint-Nicolas, actuellement incapable d'assurer son service, acquerra le contingent de solidité nécessaire pour opposer une résistance efficace, victorieuse, à tous les éléments déchaînés.

Figurez vous comme ces travaux correctifs viendraient à point et à temps !

Il s'exécute en ce moment au Nouveau Port pour 1.300.000 francs adjugés à M. Martin Muracciole. Ils consistent dans le prolongement de la jetée actuelle sur une longueur de 90 mètres et dans l'établissement de 200 mètres de quais, en continuation des quais existants, c'est à dire, à commencer du point de brisure, presque à angle droit, qui divise la jetée en deux bras à peu près égaux.

Figurez-vous, dès-lors, quelle bonne fortune nous aurions, si l'achèvement des travaux de M. Muracciole allait trouver également terminées les rectifications à apporter à la jetée existante ! Le port neuf serait un port fini, un port réunissant toutes les conditions désirables d'utilité, un port enfin pouvant victorieusement lutter contre la mer en furie.

***

Je bifurque ma route, comme vous voyez. J'allais continuer à m'occuper de travaux de rectification à exécuter à la jetée actuelle, pour la mettre en état de défendre les quais confiés à sa garde.

Un quiproquo s'en mêle. Vous allez voir.

En causant des travaux en cours d'exécution avec un mien ami, je lui racontais que dans un délai qui n'est pas éloigné, le Nouveau Port aurait présenté un aspect superbe et des commodités bien grandes, sauf naturellement le vice originel dont souffrent les travaux antérieurs qui ont fait et feront encore l'objet de mes investigations.

L'ami, un peu décontenancé, me répond sèchement ceci :

« Mais vous plaisantez donc ! Vous faites sans doute allusion à l'entreprise de M. Muraccioli. Mais elle est interminable, cette entreprise ! Voilà des blocs artificiels attendent de faire le plongeon depuis longtemps. Voilà plus de deux ans que les travaux sont en cours, et rien n'apparaît encore à la surface des eaux du port. »

Mon ami allait continuer sur ce ton de suffisance plutôt naïf quand il s'aperçut que je le fixais dans le blanc de l'œil avec une attitude nettement ironique qui voulait dire : « Mon pauvre vieux, tu t'en fources des idées ! ... »

« A notre âge, lui dis je, il n'est pas du tout permis de faire preuve de tant de naïveté, de tant de faiblesse, de tant

---

70 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XXI

PRISONNIERS DE GUERRE

Il s'adressa à l'officier de uhlans qui s'était retourné, et, faisant le salut militaire à la française, le doigt sur la couture de son pantalon trop court :

— Pardon, excuse, mon officier, articula-t-il, je veux sortir aussi !

— Restez ! répondit l'officier.

Et, se tournant vers Frédéric :

— Vous, docteur, veuillez me suivre !

Il sortit, suivi par Frédéric qui avait serré fortement la main de son camarade. Alcide courut vers la porte qui se referma brusquement. Le géant, alors, entra en fureur.

D'une voix tonitruante, il appela Frédéric. Puis, il prit successivement la cruche, la marmite, la trousse, qu'il jeta sur la porte avec fracas. La porte en chêne était solide, et, vainement ensuite, il essaya de l'ébranler.

Enfin, il prit la table par les pieds. Il la leva au-dessus de sa tête et la brisa en l'écrasant sur le sol... Puis, armé de l'un des pieds dont il se servit comme d'une massue, il frappa sur la porte à coups redoublés.

En cet exercice, sa blessure se rouvrit, et son sang ruissela, bientôt, sur son uniforme en lambeaux. Il éprouvait une vive douleur ; mais, dominé par la rage, il heurtait toujours la porte dont il parvint bientôt à briser l'un des panneaux. Au dehors, la sentinelle, éperdue, criait en allemand, contre le furieux qui n'était pas compris les paroles en admettant même qu'il les eût entendues.

— A moi ! à moi !.. Je ne veux pas qu'on fusille mon lieutenant ! Mon lieutenant !.. mon lieutenant !

Et il frappait toujours sur la porte, comme un sourd, et la douleur qu'il éprouvait augmentait, et son sang coulait vermeil, de sa blessure béante.

— Oh ! les canailles ! reprit-il. Les canailles, les sales Prussiens ! Ah ! vous me le paierez ! Le premier qui entre ici, je l'assomme ! Mille millions de sacré mille tonnerres !

Cependant, on eût dit que plus il s'affaiblissait par la perte de son sang, et plus sa fureur augmentait. Il frappait avec sa massue, à coups précipités, comme s'il avait senti qu'il fallait aboutir avant que sa force ne l'abandonnât.

Au dehors, la sentinelle criait toujours. A présent, la porte était entamée suffisamment pour qu'un homme de taille ordinaire pût passer par la brèche. Mais pour Alcide, autre affaire !

Toutefois, après un dernier coup, qui emporta un énorme pan de la porte, le géant essaya de se glisser par l'ouverture. Mais, tout à coup, il pâlit. Sa face devint livide, cause de la douleur très vive qu'il ressentit alors, car il avait heurté violemment, son bras blessé contre une des saillies du bois.

Chancelant, il s'appuya au mur.

Tout tournait autour de lui. Une sorte de brouillard passa devant ses yeux. Ses jambes flageolaient. Il comprit qu'il allait tomber. Vite, il fit quelques pas et put gagner son lit sur lequel il s'assit.

Il demeura un instant immobile. Soudain, il tressaillit. Dans le silence profond qui planait sur l'usine, une sorte de craquement sinistre avait vibré. Or, c'était un feu de peloton que l'écho répercuta en le grossissant. Alcide, affolé, se leva. Ses yeux étincelaient. Puis, il retomba sur son lit et fondit en larmes.

— Oh ! les canailles ! dit-il en sanglotant. Ils ont tué mon lieutenant !

XXII

LE JEU DE LA GUERRE ET DU HASARD

Le bon Alcide était accablé, au physique et au moral. Il resta longtemps, à la même place, las, meurtri, hébété, sans pensée et sans forces. Plusieurs heures se passèrent ainsi.

Le soleil illuminait gaiement cette belle journée d'hiver, et éclairait la salle dont la fenêtre s'ouvrait sur une plaine d'une très vaste étendue.

Comme dix heures venaient de sonner, Alcide sursauta en entendant un bruit de pas dans le couloir. La porte de la salle s'ouvrit. Un homme entra. Alcide le reconnut :

C'était l'officier qui l'avait fait prisonnier ainsi que Frédéric.

— Diable !.. dit-il, toujours en français. Vous avez dégradé l'immeuble, mon ami ! Toutiau, quelle poigne !

Il examinait la porte et souriait. Alcide était levé.

— Veuillez me suivre ! lui dit l'officier.

Le géant ne sourcilla pas. Il comprenait que son tour était venu !

— Je suis prêt ! fit-il. Marchez, je vous suis !

En passant de nouveau la porte, l'officier sourit encore.

— C'est égal ! Quelle poigne ! répéta-t-il.

Il sortit. Alcide le suivit. Avec eux, aucune escorte ! Alcide, préoccupé par une idée unique, ne constata pas ce fait, anormal pourtant. Il n'avait plus maintenant aucune force de résistance.

Même, aucune pensée de rébellion ne lui venait. Il marchait, sachant que c'était vers la mort, résigné, même satisfait peut-être..., en se disant, tant son abattement moral l'anéantissait, que, bientôt, il ne souffrirait plus ! Détail invraisemblable : il ne songeait point à Benoîte, à cette suprême minute.

Toujours derrière l'officier, il traversa le couloir, descendit deux étages, traversa la cour, et... inconscient de ses démarches, il pénétra au rez-de-chaussée de la maisonnette qui devait servir, jadis, d'habitation au directeur de l'usine.

Là, l'officier lui dit :

— Asseyez-vous et attendez !

(A suivre).

d'ignorance, à propos de choses qui occupent tous les esprits sérieux

» Ecoutez bien ceci, mon brave ami, continuai-je :

» On voit que vous n'avez pas l'esprit ouvert à la compréhension des choses de la mer. On voit que votre intelligence n'arrive pas et s'effarouche quand vous voulez l'exercer à saisir les opérations et les manœuvres sous-marines. On voit que votre jugement se forme plutôt sur le dire du voisin que sur des données positives. On voit que vous poussez ainsi la légèreté jusqu'à vous laisser fausser l'esprit par des propos de rue, sans consistance. Bref, vous n'avez pas l'assimilation facile.

» Je connais d'autres gens à Bastia, qui, comme vous, croient bêtement que les travaux du port sont en retard.

» J'en connais dont l'âme candide et pure ne saurait s'élever à la hauteur d'une simple investigation qui doit vous fournir la vérité.

» Il en est qui s'exposent ainsi à appeler sur la simplicité de leur esprit, la censure sévère de la documentation.

» C'est toujours ainsi que finit la légende bête, la légende qui n'a rien de commun avec la vérité, la légende, en un mot, qui s'effeuille d'un seul trait comme s'effeuille l'esprit rétractaire des gens qui l'ont formée avec la truelle de la légèreté.

» Tels sont tous ceux qui s'imaginent que les travaux en cours d'exécution du Nouveau Port languissent et sont en retard, sans pouvoir prononcer, à cet effet, un mot justificatif.

» Voilà comment l'homme primesautier et peu avisé se noye dans un verre d'eau. »

Puis, mettant la main sur l'épaule de mon ami, j'ajoutai :

« J'espère bien, qu'à l'avenir, vous vous inspirerez de cette morale en action que pratiquait Saint Thomas, et que votre esprit n'acceptera que les choses claires, évidentes établies.

» N'ouvrez jamais vos facultés au-dessus de leurs aptitudes natives ou cultivées. Vous vous éviterez ainsi des surprises désagréables.

» Tenez ! j'étais un peu comme vous, tout d'abord. Mais avant de laisser s'infiltrer dans mon âme un simple dit-on, j'ai senti le besoin de le vérifier instantanément. Il est résulté de mes investigations que les travaux du Nouveau Port sont suffisamment avancés, si l'on tient compte surtout que des travaux de cette importance demandent plusieurs mois, dans toutes les parties du monde, rien que pour l'organisation des chantiers et l'installation du matériel.

» Eh bien ! Il ne fallait rien moins que les ressources matérielles, intellectuelles et professionnelles de M. Muraccioli, pour être arrivé si vite à un résultat si satisfaisant.

» Car j'ai voulu explorer la mer et poiner, de vrai, des renseignements précis sur l'avancement réel des travaux du port.

» Je déclare que si le plan d'eau du port ne laisse encore apercevoir aucune saillie, cela ne veut pas dire que les travaux du port aient jamais été en souffrance.

» La mer est bien loin d'être vierge. C'est d'ailleurs un axiome. Elle naît dissimuler sa grosse ossc, c'est vrai, mais qui voudrait l'obliger à en faire l'aveu ? Elle garde dans son sein — moi, je puis le dire puisque je l'ai d'agrandies — plus de cent trente millions de kilogrammes de pierres, et on dit que cette matine, l'entantement sera chose faite, car on chiffre indiqué que cet enfantement est à terme.

» Les quais et la jetée sortiront de la mer comme des jouets d'une boîte à surprise, et bien confus seront ceux qui, comme vous, cher ami, ont hasardé des faits sans se faire accompagner par la vérité, cette vérité que Chateaubriand appelle *la lumière du Ciel, la seule ici-bas qui soit digne des veins de l'homme.*

» Et j'ajoute que si un tout autre entrepreneur que l'honorable M. Muraccioli, fût resté adjudicataire des travaux du Nouveau Port, sans avoir tous la main l'important matériel à peu près complet du sympathique Conseiller général de Bocognano, à l'heure actuelle, cet autre entrepreneur n'eut pas immergé seulement la moitié du blaze que cache *cette mer* dont la grossesse n'est visible que pour ceux qui ont le souci de la vérité.

» Quant à vous, mon ami si vous êtes encore de ma parole, je me flatte que les événements se chargeront d'authentifier mes déclarations...

» Ce n'est pas sur une argumentation sentimentale et plus unique que j'appuie mes déclarations, mais bien sur des faits matériels et précis que chacun peut vérifier à son aise...

DA TALLA.

Syndicat des Chargeurs

La réunion du SYNDICAT DES CHARGEURS en formation, est fixée au jeudi 27 juin, à 8 heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville, salle des séances du Conseil municipal.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 25 Juin à 8 h 1/2

Le Saint Cyrienne, défilé,	Bourdeaux.
La Fête du Village, ouv.,	B.l idieu.
Les Hyménéides, valse,	Gang'l.
Les Noces de Jeannette, tant,	Masse.
Grand aux Lichen, galop,	XXX.

Le Sous Chef de musique, TOULOUSE.

***

Retraite en musique

Itinéraire du Mardi 25 juin 1907

Rues Nap léon, Saint-Roch, Boulevards Paoli, du Palais, jusqu'au Palais de Justice, retour par le Boulevard du Palais, rue de l'Opéra, rue Miot, Place Saint-Nicolas, Cours Sébastiani. Rentrée.

Ce que disent les Journaux

L'Aurore

Il ne s'agit pas ici de provoquer une répression quelconque, la tragédie est déjà assez navrante ; il s'agit tout au contraire, par une attitude à la fois énergique et pacifiatrice, de conserver les rênes du Midi. Il y a bien une population de deux millions de braves gens pacifiques et résolus, il y en a cinq ou six de moins, voilà tout ! La différence reste énorme.

La Petite République

Sur le vote de la Chambre :

« Elle n'aura rien changé à la crise viticole, mais elle aura porté tort au pays devant le monde et tort devant le pays aux départements qui ont provoqué cette crise ; elle aura en tous cas fait une victime : le parlementarisme régional en est mort, car c'est à lui qu'on doit l'équipée de l'Arc de ligne. Le Parlement, sans se laisser impressionner, devra continuer à prendre les mesures propres à la sauvegarde de la viticulture, mais si la bienveillance de la nation reste acquise à la masse qui souffre, le fait devra être appliqué sans faiblesse à tous ceux qui l'ont méconnue, au risque de compromettre l'unité nationale ».

Le Matin

Les républicains ne doivent prononcer que des paroles de paix, d'humanité, de fraternité. Que nos amis imitent le bon geste de Lafferre, qu'ils se rendent dans leur département où qu'ils aillent se porter garants vis-à-vis des leurs de notre volonté à mettre fin à toutes ces douleurs, à toutes ces tristesses, à toutes ces misères. La cause de nos malheureux nous tient au cœur, et il n'est pas de républicain digne de ce nom qui soit assez lâchement égoïste pour ne pas défendre cette cause et en assurer le succès par les mesures les plus larges de légalité et de justice.

La République Française

Marcellin Albert a prodigué jusqu'à la dernière minute les appels au calme et à désavoué toutes les velléités de violences ; quelques heures avant son arrestation, Ferroul a de ses propres mains démoli les tarrasses élevées autour de ses cuves et qui lui eût fait obstacle en cas d'intervention militaire pour faire la police. L'arrestation du chef de la révolution simulée pouvait seule provoquer les troubles et provoquer une explosion de colère ; cela n'est pas produit, tant mieux ! Mais encore une fois ce n'est pas à des entrepreneurs de désordre, à des fauteurs de troubles, à des agitateurs de profession que le gouvernement a fait appel, c'est à des hommes d'ordre, à des républicains, à des modérés.

SUBVENTION

Sur la proposition de M. le Préfet de la Corse, par décision du 10 juin courant, M. le Ministre de l'Agriculture a accordé une subvention de cinq cents francs à la Société d'assurances mutuelles contre la mortalité des vaches laitières de la commune de Ville de Pietrabugno.

Matinée Musicale

La matinée donnée par Mlle Filippi, jeudi dernier, a été aussi brillamment réussie que de coutume. Auditoire nombreux et des plus élégants, programme très artistiquement composé et merveilleusement rendu, tout a contribué à rehausser l'éclat de cette intéressante audition musicale dont le succès a été très vif.

Au début de la matinée on a beaucoup apprécié le jeu très finement exercé de quelques jeunes élèves dont les heureux progrès sont tout à l'éloge de l'excellent enseignement de Mlle Filippi. Citons notamment : Mlle C. dans une Intitiale de Godard, Mlle T. dans « l'Idille » de Lack, et Mlle B.-T. L. dans le Duetto de la Flûte enchantée de Mozart.

En suivant l'ordre du programme, nous retiendrons ensuite : la « Chanson napolitaine » de Saint-Saëns, rendue dans un style très exact, par Mlle C. F. ; le « Chant du Nautonier » de Dimer, interprété avec beaucoup d'expression, par Mlle F. R ; la « Marche des Princesses de Cendrillon » (Massenet), exécutée à deux pianos, par Mlles F. et R. Enfin, une très bonne traduction de la « Finale de la première symphonie de Beethoven, » par Mlles E. S., G., F. et R.

Un intermède de chant a permis à M. C. de se faire vivement applaudir dans une chanson de Lachme (Bonjour Suzon) et dans la « Benvenuto Cellini » de Diaz.

Nous devons une mention toute spéciale à M. Desajean qui avait bien voulu prêter son concours à cette réunion artistique. Cet excellent violoniste, remarquablement accompagné au piano par Mlle R. G., a rendu avec une incontestable virtuosité la superbe « Fantaisie-ballet » de Bériot ; et son succès n'a pas été moins vif dans la « Méditation de Thaïs » qui lui a valu les applaudissements enthousiastes de son auditoire.

Après une excellente interprétation de la « Polonaise brillante » de Chopin, où Mlles A. L. R. et R. G. ont fait preuve d'un jeu très brillant et d'une remarquable appréciation des difficultés musicales, le programme s'est terminé par la « Romance en fa mineur de Rachmaninoff, exécutée avec une véritable science musicale par Mlle Filippi, et par le « Concerto en sol mineur » de Mendelssohn dont Mlle G. a su faire ressortir, avec un art exquis, toute la puissance d'expression voulue.

En somme, très belle audition et très gros succès pour Mlle Filippi et ses élèves. Aux applaudissements qui ont terminé la matinée du jeudi, nous joignons l'expression de nos sincères félicitations.

Soirées Familiales du Lycée

La reprise des soirées familiales d'été, différée jusqu'à ce jour par suite de l'instabilité de la température, aura lieu mercredi 26 juin, à 8 heures et demie.

Le Proviseur du lycée a l'honneur de prier les parents des élèves et les amis du lycée, désireux d'assister à ces soirées, de se faire délivrer des cartes d'entrée à son secrétariat. Il n'est envoyé aucune invitation spéciale.

Bulletin Financier

Paris, 19 juin 1907.

Notre Rente s'alourdit un peu, mais le marché est ferme sur la route de la cote. Nos Sociétés de Crédit sont très bien tenues. Le Crédit Foncier se retrouve à 668, le Crédit Lyonnais à 1.141, le Comptoir National d'Escompte à 673, (La Société Générale à 607.

Les obligations nouvelles 5 0/0 du chemin de fer de Victoria Nilsas se negocient à 441. L'obligation 5 0/0 Gaïl Ani Chemin Railway remboursable à 520 fcs se retrouve à 478-50.

La Caisse n'a pas varié à 71. La Mutuelle Coloniale est bien tenue à 68. Les Mines de Barytes Françaises s'échangent à 447. Les charbonnages hongrois de Kolosvar restent au bonne tendance à 135. La Société Industrielle d'Alsace est ferme à 358.

Les Mines et alluvions de Serbie ont eu de bonnes demandes à 434 ; les travaux préparatoires ont donné des résultats encourageants.

On parle beaucoup de la nouvelle Cie Française des Phosphates de la Floride ; les actions se vendaient obtenues à 150 fcs jusqu'au courant mois, payables 50 fcs à l'appui de la demande et 100 fcs après l'approuvé.

Aujourd'hui ont été introduites à 121 fcs les actions de l'Ouest Mercury Mines.

Les actions des automobiles Peisheyre sont recherchées aux environs de 40 fcs ; l'usage de ces voitures n'est plus à faire.

Nos clients de la Bourse sont fermes.

Suite de la Kermesse

Mercredi 26 juin
sur la Place du Théâtre à 8 h. du soir
Grande Fête de nuit
Eclairage électrique. — Cartonnages. — Grande Roue. — Attractions diverses. — Buvette. — Musique.
Feu d'artifice
Prix d'entrée : 25 centimes

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BISINCHI. — M. Anziani, adjoint au maire de Bisinchi, a été suspendu de ses fonctions.

***

CORTE. — Le 14 juin courant, M. le Commissaire de Police était informé qu'une discussion assez sérieuse entre femmes avait eu lieu sur les bords du Tavignano, à l'Ouest de la Citadelle.

Ce magistrat se rendit aussitôt sur les lieux, il y trouva la demoiselle Simonetti Dévote, étendue à terre, inanimée.

Le commissaire ordonna de transporter la victime à son domicile, pendant qu'il procédait à l'enquête.

L'inculpée présumée fut retrouvée au quartier des Calanche, et fut mise en état d'arrestation.

Conduite devant M. le Procureur de la République, elle a déclaré se nommer Marcelli Angèle-Marie, âgée de 17 ans, née à Piedigriggio, domiciliée à Corte.

Elle reconnaît avoir frappé la demoiselle Simonetti Dévote, ajoutant qu'elle aurait fait plus, si des gens n'étaient intervenus pour les séparer.

Après l'interrogatoire, M. le Procureur de la République l'a fait conduire à la maison d'arrêt.

M. le docteur Domibili, qui fut aussitôt mandé par le famille de la demoiselle Dévote, n'a pu se prononcer définitivement sur l'état de la victime qu'à la troisième visite, alors qu'il était en présence du Parquet, qui s'était transporté au domicile pour y faire des constatations.

La scène survenue entre les deux femmes est uniquement dûe à un sentiment de jalousie de la part de Mlle Marcelli Angèle.

***

BONIFACIO — Notre vénéré curé, M. Martin Poli, vient d'être nommé curé archiprêtre de Sartène. Les hautes qualités de cœur et d'esprit qui distinguent M. Poli l'ont désigné au choix de Mgr Deanti pour la cure si importante de Sartène. A l'heure où nos gouvernants semblent avoir pris à tâche de détruire notre religion catholique, si, le curé Poli, nous le disons sans flatterie, sera à la hauteur de sa mission. Les Bonifaciens l'ont déjà vu à l'œuvre ; ils savent qu'il a su défendre leurs droits de catholiques avec compétence et dévouement. Grâce à son initiative, des œuvres puissantes ont été créées. Notre digne pasteur a même su réveiller chez ses oailles la foi religieuse qui semblait, un instant, assoupie, en ce siècle de matérialisme et de scepticisme à outrance... Aussi, la population bonifacienne nourrissait-elle pour M. le Curé une estime et une vénération toutes particulières qu'a vivifiant encore les épreuves de l'heure présente... Nous exprimerons donc, le sentiment unanime en adressant à M. le curé Poli toutes nos félicitations pour l'avancement dont il est l'objet. En même temps nous l'assurons des regrets que provoquera son départ de notre ville qui gardera, encore longtemps, de son vénéré curé le meilleur souvenir.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 24 juin

Thermomètre — 7 heures du matin : 19 ; à midi : 22 ; 3 heures du soir : 21 ; Maxima : 25 ; Minima : 18 6.

Baromètre — 7 heures du matin, 765 mm ; à midi, 765 ; à 3 heures du soir, 766 mm.

Vent — Dans la matinée, calme. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Embellissements de la Ville

Puisque nous sommes dans la période des embellissements de la Ville, pourquoi ne pense-t-on pas à continuer la plantation de platanes jusqu'à la fin du boulevard Paoli ? Ce long boulevard, flanqué de ces plantes, présenterait, aux étrangers qui nous font l'honneur d'une visite, un coup d'œil féerique, tandis que ces arbres rendraient un double service à la population bastiaise ; la beauté et l'hygiène.

En visagrant que la dépense ne serait pas trop lourde, nous vous prions d'espérer que notre municipalité voudra bien prendre en considération notre désidérata.

***

Distinction méritée

Nous apprenons avec plaisir que le fidencier bien connu de Marseille, M. Ludovic Bouviez, auteur d'ouvrages archéologiques et préhistoriques de la plus grande valeur, vient d'être nommé officier d'Académie.

Toutes nos félicitations.

***

Etablissements pénitentiaires

Ont été nommés surveillants militaires de 3e classe des établissements pénitentiaires de la Guyane, MM. Nicoli Octave-Dominique-Athanase, Pietri Jean-Baptiste, Carit Jean-André, Vesperini François-Jérôme, Croce Joseph Jean, anciens sous-officiers classés pour cet emploi par la commission militaire spéciale.

***

Récompense honorifique

Des mentions honorables ont été décernées à MM. Ambrosini Pierre-Paul, agent de police, à Marseille, le 9 décembre 1906, a été blessé en s'opposant par son courage et son dévouement ; Alessi Charles-Fabrice, agent de police à Toulon, le 25 février 1907, a sauvé au péril de sa vie diverses personnes au cours d'un incendie ; Marty François, brigadier à la 15e légion ter, de gendarmerie, le 30 mars 1907, à Carvionl, a été contusionné en combattant un incendie.

Une lettre de félicitations a été adressée à M. Pieri Antoine-François, cantonnier à Ajaccio, le 23 février 1907, a arrêté un mulet emporté.

***

Distinction

M. Novella, chef de l'*Estudiantina Toulonnaise*, vient d'obtenir au concours de composition organisé par le journal l'*Estudiantina*, sur 303 candidats, le deuxième prix avec médaille en argent.

Toutes nos félicitations.

***

Pilules Suisses

Souffrez vous de la *constipation* ? N'hésitez pas à acheter chez votre pharmacien une boîte de Pilules Suisses. Avec une dépense de *3 à 6 centimes* par jour, vous guérirez rapidement.

***

Convocation

Le samedi 29 juin, à 8 heures et demie, au périnyle du théâtre, conférence *publique et contradictoire* sur « les Syndicats dans la Démocratie » par Albert Fabre, avocat, sous la présidence du camarade Felici, secrétaire du syndicat des maçons, avec les camarades Spanesi Pascal et Leanchini François comme assesseurs.

Une somme de 10 centimes sera perçue à l'entrée pour les frais.

***

Avis

M. Laurenti Joseph-Antoine, maître maçon, à l'Ile-Rousse, prévient le public qu'il ne répond plus des dettes que pourrait contracter sa femme,

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00347

BOURSE DE PARIS

	25 juin —	24 juin
Rentes de 3 0/0 anciens	93 90	94 25
— de 3 0/0 amortis.	95.90	96 25
	ex-coupon.	

Nouvelles Militaires

PROMOTIONS ET MUTATIONS

Paris, 24 juin.

Le *Journal Officiel* publiera demain une importante promotion dans toutes les armes, ainsi que de nombreuses mutations.

Voici celles qui intéressent la subdivision de la Corse.

Génie

M. le colonel Delalande, directeur du génie à Bastia, est nommé directeur du génie à Rouen.

M. le chef de bataillon Lace, chef du génie à Dunkerque, est promu au grade de lieutenant-colonel, et est nommé directeur du génie à Bastia.

Infanterie

M. Brun, lieutenant au 3e rég. d'inf., est promu au grade de capitaine, et affecté au 163e rég. de même arme.

M. Brunetti, lieutenant au 163e d'inf., passe au 30e rég. de même arme.

Service de Santé

M. Pourcines, méd cin aide-major de 1re classe au 163e d'inf., est promu au grade de médecin-major de 2e classe et, maintenu à son poste.

UN Drame de la Jalousie A CHERBOURG

Cherbourg, 24 juin.

Aujourd'hui, le nommé Quilichini, récemment libéré du service militaire accompli dans la marine, a tiré deux coups de revolver sur le nommé Santandrea, marin.

Santandrea a été très gravement atteint ; il ne peut manquer de succomber à ses blessures.

Quant à Quilichini, il a été immédiatement arrêté.

La cause de ce drame est la jalousie.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Le Procès DES ANTIMILITARISTES

Paris, 24 juin.

Aujourd'hui ont commencé devant la Cour d'assises de la Seine les débats du procès intenté aux douze signataires de l'affiche antimilitariste, placardée le 21 avril dernier sur les murs de Paris.

Ces individus sont poursuivis pour excitation au meurtre.

Le président a procédé à l'interrogatoire des accusés qui ont tous protesté contre les mesures d'exception dont ils étaient victimes. Ils n'ont d'ailleurs pas désavoué leurs théories, et ont soutenu que les soldats ne doivent pas tirer sur les citoyens. Aucune loi ne les y oblige.

Le Réquisitoire

L'organe du ministère public a pris la parole après les interrogatoires et l'audition des rares témoins.

Il a fait le procès des théories homicides qui sont les théories antimilitaristes et a réclamé un châtiment exemplaire contre tous les accusés.

L'audience a été ensuite levée et renvoyée à demain pour les plaidoiries.

Démonstration Navale

Trois croiseurs sont prêts à appareiller

Toulon, 24 juin.

Le Ministre de la Marine a envoyé au vice-amiral Marquis, préfet maritime de Toulon, l'ordre de faire compléter les approvisionnements des croiseurs *Condé, Desaix* et *Duchayla*, et de les tenir prêts à prendre la mer au premier signal.

On ignore la destination de cette force navale.

Le bruit d'une démonstration navale court avec persistance, et cause une grande émotion, car rien ne la faisait prévoir.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Aisne

Paris, 24 juin.

Les électeurs de la première circonscription de Saint-Quentin étaient convoqués hier, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Hugues, républicain, décédé.

Trois candidats étaient en présence.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

M. Bingnier, socialiste, a obtenu 7250 voix ;

M. Frédéric Hagues, républicain, en a obtenu 7,150 ;

M. Leduc, libéral, a obtenu 2386 voix.

Il y a ballottage.

***

Aux élections générales de mai 1906, M. Hagues avait été réélu par 9.306 voix contre 8.109 à M. Caulier, socialiste.

Creuse

Paris, 24 juin.

Le collège électoral de l'arrondissement de Boussac était appelé, hier, à élire un député en remplacement de M. Jean Jadet, dont l'élection avait été invalidée.

Trois candidats étaient en présence :

M. Jean Jadet, radical-socialiste, a obtenu 3848 voix ;

M. Lacotre, radical-socialiste, en a obtenu 3790 ;

M. Guillemot, professeur, radical-socialiste, a obtenu 1334 voix.

Il y a ballottage.

***

Aux élections générales de 1906, M. Jadet avait été réélu par 4.339 voix contre 3.029 à M. Lacotre et 2,346 à M. Guillemot.

L'ANNIVERSAIRE *de la mort* du président Carnot

Paris, 24 juin.

A l'occasion de l'anniversaire de la mort du président Carnot, M. Fallières s'est rendu, cet après-midi, au Panthéon.

Le Président de la République a été reçu par le fils du regretté président.

M. Fallières a déposé une magnifique palme sur le tombeau de son prédécesseur.

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

INTERVIEW de M. CLÉMENCEAU

Paris, 24 juin.

Interviewé par des journalistes sur les événements du Midi, M. Clémenceau leur a fait les déclarations suivantes :

« La situation n'est plus grave. Une très forte détente s'est produite à Narbonne, où chacun semble résolu à s'abstenir de toute manifestation tumultueuse.

» La population narbonnaise entretient les meilleurs rapports avec les troupes chargées du service d'ordre.

» Quant aux autres centres de l'agitation, ils sont entièrement pacifiés. »

Le Conseil Municipal de Nimes au Ministère de l'Intérieur

Il réclame la mise en liberté de M. Ferroul et des membres du Comité d'Argelliers.

Paris, 24 juin.

Le Conseil municipal de Nimes a envoyé une délégation, sous la présidence de son maire, auprès de M. Clémenceau, président du Conseil.

La délégation s'est présentée, ce matin, à la place Beauveau, et a été immédiatement reçue par M. Clémenceau.

Elle a respectueusement sollicité la mise en liberté provisoire de M. Ferroul, maire de Narbonne, ainsi que celle des membres du Comité d'Argelliers.

M. Clémenceau a déclaré que le gouvernement était tout disposé à se montrer bienveillant envers les personnes arrêtées pour excitation à la révolte. Il tient à amener le calme dans les esprits et à apaiser les populations viticoles exaltées.

Mais le président du Conseil a mis une condition à la réalisation de la faveur sollicitée. Il exige que les maires démissionnaires du Midi reviennent sur leur décision et reprennent immédiatement la direction des affaires communales.

L'ODYSSÉE de Marcellin Albert

L'apôtre était caché dans un clocher

Paris, 24 juin.

Le « Journal » raconte que pendant les quelques jours où il parvint à se dissimuler aux recherches de l'autorité judiciaire, Marcellin Albert logea dans le clocher de l'église d'Argelliers.

Ses amis lui apportaient, à la dérobée, des vivres et toutes sortes de victuailles.

Ils tenaient l'apôtre au courant du mouvement et lui transmettaient ses ordres aux populations.

PROCLAMATION de Marcellin Albert

Narbonne, 24 juin.

Marcellin Albert a adressé *à tous les vignerons de France* la proclamation suivante :

« A l'heure où paraîtront ces lignes je serai sûrement incarcéré. Mes crimes ? J'ai fait crier à tout un peuple de meurt-de-faim, sa détresse et son droit à la vie ; partout et toujours j'ai prêché le calme et le respect de l'autorité. On nous répond par la violence et l'arbitraire.

Camarades de misère !

« On espère, par notre disparition, briser vos énergies et étouffer votre plainte, on ne nous connaît pas ; restez sur vos positions acquises, sans provocations, mais sans faiblesse, hardis et confiants. Vous êtes trop nombreux à souffrir pour que, tôt ou tard, et je l'espère bientôt, justice ne vous soit enfin rendue. Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi. Aujourd'hui, l'épreuve ; demain, le triomphe. Vivent la justice et la liberté ! »

Signé : MARCELLIN ALBERT.

L'Arrivée de Marcellin Albert A TOULOUSE

Toulouse, 24 juin.

Marcellin Albert, contre lequel les autorités judiciaires n'ont encore exécuté aucun mandat d'arrêt, est arrivé ce matin, à onze heures, à Toulouse.

Il est reparti, dans le plus strict incognito, pour Narbonne à une heure de l'après-midi.

A NARBONNE

Narbonne, 24 juin.

Marcellin Albert est arrivé à Narbonne, à quatre heures de l'après-midi, venant de Toulouse.

Bien que son arrivée ait été soigneusement cachée, de nombreux amis se trouvaient à la gare, pour saluer le chef de l'agitation.

Le départ pour ARGELLIERS

Marcellin Albert n'a fait qu'une très courte halte à Narbonne, et est reparti presque aussitôt pour Argelliers, où il donnera dans la soirée une grande réunion populaire.

AGDE

Cinquante-quatre fusils Lebel ont disparu

Narbonne, 24 juin.

Des deux cents fusils dont s'étaient emparés les marins du 17e de ligne, cinquante-quatre ont disparu et n'ont pu être retrouvés.

L'autorité militaire a prescrit des recherches.

Le 17e de ligne quitte la ville

Agde, 24 juin.

Le 17e de ligne, en garnison à Agde, a quitté la ville, la nuit dernière, pour une destination gardée secrète afin d'éviter tout incident.

On croit généralement que ce régiment se rendra à Briançon ou à Gap.

Quatre régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie et deux batteries d'artillerie assurent l'ordre.

Agde, 24 juin.

Au moment où le 17e d'infanterie allait quitter son ancienne garnison, un service d'ordre très rigoureux avait été établi.

Quatre régiments d'infanterie, un régiment de dragons, deux batteries d'artillerie et deux cents gendarmes occupaient toutes les places et avenues de la ville.

Les soldats du 17e ne se sont livrés à aucune manifestation au moment de leur départ.

Les Morts du Jour

Madame Deschanel

Paris, 24 juin.

On annonce la mort de Mme Emile Deschanel, veuve du regretté professeur au Collège de France, et mère de M. Paul Deschanel, ancien président de la Chambre des députés.

EN ANGLETERRE

A la Chambre des Communes

Discours du premier Ministre contre les Lords

Londres, 24 juin.

M. Campbell Bannerman, premier ministre, a présenté, aujourd'hui, à la Chambre des Communes une motion contre les pouvoirs de la Chambre des Lords.

Le premier ministre a fait appel à la majorité libérale pour lui faire voter l'abolition de certains droits des Lords, qui ne sont pas les élus directs du peuple Anglais.

M. Balfour a donné la réplique au nom des conservateurs.

CHIRURGIEN-DENTISTE

M. ÉDOUARD NICOT

Diplômé de l'Ecole Dentaire et de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat en concours des Hôpitaux

CABINETS DENTAIRES :
AJACCIO, 20, Cours Grandval
BASTIA, 28, Boulevard Paoli

Atelier spécial de prothèse
pour la fabrication des dentiers

Extractions sans douleur. Obturations ciment, émail, amalgame platine aurifications, nettoyages et émaillage des dents. Dents artificielles, dentiers, appareils de tous systèmes, vulcanite, celluloïde, or, etc. Bridge Work. Redressements.

AVIS. — Nous informons les personnes qui ont des pièces d'anciens systèmes cassées ou défectueuses que nous nous chargeons de les réparer.

Cabinets ouverts
de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir.

Café des Gourmets

Boulevard Paoli, 23, Bastia

A partir de 3 heures
GLACES
Crème Vanillée et Fraise
SERVICE EN VILLE

Bière Tourtel
Brune et Blonde
SANDWICHS

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE BANYULS
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois frères
BASTIA (Corse)
Apéritif
Digestif
Fortifiant

Déménagements
pour tous les pays
Prix très réduits

Cadres de déménagements, garde meubles pour entreposer le mobilier. Camionnage et emballage soignés
Agence Maritime, 7, route du Cap, Bastia.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Saison Printemps-Eté 1907
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe dernier modèle en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
LA BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

Demandez et offrez dans tous les Cafés PAMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907
NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON A ÉTÉ
Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline
APPRÊT DU NEUF
Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama
TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
MORDORÉ — ROUGE CERISE — GRENAT DE FRANCE
Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.
CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

L'Ajaccienne
Chant
avec accompagnement de piano
3e édition. En vente à 1 franc
Librairie de Peretti à Ajaccio

Maladies des **VOIES URINAIRES**
en une seule séance guérison radicale des
RÉTRÉCISSEMENTS
sans douleur et sans effusion de sang
DOCTEUR VERNAY

HUNYADI JANOS
LA MEILLEURE EAU PURGATIVE NATURELLE
Exiger le nom ANDREAS SAXLEHNER

PÉTROLE HAHN
NIL MELIOR
TRÉSOR DES CHEVEUX
Gros : F. VIBERT L'ne DE CHIMIE
60, AVENUE DES PONTS - LYON

ANÉMIE
PALES COULEURS
FLUEURS BLANCHES
NEURASTHÉNIE
CROISSANCE
CONVALESCENCE
de toutes Maladies
GUÉRISON RADICALE en **20 JOURS**
par l'**ELIXIR de St VINCENT de PAUL**
Seul Ferrugineux combinable ou mangeant pas
CONFITURE de St VINCENT de PAUL

Journal hebdomadaire illustré
Chroniques, Romans, Modes, Causeries d'Art, Musique, Concours, etc.
La Famille
900.000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
13 rue du Cadet PARIS

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus, à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilité la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 175
MERCREDI 26 JUIN 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal.
Vente divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Insertions, 0,10 — Judiciaires, 0,25
ABONNEMENT (Payable d'avance)
Union Postale, et Colonies Françaises

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Saints Jean et Paul.
Soleil: (heure nationale)
Lever. 3 h. 56 m — Coucher. 7 h. 12 s.
Dernier quart., le 2 Nouv. Lune, le 10,
Fête de Demain Saint Gallican.

25 JUIN

Le Vote de Confiance

La Chambre, par 347 voix contre 223, a maintenu au ministère la confiance dont elle l'avait fait bénéficier mardi. C'est un vote logique. On ne se fût pas expliqué qu'après avoir donné l'autre jour un blanc-seing au président du Conseil, elle le blâmât hier d'en avoir usé conformément aux déclarations, d'ailleurs précises, qu'il avait faites. Les déplorables incidents qui ont justement ému le pays ne pouvaient, au point de vue parlementaire, modifier l'aspect initial de la question.

En annonçant qu'il était résolu à prendre les mesures indispensables pour que force restât à la loi, M. Clémenceau avait par là même indiqué qu'il mettrait les troupes en mouvement afin de triompher le cas échéant des velléités de résistance aux ordres de l'autorité publique.

Et les instructions qu'il avait données à cet égard montrent suffisamment le souci qu'avait le gouvernement d'éviter tout acte de répression qui ne serait pas rigoureusement imposé par les circonstances. Comment l'eût-on avec justice rendu responsable de faits individuels échappant à toute prévision et qui sont surtout du domaine de la fatalité ?

Si la politique suivie par le cabinet au début de l'agitation des vignerons du Midi prêtait le flanc à la critique, ce n'est pas hier que cette critique pouvait utilement se produire et entraîner une sanction. La Chambre l'a comprie. Elle a compris qu'elle risquait, en suivant la voie dans laquelle s'efforçaient de l'engager les interpellateurs et leurs auxiliaires, de compromettre plutôt que de faciliter l'œuvre de rétablissement de l'ordre public et de pacification entreprise. Et cela aussi a été d'un très grand poids dans sa décision.

Le vote qu'elle a émis, et par lequel elle n'a pas hésité à associer sa responsabilité à celle du ministère, ne saurait lui être reproché. Il lui fait au contraire honneur.

Aussi bien, il convient de reconnaître que le président du Conseil lui avait tenu un langage propre à l'affermir dans les résolutions viriles. On peut adresser aux méthodes de gouvernement de M. Clémenceau tous les reproches qu'on voudra ; il en est un qu'on ne saurait équitablement lui faire à lui-même : c'est de manquer de crânerie. Il en a donné hier une nouvelle preuve, et assez méritoire, en osant dire que dans cette affaire du Midi viticole, il y avait à la base un « mal profond dont on avait trop négligé de parler : l'affaissement de certains caractères». C'est ce que, sous une autre forme, nous disions nous-mêmes, à la même heure. On eût pu croire que la Chambre n'accueillerait pas sans protestations une pareille affirmation, par laquelle elle pouvait, jusqu'à un certain point, se considérer elle-même comme indirectement atteinte. Nullement. Et c'est par des applaudissements nourris qu'elle a dans son ensemble salué ces fières paroles du président du conseil : « Si nous sommes incapables, si nous sommes légers, si nous sommes brutaux, nous avons au moins le mérite de savoir prendre nos responsabilités et de n'avoir pas peur. »

Et la Chambre aussi a voulu prouver qu'elle n'avait pas peur.

Le gouvernement puisera dans cet appui une force nouvelle « pour assurer — conformément aux termes de l'ordre du jour — le respect de la loi et hâter la pacification du pays ». Il faut espérer qu'un prompt retour à la raison, dont il semble qu'il y ait déjà d'heureux symptômes, lui facilitera là-bas cette tâche délicate La Chambre d'abord, le Sénat ensuite peuvent l'y aider dans une large mesure en poursuivant rapidement et en mesant à bien l'étude de la question viticole et la solution du problème complexe qu'elle comporte. Le sentiment que les pouvoirs publics restent sensibles aux misères des vignerons du Midi et désireux d'y porter remède, en dépit de leurs regrettables écarts, fera beaucoup pour cette pacification si ardemment et si unanimement désirée.

(Le Temps).

LA KERMESSE

Le grand succès de la Kermesse a démontré, une fois de plus, ce que peut l'initiative privée, secondée par la bonne et excellente population bastiaise.

Plus de quatre mille personnes, grands et petits, ont envahi dimanche la place du Théâtre, entièrement transformée.

Et c'était bien le peuple, le vrai peuple de Bastia, qui courait, s'amusait, allait d'une attraction à l'autre, admirant les prodiges d'ingéniosité et d'élégance que les dames vendeuses avaient déployés dans l'organisation de leurs comptoirs.

Quatre comptoirs, d'un goût parfait, contenaient les objets les plus divers.

Nul ne pouvait résister aux appels, aux sourires de ces charmeresses !

Quiconque s'approchait, était aussitôt appréhendé, entouré .. et il fallait s'exécuter de bonne grâce, et payer sans marchander.

Deux dames, blondes, sous un grand parasol rouge débitaient des *panzarotti* d'un prix inestimable, si on en juge par la recette.

Un magicien et une gentille magicienne débitaient la bonne aventure.

Sous les arcades du Théâtre, le Buffet et la Buvette, somptueusement installés, étaient desservis par un essaim de jeunes dames et de gracieuses jeunes filles, dans leurs plus beaux atours, et qui n'avaient pas leurs pareilles pour extorquer à leurs clients de passage, des prix trop forts pour d'exquises friandises.

Carlofonda et grande roue ont eu un succès fou.

Au Théâtre, deux représentations, l'une de jour, l'autre de nuit, données par la Jeunesse catholique, ont dérivé la foule avec le *Matrimonio di Fiffina*.

Et toute la journée, la Lyre Bastiaise, sur la terrasse du Théâtre, a égayé la fête des meilleurs morceaux de son répertoire.

La recette a donc été bonne, elle aurait été encore plus forte, si Monsieur Liberio n'était venu, vers 7 heures, troubler la soirée, et empêcher la fête de nuit projetée.

Seuls, les deux Jablokoff, gracieusement prêtés par l'entreprise Favier, pouvaient résister à ses rafales, et répandre leur éblouissante lumière sur la foule malgré tout accourue.

Aussi, le Comité se propose-t-il de donner la fête de nuit, aujourd'hui mercredi, à moins que le temps ne vienne contrarier ses projets.

Syndicat des Chargeurs

La réunion du SYNDICAT DES CHARGEURS en formation, est fixée au jeudi 27 juin, à 8 heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville, salle des séances du Conseil municipal.

Ce que disent les Journaux

La République Française

Sur l'arrivée de Marcellin Albert à Paris :

« On ne veut accepter que sous bénéfice d'inventaire les détails qui nous sont communiqués de la place Beauvau sur la visite inopinée que M. Marcellin Albert a faite au président du Conseil ; M. Clémenceau représente et raconte les choses comme il l'entend. Il est bien possible, au surplus, que, dans un duel oratoire entre le chef du ministère et le vigneron d'Argelliers, l'avantage ne soit pas resté au dernier. La partie n'était pas égale, et l'on sait du reste qu'il est moins difficile à M. Clémenceau de prononcer un discours, que d'arrêter une révolte. Cependant, le fait même de la démarche de M. Albert n'est ni d'un plaideur, ni d'un révolté ; elle n'est pas non plus d'un fayard, et l'attitude de l'homme qui, sous le coup d'un mandat d'amener, après avoir échappé aux hommes de la police, vient trouver le ministre qui a ordonné les poursuites et discuter avec lui, ne manque ni d'allure, ni de crânerie ».

Le Rappel

Comme quelqu'un demandait hier soir à M. Clémenceau si son visiteur de la matinée était arrêté, le président du Conseil a répondu, paraît-il : « Marcellin Albert a pris des engagements vis-à-vis de moi, je crois qu'il les tiendra, car il me semble de bonne foi. J'ai un dernier atout pour obtenir l'apaisement, je le joue ». Il faudrait donc croire que Marcellin Albert ne sera pas mis en prison, c'est peut-être une bonne chose ; mais dans ce cas, il aurait été plus simple, soutiendront d'incorrigibles ronchonneurs, de ne pas lancer contre lui de mandat d'amener ».

Le Soleil

Marcellin Albert étant simplement venu de son village à Paris et déroutant les procureurs de la République et les agents de la sûreté générale, a été frapper à la porte du président du Conseil. « Je viens, lui a-t-il dit, vous demander de relâcher les prisonniers et retirer les troupes, et l'ordre troublé sera rétabli ». Il a pleuré, raconte Clemenceau ; il ne pleure pas, lui, le père farouche, le massacreur goguenard. Il n'a pas été ému en face de ce paysan, dont on a emprisonné les compagnons et enrangé les villages ; ce sont là des sentiments étrangers au cynique arrivé au pouvoir à travers les émeutes et les catastrophes. Albert s'est livré pour délivrer ses amis, et Clémenceau sait le tenir, ne voyant pas que cet homme du peuple le domine par la grandeur du caractère et déjoue ses plans par l'habileté et la rugosité de ses paroles et de ses actes ».

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

LORETO DI-CASINCA. — La famille Joseph Marchelli, de Loreto-di-Casinca, si honorablement connue dans le canton de Vescovato, vient d'être cruellement frappée dans son plus chères affections.

Le jeune Mathieu Marchelli, âgé de 19 ans, quittait, le 17 du courant, son domicile en compagnie de ses frères et sœurs, se rendant à la Canonica pour divers travaux des champs ; sa journée terminée, il eut la malencontreuse idée de vouloir se baigner. Mais ne sachant pas nager, cette imprudence devait lui coûter la vie. A peine était-il entré dans l'eau, qu'il disparaissait.

---

71 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XXII

LE JEU DE LA GUERRE ET DU HASARD

Alcide, sans articuler une parole, sortit. L'officier était entré dans une pièce voisine, où plusieurs personnes parlaient à haute voix. Même, à diverses reprises, des cris aussitôt étouffés, retentirent.

Cette pièce où Alcide attendait, encore meublée d'un haut dressoir, d'une table et de chaises, était une salle à manger. Soudain, le géant tressaillit. Etait-ce une hallucination de son ouïe ? Il avait cru entendre, dans la chambre voisine, une voix à lui bien connue. La voix de Frédéric ! Dès lors et subitement, il put penser. Mais non, ce n'était pas possible ; il s'était trompé. Cette voix, ce n'était pas celle de son lieutenant. Ces gueux de Prussiens ne l'avaient-ils pas fusillé ? Cependant, il écouta.

L'officier, en pénétrant dans la chambre voisine, en avait refermé, sur lui, la porte, de sorte que le pauvre Alcide ne distinguait qu'un murmure confus de voix dominées, parfois par un cri rauque ; un cri de douleur, assurément.

Que se passait-il donc là-dedans ? Pour la deuxième fois, Alcide crut entendre la voix de Frédéric ! Alors, affolé, tout tremblant, curieux, il se leva et marcha vers cette porte, bien décidé à l'ouvrir...

Mais il s'arrêta net, n'osant pas aller plus loin.... non par crainte d'un châtiment que conque : n'avait-il pas fait le sacrifice de sa vie ?... mais, ayant peur de perdre tout à coup cet espoir, chimérique hélas ! qu'il caressait cependant : Frédéric n'était pas mort !

Oui, sans doute, cette espérance était folle ; mais il voulait la garder le plus longtemps possible ! Il se ranit, angoissé. Son cœur battait.

Il prêtait l'oreille à tous les bruits venant de la chambre voisine ; mais il n'entendit plus la voix dont le timbre bien connu avait attiré son attention.

Même le brouhaha qui retentissait tout à l'heure cessa subitement. Pourquoi ? Ce silence, plus profond, troublait Alcide davantage encore. Son esprit, longtemps inactif, travaillait à present, en raison directe de son repos involontaire et prolongé.

Les idées passaient en son cerveau avec une excessive rapidité, et, quelque effort qu'il fit, il ne parvenait pas à les fixer pour les examiner et en tirer de judicieuses déductions.

Vainement, il se demandait comment il était venu là et pourquoi il y était, car, depuis le moment où il avait entendu les détonations du feu de peloton, qui, selon toute vraisemblance, avait tué Frédéric, il ne s'était préoccupé en aucune façon de ce qui s'était passé autour de lui. Il avait été comme anéanti.

Même, il avait suivi, machinalement, l'officier qui l'avait amené là. Soudain, le même bruit confus s'éleva de nouveau à quelques pas de lui, et il distingua nettement, cette fois, la voix ! Tout frémissant, car il était sûr de ne s'être point trompé, il se leva et marcha de rechef vers la porte, qui s'ouvrit brusquement.

Alors, Alcide faillit tomber à la renverse. Frédéric, souriant, se tenait sur le seuil. Le géant jeta un cri de joie, fit deux pas en trébuchant, et se jeta dans les bras de son officier

— Mon lieutenant ! fit-il. Ah ! je ne m'étais pas trompé ! Oui, j'avais reconnu votre voix ! Tonnerre, je n'ai plus de jambes !

Des hoquets le secouaient. Il ne pouvait plus parler. Il éprouvait une émotion poignante. Frédéric ne s'expliquait pas son transports. Il l'interrogea.

— Je croyais qu'ils vous avaient fusillé ! dit-il.

— Brave garçon ! fit l'officier allemand, qui était sorti de la chambre, derrière Frédéric, et qui avait assisté à cette scène, non sans être touché par l'exclamation d'Alcide.

Puis, se tournant vers Frédéric :

— Je vais vous faire servir à déjeuner, dit-il ; vous devez tomber d'inanition, car vous n'avez rien pris depuis hier.

Frédéric sourit.

— Ma foi, déclara-t-il, j'avoue que je me mettrai volontiers à table.

— Venez donc, reprit l'officier.

Et, s'adressant à Alcide :

— Suivez-nous, ajouta-t-il.

Un instant après, Frédéric avec son fidèle camarade, s'installaient devant une table bien servie ; un ulan les servit. Alcide était impatient d'interroger son chef, de savoir ce qui s'était passé ; de connaître le pourquoi de la sollicitude des ennemis.

Aussi interrogea-t-il Frédéric avant de toucher à la nourriture, et, pourtant il mourait de faim.

— Enfin mon lieutenant, expliquez-vous ; ma parole, il me semble que je bats la breloque. Je n'y comprends goutte ! Je donne ma langue aux chats. Car enfin, ça tient du miracle, tout simplement ! Les « Prussos », qui devaient nous fusiller, nous hébergent à présent !

Frédéric remplit de vin le verre d'Alcide et le sien.

— A la santé d'abord !

— Merci bien, mon lieutenant, à la vôtre !

Ils trinquèrent et burent. Puis Frédéric, tout en mangeant, fournit les explications demandées.

— Oui, commença-t-il, nous l'avons échappé belle ! Sans une circonstance vraiment providentielle, à cette heure, mon pauvre Alcide, nous serions morts !

(A suivre).

salt. Ses frères et sœurs qui se trouvaient à une petite distance, accoururent, il était déjà trop tard.

Le corps fut transporté le soir même à Loreto, où le lendemain eurent lieu les obsèques au milieu d'une affluence de parents et d'amis venus de tous les cantons environnants.

***

PATRIMONIO. — Notre village était en deuil vendredi dernier ; il assistait, on peut dire au complet, aux obsèques de M. Paul Leandri, propriétaire, ancien maire, enlevé à l'affection des siens après une courte maladie. Pendant quarante ans, M. Paul Leandri administra comme chef de la municipalité, cette belle commune de Patrimonio, dont il contribua largement au développement et au bien-être. L'empressement du canton de Saint Florent à l'accompagner à sa dernière demeure prouve largement combien cette mort a soulevé d'unanimes regrets et combien de respect entourait l'homme de bien qui vient de disparaître. M. Paul Leandri était âgé de 81 ans.

Le deuil était conduit, en l'absence du fils du regretté défunt, par M. le docteur Sallicetti, de Bastia, entouré de nombreux parents et amis, accourus des cantons du Cap et du Nebbio. L'inhumation a eu lieu en terre familiale.

Nous prions M. Louis Leandri et sa sœur, ainsi que leurs nombreux parents de vouloir bien croire à la large part que nous prenons au deuil qui les frappe si cruellement. — S.

***

CAMPILE. — Voici le discours qui a été prononcé par Mme Angèle Pasqualini aux obsèques de Mme Dévote Franceschi :

Mesdames, Messieurs,

Avant de nous séparer à jamais du cercueil qui contient la dépouille mortelle de Mme Franceschi Dévote, permettez-moi d'adresser un dernier adieu à celle que la mort vient de nous ravir si cruellement.

L'émotion qui m'étreint est trop forte, ma voix est trop faible pour pouvoir m'acquitter dignement de la poignante mission que je remplis. Aussi veuillez m'excuser, mes dames et messieurs, si je reste au dessous de ma tâche.

Fille du docteur Pasqualini de Campile, sœur du célèbre Timothée Pasqualini, Mme Franceschi fut élevée dans des sentiments d'honnêteté et de droiture capables de rendre les âmes fortes et courageuses.

Une union ainsi ne pouvait nous rien offrir qui devaient le rendre une femme accomplie.

Mariée, dans tout l'éclat de sa jeunesse, à M. Franceschi, membre de l'une des familles les plus honorables de Pietrocorbara, elle se consacra toute entière aux devoirs de son nouvel état.

Au foyer domestique elle goûta les joies de l'épouse, de la mère, et dans chacune des étapes de son existence se montra toujours à la hauteur de son rôle, donnant en toute circonstance, à tous les siens, l'exemple du devoir.

D'un caractère franc, affable et bon, Mme Franceschi ne s'attirait partout que sympathies et amitiés.

D'une intelligence supérieure, elle était très estimée dans tout le village ; tous ses parents et amis n'osaient rien entreprendre sans lui demander conseil.

La foule qui suit sa dépouille, les larmes qui coulent de tous les yeux nous attestent, nous montrent que nous faisons aujourd'hui une grande perte à laquelle nous ne nous attendions pas.

Pleurez, parents et amis éplorés, pleurez avec moi notre chère disparue, et si vos larmes coulent trop amères, songez que une population y joint les siennes.

Et maintenant, chère et regrettée Mme Franceschi, que votre belle âme jouit en repos de la récompense éternelle, dans le vos vertus, n'oubliez pas ceux que vous laissez sur la terre.

Songez à votre mari inconsolable, à vos enfants éplorés, songez à l'angoisse qui serre le cœur de tous les vôtres, et pour calmer une douleur si intense, priez pour ceux que vous abandonnez.

Adieu, chère Mme Franceschi ! Dormez en paix.

Soirées Familiales du Lycée

La reprise des soirées familiales d'été, différée jusqu'à ce jour par suite de l'instabilité de la température, aura lieu mercredi 26 juin, à 8 heures et demie.

Le Proviseur du lycée a l'honneur de prier les parents des élèves et les amis du lycée, désireux d'assister à ces soirées, de se faire délivrer des cartes d'entrée à son secrétariat. Il n'est envoyé aucune invitation spéciale.

Un Triomphe

Je ne trouve pas d'autre mot pour dire l'énorme, l'incroyable succès de la Kermesse de dimanche. Jamais fête populaire n'eut un pareil retentissement. Jamais surtout aucune réjouissance publique ne présenta ce cachet de bienséance, de distinction.

Je me réserve le plaisir de vous narrer en détail la mémorable journée. Car ce n'est pas en quelques mots hâtifs que je pourrais dire ce qu'elle a été pour les Bastiais, accourus en foule et conquis aussitôt par la grâce de l'accueil et le sourire des vendeuses.

Aucune ombre au tableau. Le libeccio seul, enfant terrible de notre Corse, devait, d'un caprice rageur, troubler la fête de nuit.

Mais, ne le maudissons pas. Car son intervention tapageuse nous vaut une autre soirée agréable sur cette même place du Théâtre, désormais légendaire.

Ce soir donc, nouveau rendez-vous, dans le même décor, à la même clarté des globes électriques. Des comptoirs, absolument dévalisés par les acheteurs généreux, il ne restera que des étalages minia-tures où seront offerts les rares articles non vendus. Les mêmes jolies vendeuses, empressées et reconnaissantes, vous accueilleront du même sourire. La buvette, aussi bien fournie, aussi bien servie mettra ses rafraîchissements à la portée de toutes les bourses.

La *Cartolinata* qui eut tant de succès dimanche remettra en circulation les mêmes mystérieux billets, promeneurs des plus charmantes surprises.

Sous les arbres, la *Lyre Bastiaise* jouera les meilleurs morceaux de son répertoire.

Enfin, un grand feu d'artifice sera le bouquet final de ces réjouissances inoubliables, auxquelles le bon peuple bastiais a fait un si bel accueil.

A ce soir ! Que dans la même pensée d'entente cordiale, toutes les classes de notre société fraternisent à nouveau pour la plus grande joie de tous.

Suite de la Kermesse

Mercredi 26 juin
sur la Place du Théâtre à 8 h. du soir
Grande Fête de nuit
Eclairage électrique. — Cartolinata. — Grande Rouc. — Attractions diverses. — Buvette. — Musique.
Feu d'artifice
Prix d'entrée : 25 centimes

Bulletin Financier

Paris, 25 juin 1907.

Le marché est mauvais. Notre Rente 3% clôture à 99.37. Tous les Fonds Etrangers sont plus ou moins en réaction. Parmi nos grands Etablissements de Crédit, le Crédit Lyonnais est en perte insignifiante de quelques points. Le Crédit Foncier se retrouve à 668, le Comptoir National d'Escompte à 670, la Société Générale à 602.

Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia, à 495, représentent une capitalisation supérieure à 5 60 0/0. L'obligation hypothécaire 5 0/0 du chemin de fer de Goyaz est demandée à 448.

La Librairie Gründorff s'échange régulièrement à 130. Nous retrouvons les Mines d'étain de l'Arnoya à 91.50 ; cette société applique toute son activité sur le minerai silicocuivreux, abondant et facile à traiter. La Société française Electrolytique est ferme à 134. L'action ordinaire Bels Gommes et Huiles de la Russie Méridionale est en reprise à 347.

Les Ciments Portland Artificiels de la Toscane restent en bonne tendance à 418.50. La Lithopone est sans changement à 114.

L'action Chiarini et Walker est demandée à 560. La Société d'automobiles d'Obair, à 121, est toujours parmi les valeurs appréciées. Rappelons que les actions de l'Express Motor Cab seront introduites prochainement.

La société des Moteurs et Automobiles Despine, dont nous avons annoncé la formation, n'a pas la charge de perte de fondateurs.

Nos chemins de fer sont moins bien tenus.

Brevet élémentaire des Garçons

Sur les 76 aspirants inscrits, 75 se sont présentés aux examens du brevet élémentaire ; 31 ont été déclarés admissibles aux épreuves orales ;

Ce sont MM.

Agostini Ferdinand.
Agostini Jean-Antoine.
Azzano Victor.
Bienvenuti Philippe.
Bonifacio Pierre.
Casanoggia Erasme.
Cecconi Sébastien.
Carlotchi Antoine.
Franceschetti Jean.
Frattacci Joseph.
Giagnoni Gino.
Giovannoni Paul.
Grisoni Pierre.
Lucchi Pierre.
Marcantony Côme.
Marchioni Toussaint.
Mercury Jean.
Marcocchi Paul.
Olivieri Jean-Baptiste.
Ottaviani François.
Pascal Auguste.
Patri César.
Patri Vincent.
Pelt Duc-Mare.
Prosperi Mathieu.
Sarocchi Charles.
Tellini André.
Tomei Joseph.
Trojani Antoine.
Valenti Antoine.
Vittori Ours Paul.

Département de la Corse

Service Vicinal

Avis d'examen

Un examen pour l'admission aux emplois d'Agents Voyers Cantonaux et d'Agents-Voyers surnuméraires aura lieu à l'Hôtel de la Préfecture d'Ajaccio le lundi 21 octobre 1907 et jours suivants à 7 heures du matin.

Les demandes d'admission devront parvenir avant le 15 septembre 1907, dernier délai, et être adressées à M. le Préfet accompagnées des pièces ci-après :

1. Etat faisant connaître les antécédents du candidat, les travaux qu'il a exécutés, surveillés ou fait exécuter, les études auxquelles il s'est livré, les diplômes ou certificats qu'il se propose de produire au moment de l'examen, et sa situation au point de vue militaire.

2. Expédition timbrée de l'acte de naissance.

3. Certificat de moralité, délivré par le Maire de la commune où il a demeuré depuis deux ans.

4. Certificat de validité et de bonne constitution délivré par un médecin civil et assermenté, constatant qu'il n'est atteint d'aucune infirmité qui puisse l'empêcher de remplir les fonctions d'agent-voyer tant pour les opérations sur le terrain que pour le travail des bureaux.

5. Un extrait du casier judiciaire.

6. Un certificat, s'il y a lieu, des ingénieurs ou Agents Voyers sous les ordres desquels il pourrait être ou aurait pu être employé, indiquant, en outre, la durée de ses services.

Les signatures apposées sur les documents relatés aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-dessus devront être légalisées.

Ne pourront prendre part à l'examen que les candidats justifiant de leur qualité de Français.

Les candidats pourront demander communication du programme des connaissances exigées, aux bureaux de M. l'Agent Voyer en Chef et de MM. les Agents Voyers d'arrondissement.

Pourront être admis, sans nouvel examen, les Conducteurs des Ponts et Chaussées et les Agents Voyers qui justifieront avoir subi avec succès les épreuves suivant un programme au moins aussi étendu que celui exigé pour la Corse.

Les Agents Voyers Cantonaux sont divisés en 6 classes dont le traitement fixe varie de 1 600 francs à 2 600 francs.

Il y a 2 classes d'Agents Voyers surnuméraires aux traitements de 900 francs et de 1000 francs.

Il existe en outre des Agents Voyers auxiliaires à 1,200 francs et 1,400 francs.

Ils participent les uns et les autres aux bénéfices de la caisse des retraites, laquelle y assure les 3/5 du traitement après 30 ans de service, sans conditions d'âge, avec augmentation de 1/30e de ces 3/5 par année en plus de 30 et maximum des 5/6.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 25 juin

Thermomètre — 7 heures du matin : 19 ; à midi : 22 ; à 4 heures du soir : 21.
Maxima : 25 Minima : 18 4.
Baromètre — 7 heures du matin, 765 mm ; à midi, 765 mm ; 6 heures du soir, 766 mm.
Vent — Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Matinées musicales

Jeudi 27 courant à 3 heures, et samedi 29, à 3 heures, chez Mlles Agostini, pour l'audition de leurs élèves.

***

Succès

C'est avec plaisir que nous enregistrons le succès de notre concitoyen M. Tonio Nicolai-Lota, qui vient de subir très heureusement son premier examen de doctorat jaridique.

Nos félicitations à ce lauréat qui est de plus un brillant élève de l'Ecole des Sciences morales et politiques.

***

Convocation

Le samedi 29 juin, à 8 heures et demie, au périscyle du théâtre, conférence publique et contradictoire sur « les Syndicats dans la Démocratie » par Albert Fabre, avocat, sous la présidence du camarade Felici, secrétaire du syndicat des ELEÇONS, avec les camarades Spanetti Pascal et Leschini François comme assesseurs.

Une somme de 10 centimes sera perçue à l'entrée pour les frais.

***

Avis

Le Docteur Xavier Portafax, demeurant à Paris, prévient MM. les commerçants de Bastia que, ayant intenté une action en divorce contre sa femme, née Casagnabère, il ne répond pas des dettes ou engagements que celle-ci pourrait contracter.

***

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

***

A vendre

Un billard avec ses accessoires, appartenant au Cercle de la Méditerranée, rue Abbatucci, 2.

DEMANDER
chez les bons Négociants
les farines
Raoux et Rérolle de Toulouse
Garanties par froment

N. B. — Se méfier des insinuations, diffamations et méchancetés inqualifiables.

RAOUX ET RÉROLLE.

CHIRURGIEN-DENTISTE
M. ÉDOUARD NICOT
Diplômé de l'Ecole Dentaire et de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat et assistant des Hôpitaux
CABINETS DENTAIRES :
AJACCIO, 20, Cours Grandval
BASTIA, 20, Boulevard Paoli
Atelier spécial de prothèse
pour les fabricants des dentiers
Extractions sans douleur. Obturations ciment, émail, amalgame et platine, nettoyages, antiseptie des dents. Dents artificielles, dentiers, appareils de tous systèmes, volumineux, orthodontie, or, etc. Bridge Work. Indemnisation.
AVIS. — Nous informons les personnes qui ont des pièces d'anciens systèmes cassées ou défectueuses, que nous nous chargeons de les réparer.
Cabinets ouverts
de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir.

Nos Dépêches
DU JOUR

BOURSE DE PARIS

	22 juin — 24 juin
Rentes de 3 0/0 anciens	94 25 — 94.25
— de 3 0/0 amortis.	90 25 — 90.75

ex-coupon.

Postes et Télégraphes

Paris, 25 juin.

Le *Journal Officiel* publie une décision du ministre des Postes autorisant la conversion de la recette rurale des postes de Morsiglia en établissement de facteur-receveur.

Nouvelles Militaires

PROMOTIONS ET MUTATIONS

Infanterie

M. Bost, lieutenant au 158e rég. d'infanterie, est promu au grade de capitaine et affecté au 163e rég. de même arme.

Artillerie

M. le capitaine Didier, commandant la 8e batterie du 38e rég., détachée à Bastia, est affecté la direction d'artillerie de Nice.

M. Goyot, capitaitaine d'artillerie breveté, à Angoulême, est nommé au commandement de la 8e batterie du 38e d'artillerie.

***

M. Charton, officier d'administration de 1re classe à la direction d'artillerie de Bastia, passe au Camp de Châlons.

M. Devillers, adjudant au 33e rég. d'artillerie, stagiaire à la direction de Belfort, est nommé officier d'administration de 3e classe, et affecté à la direction de Bastia.

Gendarmerie

M. Soulaire, lieutenant au 134e d'infanterie, est nommé lieutenant de gendarmerie, et désigné pour Vico.

M. Mazen, lieutenant à la 20e légion, à Neufchâteau, passe à la 15e légion ter, est désigné pour commander la section de Prunelli-di-Fiumorbo.

M. Figeanne, lieutenant de gendarmerie à Vico, passe à Château-Gontier.

Tirages financiers

Ville de Paris 1899

Paris, 25 juin.

L'obligation portant le numéro 236.312 est sortie remboursable à 100 000 francs.

Les obligations portant les numéros 331.242 et 326.818 sont remboursables chacune à 10.000 francs.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Le Procès DES ANTIMILITARISTES

L'acquittement

Paris, 25 juin.

Après les plaidoiries, le jury a rapporté un verdict négatif en faveur des douze accusés.

En conséquence, le Président a prononcé l'acquittement des douze signataires des affiches antimilitaristes.

Ce verdict est très vivement et très défavorablement commenté.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00349

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

L'arrivée du 17e de ligne à Gap

Paris, 25 juin.

Le 17e régiment d'infanterie, qui a quitté Agde par mesure disciplinaire, à la suite de la mutinerie de la semaine dernière, est arrivé hier soir à Gap, où il va désormais tenir garnison.

Aucun incident ne s'est produit sur le passage de la troupe.

Les 400 mutins en Tunisie

Paris, 25 juin.

Les 400 hommes du 17e qui se sont mutinés ont quitté aujourd'hui leur régiment et ont été dirigés vers un port de la côte méditerranéenne. Ils vont partir pour la Tunisie sur des croiseurs cuirassés.

Au Comité d'Argelliers

DISCOURS de Marcellin Albert

Argelliers, 25 juin.

Le nouveau comité d'Argelliers s'est réuni hier soir pour entendre les déclarations de Marcellin Albert.

L'apôtre de la révolte, dont la conduite de ces derniers jours est vivement commentée et même blâmée, a rendu un compte détaillé de son entrevue avec M. Clémenceau.

« Le Président du Conseil, a-t-il déclaré, est tout disposé à se montrer clément envers les révoltés.

« Si les viticulteurs insurgés consentent à rentrer dans la légalité, le Gouvernement s'engage à relâcher provisoirement les prisonniers, à retirer les troupes, à ne pas se montrer sévère envers les mutinés et les manifestants incarcérés, et à tendre une main amie aux viticulteurs, dont les revendications seront examinées avec grand intérêt. »

Les décisions du Comité

Le Comité, après avoir entendu les explications de Marcellin Albert, a, dans un ordre du jour, déclaré que les promesses de M. Clémenceau étaient trop vagues, trop imprécises.

La loi votée par la Chambre est, d'ailleurs, notoirement insuffisante, parce qu'elle est incapable d'atténuer la crise viticole.

En conséquence, le Comité décide de continuer l'agitation viticole, en organisant de nouveaux meetings et de nouvelles manifestations populaires, jusqu'à ce que entière satisfaction soit accordée aux agriculteurs du Midi. Néanmoins, l'agitation devra se poursuivre dans le plus grand calme, par les moyens pacifiques et légaux.

Montpellier

Interview de M. Ferroul

La lutte continuera

Paris, 25 juin.

Le correspondant du *Matin* à Montpellier a pu voir M. Ferroul, dans sa prison. Le maire de Narbonne lui a fait les déclarations rapportées qui suivent :

« J'ai une haine profonde contre la racaille radicale, qui siège au Parlement, et contre les ministres qui singent le jacobinisme.

« Ils sont cause de tout le mal, ils doivent en supporter l'écrasante responsabilité.

« Les narbonnais n'oublieront rien, ils ne pardonneront rien. La lutte continuera ! »

LE PRÉSIDENT DE CHAMBRE de Montpellier devant la Cour de Cassation

Paris, 25 juin.

Un incident des plus bizares vient de se produire à Montpellier.

A la suite des troubles sanglants qui se sont produits dans cette ville, la semaine dernière, le jeune Andrieujol, fils du président de la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel de Montpellier, avait participé à la manifestation.

Le Proviseur du Lycée infligea, à cet élève, une retenue de deux heures.

Le Président de Chambre s'opposa énergiquement à ce que son fils subit la punition.

Il écrivit ensuite à un de ses amis une lettre destinée à être placée sous les yeux des membres du Gouvernement, dans laquelle il était dit :

« Si la retenue infligée à mon fils par le Proviseur du Lycée n'est pas levée, et si le Proviseur n'est pas immédiatement déplacé, le Gouvernement devra compter avec moi. »

Le Ministre de la Justice, ayant reçu communication de la lettre de M. Andrieujol, a décidé de traduire ce haut magistrat devant le Conseil disciplinaire de la Cour de Cassation.

Le Président Andrieujol sera de plus invité à solliciter un congé immédiat.

S'il n'y consent pas, le Gouvernement a résolu de ne pas lui laisser présider la Chambre des mises en accusation, lorsque sera soumise, à cette juridiction, la demande de mise en liberté provisoire introduite par M. Ferroul et les membres du Comité d'Argelliers.

A cet effet, une demande de récusation sera déposée devant la Cour, lors de la discussion de cette demande.

Conseil des Ministres

Paris, 25 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Crise viticole

M. Clémenceau président du Conseil, a communiqué à ses collègues les rapports des préfets du Midi relatifs à la crise viticole. La situation n'est très sensiblement améliorée.

La libération des émeutiers

Le Gouvernement a décidé, à l'unanimité, de combattre la motion qui sera déposée sur le bureau de la Chambre, tendant à la libération des prisonniers arrêtés pendant les émeutes du Midi.

Le cas du président Andrieujol

M. Goyot-Dessigne, garde des sceaux, a rendu compte de l'incident occasionné par la lettre de M. Andrieujol, président de Chambre à la Cour d'appel de Montpellier.

Le ministre de la Justice a fait approuver les sanctions qu'il a prises contre ce magistrat.

Le projet de loi contre les fraudeurs

M. Caillaux, ministre des Finances, a fait savoir qu'il avait l'intention de soumettre au Parlement, comme projet de loi spécial, les articles 9 à 11 du projet sur le mouillage et le sucrage des vins déjà votés par la Chambre. Ces articles sont relatifs à la répression des fraudes viticoles.

Le Conseil a approuvé la décision du ministre des Finances.

L'appareillage des trois croiseurs de Toulon

M. Thomson, ministre de la Marine, a annoncé à ses collègues que les dispositions prises à Toulon pour l'appareillage des trois croiseurs-cuirassés *Du Chayla*, *Condé* et *Desaix*, ont été uniquement motivées par la proximité des manœuvres navales.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Les Morts du Jour

M. Evesque

Paris, 25 juin.

On annonce la mort de M. le docteur Evesque Aimé, député radical-socialiste de la Drôme, âgé de 52 ans.

M. Evesque, qui fut élu député le 25 juillet 1906, était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le vin du soldat

Motion Coutant

M. Jules Coutant, député socialiste de la Seine, développe un projet de résolution tendant à faire donner du vin aux soldats pendant leurs repas.

M. Caillaux

ministre des Finances, demande à la Chambre de joindre la motion Coutant à la discussion du budget 1908.

M. Lasies

député du Gers s'écrie : « Il vaut mieux donner du vin aux soldats que de faire des mitrailleuses qui ne partent pas. »

M. Coutant

demande l'urgence en faveur de sa motion.

La Chambre fait droit à cette demande.

Le Vote

Le président met ensuite aux voix la demande de renvoi à la commission du budget.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	572
Majorité absolue	287
Pour	345
Contre	227

Par 118 voix de majorité le renvoi à la commission est ordonné.

L'arrestation des membres du Comité d'Argelliers

Interpellation Bedoule

M. Bedoule, député socialiste de Toulouse, demande à interpeller le Gouvernement sur les arrestations des membres du Comité d'Argelliers.

M. Bedoule

demande la discussion immédiate. Il prétend que M. Clémenceau, au cours de son entretien avec Marcellin Albert, a chargé ce dernier d'une mission officielle auprès des viticulteurs du Midi.

M. Clémenceau

président du Conseil, affirme l'inexactitude des dires de M. Bedoule. Il demande à la Chambre d'ordonner le renvoi de l'interpellation à vendredi.

Le renvoi à vendredi, accepté par M. Bedoule, est voté par mains levées.

Les alcools industriels

Projet Guillemet

M. Guillemet développe un projet de résolution tendant à amener le Gouvernement à rechercher les moyens d'utiliser les alcools industriels pour l'automobilisme, le chauffage et l'éclairage.

Adopté.

Les fraudes alimentaires

Proposition Lasies

M. Lasies, député bonapartiste du Gers, dépose une motion tendant à assimiler les fraudes alimentaires à l'abus de confiance, et à les punir des peines prévues par le Code Pénal.

La proposition Lasies est renvoyée à la commission de réforme judiciaire.

La Suppression DES CONSEILS DE GUERRE

L'ordre du jour appelle la discussion, en première délibération, du projet de loi portant suppression des conseils de guerre permanents dans les armées de terre et de mer et des tribunaux maritimes et portant suppression des établissements pénitentiaires militaires, et dont M. Labori est le rapporteur.

M. Ribot

député progressiste du Pas-de-Calais, demande l'ajournement de la discussion. A l'heure actuelle, il semble difficile que la loi puisse être discutée avec le calme nécessaire.

M. Clémenceau

président du Conseil, appuie la proposition Ribot.

« La Chambre et le Gouvernement, dit-il, n'ont pas la liberté d'esprit nécessaire pour discuter une aussi grave réforme.

M. Jaurès

député socialiste du Tarn, combat la demande d'ajournement.

La remise de la discussion est la condamnation, la mort du projet.

M. Labori

rapporteur, est partisan de l'ajournement. La session parlementaire va bientôt être close, d'ailleurs les événements du Midi et les mutineries militaires ont trop soulevé l'émotion populaire pour que l'on puisse discuter avec le calme nécessaire.

M. Clémenceau

président du Conseil, intervient à nouveau et s'écrie :

« Si la discipline faiblit à l'heure actuelle dans l'armée, c'en est fait de la France.

M. Allard

député socialiste du Var, demande le maintien de l'ordre du jour. La Chambre ne doit pas se laisser impressionner par les circonstances ; elle ne doit pas hésiter à accomplir une œuvre mûrement réfléchie, une œuvre nécessaire et urgente.

M. Depasse

appuie les conclusions de M. Allard. La Chambre doit faire preuve de sang froid.

La discussion est close.

L'ajournement

Le président met aux voix la demande d'ajournement.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des voix	539
Majorité absolue	269
Pour	316
Contre	223

Par 93 voix de majorité la Chambre décide l'ajournement du projet.

L'IMPOT SUR LE REVENU

M. Pelletan

député socialiste des Bouches-du-Rhône, demande à la Chambre d'inscrire à son ordre du jour de lundi prochain la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu.

M. Caillaux

ministre des Finances, appuie cette demande.

La Chambre décide de commencer lundi la discussion du projet sur le revenu.

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA CRISE VITICOLE

Au début de la séance, M. Caillaux, ministre des Finances, dépose sur le bureau du Sénat le projet de loi, voté par la Chambre des députés, relatif au mouillage et au sucrage des vins.

Le Sénat décide de renvoyer ce projet à l'examen d'une commission spéciale.

M. Gauthier

de l'Aude, demande au Sénat de suspendre sa séance pour procéder immédiatement à la nomination de la commission chargée d'examiner ce projet de loi.

Le Sénat fait droit à cette demande.

La séance est suspendue.

Reprise de la séance

La séance est reprise après une demi-heure.

Le Renvoi de la Classe 1903

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant au renvoi anticipé de la classe 1903.

M. de Goulaine

sénateur conservateur du Morbihan, combat le projet.

L'orateur soutient que le renvoi désorganisera nos régiments de cavalerie.

M. le général Langlois

sénateur de la Meurthe-et-Moselle, prononce un long discours contre le renvoi.

Séance demain.

Orezza-les-Eaux
HOTEL DE GRANAIOLA
(VILLA MANFREDI)
Ouvert du 20 juin au 1er octobre
Le restaurant sera dirigé par un ancien maître d'hôtel renommé.
S'adresser pour renseignements à Mme veuve Manfredi, à Granaiola (Orezza).

Société forestière

demande à acheter une JOLIE FORÊT de pins maritimes ou pins larix de grandes dimensions pouvant être facilement exploitées.

Faire offres avec détails à M. de Santanna, au bureau du journal.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire

Saison Printemps-Été 1907

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

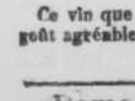

Rayon spécial de chaussures de luxe dernier modèle en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de objets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Pli de fer, Rosaces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907

NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON A ÉTÉ

Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline

APPRÊT DU NEUF

Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama

TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France

Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.

CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

L'Ajaccienne

Chant
avec accompagnement de piano
3e édition. En vente à 1 franc
Librairie de Peretti à Ajaccio

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX FACILES
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION : contenant nos Gravures coloriées et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e N°.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ADEL. GOUBAUD, Editeur, 2, r. des 4-Septembre

PETROLE HAHN

NIL MELIOR

LE TRÉSOR DES CHEVEUX

Rêve : F. VIBERT L'ue CHIMIE
60, AVENUE DES PONTS - LYON

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Refusez toute Contrefaçon. Exigez la véritable marque

Dépôts : Pharmacies Leca à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à Ile-Rousse, Scarselli, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui, grâce au droit d'exercer la profession et qui emploient des moyens [illegible]

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Maladies des **VOIES URINAIRES**

en une seule séance guérison radicale des

RÉTRÉCISSEMENTS

sans douleur et sans effusion de sang

DOCTEUR VERNAY

Un superbe morceau de Musique avec paroles et accompagnement dans chaque N° de **Nos Loisirs**

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demander dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Matteï

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 176 — JEUDI 27 JUIN 1907

00350

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0,75 — Divorces, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

Cet numéro répond aux nouvelles dernières.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Gallicin.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 57 m. — Coucher, 7 h. 43 s.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 10.
Fête de Demain : Saint Léon II.

26 JUIN

Un Lauréat

LES AVENTURES D'UN ANCIEN ÉLÈVE
du Lycée de Bastia

M. Charles Génieux, le lauréat de la bourse nationale de voyage littéraire (3 000 fr.), ne se cache point d'avoir connu les difficultés de la vie et passé par des moments pénibles. Il a courageusement supporté les adversités, et les rudes épreuves qu'il a traversées ne lui ont rien fait perdre de sa bonne humeur.

« Jusqu'à présent, et j'ai vingt-sept ans, m'a-t-il dit, les jours heureux n'ont pas été très nombreux dans mon existence d'homme de lettres.

» Je puis dire que j'ai débuté fort jeune dans la carrière littéraire, puisque je n'avais que douze ans quand, élève du lycée de Bastia, j'ai fondé, sous ce titre bizarre, l'*Oranger breton*, une feuille autographiée où mes camarades et moi n'avions rien moins que l'ambition de donner des nouvelles du monde entier, d'ailleurs pour notre seul agrément personnel. Je suis Breton de naissance, mais mon père étant médecin militaire, je te suivais dans ses changements de garnison, et c'est ainsi que je fus élève du lycée de Bastia, et que, les orangers ayant été une nouveauté pour moi, j'eus l'idée d'associer, dans le titre de mon journal, l'oranger de la Corse à ma Bretagne.

» Trois ou quatre ans plus tard, étant au lycée d'Alger, je collaborai à un journal lithographié, le *Potache*, qui, lui, se vendait dans les kiosques de la ville. J'y publiai des contes et le récit de nos excursions de lycéens.

» A dix-huit ans, à Rennes, où j'achevais mes études, je fondai une revue illustrée, *Bretagne-Revue*, qui dura deux ans, et que je ne parvins à faire vivre qu'au prix de durs efforts. Pourtant, ses frais étaient réduits au minimum : j'en étais moi-même le compositeur-typographe, illustrateur et imprimeur. Au début, les choses allaient assez bien ; j'avais deux cent cinquante abonnés et beaucoup d'annonces ; mais, peu à peu, je laissai accaparer *Bretagne-Revue* par de braves et dignes érudits et archéologues qui eurent la rendre si mortellement ennuyeuse que tous ses abonnés la lâchèrent et qu'elle perdit toutes ses annonces. Elle dut disparaître.

» Je suivais alors les cours de l'Ecole des Beaux-Arts. Le directeur, M. Félix Lafond, un homme excellent et un artiste fort remarquable, me déclara que j'avais des qualités de coloriste, mais que je n'avais aucune disposition pour le dessin, que je ne serais jamais qu'un peintre médiocre et que je ferais bien mieux de suivre ma véritable vocation et d'abandonner les beaux-arts pour les lettres. Je suivis son conseil.

» Il fallait vivre et je n'avais aucune fortune. Par bonheur, je suis un bon photographe. C'est à la photographie que j'ai demandé mes ressources. J'ai vécu d'abord en donnant au *Monde moderne* et à la *Revue Mame*, des articles avec illustrations photographiques sur la Bretagne, le Rouergue, etc., leurs villes, leurs vieilles maisons, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs industries, etc. Réunis en volume sous ce titre : *La Vieille France qui s'en va*, mes articles de la *Revue Mame* ont été publiés comme livre d'étrennes.

» En 1900, j'ai connu une bonne période : une revue allemande d'art décoratif me donnait 50 francs par jour pour prendre, du matin au soir, des photographies à l'Exposition. Malheureusement, ce travail était si pénible que je tombai malade. Vers le même temps, un grand éditeur anglais, qui reproduisait les articles que je publiais dans les revues illustrées et me payait ces reproductions plus cher que l'original ne m'en avait été payé, m'écrivit que, en raison des attaques dirigées par la presse française contre l'Angleterre, à l'occasion de la guerre anglo-boer, il avait décidé de rompre complètement toutes relations avec les Français. Et depuis, même après l'Entente cordiale, il n'a jamais voulu revenir sur cette détermination.

» Depuis lors, car je ne parle pas d'un roman d'aventures, *La Rue de la Femme sans teste*, paru en 1903, j'ai vécu uniquement, le plus souvent assez mal, en faisant du reportage photographique pour les revues et les journaux.

» J'avais écrit un roman, la *Cité de Mort*, étude sur les mœurs de la petite ville de province en général et de la Bretagne en particulier. J'ai attendu plus de deux ans avant de pouvoir le publier. Chez combien d'éditeurs, grands ou petits, ne l'ai-je pas présenté ! L'un, après avoir conservé huit mois mon manuscrit, me le rendit en me disant que je lui paraissais doué plutôt pour le roman populaire que pour le roman à tendances philosophiques ; un autre me répondit qu'il le trouvait trop littéraire ; un autre me déclara que sa maison ne s'occupait pas d'ouvrages d'ethnographie. Evidemment, celui-ci n'avait pas lu la *Cité de Mort* ou confondait mon livre avec celui d'un autre écrivain.

» Je commençais à désespérer de trouver un éditeur quand je portai mon manuscrit à la librairie Fasquelle. Au bout de trois semaines, j'allai chercher la réponse. M. Eugène Fasquelle me dit : « Je n'ai lu que seize pages de » votre roman... » ; je m'attendais à être prié de repasser dans quelques mois ou, pour le moins, dans quelques semaines et étais déjà tout découragé. M. Fasquelle ajouta : « Cela me suffit ; j'édite votre » livre, mais si je l'édite, c'est » parce que j'entends bien vous » suivre dans votre vie littéraire. » Ces mots, naturellement, me remplirent de joie ; c'était la première fois qu'un éditeur m'adressait une parole aimable et encourageante et me marquait de la sympathie.

C'est lui qui a édité en 1904 la *Cité de Mort* ; en 1905, l'*Homme de peine*, où, en la personne d'un petit gars breton qui, d'échec en échec, tombe à une humble condition, j'ai synthétisé les espoirs, les luttes, les déceptions des travailleurs ; en 1906, le *Roman de la Riviera*, dont il fut question à propos du dernier prix Goncourt et auquel il ne manqua qu'une voix pour remporter le prix créé par la *Vie Heureuse*.

» C'est M. Fasquelle qui éditera, cet hiver, les *Forces de la Vie*, où j'étudie les trois états ou les trois conditions de la société : les conservateurs et les traditionalistes, qui restent attachés au passé et le représentent, mais qui constituent encore une force considérable ; l'industrie qui a si puissamment contribué à la transformation de la société et qui représente le présent ; le monde du travail, qui représente l'avenir. »

— Quel emploi comptez vous faire de la bourse nationale de voyage ? je veux dire : où comptez-vous aller ?

— « J'irai en Tunisie, où je viens de passer deux hivers, et poursuivrai des études que j'ai commencées et qui m'intéressent fort. Dans ma Bretagne, j'avais vu de près les artisans, les artistes qui s'efforcent de maintenir le vieux renom de son art populaire, et qui, de plus en plus, ne parviennent que très difficilement à lutter contre les productions pseudo-artistiques à bon marché qui, partout, tendent à anéantir les vieilles industries locales. Je n'avais pas assisté sans tristesse à la lente disparition de l'art indigène. Quand le mauvais état de ma santé m'a contraint à séjourner en Tunisie, j'y ai constaté le même phénomène et j'ai entrepris de lutter pour que la *France encourage*, protège l'art local, qui est si curieux et si remarquable, et qui, lui aussi, est sérieusement menacé. Je me suis fait l'ami et le défenseur de ces ouvriers d'art tunisien : potiers, brodeurs, travailleurs du cuir, ciseleurs du cuivre, etc., etc. Jusqu'à ce jour j'ai reçu de bonnes paroles ; maintenant, je vais redoubler d'efforts pour que l'on passe aux actes.

» En même temps, je terminerai le *Sang des Hommes*, un livre sur le conflit des races. Nulle part on ne peut mieux étudier ce conflit qu'à Tunis, où Musulmans, Français, Italiens, Maltais, Juifs, forment des populations à part qui se jalousent, se détestent et ne cherchent qu'à se contrecarrer et qu'à se nuire. Momentanément délivré du souci de gagner ma vie au jour le jour, je vais, grâce à l'indépendance que m'assure, pour un temps, la bourse nationale de voyage, pouvoir continuer ces travaux en toute liberté d'esprit. »

ETIENNE CHARLES.

Les Anciens Sous-Officiers

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous saisissons toutes les occasions pour affirmer notre sympathie et notre admiration pour la phalange des anciens sous-officiers de la Corse. Tous conservent dans leur cœur l'am ur sacré du Drapeau, la plupart en ont donné de magnifiques exemples sur les champs de bataille.

Le dix-huitième anniversaire de la fondation de la société a été célébré cette année avec beaucoup d'éclat. Le nouveau et sympathique président, M. le lieutenant de réserve Rocchesani avait, suivant l'exemple de son distingué prédécesseur, ordonnancé la fête d'une manière parfaite.

Après la présentation du drapeau

---

72 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES CRIMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XXII

LE JEU DE LA VIERGE ET DU HASARD

— Berr ! interrompit Alcide. Tout à l'heure, j'étais resigné ; mais maintenant, devant cette table bien servie et éclairée si gaiement par un rayon de soleil, parole rien que de penser à la mort qui a été si près de nous, ça me donne froid dans le dos !

Pour se réchauffer, il acheva de boire son vin, et, ayant fait claquer sa langue, il ajouta :

— Il est un peu chouette, mon lieutenant, ce petit bourgogne là ! Le chien-dent, c'est que ces sacrés Prussos le boivent. Ça, c'est du grignon ! Mais, vous disiez que, à cette heure, nous serions morts .. si ..

— Oui dà ! Et c'est à toi que nous devons, en même temps, notre perte et notre salut.

— Voilà qui est fort !

— Tout de bon ! Tu sais que nous avions reçu l'ordre de nous retrancher dans la ferme incendiée où nous avons été surpris, et d'y attendre le passage d'un convoi que nous devions attaquer ?

— Eh ! bien ?

— Eh bien ! est ce que tu ne t'es pas demandé comment ces uhlans qui ont surgi tout à coup, près de la ferme, ont été prévenus de notre présence, là-bas ?

— Ma foi, non ; je n'ai pas pensé à ça ; je n'avais pas l'esprit assez rassis pour ça. Diable, j'ai eu bien d'autres chiens à fouetter !

— Sache donc que c'est toi qui nous a livrés !

— Moi ! Qu'est-ce que vous dites donc là, mon lieutenant ? C'est moi, moi, Alcide, que vous accusez d'une pareille trahison ? Si je m'attendais à celle-là, par exemple !

— Attends donc ! Tu nous a livrés sans le vouloir ; ça va de soi !

— Sans le vouloir ! Comment ?

— Hier matin, tu as été chargé par tes camarades, qui te reconnaissaient pour un débrouillard, de parcourir les environs, afin de te procurer des vivres ?

— Oui, et, même j'ai rapporté un lapin que j'ai bel et bien payé de ma poche. Je revaudrai longtemps le profit de la vieille qui m'a vendu l'animal.

— C'est cette vieille qui est cause de tout.

— Comment ? Est-ce qu'elle nous a dénoncés à l'ennemi ?

— Comme toi, sans le vouloir.

Une heure environ après ton passage en sa maison ; trois uhlans, faisant partie de l'escadron qui nous garde en ce moment, s'arrêtèrent chez la vieille dans le même but que toi. La vieille leur déclara qu'elle n'avait pas de vivres.

— J'ai vendu, a-t-elle dit, il n'y a pas plus d'une heure, mon dernier lapin à un franc-tireur.

— La vieille pie !

— Naturellement, les uhlans l'interrogèrent.

Puis, ils battirent les alentours, et, enfin cachés sous bois, invisibles pour nos sentinelles ils reconnurent notre campement. Leurs chefs furent prévenus. Tu sais le reste !

— Tonnerre de chien ! que c'est bête ! Ah ! la vieille bavarde ! Elle aurait bien pu tenir sa sacrée langue ! Voilà une leçon ! C'est pourtant vrai, c'est moi qui suis cause de tout ! Ah ! mon lieutenant, je ne me pardonnerai jamais ça ! Ce qui me console cependant, c'est que vous m'avez dit, tout à l'heure, que, d'autre part, je suis cause aussi de notre salut. Mais comment ?

— Voilà : tu te souviens que, lors de notre arrivée ici, après notre capture, je m'occupai d'abord de soigner ta blessure. Il faut rendre cette justice à nos ennemis qu'ils ont mis à ma disposition tout ce dont ils disposaient, à cet effet, dès qu'ils surent que j'étais médecin. Or, ce matin le commandant de l'escadron qu'uhlans duquel nous sommes les prisonniers, a dû faire une reconnaissance aux alentours. Comme il revenait ici avec sa troupe, son cheval a buté, est tombé, entraînant son cavalier, qui, dans sa chute, se cassa la jambe droite.

— Je comprends ! On le rapporta ici ?

— Juste !

— Pas de médecin... On pensa à vous

— C'est cela.

— On vous appela.

— Je soignai le blessé. Je me tirai fort heureusement de ma tâche assez difficile, et, ç'fait à ce hasard ..

— Nous sommes sauvés ! Car, en effet, ce commandant ne peut pas donner l'ordre de faire fusiller un homme qui lui a rendu un service signalé. Ah ! bien, on peut le dire, Dieu nous protège !

Alcide, cependant, réfléchit.

— Mais, j'y pense, fit-il avec une réelle frayeur.

— Parle ?

— Dites donc, mon lieutenant, tout cela est bon, mais je n'ai pas recommandé la jambe du commandant, moi ! Pourtant, il ne me doit rien. Diable ! s'il allait...

— Rien à craindre : tu partages mon sort. C'est sur l'ordre du commandant qu'on t'a conduit ici. Je lui ai parlé de toi et il te doit aussi quelque chose, quoi que tu dises.

— A moi ?

— Dame ! Si tu n'avais pas été blessé, je n'aurais pas eu besoin de te soigner. On n'aurait pas connu ma qualité de médecin, et...

— Nous aurions à cette heure chacun douze balles dans la peau ! Ber !.. Mais, que va-t-il nous arriver ?

(A suivre).

et la formation en colonne, sur la place Saint-Nicolas, les sociétaires précédés de l'infatigable « Lyre Bastiaise », se sont rendus à l'église Saint-Jean, où ils ont assisté à une messe en musique.

La « Lyre Bastiaise », sous l'habile direction de M. Aymo, et les grandes orgues magistralement tenues par le maestro Reginensi, ont rehaussé la cérémonie par les morceaux les plus entraînants.

Sur la place de la Mairie, M. le général Gouverneur, a passé devant les anciens sous-officiers formés en carré, qui lui ont été présentés par leur Président, M. Bocchesani. M. le général Chevoutre a ensuite prononcé une courte allocution patriotique ; puis la musique a exécuté la « Marseillaise » que tous les assistants, à l'exemple du chef de l'Armée en Corse, ont écouté découverts.

Après l'apéritif d'honneur, servi au Café Andréani, on s'est rendu à l'Hôtel François Bartoli où un banquet fraternel a eu lieu sous la présidence de M. le Maire Gaudin.

La plus franche cordialité, la gaieté la plus militaire, n'ont cessé de régner pendant tout le repas.

La presse y était conviée, et, vrai, nous avons pour notre part éprouvé une douce émotion, au contact de ces vieux braves, dont quelques uns vous narraient simplement leur histoire.

Mon voisin, le vieux porte-drapeau de la Société, un brave deux fois blessé à Magenta et à Solferino, me raconta sa glorieuse équipée ; et le vieux Vallicioni ne comprit peut-être pas pourquoi, en le quittant, je lui serrai si fortement la main. Cet aîné me faisait envie.

Mais le champagne, gracieusement offert par la maison Bourgeois, pétille maintenant dans les verres. C'est l'heure des toasts et des chansonnettes.

M. le Maire ouvre la série, M. le président lui répond ; les deux représentants de la presse disent quelques mots, puis les monologues et les chansons commencent.

On se sépare bientôt, en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine. On était déjà nombreux, il faudra être au moins le double au nouveau banquet. C'est le vœu le plus cher que nous formulons en faveur de cette noble société patriotique d'assistance mutuelle.

Syndicat des Chargeurs

La réunion du SYNDICAT DES CHARGEURS en formation, est fixée au jeudi 27 juin, à 8 heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville, salle des séances du Conseil municipal.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 27 Juin à 8 h 1/2

En Rêve, allégro	Johan Wick.
La Dot mal placée, ouv.,	Lacôme.
Manuel Malasena,	Thomé.
Mascarade, air de ballet,	Lucioni.
Nicolina, mazurka,	Roux.

Le Sous Chef de musique, TOULOUSE.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ILE-ROUSSE. — M. Paolini, receveur de l'enregistrement et des domaines à Prunelli-di-Fiumorbo, est appelé aux mêmes fonctions à Ile-Rousse, en remplacement de M. Ferry, nommé à Servian, (Hérault).

***

TAVERA. — Une lettre de félicitations a été adressée à M. Nannini Joseph Marie, surgent au 126e : le 21 mars 1907, à Tavera, a porté secours à une personne dont les vêtements étaient en flammes.

***

VALLECALLE. — C'est avec plaisir que l'on a appris ici le beau succès remporté aux dernières examens du brevet élémentaire par Mlle Vallecalle, la charmante fille du notre sympathique ami, M. Michel Vallecalle, qui a dû solliciter une dispense d'âge pour pouvoir subir les épreuves du brevet, et est une des meilleures élèves des Cours secondaires de Bastia.

***

VIVARIO. — Jeudi dernier la petite ville de Vivario était en fête. On y célébrait le mariage de M. Pantalacci, lieutenant d'inf. colonisle, avec Mlle Lillina Vesperini, la charmante fille du sympathique percepteur de Vezzani.

Une foule énorme, composée de parents et d'amis des deux familles, assistait à cette cérémonie des plus grandioses.

Dès 8 heures du matin, les cloches sonnaient à toute volée comme aux jours de grandes fêtes. C'est à ce moment que le cortège se mit en marche pour la mairie.

M. Vesperini conduisait l'épouse, resplendissante de grâce et de beauté sous sa robe nuptiale.

L'époux donnait le bras à sa mère.

Venaient ensuite :

Mlle Vesperini Xavière et M. le lieutenant Pantalacci.

Mme Vesperini et M. Bonavita.

Mlle Mufraggi Lucie et M. Cahen, receveur des finances.

Mme Marandola Jules Etienne et M. Giacobbi Fortunat.

Mme Aceili et M. Vincentelli, capitaine.

Mme Constantini et M. Versavens, lieutenant.

Mme Gentili et M. Arrighi, lieutenant.

Mme Guerrini et M. Muracciole J.-Jacques, lieutenant.

Mlle Mufraggi Anna et M. Pantalacci, adjutant.

Mme Muracciole Jacques et M. Luciani, lieutenant de réserve.

Mlle Mufraggi Santa et M. Marietti, adjutant en retraite.

Mme Mufraggi et M. Muracciole Jules-Etienne.

Mme Muracciole Pépé et M. Gentili.

Mme Muracciali Joseph et M. Muracciole Pépé.

Mlle Mufraggi Angèle et M. Silvani, Mlle Mufraggi Xavière, institutrice, et M. Grisoni, Instituteur.

Mlle Mufraggi Pauline et M. Pagni.

Mlle Pagni et M. Pantalacci, caporal, etc.

Les témoins étaient, pour la mariée : MM. Vizzavona, lieutenant, et Mufraggi Cecé, maire d'Ate, ses oncles ; pour le marié : MM. Poggioli, propriétaire à Vivario, et Pantalacci, de Rospigliano, ses oncles.

Après le mariage civil, le cortège se rendit à l'église où une quête est faite par Mlles Xavière Vesperini et Lucie Mufraggi, qu'accompagnaient MM. Pantalacci, lieutenant, et Cahen, receveur des finances de Corte.

On se rendit ensuite à la maison de M. Vesperini où un grand lunch est servi dans une allée du jardin, allée enhardie par des roses et entourée en tonnelle pour la circonstance. A midi, un banquet de 90 couverts réunissait dans la même allée les proches parents et les amis. Chacun a fait honneur au repas dont voici le menu.

Hors d'œuvres variés
Truites frites au citron
Bœuf jardinière
Poulet Marengo
Haricots verts sautés au beurre
Gigots de moutons rôtis
Salade de saison
Entremets — Desserts variés.

Au champagne M. Bonavita après avoir levé son verre en l'honneur des nouveaux époux, débita « Les Roses » de Pailleron. Après lui, M. Cahen receveur des finances, et l'abbé Marandola ont pris la parole et souhaité aux époux bonheur et prospérité.

Un soutenir a été organisé et n'a pris fin que très tard dans la nuit. Chacun a emporté de cette belle journée le plus agréable souvenir.

Les soir les époux partaient pour Vizzavona.

Nous leur adressons nos vœux les plus sincères.

***

CALVI. — M. Garaguo, ancien professeur d'école pratique d'agriculture, est nommé titulaire de la chaire spéciale d'agriculture de Calvi.

***

SANTO-PIETRO. — M. Bonelli Simon-Pierre a été nommé débitant de poudres à feu et de tabacs de la régie à Santo-Pietro di Tenda, en remplacement de M. Paoli Ange-François, décédé.

***

BONIFACIO. — Le maréchal des logis-chef Cinelli Andréi, de la brigade de Porgo-Thélonne, est désigné pour Bonifacio.

A Propos d'un Coup d'Etat

Simples questions à M. X. du Sillon.

Les gens qui n'ont pas les cours secondaires en odeur de sainteté, nous rebattent toujours les oreilles d'une majorité de professeurs dissidents mis hors de place par une minorité. Pourriez-vous, monsieur X..., qui en savez si long, nous tirer de doute ?

Est-il vrai que cette majorité de professeurs dissidents se compose de plus de *Répétiteurs* que de *Professeurs* ?

Si oui, c'est donc une majorité de professeurs du lycée qui a fondé les cours secondaires de jeunes filles, et il n'y a pas là de coup d'Etat.

Ce petit point éclairé, nous pourrons causer d'autre chose. Serviteur.

Z...

Brevet élémentaire des Garçons

Sur les 78 aspirants inscrits, 75 se sont présentés aux examens du brevet élémentaire ; 34 ont été définitivement reçus. Ce sont MM.

Agostini Ferdinand.
Agostini Jean-Antoine.
Azzara Victor.
Bernardini Philippe.
Bonifacio Pierre.
Canavaggia Erasme.
Canioni Séraphin.
Carbucchi Antoine.
Franceschetti Jean.
Fratani Joseph.
Gagnoni Gino.
Giovannoni Paul.
Grisoni Pierre.
Leccia Pierre.
Marcantony Côme.
Marchioni Toussaint.
Mercury Jean.
Muracciole Paul.
Olivieri Jean-Baptiste.
Ottomani François.
Pasqui Auguste.
Pietri César.
Pietri Vincent.
Poli Don-Marc.
Prosperi Mathieu.
Serocchi Charles.
Teillet André.
Tomei Joseph.
Trojani Antoine.
Valentini Antoine.
Vittori Ours-Paul.

Sur les 31 jeunes gens qui ont obtenu le brevet élémentaire, 21 appartiennent au cours complémentaire de la place Saint-Nicolas.

Réservistes et Territoriaux

Avis

Il arrive fréquemment que des réservistes ou territoriaux adressent directement au Général Gouverneur, des demandes de mutsie, d'ajournement ou de changement de lieu de convocation ; cette manière de procéder, qui d'ailleurs n'est pas réglementaire, a le grave inconvénient de retarder la solution à intervenir.

Il importe donc, dans l'intérêt même des pétitionnaires, que les demandes de cette nature soient remises par eux-mêmes à la gendarmerie de leur résidence.

Ils seront avisés de la décision prise à leur égard par les soins du Commandant du bureau de recrutement.

Bastia, le 26 juin 1907.

Le Chef de Bataillon, major de la Garnison,
BOUTAIRE.

Bulletin Financier

Paris, 21 juin 1907.

Le marché est en nouvelle et sensible réaction. Notre Rente recule encore à 99 72. Tous les Fonds d'Etats sont en baisse. Nos Sociétés de Crédit s'alourdissent un peu.

L'assemblée des actionnaires de la Société Marseillaise, réunie le 20 juin à Marseille, a voté l'augmentation du capital.

Les valeurs industrielles et de transport suivent la tendance générale. La Maritime Copper conserve le cours de 18, en baisse sensible. La Caoutchouc est ferme à 71. Les charbonnages de Kopriwnica n'ont pas varié à 176. La Société Industrielle d'Alsace est bien tenue à 275 à terme ; elle fait 265 au comptant. Les Mines de Bor y les Françaises se négocient à 847.

L'Orénoco Hanorary Mines, introduit le 19 courant à 42f, est demandé à 125 : c'est une affaire en pleine exploitation et qui répartit des dividendes depuis de nombreuses années. Les Mines et Alluvions de Berlin gardent leur avance à 130.

Rappelons qu'on peut souscrire dès à présent aux actions de la Société des plantations de café Les Maravilhas.

Nos chemins de fer restent lourds.

Grave Maladie Nerveuse

Guérie par les pilules Pink

Madame Moura, de Plassac près Blaye, (Gironde), qui vient d'être guérie par les pilules Pink était atteinte d'une grave maladie nerveuse ainsi qu'on va pouvoir s'en rendre compte par ce qu'elle nous écrit qu'elle ressentait.

« Pendant deux ans, écrit-elle, j'ai eu des crises de nerfs. Je tombais sans connaissance pendant 5 à 6 minutes, puis pendant une demi-heure, je ne me rendais compte de rien ; je ne savais pas où j'étais, je parlais, mais je disais des mots sans suite. J'ai eu jusqu'à 5 crises semblables par jour. Avec cela mon état général était très mauvais, je n'avais pas d'appétit, je digérais mal et j'étais très faible. On m'a fait prendre bien des médicaments mais

Marie Moura

(Cl. Chabot, Blaye)

sans succès, j'avais toujours mes crises, et on me disait même que je ne guérirais pas. J'ai eu la bonne idée de prendre les pilules Pink, et à ma grande joie, dès la première boîte j'ai été soulagée. J'ai continué le traitement et au bout de peu de temps, mes crises qui s'étaient espacées, avaient complètement disparu. Je vous assure que ma guérison rapide a surpris bien des gens. »

Beaucoup de personnes sont prédisposées à l'épuisement nerveux. En premier lieu, tous les artistes, toutes les personnes qui fournissent un travail mental exagéré et ceux qui abusent des plaisirs. L'épuisement nerveux survient très fréquemment à la suite de secousses morales très vives, de chagrins. Les candidats à l'épuisement nerveux se plaignent d'insomnies entrecoupées de sommeil avec rêves pénibles, ils éprouvent pendant la marche des douleurs sourdes, lancinantes dans les épaules et dans les reins. La tête est fatiguée. La force musculaire est diminuée, de même la mémoire et la volonté. Le malade éprouve des sensations d'angoisse et d'anéantissement indéfinissables, des étourdissements, des vertiges, du froid aux extrémités. Tous ces symptômes de neurasthénie, d'épuisement nerveux se produisent parce que la nutrition du système nerveux n'est plus assurée. Le traitement des pilules Pink par sa double action sur le sang et le système nerveux rétablira cette nutrition et fera rapidement disparaître les crises de neurasthénie et d'épuisement nerveux.

Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, rhumatismes, sciatique.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt Phie Gabilin, 23, Rue Bellu, Paris. 3.50 la boîte, 17.50 les 6 boîtes franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 juin

Thermomètre — 7 heures (ce matin) 20.6 à midi + 33° 5 à 4 heures du soir + 31 5
Maxima + 28 5 Minima + 19 2.
Baromètre — Thermo du matin. 765 mm à midi, 765 mm 6 heures du soir, 765 mm.
Vent — Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Nouvelles militaires

M. le colonel de cavalerie breveté Dubora cadres, de Castelli, chef d'état-major du 8e corps d'armée, est nommé par intérim au commandement de la 2e brigade de dragons, 8e division de cavalerie, à Bellart.

***

Doctorat en droit

M. Vesperini, avocat à la cour d'appel de Paris, vient de subir avec succès devant la faculté de cette ville ses examens pour le doctorat en droit économique.

M. Vesperini a été admis au grade avec mention et félicitations du jury.

Nous y joignons nos félicitations.

***

Nouvelles maritimes

M. le lieutenant de vaisseau Truc, du port de Cherbourg, est autorisé à servir temporairement à Toulon, à son débarquement du *Magenta*.

***

Groupe socialiste

Les adhérents au Groupe socialiste de Bastia, section française de l'Internationale ouvrière, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, jeudi, à 8 heures et demie, à la Bourse du Travail, place Caletta, Vieux Port.

***

Matinées musicales

Jeudi 27 courant à 3 heures, et samedi 29, à 3 heures, chez Mlles Agostini, pour l'audition de leurs élèves.

***

Convocation

Le samedi 29 juin, à 8 heures et demie, au péristyle du théâtre, conférence *publique et contradictoire* sur « les Syndicats dans la Démocratie » par Albert Fabre, avocat sous la présidence du camarade Felici, secrétaire du syndicat des maçons, avec les camarades Spacesi Pascal et Leonchini François comme assesseurs.

Une somme de 10 centimes sera perçue à l'entrée pour les frais.

***

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

***

SI VOUS DÉSIREZ à Marseille un hôtel confortable, bien tenu et à des prix modérés, descendez à l'*Hôtel Nautique*, 7, Quai de la Fraternité.

ON DÉSIRE acheter deux vaches laitières âgées de 5 à 7 ans environ, fraîchement vêlées. S'adresser pour conditions chez M. Marfis', 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.

DEMANDER
chez les bons Négociants
les farines
Razous et Rérolle de Toulouse
Garanties pur froment
N. B. — Se méfier des insinuations, diffamations et méchancetés inqualifiables.
RAZOUS ET RÉROLLE.

MARSEILLE
Hôtel Nautique
7, Quai de la Fraternité
Maison Remise à Neuf
Electricité — Bains
Vue splendide sur la Mer
PRIX MODÉRÉS
V. RAYMONDO, Propriétaire
Succursale à Vichy
HOTEL MAUSSANT

Orezza-es-Eaux
HOTEL DE GRANAJOLA
(VILLA MANFREDI)
Ouvert du 20 juin au 1er octobre
Le restaurant sera dirigé par un ancien maître d'hôtel renommé.
S'adresser pour renseignements à Mme veuve Manfredi, à Granajola (Orezza).

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00351

BOURSE DE PARIS

	25 juin.	26 juin.
Rentes de 3 0/0 ancien	94 35	94 00
— de 3 0/0 amortis.	98 75	98,80

ex-coupon.

NOS REPRÉSENTANTS

L'ASSAINISSEMENT DE LA CORSE

Paris, 26 juin.

Les sénateurs et députés de la Corse se sont rendus ce matin, au ministère de l'Agriculture, où ils ont été reçus par M. Ruau.

Nos Représentants ont vivement insisté pour que le projet de loi relatif à l'assainissement de la plaine orientale soit déposé, au plus tôt, sur le bureau de la Chambre des Députés.

UN Drame de la Jalousie A AJACCIO

Une femme frappe son mari de trois coups de stylet

Ajaccio, 26 juin.

La population d'Ajaccio a été péniblement impressionnée aujourd'hui par un drame sanglant.

La nommée Deluca Marie, originaire de Marseille, a porté trois coups de stylet-catalan à son mari Deluca Vincent, marin-pêcheur, âgé de 56 ans.

Deluca a été atteint sous l'oreille gauche. Ses blessures sont très graves et mettent ses jours en danger.

La meurtrière, une fois son crime accompli, a essayé de prendre la fuite, mais la police réussit à l'arrêter.

De l'enquête ouverte il résulte que les époux Deluca avaient eu une vive discussion de jalousie.

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

L'entrevue de M. Clémenceau et de Marcellin Albert

M. Clémenceau a remis cent francs à Marcellin Albert

Paris, 26 juin.

M. Clémenceau, président du Conseil, a reconnu avoir, au cours de son entrevue avec Marcellin Albert, remis un billet de cent francs au président du Comité d'Argelliers.

Le Président du Conseil a ajouté qu'il avait remis cette modique somme à Marcellin Albert, non comme subvention, mais uniquement pour lui permettre de retourner dans le Midi.

Les journaux commentent très sévèrement cette révélation, qui est de nature, disent-ils, à déconsidérer l'apôtre de l'agitation viticole.

L'ODYSSÉE de Marcellin Albert

L'agitateur se décide à se constituer prisonnier

Argelliers, 26 juin.

Marcellin Albert a fait part, hier soir, à ses parents et amis de son intention de se soumettre au mandat d'arrêt délivré cont. e lui.

Les adieux à sa famille

Montpellier, 26 juin.

Avant de quitter Argelliers, Marcellin Albert a fait de touchants adieux à sa famille.

Il a, en sanglotant, serré dans ses bras sa vieille mère et sa femme, et les a longuement pressées sur sa poitrine.

Le départ d'Argelliers

Argelliers, 26 juin.

Vers sept heures du matin, un ami est venu chercher Marcellin Albert, et tous deux sont partis en automobile pour Narbonne.

La population a assisté assez indifférente au départ de celui qu'hier encore, était considéré comme le sauveur, le messie.

A peine quelques amis ont-ils serré la main de Marcellin Albert, qui était en proie à une très violente émotion.

L'arrivée à Narbonne

Narbonne, 26 juin.

L'automobile dans laquelle se trouvait Marcellin Albert est arrivée à 9 heures à Narbonne.

La population a fait un accueil très glacial à l'apôtre de l'agitation. Pas une main n'a serré la sienne. Aucun cri n'a été poussé sur son passage.

Marcellin Albert est descendu chez un ami. Il était très pâle et très affecté.

Le départ pour Montpellier

Narbonne, 26 juin.

A onze heures, Marcellin Albert reprend, en automobile, la route de Montpellier.

La foule est énorme, mais silencieuse.

Elle manifeste par son silence sa désapprobation pour celui qu'a perdu toute sa confiance et qu'elle considère aujourd'hui comme un transfuge.

Constitution de MARCELLIN ALBERT

Montpellier, 26 juin.

A deux heures et demie, Marcellin Albert se présente au parquet du procureur de la République de Montpellier, et déclare se constituer prisonnier.

Après un interrogatoire sommaire, il a été conduit à la maison d'arrêt.

NARBONNE EN RUSSIE

La Situation

Narbonne, 26 juin.

La situation est toujours la même.

Tant que les troupes resteront à Narbonne, tant que les mesures d'ordre, excessivement rigoureuses, seront maintenues, l'ordre ne sera plus troublé.

Mais, il ne faut pas se le dissimuler, les coups de fusil des 19 et 20 juin n'ont pas solutionné la question.

M. FERROUL blâme MARCELLIN ALBERT

Montpellier, 26 juin.

M. Ferroul, maire de Narbonne, et les membres du Comité d'Argelliers, détenus à la prison de Montpellier, ont déclaré à tours amis qu'ils avaient le plus profond mépris pour Marcellin Albert.

Ils ont tous désapprouvé sa conduite honteuse et vile devant M. Clémenceau ; et ont affirmé ne plus vouloir pactiser avec lui, du moment qu'il avait si indignement trompé ses amis.

Départ pour la Tunisie des Mutinés du 17e de ligne

Leur arrivée à Villefranche

Villefranche, 26 juin.

Les 620 mutins du 17e de ligne sont arrivés, ce matin, à 4 heures, à Villefranche-sur-Mer.

Les mesures d'ordre

De très nombreuses troupes et de forts détachements de gendarmerie étaient placés sur le chemin que devaient suivre les mutinés pour se rendre de la gare au quai d'embarquement.

Embarquement pour la Tunisie

Une foule très nombreuse assistait à l'arrivée des révoltés du 17e de ligne ; malgré l'heure matinale, les quais étaient noirs de monde.

Les soldats insoumis ont été embarqués sur les croiseurs « Desaix » et « Du Chayla ».

Cette opération, qui a duré jusqu'à sept heures, s'est poursuivie dans le plus grand calme. La population n'a poussé aucun cri séditieux.

Appareillage des Croiseurs

A sept heures et demie, les deux croiseurs lèvent l'ancre, emportant à Sfax les six cent-vingt mutins du 17e de ligne.

EN ITALIE

Quatrième réélection de l'ex-Ministre Nasi

Rome, 26 juin.

Une imposante manifestation a eu lieu aujourd'hui, à Trapani, à l'occasion de la quatrième réélection comme député de l'ex-ministre Nasi.

L'élection a eu lieu dimanche dernier. Par 3.286 voix sur 3.730 votants, les habitants de Trapani ont renouvelé leur confiance à leur compatriote.

EN RUSSIE

TIFLIS

Explosion de 10 bombes

Quarante-trois victimes

Saint-Pétersbourg, 26 juin.

Aujourd'hui, dix bombes ont été lancées en même temps dans un square situé en plein centre de la ville.

Au même instant, plusieurs coups de feu ont été tirés.

Cet épouvantable attentat terroriste a coûté la vie à treize personnes.

Les blessés sont au nombre d'une trentaine.

Les auteurs sont en fuite, et n'ont pu être reconnus.

LE PARLEMENT

SENAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA CRISE VITICOLE

Au début de la séance, M. Savary, sénateur radical du Tarn, nommé hier rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi, voté par la Chambre des députés, sur le sucrage et le mouillage des vins, dépose son rapport sur le bureau du Sénat.

Le rapporteur conclut à l'adoption du texte voté par la Chambre, et demande au Sénat de n'y apporter aucune modification, afin de rendre la loi applicable immédiatement.

Le Sénat, sur la demande du ministre des Finances, décide de commencer vendredi l'examen du projet.

La séance est suspendue.

Reprise de la Séance

La séance est reprise après une demi heure de suspension.

Le Renvoi de la Classe 1903

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant au renvoi anticipé de la classe 1903.

M. de Goulaine

sénateur conservateur du Morbihan, continue son discours.

L'orateur soutient que le renvoi désorganisera nos régiments de cavalerie. Pour avoir de bons cavaliers, le temps de service complet est nécessaire, surtout au moment de l'application du service de deux ans, si funeste à cette arme.

M. le général Langlois

sénateur de la Meurthe-et-Moselle, prononce un long discours contre le renvoi.

La libération anticipée de la classe 1903 nous mettra dans une très grande infériorité vis-à-vis de l'Allemagne.

Les effets de nos alliances ne pourront pas se produire dès le jour de la mobilisation, et nous serons par trop inférieurs en nombre.

Le général Langlois supplie le Sénat de supprimer le favoritisme dans l'armée.

Il faut exiger du soldat une endurance et des qualités morales qui ne s'acquièrent que par une longue pratique du métier des armes.

Il faut également relever et affermir le caractère des chefs.

Nous devons avoir, dit en terminant le général, une armée forte et une frontière inviolable.

M. Vaddington

sénateur radical de la Seine-Inférieure, défend longuement le projet de loi soumis au parlement. L'armée n'aura pas à souffrir d'une diminution d'effectif qui ne saurait être considérée comme nuisible, étant donné l'époque à laquelle elle se produira.

M. de Montfort

sénateur modéré de la Seine-Inférieure, ancien officier d'état-major, donne la réplique au rapporteur.

Le vote du projet de loi serait nuisible pour la défense nationale, qui doit tout primer.

M. le général Picquart

ministre de la Guerre, soutient la thèse du rapporteur. Il combat longuement les idées émises par M. le général Langlois, dont le pessimisme est très injustifié.

La France peut compter sur son armée, capable de résister et de vaincre.

M. le général Mercier

sénateur nationaliste de la Loire-Inférieure, ne votera pas le renvoi anticipé de la classe 1903.

Il ne peut s'associer à l'œuvre d'affaiblissement de l'armée, qui demain n'aura plus ni force morale, ni capacités manœuvrières suffisantes pour résister à l'ennemi.

M. Mazière

sénateur républicain de la Creuse, convie le Sénat à adopter une loi juste.

La discussion générale est close.

Le Vote

Le président met aux voix la demande de déclaration d'urgence en faveur de la loi.

Le Sénat vote l'urgence à une très forte majorité.

L'article unique du projet est ensuite mis aux voix.

Le texte de la Commission est adopté.

Séance vendredi.

VICHY
Hôtel de Norvège
entièrement remis à neuf
près des Sources et du Casino
Chambre et Pension depuis 5.50
Arrangement pour familles
DESCHAMPS, propriétaire

Pianos d'occasion
Piano droit à vendre, bonne occasion, 180 fr.
Piano carré, 40 fr.
S'adresser ou écrire à M. BLANC, 49, cours Napoléon, Ajaccio.

AVIS
La Maison Dominique MATTEI aîné, Place Saint-Nicolas, Bastia, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir du 10 courant, elle a mis en vente savoir :
Sel, 11 fr. 50.
Soufre sublimé pur, 9 francs la balle de 50 kilos.
Sulfate de cuivre, 88 fr. les 100 kilos.

CHIRURGIEN-DENTISTE
M. ÉDOUARD NICOT
Diplômé de l'Ecole Dentaire et de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat et assistant des Hôpitaux
CABINETS DENTAIRES :
AJACCIO, 20, Cours Grandval
BASTIA, 28, Boulevard Paoli
Atelier spécial de prothèse
pour la fabrication des dentiers
Extractions sans douleur. Obturations ciment, oxoid, amalgame platine mordançable, nettoyage et émaillage des dents. Dents artificielles, dentiers, appareils de tous systèmes, vulcanite, celluloïd, or, etc. Bridge-Work. Redressements. AVIS. — Nous informons les personnes qui ont des pièces d'anciens systèmes cassées ou défectueuses, que nous nous chargeons de les réparer.
Cabinets ouverts de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir.

Société forestière
demande à acheter une JOLIE FORÊT de pins maritimes ou pins larix de grandes dimensions pouvant être facilement exploitée.
Faire offres avec détails à M. de Santanna, au bureau du journal.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Exotie 1906)

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mettre en garde contre certains charlatans-dentistes ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs prothèses.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz
Jean Uhl, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

PASTILLES CATTET
Pectorales à la Sève de Vosges
IDÉALES

Le Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus élégant et le plus pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravure noire
Un An.... 6 fr. — Six Mois. 3 fr. 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 12 gravures coloriées
Un An.... 12 fr. — Six Mois. 6 fr. 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
13, rue des Petits-Champs, PARIS

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres
La sincérité de l'attestation suivante ne peut être mise en doute par ce fait que l'EAU PRÉCIEUSE mieux que tous les arguments.
... Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux, le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir et ayant entendu vanter les bons effets de l'Eau Précieuse Dépuratrice je résolus de l'essayer. J'ai suivi très régulièrement le traitement, et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.
Prosper QUESNEL, 55, rue Léon-Maître, Petit-Quevilly (France.)
Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres et eczémas doivent savoir que l'EAU PRÉCIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.
Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRÉCIEUSE
Dépôt général à Rouen, Pharmacie DEPENDRIER 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, boulevard du Palais 19, et à Ajaccio, Pharmacie Gutherlet.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Saison Printemps-Eté 1907
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures en coutil gris et blanc
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe dernes modèles en noir et couleurs à la mode fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1907
NETTOYAGE DE TOUS LES ARTICLES DE DEMI-SAISON & ÉTÉ
Batiste - Flanelle - Toile - Piqué - Zéphyr - Mousseline
APPRÊT DU NEUF
Nettoyage des Ombrelles et des Chapeaux Panama
TEINTURES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
Mordoré — Rouge Cerise — Grenat de France
Nous engageons nos clients à ne pas renfermer les vêtements d'hiver sans les avoir fait nettoyer à sec par nos procédés spéciaux. L'action de la benzine traitée particulièrement empêche les atteintes des mites.
CONSERVATION DE VÊTEMENTS PENDANT L'ÉTÉ
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

ARTHUR SUIRE
La Scierie transportable Arthur Suire, à Ajaccio (Corse). Force 35 chevaux, locomotives-routières, demande à faire des sciages à façon, et procure des acheteurs au comptant pour les bois en grumes. Envoyez offres.

Demandez et offrez dans tous les Cafés **AMARO MATTEI**, *apéritif supérieur.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barreaux Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roncos artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

MONTRES GRATUITES
pour Hommes et pour Dames

ARGENT MASSIF contrôlé ou dorées TITRE ZACCHA
Belle chaîne gourmette, en argent contrôlé ou dorée TITRE ZACCHA, maillons ciselés ; anneau à ressort et magnifique médaillon, le tout présenté dans un bel écrin.
Superbe sautoir en argent contrôlé ou doré TITRE ZACCHA, avec joli coulant ciselé et anneau à ressort, le tout présenté dans un bel écrin.
5.000 Fr. seront payés à toute personne qui ne recevra pas aux mêmes gratuitement.
Nous distribuons actuellement un nom de ces cadeaux absolument gratis et à titre de réclame. Pour en obtenir un ! Envoyez aujourd'hui même pour être sûr d'arriver à temps en joignant un timbre pour réponse. Alors nous vous informerons de la condition à remplir et l'envoi vous sera fait franco à domicile.
Bureau 23, de la ZACCHA, 75, rue Lafayette, Paris
M. le Directeur, Bureau 23 de la ZACCHA, 75, Rue Lafayette, Paris.
Veuillez m'adresser de la meilleure façon possible à remplir pour obtenir la montre ZACCHA gratuitement. La belle bague pour régulateur.
Nom.
Adresse.
Ville.

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 177 — VENDREDI 28 JUIN 1907

00352

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Seizièmes (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Léon II.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 57 m. — Coucher, 7 h. 43 s.
Dernier quart, le 3 — Nouv. Lune, le 10.
Fête de Demain : Saints Pierre et Paul.

27 JUIN

LE RECRUTEMENT RÉGIONAL

La France vient de faire la plus cruelle expérience qui se pût des inconvénients du recrutement régional ; ces mutineries des régiments méridionaux sont, en effet, grosses de la menace du plus grand danger auquel puisse être exposée une armée : l'indiscipline.

Pour le temps de paix, comme pour le temps de guerre, le recrutement régional est le plus simple, le plus expéditif et le moins coûteux, appliqué aux recrues comme aux réservistes. C'est tout son avantage, mais il faut reconnaître qu'il est d'importance dans un pays où le service est obligatoire et qui prétend mettre sous les armes, le cas échéant, des millions d'hommes.

Que d'inconvénients en retour ! Il en est un qui serait terrible à la guerre, c'est qu'avec des régiments recrutés, comme ils le sont aujourd'hui, dans le même milieu local, on risquerait de voir une ville, un canton, un département effroyablement décimés de leur jeunesse dans un engagement.

En temps ordinaire on n'y songe guère, mais, par contre, on a tous les jours l'occasion de s'apercevoir des autres inconvénients de ce mode de recrutement, aussi bien que de ceux de la permanence des garnisons qui en est la conséquence obligée.

Certes, c'est bien avec le recrutement régional que le régiment mérite le titre de « grande famille ; » à remarquer néanmoins que la vie de famille n'est pas précisément favorable à la discipline, ne fût-ce qu'en raison des sollicitations incessantes dont l'autorité militaire de la région est l'objet de la part des influences politiques, sénateurs, députés, conseillers généraux, etc., s'entremettant en faveur des fils, frères, cousins de leurs électeurs, eux-mêmes électeurs bientôt.

D'autre part, le recrutement régional a porté le dernier coup au prestige déjà si précaire des sous-officiers : quel ascendant, en effet, peuvent conserver ceux-ci sur des hommes avec qui, hier, avec qui demain, ils ont vécu et vivront, au civil, en « pays » ?

Et enfin, maintenus à proximité de leurs familles, de leur village, les jeunes soldats et, à plus forte raison, les réservistes, en entretiennent toutes les passions à la caserne et d'autant plus aisément qu'ils y sont absolument entre eux. Que si ces passions deviennent tout à coup aussi vives, aussi exaspérées que celles du Midi viticole en ce moment, l'inconvénient est, comme on vient de le voir, porté à son comble. Non seulement le Gouvernement ne peut plus compter sur la garnison pour maintenir l'ordre, mais encore même la présence des régiments de compatriotes devient un danger de plus. Comment d'ailleurs, moralement, contraindre des soldats à s'armer contre des citoyens, des camarades, des amis, des parents ?

Bien avant même les mutineries du 100e et du 17e de ligne, les organisateurs du mouvement méridional avaient escompté cette situation : « Le Gouvernement, disaient-ils, s'il veut tenter un coup de force, fera sagement d'expédier nos régiments dans d'autres contrées. Neuf sur dix des soldats qui tiennent garnison dans nos villes sont fils ou frères des viticulteurs ruinés. La cause que nous défendons est la leur. »

Le mal est grand, tel qu'on vient de l'entrevoir comme tout-à-coup, mais hâtons-nous de dire qu'il n'est pas sans remède, et même que ce remède, qui est tout à la disposition du Gouvernement, n'est pas difficile à appliquer.

Le recrutement régional n'a pas d'existence légale. La loi du 24 juillet 1873, qui régit toujours l'organisation générale de l'armée, stipule, article II, que « l'armée active se recrute sur l'ensemble du territoire », et l'article III de la loi du 21 mars 1905, qui n'infirme ni ne contredit cette disposition très élastique, mentionne simplement que le ministre de la Guerre « arrête la répartition du contingent ».

Le ministre de la Guerre répartit donc à sa guise le contingent. Avant le général André, qui a fait cette répartition plus que régionale, locale même, on appliquait le recrutement semi-régional, c'est-à-dire qu'on avait soin de ne pas incorporer les jeunes soldats dans les subdivisions de région où ils avaient leur résidence. Ils n'étaient pas loin de chez eux, mais ils n'étaient pas chez eux. On évitait les inconvénients du système tout en en conservant l'avantage matériel.

René Sabatier.

« Sursum Corda »

Un fait-divers est passé inaperçu dans le brouhaha soulevé par les événements du Midi. Simple fait-divers, mais combien symptomatique et dont la moralité complète, hélas, l'échenement, celle qui se dégage des incidents de ces derniers jours.

Rappelons-le dans son laconisme brutal. Des dockers, venant de Rochefort, arrivent en une bande compacte dans la commune de Tonnay-Charente. Ils en veulent à un patron, M. Dognon. Celui-ci n'ignore point l'animadversion dont il est l'objet et demande au maire de le protéger. Comme force publique à sa disposition, le maire n'a que quatre gendarmes. Il invite M. Dognon à se réfugier à bord d'un steamer anglais ancré dans le port. Le patron suit ce conseil. Et n'est-ce pas déjà joli qu'un citoyen français en soit réduit, dans son propre pays, à chercher la sécurité sous le pavillon britannique ? Ce pavillon est pourtant placé sous la sauvegarde des autorités françaises, et c'est un représentant des dites autorités qui se charge de démontrer combien leur protection peut être précaire ! Mais passons.

Le juge de paix, chargé par le sous-préfet du « maintien de l'ordre », ne laisse pas longtemps M. Dognon sur le bateau étranger. Les dockers réclamant sa présence, le magistrat, docile, l'invite à atterrir et à venir s'expliquer avec les ouvriers à la mairie. Il s'engage d'ailleurs à le protéger. On va voir comment il tint sa parole.

Tandis que le patron discutait à l'hôtel de ville avec le juge de paix et une délégation, la bande des dockers escalade le mur et fait irruption dans la maison commune, M. Dognon est frappé, saisi, ligoté et capturé. En piteux état, on le conduit à la Bourse du Travail, où sous les menaces — et les coups — il est obligé de signer un contrat avec ses persécuteurs.

Tels sont les événements qui se passent aujourd'hui dans notre doux pays de France. Des actes que la loi punit quand ils sont commis par des individus, comme les sévices et l'extorsion de signature, deviennent possibles lorsqu'une foule s'en rend coupable. Le prestige de l'autorité a disparu, le respect de la loi n'existe plus, et dans le nombre de communes où la force publique est insuffisante, le syndicalisme a rétabli le règne de la brutalité. Le patron est en butte à toutes les vexations, à toutes les outrages. Il n'y a plus de sécurité pour lui ni pour sa famille.

Dans les troubles qui ont agité la commune de Tonnay-Charente, un fait encore plus odieux, si c'est possible, que celui que nous venons de raconter s'est produit. Deux personnes ont été blessées et l'une assez grièvement pour être transportée à l'hôpital. Eh bien, malgré l'avis des médecins, les émeutiers ont arraché cette personne de son lit et l'ont jetée dehors. On commence par bafouer les autorités, violer la loi : on finit par la bestialité, par la cruauté la plus sauvage. Et les socialistes voudraient nous faire croire que par ces voies odieuses, l'humanité s'achemine au progrès !...

Non ! non ! ces actes sont abominables et les doctrines qui les engendrent sont barbares. Il est temps de réagir. Le gouvernement et les Chambres, en face de l'anarchie croissante, doivent faire leur *sursum corda*. Il faut, coûte que coûte, rétablir les principes essentiels hors desquels ne peut vivre une société civilisée.

Aux Viticulteurs

Ce qu'ils doivent exiger des vendeurs de bouillies cupriques

Le cuivre est, on le sait, le remède le meilleur pour combattre le mildiou de la vigne. C'est sous forme de bouillie à la chaux qu'on l'emploie ordinairement, mais c'est aussi la bouillie qui, par suite d'une mauvaise préparation, ne donne pas toujours satisfaction, occasionne souvent des brûlures, pour peu que le cuivre et la chaux soient impurs ou mal dosés, et dont l'insolubilité est notoire.

Par son insolubilité, la bouillie à la chaux n'agit pas immédiatement ; par son manque d'adhérence, elle est à la merci de la première pluie qui l'entraîne et laisse la vigne sans protection.

Les mêmes défauts se rencontrent dans la bouillie au carbonate de soude, mal préparée, avec, en plus, moins d'adhérence que la bouillie à la chaux, et des brûlures plus fortes, si le carbonate de soude est impur, ou mélangé à du sulfate de soude.

Aussi, les propriétaires qui n'ont pas un personnel au courant de la préparation mathématique de l'une ou l'autre de ces bouillies, qui ne peuvent ou ne veulent pas se rendre compte de la pureté du sulfate de cuivre, de la chaux ou des carbonate de soude, font-ils de plus en plus

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilité la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements un Vin du Cap Mattei

THÉ BLAIZE PÈRE — LE MEILLEUR PURGATIF DÉPURATIF
80 ANS DE SUCCÈS. — EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Ne pas oublier que l'Amare Mattei est très précieux pendant l'été et surtout pendant l'hiver.

TUMEURS cancers et fibrômes. Ecrire Viallet, 45, rue Lakanal, Grenoble (Isère), qui indique remède.

73 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES DRAMES DE LA FAMILLE

L'ENFANT DE LA MORTE

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XXII

LE JEU DE LA GUERRE ET DU HASARD

— On va nous conduire à Dijon ; on nous mènera devant le général commandant le corps d'armée qui statuera sur notre sort. Le commandant ne pouvait pas prendre sur lui de nous mettre en liberté. D'ailleurs, il est probable que nous serons assimilés, par exception et en faveur du service rendu, aux troupes régulières, et envoyés comme prisonniers de guerre en Allemagne ! Ça nous fera voir du pays ! Les voyages forment la jeunesse !

— En attendant mon lieutenant, et maintenant que ma curiosité est satisfaite, il faut que je soigne mon estomac qui crie famine !

Frédéric servit son camarade, qui dévora, sans mot dire, pendant un grand quart d'heure. Puis, repu, il s'écria :

— Quelle belle journée ! Parole, mon lieutenant, ç'aurait été dommage de ne pas la voir. Pauvre Bucolle ! Comme elle aurait pleuré, tout de même, si elle n'avait pas revu son Alcide aimé...

DEUXIÈME PARTIE

I

MORDRES BERNARD

Proche d'Is-sur-Tille, l'un des plus jolis chefs-lieux du canton du département de la Côte-d'Or, à Villecomte, sur les bords d'une petite rivière très poissonneuse : l'Ignon, s'élevait, en 1891, au mois de septembre, une maison coquette entourée d'un jardin d'un hectare environ, clos de murs.

On pénétrait dans cette propriété par une porte gigantesque, en forme de grille en fers de lance s'appuyant à deux montants massifs, en maçonnerie, surmontés de vases de fonte émaillée où s'épanouissaient des géraniums pourpres, qui semblaient incandescents dans l'air ensoleillé.

D'une vaste terrasse, où l'on pouvait monter, de l'intérieur, par un escalier double en fer à cheval..., on dominait tout le paysage avoisinant qui était des plus pittoresques, avec son horizon boisé, paré, alors, de ces tons mordorés, si doux aux yeux, qui caractérisent l'automne.

Après avoir franchi la porte grillée, on se trouvait dans le jardin qui précédait la maison, et au milieu duquel une pelouse immense — magnifique tapis vert — se développait, cernée de corbeilles pleines de fleurs, dont les couleurs mariées agréablement formaient des dessins, des arabesques, selon le goût anglais. La maison, haute de deux étages, était précédée d'un perron de six marches, et flanquée d'une vérandah.

Cette habitation se trouvait, alors, gaiement illuminée par le soleil, au cours d'une de ces admirables journées de septembre, pendant lesquelles la nature présentant l'hiver prochain semble vouloir se parer, comme une coquette désireuse de jouir de ses derniers attraits.

Au rez-de-chaussée, l'une des pièces, prenant jour sur le jardin, servait de bibliothèque et de cabinet de travail au maître du logis. Cette pièce était éclairée par une large fenêtre en forme de baie, qui était alors grande ouverte. Toutefois, la clarté trop vive était tamisée par une sorte de banne, qui s'étendait sur toute la largeur de la baie.

Pénétrons dans cette bibliothèque, qui était l'endroit de prédilection de M. Bernard, ingénieur des eaux et forêts, et, à cette époque, habitant de la jolie villa. Elle était meublée de la manière la plus artistique et la plus élégante.

Il ne saurait être inutile d'en faire la description — car, en général, on peut définir le caractère du maître d'un logis par la seule inspection des objets dont il s'est plu à s'entourer : or, il importe que le lecteur connaisse le caractère de M. Bernard qui doit jouer un rôle très important dans la seconde partie de cette histoire.

Trois grands corps de bibliothèque, en noyer ciré, ornés de délicates sculptures, occupaient les trois panneaux principaux de la vaste pièce.

Ces bibliothèques pleines de livres bien choisis — dont quelques-uns s'étaient de beaux ouvrages qui eussent tenté d'émérites bibliophiles — étaient surmontées de légères statuettes, en bronze vert, d'après des modèles antiques fort artistement reproduits. Les portières étaient faites de vieilles tapisseries bien conservées, encore superbes de couleur, et représentant des chasses.

Sur la cheminée monumentale, en noyer rehaussé de fines dorures, on voyait un buste de femme en ivoire jauni.

Une belle panoplie, composée d'armes indiennes aux lames richement damasquinées, et dont les poignées étaient chargées d'incrustations d'or, d'argent, de nacre et de corail — était accrochée à droite de la cheminée. De l'autre côté, il y avait une toile dans un cadre en bois noir.

Cette toile représentait en pied, grandeur naturelle, une femme de soixante ans environ, vêtue d'une robe à longue traîne, de velours noir, qui enveloppait sans plis son corps long, maigre et anguleux. Elle avait comme coiffure, une sorte de bonnet de forme inusitée.

L'expression de sa physionomie dénotait une grande bonté, et, en même temps, une énergie peu commune. Près d'elle, à ses pieds, était couché un chien — un molosse de très haute taille. Ce portrait — peint par un artiste renommé — avait une haute valeur artistique ; mais il devait avoir, aux yeux du maître du logis, une valeur morale inestimable.

usage des *bouillies du commerce*, afin d'éviter des mécomptes qui peuvent avoir des conséquences graves pour la récolte.

Les bouillies du commerce sont très nombreuses ; elles jouissent chacune de la plus ou moins grande faveur des viticulteurs par leurs qualités, et nous ajouterons, selon que certains fonctionnaires, sous les ordres des Ministres qui leur *interdisent de faire l'éloge d'un produit particulier*, les prônent plus ou moins à leurs auditeurs. Il est donc prudent de se méfier de certains boniments, et de se rendre compte pratiquement de la valeur des bouillies offertes, en exigeant du vendeur d'abord *la garantie sur facture*, conformément à la loi du 4 août 1903, non seulement du dosage *total* du sulfate de cuivre, mais encore du sulfate de cuivre *soluble*, et ensuite de la *fraîcheur* de la marchandise, contrairement à ce que nous avons vu faire par un Syndicat agricole *pro domo sua*, qui ne s'est pas mis en frais pour livrer le mois dernier, à ses adhérents, un stock de bouillie de 1906, d'un dosage de 50 0/0 à peine de sulfate de cuivre — non garanti sur facture — au même prix que cette même bouillie à 60 0/0.

La garantie de la fraîcheur et du dosage en sulfate de cuivre total *et surtout en sulfate de cuivre soluble* a une importance capitale pour combattre avec succès le mildiou, car de ces deux qualités dépendent l'efficacité *immédiate et durable*, *l'adhérence* même de la préparation effectuée, ainsi qu'il ressort des recherches de Millardet et Gayon, Gallion et Guirand, Gastine, etc.

Ces savants expérimentateurs ont mis en évidence dans leurs études sur le traitement du mildiou l'importance de la fraîcheur de la préparation cuprique et de la présence du cuivre soluble, et aujourd'hui les praticiens *éclairés* sont d'accord pour donner la préférence aux bouillies du commerce qui possèdent ces deux grandes qualités.

C'est dans cet ordre d'idées qu'en avril dernier, j'ai attiré à cette place l'attention de mes compatriotes-viticulteurs sur les bons résultats donnés depuis quelques années dans le Midi par la *Nouvelle Bouillie cuprique perfectionnée* de M. Pons, vendue *avec garantie de dosage* de 50 à 15 0/0 de sulfate de cuivre cristallisé, et 200 à 300 grammes de sulfate de cuivre *immédiatement soluble* dans l'eau et assimilable par la plante par 2 kilos de cette poudre, et je suis heureux d'apprendre, après le premier traitement, de plusieurs viticulteurs des arrondissements d'Ajaccio et de Sartène, qu'ils en sont très satisfaits.

Aussi, j'insiste plus que jamais auprès des récalcitrants pour leur dire : ce n'est pas sur la quantité totale de sulfate de cuivre que vous devez porter votre attention, quand vous achetez une bouillie du commerce, mais bien sur la manière dont cette matière est présentée à la végétation. Une bouillie contiendrait elle 70 0/0 de sulfate de cuivre qu'elle ne vaudra pas celle qui n'en renferme seulement que 50 0/0, si dans la première le sulfate de cuivre est totalement insoluble, et que dans la seconde une partie est solubilisée, et cela parce que la bouillie à 50 0/0 aura une action immédiate et durable, alors que celle à 70 0/0 agira trop tard peut être pour empêcher la germination des conidies et surtout le développement de zoospores du mildiou; car, n'oubliez pas ce point important, pour empêcher la germination des conidies et le développement des zoospores, point n'est besoin de fortes doses de cuivre, 2 à 3 millionièmes de cuivre suffisent, a dit M. Millardet, mais il faut que ce cuivre soit dissous dans les gouttelettes d'eau, avant et après le moment où les conidies du mildiou y sont déposées, pour que celui ci soit mildiousé. Voilà pourquoi j'insiste plus que jamais, sur la garantie sur facture d'une partie du sulfate de cuivre soluble dans les bouillies du commerce, indépendamment de la garantie du sulfate de cuivre total.

En demandant cette garantie, vous éviterez, viticulteurs, d'être trompés, et vous serez sûrs de mieux préserver vos vignes du mildiou.

J.-B. Castelli.

N. B. — Ceux qui auraient besoin de renseignements complémentaires n'ont qu'à m'écrire à Marseille, 82, boulevard du Musée.

Ce que disent les Journaux

L'Eclair

A propos de la mutinerie du 17e :

« Le 17e de ligne sort de la même école : celle que dirige le général Picquart et où le colonel Gérard a cueilli ses galons. Nous nous faisions que le régiment insurgé ait ouvert les yeux à la raison et se repentir, mais que de corps où vacille à cette heure la flamme sacrée, où les notions les plus élémentaires de hiérarchie sont méconnues ! L'armée de Clémenceau, c'est bien celle de la « crosse en l'air ». Il cherche par tous les moyens directs ou indirects à faire de l'ordre avec le désordre, dont il fut le prophète et l'excitateur. Qu'il est loin de l'action extérieure dont il se croyait maître à son heure. Qu'il n'oublie plus le 17e de ligne ».

Le Radical

On a promis aux soldats mutinés qu'ils ne seront pas individuellement punis ; aucun d'eux ne passera en conseil de guerre ; mais il y avait des mesures à prendre pour le maintien collectif de la discipline, le gouvernement les a prises... A lire dire aujourd'hui aux soldats qu'il n'y a plus de rudesse militaire, que l'armée a perdu le sens des rigueurs dramatiques, vous verrez ce qu'ils vous répondront : tous se rappelleront la tristesse que leur a fait gagner la mutilation de leurs armes et le frisson qui a pénétré dans leur cœur, lors de leur passage, on pourrait presque dire leur comparution devant les bouches à feu significativement braquées.

La République Française

A propos du renvoi de la classe :

« Non seulement nous sommes à la merci d'un ennemi extérieur qui nous guette et peut à tout propos, sur le terrain diplomatique, tirer parti de cette situation, mais nous sommes aussi à la merci de la puissance révolutionnaire grandissante et toujours prête à profiter, et de notre faiblesse, et de nos fautes ! Après le 12 juillet, ce sera véritablement effrayant, mais après le 1er septembre, ce sera décidément trop tentant. Après le 1er septembre, en effet, il n'y aura qu'une classe sous les drapeaux en attendant les recrues qui mettront encore six mois au moins à s'instruire. L'anarchie partout, le danger partout, et la désorganisation de toutes les forces de résistance et de tous les moyens de salut, voilà où nous en sommes. Ouvrez les yeux, penchez-vous, l'abîme est sous nos pieds ».

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CASABIANDA. — M. Fratoni, commis de l'hydraulique agricole, régisseur du domaine de Casabianda, a été promu à la première classe de son grade.

Cette promotion est pleinement justifiée par le zèle et l'activité que M. Fratoni déploie dans la direction de l'exploitation du domaine et par les résultats obtenus. Nous lui adressons nos félicitations.

***

ALZI. — MM. Orsini et Bernardi, de la commune d'Alzi, avaient adressé une requête au conseil d'Etat contre un arrêté en date du 25 octobre 1905, par lequel le conseil de préfecture de la Corse avait annulé les élections municipales auxquelles il avait été procédé dans cette commune le 24 septembre 1905.

Le conseil d'Etat a rejeté la requête de MM. Orsini et Bernardi.

***

CAMPILE. — Discours prononcé par M. Charles Pasqualini aux obsèques de Mlle Dévote Franceschi.

Mesdames, Messieurs,

On dit que les grandes douleurs sont muettes, aussi je devrais, pour respecter celle qui afflige aujourd'hui la famille Franceschi, m'imposer un rigoureux silence, mais un impérieux besoin se fait sentir en moi, celui d'adresser à celle qui nous quitte trop tôt hélas, un respectueux salut qui sera en même temps un suprême adieu.

J'ai peine à surmonter l'émotion qui m'étreint ; d'ailleurs comment rester insensible devant la mort de Mme Dévote Franceschi qui disparaît dans la force de l'âge et laisse derrière elle un mari dans les pleurs et les sanglots, un fils et une fille anéantis par tant de douleur.

Par une ironie des choses d'ici-bas, alors que tout chante et vit, que la nature se pare de ses plus beaux atours, que tout invite à la joie, nous, nous versons d'abondantes larmes et nous prenons nos habits de deuil.

La mort inexorable, sans trêve ni pitié, poursuit sa route, et malheur à celui qu'elle touche de son aile implacable : un tombeau s'ouvre aussitôt et une victime de plus est ensevelie, laissant toujours après elle la consternation et le découragement et nous montrant de plus en plus qu'il n'y a que des êtres périssables sur ce théâtre terrestre.

Mais lorsque c'est une femme de bien, intelligente, instruite, avenante et charitable comme Mme Franceschi qui s'en va, le coup est toujours plus terrible et le vide plus grand. Issue d'une des plus marquantes familles du canton, elle avait reçu dès son jeune âge une éducation parfaite et une instruction solide, ce qui fit d'elle une demoiselle aussi sage que distinguée.

Plus tard, quand elle s'allia à une des meilleures familles du Cap-Corse elle devint une épouse modèle, enjouée et prévenante, et lorsqu'elle connut les joies si pures de la maternité, que de beaux rêves vinrent remplir son cœur d'allégresse et d'espérance ; elle fit preuve de tant de sollicitude, de tant de dévouement et de tant de tendresse maternelle, que ce fils choyé et cette fille adorée, se sentent aujourd'hui accablés par le malheur qui les atteint dans leurs affections les plus vives. Elle fut aussi le médecin des pauvres. Que de mères de famille, pendant que l'enfant souffrait dans le berceau, ont eu recours à ses lumières, que de moments, que de vie dépensés à soigner les malades et encourager les malheureux. Et ce n'est pas tout, Mesdames et Messieurs, on admirait en Mme Franceschi les qualités dominantes de la vraie femme corse aux mœurs patriarcales, c'est-à-dire la foi, la volonté, la noblesse de sentiment, le culte de la famille, la bonté et la modestie, vertus si rares de nos jours.

Elle avait hérité de son père, le docteur Pasqualini d'heureuse mémoire, et dont le souvenir reste vivace parmi nous, ces belles et précieuses qualités qui faisaient jadis la renommée des habitants de l'île bien aimée.

Elle avait hérité de son frère, le poète si connu dont le nom seul devrait enorgueillir tous les Corses ayant toujours au cœur le respect et l'admiration des gloires de la petite patrie, les enseignements propres à former le cœur et le caractère.

En fallait-il davantage pour se faire aimer ? Oh non, et sa perte est si grande que tous les parents et tous les amis la regretteront et s'en ressentiront vivement.

C'est pourquoi je ne cherche pas par de vains mots à atténuer la douleur de son époux, celle de ses enfants, au cœur brisé, mais je leur dis plutôt : A une épouse dévouée, à une mère si tendre, on doit un tribut de larmes. Pleurez, pleurez donc parents désolés, vos larmes vous honorent et prouvent la sensibilité, la bonté de votre cœur. Apportez même des fleurs sur son tombeau pour parfumer cette cendre précieuse et son âme sourira au culte de votre touchant souvenir.

Puissent cependant les nombreux témoignages de regrets que vous recevez en ce jour apporter dans vos cœurs ulcérés un baume salutaire.

Et vous, chère et vénérée défunte, qui nous laissez l'exemple d'une vie bien remplie, recevez l'hommage attendri de nos prières et de nos larmes.

***

PONT DE L'ORTOLO. — Le gendarme Mocaë est nommé brigadier au Pont de l'Ortolo, en remplacement du brigadier Michel, qui passe à Sartène.

Société de Secours

AUX FAMILLES

DES MARINS FRANÇAIS NAUFRAGÉS

Notre Société reçoit depuis quelque temps un nombre de plus en plus grand de demandes directes de secours.

Le Président prend assurément connaissance de ces lettres avec un triste intérêt et la plus grande bienveillance, mais il doit avertir les familles que c'est là du temps perdu pour elles, puisque toutes ces lettres sont renvoyées à Messieurs les Administrateurs de l'Inscription Maritime qui les contrôlent et donnent leur avis à la Société.

Toute demande de secours doit être adressée à ces Messieurs que nous remercions d'avance de vouloir bien nous la faire parvenir immédiatement.

Bulletin Financier

Paris, 27 juin 1907.

Le marché s'est resserré. Notre Rente est moins lourde à 93,87. Les Fonds Etrangers sont meilleurs. Nos Sociétés de Crédit se retrouvent aux environs des cours de la veille. Les valeurs industrielles restent agitées et irrégulières.

Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia sont bien tenues à 456. L'obligation hypothécaire 5 0/0 du chemin de fer de Goyaz garde son avance à 448.50.

La Librairie Ollendorff se négocie à 130. Le Saint Raphaël Quinquina est bien tenu à 111. Les Mines d'étain de l'Arnoya sont sans changements à 91,50. La Société Française Electrolytique est toujours en faveur à 131.

Le rapport des commissaires de la société des Sels Gemmes et Houilles de la Russie Méridionale constate que les bénéfices ont à peu doublé en 1906.

Les Ciments Portland Artificiels de Touraine se retrouvent à 118.50, cette entreprise ayant une clientèle ancienne et fidèle. La Lithopone conserve le cours de 134. Les Mines et Alluvions de Serbie ont des demandes à 135.

L'action Chenard Walker accentue sa reprise à 502. La Société Automobile l'Éclair est toujours recherchée à 122 ; ses opérations et ses commandes suivent une progression régulière.

Nos chemins de fer sont calmes.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal se réunira ce soir, à 3 heures, en séance extraordinaire.

Ordre du jour

Soutiens de famille.

Demande de la Ligue Corse contre le paludisme.

Demande du Syndicat agricole.

Demande Vittini Frères.

Bail de la propriété incendiée du Pigno.

Assistance aux vieillards ; Fixation de la date de jouissance du secours, et vote d'un centime extraordinaire.

Bourses au Lycée : Disponibilité de 200 francs.

Hygiène publique : Création du bureau.

Concessions au Cimetière : Augmentation de prix.

Concession de terrain pour construction d'un groupe scolaire.

Construction d'un kiosque pour la musique.

Bureau de Bienfaisance : Compte de 1906 et Budget additionnel de 1907.

Hôpital Civil : Id. Id.

Construction d'un Chalet de nécessité sur la place du Palais de Justice.

Nouvelles propositions pour l'acquisition de l'Hôtel Valery.

Exploitation théâtrale 1907-1908.

Octroi : Tarif et Règlement.

Octroi : Mode d'exploitation.

Compte administratif de 1906 et Chapitres additionnels 1907 : Rapport.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 27 juin

Thermomètre — 7 heures du matin + 21 2. à midi + 25 à 8 heures du soir + 22 4. Maxima + 22 8 Minima + 19 4.

Baromètre — 7 heures du matin, 766 mm à midi, 765 mm 6 heures du soir, 765 mm.

Vent — Dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Ministère de l'intérieur

MM. Mariani et Astima ont été admis au concours pour l'emploi de rédacteur au ministère de l'intérieur, avec les numéros 2 et 4.

***

Marine marchande

Par décret du 7 juin 1907, les élèves de la section de navigation maritime annexée à l'école supérieure pratique de commerce et d'industrie de Paris, sous le contrôle du ministre du commerce et de l'industrie, ayant satisfait aux examens de sortie, ont droit au certificat d'aptitude (examen de théorie) pour l'obtention du brevet supérieur de capitaine au long cours.

Les examens pour l'obtention du diplôme de sortie de cette section ont lieu devant un jury présidé par l'examinateur d'hydrographie ou l'examinateur adjoint et qui comprend, outre les membres de la commission prévue par le décret du 29 décembre 1901, des examinateurs pour les autres facultés.

Ce jury procède également aux examens de passage de 1re en 2e année.

***

Arrestation

L'inspecteur Ristori et le brigadier Ottavi ont mis, hier, en état d'arrestation le nommé Elias Ernesto, sujet sarde, exerçant la profession de voiturier, qui avait été condamné à 3 ans de réclusion, le 10 novembre 1905, par la Cour d'Appel de Sassari (Italie), pour excitation de mineurs à la débauche.

***

Postes et Télégraphes

Mlles Costantini, Gugnelmi, Sarre, Manoti, Pellicini, Comiti, Renucci et Riolacci ont été admises comme dames employées, à la suite du concours qui vient d'avoir lieu dans le département de Constantine.

***

Nouvelles militaires

M. Liparelli Alexandre-Auguste, sergent au 4e rég. d'inf. coloniale, a été admis à prendre part au concours d'admission à l'école d'administration militaire.

***

Convocation

Le samedi 29 juin, à 8 heures et demie, au péristyle du théâtre, conférence *publique et contradictoire* sur « les Syndicats dans la Démocratie » par Albert Fabre, avocat sous la présidence du camarade Felici, secrétaire du syndicat des maçons, avec les camarades Spacesi Pascal et Lesuchini François comme assesseurs.

Une somme de 10 centimes sera perçue à l'entrée pour les frais.

***

Contributions directes

M. Crozat, contrôleur des contributions directes de 2e classe dans le département de Saône-et-Loire, est appelé ou la même qualité dans le département de la Corse, par permutation avec M. de Monneron, qui le remplace en Saône-et-Loire.

***

Citation

M. Giovalucchi, officier d'administration du service de santé de 1re classe, a été l'objet d'une citation au Bulletin officiel, pour son travail sur « L'hôtel national des Invalides ; aperçu de son organisation ancienne ; conditions du fonctionnement du service d'après le mode d'administration actuel. »

***

Au Port

— Vap. « Vizzavona, » cap. Santini, de Portovecchio, 11 pas., div.

— Vap. « Corsica, » cap. Orsini, de Livourne, 7 passagers, div.

— Vap. « Golo, » cap. Carriss, de Marseille, 138 passagers, div.

— Vap. « Bocognano, » cap. Merlin, de Livourne, 51 pas., div.

***

A vendre

Un billard avec ses accessoires, appartenant au Cercle de la Méditerranée, rue Abbatucci, 2.

***

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, cave, hangard au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

***

On demande

On demande à acheter un appartement sur les boulevards (1er, 2e ou 3e étage).

S'adresser au bureau du journal.

VIN du Domaine de Vignale à 18 fr. l'hectolitre.

S'adresser à M. Vallesi, Vescovato.

COMMANDITAIRE ASSOCIÉ

est demandé pour monter fabrique **CASQUETTES** rapportant 30 à 40 0/0. J'ai clientèle et connaissance. Ecrire de suite Janen, 2, rue François Masson, Marseille.

DEMANDER

chez les bons Négociants

les farines

Razous et Rérolle de Toulouse

Garanties pur froment

N. B. — Se méfier des insinuations, diffamations et méchancetés inqualifiables.

Razous et Rérolle.

Orezza-les-Eaux

HOTEL DE GRANAJOLA

(VILLA MANFREDI)

Ouvert du 20 juin au 1er octobre

Le restaurant sera dirigé par un ancien maître d'hôtel renommé.

S'adresser pour renseignements à Mme veuve Manfredi, à Granajola (Orezza).

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00353

BOURSE DE PARIS

	26 juin	27 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	94 00	94 25
— de 3 0/0 amortis.	96.80	95 40
		ex-coupon.

L'ASSISTANCE

Médicale gratuite

en Corse

Sept centimes

quatre centièmes additionnels

Paris, 27 juin.

L'*Officiel* publie un décret présidentiel, autorisant le département de la Corse à s'imposer extraordinairement, conformément à une délibération du Conseil général de sept centimes quatre centièmes additionnels, pour l'année 1908.

Le produit de cette imposition sera applicable au service de l'Assistance médicale gratuite.

La Session Parlementaire

Paris, 27 juin.

Les journaux annoncent que la session du Parlement se prolongera, conformément aux premières prévisions, jusqu'à la deuxième quinzaine de juillet.

On croit généralement que les députés et sénateurs siégeront jusqu'à la fin juillet.

DEMANDE

de mise en accusation

de M. Clémenceau

Paris, 27 juin.

M. Blanc, député socialiste de Vaucluse, a informé le Président du Conseil qu'il déposerait sur le bureau de la Chambre une demande tendant à sa mise en accusation.

Conseil des Ministres

Paris, 27 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Crise viticole

M. Clémenceau, président du Conseil, a communiqué les rapports préfectoraux sur l'agitation viticole du Midi.

Bien que les esprits soient encore très surexcités, la détente s'accentue, et il est à prévoir que le calme sera complètement rétabli à très bref délai.

Le Conseil s'est également occupé des incidents parlementaires qui pourront se produire à la Chambre, et a fixé la ligne de conduite que devra suivre le gouvernement.

Les biens ecclésiastiques

M. Briand, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, a soumis, à l'approbation du Conseil, le projet de loi modifiant les conditions de dévolution des biens ecclésiastiques aux départements et communes.

La situation au Maroc

M Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, a rendu compte de la situation de nos nationaux au Maroc.

Le gouvernement du Maghzen semble tenir ses promesses ; et l'apaisement se poursuit rapidement.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Le Renouvellement

des Conseils généraux

Paris, 27 juin.

La session parlementaire devant être prolongée, il est très probable que le décret du Président de la République, convoquant pour le 21 juillet les électeurs des cantons compris dans la série renouvelable des conseils généraux, sera rapporté.

Un nouveau décret convoquera les électeurs pour une date ultérieure.

LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Les amabilités du Kaiser

Paris, 27 juin.

Des télégrammes parvenus de Kiel au *Figaro* et au *Gaulois* disent que l'empereur Guillaume a fait un accueil des plus aimables aux Français venus pour assister aux régates nautiques.

Le Kaiser se montra très élogieux pour la France. Dans toutes les conversation qu'il eût avec nos compatriotes, Guillaume laissa clairement entendre qu'il souhaitait ardemment un rapprochement franco-allemand, rapprochement qui serait très avantageux pour les deux pays.

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

Marcellin Albert restitue son prêt à M. Clémenceau

Paris, 27 juin.

M. Clémenceau, président du Conseil, a reçu aujourd'hui un mandat de cent francs, qui lui a été adressé par Marcellin Albert.

L'apôtre de l'agitation restitue la somme qu'il lui avait été prêtée pour retourner de Paris à Narbonne.

Malgré cette restitution, les journaux continuent à juger très sévèrement l'attitude louche de M. Marcellin Albert.

NARBONNE

Le voyage de M. Cazeaux-Cazalet

Narbonne, 27 juin.

M. Cazeaux-Cazalet, député républicain de Bordeaux et membre du Conseil d'Administration de la Société des viticulteurs de France, est arrivé cet après-midi à Narbonne.

Après une halte très courte, le député de la Gironde s'est rendu à Argeliers, où il se mettra en relations avec le deuxième comité viticole.

Il élaborera avec le comité le programme des revendications des Agriculteurs du Midi, et le soumettra, sous forme de projet de loi, au Parlement.

DEUX DÉSERTEURS

du 17e de ligne en Belgique

Bruxelles, 27 juin.

Deux soldats du 17e de ligne, qui ont participé à la sédition d'Agde, et qui n'avaient plus reparu au corps, sont arrivés ce matin à Mouscron (Belgique), où ils se sont présentés aux autorités locales.

La Mutinerie du « Victor Hugo »

Paris, 27 juin.

Le gouvernement fait démentir, par un communiqué transmis à la presse, les récits donnés par les journaux sur la mutinerie qui se serait produite, tout dernièrement, à bord du cuirassé *Victor-Hugo*.

Tous les racontars sont fantaisistes et ne reposent sur aucun fondement. L'équipage du *Victor-Hugo* a toujours été et demeure très discipliné.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Radier

Vice-Président

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'Assainissement de la Corse

Au début de la séance, M. Ruau, ministre de l'Agriculture, dépose, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi relatif à l'assainissement de la côte orientale de la Corse.

Le projet sera imprimé, et distribué, puis renvoyé à l'examen de la Commission.

Annulation et ouverture de crédits

L'ordre du jour appelle l'examen d'un projet de loi portant annulation d'un crédit prévu dans le budget de 1907, et ouverture d'un crédit égal, destiné à un autre usage.

Adopté.

Le cinquantenaire de la Société Chimique de France

La Chambre examine ensuite le projet de loi tendant à décerner un certain nombre de croix de la Légion d'honneur, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la société chimique de France.

Malgré les conclusions du rapport, la Chambre repousse ce projet de loi.

Convention de chemin de fer

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation d'une convention intervenue entre l'Etat et la Compagnie du Midi, au sujet de l'établissement de diverses lignes de chemin de fer dans les Pyrénées.

Adopté.

Les habitations à bon marché

La Chambre adopte, sans discussion, la proposition de loi relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché.

Le Blanc de Céruse

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'emploi du blanc de Céruse et des autres composés du plomb dans les travaux de peinture des bâtiments.

Les divers articles du projet de loi sont votés sans modification.

La Chambre renvoie à mardi la suite de la discussion sur l'article additionnel et l'ensemble.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

EN PORTUGAL

L'agitation révolutionnaire

Les troupes interviennent

100 morts. — 600 blessés

Lisbonne, 27 juin.

L'émeute grandit, en Portugal ; elle prend tous les jours des proportions inquiétantes pour le sort de la royauté.

Des manifestations sanglantes se sont produites dans plusieurs villes. Des bagarres ont eu lieu entre les républicains et les partisans du régime établi.

Les troupes ont dû intervenir à diverses reprises, et faire usage de leurs armes.

Les renseignements, parvenus à Lisbonne, annoncent que, dans la seule journée d'hier, on compte un total de 100 morts et de 600 blessés environ.

Sédition militaire à Oporto

Oporto, 27 juin.

Les régiments d'artillerie, qui tiennent garnison à Oporto, se sont mutinés.

Ils ont refusé d'intervenir contre les émeutiers républicains, et se sont livrés à des manifestations anti-gouvernementales.

L'autorité militaire a pris des mesures très rigoureuses contre les soldats rebelles.

EN ITALIE

Mutinerie à bord d'un cuirassé

Rome, 27 juin.

Une grave mutinerie s'est produite à bord du cuirassé *Regina Elena*.

Un certain nombre de marins se révoltèrent contre leurs officiers. Ils s'emparèrent de fusils et les jetèrent à la mer, ainsi que plusieurs pièces d'artillerie.

Malgré les exhortations du commandant, les mutins refusèrent de reprendre paisiblement leur service.

Les matelots, demeurés fidèles, durent alors intervenir ; et, après une lutte assez sérieuse, finirent par s'emparer des mutinés.

Les marins insurgés ont été mis aux fers en attendant leur comparution devant un conseil de guerre.

AVIS DE DÉCÈS

(BELGODERE)

Mme Joseph Malaspina, née Savelli ; M. André Malaspina, avocat à la Cour d'Appel de Bastia ; M. Paul Malaspina ; M. Thomas Malaspina, maire de Belgodere, et Mme Thomas Malaspina, née Simonetti-Malaspina ; M. Sébastien Savelli, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Bastia, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Paul Savelli ; Mme Vincent Marchesi, née Malaspina ; Mlle Isabelle Marchesi ; M. Joseph Marchesi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. François MALASPINA

leur fils, frère, neveu et cousin germain, décédé à Belgodere, le 26 juin, dans la 18e année de son âge, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui vendredi, à 8 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Grand entrepôt de Vins

CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGINI

6, Avenue Carnot, Bastia

Grands Prix, 1 Diplôme, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au Détail

LIVRAISON A DOMICILE

La Maison ORESTE BIAGINI offre ses vins fins et de table en bordelaises ou demi muids à des conditions particulièrement avantageuses. Bien que les prix soient très réduits Elle garantit les vins qu'elle livre, pur jus de raisins frais, et engage les sceptiques à en faire l'essai. Des échantillons seront adressés franco sur demande.

Aperçu des prix pour le Gros

Vin d'Algérie, de Frontignan, de Corbières et du Roussillon, Rouge : 17 et 50 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc : 24 et 25 fr. l'hect.

Vins de Corse (territoires de Vescovato, Alistro, Tallone, etc. : Rouge 25 et 27 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc 26 et 28 fr. l'hect.

Ces prix s'entendent nu, hors de barrière, par parties d'au moins 100 litres.

Par parties inférieures les prix sont les suivants :

Aperçu des prix pour le Détail

Vins d'Algérie et de Frontignan, rouge : 0,20 et 0,25 le litre.

Vins de Corbières et du Roussillon, blanc : 0,30 le litre.

Vins de Corse (territoire de Vescovato, Alistro, Tallone, etc.,) rouge : 0,30 et 0,35 le litre ; blanc : 0,40 le litre.

Vinaigre à 0,30 le litre. — Huile d'olive à 1 franc 10 le litre.

SUPERBES !

LA PREUVE

Regina Lorette

Paul Lorette

Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. — " L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants ; l'aîné était maigre, pâle, fiévreux ; il a maintenant bonne mine et mange avec appétit. Le cadet, atteint de rachitisme, avait les jambes fortement arquées et, sur le conseil d'un Docteur Spécialiste très connu, je lui donnai aussi de l'Emulsion Scott qui, tout en fortifiant ses petites jambes, les a parfaitement redressées ". Lorette, 24, Avenue du Pont-Rouge.

LE POURQUOI

Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de morue de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de

l'EMULSION SCOTT

fit comprendre aux parents qu'il valait mieux payer légèrement plus cher pour obtenir le vrai remède et assurer à leurs enfants une guérison rapide et radicale. C'était un bon conseil, suivez-le donc aussi et réclamez bien le flacon Scott avec sa marque de fabrique "le Pêcheur et la morue".

Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

MAISON

L.-N. MATTEI & Cie

a été sans doute la premiere à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.

LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904

TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N. 178 — SAMEDI 29 JUIN 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

		6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00354

BIBLIOTHÈQUE PRINCIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saints Pierre et Paul
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 57 m. — Coucher, 7 h. 13 s.
Durée quot., le 2 Nouv. Lune, le 10.
Fête de Demain : Com. de Saint Paul.

28 JUIN

BONAPARTE APRÈS BRUMAIRE

Lorsqu'en 1902, M. Albert Vandal publiait la première partie de son sensationnel ouvrage : l'*Avènement de Bonaparte*, qu'il vient d'achever avec le second volume qui paraît aujourd hui, il disait au début de sa préface : « L'objet de ce livre est de montrer comment Bonaparte s'empara du pouvoir dans la France révolutionnaire, et comment, affranchissant les Français de la *tyrannie* jacobine, sans les courber encore sous la lourd*deur de son despotisme*, il posa les premières bases de la réconci*liation et de la reconstitution nationales*. » Ces quelques lignes constituaient une promesse et je ne sache pas que jamais promesse ait été mieux tenue. C'est là le premier mérite qu'il y a lieu de constater dans le beau livre de M. Albert Vandal.

En l'écrivant, il a eu sans cesse en vue le but qu'il se proposait. Grâce à la rigueur avec laquelle il s'est enfermé dans les limites qu'il s'était tracées, encore que souvent il ait dû être tenté d'en sortir, ce but est atteint. Renonçant aux vaines déclamations, aux digressions inutiles, aux comparaisons trop faciles, qui l'eussent exposé à se faire considérer non comme un *historien impartial*, mais comme un écrivain de parti, il nous laisse, son livre achevé, en présence d'un fait que les apologistes de la Révolution s'obstinent à contester et qu'il a rendu incontestable aux yeux de tout homme de bonne foi, à savoir que Bonaparte en s'emparant du pouvoir, à la fin de 1799, a délivré la France de périls redoutables auxquels on ne voit pas que, sans lui, elle eût pu échapper. Que ses ambitions, « les fatalités et les *frénésies* de sa politique extérieure » aient creusé ensuite un autre abîme où manqua d'être englouti le pays qu'il avait sauvé des pires malheurs, il n'y a pas lieu de le nier, Mais, ce qui reste, ce que M. Albert Vandal a su rendre éclatant, c'est qu'avant Brumaire la France, livrée à ce méprisable gouvernement du Directoire, qui « avait mis partout le conflit et nulle part l'autorité », périssait dans les ruines révolutionnaires, et qu'après le coup d'Etat on la voit rapidement se relever sous la main puissante qui s'était emparée de ses destinées. D'autres historiens nous l'avaient dit, mais aucun avec une telle force d'arguments, ni avec des documents aussi révélateurs et aussi décisifs, ni surtout avec autant d'art dans l'exposition, dans le récit, dans la mise en œuvre des preuves et les conclusions.

Au moment où s'ouvre le volume nouveau dont nous parlons, la journée de Brumaire a produit ses conséquences : le gouvernement est organisé, les pouvoirs des Chambres sont délimités et limités ; l'autorité est exercée par trois consuls, exercés par eux trois en apparence, car, en réalité, elle l'est par Bonaparte seul, décoré du titre de premier consul. Une Constitution a *consacré ces arrangements* : un plébiscite l'a ratifiée. Mais, *les Constitutions, depuis dix ans*, ont été si nombreuses qu'en général on doute encore de la durée de celle-ci qui est en vente chez tous les libraires. Les gazettes traduisent ce doute sous des formes plaisantes. Elles racontent qu'une municipalité de province a envoyé son adhésion en ces termes : « Citoyens consuls, nous nous empressons de vous accuser réception de la nouvelle Constitution. Nous vous promettons la même exactitude pour toutes celles qu'il vous plaira de nous envoyer à l'avenir. » A en croire les mêmes journaux, un passant entré chez un libraire pour acheter une *Constitution*, s'attira cette réponse :

— *Je ne tiens pas d'ouvrages périodiques.*

D'autres traits analogues attestent le peu de confiance qu'inspire la loi constitutionnelle. N'empêche que la foi en Bonaparte est absolue. On se sait en bonnes mains. On se demande seulement quel usage il fera de son pouvoir. Cherchera-t-il à le consolider à son profit ? Le transmettra-t-il ? « Peu de gens en somme prenaient au sérieux la pseudo-république dont il avait gratifié la France ; qu'il ne s'en fût pas, là et opérât d'autres changements, on n'en doutait guère ; mais, on se demandait si la France trouverait *en lui* la solution définitive ou seulement un agent de solution. »

Une telle incertitude favorisait les menées des partis ou, pour mieux dire, du seul parti qui restât debout : le royalisme, encore en armes dans l'Ouest et poursuivant dans Paris un système d'intrigues, de démarches, de corruption, de complots. De ces agitations *souterraines, favorisées par* une police qui, malgré les ordres du premier consul, se croyait intéressée à se montrer tolérante et complaisante pour les chefs royalistes, M. Albert Vandal nous retrace le tableau mouvementé, vivant, éminemment suggestif. Il nous les montre se déroulant en marge des efforts que fait le premier consul pour pacifier l'Ouest, pour restituer au pays la paix religieuse, pour imprimer un essor nécessaire à l'industrie et au commerce, pour hâter la rentrée des *émigrés et pour en finir à la fois* avec les passions révolutionnaires non encore *apaisées* et avec la coalition des puissances étrangères qui s'obstinent à ne pas désarmer. Il est poignant, ce tableau, et parfois tragique, lorsque, par exemple, le chevaleresque Frotté, attiré dans un guet-apens, paye de sa vie sa trop longue résistance à la volonté de fer qui a exigé la soumission des chouans.

Puis, c'est la conspiration ourdie par le chevalier de Coigny et par Hyde de Neuville avec la complicité de Georges Cadoudal, dans laquelle il est bien difficile de ne pas voir le prologue de cet autre complot que dévoilera bientôt l'explosion de la *Machine infernale*. En ces heures émouvantes, les circonstances semblent se combiner pour se rendre propices aux conspirateurs. On assiste aux dernières convulsions des fauteurs de désordre, et rien n'est plus piquant que la comédie jouée au premier consul par certains d'entre eux, lorsqu'ils viennent à Paris, soi disant pour se soumettre, en réalité pour gagner du temps et préparer à la faveur de l'armistice qui leur a été consenti, de nouvelles prises d'armes.

C'est au milieu de ces troubles incessants que Bonaparte, résolu à rester le maître, cherche à affermir son pouvoir. Il n'apparaît pas encore comme un ambitieux qui, mis en possession de l'autorité suprême, s'ingénie à s'en assurer la perpétuité. On dirait plutôt un citoyen *désintéressé qui s'est donné* pour tâche unique de rétablir l'ordre en redressant, en réparant les ressorts de gouvernement, que la *Révolution a brisés*. Tel il apparaît alors, en quelque endroit qu'on le rencontre, aussi bien au Conseil d'Etat, où se discutent en sa présence les dispositions du Code civil, que dans les conseils techniques où il se fait admirer par la sagesse de ses idées, l'universalité de ses connaissances, la promptitude avec laquelle toujours et partout, qu'il s'agisse de finances ou de questions militaires, de législation ou de diplomatie, il va droit à ce que commande l'*intérêt du* pays et se prononce pour les solu*tions les plus conformes à la* raison et au bon sens. Les lauriers que lui réservent dans un avenir prochain tant d'illustres champs de bataille, que, sans doute, il ne soupçonne pas encore, auront beau couronner sont front, ils ne lui procureront pas une gloire plus justifiée que celle qui lui est assurée, dès ce moment, par l'habileté qu'il déploie dans l'entreprise qu'il a conçue et qui a pour but le relèvement de la patrie.

Cependant, toutes les *défiances* qu'il a d'abord inspirées ne sont pas encore éteintes ; toutes les révoltes ne sont pas comprimées, ni tous les mécontentements apaisés. Malgré tout, dans l'âme du peuple, qui attend de lui le salut définitif, un doute énervant survit à la journée de Brumaire. Mais, encore quelques jours et la journée de Marengo va le dissiper. M. Albert Vandal nous décrit avec un véritable luxe de détails, que rend passionnants la mise en scène dans laquelle il les encadre, ce qui se passait à Paris tandis que *Bona*parte, ayant franchi le Saint-Bernard par un *effort* qui tient du prodige, descendait à l'improviste en Lombardie.

Après son départ de la capitale, justifié par la nécessité de sa présence à l'armée qui marchait pour chasser les Autrichiens, et sous le prétexte que s'il venait à disparaître, on retomberait en plein chaos révolutionnaire, les politiciens qu'il avait laissés derrière lui se démenaient en intrigues pour lui donner un successeur éventuel, « un remplaçant de passage » qui préparerait la solution pseudo-monarchique, que certains avaient en vue, et rallierait, en les rassurant, la *majorité des révolutionnaires nantis*. C'est une édition nouvelle de ce qui s'était produit lorsqu'il combattait en Egypte : le pouvoir disputé par divers rivaux, ou par leurs partisans. Deux des frères de Bonaparte, Lucien et Joseph, Barnadotte, Sieyès, Carnot, Talleyrand, Fouché « qui est alors un artiste d'intrigues », des royalistes comme Bourmont, d'autres encore, prétendants ou avocats de prétendants, quelques-uns ayant à la bouche le nom du duc d'Orléans, évoluent sur le théâtre que Bonaparte a déserté provisoirement. Rien de plus confus, de plus mystérieux que les calculs auxquels ils se livrent à la faveur de son silence, de tout ce qu'on raconte de nos revers en Italie, et notamment de la prise de Gênes par l'ennemi.

Mais, voici que le 1er messidor — 20 juin — une lettre écrite de Milan en date du 25 prairial, émanant de source privée, est communiquée aux consuls Lebrun et Cambacérès. Elle annonce qu'une terrible bataille a été livrée, perdue d'abord et regagnée. Elle n'est suivie d'aucun avis officiel. Rien de Bonaparte, rien du quartier général, mais de vagues indications données par des spéculateurs, d'après lesquelles l'action durait toujours quand les courriers étaient partis et un général illustre aurait été tué. Il s'agit de Desaix, mais on l'ignore et on croit qu'il s'agit de Bonaparte.

Pendant vingt-quatre heures on n'apprend rien de plus. Politiciens et spéculateurs s'agitent, s'assemblent, discutent. On annonce les pires catastrophes. Dans des conciliabules secrets, on se dispute la succession de Bonaparte ; on propose tour à tour un Bourbon, le duc d'Orléans, Carnot, La Fayette, Pichegru, sans parvenir à se mettre d'accord. Dans la population, la crainte a glacé tous les cœurs. Enfin le 2 messidor, vers onze heures, *arrive un premier courrier*, puis un second, puis un troisième, *tous porteurs de la même bonne* nouvelle : c'est la victoire, c'est le coup de tonnerre qui va déjouer tous les calculs ténébreux, les ambitions dissimulées, les manœuvres louches et, dans la soudaine allégresse des Français, « allégresse qui tient du délire », immortaliser le nom de Marengo en y associant celui de Bonaparte.

Je ne saurais dire comme je le voudrais quelle émotion communicative M. Albert Vandal a su imprimer à la reconstitution de ces souvenirs glorieux, avec quel don de vision il les a évoqués et les fait revivre.

Ce n'est pas la première fois qu'on a vu chez ce maître écrivain l'historien se doubler d'un artiste extraordinairement habile à rendre la vie aux choses du passé. Ceux de ses lecteurs qui, dans une œuvre précédente, ont admiré sa description du *passage du Niémen* par Napoléon, retrouveront ici le même narrateur, le même peintre, et en plus l'observateur judicieux qui, sans se laisser aveugler par l'éblouissant rayonnement de la victoire consulaire, en entrevoit déjà les glorieux et dramatiques lendemains.

« Si Bonaparte en cette crise, nous dit-il, en finissant, eût fondé un commencement de liberté, il se fût montré supérieur à son siècle, supérieur à lui-même. Il est impossible de dire si l'œuvre était au-dessous de son génie ; elle était certainement au dessus de son caractère. »

Il marque ainsi d'un mot ce qui a manqué au Grand Empereur, et nous prouve en même temps qu'en entreprenant de nous raconter l'épisode initial de cette inoubliable existence, il n'a pas voulu faire une apologie, mais un livre de justice et de vérité.

ERNEST DAUDET.

(*Le Figaro*).

RÉUNION DES CHARGEURS BASTIAIS

Jeudi soir, à 8 heures et demie, a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Bastia, la réunion des Chargeurs bastiais en vue de la formation du syndicat qui devra mettre un terme au monopole *écrasant* de la Compagnie Fraissinet.

De nombreuses personnalités commerciales de notre ville étaient présentes ; plusieurs avaient reçu mission de représenter les intérêts des chargeurs de l'intérieur de l'île.

M. Gandin, maire, *est désigné* pour présider la réunion ; il est assisté de M. Ollagnier, *directeur du Petit Bastiais*, et de M. Joseph Ajaccio, avocat à la Cour d'Appel, qui, à l'unanimité, est investi des délicates fonctions d'avocat-conseil du syndicat.

Une commission de sept membres, choisis parmi les différentes catégories du négociants, reçoit la mission d'élaborer les statuts et d'entrer en relation avec l'armateur. Cette commission se réunira samedi soir, à l'Hôtel de Ville, et jettera les bases d'un syndicat devenu une véritable nécessité.

M. Gandin expose le but de la réunion. M. J. B. Ollagnier fait savoir aux chargeurs qu'un *bateau réunissant*, les conditions désirables sera mis à la disposition du commerce corse, dès que le syndicat sera formé.

Avec beaucoup de précision et de netteté, M. Joseph Ajaccio fait ensuite l'exposé de la question.

Les propositions à soumettre à l'armateur doivent être les suivantes :

1° Suppression sur le connaissement des clauses de non responsabilité, telles qu'elles résultent de l'article 7, du connaissement de la Compagnie Fraissinet ;

2° Suppression de la clause de dérogation à la compétence du tribunal consulaire de Bastia et retour au droit commun.

De son côté, l'armateur, à qui une certaine quantité de tonnes sera garantie pour son voyage par semaine, devra

assurer une réduction sur le tarif actuel.

Une clause pénale liera les parties contractantes en cas d'inexécution de la convention intervenue.

En présence des exemples du passé, il est nécessaire de garantir l'armement contre de pareilles errements. Les propositions doivent être au surplus mûries avec célérité.

Ces propositions sont adoptées par l'Assemblée qui décide, en outre, que de très actives démarches seront entreprises auprès des négociants hésitants et qu'une *grande réunion publique de tous les Chargeurs aura lieu mercredi* 3 juillet, au Théâtre municipal, dans la salle du péristyle, sous la présidence de M. le Maire.

Un grand pas en avant vient d'être fait pour la *libération du territoire*, (le mot n'est pas exagéré) et tous les bons citoyens auront à cœur de répondre à un appel qui sera bientôt un cri de délivrance.

Il ne faudrait pas tourner dans un cercle vicieux et dire que les chargeurs attendent l'arrivée du bateau, pour prendre une décision, l'armateur pouvant très bien ne pas attendre le bon plaisir des chargeurs.

La constitution du syndicat s'impose.

L'essentiel est de se grouper et de donner signe de vie.

Le public peut, de son côté, apporter aux organisateurs de la manifestation projetée pour mercredi prochain, un concours des plus précieux.

Sa présence vaincra bien des hésitations; il aura du plus la consolation de connaître ainsi les noms de ceux qui, systématiquement, voulant sacrifier l'intérêt général à un intérêt particulier plus apparent que réel.

COUR D'ASSISES

Liste des Jurés

devant faire le service pendant la session du 3e trimestre qui s'ouvrira à Bastia, le lundi 17 juillet 1907, à midi précis, sous la présidence de M. le conseiller Gavini.

Jurés Titulaires.

Robaglia Jean, négociant, Calenzana.
Bianconi, directeur de l'Administration pénitentiaire en retraite, Bastia.
Poli Joachim Instit. en ret., Sollacaro.
Filippini Ange, propriétaire, Vescovato.
Pietri P., retraité San Gavino d'Carbini.
Casa Dominique, propriétaire, Corte
Stephanopoli Georges, maire, Cargèse.
Panelli, ancien sous-officier, Tavera.
Mariotti Louis, propriétaire, Campile.
Pejanceci Ant. Marc, prop., Omessa.
Graziani François, commerçant, Bastia.
Banil, insp. des douanes en ret., Campo.
Morbelli A.-L., prop., St-André-de-Cotone.
Raffalli, receveur des postes, Campotile.
Arnaud, anc. sup. des post s, Bastiguone.
Salicetti V.-A., propr., Lento et Canisca.
Péligneri, capitaine en ret., Corte.
Mesmi Gaétan, retraité, Antisanti.
Frasseto Sylvestre, rentier, Ajaccio.
de Bonavita François, rentier, Bastia.
Perfetti Ant.-Jean, commerçant, Bastia.
Giubbini S.-J., propr., Monsenggiore.
Romani Georges, propr., Feliceto.
Colonna d'Istria F.-S., prop., Sollacaro.
Saint Pierre-Paul, maire, Conca.
Pietri François, jardin. propr., Favalello.
Paoli Martin, retraité, Piedicorte.
Sauze Louis, général, Bastia.
Gregori Dse-Tin., rent., Poggio d'Nazza.
Albertini, off. d'adm. en ret., Vescovato.
Leonetti, ancien off. de santé, Galeria.
Franceschi Louis, rentier, Lucciana.
Fagoli, orfèv., en retraite, Piedigriggio.
Rocca, ancien notaire, San Martino di Lota.
Astreani Etienne, propriétaire, Zicavo.
Casanelli d'Istria Raphaël, rent., Ajaccio.

Jurés Supplémentaires.

Luciani Pierre, pharmacien, Moltifao.
Nicolai Aurèse, commis aux écritures à la Banque de France, Ajaccio.
Franciosini Pierre-Paul, docteur, Aullène.
Ancorneti Dque, officier de réserve, Lama.

DÉLAIS DE PRESCRIPTION DES MANDATS-POSTE

Un décret en date du 10 juin courant fixe au 1er juillet 1907 la mise à exécution des dispositions contenues dans les articles 31, 32, 33 de la loi de finances de 1907 et dont nous donnons à nos lecteurs la teneur ci-dessous :

Art. 31. — Le délai de prescription des mandats-poste (qui était fixé à 6 ans par la loi du 4 avril 1896) est réduit de 3 ans à un an.

Ce délai est également applicable aux valeurs de toute nature confiées à la poste ou trouvées dans le service.

Le délai d'un an court, pour les sommes versées aux guichets, à partir du jour du versement et, pour les autres, à partir du jour où elles ont été déposées ou trouvées dans le service.

Art. 32. — Les mandats d'articles d'argent perdus ou détruits dont le paiement, ou le remboursement est réclamé dans le délai d'un an, à partir du jour de l'émission des titres sont remplacés par des autorisations de paiement valables pendant le délai de six mois qui suit l'expiration du délai de prescription.

Passé ce délai de six mois les titres sont définitivement atteints par la prescription.

Baccalauréat

Les candidats dont les noms suivent ont été déclarés admissibles aux épreuves orales.

ENSEIGNEMENT MODERNE

2e partie — Mathématiques

MM. Angeli Charles.
Antoniotti Antoine.
Civalleri Pierre.
Guerrini Philippe.
Padovani Albert.
Pontoizeau Emmanuel.
Veschi Sauveur.

Baccalauréat moderne
(2e Partie. — Ancien régime)

MM. Bartolomei Louis.
Simoni Michel.

FREMIÈRE PARTIE

Latin-Grec

M. Bianconi.

Latin-Langues vivantes

MM. Bernardini Félix.
Capilali Jean.
Dionisi Dominique.
Geronimi Louis.
Giorgi.
Lescuyer Jean.
Lota François,
Maisoni Jean.
Morazzani.
Oliva Pasquin.
Palinacci Vincent.
Raffalli Louis-Antoine.
Santelli César.
Terramorsi.

Latin-Sciences

MM. Bartolini Félix.
Capilali Léon.
Luccioni Félix.
Rinieri Jean-Baptiste.

Nécrologie

M. ANTOINE-JULES DE PIETRI

M. Antoine-Jules de Pietri vient de s'éteindre à Centuri. Il était âgé de 91 ans, mais il a fait un pneumonie rebelle à tous les soins pour avoir raison en peu de jours de sa forte constitution.

Issu d'une des plus anciennes familles du Cap, dont la noblesse fut reconnue par le Conseil supérieur de Bastia, il était le type du gentilhomme campagnard et aussi du meilleur des hommes, du parent le plus affectueux.

Célibataire, il avait porté toute son affection sur les enfants de son regretté frère, la digne magistrat qui honora le prétoire de Roglano, et vivait ainsi entouré de la vénération des siens et de toute la population de ce charmant village de Centuri qui respectaient en lui l'homme droit et accueillant, au caractère ferme, tenant au service de ses amis la grande influence de sa famille ainsi que les ressources de son expérience et de ses connaissances étendues.

C'était un sage pour qui la vie ne fut qu'une longue promenade sans but déterminé; c'était un poète qui comme Dorlinton et Shakespeare, préférait la vie simple des champs au fracas de la ville. Il alliait la simplicité à la distinction des manières. Il avait la gaîté, la verve, l'entrain avec une intelligence vive et souple. En lisant les nombreux sonnets et contes d'Hélianes qu'il publia dans notre belle langue cyrnéenne, on est frappé de la délicatesse de cet esprit qui sait aimer et charmer sans jamais mordre ni blesser. Dans ses vers il prodigue ce sel attique, rieur et railleur qui s'indigne peu mais ne joue avec une bonhomie malicieuse de tous les sujets. Son œuvre poétique restera.

Nous n'avons pas à rappeler ici les qualités qui firent du regretté défunt un administrateur énergique. A une époque où la routine régnait en maîtresse dans notre île, c'était dans son jardin que les agriculteurs allaient apprendre les procédés de greffage et se faire une idée de la sélection des arbres. C'est un devoir d'honneur de lui rendre, quand il nous quittait.

Les obsèques de ce vénéré montagnard ont réuni au hameau de Canaccia, où se trouve la demeure successorale, si hospitalière, une assistance nombreuse, émue à toute les démonstrations des plus respectueuses sympathies.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Mathieu Semidei, rentier; Pierre Giordani, adjoint au maire; Marcantoni, capitaine en retraite; Paravicini, docteur en médecine.

Toute la population a suivi le cercueil jusqu'à l'église où a été donnée l'absoute, et de là au caveau de la famille.

Nous offrons à MM. de Pietri, à M. Palmieri, maire de Centuri, et à leur famille l'expression de nos affectueuses condoléances et de nos vifs regrets.

AJACCIO

Baccalauréat

Philosophie (2e partie)

Ont été reçus définitivement :

MM.	
Paoli-ini, *assez bien.*	Salini.
Battesti id.	Franceschi.
Fanucci id.	Colonna.
Casanova.	Peretti.
Defidi.	Pedemin.
Olivieri.	Gavalchi.
Pietri.	Orsatelli.
Passano.	Moreoni.
Borromei.	Cattoli.
Rosini.	Peard.
Bono.	

2e Partie. — *Mathématiques.*

Admis définitivement :

MM. Arrighi.
Bartolomei.
Giordani.
Perroy.
Bastelica.
Cardi.

PREMIÈRE (C).

Admis définitivement :

MM. Carlotti.
Leoncini.
Livrelli.
Pardini.
Perroy.

Baccalauréat B
(1re partie, Latin-Langues)

Reçus définitivement :

MM. Istria, Sabadini, Romanetti, Ambroggi, mention *assez bien*,
Bidol, Levichi, Paoli Charles, Paoli, Olivieri, Versini, Durazzo, Fabiani, Geromini, Bastelica, Muffaggi, Peretti, Olivieri.

Baccalaulauréat D
(1re partie, Sciences-Langues)

Reçus définitivement :

MM. Martelli, *assez bien.*
Santoni, id.
Tiberi, id.
Scala.
Von.
Castagnoni.
Padovani.
Cruciani.
Roux.
Oliva.
Giordani,
Benifacy.

Brevet de capacité

GARÇONS

Sur les 91 jeunes gens qui se sont présentés aux examens du brevet élémentaire, 49 ont été définitivement reçus.

Ce sont MM.

Antioli.	Martini Jules.
Bardini.	Morazzani.
Bartoli Antoine.	Muscarelli.
Bartoli Dom.	Orlandini.
Bastel.	Orsoni.
Bernardini.	Paganelli.
Casanova.	Paoli Noël.
Campinelli.	Peretti J.-Marie.
Cesarini.	Pietinelli.
Fabiani.	Pinzuti.
Farellacci.	Prosori.
Fiaschi P.-Marie.	Schiaverelli.
Gabrielli.	Sampieri.
Galeazzi.	Salicetti François.
Giovanni Dque.	Serra.
Gigli Ini.	Simonpietri.
Lolli.	Simoni.
Lucciani.	Stefani Auguste.
Luca Ch.-François	Susini Cesar.
Lucchini J.-M.	Valentini.
Marcelli.	Versini.
Martinetti.	

Musique Municipale d'Ajaccio

Programme du 30 juin 1907, à 8 h. 1/2

Les Cheveux légers, p. r.,	Waltgs.
Le Prophète, fant.,	Meyerbeer
Deux yeux, redowa,	Ilmain.
Lucie, fantaisie,	Donizetti.
Diamant du Cœur, valse,	Rida.

Le Chef de Musique, TIBERI.

NOUVELLES RELIGIEUSES

PAROISSE SAINT-JEAN — Dimanche, 30 juin, clôture des exercices du mois du Sacré Cœur de Jésus, suivis de communion générale à 7 heures.

Le soir après les Vêpres qui commenceront à 4 heures, Procession, Sermon et Salut.

Indulgences plénières, *toties quoties*, applicables dans les églises ou lieux du Sacré Cœur aux âmes admodiement celébrée. Cette indulgence équivaut à celle de la Portioncula, aux conditions ordinaires : confession et communion.

Petite Gazette

Contributions directes

M. Mourel, contrôleur adjoint des contributions directes dans le département de Lot-et-Garonne, est appelé aux mêmes fonctions dans le département de la Corse.

***

Coup de pierre

Quand cessera, parmi les enfants de notre ville, la triste habitude de s'entre-tirer des coups de pierre ? Cette manie sévit même à la plage et la police devrait y mettre, enfin, bon ordre.

Jeudi soir, à 6 heures, une enfant de 8 ans, la petite Jeanne T., a été sérieusement blessée à un œil par une pierre lancée par une main enfantine. La pauvre petite, la figure ensanglantée, éprouvé la plus vive douleur et a failli perdre l'œil.

On ne voit cela dans aucun pays civilisé.

***

Avis

Très touchée et reconnaissante, Mme Xavier Portafax, née Casanova-Bohère, remercie sa famille Portafax, les nombreux amis, banquiers, négociants de Bastia qui, indignés par l'avis paru sur les journaux de la localité des 26 et 27 juin, lui ont spontanément offert leur dévouement et leur crédit.

Elle espère que l'instance en divorce (non fondée) qu'elle a provoquée, acceptée (pour cause) et qu'elle peut faire débouter quand elle voudra, n'attaindra pas son seul but: Celui de retarder une séparation de biens qu'elle désire depuis des années et qui la mettra en possession de sa fortune personnelle que détient son mari.

***

Avis

M. Antonini, ancien agent de police, préviant le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme qui a quitté le domicile conjugal.

Nos Dépêches DU JOUR

LA CRISE VITICOLE

L'Agitation DANS LE MIDI

A Argelliers

Le Comité est intransigeant

Argelliers, 28 juin.

Le comité d'Argelliers s'est réuni à nouveau cet après-midi.

A une forte majorité, les membres de ce comité ont décidé de maintenir le refus de l'impôt et la démission des municipalités, tant que M. Clémenceau n'aura pas fait des promesses précises.

NARBONNE

La Situation

Narbonne, 28 juin.

La ville est calme; aucun incident ne s'est produit aujourd'hui.

Cependant les esprits sont toujours très surexcités.

Les viticulteurs attendent le résultat des interpellations de ce jour pour prendre une détermination.

TUNISIE

ARRIVÉE A SFAX

des Matins du 17e de ligne

Tunis, 28 juin.

Les croiseurs *Du Chayla* et *Desaix* sont arrivés vers midi, à Sfax.

Tous les matins du 17e d'infanterie sont sur le pont des deux navires. Ils saisent de leur képi la terre tunisienne.

A ce salut répondent ceux des curieux qui assistent, avec une certaine émotion, à l'arrivée des deux croiseurs.

Le débarquement

Après avoir pris un déjeuner froid, les matinés du 17e reçoivent l'ordre de mettre sac au dos.

A deux heures, le débarquement commence. L'opération est menée très rapidement. Un premier groupe de trente soldats prend place dans une baleinière remorquée par une chaloupe à vapeur, et à laquelle sont amarrées deux autres baleinières qui s'emplissent de la même façon.

En moins d'une heure, les matins, au nombre de six cent dix-neuf ont été débarqués : 400 du *Desaix* et 219 du *Du Chayla*. Ces hommes sont en tenue de campagne, sac au dos, l'arme à la bretelle ; plusieurs sont coiffés d'un béret de fantaisie.

Le départ pour Gafsa

Au fur et à mesure de leur débarquement, les hommes sont dirigés vers la gare, encadrés par un escadron de spahis.

Dès que le dernier détachement des matinés arrive en gare, un long coup de sifflet qui stride dans le silence annonce le départ du train spécial qui transporte les matinés du 17e de ligne à Gafsa.

Malgré la foule accourue pour assister au débarquement et au départ des matinés, il ne s'est produit aucun incident.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00355

BOURSE DE PARIS

	27 juin	28 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	94.25	94 25
— de 3 0/0 amortis.	96.40	96 45
		ex-coupon.

LE PARLEMENT

SENAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'Organisation des Conseils généraux

M. Bonnefoy-Sibour, sénateur radical du Gard, dépose une proposition de loi relative à l'organisation des Conseils généraux.

Le Sénat adopte cette proposition.

LA CRISE VITICOLE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi urgent, adopté par la Chambre des députés, relatif au mouillage et au sucrage des vins, dont M. Savary est le rapporteur.

M. Gauthier

sénateur radical-socialiste de l'Aude, donne lecture d'une déclaration rédigée d'un commun accord par tous les sénateurs du Midi.

Ce document fait un tableau très saisissant de la situation lamentable du Midi viticole.

Les agriculteurs sont réduits à la misère, par suite de la mévente des vins et de la fabrication de vins artificiels.

La crise actuelle a une répercussion considérable sur tout le commerce national.

Il importe que le Sénat vote immédiatement le projet de loi qui lui est soumis. Il doit adopter sans modification le texte de la Chambre, texte imparfait, mais capable de remédier à quelques abus criants et de calmer les esprits surexcités.

M. Boudenoot

sénateur républicain de Pas de Calais, ne nie pas la nécessité urgente de remédier à la lamentable situation du Midi, n'anmoins il fait d'expresses réserves en ce qui concerne les nouveaux tarifs du sucre.

Le sucre est fourni par le Nord, qui traverse lui aussi une crise sérieuse dans sa production. La culture de la betterave est en baisse. Le nouveau projet de loi, en remédiant au mal du Midi, aura pour résultat de faire naître une crise économique dans le Nord, et pourra ruiner cette région.

Amendement Flaissières

M. Flaissières, sénateur socialiste des Bouches-du-Rhône, développe une motion tendant à établir une taxe complémentaire sur les sucre non destinés à la consommation familiale.

Sur les observations du rapporteur et du ministre des Finances, M. Flaissières retire son amendement.

M. Gourjo

sénateur libéral du Rhône, demande au gouvernement d'améliorer le régime du transport des récoltes et des vins.

L'amélioration des voies de communication, la revision des tarifs, permettront la grosse exportation des vins et diminueront l'intensité de la crise de la surproduction, causée en grande partie par l'abondance de débouchés.

M. Caillaux

ministre des Finances, fait longuement ressortir les avantages du projet qui répinera les fraudes et aura pour résultat certain la fin de la crise viticole.

M. Savary

rapporteur, supplie le Sénat de voter le texte adopté par la Chambre, et de parfaire rapidement la loi.

Le projet est une œuvre de justice et d'apaisement.

La discussion générale est close.

De nombreux amendements au projet sont successivement retirés par leurs auteurs ou rejetés par mains levées.

La discussion des articles

Le Sénat passe à la discussion des articles.

Après de courtes interventions du rapporteur, et de M. Caillaux, les divers articles du projet sont adoptés à une forte majorité.

Le Vote

Le président met finalement aux voix l'ensemble du projet qui n'a subi aucune modification.

Le Sénat l'adopte à la presque unanimité.

Séance levée et renvoyée à mardi.

Chambre des Députés

Avant la séance

Une foule énorme stationne, dès une heure de l'après-midi, devant le palais Bourbon. La salle des séances est envahie par un public nombreux. Chacun est impatient d'entendre la résolution que doit apporter à la tribune M. Aldy, député de Narbonne.

Tous les députés sont à leur banc, et c'est au milieu d'un brouhaha indescriptible que M. Brisson prend place au fauteuil présidentiel.

Tous les ministres sont au banc du gouvernement. On sent que la séance va être chaude.

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le corps de santé de la Marine

Au début de la séance la Chambre adopte, sans aucune discussion, le projet de loi, voté par le Sénat, relatif à l'organisation d'un corps de santé de la Marine.

INTERPELLATIONS
sur l'agitation Viticole
DU MIDI

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Bedouce, Aldy, Betoulle et Augé sur l'attitude du gouvernement dans les événements du Midi.

M. Bedouce

député socialiste unifié de Toulouse, prononce un virulent réquisitoire contre le gouvernement.

L'orateur déclare que c'est en vain que l'on essaye de dépeindre le mouvement qui agite le Midi comme un mouvement fédéraliste et séparatiste. Rien n'est plus faux, le Midi est et demeure attaché à la grande patrie française, dont il veut l'unité.

L'agitation viticole est purement économique. Les viticulteurs du Midi sont des affamés qui réclament à bon droit le pain que les fraudeurs leur ont soustrait.

Le gouvernement a une attitude des plus blâmables dans tout ce lamentable drame. M. Clémenceau et ses collègues ont encouragé les meetings. C'est sur leurs ordres que les monuments publics ont été pavoisés les jours des manifestations monstres de Béziers, de Montpellier, de Narbonne.

Après avoir favorisé une agitation légitime, le gouvernement l'a traîtreusement combattue par les moyens violents. Il doit porter la responsabilité entière du sang qui a coulé.

Parlant des démissions collectives des municipalités du Midi, l'orateur reproche au gouvernement les instructions qu'il a données à ses préfets. Les démissions n'eurent pas de caractère révolutionnaire, la moitié et conseillers municipaux usèrent d'un droit strict. Interprètes des sentiments des populations, ils devaient obéir à leurs ordres.

Le gouvernement a eu le tort immense d'allumer l'incendie de la révolte, en frappant les maires, et en faisant arrêter les hommes les plus justement aimés des populations du Midi. Il a empêché le calme, il a obligé à la révolte sanglante.

En vain, essayera-t-on de faire retomber la culpabilité des émeutes sur le comité d'Argelliers qui, lui, a toujours prêché le calme et la résistance légale.

Incident

M. de Baudry d'Asson, député de la Vendée, interrompt à diverses reprises l'orateur. Il ne cesse de lancer des imprécations contre le chef du gouvernement et le régime républicain.

Finalement, M. de Baudry d'Asson a une crise violente de suffocation, et s'évanouit.

Les huissiers l'emportent hors de la salle de séance.

M. Bedouce

continue son discours.

Il est temps que le gouvernement, seul coupable, rende compte de ses actes.

« La Chambre, dit en terminant M. Bedouce, doit faire un geste qui console et guérisse le Midi.

» Les socialistes pourront alors suivre la majorité dans sa marche vers le progrès, sous la conduite d'un guide plus sûr que le président actuel du Conseil. »

M. Paul Meunier

député socialiste de l'Aube, réclame la mise en liberté immédiate en faveur des prisonniers arrêtés au cours des émeutes du Midi.

Etant donné le traitement de faveur dont jouit Marcellin Albert, le chef des révoltés, on ne peut pas garder en prison les autres membres du comité d'Argelliers, qui ont suivi les directions de leur président.

Toutes les personnes placées sous mandat de dépôt doivent immédiatement être rendues à la liberté, au nom d'une justice stricte et égale pour tous.

L'orateur parle ensuite de la sédition militaire du 17e de ligne. Cet incident est très regrettable, mais ne se reproduira certainement pas dans l'avenir.

Il est à regretter que la Chambre ait refusé d'aborder la discussion relative à la suppression des Conseils de guerre à cause de cette mutinerie. Le Parlement a manqué de sang-froid.

M. Meunier termine en demandant à M. Clémenceau de déclarer d'une façon précise, quels moyens il compte employer pour arriver à la pacification des esprits.

M. Aldy

député radical-socialiste de Narbonne, monte à la tribune au milieu du silence général, qui se fait presque instantanément.

L'orateur déclare qu'il revient de Narbonne, où il a fait une enquête personnelle sur les douloureux et tragiques événements de ces derniers temps.

Les renseignements lui permettent d'affirmer qu'aucun soldat n'a été blessé par un coup d'arme à feu. Seuls les civils furent frappés par les balles Lebel.

« La fusillade ne fut d'ailleurs pas précédée des sommations réglées.

» Il y eut aussi des agents provocateurs. »

» Les cuirassiers tirèrent sans avertissement. Un officier fit feu sur des enfants qui cherchaient à éviter la charge, et ne désarma qu'au piétinement des chevaux.

« Une grêle de balles s'abattit sur un débit de boissons dont la devanture était à moitié brisée. »

M. Aldy reproche ensuite au gouvernement d'avoir pour assurer la justice une magistrature faillie, et une administration incapable.

L'orateur fait un magnifique éloge de M. Ferroul, qui eut la grandeur d'âme de subir l'affront d'une arrestation et d'empêcher à ce moment toute manifestation d'une foule prête à se défendre contre les oppresseurs.

Marcellin Albert fut aussi un chef vaillant et consciencieux. Jamais il n'eut d'intentions belliqueuses.

La faute des émeutes incombe au gouvernement. Le cabinet Clémenceau n'a rien su prévoir ; il a par son attitude provocatrice ensanglanté le Midi.

Il doit supporter le poids de ses fautes, car sa responsabilité est illimitée.

M. Clémenceau

président du Conseil, reconnaît que M. Aldy a apporté à la tribune des faits très graves, qui méritent une enquête sérieuse.

Les reproches adressés au cabinet sont infondés.

Le gouvernement pousse très loin son désir de conciliation, mais il ne pouvait pas tolérer l'insurrection.

Il devait rétablir l'unité de la France compromise par les agissements fédéralistes des départements du Midi viticole.

La loi est faite pour tous, elle doit être appliquée sans faiblesse à tous.

Parlant des incidents du 17e de ligne, M. Clémenceau déclare qu'il est indiscutable que les soldats se révoltèrent contre leurs officiers. La discipline morte, la France serait morte.

Répondant aux affirmations de M. Aldy, contre les agissements des troupes envoyées à Narbonne, le président du Conseil soutient que les soldats furent accueillis par les Narbonnais à coups de pierres et de tessons de bouteilles.

Ils ont, en faisant usage de leur arme, répondu à une agression violente. Ils ont agi en cas de légitime défense.

M. Clémenceau fit les rapports des généraux sur l'attitude des troupes.

Le Chef du gouvernement fait un magnifique éloge de la bravoure et du courage du chef et des soldats. Ce furent des héros.

Quant au général Baillaud il a fait montre des qualités les plus solides, et a bien mérité de la Patrie dont il a assuré la défense contre les émeutiers.

Tumulte

Les socialistes empêchent M. Clémenceau de continuer son discours. Les interruptions pleuvent, mais le Chef du gouvernement n'en demeure pas moins à la tribune.

M. Clémenceau

continue son discours au milieu du désordre.

Il s'écrie :

« On voit la main des réactionnaires dans les troubles sanglantes du Midi. Les curés dirigeaient les manifestants.

» Les cléricaux et tous les adversaires de la République répandent de fausses nouvelles pour alarmer l'opinion publique et renverser le gouvernement établi. »

(Vives protestations à droite et au centre).

M. Clémenceau

termine en disant :

Nous défendrons la France. Nous ferons respecter la République.

» Nos pères conquirent la liberté, nous sommes décidés à défendre leur conquête. »

La séance est levée à 8 heures et demie et renvoyée en continuation à 9 heures et demie.

DERNIÈRE HEURE

LA SITUATION MINISTÉRIELLE

Paris, 28 juin.

Dans les couloirs de la Chambre, on annonce que, malgré l'ardeur de la bataille, le Gouvernement sortira victorieux du débat sur les événements du Midi.

Sa majorité sera d'une soixantaine de voix environ.

Société forestière

demande à chalarme JOLIEFORÊT de plus merisiers ou pins laricx de grandes dimensions pouvant être facilement exploités.

Faire offres avec détails à M. de Santanne, au bureau du journal.

ON DÉSIRE acheter deux vaches laitières Agées de 5 à 7 ans environ, fraîchement vêlées. S'adresser pour conditions chez M. Mattei, 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.

VIN du Domaine de Vignale à 18 fr. l'hectolitre.
S'adresser à M. Valloi, Vescovato.

Orezza-les-Eaux

HOTEL DE GRANAJOLA
(VILLA MANFREDI)
Ouvert du 20 juin au 1er octobre
Le restaurant sera dirigé par un ancien maître d'hôtel renommé.
S'adresser pour renseignements à Mme veuve Manfredi, à Granajola (Orezza).

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS
SI VOUS SOUFFREZ DE MAUX D'ESTOMAC,
de Foie, de la Vessie, ou des Intestins, prenez ce Merveilleux Remède. Il Guérit vite et complètement la Dyspepsie, la Constipation, l'Excès de Bile.
En vente dans toutes les pharmacies. Dépositaire à Lille, en boîtes grandes.